



<http://www.numelyo.bm-lyon.fr>

Villon et Rabelais et notes et commentaires

Auteur :Thuasne, Louis, 1854-1940

Date :1911

Cote : SJ B 145/110

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001104321844

B 145 / 110

VILLON

ET

RABELAIS

NOTES ET COMMENTAIRES

PAR

LOUIS THUASNE



BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

Société anonyme

33, RUE DE SEINE, 33

—
1911

Tous droits réservés.

EX LIBRIS DOMUS

Bibliotheca
Serrium -

BIBLIOTHÈQUE St J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

SANCTI ANISLAI

B 145 / 110

VILLON
ET
RABELAIS





Alexander personat Scaliger. rbg.
S. P. à Christo Iesu Salvatore. de Scaligeri atheni.
et atheni.

Georgius ab Arminiaco Rutenensis episcopus Clariss. nuper ad me misit φιλίας
ἰωσηφ ἰσορίδου ἰσδαϊκῶ πρὸς ἀλώσεως ρογαυτῆς pro vetri
nostra amicitia, ut si quando hominem ἀξιόπιστον nactus essem, qui isthuc
proficisceretur, eam tibi ut prima quaque occasione reddendam curarem. Lubeas itaq;
solam hanc arripui & occasionem tibi pater mi humaniss. grato aliquo officio indi-
candi, quo te animo, quaque pietate colerem. Patrem te dixi. matrem etiam dicerem,
si per indulgentiam mihi id tuam liceret. Quod .n. utro verentibus usu venire
quotidie experimur, ut quos nunquam videntur, fetus alant, ab aërisq; ambientis
incommodis tueantur αὐτὸ τῷτο σύγ' ἔπαδες, qui me tibi de facie
ignotum, nomine etiam ignobilem sic educasti, sic castissimis divinae tuae doctrine
veribus usq; reluisti, ut quidquid sum & valeo, tibi id uni acceptum mi feram,
hominum omnium qui sunt, aut alijs erunt in annis ingratus sim. Salve itaque
etiam atq; etiam pater amantiss. pater decusq; patriæ, literarum assertor ἀλεξι-
χρατος, veritatis propugnator invictiss. Nuper rescivi ex Hilario Bertul-
pho, quo hic utor familiarissime, te nescio quid moliri adversum calumnias Hier.
Aleandri, quem suspicari sub persona factitij cuiusdam Scaligeri adversum te scripsisse.
Non patiar te diutius animi pendere, atque hac tua suspitione falli. Nam
Scaliger ipse Veroniensis est, ex illa Scaligerorum exulum familia, exul & ipse.
Nunc vero medicum agit apud Aeginetes, vir mihi bene notus. ἔμια τὸν
Δι' Εὐδοκίμαδεις ἔστι τοίνυν διάβοχθ' ἐκεῖν, ὡς σωζόντι
φάρμακ. τὰ μὲν ἰατρικὰ ἔχ' ἀδυστήμων, τὰ μὲν ὅσ' ὅσ' ὅσ' ὅσ'
πάντως ἀθεῖ, ὡς ἔχ' ἀμῶσ' ὡσποτ' ἰδῆς. Eius librum nondum
videre contigit nec huc tot iam mensibus delatum & exemplar ullum, atque adeo
suppressum puto ab ijs qui Lutetiae bene tibi volunt. Vale, καὶ εὐτυχῶν
διατῆς. Lugduni pridie Cal. Decembr. 1532.

Tuus quatenus suus.
Franciscus Rabeleus medicus.

VILLON
ET
RABELAIS

NOTES ET COMMENTAIRES

PAR

LOUIS THUASNE



BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

Société anonyme

33, RUE DE SEINE, 33

—
1911

Tous droits réservés.





PRÉFACE

Les études sur Villon et Rabelais, réunies ici en volume, avaient paru séparément, sauf deux ¹, dans la *Revue des Bibliothèques*, de 1904 à 1907. Pour les publier dans leur ensemble, elles ont été revues avec soin et refondues en partie, afin d'établir, autant que faire se pouvait, le lien naturel qui les unit.

Le texte de Villon et de Rabelais présente encore de nombreuses difficultés de lecture et d'interprétation, malgré les efforts de la critique qui s'applique chaque jour à dissiper l'obscurité qui les enveloppe : le présent ouvrage n'a d'autre prétention que d'apporter l'appoint d'observations personnelles à l'œuvre commune. En effet, si recommandables que soient l'édition de Rabelais de Marty-Laveaux et celle de Villon d'Auguste Longnon, des recherches plus récentes ont permis de résoudre certaines questions restées en suspens et

1. Chapitres III et VIII.

de rétablir certaines leçons reconnues fautives, comme, par exemple, les *Villoniana* de Gaston Paris (*Romania*, 1901), et la *Bibliographie Rabelaisienne* de Pierre Paul Plan, pour ne citer que les plus importantes (1904). Grâce à ces travaux collectifs, on pourra songer, dans un avenir, peut-être moins éloigné qu'on pense, à jeter les bases d'une édition critique, nationale et définitive de nos deux grands écrivains, l'un, le premier de nos poètes modernes; l'autre, le premier de nos prosateurs français.

C'est par cette collaboration de tous les amis et admirateurs de Villon et de Rabelais que s'élabore, d'une part, l'établissement du texte de ces auteurs, de l'autre, le commentaire indispensable qui devra les interpréter. Car c'est en pénétrant plus intimement dans l'intelligence de ces œuvres d'élite qu'on en goûtera toute la saveur et toute la portée, en même temps que se dégageront avec plus de netteté et dans leur véritable jour les figures impérissables de Villon et de Rabelais.

L. T.

FRANÇOIS VILLON ET JEAN DE MEUN

Le meilleur moyen, à défaut de documents précis, pour se renseigner sur la culture générale d'un écrivain et sur le choix de ses lectures, et pour saisir sur le vif ses habitudes de style, est de chercher à remonter aux sources qu'il a utilisées pour la composition de ses ouvrages. On arrive ainsi, avec quelque certitude, à faire le départ de ce qui lui appartient en propre et de ce qu'il doit à autrui. Indépendamment de la langue qu'il parle et des idées qui lui ont été transmises et au milieu desquelles il vit, et qui fatalement doivent se refléter dans son œuvre, il en est d'autres qu'il a acquises dans son commerce avec le passé et qui exercent également leur action sur l'expression de ses sentiments et de ses pensées. Villon, malgré toute l'originalité et la spontanéité de son heureux génie, n'a pas échappé à cette loi commune et l'on relève dans ses vers, d'une inspiration pourtant si primesautière, des influences littéraires certaines. Parmi celles-ci, il n'en est pas de plus marquante que celle du *Roman de la Rose*, à la lecture duquel il semble s'être tout particulièrement adonné.

L'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun est celle qu'il connaissait le mieux, et l'attrait que ce dernier, le principal collaborateur de cette œuvre fameuse, paraît avoir exercé sur lui l'incita sans doute, malgré son peu d'inclination naturelle pour l'étude¹, à lire ses autres ouvrages, son *Trésor*, son *Testament* et son *Codicille*², de même que sa traduction des *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*, celle de *Végèce* et du livre de *Confort* de Boëce.

L'influence du *Roman de la Rose* sur les écrivains qui se sont succédé, en France, depuis son apparition jusqu'au xvii^e siècle, est incontestable. Ce roman, lu avidement par plusieurs générations, a entraîné toute les intelligences, souvent à leur insu, dans le courant de sa critique frondeuse et galante, érudite et philosophique, lyrique et didactique, qui caractérise, à des titres divers, la littérature des siècles suivants. Cette influence est particulièrement sensible chez Villon et se manifeste sous deux formes : la première qu'on pourrait appeler une influence d'ensemble et qui se rattache à des idées communes sur

1. « Car de lire je suis fetart, » dit-il au début du *Grant Testament* (G. T., v. v. 36). « Plaignant » le temps de sa jeunesse, il constate mélancoliquement que

Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir (G. T. xxiii, v. 177-178).

Plus loin, il déplore sa vie dissipée :

Hé Dieu! se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle...
Mais quoy? je fuyoie l'escolle (G. T. xxvi, v. 201-202, 205).

2. Comme l'a remarqué Gaston Paris, le titre de *Testament et Codicille* qui figure en tête des anciennes éditions de Villon a très vraisemblablement été mis en imitation du *Testament et Codicille* de Jean de Meun. Cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 353, n. 4.

l'Amour, la Mort, la Fortune, à des traits de satire contre les moines et les femmes, à des considérations sur le néant de la richesse, de la puissance et de la beauté, à des regrets sur la fuite du temps, mais qui, par leur caractère même, sont plus appréciables à la lecture et à l'exposition orale que démontrables par l'analyse écrite; toutes idées d'ailleurs traitées avant Villon et après lui, mais qu'il a su par son talent essentiellement personnel rendre originales et neuves; — l'autre faite de détails, et qui se décèle par l'expression d'idées similaires, par la structure particulière de la phrase où elles sont exprimées, et par le choix des mots qui la rendent. La juxtaposition des textes, en ce dernier cas, suffit pour faire ressortir soit les réminiscences voulues, soit les coïncidences fortuites, soit l'emprunt direct¹. Ainsi comprise, cette étude, malgré la simplicité des moyens, conduit à des résultats qui méritent de fixer l'attention. Elle permet de marquer ce dont Villon

1. G. Paris avait déjà signalé l'influence exercée sur Villon par le *Roman de la Rose*. « Villon, écrit-il, en était pénétré, et il connaissait aussi le *Testament* de Jean de Meun, qu'il embrouille, au début de son propre *Testament*, avec l'œuvre plus célèbre du même poète. Comme tous les auteurs du xiv^e et du xv^e siècles, il a largement subi l'influence érudite, frondeuse, cynique et galante en même temps du fameux livre. Il a attaqué, à la suite de Jean de Meun, les moines mendiants et les femmes, il a raisonné sur l'influence des astres et le libre arbitre, sur la Fortune, sur l'inégalité des conditions, sur l'amour et sur bien d'autres choses, plus légèrement à coup sûr, comme il convenait à l'étendue et à la forme même de ses poèmes, mais de telle façon qu'on reconnaît la marque du maître quand même son lointain disciple ne le nommerait pas. C'est à cette source que remonte en bonne partie le courant moral, si on peut l'appeler ainsi, qui forme un des affluents de son œuvre. » François VILLON (*Collection des Grands Écrivains français*). Paris, 1901, in-8, p. 100.

L'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun est celle qu'il connaissait le mieux, et l'attrait que ce dernier, le principal collaborateur de cette œuvre fameuse, paraît avoir exercé sur lui l'incita sans doute, malgré son peu d'inclination naturelle pour l'étude¹, à lire ses autres ouvrages, son *Trésor*, son *Testament* et son *Codicille*², de même que sa traduction des *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*, celle de *Végèce* et du livre de *Confort* de Boèce.

L'influence du *Roman de la Rose* sur les écrivains qui se sont succédé, en France, depuis son apparition jusqu'au xvii^e siècle, est incontestable. Ce roman, lu avidement par plusieurs générations, a entraîné toute les intelligences, souvent à leur insu, dans le courant de sa critique frondeuse et galante, érudite et philosophique, lyrique et didactique, qui caractérise, à des titres divers, la littérature des siècles suivants. Cette influence est particulièrement sensible chez Villon et se manifeste sous deux formes : la première qu'on pourrait appeler une influence d'ensemble et qui se rattache à des idées communes sur

1. « Car de lire je suis fetart, » dit-il au début du *Grant Testament* (G. T., v. v. 36). « Plaignant » le temps de sa jeunesse, il constate mélancoliquement que

Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir (G. T. xxiii, v. 177-178).

Plus loin, il déplore sa vie dissipée :

Hé Dieu! se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle...
Mais quoy? je fuyois l'escolle (G. T. xxvi, v. 201-202, 205).

2. Comme l'a remarqué Gaston Paris, le titre de *Testament et Codicille* qui figure en tête des anciennes éditions de Villon a très vraisemblablement été mis en imitation du *Testament et Codicille* de Jean de Meun. Cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 355, n. 1.

l'Amour, la Mort, la Fortune, à des traits de satire contre les moines et les femmes, à des considérations sur le néant de la richesse, de la puissance et de la beauté, à des regrets sur la fuite du temps, mais qui, par leur caractère même, sont plus appréciables à la lecture et à l'exposition orale que démontrables par l'analyse écrite; toutes idées d'ailleurs traitées avant Villon et après lui, mais qu'il a su par son talent essentiellement personnel rendre originales et neuves; — l'autre faite de détails, et qui se décèle par l'expression d'idées similaires, par la structure particulière de la phrase où elles sont exprimées, et par le choix des mots qui la rendent. La juxtaposition des textes, en ce dernier cas, suffit pour faire ressortir soit les réminiscences voulues, soit les coïncidences fortuites, soit l'emprunt direct¹. Ainsi comprise, cette étude, malgré la simplicité des moyens, conduit à des résultats qui méritent de fixer l'attention. Elle permet de marquer ce dont Villon

1. G. Paris avait déjà signalé l'influence exercée sur Villon par le *Roman de la Rose*. « Villon, écrit-il, en était pénétré, et il connaissait aussi le *Testament* de Jean de Meun, qu'il embrouille, au début de son propre *Testament*, avec l'œuvre plus célèbre du même poète. Comme tous les auteurs du xiv^e et du xv^e siècles, il a largement subi l'influence érudite, frondeuse, cynique et galante en même temps du fameux livre. Il a attaqué, à la suite de Jean de Meun, les moines mendiants et les femmes, il a raisonné sur l'influence des astres et le libre arbitre, sur la Fortune, sur l'inégalité des conditions, sur l'amour et sur bien d'autres choses, plus légèrement à coup sûr, comme il convenait à l'étendue et à la forme même de ses poèmes, mais de telle façon qu'on reconnaît la marque du maître quand même son lointain disciple ne le nommerait pas. C'est à cette source que remonte en bonne partie le courant moral, si on peut l'appeler ainsi, qui forme un des affluents de son œuvre. » FRANÇOIS VILLON (*Collection des Grands Ecrivains français*). Paris, 1901, in-8, p. 100.

est redevable, par le moyen du *Roman de la Rose*, à l'antiquité et au moyen âge. A l'antiquité, on verra qu'il doit peu de choses : sa connaissance d'Ovide procède bien moins de l'original latin que du célèbre roman auquel le poète de *l'Art d'Aimer*, par la nature même du sujet, fournit l'appoint principal. Quant au moyen âge, les idées confuses que Villon y a puisées proviennent d'autres sources, et émanent presque exclusivement de chansons de geste parvenues jusqu'à lui plus ou moins altérées dans des traductions en prose ou par des traditions orales. Il doit davantage à son époque, et Alain Chartier, qu'il nomme dans ses vers¹, peut revendiquer l'honneur d'avoir, dans une certaine mesure, influé sur quelques parties de son œuvre, les moins bonnes, à vrai dire². Le théâtre d'alors, avec ses *Mystères* où l'horrible se mêle au bouffon et le grotesque au tragique, a également sa part dans l'expression de sa poésie, tour à tour enjouée et grave, mélancolique et comique, cynique et chaste, toujours humoristique, et frappée à son coin. Mais le plus net de ses emprunts, si l'on peut appeler de

1. G. T. CLV, v. 1805.

2. Tel ce rondeau : *Mort, j'appelle de ta rigueur...* (G. T. v. 978 et sqq.), et la *Ballade que Villon donna à un gentilhomme...* G. T. v. 1378 et sqq. — Alain Chartier était également pénétré du *Roman de la Rose*, mais il ne l'a guère imité que dans ses défauts. Très remarquable, lorsqu'il écrit en prose, et vraiment digne alors d'avoir été appelé « le père de l'éloquence française, » ses vers, d'un sentiment alambiqué et conventionnel, sont presque toujours d'une lecture fatigante et fastidieuse, malgré l'opinion contraire de Martin Le Franc :

Les autres d'Alain se demécent,
Car il a le mieulx baladé.

(*Le Champion des Dames*. Bibl. nat., fr. 42,476, fol. 114 c.)

ce nom les impressions multiples qu'il a prises dans les différents milieux où il a fréquenté, il les a faits à son propre cœur, et à cette faculté puissante et évocatrice de peindre en traits éclatants et profonds les notations les plus fugitives de sa pensée et de donner une forme concrète et tangible aux conceptions de sa fantaisie. On verra d'ailleurs avec quel tact et quel sentiment exact de la mesure, Villon s'approprie certains traits de son confrère du XIII^e siècle, et comment il sait presque toujours échapper aux défauts qu'on remarque en ce dernier, à sa prolixité souvent fatigante, à ses énumérations sans mesure, et cela, au milieu de beautés très réelles. D'ailleurs la forme même de sa poésie prémunissait Villon contre ces abus ; mais toutes ces qualités qui portent si haut le mérite de son œuvre ont été jugées ailleurs¹ et appréciées excellemment : il n'y a pas lieu d'y insister ici.

J'ai suivi, dans cette étude, l'édition de Méon pour le *Roman de la Rose* (Paris, 1814, 4 vol. in-8²), et, pour Villon, celle publiée par M. Auguste Longnon, la dernière parue et la meilleure (Paris, 1892, in-8). J'ai respecté autant que possible l'ordre des pièces où elles sont données dans cette édition, relevant au

1. Cf. spécialement l'appréciation d'Anatole de Montaiglon, dans *Les poètes français* (recueil publié sous la direction de Crépet, Paris, 1861, in-8), t. I, p. 447 et sqq. et reproduite, en partie, par Gaston Paris, dans son *François Villon* (Paris, 1901, in-8), p. 179 et sqq. ; et ce dernier ouvrage, où se trouvent la plupart des jugements portés sur Villon, chap. III, pp. 163 et sqq.

2. Le numérotage des vers permet de se servir également de l'édition du *Roman de la Rose* donnée par Francisque Michel (Paris, 1864, 2 vol. in-12) — L'édition de Méon est encore la meilleure qui existe, en attendant l'édition critique et définitive à

fur et à mesure qu'ils se présentent les rapprochements avec le *Roman de la Rose*, et incidemment avec d'autres ouvrages de Jean de Meun.

LE PETIT TESTAMENT DE MAISTRE FRANÇOYS VILLON
(1456)

Dans le premier huitain du *Petit Testament*, Villon cite le témoignage de Végèce, et dit

Qu'on doit ses œuvres conseiller
Comme Vegece le raconte. (Vers 5, 6.)

Si l'on considère, en ce préambule, l'introduction de ce Végèce

Sage rommain, grant conseiller (v. 7.)

comme une simple plaisanterie, il n'y pas lieu à recherche. Mais si l'on interprète, comme je crois qu'on doit faire, l'expression *ses œuvres conseiller* par « soumettre ses œuvres au jugement, au conseil d'autrui, » (et le contexte

Ou autrement on se mesconte (v. 8.)

semble donner raison à cette interprétation), cette allégation prêtée à Végèce est bien réelle : on lit, en

laquelle travaille actuellement M. Ernest Langlois. — Un texte éclectique des œuvres de Villon (sans les variantes des manuscrits et des imprimés) a été donné par M. le Dr Wolfgang von Wurzbach d'après l'édition de M. Longnon, et en mettant à profit les études critiques publiées par Gaston Paris sur ce dernier ouvrage, dans la *Romania*, t. XXX (1901), pp. 352-392 : *Die Werke Maistre François Villons mit Einleitung und Anmerkungen, herausgegeben von Dr WOLFGANG VON WURZBACH* (Erlangen, 1903, in-8).

effet, au début du *Prologue* du *Livre de Chevalerie* traduit par Jean de Meun¹, cette phrase :

« Li ancien ont esté coustumier de metre en escript les choses qu'il pensoient qui fussent bonnes à savoir et en faisoient livres, puis si les offroient as princes : car se li empereres ne les eust avant veus et confermez, il ne fussent pas receus ne mis en auctorité. »

HUITAIN III

Villon voulant briser

La tres amoureuse prison
Qui souloit son cuer debriser.... (II, v. 15-16.)

déclare qu'il confie aux dieux le soin de sa vengeance :

Je le feis en telle façon,
Voyant Celle devant mes yeulx
Consentant à ma desfaçon,
Sans ce que ja luy en fust mieulx :
Dont je me deuil et plains aux cieulx,
En requerant d'elle vengeance
A tous les dieux venerieux,
Et du grief d'amours allegence (v. 17-24.)

De même la nymphe Echo, désespérée des dédains de Narcisse, demande à Jupiter, avant de mourir, de vouloir la venger :

1. Bibl. nat., fr. 1230, fol. 1 d. — Voici l'explicit de cet ouvrage : « Cy fine le livre Vegece de l'Art de Chevalerie que nobles princes Jehan conte d'Eu fist translater de latin en françois par maistre Jehan de Meun. En l'an de l'incarnacion nostre Seigneur. M. CC. quatre vins et quatre. » Fol. 45 b.

Si en ot tel duel et tel ire,
 Et le tint en si grant despit,
 Que morte en fu sans lonc respit;
 Mès ainçois qu'ele se morist,
 Ele pria Diex et requist
 Que Narcisus au cuer ferasche,
 Qu'ele ot trové d'amors si flasche,
 Fust asproiés encore ung jor,
 Et eschaufés d'autel amor
 Dont il ne peüst joie atendre;
 Si porroit savoir et entendre
 Quel duel ont li loial amant
 Que l'en refuse si vilment.

(T. I, p. 59; v. 1461-1473.)

VI

Désespéré de l'indifférence de sa maîtresse, Villon songe à s'éloigner d'elle et à aller à Angers :

Pour obvier à ces dangiers
 Mon miculx est, ce croy, de fourir.
 Adieu! je m'en vois à Angiers,
 Puisqu'ell' ne me veult impartir
 Sa grace, il me convient partir.
 Par elle meurs, les membres sains;
 Au fort, je suis amant martir,
 Du nombre des amoureux sains! (v. 41-48.)

De même l'*Amant*, percé d'une nouvelle flèche par « le diex d'Amors, » fait entendre les lamentations suivantes qui ont, avec le passage cité ci-dessus, une corrélation¹ appréciable :

1. Cette corrélation paraîtra d'autant plus vraisemblable, qu'il est à peu près certain qu'il s'agissait là d'une « Iris en l'air. » La

La grant dolor me renovele
 De mes plaies de maintenant,
 Trois fois me pasme en ung tenant.
 Au revenir plains et soupire,
 Car ma dolor croist et empire
 Si que ge n'ai mès esperance
 De garison ne d'alejance.
 Miex vosisse estre mors que vis,
 Car en la fin, ce m'est avis,
 Fera Amors de moi martir :
 Ge ne m'en puis par el partir.
 (T. I, p. 73, v. 1837-1847.)

IX

En prévision de sa mort, Villon fait « ce present
 laiz : »

Premierement, ou nom du Pere,
 Du Filz et du Saint-Esprit,
 Et de sa glorieuse Mere
 Par qui grace riens ne perit,
 Je laisse, de par Dieu !... (v. 65-69.)

De même, dans le *Grand Testament* :

LXX

Ou nom de Dieu, Pere eternel,
 Et du Filz que Vierge purit,
 Dieu au Pere coeternel,
 Ensemble le Saint-Esperit,
 Qui sauva ce qu'Adam perit,
 Et du pery pare les Cieulx....

cause réelle du départ de Villon pour Angers était, d'une part, le cambriolage du Collège de Navarre, de l'autre, un nouveau coup que méditait Villon contre la bourse d'un vieux moine, un sien oncle, religieux dans une abbaye du pays, et possesseur de 5 à 600 écus d'or. Cf. SCHWOB, *Revue des Deux-Mondes*, t. CXII, p. 400; et LONGNON, *Œuvres de Villon*, p. XXV.

Jean de Meun commence son *Testament* dans des termes à peu près semblables.

Li Testament de maistre Jehan de Meung.

Li Peres et li Filz et li Sains Esperis,
 Uns Diex en trois personnes aorez et cheris,
 Tiengne les bons en grace et recoust les peris,
 Et doint que cilz Traitiez soit à m'ame meris!
 (T. IV, p. 4, v. 4-4.)

LE GRAND TESTAMENT DE MAISTRE FRANÇOYS VILLON
 (1464)

L'auteur débute ainsi :

En l'an trentiesme de mon aage¹ (v. 4.)

De même Guillaume de Lorris, après un préambule de vingt vers, poursuit :

Ou vintiesme an de mon aage (T. I, p. 4, v. 20.)

XV

Et, comme le noble Rommant
 De la Rose dit et confesse
 En son premier commencement,
 Qu'on doit jeune cuer en jeunesse,
 Quand on le voit viel en viellesse,
 Excuser; hélas! il dit voir. (V. 413-418.)

Ce n'est pas au commencement du *Roman de la Rose*, mais au début du *Testament de maistre Jehan*

1. Cf. *Romania*, t. XXX (1601), *Villoniana*, p. 361; et t. XVI (1887), p. 573, n. 4.

de *Meung*, que se trouve le passage en question. Villon citait donc de mémoire :

Bien doit estre excusé jone cuer en jonesce
 Quant Diex li donne grace d'estre viel en viellesse....
 (T. IV, p. 4, v. 9-10.)

Villon faisait sans doute confusion avec ce passage du *Roman de la Rose*, passage qui est effectivement au « premier commencement » du poème.

C'est *Raison* qui parle :

Jonesce met homme ès folies,
 Ès boules et ès ribaudies,
 Ès luxures et ès outrages,
 Ès mutacions de corages....
 En tex peris les met jonesce
 Qui les cuers à delit adresce....
 Mais viellesce les en rechasse....
 Viellesce qui les accompagne
 Qui moult lor est bonne compaigne,
 Et les ramaine à droite voie,
 Et jusqu'en la fin les convoie....
 (T. II, p. 24, v. 4478 et sqq.)

XVII

L'anecdote de Diomedès et d'Alexandre, où le roi use de magnanimité et de « largesse » envers le pirate, n'a pas son correspondant dans le *Roman de la Rose*; mais, ainsi que dans Villon, Alexandre — dans ce dernier ouvrage — est le roi généreux pris pour type de « largesse » :

Après refu Largece assise,
 Qui fut bien duite et bien aprise

De faire honor, et de despendre :
 El fu du lignage Alexandre ¹.
 (T. I, p. 46, v. 1132-1134.)

La Vieille, faisant l'éloge du Valés, assure

Qu'il est preus et hardis sans faille :
 En cest païs n'a qui le vaille,
 Tant a le cuer plain de noblece ;
 Il surmonteroit de largece
 Le roi Artus, voire Alixandre....
 (T. II, p. 411, v. 12864-12868)

Ces citations viennent à l'appui de cette remarque de M. Paul Meyer : « A partir de la seconde moitié du XII^e siècle et jusqu'à la fin du moyen âge, le mérite pour lequel Alexandre est universellement célébré, ce n'est pas son génie pour les choses de la guerre, — au moyen âge, on guerroyait beaucoup, mais la stratégie en France était à peu près perdue, — ce n'est pas même son courage personnel, bien que les éloges ne lui aient pas été négligés à cet égard, c'est surtout et par-dessus tout sa largesse. Alexandre est devenu le type idéal du seigneur féodal, ne cherchant point à amasser pour lui, mais distribuant généreusement à ses hommes les terres et les richesses gagnées avec leur aide, et s'élevant, par eux et avec eux, en honneur et en puissance ². »

L'emprunt de Villon pour le récit de Diomedès et

1. Le souvenir de ces vers se retrouve, d'une façon évidente, dans le LXXXI huitain du *Prisonnier desconforté*, publié par Pierre Champion (Paris, 1909, in-8), p. 27. (Tome VII de la *Bibliothèque du XV^e siècle*.)

2. Paul Meyer, *Alexandre le Grand et la littérature française au moyen âge* (Paris, 1886, in-8), t. II, p. 372.

d'Alexandre ne relevant pas du *Roman de la Rose*,
les sources en sont données à l'APPENDICE n° I.

XXII-XXIII, XXVI, CXXIII

Villon « plaint » le temps de sa jeunesse qu'il a si
mal employé :

XXII

Je plains le temps de ma jeunesse,
Ouquel j'ay plus qu'autre gallé,
Jusques à l'entrée de viellesse,
Qui son partement m'a celé.
Il ne s'en est à pié allé,
N'à cheval; hélas! comment don?
Soudainement s'en est vollé,
Et ne m'a laissé quelque don.

XXIII

Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir,
Triste, failli, plus noir que meure,
Qui n'ay n'escus, rente, n'avoir....

XXVI

Hé Dieu! se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle!
Mais quoy? je fuyoie l'escolle,
Comme fait le mauvais enfant....
En escripvant ceste parolle
A peu que le cueur ne me fent.

CXXIII

Au fort, triste est le sommeiller
 Qui fait aise jeune en jeunesse,
 Tant qu'en fin lui faille veiller,
 Quant reposer dust en viellesse.

Ces quatre vers ont comme leurs correspondants dans cette déclaration de *Richesse* :

Car par vie oiseuse et fetarde
 Puet-l'en à Povreté venir....
 (T. II, p. 284, v. 40233-40234.)

Mais c'est surtout en lisant parallèlement les passages similaires dans Villon et dans le *Roman de la Rose* qu'on peut voir, en dehors des passages topiques, les analogies qui résident bien plus dans l'ensemble que dans les détails.

Raison démontre à l'*Amant* les dangers de l'amour :

Trop sunt à grant meschief livré
 Cuers qui d'Amors sunt enivré ;
 En la fin encor le sauras
 Quant ton tens perdu i auras ;
 Et degastée ta jonesce
 En ceste dolente leesce.
 Se tu pués encore tant vivre
 Que d'Amors te voies delivre,
 Le tens qu'auras perdu plorras,
 Mès recovrer ne le porras....
 (T. II, p. 34, v. 4630-4639.)

Le vers (179) de Villon se retrouve dans celui où Guillaume de Lorris décrit le bois de l'arc du dieu d'amour :

Et si estoit plus noirs que mores (T. I, p. 38, v. 917.)

mais surtout dans ce passage où Jean de Meun montre l'époux jaloux menaçant sa femme de la corriger d'importance s'il la voit causer avec

ce bachelier
Robichonet au vert chapel,
(T. II, p. 202, v. 65-66.)

Se vous jamès parlés à li,
Vous en aures le vis pali,
Voires certes plus noir que more.
(T. II, p. 203, v. 8576-8578.)

XXV

Bien est verité qu'ay amé
Et ameroie volentiers;
Mais triste cucur, ventre affamé,
Que n'est rassasié au tiers.
M'oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'ung s'en recompence,
Qui est remply sur les chantiers;
Car la dance vient de la pance.

Ce passage se retrouve en deux endroits du *Roman de la Rose*. Guillaume de Lorris termine le portrait de *Tristesse* par ces vers :

La doloureuse, la chetive,
Il ne li tenoit d'envoisier,
Ne d'acoler, ne de baisier :
Car cil qui a le cuer dolent,
Sachiés de voir, il n'a talent
De dancier, ne de karoler,
Ne nus ne se porroit moller

Qui duel eust, a joie faire,
Car duel et joie sont contraire.

(T. I, p. 16, v. 329-337.)

Ailleurs Jean de Meun dans la requête de *Povreté* à *Richesce* met cette pensée dans la bouche de la première :

Ausinc le doivent cil savoir
Qui d'amors vuelent joie avoir :
Car povre n'a dont s'amor pesse
Si cum Ovide le confesse.

(T. II, p. 179, v. 8020-8023.)

Faisant un retour sur son passé, et songeant à ses « compaigns de galle¹ » dont les uns ont réussi à se pousser dans le monde, dont les autres sont dans la misère (XXIX-XXX), Villon poursuit :

XXXI

Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en requoy.
En eulx il n'y a que refaire ;
Si s'en fait bon taire tout quoy ;
Mais aux povres qui n'ont de quoy,
Comme moy, Dieu doint patience ;
Aux autres ne fault qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

XXXII

Bons vins out, souvent embrochez,
Saulces, brouetz et gros poissons ;
Tartes, flaons, œfs fritz et pochez,
Perduz et en toutes façons.

1. G. T. v. 1720.

Pas ne ressemblent les maçons,
 Que servir fault à si grant peine;
 Ils ne veulent nulz eschançons :
 De soy verser chascun se peine.

Mais, faisant réflexion qu'il parle irrévérencieusement des puissants — matière toujours dangereuse¹ — il revient à son sujet.

XXXIII

En cest incident me suis mis,
 Qui de rien ne sert à mon fait.
 Je ne suis juge, ne commis,
 Pour pugnir n'absoudre mesfait.
 De tous suis le plus imparfait.
 Loué soit le doulx Jhesucrist!
 Ce que j'ay escript est escript.

On peut, dans ce passage, voir une réminiscence d'Ovide :

Pauper amet caute : timeat maledicere pauper;
 Multaque, divitibus non patienda, ferat²,

mais surtout de Jean de Meun qui a développé la même idée d'après le poète latin.

Povres doit aimer sagement
 Et doit soffrir moult humblement,
 Sans semblant de corrous ne d'ire,
 Quanque li voit ou faire ou dire,

1. Villon reprend ailleurs la même idée :

Le saige ne veult que contende
 Contre puissant, povre homme las!
 Allin que ses fillez ne tende,
 Et que ne trebuche en ses las. (G. T. v. 1461-1465.)

2. OVIDE, *De arte amandi*, II, 167-8.

Meismement plus que li riches
 Qui ne donroit espoir deux chiches
 En son orguel n'en son dangier;
 Si la porroit bien ledengier....

(T. II, p. 256, v. 9798-9800.)

Villon, montrant l'égalité des hommes devant la Mort, évoque un passage de *Raison* sur les jeux de la *Fortune* :

XXXIX

Je cognois que povres et riches,
 Sages et folz, prestres et laiz,
 Nobles, villains, larges et chiches,
 Petiz et grans, et baulx et laiz,
 Dames à rebrassez collez,
 De quelconque condicion¹,
 Portans atours et bourrelez,
 Mort saisit sans exception².

1. Le tour de cette phrase se retrouve dans ce passage de *Fault-Semblant* :

De quelconques estat qu'il soient,
 Soit cleres, ou laiz, soit homs ou fame,
 Sires, serjant, bajasse ou dame.... (T. II, p. 329.)

2. Dans la confession de *La Vieille*, où celle-ci rappelle que, dans sa jeunesse, il n'y avait homme qui ne fût séduit et subjugué par sa beauté, il y a quelques vers qui peuvent être rapprochés de ceux de ce XXXIX^e huitain :

Je n'en met hors prelaz, ne moines,
 Chevaliers, borjeois, ne chanoines,
 Ne clere, ne lai, ne fol, ne sage,
 Por qu'il fust de poissant aage
 Et de religions saillissent....
 Nus n'i gardast condiction....

(T. III, p. 13, v. 14322 et sqq.) (Ce passage est donné plus loin, p. 49.)

Quant aux vers par lesquels Jean de Meun montre que la *Mort* atteint également tous les hommes, cf. même tome III, p. 90, v. 16146 et sqq.

CXLIX

Quand je considere ces testes
 Entassées en ces charniers,
 Tous furent maistres des requestes,
 Au moins de la Chambre aux Deniers,
 Ou tous furent porte-panniers;
 Autant puis l'ung que l'autre dire,
 Car d'evesques ou lanterniers,
 Je n'y congnois rien à redire.

CL

Et icelles qui s'inclinoient
 Unes contre autres en leurs vies;
 Desquelles les unes regnoient,
 Des autres craintes et servies :
 Là les voy toutes assouvies,
 Ensemble en ung tas pesle-mesle.
 Seigneuries leur sont ravies;
 Clerc ne maistre ne s'y appelle.

CLI

Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames!
 Quant est des corps, ils sont pourriz.
 Aient esté seigneurs ou dames,
 Souef et tendrement nourriz
 De cresse, fromentée ou riz,
 Leurs os sont declinez en pouldre,
 Auxquels ne chault d'esbatz, ne riz....
 Plaise aux doux Jhesus les absouldre!

Ces vers magnifiques, d'une mélancolie à la fois si poignante et si haute, et d'un réalisme si parfait, se retrouvent, mais bien atténués, chez Jean de Meun, et comme noyés dans l'interminable discours de *Raison* :

Et se tu me scés bien entendre,
 Par ces paroles pués aprendre
 Que richeces et reverences,
 Dignités, honors et poissances,
 Ne nulle grace de Fortune,
 Car ge n'en excepte nesune,
 De si grant force pas ne sont,
 Qu'il facent bons ceux qui les ont,
 Ni dignes d'avoir les richeces,
 Ne les honors ne les hauteces....

(T. II, p. 102, v. 6274-6283.)

Fortune ainsinc le pueple vanche
 Des bobans que vous demenés,
 Cum orguilleus et forsenés,
 Si destruit ele maint prodomme,
 Qu'el ne prise pas une pomme
 Tricherie, ne loiauté,
 Ne vil estat, ni roiauté:
 Ainçois s'en joe à la pelote,
 Comme pucele nice et sote....

(T. II, p. 114, v. 6553-6581.)

Le vers suivants du *Testament de Jehan de Meung*
 est comme le sommaire du huitain XXXIX :

Mort est à tous commune, mort est à tous bannière.

(T. IV, p. 2, v. 20.)

Dans son *Tresor*, Jean de Meun revient sur cette
 idée :

Mort, vielz et jeunes, nous queurt seure,
 Mort nous prent, nous ne gardons l'eure;
 Mort nous est de necessité,
 N'est nulz qui a la mort ne queure,
 Ne qui nullement y sequeure....

(T. III, p. 384, v. 1343-1347.)

Cette citation suffit pour montrer la distance immense qui sépare le poète Villon du versificateur du XIII^e siècle qui, dans ce passage, — il faut en convenir — est particulièrement mauvais.

Le mari jaloux, après avoir accablé sa femme de reproches et d'injures, lui dit qu'il a bien tort de la sermonner ainsi, car elle n'en fera rien :

As ribaus, vous irés clamer
 Et me porrés faire entamer
 La teste, ou les cuisses brisier,
 Ou les espauls encisier,
 Se jà poes à eus aler ;
 Mes se g'en puis oïr parler
 Ains que ce me soit avenu,
 Et li bras ne me sunt tenu,
 Ou le pestel ne m'est ostés,
 Je vous briserai les costés.
 Ami, ne voisin, ne parent,
 Ne vous en seront jà garent....

(T. II, p. 234, v. 9250-9270.)

Villon, dépeignant les effets horribles de la mort, termine par trois vers qu'on peut rapprocher des deux derniers de la citation précédente. Il n'y faut voir qu'une corrélation fortuite amenée par l'analogie des idées.

XL

Et meure Paris et Helaine,
 Quiconque meurt, meurt à douleur
 Telle qu'il pert vent et alaine ;
 Son fiel se creve sur son cuer,

Puis sue, Dieu scet quelle sueur!
 Et n'est qui de ses maux l'alege :
 Car enfant n'a, frere ne seur
 Qui lors voulsist estre son pege¹.

Ballade des dames du temps jadis. — Villon a emprunté une partie des éléments de cette ballade, la plus célèbre qu'il ait écrite, au *Roman de la Rose*, comme le cadre, du reste, qui, avant lui, avait servi à maint écrivain. Mais d'un lieu commun si souvent traité et repris, il a su tirer une œuvre exquise, qui suffirait à elle seule à immortaliser son nom.

Dictes moy où, n'en quel pays,
 Est Flora, la belle Rommaine;
 Archipiada, ne Thaïs,
 Qui fut sa cousine germaine;
 Echo, parlant quand bruyt on maine
 Dessus riviere ou sus estan,
 Qui beaulté ot trop plus qu'humaine?
 Mais où sont les neiges d'antan!

Où est la tres sage Helloïs,
 Pour qui fut chastré et puis moyne
 Pierre Esbaillart à Saint-Denis?
 Pour son amour ot cest essoyne....

La royne blanche comme lis
 Qui chantoit à voix de seraine....

(G. T. p. 33, v. 329-340; 345-346.)

« Archipiada » est un nom qui a fort embarrassé

1. De même J. de Meun parlant de Luerèce qui s'était tuée :

Por ce qu'à force l'avoit prise
 Le fiz au roi Tarquinius:
 None, ce dit Titus Livius,
 Maris, ne peres, ne pareuz
 No li porent estre garens. (T. II. p. 206, v. 8654-8658.)

les commentateurs jusqu'au jour où M. Ernest Langlois, dans une piquante dissertation¹, a établi d'une façon indiscutable que l'Archipiada de Villon n'était autre qu'Alcibiade qui fut pris communément pour une femme durant le moyen âge. Saint Thomas a prêté l'appui de son nom à la propagation de cette étrange méprise² dans le prétendu commentaire sur le *De consolatione philosophiae* de Boëce, qu'on lui a longtemps attribué; et cette erreur, grâce au patronage illustre de *l'Ange de l'école*, se maintint, — malgré la réfutation de Josse Bade, à la fin du xv^e siècle — jusqu'au milieu du siècle suivant; tant il est vrai que si

1. *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund* (Mâcon, 1896, in-8).

2. Saint Thomas (qui n'est d'ailleurs qu'un prête-nom), n'est pas l'auteur de cette singulière méprise: en effet, Notker, dans son commentaire de Boëce rédigé en haut allemand à la fin du x^e siècle ou au commencement du xi^e, écrit: « Vuir ne vuizén vuer diu seôna Alcibias vuâs, tōh enuoge ratiscoen dâz si Herculis müoter vuare, vuanda er Alcides hiez, » dont la traduction littérale est: « Nous ne savons qui était la belle Alcibiade, mais beaucoup conjecturent qu'elle était la mère d'Hercule, car il (ce dernier) était appelé Alcide. » *Althochdeutsche dem Anfänge des XI ten Jahrhunderts angehörige Uebersetzung und Erläuterung der von Boetius de consolatione Philosophiae*, herausgegeben von E.-G. Graff (Berlin, 1837, in-8), p. 127 (ms. 823 de la Stiftsbibliothek de Saint-Gall). J'ignore quel est le premier propagateur de cette erreur qui doit dater du x^e siècle, car Alfred le Grand, dans sa traduction en anglo-saxon du *De consolatione* de Boëce (ix^e siècle), désigne très nettement Alcibiade comme un homme, et comme un homme illustre. *King Alfred's anglo-saxon version of Boetius d' consolatione Philosophiae, with an english translation and notes* by J.-S. CARDALE (Londres, 1829, in-8), p. 180 (texte anglo-saxon), p. 181 (traduction anglaise); — de l'édition publiée par Samuel-Fox (Londres, 1864, in-8), pp. 116-117. — Le mot anglo-saxon « Etheling » qu'emploie Alfred le Grand, s'applique aux hommes de haute naissance et est l'attribut particulier des hommes de sang royal (cf. le glossaire anglo-saxon de la 6^e édition de *Beowulf* publiée par Moritz Heyne, et revue par Adolf Socin, Paderborn, 1896, in-8).

L'homme est de glace aux vérités;
Il est de feu pour les mensonges¹.

Mais il s'en faut toutefois que cette confusion ait été générale, ainsi qu'on en aura bientôt la preuve.

Voici le texte de Boëce, le commentaire supposé de saint Thomas, et la rectification de Josse Bade.

Texte de Boëce. — « Quod si, ut Aristoteles ait, lineis oculis homines uterentur, ut eorum visus obstantia penetrarent, nonne introspectis visceribus illud Alcibiadis superficie pulcherrimum corpus, turpissimum videretur? » III, 8.

Commentaire de saint Thomas. — « Nota quod Alcibiades mulier fuit pulcherrima quam videntes quidam discipuli Aristotelis duxerunt eam ad Aristotelem ut ipsam videret : qua visa, dixit : si homines².... »

p. 135). Le mot « Etheling » répond aux mots allemands « Edeling » vir nobili genere natus : « Adelung » vir nobilis (Cf. le *Deutsches Wörterbuch* des frères Grimm, Leipzig, 1854, in-8). — Chaucer, dans sa traduction de Boëce (xiv^e s.), suit de si près le texte latin qu'on ne peut se prononcer sur le sexe qu'il prête à Alcibiade : « For so as Aristotil telleth that yif that men hadden eyen of a beest that hizt lynx, so that the lokyng of folk myzt[e] percen thoruz the things that withstonden it, who so lokid than in the entrailes of the body of Alcibiades that was ful fayr in the superficie with oute, it shulde seme rygt foule. » *Chaucer's translation of Boetius' de consolacione Philosophiae* by Richard Hamus (Early English Text Society), Londres, 1868, in-8, p. 81 (même page dans la réimpression de 1886). A rapprocher de cette traduction de Chaucer une traduction anonyme française de la première moitié du xv^e siècle : « Car, si comme dit Aristote, se les hommes eussent yeux de linx, si que leur regars perçast les choses contrestans, qui regarderoit dedens les entrailles du corps Alchipiadès, qui très bel estoit en la superficie dehors, il apperoit trop laid » (Bibl. nat., fr. 1098, fol. 52 r^o). — On sait que le « noble Geoffroi Chaucier » a traduit en vers anglais des fragments du *Roman de la Rose*, mais non celui où se trouve le passage d' « Alchipiadès. »

1. LA FONTAINE, *Fables*, IX, 6.

2. *Sancti Thome de Aquino super libris Boetii de consolacione Philosophie commentum cum expositione feliciter incipit* Toulouse,

Rectification de Josse Bade. — « Hic commentum fecisse superiorem auctorem non dubito : qui quidem ex-hystoriis reperire non potuit. Commentus est dicens Alcibiadem fuisse mulierem, cum sexcentis auctoribus constet fuisse virum longe indulgentissimum et famosissimum¹. »

La plupart des traducteurs et commentateurs de Boëce, sur la foi de saint Thomas, prirent Alcibiade pour une femme, et Jean de Meun comme les autres.

1481, in-fol.), fol. h. 5 v°. Ce n'est pas le lieu de discuter ici sur l'attribution de ce commentaire qui a justement été contesté à saint Thomas. Cf. *Scriptores Ordinis Praedicatorum* (Paris, 1719, in-fol.), t. I, p. 509, notice sur Thomas de Jorz auquel il est quelquefois attribué : « Super Boetium de consolatione Philosophiae et de doctrina scholarium an commentarii illi sub nomine S. Thomae falso editi? » disent Quétif et Echard. Il suffit que ces derniers constatent l'existence de manuscrits du commentaire de Boëce sous le nom de saint Thomas. Ils citent un ms. de la fin du XIV^e siècle; il en est de plus anciens, tel ce ms. de la bibliothèque de l'Arsenal n° 910 (fin du XIII^e siècle). On a aussi attribué ce commentaire à Thomas Waleys, dominicain, élevé à Oxford et à Paris, mort en 1350. Cf. le *Dictionary of national Biography*, vol. 59, p. 121. Thomas Anglicus, auctor commentariorum Boetii, » dit l'éditeur du Boëce de la *Patrologie latine* de Migne, t. LXIII, col. 751, n. 2. Dans la version flamande de Boëce, l'éditeur invoque le témoignage de saint Thomas qu'il ne nomme pas, et dont il reproduit le commentaire : « Alcibiades, as commentator seit, was een so schoon wiif... » (*Das weerdich Bouc Boecius de consolatione philosophie*, Gand, 1485, in-fol. fol. f. 2b). — La Bibliothèque nationale de Paris possède un très beau manuscrit de cette version, avec miniatures : néerland. I. — Le commentaire sous le nom de saint Thomas est donné dans l'édition romaine de ses œuvres publiée en 1571, t. XVIII. Au commencement du XVI^e siècle, Niccolò Cresci de Florence, moine cistercien, avait formellement rejeté l'attribution de ce commentaire à saint Thomas : « Commentarii qui falso divo Thomae Aquinati ascribuntur, » écrit-il à Antonio Lanfredini (BOETII *Opera*, dans Migne, *Patrologia latina*, t. LXIII, col. 870). De nos jours, Charles Jourdain a fait de même, *La philosophie de saint Thomas* (Paris, 1858, in-8), t. I, p. 96. La question, pour ce qui regarde saint Thomas, se trouve définitivement tranchée; reste la question d'attribution.

1. *Commentum duplex in Boetium de consolatione Philosophiae* (Lyon, Jacques Maillat, 1599, in-fol.), fol. 18 r°.

D'abord dans le *Roman de la Rose*. Il est vrai qu'il a suivi de si près le texte de Boëce, qu'une certaine incertitude plane d'abord sur le sexe d'« Alcipiadès, » comme il l'appelle¹; mais, lorsqu'au lieu de citer isolément ce passage, on le replace dans son cadre naturel, c'est-à-dire avec les vers qui le précèdent et qui le suivent, on acquiert bien vite la conviction que Jean de Meun a considéré Alcibiade comme une femme et non comme un homme. L'auteur veut prouver que les femmes n'ont que leur beauté naturelle, et qu'elles se trompent lorsqu'elles s'imaginent se rendre belles en se parant de belles choses, de belles robes, de beaux bijoux. La beauté des bijoux réside en eux et ne se communique pas à la femme qui s'en pare².

1. « Alcipiadès. » *Roman de la R.*, v. 8980. Le ms. de Stockholm des œuvres de Villon donne « Archipyadès. » fol. 42 r° de là reproduction en fac-similé; celui de la Bibl. nat., fr. 20041, fol. 119 « Arthipiadès » (Longnon, p. 190). Le *Vincent hystorial*, traduit par Jean de Vignoi, ms. fr. 50, donne : « Alchibiadès, Althibiadès, Athibiadès. » fol. 109 d — 110 a. La forme « Archipiada » que semble avoir adoptée Villon, avait sans doute, à ses yeux, une terminaison plus féminine.

2. Dante, dans son *Convito*, a emprunté à Boëce (qu'il ne nomme pas) — peut-être même à Jean de Meun (?) — cet argument de la beauté féminine appliquée à l'excellence de la prose italienne. Il prend la prose, pour sa démonstration, et non la poésie, parce que celle-ci emprunte à la rime, au rythme et à la mesure une beauté *extérieure* qui l'empêche de se manifester aussi bien que la prose : « Per questo Comento la gran bontà del Volgare di Sì si vedrà, perocchè (siccome per esso altissimi e novissimi concetti convenevolmente, quasi come per esso Latino si esprimono) la sua virtù nelle cose rimate per le accidentali adornezze che quivi sono connesse, cioè la rima e lo ritmo, o'l numero regolato, non si può bene manifestare; siccome la bellezza d'una donna quando gli adornamenti dell'azzimare e delle vestimenta la fanno più ammirare che essa medesima : onde chi vuole bene giudicare d'una donna, guardi quella quando sola sua natural bellezza si sta con lei da tutto accidentale adornamento discompagnata.... » *Convito di Dante Alighieri*, trattato I, cap. x (*Opere minori*, édition Pietro

Et, à l'appui de cette thèse¹, Jean de Meun cite l'exemple d'« Alcipiadès » dont le corps, très beau au dehors, paraîtrait affreux si on en voyait les entrailles. Il ne peut s'agir, en l'espèce, que d'une femme : toute l'argumentation qui précède s'appliquant exclusivement aux femmes, on ne comprendrait pas que l'auteur prit un homme comme argument final de sa conclusion.

Voici d'ailleurs les vers du *Roman de la Rose* :

Et se nuz homs, por moi confondre,
 Voloit oposer ou respondre
 Que les bontés des choses bonnes
 Vont bien ès estranges personnes,
 Et que biaux garnemens font beles
 Les dames et les damoiseles ;
 Certes quiconques ce diroit,
 Ge diroie qu'il mentiroit :
 Car la biautez des beles choses,
 Soient violetes ou roses,
 Ou dras de soie, ou flors de lis,
 Si cum escrit où livres lis,

Fraticelli, Florence, 1837, in-8, p. 100). — A rapprocher de ce passage de Dante « Per questo Comento, » jusqu'à la fin de ce chapitre x, les quinze derniers vers du chapitre v du *Tesoretto* de Brunetto Latino (édit. Gio. Battista Zannoni, Florence, 1824, in-8, p. 35, v. 91-106), où l'argumentation est identique. Ce dernier ouvrage présente d'ailleurs avec le *Roman de la Rose* de sérieuses analogies. Il débute par un songe, cadre habituel de ces sortes de compositions, et offre, dans l'argumentation de *Nature*, des réminiscences notables du poème français.

1. Ce n'est toutefois pas le sentiment de Macette, qui dérive en droite ligne de *La Vieille* du *Roman de la Rose* :

Ma foy, les beaux habits servent bien à la mine,

dit Macette à la jeune fille, amie du poète. Cf. Mathurin REGNIER, *Œuvres complètes* (Paris, 1869, in-16), édition de Pierre Jannet, *Satyre XIII*, p. 106.

Sunt en eus et non pas ès dames ;
 Car savoir doivent toutes fames
 Que ja fame jor quele vive,
 N'aura fors sa biauté naïve ;
 Et tout autant dis de bonté,
 Cum de biauté vous ai conté.
 Si di, por ma parole ovrir,
 Qui vodroit un femier covrir
 De dras de soie ou de floretes
 Bien colorées et bien netes,
 Si seroit certes li femiers,
 Qui de puir est coustumiers,
 Tex cum avant estre soloit ;
 Et se nus hons dire voloit,
 Se li femiers est lait par ens
 Defors est il plus biaux parens :
 Tout ainsine les dames se perent,
 Por ce que plus beles en perent,
 Ou por leur ledure repondre.
 Par foi ci ne sai ge respondre,
 Fors tant que tel decepcion
 Vient de la fole vision
 Des yex qui parées les voient,
 Par quoi li cuers si se desvoient
 Por la plaisant impression
 De lor imaginacion,
 Qu'il ne sevent aparcevoir
 Ne la mençonge, ne le voir,
 Ne le sofime devisier
 Par defect de bien avisier.
 Mes s'il eüssent yex de lins,
 Ja por lor mantiaus schelins,
 Ne por sorcos, ne por coteles,
 Ne por guindes, ne por toeles,
 Ne por chainses, ne por pelices,
 Ne por joiaus, ne por devices,
 Ne por lor moës desguisées,
 Qui bien les auroit avisées ;

Ne por lor luisans superficies
 Dont eus ressemblent artefices,
 Ne por chapians de flors noveles¹,
 Ne lor semblassent estre beles.
 Car le cors Alcipiadès,
 Qui de biauté avoit adès,
 Et de color et de feture,
 Tant l'avoit bien formé nature,
 Qui dedans veoir le porroit,
 Por trop lait tenir le vorroit.
 Ainsinc le raconte Boëce,
 Sages hons et plain de proëce,
 Et trait à temoing Aristote
 Qui la parole ainsinc li note;
 Car lins a la regardéure
 Si fort, si perçant et si dure,
 Qu'il voit tout quanque l'en li moustre,
 En dehors et dedans tout outre....

(T. II, p. 218, v. 8926-8993.)

Tel est le texte donné par Méon. Si l'on ouvre au hasard quelques-uns des manuscrits du *Roman de la Rose* (il y en a plus de trois cents), on trouve plus généralement, cette même forme « Alcipiadès, » et aussi des variantes, imputables surtout aux copistes.

1. Martin Le Franc, dans son ouvrage *L'estrif de Fortune et Vertu*, s'est vraisemblablement rappelé soit Boëce, soit Jean de Meun. « *Fortune* : — Riche vesture ou bien gente et nouvelle est bien advenant. *Vertu* : — Soies couvert d'escarlante ou de pourpre, d'argent ou d'or, se dedens n'ez aorné de vertu, tu es tres mal vestu. Fay que on parle de toy, non pas de ton habit; honneur ne te parte du doz, avecques toy le couche, voire en ton cueur enclos. Car se avec ta robe tu le pends à la perce, on te le robera. Quand je voy aucuns hommes tous vermolus de vices, richement habilliez, il me souvient de sepulchres plaisans dehors, puants dedens.... Quant tu veulz priser homme, laisse la robe et le manteau, et regarde que de soy mesmes vault. » Bibl. nat., ms. fr. 1150, fol. 218 v° 219.

« Alcipiadès, » Bibl. nat., fr. 799, fol. 50 *a*; 803, fol. 64 *c*; 805, fol. 61 *b*; 806, fol. 59 *d*; 2195, fol. 58 *d*; 2196, fol. 56 *a*; etc...

« Archipiadès, » fr. 804, fol. 62 *c*.

« Alicipiadez, » fr. 19157, fol. 56 *b*.

« Altiadiès, » fr. 801, fol. 54 *a*.

Toutefois dans le fr. 802, on lit « Alympyadès » (fol. 60 *a*), et dans le 19156 (ms. du XIV^e s.). « Alympyatès » pour Alympyadès » rimant avec « adès » (fol. 56).

Or, ces deux dernières leçons ne sauraient être considérées, ainsi que les variantes précédentes, comme une déformation de « Alcipiadès; » elles sont une véritable correction faite par des scribes plus attentifs ou plus lettrés, « Alympyadès » n'étant que la forme « Olympiade » (du latin *Olimpiadem*), Olympias, la mère d'Alexandre.

Cette forme « Olympiadès » se rencontre dans quelques mss du XIV^e et du XV^e siècles, et, sans exception, dans les imprimés du *Roman de la Rose* et du *Livre de Consolation* de la fin du XV^e siècle et du commencement du XVI^e.

La suite du *Roman de la Rose* par Jean de Meun était une œuvre de jeunesse qu'il composa vers 1277. Dans la traduction qu'il donna plus tard du *De consolatione Philosophiae* de Boëce¹, son dernier ou-

1. Déjà dans le *Roman de la Rose*, Jean de Meun exprimait tout le cas qu'il faisait du *De consolatione philosophiae* qu'il devait traduire plus tard :

Qui Boëce de Confort lisent,
Et les sentences qui là gisent,
Dont grans biens as gens laiz feroit
Qui bien le lor translateroit (T. II, p. 5052-5055.)

Peu de philosophes d'ailleurs ont été plus lus, en Europe, depuis

vrage, avant son *Testament*, on remarque que, dans le passage relatif au bel Alcibiade, la forme « Alcipiades, » modifiée, ne se rencontre qu'une fois dans les dix-sept manuscrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent cette traduction exécutée par Jean de Meun² :

le moyen âge jusqu'à la fin du xv^e siècle, que Boëce. On s'en rend compte par le nombre considérable de manuscrits qui en restent, par les traductions nombreuses qui en ont été faites, par les citations dont les écrivains ont aimé à en enrichir leurs écrits, et par l'influence considérable que l'ouvrage de Boëce a exercée sur l'esprit de plusieurs générations successives. Jean de Meun en a particulièrement subi l'ascendant, et en dehors des nombreux endroits où il se l'est rappelé, on peut citer 2.100 vers (5538-7643) comme imités par lui d'une façon directe ou indirecte du *De consolatione Philosophiae* (cf. LANGLOIS, *Les origines et les sources du Roman de la Rose*, pp. 136-138, et 95). Aussi s'explique-t-on mal cette parole de Dante dans son *Convito* (composé en 1303), où il prétend que peu de gens connaissent le *De consolatione Philosophiae* : « Misimi a legger quello non conosciuto da molti libro di Boezio. » *Convito*, trattato II, cap. XIII (Florence 1857, in-8), p. 161. — Dante, pour se consoler de la mort de Béatrice, s'était mis à lire le *De Amicitia* de Cicéron et le *De consolatione Philosophiae* de Boëce. Les manuscrits du *De consolatione Philosophiae* de Boëce sont particulièrement nombreux en Italie; il est vrai qu'ils datent la plupart de la seconde moitié du xiv^e siècle ou du xv^e siècle. La Bibliothèque nationale de Paris en possède trois de cette dernière époque. Dans deux de ces manuscrits, Alcibiade est pris pour une femme : « ... Certo et corpo di Alcipiades laquale fo donna tanta nominata de bellezza... » Ital. 906, fol. 39 r. — Même leçon, avec graphie différente, dans l'Ital. 2024, fol. 41 r. Dans l'Ital. 439, le nom d'Alcibiade est donné dans la glose, mais de telle façon qu'il y a doute sur son sexe (fol. 53 v.). — Dans la traduction catalane du dominicain Antonio Genebreda, Alcibiade est également pris pour une femme « una bella fembre qui era havol de son cors, appellada Alcipies. » Esp. 474, fol. 63 c (xv^e siècle). Cette presque unanimité dans l'erreur résulte, à n'en pas douter, du commentaire de saint Thomas, de celui, du moins, publié sous son nom.

2. Les mss de la traduction en prose et de celle en vers mêlés de prose du *De consolatione Philosophiae* présentent cette étrange particularité d'en attribuer unanimement dans le *Prologue* la translation à Jean de Meun, alors qu'ils diffèrent entre eux, dans

Fr. 17,272. « Alcepiade qui avoit la plus belle fourme du monde » (fol. 69 c).

Au contraire, la leçon « Olimpiades, » ou des variantes de celle-ci, est donnée dans les mss suivants :

Fr. 1,949. « Qui verroit les entrailles de Olimpiades qui avoit la plus belle forme du monde » (fol. 47 v°).

Fr. 1,541 « ... et veoit les entrailles de Olipiades, la plus belle femme du monde ne sembleroit elle très laide » (fol. 17 v°, non folioté); fr. 1,099. « Qui verroit dedens les entrailles de Olispiade qui avoit la plus belle forme du monde... » (fol. 246 v°). Même leçon dans les mss fr. 12,238, fol. 101; 17,080, fol. 123; 1,092 (fol. 47 v°); 1,110 (fol. 51 v°); « Lespiade » dans fr. 575 (fol. 53 b); fr. 1,093 (fol. 45 v°); dans le fr. 1,652 (fol. 37 v°); 25,417 (fol. 68); « Arispiades » dans lat. 6,643 (fol. 147); dans le fr. 1,728 « Elispia » (fol. 246 v°); dans le fr. 1,948 « Cloppiades. » Le passage manque dans fr. 1,947 et 24,231.

Ces remarques faites, on est porté à conclure, ou bien que Jean de Meun fut averti de l'erreur qu'il avait commise dans son *Roman de la Rose* en faisant d'Alcibiade une femme, ou bien qu'il se sera lui-même aperçu de sa méprise, et qu'il aura substitué, dans sa traduction de Boëce « Olympiades » à « Alcepiades. » « Alcepiade » figure dans le seul ms. fr. 17, 272; tous les autres mss donnent des formes plus ou moins

le texte, d'une manière sensible. Cf. L. DELISLE, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV (1873), p. 5; Paul MEYER, *Romania*, t. II (1873), pp. 271-273; P. PARIS, *Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII (1881), pp. 391 et sqq. Le véritable texte de Jean de Meun, se trouve en dernière analyse, dans les mss suivants de la Bibliothèque nationale : lat. 6643; fr. 575; 1092; 1093; 1099; 1101; 1541; 1652; 1728; 1947; 1948; 1949; 12238; 17080; 17272; 24231; 25417.

altérées d' « Olympiades » du fr. 1,949. Ainsi donc, du temps même de Jean de Meun, cette correction, qu'elle soit imputable à lui ou à un autre, se trouvait déjà implicitement faite. Elle ne pouvait d'ailleurs tarder à se produire; et Jean de Vignai, dans sa traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, faisant allusion au présent passage du *De consolatione Philosophiae* de Boëce, ne manque pas d'affirmer le sexe masculin d'Alcibiade. Dans d'autres publications contemporaines, telle que la traduction par Laurent de Premierfait *Des cas des nobles hommes* de Boccace, où sont consacrés un chapitre du livre III au « duc Alcibiade, » et le chapitre VIII du livre IV à Olympias, mère d'Alexandre, la même conclusion se dégage. Dans une autre traduction anonyme du même ouvrage, le passage qui concerne Alcibiade se trouve concurremment avec celui qui contient « l'histoire de Olimpiade qui fut royne de Macédoine. »

De même, si l'on prend la traduction anonyme française des *Triumphes de Petrarque* et qu'on se reporte au passage où Alcibiade est cité, on voit que le traducteur-glossateur non moins que Pétrarque lui-même se sont bien gardés de prendre Alcibiade pour une femme; pareille constatation s'observe dans la traduction du Valère Maxime de Simon de Hesdin (Bibl. nat., fr. 46, fol. 185b, liv. III, chap. LXV), et dans d'autres ouvrages qu'il est inutile de citer.

Voici d'abord le passage de Jean de Vignai. Après avoir parlé de la fuite d'Alcibiade auprès de Darius « à Tisaphernem prevost du roy d'Aires, » Jean de Vignai fait la remarque suivante: « Cestuy est Alchi biades duquel Boëce raconte ou livre de Consolation

que Aristote avoit dit que se aucun avoit les yeulx si tres clers et si fors qu'il peust clerement veoir et regarder les entrailles de corps humain, et il veist icellui corps de Alcibiades qui estoit tres bel par dehors, il le verroit estre let par dedans » (Bibl. nat., fr. 50, fol. 109d-110a). Il est fâcheux que Jean de Vignai, que nous retrouverons plus loin à l'occasion d'un passage de Villon, n'ait pas saisi l'occasion qui s'offrait à lui pour redresser l'erreur entretenue par plusieurs de ses contemporains et de ses devanciers, ainsi qu'allait le faire, en Italie, quelques années plus tard, Benvenuto d'Imola¹.

La distinction n'est pas moins probante dans la traduction de Laurent de Premierfait. « Le vii^e cha-

1. Benvenuto d'Imola, dans son célèbre commentaire de Dante, commentaire dont la rédaction est contemporaine de l'année 1379, écrit au sujet du mot « lonza » (*Inferno*, I, 32) :

« *Ed ecco quasi* (l. 34). — *Ista est tertia pars generalis in qua autor ostendit quomodo sibi ascendenti ad montem virtutis occurrunt tres ferae revocantes ipsum a tam bono proposito, scilicet : Lontia, Leo et Lupa. Sed ad aperiendam viam, primo, quaero quae fera sit ista lontia. Ad ejus intelligentiam vel cognitionem est subtiliter praenotandum, quod tria sunt animalia praecipue habentia pellem variis maculis distinctam, scilicet lynx, sive lynceus, qui vulgariter dicitur lupus cerverius, pardus et panthera. Modo dico quod per lontiam autor potest intelligere lynceum, per quam figurat luxuriam; unde Virgilius in simili describens habitum Veneris dicit*

Subcinctam pharetra et maculoso tegmine lynceis.

Per quod dat intelligi quod luxuria consistit in pelle, quia in apparentia pulchritudinis exterioris. Unde et Boetius in tertio loquens de ista pulchritudine superficiali : si homines lynceis oculis uterentur, illud Alcibiadis corpus superficie pulchrum, turpissimum videretur. Fuit autem Alcibiadis Atheniensis inclitus dux et philosophus, pulcherrimus corpore, ut patet per Valerium, Justinum, Jeronimum, Augustinum, et alios multos, licet quidam per errorem dicant quod fuerit foemina formosissima meretrix. Sed de hoc non amplius ad praesens, quia impertinens est nostro propo-

pitre contient le cas de Alcibiades, duc et seigneur d'Athènes, et commence en latin : *Alcibiades....* — Afin que en peu de paroles je compreigne plusieurs tiltres et louenges que nature et fortune donneront au duc Alcibiades, je dis premièrement qu'il fut nez d'Athènes, et entre ceulx de son païs, il fut noble de lignée, bien façonné de corps. Et devant tous autres hommes de son temps, il fut noble et vaillant guerrier » (Liv. III, chap. vii), Bibl. nat., fr. 127, fol. 98b. « Le viii^e chapitre contient le cas de Olimpias, royne de Mecedone et mere du grant Alexandre, et commence en latin : *Non solum...* » (Livre IV, chap. viii), fr. 127, fol. 130d (Cf. également la traduction anonyme du même ouvrage, fr. 132, fol. 15d, 72d; fr. 133, fol. 65a). Je termine ces citations qu'il serait

sito. » *Benvenuti de Rambaldis de Imola Commentum super Dantis Aldigherii Comoediam. nunc primum integre in lucem editum sumptibus Guilelmi Waren Vernon, curante Philippo LACAITA* (Florence, 1887, 5 vol. in-8), t. I, p. 33. La Bibliothèque nationale de Paris possède le texte latin de Benvenuto d'Imola dans l'ital. 77 (xv^e s.), fol. 4 c, et la traduction italienne de ce même texte, ital. 78 (xv^e s.), fol. 4 b. L'éditeur, P. Lacaïta, n'a pas connu ces deux mss. Cf. Lucien AUVREY, *Les manuscrits de Dante des Bibliothèques de France* (Paris, 1892, in-8), pp. 98 et sqq. (fascicule LVI de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*). — Parlant de la chute du Capitole, Benvenuto écrit cette digression : « Sed pro dolor! Istud sumptuosum opus destructum et prostratum est de anno praesenti M.CCC.LXXIX (1379) per populum romanum. » T. II, p. 8 (canticus XVIII). Il convient de rappeler que M. Paget Toynbee avait publié le passage relatif au bel Alcibiade dans l'*Athenaeum* (december 24) de l'année 1898, p. 898. On doit au même savant une intéressante étude sur Benvenuto d'Imola : *Benvenuto da Imola and his Commentary on the « Divina Commedia »* publiée dans : *An english Miscellany presented to Dr. Furnivall in honor of his seventy-fifth birthday* (Oxford, 1901, in-8), pp. 436-461.

facile de multiplier, par le passage du *Triumphe de la Renommée*.

L'acteur :

Et Alcibiade che si spesso Athena,
Come fu so piacer, volse et rivolse
Con dolce lingua et con fronte serena.

Comment :

« Alcibiades d'Athènes ne se démontra pas seulement estre très cler orateur, mais insigne philosophe et très prestant capitaine et fort en fait d'armes, lequel par sa grande et singulière vertu contracta et acquist assez plus d'ennuis que de grace envers la chose publique... » (Bibl. nat., fr. 223, fol. 229b).

On le voit, si l'erreur dans laquelle tomba d'abord Jean de Meun fut commune à plusieurs de ses contemporains et de ses successeurs, il y eut de nombreuses exceptions ; mais, comme toutes les erreurs, celle-ci mit un fort long temps à disparaître ; c'est ainsi qu'au xvi^e siècle le célèbre chanoine de Valenciennes, Jean Molinet, reproduira la fausse allégation qui avait échappé au collaborateur de Guillaume de Lorris.

Si maintenant on ouvre les imprimés du *Roman de la Rose*, on constatera que la forme « Olympiadès » y figure partout et toujours. Les éditeurs avaient donc implicitement reconnu la méprise qui avait si longtemps prévalu, et contre laquelle venait de protester en dernier lieu, l'illustre érudit et humaniste, le Flamand Josse Bade.

En effet, dans l'édition de Nicolas Du Pré (avec la marque de Jean Petit), on lit :

Car le corps Olimpiadès
 Qui de beauté avoit adès
 Et de couleur et de facture,
 Tant l'avoit bien faicte nature,
 Qui dedans veoir le porroit
 Pour trop lait tenir le vouroit¹.

Vérard, dans son édition parue vers 1500, dit la même chose :

Car le corps Olimpiadès²....

De même Clément Marot :

Car le corps d'Olimpiadès
 Qui de beaulté avoit a dès
 Et de couleur et de facture,
 Tant l'avoit bien faicte nature,
 Qui par dedans veoir la pourroit
 Pour laide tenir la vouldroit.
 Ainsi (nous) le racompte Boece³.

Si l'on prend les traductions françaises de Boëce par Jean de Meun imprimées à la fin du xv^e siècle, on arrive aux mêmes constatations :

« Se les hommes, si comme dit Aristote, avoyent les yeulx si tres parfaitz comme lins qui voyent les aultres outre les murs, si que robe ne corps les empeschat, et vissent les entrailles de Olimpiades la plus belle femme du monde, si ne sembleroit elle tres

1. *Le Rommant de la Rose* (s. d., in-fol., fol. Kc.).

2. *Le Rommant de la Rose, codicille et testament de maistre Jehan de Meun* (s. d., vers 1500, in-fol.), fol. l iiii.

3. *Cy est le Rommant de la Rose* (Paris, 1526, in-fol.), fol. 58c; édition de Galliot du Pré (Paris, 1531, in-fol.), fol. 55a (charmantes figures sur bois).

laide¹. » C'est, on le voit, la reproduction des manuscrits.

Mais Villon connaissait également la traduction en vers du *De consolatione Philosophiae* par Renaut de Louhans. Ce qui tend à le faire croire, c'est que Villon, après avoir nommé « Archipiada, » cite « Thaïs » qui est mentionnée dans cette traduction, bien que ne figurant pas dans le texte latin. Mais cette translation de Renaut de Louhans est surtout une paraphrase très libre du texte original latin; il n'y a donc pas à s'étonner de cette interpolation, en même temps qu'elle explique, sans doute, le *cousinage* que Villon établit entre Archipiada et Thaïs.

Voici ce texte :

Une dame fut appelée
Altiadiès, moult aournée
De gentil et plaisant corsage,
Et de grant biauté de visage²....

et, un feuillet plus haut :

Une dame ot nom Thays,
La plus belle de son pays,
S'elle menast honneste vie;
Demostenès l'ot convoitie
Et la desira moult avoir³....

La grande vogue qu'eut au xiv^e et au xv^e siècle, la traduction en vers du traité de Boëce par Renaut de

1. *Le Boëce de Consolation translaté de latin en François par honorable homme maistre Jean de Meun à la requeste du roy Philippe le quart* (Lyon, s. d., in-fol.), fol. diii^o.

2. Bibl. nat., fr. 578, fol. 33 c (ms. du xiv^e s.), et, dans l'impression incunable (s. l. n. d., in-fol.), fol. f. (Bibl. nat. Rés. R. 89).

3. Bibl. nat., fr. 578, fol. 34 b.

Louhans contribua à maintenir la légende qu' « Alci-
piadès » était une femme. Au siècle suivant, Molinet,
dans le *Roman de la Rose moralisé cler et net*,
translaté de rime en prose (Paris, 1521, in-fol.), au
chapitre XLII intitulé : « Comment la femme pompeuse
d'habitz est comparée à l'ame pecherresse despouillée
de son corps, » écrivait : « Car se le corps Alci-
piadès qui tant avoit de beauté naturelle, de couleur, de fac-
ture et de forme se pouvoit veoir par dedans, il seroit
tenu tres lait, comme Boëce le recite » (Fol. 47b).
Mais, si peu explicite que soit ce passage pris isolé-
ment, il n'est pas douteux, et par le titre du chapitre
et par le contexte, que Molinet, influencé par le
pseudo-commentaire de saint Thomas, et oublieux
de la protestation de son compatriote Josse Bade,
prenait « Alci-
piadès » pour une femme. Clément Ma-
rot était également de cette opinion ; car autrement,
dans l'édition qu'il donnait en 1533 des œuvres de
Villon, il eût accompagné d'une note explicative ou
rectificative le nom d' « Archipiada¹. » Il est vrai
qu'il ne reconnaissait sans doute pas cette dernière
sous le nom d' « Olimpiadès » qu'il avait imprimé
pourtant dans son édition du *Roman de la Rose*.

Echo parlant quand bruyt on maine....

1. *Les œuvres de François Villon de Paris, revues et remises
en leur entier par Clément Marot, valet de chambre du Roy* (Paris,
Galiot du Pré, 1533, in-8), p. 27 (Bibl. nat. Rés. Ye 1,297). De même
Huet, l'ancien possesseur de cet exemplaire, n'a mis en marge
aucune annotation à cet endroit. — Indépendamment de ces notes,
Huet a rédigé un chapitre sur Villon : *Huetiana, ou pensées diverses
de M. Huet, évesque d'Avranches* (Paris, 1722, in-12), pp. 58 et sqq.
L'abbé d'Olivet est l'éditeur de cet ouvrage.

Les amours « d'Equo » et de « Narcisus » sont rapportées tout au long dans le *Roman de la Rose* : c'est là, vraisemblablement, comme aussi dans les *Métamorphoses* d'Ovide, que Villon avait pris pour sa *Ballade des Dames du temps jadis*

Equo une haute dame....

(T. II, p. 58, v. 1451.)

et dont les aventures lui inspiraient au moins une réminiscence qui a été relevée plus haut. Ailleurs, dans *Le dit de la naissance Marie d'Orléans*, Villon fait de nouveau allusion à la « belle Echo » dans le ix^e huitain.

Où est la tres sage Helloïs
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart à Saint-Denis?
Pour son amour ot cest essoyne....

Ces quatre vers sont tirés du récit des amours d'Héloïse et d'Abailard relatées dans le *Roman de la Rose*.

Après avoir raconté qu'à la suite de leur mariage, Héloïse avait été

D'argenteil nonain revestue, (T. II, p. 214, v. 8832.)

Jean de Meun poursuit, assez cyniquement :

Fu la couille à Pierre tolue
A Paris. en son lit, de nuis,
Dont moult ot travail et ennuis¹,

1. On retrouve ce vers au sujet des amants :

Car cil qui fins amans se clament,
Quant d'amors ardemment s'entr'ament,
Dont moult ont travaux et annis.

(T. III, p. 189, v. 18596.)

Et fu puis ceste mescheance
Moine de Saint-Denis en France¹....

(T. II, p. 214, v. 8833-8837.)

On le voit, ces cinq vers de Jean de Meun sont exactement la matière qui entre dans les quatre vers de Villon.

Quant à l'épithète de « sage » appliquée à Héloïse, elle s'explique suffisamment par les conseils, inutiles d'ailleurs, qu'elle avait donnés à son amant pour le dissuader de l'épouser, prévoyant — comme le prouva l'événement — tous les malheurs et tous les chagrins que cette union entraînerait avec elle. L'épithète de « sage, » dans les soixante-douze vers où ce récit est rapporté, ne figure qu'une fois, et s'adresse à la femme, en général (vers 8814), mais non à Héloïse. Il est probable que Villon l'avait empruntée à la traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard de Jean de Meun.

Dans cette traduction, qui ne nous est conservée que dans un manuscrit du XIV^e siècle², le nom d'Hé-

1. Dans sa traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard, Jean de Meun s'exprimera avec plus de réserve : « Ilz me tolirent icelle partie de mon corps, par les quelz je avoye forfait, et dont ils se plaignoient. » *Bibl. nat., fr. 920, p. 21.* — Il faut lire dans Molinet les rapprochements insensés que lui suggère l'histoire des amours d'Héloïse et d'Abailard. La « moralité, » lorsqu'elle n'est pas cynique et obscène, comme dans la symbolisation d'Héloïse, est des plus bouffonnes. Un exemple. Après avoir dit qu'« Heloys se rendit nonnain professe au monastere d'Argentueil, » il poursuit : « Or est Argentueil une très grosse abbaye plaine de femmes de toutes tires et non sans cause : car toutes femmes ont l'œil à l'argent, pour ce se nomme l'abbaye d'Argentueil. Vous y trouverez cloistrieres trop trotieres, fort rebelles non trop belles, de seuvrrettes non seurettes, et nonnettes trop non nettes... » *Le Romant de la Rose moralisé...*, chap. XLII, fol. 40^c.

2. *Bibl. nat., fr. 920.*

loïse, en effet, est presque toujours accompagné de l'épithète « saige. »

« Or conclut son propos la saige Heloys en eschivant le mariage » (page 49). — « Expose et descent à son propos la saige Heloys et monstre à Abaaclart que c'estoit vraye amour et loiaux dont elle l'aimoit... » (p. 65). — Or rescript la saige Heloys et dit » (p. 79). — « Cy apres recommance à parler Abaaclart à la saige Heloys » (p. 92), etc. — Quant à Jean de Meun, il est tellement gagné à l'excellence des arguments développés par Héloïse pour détourner Abailard de l'épouser, qu'il écrit en note : « Oncques femme ne parla plus saigement¹ » (p. 90).

Enfin, — dernier trait à noter, — Héloïse était belle. Ce caractère de beauté, dans l'évocation de Villon, est comme l'apanage constant et nécessaire de ses héroïnes ; on verra qu'il ne fait défaut à aucune d'elles (cf. l'APPENDICE, n° II). Pour ce qui est d'Héloïse, Abailard, dans sa première lettre, nous dit que de même qu'elle n'était pas la dernière pour le visage, elle était la première pour la science². Mais il ne faut voir, dans ce style précieux et alambiqué, qu'une litote ; d'ailleurs, dans la traduction des lettres d'Hé-

1. Déjà, dans *Le Roman de la Rose*, Jean de Meun avait montré toute son admiration pour « suer Heloïs. »

Mes ge ne croi mie, par m'ame,

Conceques puis fust une tel fame. (T. 2, p. 216, v. 8862-8863.)

2. « Et comme ceste Heloys ne feust pas basse par beauté, par habundance de livres estoit la souveraine » (fr. 920, p. 40); traduction du latin « quæ cum per faciem non esset infima, per abundantiam litterarum erat suprema » (*Epistola prima seu historia calamitatum*, cap. VI, dans Migne, *Patrologia latina*, t. 178, *Abailardi Opera*, col. 127.)

loïse et d'Abailard, de Jean de Meun, la seule vraisemblablement qu'ait connue Villon, l'épithète de « belle » est attachée à son nom. « Or porte la belle Heloys habit de nonnain pour son mari » (p. 20).

La royne blanche comme lis
Qui chantoit à voix de seraine...

Avec un art exquis, Villon évoque une reine : quelle reine? la reine « blanche comme lis. » A-t-il voulu désigner Blanche de Castille, en jouant, comme il se plaît souvent à le faire sur le double sens de « blanche » qui, au moyen âge, signifiait à la fois « veuve » (c'était le cas de Blanche de Castille) et belle¹, » toutes qualités qui s'appliquaient bien à la mère de saint Louis. En effet, le rédacteur des *Grandes chroniques de France* parlant de Thibaud IV, comte de Champagne, dont on connaît l'amour prétendu pour la reine Blanche (1234), écrit : « Le comte regarda la royne qui tant estoit sage et tant belle que de la grant biauté d'elle il fu tout esbahi². » — *Qui chantoit à voix de seraine*, viendrait encore donner du poids à l'hypothèse qu'il s'agit de cette princesse. Mais, on ne saurait aller plus loin; et personnellement,

1. Cf. Du CANGE, *Glossarium* au mot « blanca. »

2. *Les grandes Chroniques de France...*, publiées par Paulin PARIS (Paris, 1838, in-8), t. IV, p. 254. Cf. également Elie BERGER, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France* (Paris, 1895, in-8), p. 41. Ainsi que Villon, quelques écrivains contemporains de la reine Blanche ont joué sur son nom : tel l'auteur anonyme de l'*Historia regum Francorum* qui, parlant de cette dernière, écrit : « Comendabilis pulchritudinis puella, nomine Candida... » Cf. *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*, t. XVII, p. 426. Semblablement dans le *Carolinus* (même recueil et même tome, p. 292 vers 130).

je trouve que c'est mieux entrer dans l'idée de Villon, de laisser cette gracieuse figure de femme glisser dans le vague du souvenir et de la pensée, que de chercher, comme certains commentateurs, à imposer une identification, *a priori* impossible, et fatalement inexacte¹.

Voici, à titre de curiosité, quelques vers du *Roman de la Rose* où l'on trouve comme la matière des deux vers de Villon :

Icele dame ot non Biautés (T. I, p. 41, v. 995.)

.

Tendre

Et blanche² comme flor de lis.

(T. I, p. 41, v. 1004.)

Et chantés cum une seraine.

(T. II, p. 200, v. 8505.)

dit ailleurs à sa femme le mari jaloux.

Enfin l'*Amant*, introduit dans le verger par *Oiseuse*, entend un chant si délicieux

Qu'il ne sembloit pas chans d'oisiaus,
Ains le peüst l'en aesmer
A chant de seraines de mer,

1. Ceci vise particulièrement le commentaire de Prompsault.
2. Ces deux épithètes évoquent le portrait de « dame Sidoine. »

Blanche, tendre, polie et attintée....

Les Contredits de Franc-Gontier, G. T. v. 1477.

A noter que « Dame Sidoine » se rencontre également dans *Le Champion des Dames* de Martin Le Franc (Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 76 b); mais il n'y a là qu'une simple coïncidence. Villon — selon toute vraisemblance — n'ayant pas connu le poème de Martin Le Franc. Villon a d'ailleurs pu prendre directement ce nom de « Sydoine » au roman d'aventure de *Ponthus et Sidoine* (cf. *Romania*, t. XV, p. 275).

Qui par lor voïs qu'eles ont saines
Et series, ont non seraines.

(T. I, p. 28, v. 673-677.)

La coïncidence avec les vers de Villon était à relever, sans qu'il y ait lieu, semble-t-il, d'en tirer une conclusion ferme — (Pour les sources des autres figures de femmes évoquées dans la *Ballade des Dames du temps jadis*, cf. l'APPENDICE, n° II).

Dans la *Ballade en viel langage françois*, Villon parle du pape qui prend le diable par le cou :

Car, — ou soit ly sains apostolles,
D'aubes vestuz, d'amy coeffez,
Qui ne saint fors saintes estolles,
Dont par le col prent ly mauffez,
De mal talant tout eschauffez....

L'emploi de « mauffez, » pour désigner le diable, est fréquent dans les anciens romans. On le trouve également dans le *Roman de la Rose*, avec les mêmes mots à la rime :

Et sui plus forment eschaufés,
Vous rechigniés comme maufés

dit le jaloux à sa femme (T. II, p. 226, v. 9130-9134).

Dangiers, li orriblez maufés,
Quant il se senti eschaufés¹.

(T. III, p. 309, v. 21332-21333.)

1. Li vif deable, li maufé
T'ont si en amer eschauffé....

(T. II, p. 107; et de nouveau, avec les mêmes mots à la rime, t. II, p. 248, v. 9596-7.)

Malus, en latin du moyen âge, signifie le diable. Le *sed libera nos a malo* de l'oraison dominicale, veut dire, *mais délivre-nous du diable*. Cf. les notes de Du Cange à son édition de Joinville, p. 106, et son *Glossarium* au mot *malus*. — Quant au mot « apostolle » pour « pape, » Jean de Meun l'emploie également avec le même sens :

De l'Apostole en ai la bule
Qui ne me tient pas pour entule

dit *Faulx-Semblant* (T. II, p. 358, v. 11770-11771¹).

LES REGRETS DE LA BELLE HEAULMIÈRE

Villon, dans ce poème où il dépeint avec un réalisme si puissant et un art si achevé les splendeurs de la femme en son printemps, et les déchéances lamentables de sa beauté en son hiver, suit de près un passage du *Roman de la Rose* où *La Vieille* rappelle tristement sa jeunesse évanouie, ses malheurs et sa présente décrépitude. Non seulement il emprunte au célèbre *Roman* le fond même du sujet, mais il lui prend encore certains traits, certaines images, — notamment dans le portrait de *Vieillesse*, — qu'il a utilisés au cours de sa description. Dans l'impossibilité de reproduire le discours de *La Vieille*, à cause de sa

1. L'*Apostole* (le pape) est également cité, t. II, 337, v. 11, 294; 11, 302; t. III, p. 336, v. 11,268; p. 337, v. 11,294; 11,302, etc. — A noter enfin le refrain de la ballade de Villon :

Autant en emporte ly vents...

qui rappelle ce vers de *Dangier* :

Pas tant cum emporte li vent. (T. III, p. 51, v. 15244).

dimension, je ne citerai que les passages qui appellent surtout la comparaison, ainsi que les traits topiques qu'on relève chez Guillaume de Lorris et chez Jean de Meun. Mais pour avoir le sentiment exact de l'immense supériorité de Villon sur ces derniers, il importe de lire dans le texte même l'interminable discours de *La Vieille* où se rencontrent certes d'excellentes choses, mais qui perdent beaucoup de leur effet, noyées qu'elles sont dans le flux intarissable de paroles de cette dernière : au contraire, dans Villon, le tableau est d'une netteté parfaite, d'un relief saisissant, avec un large fond de sympathie humaine et féminine, le tout délicieusement nuancé de mélancolie :

Tollu m'as la haulte franchise
Que beaulté m'avoit ordonné
Sur clercs, marchans et gens d'Eglise :
Car lors, il n'estoit homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en fust des repentailles,
Mais que luy eusse habandonné
Ce que reffusent truandailles.

« A maint homme l'ay reffusé,
Qui n'estoit à moy grant sagesse
Pour l'amour d'ung garson rusé,
Auquel j'en faisoie largesse.
A qui que je feisse finesse,
Par m'ame, je l'amoye bien!
Or ne me faisoit que rudesse,
Et ne m'amoit que pour le mien.

« Si ne me sceut tant detrayner,
Fouler au piez, que ne l'amasse,
Et m'eust il fait les rains trayner,
Si m'eust dit que je le baisasse,

Que tous mes maux je n'oublie.
 Le glouton de mal entechié,
 M'embrassoit.... J'en suis bien plus grasse!
 Que m'en reste il? Honte et pechié.

« Or il est mort, passé trente ans,
 Et je remains vielle, chenue.
 Quant je pense, lasse! au bon temps,
 Quelle fus, quelle devenue....

.

« Qu'est devenu ce front poly,
 Ces cheveux blons, sourcilz voutliz,
 Grant entroeil, le regard joly,
 Dont prenoie les plus soublitz;
 Ce beau nez droit, grant ne petiz¹;
 Ces petites joinctes oreilles,
 Menton fourchu, cler vis traictiz,
 Et ces belles levres vermeilles.

.

1. Gaston Paris, qui pourtant avait justement remarqué que « les vers si énergiques où la belle heaumière rappelle son amour enragé pour le *garçon* qui la rudoyait et auquel elle sacrifiait tout » ont leurs correspondants exacts dans le *Roman de la Rose* (*François Villon*, p. 406, n. 4), a proposé de lire ainsi ce vers :

Ce beau nez droit et bien faitiz.

en suivant la leçon du ms. F (toujours digne, dit-il, d'une attention particulière — *Itomania*, t. XXX, p. 367). Mais le rapprochement avec les vers de Jean de Meun établit que la leçon des trois mss A C I (Longnon, p. 194) doit lui être préférée :

Ce beau nez droit grant ne petiz

qui est la reproduction visible de celui de Jean de Meun :

le nez trefis,
 Qui n'est trop grans ne trop petis....

(Cf. plus loin ce passage, p. 52.)

Le front ridé, les cheveux gris,
 Les sourcilz chez, les yeulz estains,
 Qui faisoient regars et ris,
 Dont mains marchans furent attains;
 Nez courbes, de beaulté loingtains;
 Oreilles pendans et moussues;
 Le vis pally, mort et destains:
 Menton froncé, levres peaussues :

C'est d'umaine beaulté l'ysues! »

Voici les rapprochements qui s'imposent plus particulièrement avec le texte du *Roman de la Rose* :

Je n'en met hors prelaz, ne moines,
 Chevaliers, borgeois, ne chanoines,
 Ne clerc, ne lai, ne fol, ne sage,
 Por qu'il fust de poissant aage,
 Et de religions saillissent,
 S'il ne cuidassent qu'il faillissent,
 Quant requise d'amors m'eussent;
 Mès se bien mon penser seussent
 Et nos condicions tretoutes,
 Il n'en fussent pas en tex doute;
 Et croi que se plusors osassent,
 Lor mariages en brisassent,
 Et de foi ne lor sovenist,
 Se nus a privé me tenist.
 Nus n'i gardast condicion,
 Foi, ne veu, ne religion....

(T. III, p. 13, v. 14322 et sqq.)

Tant les plumasse et tant préisse
 Du lor de tort et de travers,
 Que mengier les feisse as vers,
 Et gesir tous nuz es fumiers;
 Meismement ceus les premiers

Qui de plus loial cueur m'amassent,
 Et plus volentiers se penassent
 De moi servir et honorer.
 Ne lor laissasse demorer
 Vaillant ung ail, se ge peüsse,
 Que tout en ma borce n'eüsse;
 A povreté tous les meïsse,
 Par vive rage tripeter....

(T. II, p. 421, v. 13113-13126.)

N'est hons nés por qui ce feïsse
 Por nul don, tant grant le veïsse.
 Maint vaillant homme ai refusé
 Car moult ont maint à moi musé....

(T. II, p. 455, v. 13890-13893.)

.
 Mès quant j'avoie des uns pris,
 Foi que doi Diex et saint Tibaut!
 Tretout donnoie à ung ribaut
 Qui trop de honte me faisoit,
 Mès c'iert cis qui plus me plaisoit.
 Li autres tous amis clamoie,
 Mès li tant solement amoie;
 Mès sachiés qu'il ne me prisoit
 Ung pois, et bien me le disoit.
 Mauvès iert, onques ne vis pire,
 Onc ne me cessa de despire :
 Putain commune me clamoit
 Li ribaus qui point ne m'amoit.
 Fame a trop povre jugement,
 Et ge sui fame droitement.
 Onc n'aimai homme qui m'amast;
 Mès se cil ribaut m'entamast
 L'espaule, ou ma teste eüst quasse,
 Sachiés que ge l'en merciasse.
 Il ne me seüst ja tant battre,
 Que sor moi ne l'feïsse embatre.

Qu'il savoit trop bien sa peuz faire,
 Ja tant m'eüst fait contraire,
 Ne ja tant ne m'eust mal menée,
 Ne batuē, ne trainée.
 Ne mon vis blecié, ne merci,
 Qu'ainçois ne me criast merci,
 Que de la place se meüst,
 Ja tant dit honte ne meüst,
 Que de pex ne m'amonestat,
 Et que lors ne me refaitast,
 Si r'avions et peuz et concorde'....

(T. III, p. 28, v. 14677-14703.)

Dans un autre passage, *Raison* expose à l'*Amant* les désillusions et les regrets de la vieillesse :

A donc li vient en remembrance
 En ceste tardive pesance,
 Quand el se voit foible et chenuē,
 Que malement l'a deceuē
 Jonesce, qui tout a gité
 Son preterit en vanité,
 Et qu'ele a sa vie perduē....

(T. II, p. 27, v. 4344-4350.)

Pour ce qui est des rapprochements topiques, ils portent surtout sur des images ou sur des mots²:

1. On peut rapprocher de ce passage (imité d'Ovide) la *Ballade de Villon et de la Grosse Margot* (G. T. v. 4391-1627), où les situations sont identiques.

Puis paix se fait.... (V. 1611.)

Cf. la note de Lenglet Du Fresnoy au mot *rajaitier*. *Le Roman de la Rose* (édit. Méon), t. IV, p. 446.

2. Dans le premier huitain, la « belle heaulmière » proteste contre la vieillesse « felonne et fière » qui l'a « si tost abatue, » et s'écrie :

Qui ne tient que je ne me fière?

(Ms. de l' Arsenal, A, — Longnon, p. 193.)

écho de cette invective de *Dangier à Franchise* :

Qui ne tient que ge ne te fier.... (T. III, p. 64, v. 15564.)

Parlant de « dame Oyseuse, » Guillaume de Lorris la représente ainsi :

Cheveus ot blons....
 Front reluisant, sorcis votis,
 Son entr'oil ne fut pas petis,
 Ains iert assez grans par mesure;
 Le nés ot bien fait a droiture,
 Les yex ot plus vairs c'uns faucons,
 Por faire envie à ces bricons.
 Douce alene ot et savorie,
 La bouche petite et grocete,
 S'ot où menton une fossette....

(T. I, p. 23, v. 526-537.)

Quant à *Franchise*, elle était « blanche comme nois » :

Et si n'ot pas nés d'Orlenois,
 Ainçois l'avoit lonc et traitis,
 Iex vairs rians, sorcis votis :
 S'ot les chevous et blons et lons....

(T. I, p. 48, v. 1199-1202.)

Ailleurs, il nous dépeint *Espérance* :

Les yex rians, le nez tretis,
 Qui n'est trop grans, ne trop petis,
 Et la bouchete colorée....

(T. I, p. 107, v. 2642-2644.)

.

Si ot le vis cler et alis....

dit encore Guillaume de Lorris en parlant de « dame Biautés. » (T. I, p. 41, v. 1005.)

Les traits du dernier huitain cité se rapportent au personnage de *Vieillesse* :

Bien estoit sa biauté gastée,
 Et moult ert lede devenuë.
 Toute sa teste estoit chenuë...

.
 Moult estoit ja ses vis fletris,
 Qui jadis fut soef et plains ;
 Mès or est tous de fronces plains.
 Les oreilles avoit mossues...

(T. I, p. 16, v. 343-354.)

On relève également, dans la *Ballade de la belle heaulmiere aux filles de joie*, plusieurs passages qui prêtent à des rapprochements avec le discours de *La Vieille* :

Or est il temps de vous congnoistre ;
 Prenez à destre et à senestre,
 N'espargnez homme, je vous prie :
 Car vielles n'ont ne cours ne estre.
 Ne que monnoye qu'on descrie....

Ne meprenez vers vostre maistre,
 Tost vous fauldra clore fenestre,
 Quant deviendrez vielle, flestrie...

N'envoyez plus les hommes paistre :
 Car qui belle n'est, ne perpetre
 Leur bonne¹ grace, mais leur rie.
 Laide viellesse amour n'empestre....

1. Leçon du ms. de l'Arsenal (Longnon, A, p. 200). — G. Paris a proposé une lecture différente de ce vers, « male grace » et « rie » subjonctif du verbe *rire*.

« Rie » dit-il, est ici tout simplement le subjonctif de *rire*. *Qui belle n'est*, dit la belle heaulmière à ses écolières. *ne perpetre leur male grace, mais leur rie*, c'est-à-dire « que celle qui n'est pas belle ne s'attire pas leur mauvaise humeur (aux hommes) mais leur fasse bonne mine. » *Romania*, t. XXX (1901), p. 389. Malgré

De même *La Vieille*, l'aïcule de la « belle Héaulmiere, » avait donné de semblables conseils :

Si doit la dame prendre garde
 Que trop à joer ne se tarde;
 Car el porroit tant attendre
 Que nus n'y vodroit la main tendre
 Querre doit d'amors le deduit,
 Tant cum jonesce la deduit,
 Car quant viellesce fame assaut,
 D'amors pert la joie et l'assaut.
 Le fruit d'amors, se fame est sage,
 Coille en la flor de son aage :
 Car tant pert de son tens, la lasse!
 Cum sans joïr d'amors en passe.
 Et s'el ne croit ce mien conseil,
 Que por commun profit conseil,

l'autorité de ce témoignage, j'estime que Paris se trompe, qu'il faut suivre la leçon du ms. A (bonne grâce), et prendre *rie* comme substantif, et synonyme de *raillerie*, *moquerie*. Cette opinion se trouve d'ailleurs confirmée par le passage suivant du *Roman de la Rose* dont ce morceau est évidemment inspiré.

La vieille se plaint que les hommes ne viennent plus frapper à sa porte et la traitent de « vieille ridée » :

Quant vi mon huis en tel repos.
 Et ge méismes me repos,
 Car ne poi la honte endurer.
 Comment péusse-ge durer,
 Quant cil jolis valez venoient,
 Qui jà si chiere me tenoient,
 Qu'il ne s'en pooient lasser
 Et ges véoie trespasser,
 Qui me regardoient de coste
 Et jadis furent mi chier hoste?
 Lez moi s'en aloient saillant,
 Sans moi priser un œf vaillant.
 Neis cil qui jadis plus m'amoient,
 Vieille ridée me clamoient,
 Et pis disoit chascuns assés
 Ains qu'il s'en fust outre'passés....

(T. II, p. 419, v. 13044 et sqq.).

Sache que s'en repentira
Quant viellesce la flatira....

(T. II, p. 445, v. 13678-13693.)

.
Ainsinc doit fame par tout tendre
Ses raiz par tous les hommes prendre :
Car por ce qu'el ne puet savoir
Des quiex el puist la grace avoir,
Au mains por ung à soi sachier,
A tous doit son croc atachier....

(T. II, p. 451, v. 13792-13797.)

Les huitains XLVIII, XLIX se ressentent d'un passage où *Raison* explique à l'*Amant* que la femme qui se vend n'est pas digne de l'amour d'un honnête homme :

XLVIII

Si apercoy le grand dangier
Ouquel l'homme amoureux se boute...
Et qui me voudroit laidangier
De ce mot, en disant : « Escoute !
Se d'amer t'estrange et reboute
Le barat d'icelles nommées,
Tu fais un bien folle doubte,
Car ce sont femmes diffamées.

XLIX

« S'ilz n'ayment fors que pour l'argent,
On ne les ayme que pour l'eure.
Rondement aymant tout gent,
Et rient lorsque bourse pleure.
D'icelles si n'est qui ne queure;
Mais, en femmes d'honneur et nom
Franc homme, se Dieu me sequeure,
Se doit employer ; ailleurs, non¹. »

1. A rapprocher la coupe de ces vers de ceux de Nature parlant de « quiconques tend à gentillece » (v. 18880) :

Raison avait dit antérieurement :

Se ne sunt gens qui rien ne vaillent,
 Qui por deniers vilment se baillent,
 Qu'el ne sont pas des lois liées
 Par lor ordres vies soilliées.
 Mès ja certes n'iert fame bonne,
 Qui por dons prendre s'abandonne :
 Nus homs ne se devroit ja prendre
 A fame qui sa char vuet vendre.
 Pense il que fame ait son cors chier,
 Qui tout vif le soffre escorchier?
 Bien est chetis et defoulés
 Hons qui si vilment est boulés.
 Qui cuide que tel fame l'aime,
 Por ce que son ami le clame,
 Et qu'el li rit et li fait feste.
 Certainement mule tel beste
 Ne doit estre amie clamée,
 Ne n'est pas digne d'estre amée.
 L'en ne doit riens priser moillier
 Qui homme bée à despoillier....

(T. II, p. 28, v. 4574-4593.)

Amis reprenait les mêmes idées en s'adressant à
 l'*Amant* :

Car moult est digne chose et haute
 De bien savoir garder s'amie,
 Si que l'en ne la perde mie;
 Meismement, quant Diex la donne
 Sage, cortoise, simple et bonne,
 Qui s'amor doint et point ne vende.
 Car onques Amor marcheande

Tex homs doit avoir los et pris,
 Sans estre blasmé ne repris,
 Et de gentillece le non
 Doit recevoir, li autre non.

(T. III, v. 203, p. 18892-18895.)

Ne fu pas fame controvée,
 Fors par ribaudie provée;
 N'il n'i a point d'amor sans faille
 En fame qui por don se baille.
 Tel amor fainte Mal-Feu l'arde!...

(T. II, p. 494, v. 8307-8318.)

Revenant sur le cas de « ces femmes diffamées, »
 Villon constate que....

Au commencement,
 Honnestes furent vraiment;

(LI.)

Mais cet état dura peu,

Car celle qui n'en amoit qu'un
 D'iceluy s'eslonge et despart,
 Et aime mieulx amer chascun.

LIII

Qui les meut à ce? j'ymagine,
 Sans l'onneur des dames blasmer,
 Que c'est nature femenine
 Qui tout vivement veult amer¹....

LIV

Or ont les folz amans le bont,
 Et les dames prins la vollée;
 C'est le droit loyer qu'amours ont;
 Toute foy y est viollée,
 Quelque doulx baiser n'acollée...

.....
 Pour ung plaisir mille doulours.

1. Sire, par Dieu, c'est leur nature
 Qu'a pluseurs doibvent consentir....

dit l'*Adversaire* dans le *Champion des Dames* de Martin Le Franc
 qui suit de près le *Roman de la Rose*. (Bibl. nat., fr. 12176, fol. 42 c.)

Le huitain LIII de Villon rappelle nettement ce passage du *Roman de la Rose* :

Que vaut ce? Toute creature
 Vuet retourner à sa nature.
 Jà nel' lerra por violence
 De force, ne de convenance.
 Ce doit moult Venus escuser,
 Quant voloit de franchise user,
 Et toutes dames qui se gevent,
 Combien que mariage vevent :
 Car ce lor fait nature faire,
 Qui les veut à franchise traire.
 Trop est fort chose que nature,
 Qu'el passe néis norreture.

(T. III, p. 40, v. 14228 et sqq.)

Dans les paroles suivantes d'*Amis*, on retrouve certains traits des vers précédents :

... Juvenaüs qui dist du mestier
 Que l'en apele rafetier,
 Que c'est li meindres des pechiés
 Dont cuer de fame est entechiés;
 Car lor nature lor commande
 Que chascune au pis faire entende....

(T. II, p. 230, v. 9180-9185.)

Et il poursuit, ou plutôt Jean de Meun, en portant sur les femmes ce jugement qui lui fut tant reproché¹:

Toutes estes, serés, ou futes,
 De fait ou de volenté putes;
 Et qui bien vous encercheroit,
 Toutes putes vous trouveroit....

(T. II, p. 230, v. 9192-9193.)

1. Toutefois Jean de Meun, faisant ailleurs allusion aux

Enfin le dernier huitain (LIV) se retrouve comme dans la bouche de *La Vieille*, au souvenir de son passé :

Quel dolor au cuer me tenoit,
Quant en pensant me sovenoit
Des biaux diz, des dous aesiens,
Des douz deduiz, des douz besiers,
Et des très douces acolées
Qui s'en ierent sitost volées.
Volées! voire, et sans retor...

(T. II, p. 419, v. 13064-13070.)

« Pour ung plaisir mille douleurs¹. »

Ce vers qui termine si bien, en les résumant, les strophes qui précèdent, était une locution proverbiale au temps de Villon. Elle a toutefois son pendant dans cette pensée de *Raison* à l'*Amant*, parlant de l'amour :

La poine en n'est desmesurée,
Et la joie a corte durée².

(T. I, p. 123, v. 3062-3063.)

Virges chastes et mariées
Qui saintes sunt, seront et furent....

fournit lui-même la preuve que son sentiment sur les femmes n'est pas aussi systématiquement hostile qu'on s'est plu à le dire. Cf. t. II, p. 330.

1. Regnier fait dire à Macette :

Celle qui par amour s'engage en ces mal heurs,
Pour un petit plaisir a cent mille douleurs.

(*Œuvres* (édit. Jannet, Paris, 1869, in-16), p. 109.)

2. Parlant de *Luxure*, Jean de Meun, dans son *Testament*, s'exprime à peu près de même :

La paine en est sans fin, et la joie est petite.

(T. IV, p. 93, v. 1814.)

On connaît la romance de Florian, mise en musique par Martini :

Plaisir d'amour ne dure qu'un moment,
Chagrin d'amour dure toute la vie....

Dans sa *Double Ballade sur le mesme propos*,
Villon pour prouver que

Folles amours font les gens bestes,

cite un certain nombre d'exemples empruntés à
l'ancien Testament et à la Fable :

Salmon en ydolatria;
Samson en perdit ses lunettes....

Orpheüs le doux menestrier,
Jouant de fleustes et musetes,
En fut en danger de murtrier
Le chien¹ Cerberus à trois testes;
Et Narcisus, le bel honnestes,
En un parfond puis se noya,
Pour l'amour de ses amouretes....
Bien est heureux qui rien n'y a.

David le roy, sage prophetes,
Crainte de Dieu en oublia,
Voyant laver cuisses bien faites....

La vieille cite à l'Amant l'exemple de Samson :

Dalila la malicieuse,
Par flaterie venimeuse,
A Sanson qui tant ert vaillans,
Tant preus, tant fors, tant bataillans,
Si cum el le tenoit forment
Soef en son giron dormant,

1. Leçon du ms. I (Longon, p. 202). — Jean de Meun, Renaut de Louhans et Villon emploient toujours la forme latine « Orpheus; » au contraire, Martin Le Franc, dans son *Champion des Dames*, où il imite constamment le *Roman de la Rose*, emploie la forme « Orphée » soit dans le vers, soit à la rime (fol. 150b, 98a), et aussi la forme « Orpheus » (fol. 79a.)

Copa ses chevex o ses forces,
 Dont il perdit toutes ses forces;
 Quant de ses crins le depela,
 Et tous secrez il revela,
 Que li fox contés li avoit,
 Qui riens celer ne lit savoit....

(T. III, p. 122, v. 16878-16889.)

Ailleurs, *Amis* raconte à l'*Amant* l'histoire d'Hercule, vainqueur des « douze orribles monstres, » qui fut dompté par « Deyanira; » et celle de « Sanson » qui

Fu par Dalila deceüs. (T. II, p. 233, v. 9245.)

Enfin, dans son *Testament*, Jean de Meun, au chapitre *Du pechié de Luxure* cité l'exemple de David et de Salomon.

David et Salemon en furent deceü.... (T. IV, p. 92, v. 1792.)

« Orpheus » est nommé dans le *Roman de la Rose* (T. III, p. 241, v. 19850); mais je croirais plutôt que Villon, en écrivant ce passage, se rappelait les vers de Renaut de Louhans, à qui, selon toute vraisemblance, il a emprunté le nom de Thaïs (cf. ci-dessus, p. 38).

Orpheus....

Un tresgracieux *menestriers*. (Bibl. nat., fr. 578, fol. 54 b.)

Car a la porte un chien demeure

Que l'en appelle Cerberus....

Car cilz mastins avoit trois testes¹.... (*Ibid.* fol. 40 c.)

1. Dans la traduction du *De consolatione Philosophiae* faite par Jean de Meun, on rencontre « le bel doulx Orpheus » : ms. fr. 1092, fol. 61 r°. — Quant à la traduction du Boëce en vers par

Ce n'est pas à dire que Villon, poète essentiellement primesautier et de verve spontanée, soit descendu à ce travail de mosaïste (Rabelais pourtant procédait souvent ainsi); mais d'une lecture antérieure, lointaine où ces mots — pour lui des images — l'avaient frappé, le souvenir en avait jailli dans son esprit au moment où il composait, et ceux-ci s'étaient placés, comme à son insu, sous sa plume. Quant au vers :

Renaut de Louhans du ms. fr. 578, il fournit certains rapprochements avec le texte de Villon qui ne sauraient être fortuits. C'est ainsi dans ce même ms. que Jacques de Cessoles, dans le chapitre vi de son *Livre des Eschacs*, montrant les effets pernicioeux de l'ivresse, écrit cette phrase qui est comme le sommaire du début de l'éclatante ballade de Villon à la mémoire « du bon feu maistre Jehan Cotart » : « Noé quant il fu yvre, il se descouvri honteusement devant son fil. Loth qui estoit si preudomme, quant il fu yvre, il fut avec ses filles » (*Le livre du jeu des eschacs* traduit par J. Ferron, ms. fr. 578, fol. 92 d). Villon, qui prend la chose bien moins au tragique, commence ainsi :

Pere Noé, qui plantastes la vigne,
 Vous aussi Loth, qui beustes au rochier.
 Par tel party qu'Amours, qui gens engigne
 De vos filles si vous feist approuchier
 — Pas ne le dy pour vous le reouchier...
 (G. T. v. 1238-1242.)

Dans le CXXXV huitain du *Grant Testament*, Villon cite Macrobe :

Tu trouveras-là que Macrobes... (v. 1547.)

avec un s final, licence générale alors, et qu'il se permettait d'autant plus légitimement qu'il en trouvait partout des exemples, et dans ce même *Livre des eschacs* : « ... dont Macrobes raconte, » fr. 578, fol. 75a (Cf., à ce propos, la remarque de G. Paris, *Romania*, t. XXX (1901), p. 368.) — De même, dans le *Roman de la Rose*, mais à la rime, cette fois, on relève :

Ung acteur qui ot non Macrobes
 Qui ne tient pas songes à lobes. (T. I, p. 2, v. 6-7.)

Sans nier que Villon a pu connaître le commentaire de Macrobe sur le songe de Scipion, je croirais plus volontiers qu'il a pris Macrobe dans le *Roman de la Rose* où il n'est cité qu'une fois

Chien Cerberus à quatre testes,
(*Villon*, Bibl. nat., fr. 12,490, fol. 86.)

leçon suivie dans l'édition de M. Auguste Longnon, je pense qu'on doit lui substituer celle du manuscrit I (Longnon, p. 202) :

Le chien Cerberus à trois testes.

Car malgré le droit concédé par Horace au poète comme au peintre d'obéir à toutes les suggestions de leur fantaisie, on ne voit pas pourquoi Villon, seul de tous ceux qui ont représenté Cerbère, lui attribuerait quatre têtes; alors que partout, et particulièrement chez Jean de Meun, aussi bien dans le *Roman de la Rose* que dans le livre *De Confort*, « Cerberus » apparaît avec ses trois têtes légendaires¹.

Quant à « Narcisus, le bel honnestes, » Villon en a pris l'histoire peut-être dans Ovide, mais bien plutôt dans Jean de Meun où elle est rapportée tout au long²; Villon lui emprunte l'épithète « bel, » « le bel Narcisus, » (T. III, p. 271, v. 20610; « li biaux Narcisus, » (T. I, p. 58, v. 1443;)) mais de cet épisode, il modifie, à sa fantaisie, le dénouement.

En effet, dans Ovide, Narcisse ne se noie pas, il

1. « Cerberus le ribaut » (t. III, p. 248, v. 20007 et sqq.; p. 269, v. 20558, p. 302, v. 21367-9); de même « ses trois groins » (p. 248, v. 20018). « Le cruel Cerberus, le portier d'enfer qui a trois testes de chiens horribles... » Jean de MEUN, traduction du *De consolatione Philosophiae* de Boèce, Bibl. nat., fr. 17,080, fol. 135^{vo}. — « Cerberus, le portier à trois testes. » Martin LE FRANC, *L'estrif de Fortane et Vertu*, Bibl. nat., fr. 1150, fol. 182^{vo}, etc.

2. L'histoire de Narcisse est rapportée et par Guillaume de Lorris et par Jean de Meun d'après Ovide. Cf. E. LANGLOIS, *Les origines et les sources du Roman de la Rose* (Paris, 1890, in-8), pp. 119-127; 172 et sqq.

meurt de langueur en se mirant dans la fontaine : de même dans Jean de Meun qui suit de près le poète latin. Quant à l'épithète « honnestes » c'est par ironie que Villon l'applique à Narcisse qu'il jugeait vraisemblablement fort sot d'avoir méprisé les prières de la nymphe Echo. « Le bel honnestes » équivalait vraisemblablement à : le beau niais.

Ci dit l'Auteur de Narcisus,
 Qui fu surpris et deceüs
 Pour son ombre qu'il aama
 Dedens l'eve où il se mira
 En ycele bele fontaine.
 Cele amour li fu trop grevaine,
 Qu'il en morut à la parfin
 A la fontaine sous le pin.

(T. I, p. 58.)

Dans la *Ballade contre les mesdisans de la France*, Villon souhaite une fin cruelle à ces derniers :

Ou soit noyé comme fut Narcisus

 Qui mal voudroit au royaume de France!

L'attribution à Villon, de cette ballade, a été contestée¹.

Problème ou ballade au nom de la Fortune. — N'était la banalité du sujet qui a été traité à satiété par les poètes et les sermonnaires depuis le XIII^e siècle,

1. *Romania*, t. XXI (1892), p. 427. Toutefois G. Paris estime que l'attribution à Villon de cette ballade contre les « ennemis » de la France « a un fondement assez solide. » *Romania*, t. XXX (1901), p. 355, n. 3.

cette pièce de Villon rappelle un passage du *Roman de la Rose* où *Raison* établit que la Fortune est aveugle, qu'elle renverse les uns et élève les autres sans autre raison que son caprice. De même *Fortune*, à qui Villon se plaint de son sort, lui montre par des exemples non moins illustres que tragiques qu'il a tort de se lamenter et de la traiter de « murtrière. » que des empereurs, des rois, des capitaines ont été par elle « mors et roidis. » et l'engage à prendre « tout en gré » :

Appaise toy, et mets fin en tes dis.
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon !

Raison avait dit à l'*Amant* :

Que te vaut donc le corrocier,
Le lermoier et le groucier ?
Mès pren bon cuer et si t'avance
De recevoir en pacience
Tout quanque Fortune te donne,
Soit belle ou laide, ou male ou bonne.

(T. II, p. 129.)

Le rapprochement, semble-t-il, était à relever, alors même que Villon n'aurait pris son inspiration que de lui seul.

LXII

.....
Qu'est ce à dire? que Jehanneton
Plus ne me tient pour valeton....

« Valetton » qui a le sens de « serviteur » d' « amoureux » est employé de même par Jean de Meun, et aussi avec la signification d' « adolescent. »

Toutes herbes, toutes floretes
 Que valetons et puceletes
 Vont en printens es bois coillir....
 (T. III, p. 95, v. 16250-16252.)

LXXVI

Item, mon corps je donne et laisse
 A nostre grand mere la terre....

De même Deucalion, dans *le Roman de la Rose* :

Nostre grand mere, c'est la terre.
 (T. III, p. 161, v. 17831.)

Rabelais se rappelait sans doute le vers de Villon lorsqu'il écrivait cette phrase d'une beauté si haute : « Merveilles donc n'est si [le père] trouvant le ruffian, à la promotion du taulpetier, sa fille subornant, et hors sa maison ravissant, quoy qu'elle en fust consentente, les peut les doibt à mort ignominieuse mettre, et leurs corps jetter en direption des bestes brutes, comme indignes de recevoir le doux, le désiré, le dernier embrassement de l'alme et grande mere la Terre¹, lequel nous appelons Sepulture. » *Pantagruel*, III, 48.

Une des plus remarquables ballades de Villon, —

1. Cette dénomination de « grand mere » appliquée à la terre, se retrouve également dans d'autres littératures. *Our grandam earth; the old beldam earth*; dans Shakespeare. *First part of King Henry IV* (act. III. sc. 1), édition A. Dyce, t. IV, p. 217. — Dans Martin Le Franc, on trouve « la mere Terre. » *L'Estrif de Fortune et Vertu*, Bibl. nat., fr. 1150, fol. 10 v°. (ms. du xv^e s.). — Ailleurs, dans son *Champion des Dames*, il applique à *Nature* le qualificatif de « grande mere » :

Nature sui. la grande mere.
 (Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 56 a), etc.

celle qu'il écrivit à la requête de sa mère pour prier Notre-Dame, et dans laquelle il fait parler avec tant d'onction, de candeur et d'âme « la povre femme, » lui le débauché cynique — rappelle, dans son ensemble, le souvenir d'un passage du *Trésor* de Jean de Meun.

Voici quelques traits de Villon et de Jean de Meun qu'on peut, semble-t-il, rapprocher :

Dame des cieulx regende terrienne,
 Emperiere des infernaux paluz,
 Recevez moy, vostre humble chrestienne,
 Que comprinse soye entre vos esleuz,
 Ce non obstant qu'oncques rien ne valuz....

A votre Filz dictes que je suis sienne ;
 De luy soyent mes pechiez absoluz¹....

1. Le troizième dizain de cette ballade évoque un passage de *la description de Paris* de Guillebert de Metz (1434) qui a peut-être inspiré les vers de Villon :

Femme je suis, povrette et ancienne,
 Qui riens ne scay, oncques lettres ne leuz ;
 Au moustier voy dont suis paroissienne
 Paradis paint, où sont harpes et luz ;
 Et un enfer où dampnez sont boulluz ;
 L'ung me fait paour, l'autre joye et liesse....

Or, Guillebert de Metz, parlant de l'église des Célestins, écrit : « Aux Célestins est paradis et enfer en peinture, avec autres pourtraitures de noble œuvre en un cuer à part. Item devant le cuer de l'église à ung autel est painte ymage de Nostre Dame de souveraine maistrise. » *Paris et ses historiens au XIV^e et au XV^e siècles*, p. 192. S'il n'y a pas là une simple coïncidence, il y aurait une indication intéressante à relever pour la biographie de la mère du poète. M. Longnon remarque bien que l'église des Célestins ne peut être confondue avec une église paroissiale (*Etude biographique sur François Villon*, p. 31) ; mais quand Villon dit que sa mère est paroissienne d'un monastère (qui serait, dans l'espèce, celui des Célestins), il ne faut pas prendre au pied de la lettre ses paroles qui signifient simplement que c'est à ce *moustier* (celui des Célestins ou un autre) qu'elle allait faire ses dévotions.

Vous portastes, digne Vierge, princesse,
 Iesus regnant, qui n'a ne fiq ne cesse.
 Le Tout-Puissant, prenant nostre faiblesse,
 Laissa les cieulx et nous vint secourir,
 Oflrit à mort sa tres chiere jeunesse,
 Nostre Seigneur tel est, tel le confesse,
 En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Jean de Meun s'adresse aussi à Notre-Dame, avec un sentiment de piété sincère, mais qui est gâté par l'afféterie et l'absence de simplicité, qu'on ne peut juger pleinement qu'en se reportant au texte original :

Dame du ciel, dame de terre,
 Dame qui tout clost et enserre...
 Tu euz Dieu en ton giron,
 Tu as tout en possession,
 Nulz sans toi ne puet Dieu acquerre...
 Dame, qui oncques ne sentis
 Pechié, ne ne le consentis...
 Sur trestoutes benoite fame
 Tu es à droit nommée dame....
 Et pour ce, dame debonnaire,
 Que je me vueil cy du tout taire
 De toy loer, et si ne puis
 Toutes tes loenges retraire,
 Te supply qu'il te vueille plaie
 A prendre en gré ce que je puis....

Les derniers vers, qui suivent, sont alambiqués et détestables ; ils jurent avec les strophes pleines de charme de Villon :

Car je croy vraiment que puis
 Que mon cuer ne puet de ton puis
 Sachier ce qu'il enouldroit traire,

Que les coybiaulx et les chappuis
Prendras en gré que j'en chappuis,
Car ce te plaist qu'on en puet faire.

(T. III, p. 393, v. 1584 et sqq.)

S'il y a eu réminiscence, chez Villon, on peut dire que du vil plomb il a su tirer l'or pur, et le diamant du caillou.

Au huitain LXXII du *Grand Testament*, on lit ce vers, qui est une pure cheville, telle qu'on en trouve quelquefois chez Villon, mais qui abondent dans le *Roman de la Rose*, et dont la Vierge et les saints et saintes du paradis font généralement les frais :

... par sainte Marie la belle! (v. 932.)

De même que Jean de Meun pour rimer à
bonne âme
écrit :

par nostre Dame! (T. II, p. 343, v. 12434.)

Toujours suivant les besoins de la rime,
si en *ains* :

Si m'aïst Diex et saint Germain. (T. III, p. 49, v. 14453.)

si en *mi* :

Si m'aïst Diex et saint Remi! (T. III, p. 35, v. 14870.) etc.

Il y a tout lieu de penser que l'exclamation de Villon, rappelée ci-dessus, était une expression proverbiale : autrement, elle serait à rapprocher du

Par sainte Marie la belle! (v. 407 et 1401¹.)

1. *Maistre Pierre Pathelin hystorié, reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Caron* (Macon, 1904, in-8).

de Patelin, et apporterait un argument nouveau à l'hypothèse de Marcel Schwob à propos du vers 1649 du huitain CXLIII du *Grand Testament* :

Les Mendians ont eu mon oye¹.

Schwob rapprochait ce vers des deux vers suivants de Patelin, et y voyait une allusion, Villon n'ayant jamais — et pour cause — laissé aucune oie aux Mendians :

Et si mangerez de mon oye, (v. 300.)

malgré son legs à ces derniers (P. T. huitain xxxii) :

Me fais tu manger de l'oë. (v. 1577.)

G. Paris trouvait cette explication « solide et intéressante. » « Elle prouverait, ajoutait-il, que Villon avait lu ou vu jouer Patelin dès 1461². »

Villon, à l'exemple de Jean de Meun, a daubé sur les moines. Aussi écrit-il :

CVIII

Maistre Jehan de Meun s'en moqua
De leur façon, si fist Mathieu.

Et il ajoute aussitôt :

1. Il en est de cette oie, comme de celle qu'il laissait « en pur don » à Jaquet Cardon son ami :

Et tous les jours une grosse oye (P. T. v. 125);

car il déclare, ailleurs, ne rien donner à ce dernier (G. T. v. 1776).

2. *Romania*, t. XXX (1901), p. 392. Ce rapprochement avait déjà été fait par M. Jules de Marthold, qui en tire la conséquence, erronée, à mon sens, que Villon serait l'auteur de *Patelin*. Cf. *Le jargon de François Villon* (Paris, 1895, in-12), p. 45.

Mais on doit honorer ce qu'a
Honoré l'église de Dieu.

D'ailleurs les traits isolés de Villon contre les moines, comme plus tard, ceux de Rabelais, ne sont pas bien méchants. Tout autre est la satire cinglante de Jean de Meun qui, par la bouche de *Faux-Semblant*, dévoile l'hypocrisie et les autres vices des ordres religieux. Cette différence ressortira de la comparaison des passages empruntés à Villon et à Jean de Meun.

Villon dans la ballade « à s'amyé » écrit ces vers :

Mieux m'eust valu avoir esté serchier
Ailleurs secours, c'eust esté mon onneur.
Rien ne m'eust sceu hors de ce fait hasier ;
Trotter m'en fault en fuyte, à deshonneur.
Haro, haro le grant et le mineur¹ !...

A l'aide, à l'aide, le grand et le petit! Dans les différentes significations du mot « haro » qui sont relevées dans le *Glossaire* de Du Cange au mot HARO, HAROU, on trouve des exemples de cette dernière acception. D'autre part, dans le *Roman de la Rose*, le Jaloux reproche à sa femme sa conduite suspecte :

Et quant vois à Romme ou en Frise
Porter notre marcheandise,
Vous devenez tantost si cointe,
Car ge sai bien qui m'en acointe.

1. De même le vieil ivrogne qu'avait été « feu maistre Jehan Cotart. »

Tousjours crioit : Haro ! la gorge m'art!
(G. T. *Ballade et oraison.*)

Que par tout en va la parole;
 Et, quant aucuns vous en parole
 Porquoy si cointe vous tenés,
 En tous les leus où vous venés,
 Vous respondés : hari! hari!
 C'est por l'amor de mon mari.

(T. II, p. 200, v. 8907-8916.)

Hari, est une forme dialectale pour *haro*. Il signifie également ici, à l'aide! au secours! mais dans un sens ironique facile à saisir, et sur lequel ne se méprenait pas le malheureux époux de la dame. Le Duchat observe, dans son commentaire sur Rabelais, que le mot *hary!* était employé en Languedoc pour exciter les ânes à marcher¹. Les deux derniers vers cités :

Vous respondés : hari! hari!
 C'est por l'amor de mon mari...

rappellent les suivants de Villon :

1. En commentant ce passage de *Gargantua* (l. 11) : « Ce petit paillard tousjours tastonnoit ses gouvernantes cen dessus dessous, cen davant darriere, harry bourriquet! » *Œuvres de Rabelais* (Amsterdam, 1711, in-8), t. I, p. 67 et n. 7. — Cingar, dans le poème de *Baldo*, après avoir entendu les doléances de Zambello dont la vache avait été emportée par les deux religieux, fait une sortie épique contre les moines :

« Horum fratrum cumulatio tanta fiebit
 Quod sine soldatis christianica terra manebit.
 Non erit aequoreis qui remum ducat in undis;
 Non qui martellet ferrum; qui tecla covertet;
 Non qui per terras eridet, oh spazza caminum;
 Non qui scarparum turet cum dente coranum;
 Non qui substigans asinum, pronuciet Ari... »

Il Baldo, liv. VIII. *Mertini Cocalii* (sic) *poetae mantuani Macaronicorum poemata* (Venise, 1552, in-8), fol. 66^{re}. — Ailleurs, Villon emploie le verbe *harier*, tourmenter :

Nous sommes mors, ame ne nous harie...
 (*L'Épitaphe en forme de ballade*, v. 157.)

Il faut qu'ilz vivent, les beaulx peres,
 Et mesmement ceulx de Paris.
 S'ilz font plaisir à nos commeres,
 Ilz ayment ainsi leurs maris.

(G. T. CVII.)

Dans son *Petit Testament*, Villon écrit au huitain :

XXXII

Item, je laisse aux Mendians
 Aux filles Dieu et aux Beguines,
 Savoureux morceaulx et frians,
 Flaons, chappons et grasses gelines,
 Et puis prescher les Quinze Signes,
 Et abatre pain à deux mains.
 Carmes chevauchent nos voisines,
 Mais cela ne m'est que du mains.

Amis, après avoir « recordé » à l'*Amant* que la vraie piété et l'honnête pauvreté sont modestes et se cachent, poursuit en ces termes :

Ce ne sont pas, bien le recors
 Li Mendians poissans de cors,
 Qui se vont partout embatant,
 Plus qu'il pueent chacun flatant,
 Et le plus let dehors demonstrent
 A trestous ceus qui les encontrent,
 Et le plus bel dedens reponnent
 Pour decevoir ceux qui lor donnent:
 Et vont disans que povres sont,
 Et les grasses pitances ont,
 Et les grans deniers en tresor.
 Mès atant me tairai dès or,
 Que g'en porroie bien tant dire,
 Qu'il m'en iroit de mal en pire ;
 Car tous jors heent ypocrite
 Verité qui contre eus est dite....

(T. II, p. 184, v. 8136-8151.)

Dans son *Grand Testament*, Villon reprend à peu près le thème déjà traité par lui dans le trente-deuxième huitain du *Petit Testament* :

CVI

Item, aux Freres mendians,
Aux devotes et aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant Turlupins que Turlupines,
De grasses soupes jecoppines
Et flaons leurs fais oblacion ;
Et puis après, soubz les courtines
Parler de contemplacion.

CVII

Si ne suis je pas qui leur donne ;
Mais de tous enfants sont les meres,
Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui seuffrent paines ameres.
Il faut qu'ils vivent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à nos commeres,
Ilz ayment ainsi leurs maris¹.

De même, Jean de Meun nous représente *Astenance-Contrainte* qui

Vest une robe cameline
Et s'atorne comme beguine.
Et ot d'ung large cuevrechief,
Et d'ung blanc drap covert le chief ;
Son psaltier mie n'oublia.
Unes patenostres i a

1. Ce huitain est ici donné tel que l'a publié Gaston Paris dans la *Romania*, t. XXX (1901), p. 377.

A ung blanc laz de fil penduës
 Qui ne li furent pas venduës :
 Données les li ot uns freres
 Qu'ele disoit qu'il ert ses peres,
 Et le visitoit moult sovent.
 Plus que nul autre du covent;
 Et il sovent la visitoit,
 Maint biau sermon li recitoit.
 Ja por Faus-Semblant ne lessast
 Que sovent ne la confessast;
 Et par si grant devocion
 Faisoient lor confession,
 Que deus testes avoit ensemble
 En ung chaperon, ce me semble.
 (T. II, p. 383, v. 12248-12267.)

Ce dernier trait est aussi spirituel que bien observé¹.
 Villon, après avoir parlé des

... povres filles end[r]eméntes²
 Qui se perdent aux Jacopins!
 (G. T. CXXXVIII.)

1. A rapprocher de ce tableau des « deux têtes en un bonnet » les vers du *Triomphe des Carmes* (XIV^e s.) cités dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVII (1877), p. 435.

2. C'est vraisemblablement, ainsi qu'on l'a dit (*Romania*, t. XXX — 1901 — p. 387), l'adverbe *endementres* (pendant ce temps-là) qui comptait de nombreuses variantes : *endrementiers*, *endementers*, *endemestiers*, etc. (GODEFROY, *Lexique*); *ENDREMENTES* (FURETIÈRE, *Dict.*, La Haye, 1727, in-fol.). — Peut-être aussi pourrait-on voir dans la forme *endementes* du texte donné par M. Longnon, l'adjectif pluriel *démentes* avec le préfixe *en* (comme, par exemple, *enamé* pour *amé*, employé par Froissard, — dans Godefroy); « les povres filles endementes » rappelant l'hémistiche « povres vielles sotes » du *Grand Testament*, v. 526. — A rapprocher de ce mot *endementes* le vers 448 du XLVI huitain du *Grand Testament*, vers inintelligible dans tous les imprimés (sauf celui de Clément Marot).

Aussi, ces povres famelettes
 Qui vielles sont et n'ont de quoy,
 Quand ilz voient ces pucelletes

poursuit par ce trait à l'endroit des Célestins et des Chartreux :

CXXXIX

Aux Celestins et aux Chartreux,
Quoy que vie mainent estroite,
Si ont ils largement entre eulx,
Dont povres filles ont souffrete....

On ne peut guère voir autre chose, dans ces différentes satires, que des idées similaires. Villon avait

Emprunter elles à requoy,
Ilz demandent à Dieu pourquoy
Si tost nasquirent, n'a quel droit?...

(Longnon, p. 38.)

Jannet, à propos de ce vers 448, a préféré la leçon « en admenez et en requoy » (p. 38) qu'il déclare d'ailleurs ne pas comprendre (*Glossaire-index*, p. 229). C'est « endemenez » qu'il faut lire, ainsi que Sainte-Palaye le fait observer (après Marot) dans son *Dictionnaire de l'ancien français* : « endemené » ayant le sens de « qui se demène, qui s'agite, » et « en requoy » celui de « en cachette, » à l'écart. « C'est « endemenez » qui devait être écrit dans le ms. original; et le mot, déjà archaïque au xv^e siècle, n'aura pas été compris par le copiste qui lui a substitué « en admenez, » ou la métathèse « en edmenez. »

Ce vers :

Endemenez et à requoy

est à rapprocher du vers 242 du *Grant Testament* (xxx1)

Vivans en paix et en requoy

où le mot « requoy » a le sens de « repos » (*requetam* pour *requietum*). — Quant au vers de Villon cité ci-dessus

Si tost nasquirent n'a quel droit....

il évoque celui de *La Vieille* du *Roman de la Rose* faisant entendre des doléances semblables :

Lasse! pourquoi si tost nasqui? (T. II, p. 430, v. 13078.)

De même, au souvenir des joies et des amours passées, elle déclare que

Mieux me venist en une tor
Estre à tous jors emprisonnée
Que d'avoir esté si tost née.

(T. II, p. 419, v. 13071-13073.)

lu les traits mordants que Jean de Meun avait décochés contre « les beaulx peres » de l'ordre de Saint-François et de Saint-Dominique, et se les rappelait sans doute, en écrivant. Mais Villon n'avait raillé leurs défauts — surtout leurs défauts extérieurs — que comme matière à plaisanterie. Jean de Meun avait poussé plus avant la satire; son indignation avait fait le vers, et il avait dévoilé avec une vigueur peu commune et une véritable éloquence leur « façon » tortueuse et leurs ambitions politiques¹.

Faulx-Semblant les dépeint en un vers de belle envergure :

Cil qui ont tout sans rien avoir.

(T. II, p. 364, v. 12881.)

Villon qui entendait le fait de « parler de contemplacion soulz les courtines, » dans un sens tout profane, avait peut-être souvenance d'avoir rencontré chez Jean de Meun le mot de « contemplacion » qu'il a interprété à sa manière.

J. de Meun parle des religieux, à l'origine de l'institution monastique :

Lieus solitaires furent leur habitacion

Por entendre au secré de *contemplacion*.

(T. IV, p. 49, v. 964-965.)

D'ailleurs, Jean de Meun constate que *Chasteté*

... Mòult a certes d'anemies

Par cloistres et par abbaies.

(T. II, p. 224, v. 9056-9057.)

1. Cf. le *Roman de la Rose*, t. I, p. 15 (*Préface*), et plus haut, p. 73.

Villon considérant au charnier des Innocents les têtes entassées

Ensemble en ung tas pesle-mesle

écrit cette pensée :

CLI

Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames!
Quant est des corps, ilz sont pourris

qui rappelle ce vers du *Roman de la Rose* :

Mès chascuns d'eus gist mors porris.
(T. II, p. 302, v. 10560.)

Au troisième huitain de la *Ballade pour servir de conclusion*, Villon écrit ces vers :

Qui plus, en mourant, mallement
L'espoignoit d'Amours l'esguillon¹.

Guillaume de Lorris nous montre le Dieu d'Amour lancer une certaine flèche aux amants :

Ele iert aguë por percier (T. I, p. 73, v. 1854.)

La même idée exprimée par Villon se retrouve dans Renaut de Louhans parlant d' « Orpheus. »

Car l'aguillon d'amours le point.
(Fr. 578, fol. 41 a.)

A noter, en passant, dans la *Belle leçon de Villon aux enfans perduz*, un vers qu'on retrouve — par pure coïncidence — dans Jean de Meun.

1. Bibl. nat., fr. 20041, fol. 451 v^o. — Sur la lecture de cette strophe, cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 381.

Dido la royne de Cartage

et dans le *Roman de la Rose* :

Dido, roïne de Cartage¹.
(T. II, p. 432, v. 13378.)

et, quelques vers plus haut :

Comment la Royne de Cartage (T. II, p. 431.)
Dido

Simple coïncidence également ce vers de la *Ballade contre les medisans de la France* :

Rencontré soit de bestes feu gectans
Que Jason vit, querant la toison d'or,

qui rappelle ce passage du *Roman de la Rose* :

Jason qui premiers la passa (la mer)
Pour la toison d'or aller querre.
(T. II, p. 243, v. 9912-9943.)

Villon dans l'*Epitaphe en forme de ballade*, fait à l'*Envoi* la prière suivante :

Prince Jhesus, qui sur tous a maistrie,
Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie....

Jean de Meun fait une prière semblable dans son *Testament* :

Diex, si voir com tu es verité, vie et voie.
Dessent moy du deable qui forment me desvoie....
(T. IV, p. 41, v. 2080.)

1. Dido, royne de Cartage

lit-on également dans *Le Champion des Dames* de Martin Le Franc (Bibl. nat., fr. 42.467, fol. 63 d). — « Noble Dido » (*Poésies attribuées à Villon*, p. 164, v. 71). « La noble royne Dido » *Boccace*, traduction de Laurent de Premierfait (Bibl. nat., fr. 427, fol. 103 c).

Mais il n'y a là que des similitudes fortuites qu'explique la parité du sujet, et dont il est inutile de citer d'autres exemples.

Villon — dans la Ballade intitulée : *Les Contreditz de Franc-Gontier*, tout en ayant à cœur de réfuter la ballade idyllique de Philippe de Vitry, se rappelait vraisemblablement aussi le passage du *Roman de la Rose* où la vie de l'âge d'or est célébrée avec une ampleur et une abondance de détails qui ne sont pas sans charme et sans mérite, bien que tombant souvent dans la prolixité. Villon s'est contenté de prendre quelques traits à cette dissertation en forme, comme semble l'établir la comparaison des deux morceaux :

Sur mol duvet assis, ung gras chanoine,
 Lez ung brasier, en chambre bien natée,
 A son costé gisant dame Sidoine,
 Blanche, tendre, polie et attintée :
 Boire ypocras, à jour et à nuytée,
 Rire, jouer, mignonner et baisier,
 Et nu à nu, pour mieulx des corps s'aisier,
 Les vy tous deux, par un trou de mortaise :
 Lors je congneuz que, pour dueil appaisier,
 Il n'est trésor que de vivre à son aise¹.

Se Franc-Gontier et sa compaigne Helaine
 Eussent ceste douce vie hantée,
 D'ongnons, civoz, qui causent fort alaine,
 N'acoutassent une bise tostée.
 Tout leur mathon, ne toute leur potée,
 Ne prise ung ail, je le dis sans noysier.
 S'ilz se vantent coucher soubz le rosier,

1. Oû puet l'en querre meillor vie
 Que d'estre entre les bras s'amic?

demande le *Dieu d'Amours*. (T. III, p. 87, v. 46,076-7.)

Lequel vault mieulx : lict costoyé de chaise?
 Qu'en dictes vous? Faut il à ce musier?
 Il n'est tresor que de vivre à son aise.

De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
 Et boivent eau, tout au long de l'année.
 Tous les oyseaux d'ici en Babiloine,
 A tel escot une seule journée,
 Ne me tiendroient, non une matinée.
 Or s'esbate, de par Dieu, Franc-Gontier,
 Helaine o luy, soulz le bel esglantier;
 Se bien leur est, n'ay cause qu'il me poise;
 Mais, quoy que soit du laboureur mestier.
 Il n'est tresor que de vivre à son aise...

Voici le passage de Jean de Meun :

Jadis au tens des premiers peres
 Et de nos premeraines meres,
 Si cum la lettre le tesmoigne,
 Par qui nous savons la besoigne,
 Furent amors loiaux et fines,
 Sans convoitise et sans rapines;
 Li siècles ert moult precieux,
 N'estoit pas si délicieus
 Ne de robes, ne de viandes;
 Il coilloient ès bois les glandes
 Por pain, por char et por poissons,
 Et cherchoient par ces boissons,
 Par vaus, par plains et par montaingnes,
 Pommes, poires, noiz et chastaingnes,
 Boutons et mores et pruneles,
 Framboises, freses et ceneles,
 Feves et poiz, et tex chosetes,
 Cum fruis, racines et herbetes;
 Et des espis des blés frotoient,
 Et des roisins ès chans grapoient,

Sans metre en pressouer, n'en esnes.
 Li miel decoroient des chesnes,
 Dont habundamment se vivoient,
 Et de l'iave simple bevoient,
 Sans querre piment ne claré,
 N'onques ne burent vin paré,
 N'iert point la terre lors arée,
 Mès si cum Diex l'avoit parée
 Par soi meïsmes aportoit
 Ce dont chascuns se confortoit.
 Ne queroient saumons, ne luz,
 Et vestoient les cuirs veluz,
 Et faisoient robes de laines,
 Sans taindre en herbes ne en graines,
 Si cum el venoient des bestes.
 Couvertes ierent de gencestes,
 De foillies et de ramiaus.
 Lor bordetes et lor hamiaus,
 Et fesoient en terre fosses,
 Es roches et es tiges grosses
 Des chesnes crués se rebotoient,
 Quant les tempestes redotoient....
 Et quant par nuit dormir voloient,
 En leu de coites aportoient
 En lor casiaus monceaux de gerbes,
 De foilles, ou de mousse, ou d'erbes;
 Et quant li airs iert apasiés,
 Et li tens cler et aesiés,
 Et li vens mol et delitables,
 Si cum en printens pardurables,
 Et cil oisel chascun matin
 S'estudient en lor latin
 A l'aube du jor saluer
 Qui tout leur fait les cuers muer :
 Zephirus et Flora sa fame,
 Qui des flors est deesse et dame,
 Cil dui font les floretes nestre,
 Flors ne congnoissent autre mestre :

Car par tout le monde ensemment,
Les vont cil et cele sement,
Et lès forment et les colorent
Des colors dont les flors honorent
Puceles et valez proisiés,
De biaux chapelez renvoisiés,
Por l'amor des fins amoureux;
Car moult ont en grant amor eus,
De floretes lor estendoient
Les coustepointes qui rendoient
Tel resplendor par ces herbaiges,
Par ces prés et par ces ramaiges,
Qu'il vous fust avis que la terre
Vosist reprendre estrif et guerre
Au ciel d'estre mielx estelée,
Tant iert par ses flors revelée.
Sor tex couches cum ge devise,
Sans rapine et sans convoitise,
S'entr'acoloient et baisoient
Cil cui li geu d'Amors plaisoient;
Cil arbre vert par ces gaudines,
Lor paveillons et lor cortines,
De lor rains sor eus estendoient
Qui du soleil les desfendoient.
Là demenoient lor karoles,
Lor geus et lor oiseuses foles
Les simples gens asscürés,
De toutes cures escurées.
For de mener jolivetés
Par loiaus amiabletés.
N'encor n'avoit fet roi ne prince
Meffais qui l'autrui tolt et pince.
Trestuit pareil estre soloient,
Ne riens propre avoir ne voloient.
Bien savoient cele parole
Qui n'est mençongiere ne fole :
Qu'onques Amor et seignorie
Ne s'entrefirent compaignie,

Ne ne demorerent ensemble;
 Cil qui mestrie, les dessemble.
 (T. II, p. 194, v. 8394-8441.)

Une idée similaire et dans l'expression et dans la coupe du vers est à signaler dans la *Belle Leçon de Villon aux enfans perdus*, et dans le portrait de l'*Amant*; le poète débute par ces vers :

Beaulx enfans, vous perdez la plus
 Belle rose de vo chappeau...

qui font songer aux suivans du *Roman de la Rose*.

Li o s'amie fet chapel
 De roses, qui moult li sist bel....
 (T. I, p. 35, v. 832-833.)

Ce chapeau était une guirlande ou couronne qu'on se mettait sur la tête, et particulièrement les voluptueux et les débauchés. Lenglet Du Fresnoy cite ce passage du *Roman de Lancelot*. « Qu'il ne fut jour que Lancelot, ou hiver ou été, n'eût au matin un chapeau de fresches roses sur la tête, fors seulement au vendredi et aux vigilles des haultes fêtes, et tant que le kareme duroit. » Cf. sa note insérée, par l'éditeur du *Roman de la Rose*, t. II, p. 155, n. 1.

Phanie explique à son père Crésus le songe qu'il avait eu, et lui prédit qu'il sera pendu au gibet. Quelques vers rappellent, mais de bien loin, l'admirable évocation que la même idée avait inspirée à Villon :

Freres humains qui après nous vivez...
 Vous nous voyez cy attachés cinq, six....

La pluye nous a buez et lavez,
Et le soleil desechez et noircis.

.
Puis ça, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesse nous charie....

Mais il faut relire la pièce pour en sentir toute la poésie. Rien de tel dans Jean de Meun :

Biau pere, dit la damoisele,
Ci a dolereuse novele :
Votre orguel ne vaut une coque,
Sachiés que fortune se moque.
Par ce songe poés entendre
Qu'el vous vuet faire au gibet pendre ;
Et quand serés pendus au vent,
Sans couverture et sans auvent,
Sus vous plovrà, biaux sires rois,
Et li biaux solaus de ses rais
Vous esuera cors et face...
Fortune au gibet vous atent,
Et quant au gibet vous tendra
La hart au col, el reprendra
La bele corone dorée
Dont vostre teste est coronée....

(T. II, p. 113, v. 6540-6550; 6557-6561.)

Au premier huitain de *La Ballade de l'appel de Villon*, dernière pièce du *Codicille* (qui rappelle *Le Codicile de maistre Jehan de Meung*), et où se lisent ces vers :

Toute beste garde sa pel ;
Qui la contraint, efforce ou lie,
S'elle peult, elle se deslie....

On pourrait y voir une réminiscence du *Roman de la Rose*. *Amis* expose que

Qui de fame vuet avoir grace,
 Mete la tous jors en espace,
 Ja cum recluse ne le tiengne.

(T. II, p. 254, v. 9748-9750.)

Autrement, il se méprend singulièrement :

C'est cil qui por aprivoisier,
 Bat son chat et puis le rapele
 Por le lier à sa cordele;
 Mès se le chat s'en puet saillir,
 Bien puet cil au prendre faillir....

(T. II, p. 254, v. 9769-9774.)

Un autre passage dont Villon pouvait s'être souvenu est celui où *La Vieille* montre l' « exemple du povoir nature. »

Li oisillons du vert boschage,
 Quant il est pris et mis en cage,
 Norris moult ententivement
 Leans délicieusement,
 Et chante, tant cum sera vis,
 De cuer gai, ce vous est avis,
 Si desire il les bois ramés
 Qu'il a naturellement amés,
 Et vodroit sor les arbres estre,
 Ja si bien nel' saura l'en pestre :
 Tous jors i pense, et s'estudie
 A recouvrer sa franche vie.
 Sa viande à ses piez demarche,
 Por l'ardor qui ses cuers li cherche,
 Et vet par sa cage traçant,
 A grant angoisse porchaçant
 Comment fenestre ou partuis truisse,
 Par quoi voler au bois s'en puisse....

(T. III, p. 6, v. 14144-14161.)

Dans la *Ballade du concours de Blois* que Villon

composa durant son séjour à la cour de Charles d'Orléans (1437), et où il sut, dans ce tour de force puéril — il s'agissait d'écrire dans le même vers une proposition contradictoire — émettre des idées personnelles, et terminer par une requête qui ne fut d'ailleurs pas écoutée, il réussit à faire œuvre de poète¹. Ce

1. Cette ballade se trouve dans le manuscrit des poésies de Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII, et d'autres poètes du temps. Bibl. nat., fr. 1104, fol. 30 a. Un autre ms. des poésies de Charles d'Orléans est également conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 25,458 du fonds français. Il contient cette ballade (113) fol. 163^{re}, ainsi que le *Dit de la naissance Marie* (109) fol. 154^{re}. Schwob prétend que ces deux poésies sont « écrites de la main même de François Villon ». Pour produire cette affirmation, il se base sur « l'orthographe de ces deux pièces de tous points conforme à celle de Villon », et sur l'encre avec laquelle sont écrites les deux pièces, et qui est la même aussi, différente des autres encre du manuscrit qui ont un ton plus noir ». *Revue des Deux-Mondes*, 1892, p. 407. A ces raisons alléguées par Schwob, on peut répondre que la ballade de Villon

Je meurs de seuf...

est suivie d'une autre ballade (114) de la même écriture et de la même encre que celle-là : elle est au-dessous du médiocre, et débute ainsi :

Parfont conseil *eximium*
En ce saint livre *exortatur*
Que l'homme *in matrimonium*
Folement *non abutatur*...

Certes, elle n'est pas de Villon, et aucun critique, sauf Bijvanck, n'a jamais songé à la lui attribuer. L'argument de Schwob qui se garde bien de parler de cette dernière ballade est, par suite, fortement atteint. Une autre observation. Le premier vers du troisième dizain de la ballade

Je meurs de seuf...

comporte une faute de graphie : on lit, en effet :

De riens n'ay soing, si metz toute *matayne*...

pour « toute ma peine ». Bien qu'étant le premier à reconnaître que dans un manuscrit autographe il peut y avoir des fautes (et il arrive journellement de commettre des fautes en se recopiant), on remarquera toutefois qu'il s'agit ici d'un simple feuillet : aussi l'erreur est-elle moins explicable, et me confirme dans cette idée que nous n'avons pas là un autographe de Villon.

genre de poésie avait été fort goûté au xiv^e et au xiii^e siècle, et Jean de Meun en avait donné un exemple curieux dans son *Roman de la Rose*. Villon dut se le rappeler, lorsqu'il fut invité par le duc à faire une ballade conçue dans ce genre conventionnel. Il suffira de citer le premier dizain et de donner un échantillon de Jean de Meun.

Ballade du concours de Blois.

Je meurs de seuf au près de la fontaine,
 Chault comme feu, et tremble dent à dent ;
 En mon païs suis en terre loingtaine ;
 Lez un brasier frissonne tout ardent ;
 Nu comme ung ver, vestu en president ;
 Je ris en pleurs, et attens sans espoir ;
 Confort reprens en triste desespoir ;
 Je m'esjouys et n'ay plaisir aucun ;
 Puissant je suis sans force et sans povoir ;
 Bien recueilly, debouté de chascun....

Si ingrate que fût la besogne à laquelle il se voyait astreint, le poète s'y révèle encore puissant, et sait nous intéresser. Le passage suivant que Jean de Meun met dans la bouche de *Raison* tout hérissé de pointes et de jeux de mots ridicules, fait ressortir davantage la supériorité de Villon :

Amors ce est paix haïneuse.
 Amors est haïne amoreuse ;
 C'est loiautés la desloiaus.
 C'est la desloiauté loiaux ;
 C'est paor toute asseurée,
 Esperance desesperée ;
 C'est raison toute forcenable.
 C'est forcenerie resnable....

C'est langor toute santéive,
 C'est santé toute maladive;
 C'est fain soaule en habondance,
 C'est convoiteuse soffisance;
 C'est la soif qui tous jors est ivre,
 Yvresce qui de soif s'enyvre....
 C'est ris plains de plors et de lermes....

(T. II, p. 13, v. 4306 et sqq.)

Ce dernier vers rappelle -- de loin -- celui de Villon

Je ris en pleurs¹

qui exprime si excellemment le caractère de sa poésie.

1. Depuis Homère, cette pensée a souvent été exprimée dans les autres littératures suivant leur génie propre. Dans les derniers vers de son célèbre *sonnet* :

O voi che per la via d'Amor passate

(qui, à la vérité, est une ballade) Dante écrit :

Sicché, volendo far come coloro
 Che per vergogna celan lor mancanza,
 Di fuor mostro allegrezza,
 E dentro dallo cor mi struggo e ploro.

La Vita nuova (Florence, 1858, in-8, édition de Pietro Fraticelli) *Opere minori*, t. II, p. 63. (Quant aux quatre premiers vers de cette pièce, ils ne sont pas, comme serait tenté de le croire Leclerc (Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 559), une réminiscence, soit de Rustebeuf, soit d'un des romans de Tristan, mais ils sont traduits directement — comme le dit Dante — du prophète Jérémie. — Villon se rappelait peut-être ce vers d'Alain Chartier :

Plourer ens et rire dehors!

Le Débat du Reveille matin (*Œuvres d'Alain Chartier*, édition donnée par Du Chesne (Paris, 1617, in-4), p. 498); qu'on retrouve sous la forme d'un véritable aphorisme dans Shakespeare :

And some that smile have in their hearts, I fear,
 Millions of mischiefs.... (*Julius Caesar*, Act. IV, Sc. 1.)

qui semble être la traduction de ce proverbe français : « Tel rit et fait bonne chière qui est courcé et dolent en cueur. » *Anciens proverbes français dans la Bibl. de l'École des Chartes*, t. LX (1899).

Dans *Le Dit de la naissance Marie d'Orléans* avec l'épigraphe de Virgile : *Jam nova progenies celo demittitur alto*, Villon a imité, on peut l'assurer presque avec certitude, un curieux passage du *Roman de la Rose*.

O louée Conception
Envoïée ça jus des cieulx !....

p. 599, n° 741. — On connaît enfin ce trait de Musset (qui semble quelquefois s'être rappelé Villon :

C'est qu'on pleure en riant.

Namouna, sixtain XVI; et ces deux alexandrins du *Fragment d'Octave* :

Ab! s'il est vrai qu'un œil plein de joie et de flamme
Cache des pleurs amers et des nuits de sanglots....

(Al. de MUSSET, *Œuvres complètes*, Paris, Charpentier, 1882, gr. in-8, p. 39), etc. — On pourrait également signaler ce vers de Guillemette, dans *Patelin*

Par ceste ame je rie et pleure
Ensemble.

Mais il n'est pas établi que la farce de *Patelin* soit antérieure à la publication du *Grand Testament* de Villon (cf. ci-dessus, p. 70.)

1. Ce *dit*, de même que la *Double Ballade* sur le même sujet, figurent dans le manuscrit des poésies de Charles, duc d'Orléans, Bibl. nat., fr. 1104, fol. 28 c et sqq. — Il ne paraît guère douteux que Villon, lors de son passage à Blois, ait eu communication du recueil où le duc Charles d'Orléans avait fait transcrire les compositions mises au concours parmi les poètes de son entourage (1436). Sans rien affirmer, toutefois, voici deux rapprochements entre le texte de Villon et le ms. fr. 1104. Dans la *Ballade que Villon feist a la requeste de sa mere pour prier Notre-Dame*, le premier vers débute ainsi :

Dame des cieulx, regente terrienne,
Emperiere des infernaux pulus.... (G. T. v. 873-874.)

Dans le fr. 1104, (ballade 122, le premier vers est :

Royne des cieulx, et du monde maitresse.... (Fol. 32 b.)

Dans la *Ballade des Seigneurs du temps jadis*, le vers :

Le gracieux due de Bourbon. (G. T. v. 361.)

rappelle celui de Charles d'Orléans :

idée que Jean de Meun avait exprimée ainsi :

... Es bucoliques Virgile
Lisons ceste vois de Sebile,
Du saint Esperit enseignie
Ja nous ert novele lignie
Du haut ciel ça jus envoiée....
(T. III, p. 221, v. 19368-19372.)

On sent que Villon, dans cette pièce plus que médiocre, est mal à l'aise, et qu'il se bat les flancs pour célébrer la naissance de la jeune princesse. Rien d'étonnant qu'il ait cherché ailleurs ce qu'il sentait lui manquer en lui.

Dans cette même pièce, Villon termine le huitième huitain par ces vers :

Ad ce propos ung dit ramaine :
De saige mere saige enfant,

qui rappelle le proverbe du *Roman de la Rose* :

Tel la mere, tele la fille¹ (T. II, p. 238, v. 3375),

Mon gracieux cousin, duc de Bourbon. (*Ballade 31*, fol. 34 b.)

— L'expression de Villon relevée ci-dessus, *infernaux palus*, se retrouve dans le *Roman de la Rose*

La palu d'enfer.... (T. II, p. 317, v. 10873.)

et les deux mots *palus* et *Tantalus*, à la rime. (T. III, p. 225, v. 19180-1.)

Mais ce ne sont là que de simples coïncidences relevées à titre de curiosité.

1. Tele la mere fut, et teles
 Les filles furent et seront...

écrit, dans son *Champion des Dames*. Martin Le Franc qui connaissait fort bien le *Roman de la Rose* (Bibl. nat., fr. 12.476, fol. 30^v). On relève de nombreux proverbes dans ce dernier ouvrage (cf. t. I, *Table des matières*, p. 172); de même dans Villon, sans

où l'on retrouve ce distique latin que relève en note Lenglet du Fresnoy :

Vera quidem res est, patrem sequitur sua proles,
Et sequitur leviter filia matris iter (*Ibid.* n. 4.)

Dans *Le Debat du Cuer et du Corps de Villon, en forme de Ballade*, on remarque, au début, une expression charmante de vérité et d'observation. « Le Cuer » s'adressant au « Corps » lui dit :

Force n'ay plus, substance ne liqueur,
Quand je te voy retraict ainsi seulet,
Comme povre chien tappy en reculet.

Guillaume de Lorris, voulant dépeindre *Povreté*, la représente qui

Cum chien honteus en ung coignet
Se cropoit et s'atapissoit.
(T. I, p. 20, v. 53-54.)

Le modèle était bon ; l'imitation de Villon, semble-t-il, est meilleure encore. Villon, dans ce même *Débat* — dans le quatrième dizain — expose ses idées sur la liberté humaine qui ne saurait être contrariée par la prescience divine, cite sur cette même liberté une pensée qu'il attribue à Salomon, discute sur l'influence des planètes, et raisonne sur l'astrologie. Ce curieux passage est un souvenir de la confession de *Nature*

compter sa *Ballade des Proverbes*, dans laquelle, tout en sacrifiant au goût de son temps, il a su très heureusement condenser l'esprit populaire :

Il n'est bon bec que de Paris,

dît-il dans le refrain de la *Ballade des femmes de Paris* (G. T. v. 1522.)

dans le *Roman de la Rose*. Quelques rapprochements établiront le bien-fondé de cette appréciation.

Voici d'abord le passage en question du dialogue du *Cuer* et du *Corps* de Villon :

— Dont vient ce mal

— Il vient de mon maleur.

Quant Saturne me feist mon farfadet,

Ces maux y meist, je le croy.

— C'est foleur :

Son seigneur es, et te tiens son varlet.

Voy que Salmon escript en son rolet :

« Homme sage, ce dit-il, a puissance

Sur les planetes et sur leur influence¹. »

1. La pensée prêtée ici à Salomon par Villon est de Ptolémée : « Vir bonus dominabitur astris. » Cf., à ce propos, une note de mon édition des *Epistole et orationes Gaguini* (t. II, p. 27, n. 12). — Villon met ce dicton dans la bouche de Salomon, non qu'il croit pour cela que Salomon en soit l'auteur, mais par opposition à Saturne cité dans le même dizain. En même temps, il semble oublier qu'il parle de Saturne, *planeta malivolutus et infortunatus* au dire des astrologues (*Petri de ALLIACO Tractatus de legibus et sectis contra superstillosos astronomos*, dans GERSON, *Opera*, Anvers, 1706, in-fol., t. I, col. 781), pour ne se rappeler que Saturne, le parodiste, qui dans les dialogues avec Salomon donne la réplique à ce dernier. On sait la très grande popularité qu'eurent en Europe, au moyen âge jusqu'au milieu du xvi^e siècle, les *Dialogues de Salomon et de Marcoul* (ce dernier s'identifie avec Saturne). Dans ces dialogues, aux sages paroles de Salomon, Marcoul répond soit par des truismes, soit par des plaisanteries, soit par des obscénités. Cf. l'ouvrage de John M. KEMBLE, *Anglo-saxon Dialogues of Salomon and Saturnus* (Londres, 1848, in-8), XIV^e volume de l'*Aelfric Society*; pour la branche allemande, VOGT, *Die deutschen Dichtungen von Salomon und Markolf* (Halle, 1880), in-8 : ALESSANDRO WESSELOFSKI, *Neue Beiträge zur Geschichte der Salomonsage* dans l'*Archiv für slavische Philologie*, VI, pp. 366 et sqq. — De même que Villon, Rabelais, en mettant dans la bouche de Spadassin cette phrase : « Qui ne s'aventure, n'a cheval, ni mule, ce dit Salomon, » et cette répartie dans celle d'Echephron : « Qui trop s'aventure perd cheval et mule, répondit Malcon » (I, 33), ne prétend pas citer une parole de Salomon; mais les dialogues de

— Je n'en croy rien : tel qu'ilz m'ont fait seray.

— Que dis tu ?

— Dea.

— Certes, c'est ma creance.

Plus ne t'en dis.

— Et je m'en passerai¹.

De l'immense exposition de *Nature* qui constitue une espèce d'encyclopédie², il suffira de citer ces extraits.

L'homme, dit *Nature*, jouit de son libre arbitre, et il est la propre cause de sa « mesaise » :

Il n'est hons, de ce ne dout mie,
 S'il ne set par astronomie
 Les estranges condicions,
 Les diverses posiciones
 Des cors du ciel, et qu'il regart
 Sor quel climat ils ont regart,
 Qui ce puisse devant savoir
 Par science ne par avoir.
 Et quant li cors a tel poissance
 Qu'il fait des ciex la destrempance,
 Et lor destorbe ainsinc lor euvre,
 Quant encontre eus ainsinc se queuvre,
 Et plus poissant, bien le recors,
 Est force d'ame que de cors :
 Car cele meut le cors et porte,
 S'el ne fust, il fust chose morte.
 Micx donc et plus legierement
 Par us de bon entendement

ce dernier avec Marcoul étant essentiellement populaires, il met — sûr d'être compris de son lecteur — les susdits proverbes sous le patronage « de ces deux types contradictoires de la sagesse des nations. » (G. PARIS, *La litt. fr. au moyen âge*, Paris, 1888, § 103 ; KEMBLE, *Anglo-saxon Dialogues of Salomon and Saturnus*, p. 81.)

1. Sur la lecture de ce *Débat*, cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 382.

2. G. PARIS, *La litt. fr. au moyen âge*, § 114.

Porroit eschiver Franc-Voloir,
 Quanqu'ele puet faire doloir,
 N'a garde que de riens se duelle,
 Por quoi consentir ne s'i vuelle,
 Et sache par cuer cette clause,
 Qu'il est de sa mesaise cause.
 Foraine tribulacion
 N'en puet fors estre occasion ;
 N'il n'a des destinées garde,
 Se sa nativité regarde,
 Et cognoist sa condicion,
 Que vaut tel predicacion?
 Il est sor toutes destinées
 Ja si ne seront destinées....

(T. III, p. 164, v. 17904-17927.)

.....
 Mès les cometes plus n'aguetent,
 Ne plus espesement ne gietent
 Lor influances ne lor rois,
 Sor povrès hommes que sor rois
 Ne sor rois que sor povres hommes :
 Ainçois euvrent, certains en sommes,
 Oû monde sor les regions,
 Selon les disposicions
 Des climats, des hommes, des bestes
 Qui sont as influances prestes
 Des planetes et des estoiles,
 Qui greignor pooir ont sor eles.
 Si portent les senefiances
 Des celestiaux influances
 Et les complexions esmeuvent,
 Si cum obeissans les treuvent¹...

(T. III, p. 196, v. 18744-18759.)

1. Ce passage évoque les vers charmants de La Fontaine sur l'amour de la retraite,

Quand pourront les neuf Sœurs, loin des cours et des villes....
 (Fables, XI. 4.)

.
 Ne li princes ne sunt pas dignes
 Que li cors du ciel doingnent signes
 De lor mort plus que d'ung autre homme;
 Car lor cors ne vault une pomme
 Oultre le cors d'ung charruier,
 Ou d'ung clerc, ou d'ung ecquier....

(T. III, p. 499, v. 48788-48793.)

Dans la *Ballade contre les mesdisans de la France*, le poète, souhaitant les plus affreux supplices à

Qui mal voudroit au royaume de France!

semble avoir eu comme une réminiscence d'un passage du *Roman de la Rose* où *Nature* énumère les châtimens réservés au pécheur à l'heure du Jugement dernier.

Il suffira de donner la première strophe de la ballade :

Rencontré soit de bestes feu gectans,
 Que Jason vit, querant la toison d'or,
 Ou transmué d'homme en beste, sept ans,
 Ainsi que fut Nabugodonosor;
 Ou perte il ait et guerre aussi villaine
 Que les Troyens pour la prinse d'Heleine;
 Ou avallé soit avec Tantalus
 Et Proserpine aux infernaulx pallus,
 Ou pis que Job en griesve souffrance,
 Tenant prison en la tour Dedalus,
 Qui mal voudroit au royaume de France.

Ces vers ne sont pas sans évoquer le souvenir de ceux de Jean de Meun :

Quel guerredon puet il atendre
 Fors la hart à li mener pendre
 Au dolereus gibet d'enfer,
 Où sera pris et mis en fer,

Rivés en aniaus pardurables,
 Devant li prince des deables ?
 Ou sera bouillis en chaudieres,
 Ou rostis devant et derrieres,
 Ou sus charbons ou sur greïlles,
 Ou tornoïés à grans chevilles
 Comme Yxion à trenchans roës
 Que maufé tournent à leur poës ;
 Ou morra de soif ès palus,
 Et de fain avec Tentalus
 Qui tous jors en l'iauë se baingne :
 Mès combien que soif le destraingne,
 Jà n'aprochera de sa bouche
 L'iauë qui au menton li touche...
 Ou rolera la mole à terre
 De la roche, et puis l'ira querre,
 Et de rechief la rolera,
 Ne jamès jor ne cessera
 Si cum tu fez, las Sisifus,
 Qui pour ce faire mis i fus ;
 Ou le tonnel sans fons ira
 Emplir, ne jà ne l'emplira,
 Si cum font les Belidiennes
 Por lor folies anciennes¹....

(T. III, p. 225, v. 19467 et sqq.)

1. Il semble qu'il y ait aussi une réminiscence d'une ballade d'Eustache Deschamps que Villon connaissait bien, et dont je citerai le premier dizain :

De couperos, d'alun, de vers de gris,
 De sel gemme, de souffre vif saillant,
 De rea'gar, d'elbore blanc et bis,
 De sublimé, d'arsenic undoyant,
 De salpêtre, de vitreol luisant,
 D'armoniac et de bol armenique,
 Avec foison de chair de basilique,
 En potage par morselés luyans,
 Enmy la mer, chascun sur une brique,
 Soient servis au disner mesdisans....

(*Œuvres d'Eustache Deschamps* (Soc. des anciens textes fr.) t. X,
 p. xxxi.)

Ici se termine cette étude comparative de l'œuvre de Villon avec le *Roman de la Rose*. L'influence de ce dernier ouvrage sur le poète parisien du xv^e siècle est particulièrement appréciable, et plusieurs des rapprochements qui précèdent l'établissent, je crois, d'une façon certaine. Mais, comme on a pu le voir, la supériorité de Villon s'y affirme toujours sans conteste, aussi bien dans la pensée que dans l'expression. Non seulement il a su discerner avec art les matériaux que lui offrait à profusion le *Roman de la Rose*, mais il en a fait un choix discret, et a presque toujours évité les défauts dont ce dernier abonde, énumérations fastidieuses, chevilles irritantes, personnifications d'abstractions dissertant à perte de vue, etc.

Villon avait lu et relu le *Roman de la Rose*, et en savait par cœur des passages entiers : de là des réminiscences qu'on relève dans ses vers, et aussi les confusions qu'il fait quelquefois, car il citait certainement de mémoire. Ces souvenirs se mêlaient, comme à son insu, à sa conception créatrice ; et peut-être eût-il été bien surpris si on lui avait montré tels de ses vers qui présentent, avec le *Roman de la Rose*, d'étroites analogies. Villon ne composait pas, en effet, comme Rabelais, par exemple, qui relevait soigneusement dans ses lectures des passages, des images, des traits qui l'avaient frappé et qu'il insérait ensuite dans la rédaction de son ouvrage¹. Le *Roman de la Rose* avait été pour Villon, alors qu'il était écolier, comme son livre de chevet. Indépendamment des rapprochements relevés ici, on remarquera l'influence du poème du

1. Cf. mon volume, *Etudes sur Rabelais* (Paris, 1903, in-8), pp. 388 et sqq.

XIII^e siècle dans certaines tournures de phrases, dans la coupe de certains vers et dans l'emploi de certaines locutions¹ et de certains mots²; enfin, en lisant le cé-

1. — Et me failent au grand besoing. (P. T. IV.)
- Quant li sens au besoing te faut. (*R. de la R.*, t. II, p. 127.)
- Povre de sens et de savoir. (G. T. 178.)
- Povre de sens et de force. (*R. de la R.*, t. III, p. 94.)
- je n'en suis jangleresse. (*Ballade que Villon feit à la requeste de sa mere...* 881.)
- car je ne suis pas jangleresse. (*R. de la R.*, t. III, p. 116.)
- Traistres pervers de foi vuidés. (*Ballade de bonne doctrine.*)
- De toutes loiantés vuidés. (*R. de la R.*, t. III, p. 45.)
- de sens vuidés. (*Ibid.*, t. III, p. 50.)
- estre ars et mis en cendre. (G. T. XXI.)
- Avoir tous ars et mis en cendre. (*R. de la R.*, t. II, p. 412.)
- Poly, souef, si précieux. (G. T. XLI, Villon parlant du corps « femenin. »)
- Polis iert et soef au tast. (*R. de la R.*, t. I, p. 24; description de « dame Oyseuse. »)
- Et ainsi m'alloit amusant. (G. T. LVI.)
- Et les vont ainsinc decevant. (*R. de la R.*, t. III, p. 318.)

L'équivoque que Villon se plaît à faire sur le double sens des mots *écu*, *targe* avait pu lui être suggérée par l'emploi des mêmes mots plusieurs fois répétés dans le *Roman de la Rose*. Cf. T. III, pp. 68-70. — L'emploi des adverbes *ententis* (entandis) (*R. de la R.*, t. III, pp. 79; 200; *endementiers*, pp. 34; 77; *envis*, t. II, p. 435, etc., se retrouvent dans Villon. Cf. le *Vocabulaire-Index* des œuvres de ce dernier. — Pour d'autres exemples, cf. ci-dessus pp. 46; 51.

2. Cf. ci-dessus, pp. 44; 45. — A signaler, par exemple, les terminaisons en *é*, pour *ai*, à la première personne du singulier du prétérit de l'indicatif, ainsi qu'on le voit dans le huitain cxxi du *Grant Testament* (v. 1306-1313.)

Item, et mes povres clergons,
Auxquels mes tiltres *resigné*.
Beaulx enfans et droiz comme jons
Les voyant, m'en *desaisiné*.
Cens recevoir leur *assigné*.
Seur coume qui l'auroit en paume.
A ung certain jour *consigné*.
Sur l'ostel de Gueuldry Guillaume.

Jean de Meun avait fait de même :

Dites que ge le vous *donné*
Bien savés que tel renom *é...* (t. II, p. 415, v. 12927-12928).
Més tant a que ge ne *finé*
Que la science en la fin *é...* (t. II, p. 418, v. 13018-13019), etc.
D'autres exemples se trouvent dans les œuvres de Villon

lèbre roman, on verra que la plupart des personnages mythologiques et historiques qui s'y rencontrent se retrouvent également dans l'œuvre de Villon¹.

Aujourd'hui que Villon est redevenu, grâce aux études des Longnon², des Paris³ et des Schwob⁴, un

LONGNON, p. xcvi, et note 1, et p. 218); néanmoins de nombreux éditeurs modernes, en dépit de Marot qui avait établi la bonne leçon, y ont à tort substitué la première personne du singulier du présent de l'indicatif.

1. Tels les noms propres : Abailart et Heloïs (tome II, page 213); Absalon (III, 2); Alcibiadès (II, 220); Alixandre (III, 207); Aristote (III, 101; 182); Artus de Bretagne (I, 48; II, 411), le roi de la Grande-Bretagne, si célèbre dans le roman de *Lancelot*; « Artus, le duc de Bretagne » de Villon (*G. T.* v. 362), est l'illustre connétable de Richmond; Cerberus (III, 248; 269); Charlemagne (II, 173); David (IV, 92); Dedalus (II, 58); Didon (II, 432; dans Villon : Dido, Didon); Eolus (III, 175); Equo (I, 58); Helene (II, 435; III, 4); Jason (IV, 245; 435); Jhesu Christ (III, 113; 115; 384); Juno (III, 25); Lucrece (II, 208); Macrobes (I, 2); Narcisus (I, 58-61; 63); Orpheus (III, 241); Paris (II, 433); Phebus (II, 113); Roland (II, 173); Saturne (II, 72); Saturnus (II, 313; dans Villon : *Saturne*); Salomon (II, 187; 272); Tantalus (III, 241; 226; dans Villon : Tantalus; *Tantalus* se retrouve encore dans Rabelais, III, *Prologue*); Valerius (II, 209; 241; dans Villon : *Valere*, de même dans la « translation de Valere le Grant » commencée par Simon de Hesdin et terminée par Nicolas de Gonesse; Bibl. nat., fr. 46, fol. 136 d. — Dans le cours de l'ouvrage, *Valerius*; fr. 45; — à noter que le *Valerius* du *Roman de la Rose* n'est pas le même personnage que Valère Maxime, ainsi que l'a déjà remarqué M. Ernest Langlois (*Les origines et les sources du Roman de la Rose*, p. 150); Venus (II, 72; III, 109, 119; etc.); Virgile (II, 223; III, 109, 119, 303, etc.); Ycarus (II, 58); etc.; comme noms de lieux : Constantinoble (III, 286), VILLON, *G. T.*, v. 393.

2. *Étude biographique sur François Villon d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales* (Paris, 1877, in-8); *Œuvres complètes de François Villon* (Paris, 1892, in-8); *Romania*, t. XXX (1901), p. 352, n. 1. (Diverses notes communiquées à Gaston Paris, dont celle relative à « Haremburgis »).

3. *Romania*, t. XVI (1887); *Une question biographique sur Villon*, pp. 573-579; *François Villon* (Paris, 1901, in-12), de la Collection des Grands écrivains français, éditée par la maison Hachette; *Romania*, t. XXX (1901), pp. 352-392; les deux dernières (390-392) relatives à une communication de Marcel Schwob.

4. *Le Jargon des Coquillards en 1455* dans les *Mémoires de la*

poète d'actualité qui ne peut que grandir encore, et a bon droit ; car, ainsi que l'écrivait naguère un éminent érudit : « Villon est, à l'heure actuelle, un poète d'avenir »¹, j'ai pensé qu'il y avait peut-être quelque intérêt à coordonner les notes qu'on vient de lire et à les publier.

Société de linguistique de Paris, t. VII (1890-1891), pp. 168-183, 296-320; *François Villon* dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 juillet 1892); *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVI (1898), pp. 721-722; t. XVII (1899), pp. 425-426; *Le Petit et le Grand Testament de François Villon*. Reproduction fac-simile du ms. de Stockholm, avec une introduction de Marcel Schwob (Paris, 1905, Honoré Champion); Louis THOMAS, *Les dernières leçons de Marcel Schwob sur François Villon*. (Paris, 1906, in-8.)

1. *Journal des Débats* (samedi 23 septembre 1905), *Le Renouveau de François Villon*, article de M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS.



RABELAIS ET VILLON

Il n'est vraisemblablement personne qui, après une lecture même superficielle du roman de Rabelais, n'ait été frappé des nombreuses allusions qui se rapportent soit à Villon lui-même, soit à son recueil de vers. Elles témoignent de la séduction qu'ils avaient exercée sur l'esprit de Rabelais, et de l'attrait qui le portait vers l'homme, car malgré sa déchéance, Villon est encore profondément sympathique par bien des côtés et Rabelais devait être indulgent pour les fautes, si graves fussent-elles, du « povre petit escollier » parisien, en considération des sentiments élevés qu'il conserva toujours, même au milieu de l'infamie où il ne versa que trop souvent. Aussi Rabelais n'hésite-t-il pas, dût l'exactitude historique en souffrir, à en faire le héros supposé d'un trait fameux de patriotisme, distinction flatteuse que justifiaient sa haine contre les ennemis de France, et ses éloquentes déclarations au sujet des rois et des personnages qui avaient illustré son pays, sans oublier « Jehanne, la bonne Lorraine ».

Villon, malgré les obscurités de sa langue, était

fort populaire au xvi^e siècle; et les dix éditions publiées à cette époque, avant celle de Clément Marot (1533), en sont la preuve manifeste¹. Et encore, il ne s'agit là que des éditions qui sont parvenues jusqu'à nous, sans préjudice d'autres, détruites ou disparues, que nous ignorons. C'est toutefois moins le poète lyrique que l'artiste génial qu'admire dans Villon le tourangeau Rabelais, qui — comme versificateur — fut toujours, il faut le reconnaître, singulièrement médiocre et inférieur à lui-même. Ce qui tout d'abord avait charmé Rabelais dans Villon, c'est la gaité, la gaité humaine s'exerçant sans méchanceté, sinon sans malice, visant surtout les ridicules et ne s'écartant de cette règle que pour l'évêque d'Orléans qui, sans Louis XI, « le bon roy de France », l'aurait bien fait pourrir dans un cul de basse-fosse², car chez Villon, la gaité — même dans les pièces les plus tristes ou les plus sérieuses — fuse, par endroits, en un clair éclat de rire. C'est cette tendance commune à la gaité qui avait rapproché Rabelais de Villon, et aussi l'humour, et cette fantaisie

1. M. Auguste Longnon cite treize éditions pour la fin du xv^e siècle et dix éditions pour le commencement du xvi^e siècle, avant d'arriver à celle publiée par Clément Marot (*Œuvres complètes de François Villon*, p. xviii et sqq.).

2. Je crie à toutes gens mercis!
Si non aux traistres chiens mastins,
Qui m'ont fait chieres dures crostes
Mascher mains soirs et mains matins.
Qu'ores je ne crains que trois crotes.
Je feisse pour eulx petz et rotes :
Je ne puis, car je suis assis.... (G. T. v. 1983-1989).

Et dans le *Rondeau* :

Au retour de dure prison,
Où j'ay laissé presque la vie.... (G. T. v. 1784-1785).

primesautière qui se décèle dans ses vers, et le relief étonnant qu'il sait donner à ses peintures.

Ce sont ces qualités de forme qui répondaient si bien aux tendances esthétiques de Rabelais, que celui-ci prisait surtout dans Villon. En effet, si ce dernier est exclusivement un « égotiste », un poète du moi, à l'opposé de Rabelais qui s'attache surtout à la description de notre « microcosme », ils sont tous deux réalistes dans la pensée et dans l'expression. Cette variété imprévue dans la notation des sentiments, ce « je ris en pleurs¹ » qui constitue l'essence même de la poésie et de l'inspiration de Villon ont leur correspondant dans Rabelais qui, à vrai dire, ne prend à son compte que la première partie seulement de cette devise :

Mieux est de ris que de larmes escrire
Pour ce que rire est le propre de l'homme².

Rabelais connaissait bien Villon. On peut assurer qu'il en avait fait une étude assidue, et l'on voit par l'examen attentif de son roman jusqu'à quel point il s'était assimilé ses procédés, tout en les accommodant à son goût propre.

Comme Villon, Rabelais est du peuple : il y puise la vie avec le mélange heurté et complexe de tous les sentiments qui s'y rattachent : grosse gaité, ironie, grâce, rudesse, grivoiserie sensuelle, avec l'apport inséparable des proverbes, des calembours et des images « trainées dans les ruisseaux des halles ». Tous ces tons, toutes ces nuances qu'on remarque

1. *Ballade du concours de Blois*, v. 43.

2. *Gargantua*, derniers vers du quatrain *Aux Lecteurs*.

dans Rabelais se retrouvent dans Villon. La sincérité et l'acuité des sensations n'ont d'égal que le pittoresque du style dans lequel elles sont exprimées et rendues. Rabelais, qui partageait sur Villon l'opinion de son ami Marot, pensait sans doute, comme ce dernier, qu'il convenait de cueillir « ses sentences comme belles fleurs »¹, et il avait une estime spéciale pour son œuvre « tant plain de bonne doctrine et tellement painct de mille belles couleurs, que le temps, qui tout efface, jusques icy ne l'a secu effacer »². Rabelais était pénétré de ces vérités, et il y a tout lieu de croire qu'il possédait son Villon par cœur, et cela, malgré les dissemblances profondes que présente la tendance de leur esprit. Rabelais plonge dans le moyen âge et l'antiquité que sa vaste culture et la connaissance des langues lui ont rendus familiers et qui lui ont permis de contempler sans faiblir « l'insigne fable et tragique comédie³ » du siècle, et d'acquérir, à ce spectacle, « cette certaine gayeté d'esprit conficte en mepris des choses fortuites⁴ » qui constitue son pantagruélisme. Villon, bien qu'ayant passé par l'Université de Paris où il avait obtenu le degré de maître ès arts, avait peu appris dans les livres ; d'ailleurs, ses études avaient été fort intermittentes. Comme « le mauvais enfant », il avait fui « l'escolle » et était resté

Povre de sens et de savoir⁵....

1. Edit. Longnon, p. cxi.

2. *Ibid.*

3. *Prologue*, III.

4. Livre IV, *Prologue de l'Auteur*.

5. G. T. xxiii, 178.

Mais il avait souffert dans son cœur et dans son corps dont il devait écrire le *débat*

De la dure prison de Mehun¹ :

il avait fait réflexion sur lui et les autres : et l'expérience amère de la vie lui avait donné cette science des hommes et des choses que les livres n'enseignent pas :

Or est vray qu'après plainz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail — mes lubres sentemens
Esguisant comme une pelote —
M'ouvrist plus que tous les commens
D'Averroas sur l'Aristote².

Toutefois, par suite de l'impuissance de sa volonté et de l'inconstance de ses sentiments, Villon n'avait presque jamais su réagir contre ses instincts et les sollicitations mauvaises du dehors, prendre le dessus et faire sien ce conseil de la Fortune qu'il introduit dans une de ses ballades, et où il ne faut voir que la voix de sa conscience :

Par mon conseil, prends tout en gré, Villon!³

S'il n'avait pu, comme le poète antique, s'élever au-dessus des contingences du moment, « fouler aux pieds toute crainte et le destin inexorable »⁴, ainsi

1. G. T. v. 82.

2. G. T. v. 89-96.

3. Refrain du *Probleme ou ballade au nom de la Fortune*. — Pantagruel « toutes choses prenoit en bonne partie... jamais ne se tourmentoit, jamais ne se scandalizoit... » (III, 2).

4. VIRGILE, *Georg.* II, 490-493.

que devaient le faire Budé¹ et Rabelais, cerveaux puissants et âmes fortes, il avouait ingénument ses fautes, sans avoir l'énergie de se retenir sur la pente où il se sentait entraîné. Comme un poète lyrique moderne qui l'a connu et sans doute imité, il aurait pu dire, en parlant de ses vers :

Mes premiers vers sont d'un enfant,
Les seconds d'un adolescent,
Les derniers à peine d'un homme².

En effet, dans *Le Débat du cuer et du corps*, Villon se promettait d'être « homme de valeur » quand

1. L'auteur du *De contemptu rerum fortuitarum* composé dès l'année 1520. Budé, connaissait bien Villon qu'il mentionne dans ses *Adnotationes in Pandectas*.

2. Alfred de MUSSET, (*Œuvres* Paris, 1882, gr. in-8°), p. 4. Musset avait lu Villon qu'il paraît imiter dans ce passage de *Namouna* :

Il fallait me lever pour prendre un dictionnaire,
Et j'avais fait mon vers avant d'avoir cherché.
Je me suis retourné — ma plume était par terre,
J'avais marché dessus ; j'ai soufflé de colère
Ma bougie et ma verve, et je me suis couché.

(Sixain LXXIV).

Ces vers, comme on l'a déjà remarqué, présentent une certaine corrélation avec les suivants du *Petit Testament* :

Puis que mon sens fut à repos
Et l'entendement démeslé,
Je euidé finer mon propos ;
Mais mon ancre estoit gelé,
Et mon cierge trouvé soullé,
De feu je n'eusse peu finer,
Si m'endormis, tout enmoullé,
Et ne peuz autrement finer.

(P. T. huitain XXXIX.)

De même, le début de la pièce intitulée *Lucie* :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière ;
J'aime son feuillage éploré,
La paleur m'en est douce et chère,
Et son ombre sera légère
A la terre où je dormirai...

il serait « hors d'enfance », et il avait alors « trente ans ».

Au contraire Rabelais nous apparaît dans la plénitude de sa santé, morale et physique; et on aime à penser que dans la tranquillité de sa force bien équilibrée, il devait compatir aux défaillances déconcertantes de cet impulsif en faveur de son génie.

Il s'était sans doute pris d'intérêt pour cet être faible, névrosé, qui avait attaché presque toute son existence à l'amour des femmes, et souvent de quelles femmes! perpétuellement dupe de son cœur et de ses sens. Rabelais, médecin, voyait surtout dans l'amour une fonction physiologique¹. Pour lui, la femme était le *sexus sequior* des anciens, l'*animal ineptum et suave* tel que l'avait dépeint son maître et son modèle, Erasme; et si, d'une liaison irrégulière, il lui était arrivé d'avoir eu un fils qui mourut d'ailleurs en bas âge, Rabelais se garda bien de jamais faire allusion à

rappelle le huitain de Villon :

Item donne aux amants enfermes,
Sans le lay maistre Alain Chartier,
A leurs chevez, de pleurs et lermes
Trestout fin plain ung benoistier
Et ung petit brin d'esglantier,
Qui soit tout vert, pour goupillon,
Pourveu qu'ilz diront ung psaultier
Pour l'âme du povre Villon.

(G. T. huit. CLV.)

Enfin le « je ris en pleurs » de Villon semble se retrouver dans ce vers de *Namouna*

C'est qu'on pleure en riant. (Sixain XVI.)

1. Cf. mes *Etudes sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8), p. 92.

Parlant de Gargamelle qui mourut de joye, Rabelais ajoute : « Je n'en sçay rien de ma part, et bien peu me soucie n'y d'elle ny d'autre. » (I. 37). Dans l'édition antérieure à 1535, on lit : *ny d'elle ny d'autre femme que soit*.

cette faiblesse passagère qui ne fut connue que de quelques intimes.

Cependant Villon comme Rabelais, bien que sortant tous deux du peuple, n'ont pas fait œuvre vraiment populaire, car leurs écrits sont conçus dans une langue trop savante, contiennent trop d'allusions érudites avec force citations latines¹, pour avoir pu charmer d'autres lecteurs que des lettrés, auxquels ils s'adressent plus particulièrement².

C'est surtout l'artiste, le prestigieux poète que Rabelais admirait dans Villon; ils étaient de même race, leur esprit de même trempe, et ils sont peut-être les seuls, dans la littérature française, qui exercent à un pareil degré, l'un par sa poésie, l'autre par sa prose, cette fascination étrange que subit le lecteur, souvent sans se l'expliquer. Comme l'a dit excellemment Gaston Paris dans son étude sur Villon, « leur phrase à tous deux est comme une formule magique, comme un sortilège où les mots doivent leur pouvoir, non pas tant à leur signification directe qu'à leur sonorité, à leur arrangement, à leur mystère même »³. Et Anatole de Montaiglon, qui a porté sur l'auteur du *Grant Testament* le jugement le plus exact et le plus complet, avait, avec non moins de justesse, exprimé en ces termes cette appréciation : « Il faut aller jusqu'à Rabelais pour trouver un maître qu'on puisse lui comparer, et qui écrive le français avec la science et l'instinct, avec la pureté et la fantaisie, avec la grâce délicate et la rudesse souveraine que l'on admire dans

1. Et grecques. RABELAIS, III, 10, notamment.

2. Gaston PARIS, *François Villon*, p. 164.

3. *Ibid.*, p. 158.

Villon, et qu'il a seul parmi les gens de son temps »¹. Cette sympathie étroite entre les deux grands écrivains explique les citations et les allusions fréquentes relatives à Villon, que Rabelais s'est complu à faire dans son roman et qui sont relevées dans cette étude.

Rabelais cite souvent aussi des vers du *Franc archier de Baignolet* (1468), ce spirituel poème qui n'est pas de Villon, mais qu'il pouvait avec assez de vraisemblance lui attribuer, cette pièce figurant dans plusieurs éditions des œuvres de Villon qu'il avait pu avoir sous la main. C'est sans doute la raison pour laquelle Mättig les a relevés dans ses *Beziehungen Rabelais' zu Villon*²; c'est pour le même motif qu'ils sont reproduits ici. Tantôt Rabelais emprunte à Villon de simples images, de simples mots, des traits caractéristiques qui l'avaient frappé, des tournures de phrases qui l'avaient séduit³, tantôt de véritables anecdotes et des récits dont Villon est le protagoniste.

1. Cité par G. PARIS, *François Villon*, p. 179-180.

2. Johannes MÄTTIG, *Ueber den Einfluss der heimischen volkstümlichen litterarischen Litteratur auf Rabelais*, Leipzig, 1900, in-8.

3. Outre les exemples donnés au cours de cette étude, voici quelques citations empruntées à Villon avec l'indication des passages correspondants chez Rabelais.

Je laisse, de par Dieu! mon bruit
A maistre Guillaume Villon,
Qui en l'honneur de son nom bruit,
Mes tentes et mon pavillon. (P. T. v. 65-72.)

Rabelais, parlant de « Diogenes le philosophe cynic, » poursuit, s'adressant à ses lecteurs « beuveurs très illustres : » « Si ven ne l'avez troume je suis induiet à croire, pour le moins avez-vous ouy de luy parler. Car, par l'air et tout ce ciel, est son bruit et nom jusques à présent resté mémorable et célèbre assez. » *Prologue du Tiers livre*. — (Bruire est également employé au *liv. II*, 40). — Dans le dernier vers, Villon, semble jouer sur l'équivoque de *tente* et *tante*, si l'on en croit Gaston Paris (p. 15); d'autant mieux.

Rabelais ne dédaigne pas de lui prendre certains de ses procédés : ses digressions de tout genre, reli-

qu'au dernier huitain du *Petit Testament*. Villon faisant allusion à lui-même, déclare qu'

Il n'a tente ne pavillon. (P. T. v. 317.)

On sait d'ailleurs que l'expression « tentes et pavillons » était une locution courante :... « prenant une torche allumée avec laquelle vous mettez le feu dedans toutes les tentes et pavillons du camp... » dit Pantagruel à Carpalim (II. 18. « Et il les Grecs) s'en fu tornez vers Costentinoble, et laissa tenduz très et paveillons. » Villehardouin, p. 51 *Extraits des Chroniqueurs français* publiés par G. Paris et A. Jeanroy, Paris, 1898, in-46). Semblablement en anglais :

Costly apparel, tents and canopies...

SHAKESPEARE, *The taming of the shrew*, act. II, s. 1.)

Dans le même ordre d'idées, Villon écrit dans son *Grant Testament* :

Mais pendu soit il — que je soye —
Qui luy lairra escu ne targe (G. T. v. 916-917).

jouant sur le double sens d'*escu* (pièce de monnaie et bouclier) et sur celui de *targe* qui a également ce double sens. De même au huitain CXVI :

Pour trois escus, six brettes targes;
Pour deux angelos, un grant ange. (G. T. v. 1271-1272.)

Cf. le vocabulaire-index de M. Longnon au mot *brette* (p. 287); de même les mots *branc* (p. 288), *fenestre* (p. 306), etc. Au début du *Grant Testament*, parlant de Thibault d'Aussigny qu'il renie pour son évêque :

Je ne suis son seuf ne sa biche (G. T. v. 42).

déclare-t-il. Il joue également sur le double sens de *croix*; la vraie croix, pour lui, étant surtout celle qui, trébuchante et sonnante, avait cours chez le tavernier :

Argent ne prend à gippon n'à sainture;
Beau sire dieux! je m'esbaiz que c'est,
Que devant moy croix ne se comparoist.
Si non de bois ou pierre, que ne mente;
Mais s'une fois la vroye m'apparoist,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.
La Requeste à Monseigneur de Bourbon (v. 27-30.)

De même Panurge, après avoir conté à frère Jean l'histoire de frère Adam Couscoil jetant Dodin en pleine eau, la teste au fond », poursuit en ces termes : « A cestuy exemple, frère Jean, mon amy

gieuses, morales, humoristiques; ses énumérations,

doux, afin que les diables l'emportent mieux à ton aise, baille moy ta bourse: ne porte croix aucune sur toy. Le danger y est évident. Ayant argent, portant croix, ilz te jetteront sur quelques rochers.... » (III, 23) (Cf. le *Glossaire-Index* de l'édition Marty-Laveaux). Mais il convient de faire remarquer que l'équivoque sur le mot *croix* est bien plus ancienne. Cf. LECOY DE LA MARCHE, *La chaire française au moyen âge* (Paris, in-8), p. 337.

Quelque doux baiser n'acollée.... (G. T. v. 621).

Et Panurge dans sa déclaration à la « haute dame de Paris » de lui dire : « Que heureux sera celui à qui ferez ceste grace de vous accoler, de vous baiser.... » (II, 21). Mais là encore on se trouve en présence d'une locution courante qui remonte au moins au XII^e siècle. Dans la chantefable *Aucassin et Nicolette*, lorsque l'amant eut trouvé son amie, « ela entra en la loge, si li jeta ses braz al col, si le baisa et acola.... Ils s'entrebaisent et acolent, si fu la joie bele.... » (PARIS-LANGLOIS, *Chrestomathie du moyen âge*, 1897, in-16, p. 450). L'expression se rencontre également dans le *Roman de la Rose*, dans un passage qui est le prototype de Villon. Cf. ci-dessus, p. 37; 39. La plaisanterie de Villon, parlant de ses légataires,

Et s'aucun, dont n'ai cognoissance,
Estoit allé de mort à vie.... (G. T. v. 1861)

se retrouve dans cette phrase de Rabelais : « Je tuerois un pigne pour un mercier. » (I, 33), et burlesquement grossie, follement exagérée dans les expressions suivantes : « la coppe gorgée » pour la *gorge coupée* (III, *Prologue*); « la coupe testée » pour la *teste coupée* (II, 30); de même aussi dans sa contre-petterie « à Beau Mont le Viconte.... » (II, 21). — A citer enfin quelques mots, quelques expressions, qui, sans être exclusifs à Villon, se rencontrent également chez Rabelais et autorisent leur juxtaposition. « Et me faillent au grand besoin. » (P. T. v. 30) = « Et donne ordre que ces precieux œuvres de supererogation, ces beaux pardons au besoing ne nous faillent. » *Pantagruel*, IV, 53. — « Mignotes » G. T. 531; 1971 = « mignotise » *Pant.*, IV, 4. — « Ambesars qui ne fussent ternes » (G. T. v. 694) = « ambesars, ternes » (V, 10). — « un tantinet » (G. T. v. 1109) = « un tantinet » (III, *Prologue*). « talemouse » (G. T. v. 1073) = *Pant.*, IV, 45. — « contemplacion » (G. T. v. 1165) = II, 34. — le diable de Vauvert » (G. T. v. 1197) = *Pant.*, IV, 16. — « de bon hait » (G. T. v. 1591), = « de bon hait » (IV, 25). — « gogo » G. T. v. 1614) = « à plein gogo » (III, 18). — « patars » (G. T. v. 1232) = « patacz » (III, 26). — « architriclin » (G. T. v. 1243) = *Pant.*, III, 20. — « raillon » (G. T. v. 1885) = *Pant.*, III, *Prologue* — « gousier » (C. v. 9) = gousier (17), gosier. — « je

son goût pour les jeux de mots et les équivoques¹, la trivialité des peintures et la crudité des expressions et des images², héritage direct du *Roman de la Rose* qui domine leur œuvre à tous deux. Comme Villon, Rabelais se complait à fronder les choses de la religion et de la théologie, mais ne s'embarrassant pas l'esprit des subtilités de cette dernière et se gardant bien, avant tout, de tomber dans l'hérésie :

Quant au surplus, je m'en desmectz,
Il n'appartient à moy, pecheur ;
Aux theologiens le remectz,
Car c'est office de prescheur.... (G. T. XXVII.)

« De folastries joyeuses, » dit Rabelais à Monsei-

vous aille » (*Codicille*, v. 221) = (III, 14; III, 22; IV, 64). — « Bien receuilly » (*Bullade du concours de Blois*, refrain) = « bien recueillis et bien traités » (IV, 48), etc.

1. Villon a une prédilection marquée pour les équivoques, particulièrement pour les équivoques obscènes. On en trouvera un certain nombre d'exemples dans *Les dernières leçons de Marcel Schwob sur François Villon* publiées par M. Louis Tomas (Paris, 1906, in-8, brochure de 47 pages). De même Rabelais, où elles ne sont pas moins fréquentes. C'est ainsi qu'au Livre IV, *Prologue de l'Auteur*, après s'être amusé, à trois reprises différentes, à jouer sur le double sens du mot « mentule » (*mentula. mens*)

Et habet tua mentula mentem,

il poursuit : « O belle mentule, voire dis-je memoire. Je solecise souvent en la symbolisation et colligance de ces deux mots. » *Ibid.* Les nombreux chapitres de Rabelais — chapitres fort médiocres et parfaitement ennuyeux — sur les Andouilles (IV, 35-42) se rattachent à ces vers du huitain CI du *Grant Testament* :

Mais pour conjoindre eulz et coëttes,
Et couldre jambons et andouilles,
Tant que le fait en monte es tetes
Et le sang en devalle es coulles....

On trouvera l'explication de ces vers quelque peu obscurs dans le commentaire de Schwob (*Les dernières leçons*..., p. 31 et sq.)

2. Je me suis dispensé de relever ces dernières.

gneur Odet de Châtillon, « hors l'offense de Dieu et du Roy, prou..., d'heresies, point. » Quelques traits de préciosité, assez rares d'ailleurs chez Rabelais, se retrouvent dans Villon, telle sa *Requête présentée à la Cour de Parlement, en forme de ballade*, où il fait assez malencontreusement discourir ses cinq sens :

yeux, oreilles et bouche,
Le nez et vous, le sensitif aussi¹....

qui rappellent cette phrase de Gargantua à Pantagruel : « Je loue Dieu de ce que par les fenestres de vos sens rien n'est au domicile de votre esprit entré, fors liberal savoir » (III, 48).

Mais les rapprochements qui suivent rendront plus sensibles ces observations.

Villon, dans le dialogue entre Alexandre et Diomedès, suit la tradition qui — du xii^e siècle jusqu'à la fin du moyen âge — représente Alexandre comme le type du seigneur généreux, célèbre par sa « largesse. » Rabelais ne rapporte pas cet épisode maintes fois raconté du temps de Villon; mais en humaniste lettré qui possède le grec, il introduit dans son roman l'écuyer de Gargantua, *Alexandre*, qui, à la tête de six cents hommes d'armes et de huit mille hommes de pied, est désigné pour conduire « en sauveté » les gens de Pierochole, afin qu'ils ne fussent outragés par les paysans (I, 50). Ἀλέξανδρον κερκόν τινα, dans Homère

1. Cette *requête* rappelle le *Colloquium Conscientie et quinque Sensuum* attribué à Gerson, et publié à la fin de la IV^e partie de ses *Opera* (Strasbourg, 1502, in-fol.).

signifie *préservé quelqu'un d'un mal, venir à son secours*. Tel l' « Alixandre » de Villon :

Se Dieu m'eust donné rencontrer
 Ung autre piteux Alixandre
 Qui m'eust fait en bonheur entrer,
 Et lors qui m'eust veu condescendre
 A mal, estre ars et mis en cendre
 Jugé me fusse de ma voix....

On pourrait voir dans les trois derniers vers (164-166) comme le pendant à cette déclaration de Rabelais au cardinal Odet de Châtillon, où il lui dit que s'il ne s'estimait meilleur chrétien que ses ennemis le représentent, et que s'il reconnaissait dans sa vie « scintille aucune d'herésie », « par moy memes, à l'exemple du phenix, seroit le bois sec amassé, et le feu allumé, pour en iceluy me brusler. » (IV. A tres illustre prince et reverendissime mon Seigneur Odet....)

Villon, ou plutôt « Diomedès », conclut en ces termes :

Necessité fait gens mesprendre,
 Et faim saillir le loup du bois. (G. T. v. 161-8.)

Rabelais s'est emparé de cette dernière image, dans le passage suivant, pour appuyer les arguments matrimoniaux de Panurge : « Qui fait le loup sortir du bois? Default de carnage. Qui fait les femmes ribauldes? Vous m'entendez assez. J'en demande à messieurs les clercs, à vous, messieurs les presidens, conseillers, advocatz, proculteurs et autres glossateurs de la venerable rubrique *de frigidis et maleficiatis* » (III, 14). Déjà le cordelier Olivier Maillard, dans une

allusion à la *Cantilène du cocu*, avait signalé les infortunes conjugales des vieillards riches épousant des jeunes femmes : « Habetisne hic magnos viros quos uxores faciunt cornutos? plures sunt tales. Unde dic quomodo cantilena *du cocu* venit usque ad curiam pape.... » *Sermones de stipendio peccati* (Lyon, 1503, in-4°), *sermo V*, fol. 327 b. (Cf. mes *Etudes sur Rabelais*, pp. 363-364).

Dans le XXV^e huitain du *Grant Testament*, Villon fait cette confidence :

Bien est verité qu'ay amé
Et ameroie volentiers ;
Mais triste cueur, ventre affamé,
Qui n'est rassasié au tiers,
M'oste des amoureux sentiers.
Au fort quelqu'ung s'en recompence,
Qui est rempli sur les chantiers :
Car la dance vient de la pance.

De même, Touquedillon faisant remarquer à Picrochole, résolu de partir en guerre contre Grandgousier, qu'ils étaient « assez mal avitaillés, et pourvus maigrement des harnois de gueule », Picrochole répond :

« Nous n'aurons que trop mangeailles. Sommes nous icy pour manger ou pour batailler? — Pour batailler, vrayment, dist Touquedillon,

Mais de la panse vient la danse,
Et où faim regne, force exule. » (I, 32.)

Il existe dans les deux passages — celui de Villon et de Rabelais — une incontestable corrélation ; les

deux écrivains veulent donner à entendre qu'en amour comme en guerre, il faut être « avitaillé » pour conduire à bien son entreprise. C'est le

Sine Cerere et Baccho friget Venus

de Térence, que celui-ci avait lui-même emprunté à la littérature grecque¹; mais il convient de rappeler que Villon n'avait fait là que citer un proverbe courant :

De la pance nous vient la danse,

proverbe qu'on retrouve chez d'autres auteurs contemporains, comme Miélot, par exemple, dont le recueil de proverbes fut écrit vers 1456². Même remarque pour le proverbe :

Je connois bien mouches en laict,

que Rabelais a glissé dans le chapitre *De l'adolescence de Gargantua* (I, 11) : « cognoissoit mouches en laict »³, et il ajoute : « ... croyoit que nues fussent paelles d'airain », réminiscence des reproches de Villon à sa perfide maîtresse qui l'abusant, lui faisait entendre

Tousjours d'ung que ce fust ung aultre,

.
Du ciel une paille d'airain. »

Semblablement, Panurge, dans un autre endroit du roman, fait cette demande : « Apprenez moy à cognoistre mouches en laict » (III, 22).

1. Cf. Erasme, *Adagiorum chiliades* (Bâle, 1536, in-fol.), p. 464. « L'antique proverbe auquel est dit : Que Venus se morfond sans la compagnie de Ceres et Bacchus. » (*Pantagruel*, III, 31).

2. Bibl. nat., fr. 12 341, fol. 68 (Exemplaire de présentation).

3. De même au livre II, chap. XII, au début.

Parmi les légataires de Villon figure un certain

frere Baude,
Demourant en l'ostel des Carmes,
Portant chiere hardie et baude,
Une salade et deux guysarmes.... (G. T. v. 1190-1193.)

qui évoque le souvenir de frère Jean. « En l'abbaye estoit pour lors un moine claustrier nommé frere Jean des Entommeures, jeune, gallant, frisque, de hait, bien à dextre, hardy, aventureux, deliberé, haut, maigre, bien fendu de gueule, bien adventagé en nez, beau despescheur d'heures, beau desbrideur de messes, beau descroteur de vigiles ; pour tout dire, un vray moyne si oncques en fut, depuis que le monde moinant moina de moinerie ; au reste, clerc jusques es dents en matière de breviaire » (I, 37).

Villon termine le portrait de frère Baude en disant :

Viel est : s'il ne se rent aux armes,
C'est bien le diable de Vauvert. (G. T. v. 1197-1198.)

De même, Rouge museau, devant les propositions faites à frère Jean par les Chiquanous, les menace de les citer par devant l'official, et conclut sur ces mots : « Je vous chiquaneray en diable de Vauverd » (IV, 46).

Aux divagations belliqueuses de « certains gouverneurs » de Picrochole qui ne tendaient à rien moins qu'à la conquête de toute la terre, Echephron, « un vieux gentil homme, éprouvé en divers hazars, et vray routier de guerre », cherche à faire entendre des paroles de modération :

« J'ay grand peur que toute ceste entreprise sera semblable à la farce du pot au lait ; duquel un cordouanier se faisoit riche par resverie ; puis le pot cassé, n'eut de quoy disner. Que pretendez vous par ces belles conquestes ? Quelle sera la fin de tant de travaux et traverses ? Ce sera, dist Picrochole, que nous, retournés, reposerons à nos aises. Dont, dist Echephron, et si par cas jamais n'en retournez ? Car le voyage est long et périlleux. N'est-ce mieux que des maintenant nous reposons, sans nous mettre en ces hasards ? O ! dist Spadassin, par Dieu voicy un bon resveux ; mais allons nous cacher au coin de la cheminée : et là passons avec les dames notre vie et nostre temps à enfiler des perles ou à filer comme Sardanapalus. Qui ne s'adventure n'a cheval n'y mule, ce dit Salmon. Qui trop, dit Echephron, s'adventure, perd cheval et mule, respondit Malcon » (I, 33).

Le long discours auquel répond Echephron par ces sages paroles est inspiré par un passage de Plutarque, dans la *Vie de Pyrrhus*, et par l'adage d'Erasmus *Dulce bellum inexpertis*, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. L'allusion à Sardanapale et à Salomon se retrouve dans Villon où, sans préjudice d'autres sources Rabelais a pu la prendre. Dans une remarquable étude sur *Ce que Rabelais doit à Erasme et à Budé*¹, M. Louis Delaruelle a justement observé qu'Erasmus, qui reproduit de nombreux textes dans l'adage *Sardanapalus* (III, VII, 27) relatifs à ce dernier, n'en mentionne aucun où le roi d'Assyrie soit représenté filant au milieu de femmes, et M. Dela-

1. *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. XI (1904), pp. 245-246.

ruelle de citer un passage de Robert Gaguin dans lequel Sardanapale est dépeint filant, puis il ajoute : « Déjà Sardanapalus était au nombre des personnages antiques, dont la légende s'était vulgarisée et qu'on citait volontiers dans la poésie moralisante. La tradition a pu le fournir à Rabelais, sans que l'on soit même forcé d'admettre un emprunt direct à Robert Gaguin »¹. Rabelais, qui allègue Fulgose (Fregoso) en son roman (IV, 17), se rappelait sans doute ce passage de l'écrivain génois : « Non satis fuit Sardanapalo. muliere corruptionem se praestitisse, quia etiam in foemineo habitu, pensam inter mulieres accipere ac nere solebat.... » *De dictis factisque memorabilibus*, IX, 1; dans l'édition princeps de Milan, 1509, in-fol., fol. nn ii^{vo}; mais il connaissait également ces vers du *Grant testament* :

Sardana, le preux chevalier
 Qui conquist le regne de Cretes,
 En vult devenir moullier
 Et filer entre pucelletes². ...
 (v. 641-644.)

Quant à Salomon, Villon l'introduit dans *Le debat du cuer et du corps en forme de ballade* (IV^e dizain) :

1. *Revue d'hist. litt. de la France*, p. 236.

2. De même Martin Le Franc, dans son *Champion des Dames* le poète parle à Sémiramis :

« Ton roiaume changia bien main,
 Quand il vint à Sardanapale
 Qui n'eut entente, soir et main,
 Que de dormir plaine la dale,
 Et puis filer dedens sa sale
 Avecq ung tas de bachelettes,
 Et faire l'amoureuse gale
 En castoullant leurs aisselettes.... »

Bibl. nat., fr. 12,597, fol. 99 b.)

— Dont vient ce mal ?

— Il vient de mon malheur.
Quant Saturne me feist mon farfadet,
Ces maux y meist, je le croy.

— C'est folie :
Son seigneur es, et te tiens son valet.
Voy que Salmon escript en son rolet :
« Homme sage, se dist-il, a puissance
Sur les planetes, et sur leur influence. »

On sait la vulgarisation qu'eurent au moyen âge les *Dialogues de Salomon et de Marcoul*, dont la plus ancienne rédaction française remonte à la fin du XII^e siècle (Marcoul s'identifie avec Saturne). Villon, en mettant ce dicton dans la bouche de Salomon, ne croit pas pour cela que ce dernier en soit l'auteur, mais c'est pour l'opposer à Saturne cité dans le même dizain. De même Rabelais¹. Celui-ci, comme fait ici Villon, a maintes fois protesté contre l'astrologie divinatrice.

Villon, parlant des « gracieux gallans » qu'il suivait « ou temps jadis, » se demande ce qu'ils sont devenus (G. T. XXIX) :

Les aucuns sont mors et roidiz...
Les autres sont entrez en cloistres
De Celestins et de Chartreux,
Botez, housez, com pescheurs d'oïstres... (G. T. XXX.)

Dans *Gargantua*, Gymnaste s'adressant à frère Jean lui dit : « Frere Jean, ostez ceste roupie qui

1. Cf. KEMBLE, *Anglo-saxon Dialogues of Salomon and Saturnus* (Londres, 1848, in-8), t. XIV de l'*Aelfric Society*, p. 81; G. PARIS, *La littérature française au moyen âge* (Paris, 1888) § 103, et ci-dessus, p. 93 et n. 1.

vous pend au nez. Ha ha, dist le moine, serois je en dangier de noyer? veu que suis en l'eau jusques au nez. Non, non, *Quare? quia.*

Elle en sort bien, mais point n'y entre,
Car il est bien antidoté de pampre.

« O mon amy, qui auroit bottes d'hyver de tel cuir, hardiment pourroit il pescher aux huytres. » (*Gargantua*, I, 40.)

Dans ce même chapitre, Gargantua parle des « miches et soupes grasses » des moines, qui rappellent les « grasses soupes jacoppines » et les « flaons » dont Villon fait « oblacion » « aux Freres mendians. » (G. T. CVI.)

Au chapitre XLV de *Gargantua*, frère Jean parlant aux pèlerins de ses confrères en moinerie, de leur dire : « Et les moines, quelle chere font ilz? Le corps dieu, ilz biscotent¹ vos femmes, cependant qu'estes en romivage. » réponse qui est comme l'écho de ce vers du *Petit Testament* (XXXII) :

Carnes chevauchent nos voisines.

Dans les deux passages suivants, il y a également corrélation dans les idées. Noé, ignorant la puissance du vin, s'enivra; de même les premiers habitants du monde, en mangeant des mesles (nèlles) dont ils ignoraient les propriétés horribles, furent

1. Rabelais semble affectionner ce terme « biscoter, » sans préjudice d'autres synonymes que le mot comporte, parmi lesquels celui de « chevaucher » qu'on relève au liv. II, chap. XVI et qui est pris successivement dans différentes acceptions par les interlocuteurs de ce chapitre.

atteints d'une enflure qui se manifestait différemment.

« Mais tout ainsi que Noé, le saint homme, à qui tant sommes obligés et tenus de ce qu'il nous planta la vigne, dont nous vint ceste nectareique, delicieuse, precieuse, celeste, joyeuse et deifique liqueur qu'on nomme le piot: fut trompé en le beuvant, car il ignoroit la grande vertu et puissance d'iceluy: semblablement les hommes et femmes de celuy temps mangeoient en grand plaisir de ce beau et grand fruit: mais accidens bien divers leur en advinrent. Car, à tous survint au corps une enflure tant horrible, mais non à tous en un même lieu. Car les uns enfloient par le ventre..., les autres enfloient par les espauls..., les autres enfloient en longueur par le membre qu'on nomme le laboureur de nature..., d'autres croissoient en matieres de couilles..., d'autres croissoient par les jambes.... Es autres tant croissoit le nez qu'il sembloit la flutte d'un alambic; tout diapré, tout etincellé de bubelettes, pullulant, purpuré, à pompettes, tout esmaillé, tout boutonné, et brodé de gueules. Et tel avez veu le chanoine Panzoult, et Piedeboys, medecin d'Angiers: de laquelle race peu furent qui aimassent la ptisane, mais tous furent amateurs de purée septembrale. Nason et Ovide en prindrent leur origine. Et tous ceux desquelz est escrit, *Ne reminiscaris.* » (II, I.)

L'allusion à Noé rappelle ce début de la *Ballade et oraison* :

Pere Noé, qui plantastes la vigne.
Vous aussi, Loth, qui beustes ou rochier

Par tel party qu'Amours, qui gens engigne.
De vos filles si vous feist approuchier¹....

Quant au géant « Ossot, lequel eut terriblement beau nez à boire au baril » (II, 4), il évoque immédiatement ces vers du CXXVII huitain du *Grant Testament* :

Item, à Thibault de la Garde :
Thibault? je mens, il a non Jehan :
Que lui donray je, que ne perde?
Assez ay perdu tout cest an.
Dieu y vueille pourveoir, amèn...!
Le Barillet? par m'ame, voire!
Gevenoy est plus ancien,
Et a plus beau nez pour y boire.

La réminiscence, chez Rabelais, est évidente². De même les deux dernières phrases du texte du *Pantagruel* rappellent la fin de cette chanson (XXXII) de Marot où, chantant « de la serpette », il introduit Bacchus.

Comme une guigne estoit rouge son nez ;
Beaucoup de gens de sa race sont nez³. »

1. Sur la source probable de ces vers de Villon, cf. ci-dessus, p. 62, note.

2. Rabelais a pu également se rappeler ce passage du colloque d'Érasme ἄγρυπος γέμος, où il est question d'un noble âgé et criblé de dettes, aussi taré au moral qu'au physique, et fiancé à une belle jeune fille de seize ans. Notre noble, ivrogne émérite, portait dans ses armes trois éléphants, ce qui donne lieu au dialogue suivant entre les deux interlocuteurs du colloque :

PETRONIUS. — Clypeus quod habet symbolum?

GABRIEL. — Tres elephantos aureos, in spacio phoeniceo.

PETRONIUS. — Scilicet. Elephas elephanti congruit. Oportet autem hominem esse sanguinarium.

GABRIEL. — Imo vinarium. Nam rubro vino mirum in modum delectatur, sic tibi sanguinolentus est.

PETRONIUS. — Ad hauriendum igitur utilis est illi proboscis... » *Familiarum colloquiorum opus...* (Bâle, 1539, in-8), p. 757.

3. Cf. la note de Le Duchat : *Œuvres de maistre François Rabelais* (Amsterdam, 1711, in-8), t. II, p. 9, n° 16.

Dans l'építaphe que Gargantua composa pour sa femme, la noble Badebec, il termine ainsi :

Cy gist son corps, lequel vesquit sans vice,
Et mourut l'an et jour que trespassa....

Double réminiscence de ces deux vers de Renaut de Louhans, d'une part :

Ou gist le corps du bon Fabrice
Qui vesqui tout son temps sans vice,
(Bibl. nat. fr., 578, fol. 28^b.)

et, de l'autre, de l'építaphe du *Franc Archier de Baignolet* :

Cy gist Pernet le Franc Archier
Quy cy mourut sans demarchier
.....
Et mourut l'an qu'il trespassa¹.

L'écolier Limousin n'a garde d'oublier, parmi les tavernes « meritoires » de la capitale, *la Pomme de Pin*, célébrée par Villon dans le *Petit* et le *Grant Testament* :

Le trou de la Pomme de Pin,
(P. T. XIX, 149; G. T. XCI, 1045.)

de la rue de la Juiverie.

L'expression « cracher blanc comme coton » qu'on relève dans Rabelais : « ils ne faisoient que cracher aussi blanc comme coton de Malthe » (II, 7) se trouve dans Villon :

Je crache blanc comme coton. (G. T. LVII, 730.)

1. VILLON, édition Jannet (Paris, 1873, in-16), p. 68 (Poésies attribuées à Villon).

Cette autre expression de « grant mere » appliquée à la terre, expression qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres littératures¹, se rencontre également dans Villon et dans Rabelais :

Item, mon corps je donne et laisse
A nostre grant mere la terre....

écrit Villon, dans son *Grant Testament* (v. 841-842 : de même Rabelais, dans le *Pantagruel* : « Merveilles donc n'est si [le père] trouvant le rullian, à la promotion du taulpetier, sa fille subornant, et hors sa maison ravissant, quoy qu'elle en fust consentente, les peut les doibt à mort ignominieuse mettre, et leurs corps jetter en direption des bestes brutes, comme indignes de recevoir le doux, le désiré, le dernier embrassement de l'alme et grande mere la Terre, lequel nous appelons Sepulture. » (III, 48.)

Pantagruel, « quant il passoit par les rues » les bonnes femmes « disoient : C'est luy : à quoy il prenoit plaisir. comme Demosthenes, prince des orateurs grecs, faisoit, quand de luy dist une vieille acropie, le monstrant au doigt : C'est cestuy là. » II, 10.)

Rabelais a pu prendre cette anecdote dans Diogène de Laërte où elle est rapportée, mais bien plutôt dans l'adage d'Érasme *Monstrari digito* (I, X, 48), bien qu'il soit assez difficile de l'affirmer, Rabelais ayant substitué, volontairement ou non, à Diogène le cynique, cité dans ces deux derniers auteurs, « la vieille acropie ». Ne serait-ce pas plutôt un souvenir de Villon qui lui aurait fait faire cette substitution ?

1. Cf. *F. Villon et J. de Meun*, p. 66 et note.

Dans le dernier huitain des *Regrets de la belle Heulmiere*, ces vers imagés reviennent à la mémoire :

Ainsi le bon temps regretons
 Entre nous, povres vielles sotes,
 Assises bas, à crouppetons.... (v. 525-527.)

De même, le vers de Ronsard à sa maîtresse :

Vous serez au foyer une vieille accroupie.
 (Sonnet XLII. *Œuvres*, édit. P. BLANCHEMAIN, Paris, 1857,
 t. I, p. 340.)

Parmi les volumes de la librairie de Saint-Victor, Rabelais mentionne les « Stratagemata Francarchieri de Baignolet » (II, 7). Dans la série des coqs à-l'asne qui constituent la plaidoirie du seigneur de Humevesne devant Pantagruel (II, 42), on lit ce passage :

« Mais le grand diable y eut envie, et mit les Alemans par le derrière, qui firent diables de humer her tringue, das ist cotz, frelorum bigot, paupera guerra fuit. » Ailleurs, au fort de la tempête, Panurge gémit : « Tout est frelore bigoth! » (IV, 18.) Déjà Robert Gaguin, dans son *Passetemps d'Oysiveté* (1492), avait écrit à la Strophe CXLIX :

Jamais François bien ne saura
 Jurer *bi God ni brelare*¹....

et antérieurement Villon, dans son *Grant Testament* :

Item à la Grosse Margot,
 Tres douce face et pourtraicture,
 Foy que doy *Brelare Bigod*
 Assez devote creature.... (CXXXIX.)

1. Cf. mon édition de Gaguin, *Epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8), t. II, p. 416 et p. 495, note.

La phrase de Panurge signifie : Tout est perdu, par Dieu! » *Frelore*, corruption de l'allemand *verloren*, perdu, qu'on trouve avec ce sens dans le passage suivant de la *Farce de Patelin* à laquelle il fait fréquemment allusion :

Nostre fait seroit tout frelore
Se il vous trouvoit levé.... (v. 731-732.)

Dans les vers de Gaguin comme dans ceux de Villon, ce n'est plus de l'allemand, plus ou moins corrompu qu'il faut voir, mais de l'anglais tel qu'on l'estropiait alors en France : *By God, by'r Lord = by our Lord*.

Enfin, au chapitre 18 du livre III, Rabelais écrit que les femmes, au commencement du monde, avaient conspiré « escorcher les hommes tout vifz, par ce que sus ellès maistriser vouloient en tous lieux. Et fut cestuy decret promis, confermé, et juré entre elles par le saint sang brequoy » ; = par le saint sang de Dieu : *brequoy* qu'on retrouve avec une variante dans une poésie de Jean Regnier, contemporain de Villon :

My fiet and my haundez, breloit!

(my feet and my hands, by our Lord!). Il s'agit d'un prisonnier anglais qu'on avait mis en ceps¹.

« Mais où sont les neiges d'antan? C'estoit le plus grand soucy qu'eust Villon le poete parisien ». (II, 14.) Rabelais rappelle ici le charmant refrain de la *Ballade des Dames du temps jadis* (G. T. 329-356).

1. GAGUIN, *Epistole et orationes*, t. II, p. 496, où est publiée la ballade de Regnier.

De même, dans la *Continuation des contenancez de Quaresmeprenant* (IV, 32) : ce dernier, « s'il discouroit, c'estoient neiges d'antan ». Dans un autre endroit du roman, Panurge, après avoir fait « en mer noyer le marchant et les moutons » (IV, 8), semble encore s'en souvenir : « La nauf vuidée du marchant et des moutons, reste il icy, dist Panurge, ule ame moutonnière? Où sont ceux de Thibault l'Aignelet? Et ceux de Regnault Belin, qui dorment quand les autres paissent? Je n'y seay rien.... »

Ont ils bien bouté soubz le nez?

se demande Villon, faisant allusion aux seigneurs

De ceste vie cy bouffez,

dans la *Ballade en viel langage françois*.

Rabelais semble s'être rappelé la première de ces expressions, lorsqu'après avoir dépeint Panurge, il conclut : « Fin de compte, il avoit soixante et trois manieres de recouvrer argent : mais il en avoit deux cens quatorze de le despendre, hors mis la reparation de dessous le nez. » (II, 171.) — « Autant vault l'homme comme il s'estime » dit Panurge à Pantagruel (II 29) : variante du dicton populaire enregistré par Villon dans la *Ballade des Proverbes* :

Tant vault l'homme comme on le prise,

mais d'une tout autre portée morale, et dans laquelle s'affirme (bien que dans la bouche de Panurge) le sentiment de la personnalité et le réveil de l'individu, caractéristiques des hommes de la Renaissance.

Villon dans le premier vers de l'*Envoi* de la septième ballade en jargon, écrit :

Vive David! saint Archquin la baloue....

« David », en argot des voleurs, était le simple crochet pour ouvrir une serrure. Rabelais emploie le synonyme « daviet » (IV, 30) qui, avec les autres formes « davier » « daviot » était d'un usage commun au xvi^e siècle : « En l'autre [Panurge avoit] un daviet, un pellican, un crochet, et quelques autres ferrements, dont il n'y avoit porte ni coffre qu'il ne croche-tast »¹. (II, 30.)

Rabelais semble se rire de cette idée de la mort qui domine l'œuvre de Villon, comme elle domine tout le xv^e siècle. Le cimetière des Innocents où Villon allait si souvent porter ses pas, et où la *Danse Macabré*², d'une part, les charniers remplis d'ossements, de l'autre, avaient frappé son imagination et fixé pour un moment la mobilité de ses pensées, lui inspiraient ces vers magnifiques :

Quand je considere ces testes
Entassées en ces charniers,
Tous furent maistres de requestes,
Au moins de la Chambre aux Deniers,
Ou tous furent porte-paniers;
Autant puis l'un que l'autre dire,
Car, d'evesques ou lanterniers,
Je n'y congnois riens à redire.

1. Cf. Marcel Schwob, *Le Jargon des Coquillars en 1455*, dans les *Mém. de la Société de linguistique de Paris*, t. VII (1892), p. 319; et la note de M. Longnon, *Œuvres complètes de François Villon*, p. 267.

2. Sur la *danse Macabré* et non *macabre*, comme on dit d'ordinaire, cf. *Romania*, t. XXIV (1895), p. 131.

Et icelles qui s'inclinoient
 Unes contre autres en leurs vies;
 Desquelles les unes regnoient,
 Des autres craintes et servies :
 Là les voy toutes assouvies,
 Ensemble en ung tas pesle-mesle,
 Seigneuries leur sont ravies :
 Clerc ne maistre ne s'y appelle.

Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames !
 Quant est des corps, ils sont pourriz,
 Aient esté seigneurs ou dames,
 Souef et tendrement nourriz
 De cresse, fromentée ou riz,
 Leurs os sont declinez en pouldre,
 Auxquelz ne chault d'esbats, ne riz....
 Plaise au doux Jhesus les absouldre !

(G. T., huit, CXLIX-CLII.)

Plus loin, heurtant du pied la tombe d'une jeune femme qui n'avait pas trouvé grâce devant la Mort, le poète l'interpelle en ces termes¹ :

Mort, j'appelle de ta rigueur,
 Qui m'as ma maistresse ravie,
 Et n'est pas encore assouvie,
 Se tu ne me tiens en langueur.
 Onc puis n'eus force ne vigueur;
 Mais que te nuysoit elle en vie,

Mort?

(G. T. v. 978-984.)

Aussi bien Villon, le « bon folastre », est-il familiarisé avec l'idée de la terrible niveleuse. Il en fait l'objet de ses méditations; il aime à parler de la Mort

1. Villon parle au nom de son légataire Ythier Marchant dont la jeune maîtresse était morte prématurément (G. T., LXXXIV).

qu'il associe à la brièveté de la vie, à la fragilité de la beauté, à la vanité de la fortune et des honneurs, et se complait avec une sorte de joie douloureuse à en décrire minutieusement les affres et les effets :

Et meure Paris et Helaine,
 Quiconques meurt, meurt à douleur
 Telle, qu'il pert vent et alaine;
 Son fiel se creve sur son cuer,
 Puis sue, Dieu seet quelle sueur!
 Et n'est qui de ses maux l'alege;
 Car enfant n'a, frere et seur,
 Qui lors voulsist estre son plege.

La mort le fait *fremir*¹, *pallir*,
 Le nez courber, les vaines tendre,
 Le col enfler, la chair *mollir*,
 Joinetes et nerfs² croistre et estendre.

1. Tous les manuscrits et imprimés de Villon donnent ainsi ce vers :

La mort le fait *fremir*, *pallir*...

Je pense toutefois qu'on devrait substituer *blemir* à *fremir* pour deux raisons. La première est qu'un corps mort ne frémit plus : par suite l'expression est impropre. La seconde raison est que le vers de Villon et les suivants se ressentent vraisemblablement d'un vers du *Roman de la Rose* dont Villon était tout pénétré. *Honte craint que Bel Accueil*

S'il as gloutons la Rose baille,
 Sachis qu'ele en porra tost estre
Blesmie ou pale, ou mole ou flestre.

(T. III, p. 67, v. 623-625.)

Le rapprochement est d'autant plus légitime, que c'est un lieu commun, en littérature, de comparer la femme à la rose. Villon tout le premier, en s'adressant à sa fausse et cupide maîtresse, à sa « chiere Rose » (G. T. vers 910), lui prédit qu'

Ung temps viendra qui fera dessechier
 Jaunir, flestrir, vostre espanye fleur ..

(G. T. *Villon à s'amy*, vers 958-959). — Sur la « chiere Rose » du poète, cf. l'observation de M. Longnon : *Etudes biographiques sur François Villon* (Paris, 1877, in-8), p. 41.

2. « Nerfs et jointures », Arnoul GREBAN, *Le mystère de la Pas-*

Corps femenin, qui tant es tendre,
 Poly, souef, si précieux,
 Te faudra il ces maulx attendre?
 Oy, ou tout vif aller es cieulx.

(G. T. huit. XL-XLI.)

Ces réflexions mélancoliques ne sont pas le fait de Rabelais, qui glorifie la vie et la nature physique ; et qui, tout imbu des idées platoniciennes, ne veut voir, dans la mort, qu'un passage — au moins pour les âmes d'élite — « à l'estat d'immortalité ». Aussi glisse-t-il sur le spectacle du cadavre décomposé dont il n'a conservé que « l'essence divine¹ » pour décrire la félicité de ceux qui ont quitté la vie. C'est ainsi que Raminagrobis proteste contre « un tas de vilaines, immondes, et pestilentes bestes, noires, guarres, fauves, blanches, cendrées, grivolées, lesquelles laisser ne *le* vouloient à *son* aise mourir, » l'évoquant du doux pensement auquel il acquiesçait « contemplant, voyant et jà touchant et goustant le bien et felicité que le bon Dieu a préparé à ses fideles et esluz, en l'autre vie, et estat d'immortalité ». (III, 21.)

Parlant de la fin du « docte et preux chevalier de Langey », Rabelais « raisonne sur la discession des âmes heroïques » et s'étend sur les « prodiges qui precederent le trepas du feu seigneur » ; et, à la question posée par frère Jean si de tels « heros » « et semidieux » « peuvent par mort finir? » Rabelais, par la bouche de Pantagruel, répond : « Je croy que

sion. publié par Gaston Paris et Gaston Raynaud Paris, 1878, in-8), p. 42, vers 3278.

1. BAUDELAIRE, *Les fleurs du mal* (la Charogne).

toutes ames intellectives sont exemptes des ciseaux de Atropos. Toutes sont immortelles : Anges, Demons et Humaines »¹. (IV, 27.)

Le dernier huitain de la *Belle leçon de Villon aux enfans perdus* se termina par ce vers :

Jamais mal acquest ne prouffite.

C'est le vieil adage : *Male parta, male dilabuntur* cité par Cicéron². Rabelais, dans un passage du *Pantagruel*, le développe ainsi :

« C'est pourquoy Homère, en son Illiade, les bons princes et grands rois appelle κοσμίτορας λαών, c'est-à-dire ornateurs des peuples. Telle estoit la considération de Numa Pompilius, roy second des Romains, juste, politic, et philosophe, quand il ordonna au dieu Terme, le jour de sa feste, qu'on nommoit Terminales, rien n'estre sacrifié qui eust pris mort : nous enseignant que les termes, frontières et annexes des royaumes convient en paix, amitié, debonnaireté, garder et regir, sans mains souiller de sang et pillerie. Qui autrement fait, non seulement perdra l'acquis, mais aussi patira ce scandale et opprobre qu'on l'estimera mal et à tort avoir acquis : par ceste consequence que l'acquest luy est entre mains expiré. Car les choses mal acquises mal deperissent.... » (III, 4).

Érasme a mentionné ce proverbe dans ses *Adages*; et ce qui semblerait prouver, ainsi qu'on l'a justement remarqué³, que c'est d'Érasme que s'est souvenu Ra-

1. Sur la source de ce passage, cf. l'APPENDICE, n° III.

2. Cf. ÉRASME, *Adagiorum chiliadis I cent.* VII, 82, p. 262 (Bâle, 1536, in-fol.).

3. Cf. l'étude de M. LOUIS DELARUELLE, *Ce que Rabelais doit à*

belais, c'est le mot français « deperissent » qui correspond au mot latin « disperit » allégué par Erasme dans cet article, et qui est emprunté au *Poenulus* de Plaute : *Male partum, male disperit.* (*Adagior. chil.* I. VII, 82).

Dans le *Confessio militis* des *Colloques* d'Erasme, le soldat déclare qu'il a dépensé le fruit de ses dépouilles et de ses rapines *scortis, oenopolis, et iis qui me vicerunt alea*. Son interlocuteur lui répond : « Satis militariter, par est, ut *quod male partum est, pejus disperat*¹. » Ce dialogue est comme le développement de la *Ballade de bonne doctrine à ceux de mauvaise vie* :

Soies larron, ravis où pillés :
 Ou en va l'acquest, que cuidez ?
 Tout aux tavernes et aux filles.

 Gagne au berlanc, au glic, aux quilles.
 Aussi bien va — or escoutez —
 Tout aux tavernes et aux filles.

La réminiscence, dans ce colloque *Confessio militis* — si réminiscence il y a — reviendrait à Erasme qui connaissait certainement, malgré son dédain pour la langue française, les poésies de Villon.

Quant à ce refrain de la ballade de Villon :

Tout aux tavernes et aux filles,

il a, comme son analogue, dans le « Et tout pour la tripe » qui revient par cinq fois, après chaque dé-

Erasme et à Budé, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, XI^e année (Paris, 1904), p. 237.

1. *Familiarum colloquiorum opus* (Bâle, 1529, in-8^o), p. 51. Cf. également le colloque *Militis et Carthusiani*, p. 509.

monstration de Rabelais, dans le chapitre : « Comment Pantagruel descendit on manoir de messere Gaster premier maistre es ars du monde. » (IV, 37).

Toujours vieil cinge est desplaisant :
Moue ne faict qui ne desplaise....

écrit Villon dans le XLV huitain du *Grant Testament* (v. 438-439). Rabelais semble s'être rappelé ces vers, lorsqu'il explique qu'il ne convie à venir boire à son tonneau que les gens de bien « beuveurs de la prime cuvée, et goutteux de franc alleu », et non les autres « quoy qu'ilz contrefacent quelques fois des gueux. Onques vieil cinge ne fit belle moue. » (III, *Prologue*). Cette dernière phrase a tout l'air d'être une réminiscence de Villon, ainsi que pensait Bernier, cité par Prompsault,

Item, viengne Robin Turgis
A moy, je lui pairay son vin,
Combien, s'il treuve mon logis,
Plus fort sera que le devin.

(G. T. XCIII, 1054-1057.)

Le Duchat a vu une corrélation entre ces vers et le passage suivant de *Pantagruel* : « En pareille forme que le roy Petault, après la journée des Cornabons, ne nous cassa proprement parlant, je dis moy et Courcaillet, mais nous envoya rafraichir en nos maisons. Il est encores cherchant la sienne » (III, 6), p. 37, n. 5. Toutefois les idées sont différentes, et le rapprochement ne saurait s'imposer.

Au chapitre 22 du livre III, Panurge « issant de la

chambre de Raminagrobis » et tout scandalisé des déclarations « du bon vieillard » gémit sur son aveuglement : « Quel diable, dit-il, possède ce maistre Raminagrobis, qui ainsi sans propos, sans raison, sans occasion, mesdit des pauvres beatz peres jacobins, mineurs, et minimes? J'en suis grandement scandalisé, je vous allie, et ne m'en peux taire. Il a grièvement peché, Son asne s'en va à trente mille panerées de diables.... » Rabelais reproduit, quelques lignes plus loin, cette irrévérencieuse équivoque, quitte, dans l'*Ancien Prologue* du livre IV « à Monseigneur Odet, cardinal de Chastillon », à la rejeter sur la négligence des imprimeurs qui auraient mis un N pour un M¹. La plaisanterie, quoi qu'on ait pu dire, n'est pas de l'invention de Rabelais. Il avait certainement relevé dans Villon la rime singulière des mots *dame, ame, asne*, et avait aussitôt vu le parti qu'il en pouvait tirer :

Tant que gisent seigneur et dame....
Je leur ramentroy le jeu d'asne....
(G. T. v. 1564, 1566.)

Mais point ne veult de charge d'ames....
Sinon chambrières et dames.
(G. T. v. 1844, 1843.)

Ce n'est toutefois pas à Villon seulement, mais aussi à Rustebeuf que Rabelais est redevable de cette équivoque, comme je chercherai à l'établir plus loin dans une note spéciale², la démonstration demandant quel-

1. Parlant de Jupin, Rabelais écrit : « Il a esté le plus fort ruffian, et le plus infame cor... je dis bordelier... » III, 121.

2. Cf. à l'APPENDICE, n° IV.

ques développements. Le souvenir des rimes de Villon a dû, sans doute, le mettre sur la voie, et a été comme un trait de lumière pour l'interprétation des vers de Rustebeuf qu'il avait également présents à l'esprit.

Dans la consultation de Panurge (III, 26 et sqq.) relative à son mariage, et dans laquelle ses interlocuteurs lui montrent tous les dangers du lien conjugal et la fragilité des femmes, le théologien Hippothadée oppose à ces dernières l'épouse chrétienne, qui seule assurera la tranquillité, l'honneur et le bonheur de son mari :

« Là vous trouverez que jamais ne serez coqu, c'est-à-dire, que jamais vostre femme ne sera ribaude, si la prenez issue de gens de bien, instruite en vertus et honnesteté, non ayant hanté ne fréquenté compagnie que de bonnes meurs, aimant et craignant Dieu, aimant complaire à Dieu par foy et observation de ses saints commandemens: craignant l'offenser et perdre sa grace par default de foy et transgression de sa divine loy, en laquelle est rigoureusement defendu adultere, et commandé adherer uniquement à son mary, le cherir, le servir, totalement l'aimer après Dieu. Pour renfort de ceste discipline, vous de vostre costé l'entretiendrez en amitié conjugale, continuerez en prud'homie, luy montrerez bon exemple, vivrez pudiquement, chastement, vertueusement en vostre menage, comme vous voulez qu'elle de son costé vive. Car comme le miroir est dit bon et parfaict, non celuy qui plus est orné de dorures et pierreries, mais celui qui véritablement represente les formes objectes,

aussi celle femme n'est la plus à estimer, laquelle seroit riche, belle, élégante, extraicte de noble race; mais celle qui plus s'efforce avec Dieu soy former en bonne grace, et conformer aux meurs de son mary » (III, 30).

Le passage est particulièrement inspiré d'Érasme¹; mais, d'une façon plus générale, il n'est pas sans rappeler les vers de Villon où, après avoir montré qu'il n'y a aucun fonds à faire sur les « femmes diffamées, » il déclare que l'homme « franc » « se doit employer » « en femmes d'onneur et nom », et pas « ailleurs » :

(G. T. XLVIII.)

Si apercoy le grand dangier
Ouquel l'homme amoureux se boute....
Et qui me voudroit laidangier
De ce mot, en disant : « Escoute!
Se d'amer t'estrange et reboute
Le barat d'icelles nommées.
Tu fais une bien folle doubte,
Car ce sont femmes diffamées.

(XLIX.)

S'ilz n'ayment fors que pour l'argent,
On ne les ayme que pour l'eure.
Rondement aymant toute gent,
Et rient lorsque bourse pleure.
D'icelles si n'est qui ne queure;
Mais, en femmes d'onneur et nom
Franc homme, se Dieu me sequeure,
Se doit employer; ailleurs, non.

Les vers de Villon se ressentent eux-mêmes

1. Cf. mes *Études sur Rabelais*, pp. 85 et suivantes. La dernière phrase citée est prise à Plutarque *Les préceptes de mariage* :

d'un passage du *Roman de la Rose*¹. Il suffit de signaler ces corrélations sans s'y arrêter davantage.

« ... Le docte et preux chevalier Guillaume du Bellay, seigneur jadis de Langey, lequel on mont de Tarare mourut, le dixiesme de janvier l'an de son aage le climaterc, et de nostre supputation l'an 1543. en compte romanique » (III, 21); en un autre endroit, parlant de Galien, Rabelais écrit : « Depuis l'an de son aage vingt et huitiesme » (*Prologue de l'Auteur*, IV). Cette expression rappelle le début du *Grant Testament* de Villon :

En l'an trentiesme de mon aage...

qui semble être elle-même, quant à la tournure, une réminiscence de cet autre vers de Guillaume de Lorris :

Ou vintiesme an de son aage.

Roman de la Rose, T. I, p. 4, v. 20.

« C'est la cause, Monseigneur, pourquoy presentement, hors toute intimidation, je metz la plume au vent... » (IV, A tres illustre prince, et reverendisime Mon Seigneur Odet, cardinal de Chastillon.)

Car j'ay mys le plumail au vent

écrit Villon au début du LXI huitain du *Grant Testament*. Les commentateurs ont expliqué ce vers d'une

cf. P.-P. PLAN, *Rabelais et les Moraux de Plutarque*, dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXVI (1906), du tirage à part, p. 54; et PLATTARD, *L'œuvre de Rabelais*, Paris, 1910, in-8, p. 237.

1. Cf. ci-dessus, p. 55.

façon inexacte. Il signifie simplement ici (et le contexte vient confirmer — comme pour Rabelais — cette explication) : « J'ai pris la plume à la main, et je vais écrire (*tester*, pour Villon) ». Quant aux quatre derniers vers de ce huitain que les imprimés donnent ainsi :

Et, s'aucun m'interroge ou tente
 Comment d'amours j'ose medire,
 Ceste parole le contente :
 « Qui meurt a ses lois de tout dire.... »

le dernier vers ne signifie pas grand'chose; je pense qu'on doit lire :

Qui meurt à ses lois, doit tout dire;

ou, suivant les manuscrits AI (Longnon, p. 204) :

Qui meurt à ses hoirs doit tout dire.

Mitaines à ces nopces telles.... (G. T. 663.)

Cette allusion de Villon à l'habitude qu'avaient les invités d'une noce de revêtir leurs mitaines pour se donner de petites tapes les uns aux autres, au moment du départ, en disant : « Des nocces vous souviengne! » a été reprise par Rabelais : « Oudart sous son suppelis avoit son gantelet caché : il s'en chausse comme d'une mitaine. Et de dauber Chicamous, et de drapper Chicanoux : et coups des jeunes gantelets de tous costés pleuvoir sur Chicanoux. Des nocces, disoient ilz, des nopces, des nopces, vous en souviene »! (IV, 14). Une autre allusion à cette coutume se retrouve dans le chapitre 11 du livre III, où Panurge dit à Pantagruel : « Le cueur me bat dedans le corps comme une mi-

taine » : sans doute pour exprimer que les pulsations de son cœur ne se succédaient pas moins rapidement que les coups qu'on se distribuait « en riant, selon la coutume observée en toutes fiançailles » (IV, 12). Le proverbe « plus gay que une mitaine » se rattache au même ordre d'idées¹.

« Entrons donc en l'église, dit Homenaz, et nous pardonnez si presentement ne vous chantons la belle messe de Dieu. L'heure de myjour est passée, après laquelle nous defendent nos sacres Decretales messe chanter, messe dis je haute et legitime. Mais je vous en dirai une basse et seche » (IV, 49).

Cette messe basse, où la communion n'est pas célébrée, Villon y fait allusion au huitain CLIX du *Grant Testament* :

Item, à Chappelain je laisse
Ma chapelle à simple tonsure,
Chargée d'une seiche messe,
Ou il ne fault pas grant lecture²....

Bien entendu, ces deux textes ne sont cités qu'à titre de rapprochement, sans en inférer, chez Rabe-

1. Cf. *Les cent Nouvelles nouvelles* (édition Thomas Wright, collection elzévirienne, Paris, 1858, t. I, *Nouvelles XLII*), p. 265.

2. Dans la *messe sèche* qu'on appelait aussi la *messe des marins*, le prêtre se revêtait à l'ordinaire des ornements sacrés ; il lisait à l'autel la messe jusqu'à l'Offertoire ; il passait ensuite à la Préface qu'il récitait, laissait le Canon, disait l'Oraison dominicale, et omettait tout ce qui doit se dire *secreto* dans l'Ordinaire de la messe. Il omettait également toutes les paroles et les cérémonies prescrites concernant l'hostie et le calice qui ne devaient point être sur l'autel. Cf. P. FAVREL, *Cérémonial selon le rit romain* par J. Baldeschi (Dijon, 1847, in-12), P. I. T. II. C. IV, 4, p. 80.

lais, une réminiscence de Villon. Le dernier vers de celui-ci se trouve commenté par la réplique de Panurge aux paroles d'Homenaz :

« J'en aimerois mieux (dist Panurge) une mouillée de quelque bon vin d'Anjou. Boutez donc, boutez bas et roide.... Sacquez, chocquez, boutez, mais troussiez la court, de peur que ne se crotte.... » (IV, 49). (Il est également question de la *messe seche* d'Homenaz au chap. 51 du même liv. IV).

Après le jugement de la Cour du 5 janvier 1463 par lequel le Parlement commuait la sentence de mort du prévôt de Paris contre Villon en bannissement de dix années, on perd sa trace, et l'on ignore sa fin¹.

Or Rabelais nous rapporte que Villon « sur ses vieux jours » se serait retiré à Saint-Maixent, en Poitou « sous la faveur d'un homme de bien, abbé dudit lieu », et qu'il y joua la Passion « en geste et lan-

1. Il y a tout lieu de croire que Villon mourut vers 1464. Si sa vie s'était prolongée au delà de cette date, il aurait vraisemblablement laissé d'autres œuvres que celles qui figurent dans l'édition de 1489. Aussi, est-ce à titre de pure curiosité que je reproduis une note de feu Fernand Bournon, dans ses additions à *l'Histoire de Paris* de l'abbé Lebeuf. « Les recherches que nous avons faites dans le fonds de Saint-Benoît au point de vue archéologique ont eu cet heureux résultat de nous faire rencontrer par deux fois dans les titres de propriété de 1500 et de 1501 la mention des « hoirs ou ayant cause de feu maistre François Villon. » Il s'agit d'une maison contiguë au cloître. Le poète avait-il laissé des héritiers plus réels que ceux des *Testaments*, ou le scribe, entraîné par le souvenir d'un nom déjà populaire, avait-il voulu parler de maître Guillaume de Villon, mort, il est vrai, depuis plus de trente ans? Dans le premier cas, nous aurions trouvé deux intéressants renseignements; la certitude que Villon était mort en 1500, et la preuve qu'à la fin de sa vie, il s'était fixé, paisible bourgeois, dans

gage poitevin »¹. Certains critiques donnent le fait pour véritable, d'autres se contentent de le regarder comme possible. Je pense que Rabelais, pour donner plus de relief à l'aventure du sacristain des cordeliers, frère Etienne Tappecoue, et pour corser son récit et lui prêter un caractère de réalité plus grand, y a mêlé le nom de Villon et en a fait le protagoniste de cette tragi-comédie². On verra plus loin Rabelais faire de Villon le héros d'une réponse au roi d'Angleterre, réponse qui appartient à un certain Hugues le Noir contemporain de Philippe-Auguste! Aussi, sans rejeter absolument l'authenticité de l'anecdote mise sur le compte de Villon dans sa discussion avec frère Tappecoue, ne saurait-on l'affirmer sans réserve comme l'ont fait certains critiques, avec trop d'assurance³.

ce quartier de Saint-Benoit qu'il a toujours aimé... » L'abbé LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Rectifications et additions. par Fernand BOURNON. Paris, 1892, p. 95, note 2.*

1. Maistre François Villon jadis,
Clerc expert en faitz et en ditz,
Comme fort nouveau qu'il estoit
Et à farcer se delectoit..

dit Bloi d'Amerval dans *Le livre de la deablerie* (Paris. 1508, in-fol.), fol. K5^o. — Dans son *Grant Testament*, Villon déclare qu'il « parle un peu poitevin » (v. 1060), et il ajoute :

Ice m'ont deux dames apris (v. 1061).

En même temps, il en donne la preuve :

Mais i ne di proprement ou
Iquelles passent tous les jours;
M'arme! i ne seu mie si fou!
Car i vueil celer mes amours.

2. Cf. mes *Etudes sur Rabelais*, p. 103.

3. Toutefois Schowb était d'avis qu'on ne saurait plus, *a priori*, rejeter la tradition rapportée par Rabelais (Cf. l'*Introduction* au

« Comment à l'exemple de maistre François Villon, le seigneur de Basché loue ses gens.

« Chiquanous issu du chasteau, et remonté sur son esgue orbe (ainsi nommoit il sa jument borgne), Basché sous la treille de son jardin secret manda querir sa femme, ses damoiselles, tous ses gens : fit apporter vin de collation, associé d'un nombre de pastés, de jambons, de fruitz, et fromaiges, beut avec eux en grande alaigresse, puis leur dist : Maistre François Villon, sus ses vieux jours, se retira à Saint-Maixent en Poictou, sous la faveur d'un homme de bien, abbé dudit lieu. Là pour donner passe-temps au peuple, entreprit faire jouer la Passion en gestes et langage poictevin. Les rolles distribués, les joueurs recollés, le theatre préparé, dist au Maire et eschevins que le mystere pourroit estre prest à l'issue des foires de Niort : restoit seulement trouver habillemens aptes aux personnages. Les Maire et eschevins y donnerent ordre. Il pour un vieil paysant habiller qui jouoit Dieu le pere, requis frere Etienne Tappecou, secretain des Cordeliers

fac-similé du manuscrit de Stockholm, p. 27). Burgaud des Marets n'est pas éloigné d'y ajouter une foi entière; il écrit, en effet, en note à ce passage : « On croit qu'il est mort (Villon) vers 1484. Ses friponneries l'avaient, en 1461, fait condamner par le Châtelet de Paris à être pendu. La peine ayant été commuée par le Parlement, il se retira à Saint-Maixent, et puis en Angleterre. Sans aucun doute, Villon revint à Saint-Maixent *sur ses vieux jours*, c'est-à-dire sur les dernières années de sa vie. — De Marsy, et plus récemment M. Génin, ont révoqué en doute l'authenticité de cette anecdote, dont on retrouve les principaux traits dans le dialogue d'Erasmus intitulé *Spectrum*. Mais personne n'a lu ni étudié les œuvres de Villon autant que l'a fait notre auteur : il paraît impossible qu'il n'ait pas connu la vie du poète, et qu'il se soit trompé sur des faits presque contemporains et racontés par lui avec des particularités aussi précises. » *Œuvres de Rabelais* (Paris, 1873, in-8, 2^e édit.), t. II, p. 95, n. 4. — Si l'anecdote de frere Etienne Tappecou est authentique, il y aurait, là encore, une corrélation entre Rabelais et Villon. On sait, en effet, que Rabelais, par la bouche de Carpalim, fait allusion à une comédie, la *Femme mute*, qu'il joua à Montpellier avec des étudiants et de joyeux compagnons de ses amis (*Pantagruel*, III, 34).

du lieu, luy prester une chappe et estolle. Tappecone le refusa, allegant que par leurs statutz provinciaux, estoit rigoureusement defendu rien bailler ou prester pour les jouans. Villon replicquoit que le statut seulement concer- noit farces, mommeries et jeuz dissoluz : et qu'ainsi l'avoit veu pratiquer à Bruxelles et ailleurs. Tappecoue, ce non obstant, luy dist peremptoirement qu'ailleurs se pour- veust, si bon luy sembloit : rien n'esperast de sa sacristie. Car rien n'en auroit sans faulte. Villon fit aux jouens le rapport en grande abomination, adjoustant que de Tappe- coue Dieu feroit vengeance et punition exemplaire bien toust.

« Au samedy subsequet Villon eut advertissement que Tappecoue, sus la poultre du couvent (ainsi nomment ilz une jument non encores saillie) estoit allé en queste à Saint-Ligaire, et qu'il seroit de retour sur les deux heures après midy. Adonc fit la monstre de la Diablerie parmy la ville et le marché. Ses diables estoient tous capparassonnés de peaux de loups, de veaulz, et de beliers, passe- mentées de testes de mouton, de cornes de bœufz, et de grands havetz de cuisine : ceinctz de grosses courraies, esquelles pendoient grosses cymbales de vaches, et son- nettes de muletz à bruit horrible. Tenoient en main aucuns bastons noirs pleins de fusées : autres portoient longs tisons allumés, sur lesquelz à chacun carrefour jettoient pleines poignées de parasine en pouldre, dont sortoit feu et fumée terrible. Les avoir ainsi conduits avec contentement du peuple et en grande frayeur des petits enfans, finalement les mena banqueter en une cas- sine, hors la porte en laquelle est le chemin de Saint- Ligaire. Arrivans à la cassine, de loing il apperceut Tappecoue qui retournoit de queste, et leurs dist en vers macaroniques :

Hic est de patria, natus de gente belistra,
Qui solet antiquo bribas portare bisacco.

« Par la mort diene (dirent adonc les diables) il n'a voulu

prester à Dieu le pere une pauvre chappe : faisons luy peur. C'est bien dit, respond Villon. Mais cachons-nous jusques à ce qu'il passe, et chargez vos fusées et tisons. Tappecoue arrive au lieu, tous sortirent ou chemin au devant de luy, eu grand effroy jettans feu de tous costés sus luy et sa poultre, sonnans de leurs cymbales, et hurlans en diables : Hho, hho, hho, brrourrrours, rrrourrrs, rrrourrrs. Hou, hou, hou. Hho, hho, hho. Frere Estienne, faisons-nous pas bien les diables ?

« La poultre toute effrayée se mit au trot, à petz, à bonds et au gualot : à ruades, fressurades, doubles pedales, et petarrades : tant qu'elle rua bas Tappecoue, quoy qu'il se tint à l'aube du bast de toutes ses forces. Ses estrivieres estoient de cordes : du costé hors le montouoir son soulier fenestré estoit si fort entortillé qu'il ne le peut onques tirer. Ainsi estoit traîné à escorchecul par la poultre, tousjours multipliante en ruades contre luy, et fourvoyante de peur par les hayes, buissons et fossés. De mode qu'elle luy cobbit toute la teste, si que la cervelle en tomba près la croix Osanière, puis les bras en pieces, l'un çà, l'autre là, les jambes de mesmes, puis des boyaulx fit un long carnaige, en sorte que la poultre au convent arrivante de luy ne portoit que le pied droit, et soulier entortillé.

« Villon, voyant advenu ce qu'il advoit pourpensé, dist à ses diables : je vous allie. O que vous jouerez bien. Je despote la Diablerie de Saulmur, de Doué, de Monmorillon, de Langés, de Saint-Espain, de Angiers : voire, par Dieu de Poitiers, avec leur parlouire, en cas qu'ilz puissent estre à vous parragonnés. O que vous jouerez bien ! » (IV, 13.)

Dans tout ce chapitre de *Pantagruel* « Comment, la tempeste finie, Panurge fait le bon compagnon » (IV, 23), se dégage comme une réminiscence, dans l'ensemble, du *Franc archier de Baignolet*. La der-

nière phrase : « Et ne crains rien, que les dangers » est la réplique de ce vers :

Je ne craignoye que les dangiers,

qu'on lit dans *Le Monologue* du dit archer¹. De même, les doléances de Panurge, pendant la tempête (IV, 19), et son invocation des saints et de la Vierge (IV, 21), rappellent l'adjuration du *Franc archier* à l'*Espouventail* :

Attendez! me voulez-vous prendre
En desaroy? Je me confesse
A Dieu, tandis qu'il n'y a presse,
A la Vierge et à tous les saintz²!

Le rapprochement entre certains passages du *Monologue* et le chapitre 54 du livre IV s'impose avec plus de force encore :

« Comment en haute mer Pantagruel ouit diverses paroles dégelées. »

« ... Ce qui nous effraya grandement, et non sans cause, personne ne voyant et entendant voix et sons tant divers, d'hommes, de femmes, d'enfants, de chevaulx : si bien que Panurge s'escria : Ventre bien, est ce mocque? nous sommes perduz. Fuyons. Il y a embusche autour. Frere Jean, es tu là, mon amy? Tiens toy près de moy, je te supply. As tu ton bragmart? Advise qu'il ne tienne au fourreau. Tu ne le desrouilles point à demy. Nous sommes perduz, Escoutez : ce sont par Dieu coups de canon. Fuyons. Je ne dis de pieds et de mains, comme disoit Brutus en la bataille Pharsalicque : je dis à voiles et à rames. Fuyons. Je n'ay point de courage sur mer. En cave et ailleurs j'en ay tant et plus. Fuyons. Sauvons nous. Je

1. *Poésies attribuées à F. Villon* (édit. Jannet), p. 153.

2. *Ibid.*, p. 159.

ne le dis point par peur que je aye. Car je ne crains rien fors les dangiers. Je le dis tous jours. Ainsi disoit le Franc archier de Baignolet.... »

Et dans ce dernier :

Cy dit un quidem par derrière les gens : COQUERICOQ!

Qu'esse cy? J'ay oüy poullaille
 Chanter chez quelque bonne vieille;
 Il convient que je là resveille.
 Poullaille font icy leurs nidz!
 C'est du demourant d'Ancenis,
 Par ma foy! ou du Champ-Toursé....
 Helas! que je me vis coursé
 De la mort d'un de mes neveux!
 J'euz d'ung canon par les cheveux,
 Qui me vint cheoir tout droit en barbe;
 Mais je m'escriay : « Sainte Barbe!
 Vueille moy ayder à ce coup,
 Et je t'aideray l'autre coup! »
 Adonc le canon m'esbranla,
 Et vint ceste fortune là
 Quand nous eusmes le fort conquis¹...., etc.

Ce trait final rappelle le passage suivant du chapitre 36 du livre I :

« Gargantua, venu à l'endroit du bois de Vede, fut advisé par Eudemon que dedans le chasteau estoit quelque reste des ennemis. Pour laquelle chose savoir Gargantua s'escria tant qu'il peut : Estes vous là, ou n'y estes pas? Si vous y estes, n'y soyez plus : si n'y estes, je n'ai que dire. Mais un ribaud canonier qui estoit au machicoulis, luy tira un coup de canon, et l'attainet par la tempe dextre furieusement : toutesfois ne luy fit, pour ce, mal en plus que s'il luy eust jetté une prune. Qu'est cela? dist

1. *Poésies attribuées à F. Villon*, p. 151.

Gargantua, nous jetez vous cy des grains de raisin? La vendange vous coustera cher; pensant de vray que le boulet fut un grain de raisin. Ceux qui estoient dedans le chasteau, amusés à la pille, entendans le bruit, coururent aux tours et aux forteresses, et lui tirèrent plus de neuf mille vingt et cinq coups de fauconneaux et arquebuses, visans tous à sa teste; et si menu tiroient contre luy qu'il s'escria : Pouocrates, mon amy, ces mouches icy m'aveuglent : baillez moy quelques rameaux de ces saulles pour les chasser : pensant, des plombées et pierres d'artillerie, que fussent mouches bovines.... »

Dans le chapitre 67 du livre IV figure la fameuse repartie de Villon au roi d'Angleterre, Edouard V, aussi fantaisiste dans la forme qu'impossible dans le fond. Rabelais ne l'ignorait pas; mais en faisant de Villon le héros de cette anecdote, il n'avait en vue que de rendre sa narration plus attrayante en y mêlant la notoriété d'un nom célèbre, en même temps qu'il rendait hommage à Villon pour sa haine contre l'ennemi héréditaire, et son amour pour

Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Englois bruslerent à Rouan.

Ce dont Rabelais se soucie le moins, c'est de l'exactitude historique et de la chronologie.

En faut-il un exemple? Parlant de la prise de Bergerac, en 1378, sous Charles V, Rabelais (qui, dans son récit, suit le témoignage de Froissart) déclare tranquillement que le fait eut lieu « regnant en France le jeune roy Charles sixième » (IV, 40). Or, chacun sait que Charles VI ne monta sur le trône qu'en 1380. Peut-être Rabelais s'était-il trop fié à sa mémoire qu'il avait prodigieuse, mais faillible toutefois, comme

toutes les facultés humaines. C'est ainsi que parlant de la mort de Brutus, il accumule comme à plaisir les confusions. Il écrit : « Tesmoing Brutus, lequel, voulant explorer le sort de la bataille Pharsalicque, en laquelle il fut occis, rencontra ce vers... » (III, 40). Or Brutus ne fut pas « occis » ; il se tua en se perçant lui-même la poitrine de son épée, non pas après la bataille de Pharsale, mais après celle des plaines de Philippes. C'est Pompée qui fut vaincu à Pharsale, et qui mourut en s'offrant aux coups de l'ennemi : toutes choses rapportées avec de grands détails par son auteur favori, Plutarque, dans ses *Vies*, et que Rabelais avait eu le loisir de lire soit dans le texte grec, soit dans les traductions latines d'Antonio Pasini de Todi et de Guarino de Vérone (édit. de Bebel, Bâle, 1535, in-fol., fol. 253 v^o, 311 v^o et sqq.). Mais Rabelais est bien plus un artiste qu'un érudit, si docte soit-il ; et l'apophthegme d'Horace sur les peintres et les poètes lui est également applicable.

Les anachronismes ne l'arrêtent pas, surtout quand ils servent, comme ici, à rehausser l'intérêt de son récit. Qui sait même si ce n'est pas avec intention que Rabelais, en mêlant des personnages à des événements auxquels ils n'ont pu matériellement prendre part, ne concluait pas, d'une façon indirecte, au peu de fonds qu'on devait faire sur l'authenticité des faits par lui allégués ? Rabelais est un grand mystificateur : il veut s'amuser, et croit son lecteur assez intelligent pour l'entendre à demi-mot. Rabelais savait fort bien qu'Edouard V avait été égorgé l'année même qu'il était monté sur le trône (1483), à l'âge de treize ans, par ordre de Richard III, c'est-à-dire, selon toute vrai-

semblance, longtemps après la mort de Villon ; que Thomas Linacre, dont il connaissait certainement les travaux sur Galien, n'avait jamais été médecin que d'Henry VII et d'Henry VIII, enfin que jamais Villon n'était allé en Angleterre.

Mais avant de pousser plus avant l'analyse de ce morceau, il convient de le reproduire dans son entier, car il prête à certaines remarques qui concernent la biographie de Rabelais, et qu'il n'est pas sans intérêt de faire. On sait que Rabelais, voulant établir à l'aide d'exemples qu' « un des symptômes et accidens ordinaires de la peur est que par luy ordinairement s'ouvre le guichet du serrail on quel est à temps la matière fecale retenue », allègue, entre autres, celui de Villon à la cour du roi d'Angleterre.

« Exemple autre on roy d'Angleterre, Eduard le quint. Maistre François Villon banny de France s'estoit vers luy retiré. Il l'avoit en si grande privaulté receu, que rien ne luy celoit des menues negoces de sa maison. Un jour le roy susdit estant à ses affaires, monstra à Villon les armes de France en peinture, et luy dist : Vois tu quelle reverence je porte à tes roys François ? Ailleurs n'ay je leurs armoiries que en ce retraict icy, prés ma selle percée. Sacre Dieu, respondit Villon, tant vous estes sage, prudent, entendu et curieux de vostre santé. Et tant bien estes servy de vostre docte medecin Thomas Linacer. Il voyant que naturellement sus vos vieux jours estiez constipé du ventre, et que journallement vous falloit au cul fourrer un apothicaire, je dis un clistere, autrement ne pouviez vous e-meutir, vous a fait icy aptement, non ailleurs, peindre les armes de France, par singuliere et vertueuse providence. Car seulement les voyant, vous avez telle vezarde et peur si horrible, que soudain vous fiantez comme dix huit bonases de Paonie.

Si peintes estoient en autre lieu de vostre maison, en vostre chambre, en vostre salle, en votre chapelle, en vos galleries ou ailleurs, sacre Dieu, vous chieriez partout sus l'instant que les auriez vues. Et croy que si d'abondant vous aviez icy en peinture la grande oriflambe de France, à la veue d'icelle vous rendriez les boyaulx du ventre par le fondement. Mais hen, hen, *atque iterum* hen :

Ne suis je badault de Paris?
De Paris, dis je, auprès Pontoise¹,
Et d'une corde d'une toise
Sçaura mon coul que mon cul poise.

« Badault, dis je, mal advisé, mal entendu, mal entendant, quand venant icy avec vous, m'esbahissois de ce qu'en vostre chambre vous estiez fait vos chausses detacher. Veritablement je pensois qu'en icelle, darriere la tapisserie, ou en la venelle du liect, fust vostre selle percée. Autrement, me sembloit le cas grandement incongru, soy ainsi detacher en chambre pour si loing aller au retraict lignagier. N'est-ce un vray pensement de badault? Le cas est fait par bien autre mystere, de par Dieu. Ainsi faisant, vous faites bien. Je dis si bien, que mieux ne sçauriez. Faites vous à bonne heure, bien loin, bien à point detacher. Car à vous entrant icy, n'estant détaché, voyant cestes armoiries (notez bien tout) sacre Dieu, le

1. Cette plaisanterie rappelle le vers de Conon de Béthune s'excusant, à la cour de France, d'avoir employé des mots de province :

Car je ne fui pas noris à Pontoise....

dit-il. *Chansons de Conon de Béthune, trouvère artésien de la fin du XII^e siècle*, édit. Wallenskold (Helsingfors, 1891, in-8, p. 223. — Rabelais a modifié à sa fantaisie le quatrain de Villon qu'on doit lire ainsi :

Je suis François, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Pontoise,
Or, d'une corde d'une toise,
Saura mon col que mon cul poise.

Sur cette plaisanterie qui présente un double sens, cf. la subtile et pénétrante interprétation de Schwob : *Les dernières leçons...* pp. 40 et sqq.

fond de vos chausses feroit office de Lasanon, pital, bassin fecal, et de selle percée.»

C'est avec un intérêt plein de sympathie qu'on entend cette fière réponse — encore que peu vraisemblable — de la bouche de Villon : elle toucherait beaucoup moins, venant d'un anonyme quelconque ou d'un personnage fort peu connu, comme c'est le cas. Grâce à M. Léopold Delisle, on sait aujourd'hui qui en est l'auteur. C'est un certain Hugues le Noir, jongleur du XIII^e siècle, célèbre alors pour ses plaisanteries. Dans le manuscrit de Tours 205, *Compiatio singularis exemplorum*, recueil de légendes, de fables et d'historiettes dont M. L. Delisle a donné l'analyse, on remarque, dans le chapitre intitulé *Exempla clericorum*, une anecdote dont le héros est ce Hugues le Noir, aujourd'hui complètement ignoré. « Banni de France, écrit M. L. Delisle, pour quelque mauvais tour, Hugues le Noir se réfugia à la cour d'Angleterre. Un soir, le roi Jean le conduisit à ses cabinets où il avait fait peindre sur la porte, à l'intérieur, Philippe-Auguste avec un seul œil : « Vois donc, dit-il, en regardant cette image, vois donc, Hugues, comment j'ai arrangé ton roi. — Vraiment, répondit le jongleur, vous êtes sage. — Pourquoi donc? reprit le roi. — Parce que vous l'avez fait peindre ici. — Et pourquoi encore? — Parce qu'il est merveilleux qu'en le regardant, vous ne soyez pas tous dévoyés. »

Voici le texte latin :

« Idem manens cum rege Angliae, duxit eum cum lumine ad cameras. Rex autem fecerat depingi in hostio camerarum intus regem Philippum monoculum, et ait rex : « Vide, Hugo, quomodo fedavi regem tuum. — Vere,

dixit, sapiens estis. — Quare, inquit, hoc dicis? — Quia fecistis depingi eum. — Et quare? — Quia est admirabile quod quando videtis cum que vous ne vous effouriez touz. » (fol. 141^{ro}.)¹

Pour rendre la mystification plus complète, Rabelais intercale dans cette réponse supposée de Villon des vers du poète, si bien que de très bons esprits, comme Huet, ont conclu, de l'exactitude de ce détail, à l'authenticité du tout².

Dans ce même chapitre 67 du livre IV, Panurge, parlant d'âmes damnées « tant douillettes, tant blondelettes, tant délicates que tu dirois proprement que ce fut ambrosie stygiale » : « J'ay cuidé (Dieu me pardoint) que fussent ames angloises. » Aussitôt des commentateurs d'inférer que Rabelais, pour parler si pertinemment des jeunes filles anglaises, avait peut-être été en Angleterre³. Il n'en est rien. Rabelais avait pris ces détails typiques dans une lettre qu'Érasme, alors en Angleterre, avait adressée au poète Fausto Andrelini⁴. Pour l'engager à venir le rejoindre, Érasme lui vante la vie facile qu'on mène en Angleterre, et fait briller à ses yeux la beauté des jeunes filles du pays qui n'ont pas assez de baisers pour accueillir

1. Léopold DELISLE, *Notes sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Tours* (Paris, 1868, in-8), p. 13, tirage à part de la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXX, p. 332.

2. *Huetiana ou pensées diverses de M. Huet évêque d'Avranches* (Paris, 1722, in-12), chap. XXI, p. 58.

3. Comme Paul LACROIX (bibliophile Jacob), *Rabelais, sa vie et ses ouvrages* (Paris, 1858, in-12), p. 46. On vient de voir précédemment Burgaud des Marets donner pour vrai le voyage de Rabelais en Angleterre (p. 145 n. 3).

4. Cf. plus loin.

les visiteurs. « Sunt hic nymphe divinis vultibus, blandae, faciles.... » De même, dans le chapitre précédent (IV, 66), Pantagruel fait cette déclaration : « J'ay vu les isles de Cerq et Herm entre Bretagne et Angleterre. » Il n'en a pas fallu davantage pour faire supposer à certains biographes que Rabelais serait allé dans ce dernier pays. Mais, sans quitter la France, ne pouvait-il tenir ces renseignements de Jean Du Bellay, notre ambassadeur en Angleterre, qui avait essuyé dans une de ses traversées une terrible tempête¹ dont les détails furent sans doute mis à profit par Rabelais, sans préjudice d'autres confidences utilisées dans son roman? C'est ainsi qu'il fait quelque part allusion à « la marquise de Oincestre » (III, 27), comme d'une insigne débauchée. C'est Pannurge qui s'adressant à frère Jean au sujet de son mariage projeté, lui dit : « Et quand ma future femme se-

1. Le célèbre médecin Jean Tagaut, dans la dédicace d'un de ses ouvrages *Amplissimo atque illustrissimo viro D. Io. Bellaio, Cardinali. et Episcopo Parisiensi*, fait allusion aux dangers courus par le prélat : « Non connumerabo naufragia illa in Oceano Britannico. Non Odysseam illam plenam periculis... » (Paris, 4^e septembre 1537). *De purgantibus medicamentis simplicibus Commentariorum libri II* (Lyon, 1553, in-8), p. 6. — Jean Du Bellay avait fait des séjours prolongés en Angleterre comme ambassadeur ordinaire, d'octobre 1527 à janvier 1529, de mai 1529 à janvier 1530 : il y était retourné comme envoyé extraordinaire en août-septembre 1530, en octobre-novembre 1531 et fin 1533. C'est à la suite de ce dernier voyage que Jean Du Bellay emmena pour la première fois Rabelais à Rome. On sait que Jean Du Bellay avait eu à négocier avec l'évêque de Winchester, Gardiner, à propos de l'affaire du divorce d'Henry VIII, et l'avait trouvé parfois « dur à ferrer ». La plaisanterie de Rabelais sur « la marquise de Oincestre » ne serait-elle pas une manière de petite vengeance du protégé de Jean Du Bellay contre l'ancien adversaire diplomatique de son patron? L'hypothèse, étant donnée la tournure d'esprit de Rabelais, n'est pas invraisemblable.

roit aussi gloutte du plaisir venerien que fut onques Messaline¹ ou la marquise de Oincestre en Angleterre je te prie croire que je l'ay encores plus copieux au contentement. » Qu'était-ce que cette marquise de Winchester? La chronique scandaleuse de l'époque, que je sache, n'en fait pas mention. On sait toutefois que les prostituées à Londres, habitaient le quartier de Southwark, et étaient placées sous la juridiction de l'évêque de Winchester, comme le sont, à Paris, les filles publiques sous la juridiction du préfet de police. L'évêque de Winchester leur accordait une « licence » pour exercer leur profession, comme le préfet de police leur fait délivrer une « carte » pour le même objet. C'est ainsi que le duc de Gloucester, dans l'*Henry IV* de Shakespeare, interpellant l'évêque de Winchester, le traite d'assassin, de provocateur à la débauche.

Thou that giv'st whores indulgences to sin.

et que, peu après, il l'appelle « vérole de Winchester! » Winchester-geese²! par allusion à ses fonctions

1. A propos de Sémiramis, Dante emploie une locution analogue :

A vizio di lussuria fu sì rotta...

(*Inferno*, V, 55.)

« Glouttes de ravir... » *R. de la Rose*, t. II, pp. 191-192 (édit. Méon).

2. *First part of King Henry VI*, sc. III (édit. Dyce), t. V, p. 15; et t. IX (Glossary), p. 502. L'expression « goose of Winchester » se retrouve dans la pièce de *Troilus and Cressida*, t. VI, p. 100; V, 10, 55. Ce n'est que justice d'ajouter qu'un des successeurs de notre évêque, mû par des scrupules plus conformes à sa profession, obtint, sous Henry VIII, la suppression momentanée des *Southwark stews*. Dyce a reproduit, dans son édition des œuvres de Skelton, un très curieux passage du *Coche Lorelles bole* où il est question de la dispersion dans certains quartiers de Londres des émules de notre « marquise de Oincestre ». *The poetical works of John Skelton* Londres, 1813, in-8), t. 2 p. 272, v. 2291.

et aussi à la vie de débauches qu'il menait. La marquise de « Oincestre » de Rabelais était sans doute une courtisane anglaise en vedette qui, dans le monde spécial où elle fréquentait, avait reçu ce sobriquet, ce nom de guerre. Par un singulier lapsus qui disparaîtra dans la prochaine édition de son excellent livre sur Villon, feu Gaston Paris, voulant montrer combien bas était tombée — au xv^e siècle — la moralité en France, cite plusieurs exemples, entre autres celui du prévôt de Paris, Ambrois de Loré qui, assure-t-il, « était publiquement protecteur des folles femmes¹. » Le prévôt de Paris, officier municipal, n'était pas plus le protecteur des « folles femmes, » que ne l'est aujourd'hui notre préfet de police qui a cette classe de personnes sous sa juridiction. C'est l'injure qu'adressait le duc de Gloucester à l'évêque de Winchester qui était lui, propriétaire à Londres de maisons de prostitution (Wincestrian Stews), et qui en tirait profit. A peu près à la même époque à Rome, le pape Sixte IV patentait la prostitution. Son successeur Innocent VIII dut renouveler une bulle de Pie II défendant aux ecclésiastiques de tenir des brelans et des lupanars, et de se faire entremetteurs². Agrippa de Nettesheym donne à ce sujet de curieux renseignements, et rapporte la conversation d'un prélat qu'il entendit un jour supputer ainsi ses profits « : J'ai, disait-il, deux bénéfices, une cure qui me rapporte vingt florins d'or et *tres putanas in bordello* qui rendent vingt jules

1. *François Villon*, p. 78.

2. Cf. RINALDI. *Annales ecclesiastici* (Bar-le-Duc, 1877, in fol., t. XXX, p. 152 b), la bulle *Romanum decet*.

par semaine!! » Rabelais était au courant de tous ces détails, et ce n'est pas sans raison que dans le livre II au chapitre 30, il mentionne, par la bouche d'Epistemon qui était descendu en enfer pour y voir les damnés « le pape Sixte gresseur de verole² » en compagnie d'autres pontifes, tels qu'Alexandre VI et « le pape Jules » mais sans « sa grande et bougrisque barbe ». C'est dans ce même chapitre (II, 30) que Rabelais fait dire à Epistemon : « Je vis maistre François Villon, qui demanda à Xerces combien la denrée de moustarde? Un denier, dist Xerces. A quoy dist ledit Villon : Tes fievres quartaines, villain! la blanchée n'en vault qu'un pinart, et tu nous surfais ici les vivres. Adonc pissa dedans son bacquet, comme font les moustardiers à Paris. Je vis le franc archier de Bonlaiget, qui estoit inquisiteur des heretiques. »

1. Agrippa de NETTESHEYM, *De vanitate et incertitudine scientiarum*, cap. LXIV.

2. *L'inventeur des menus plaisirs honnestes* fait dire en 1539, au héraut d'armes du *Triomphe de tres haulte et puissante dame Verole* :

Sortez, saillez des limbes tenebreux,
Des fournaux chauds et sepulchres umbreux,
Où, pour suer, de gris et verd on gresse
Tous verolez!...

Et Rabelais, faisant allusion au traitement que suivaient les syphilitiques auxquels il donnait ses soins, écrivait, dans le *Prologue de Pantagruel* : « Mais que dirai-je des pauvres verolés et goutteux? O quantesfois nous les avons veu, à l'heure qu'ilz estoient bien oingtz, et engrésés à point, et le visage leur reluisoit comme la claveure d'un charnier... » II. *Prologue*. — Agrippa de Nettesheym assure que Sixte IV fit construire à Rome *nobile admodynam lupanar* (*De vanit. scientiarum*, cap. 64). Il n'en fallait pas davantage pour que Rabelais mit plaisamment dans la bouche de Panurge (II, 17) cette insinuation qu'il avait guéri « une bosse chancreusé » au Saint-Père. De là, sans doute, au chapitre xxx du même livre cette fonction de « gresseur de verole » qu'Epistemon lui attribue.

A propos des « manthicores, bestes bien estranges », Pantagruel remarque que « en la queue elles ont un aiguillon duquel elles poignent... » (V, 20.) Villon, faisant allusion à lui-même, dans la *Ballade pour servir de conclusion*, écrit ces vers :

Qui plus? En mourant, mallement
L'espoignoit d'amours l'esguillon :
Plus agu que le ranguillon
D'un baudier lui faisoit sentir....

(Bibl. nat., fr. 20041, fol. 151 v^o.)

image que Villon avait sans doute¹ empruntée à Renault de Louhans qui, en parlant d' « Orpheus » le dépeint en puissance d'amour :

Car l'aguillon d'amours le point.

(Bibl. nat., fr. 578, fol. 41 a.)

Mais Pétrarque avait dit de même :

.... amorose vespe
Mi pungon.... (*Rime*, sonetto cxci².)

Ces citations se trouvent ici réunies à dessein pour montrer qu'elles sont peut-être le résultat d'une simple coïncidence amenée par la similitude des idées. D'ailleurs l'expression « aiguillon d'amour » était une locution courante, sinon consacrée (*Pantagruel*, III, 12). Rabelais, dans sa description de la *Bibliothèque*

1. Cette hypothèse est presque une certitude. Cf. ci-dessus, p. 78.

2. Le même Pétrarque, dans son traité *De sui ipsius et multorum ignorantia* emploie la même expression : *Te livoris aculeus pugit...*, p. 30, édition L.-M. Capelli (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, t. VI, Paris, 1906).

de Saint-Victor (II, 7) cite « L'aiguillon de vin¹ », allusion à la traduction de cet ouvrage de saint Bonaventure par Jean Gerson : *L'aiguillon d'amour divine* (Paris, 1499, in-4), et autres éditions du xv^e siècle (cf. PELLECHET, *Catalogue des Incunables des Bibl. de France*, t. I, n^{os} 2665-2669).

Terminons ces remarques en notant que, à l'inverse de Gargantua qui « entrant en lumière dans ce monde... brasmoit demandant A boire, à boire, à boire! » (I, 7), et auquel ses père et mère « donnerent à boire à tirelarigot », Villon, dans sa *Ballade pour servir de conclusion*, où il se met en scène, écrit à l'*Envoi* :

Prince, gent comme esmerillon²,
 Sachiez qu'il fist, au departir :
 Ung traiët but de vin morillon,
 Quant de ce monde vout partir. (G. T. v. 2020-2023.)

Tels sont les principaux rapprochements que provoque la lecture des œuvres de Villon et de Rabelais. On peut y joindre d'autres réminiscences, comme certains traits de la figure de Panurge qui rappellent les *repues franches de François Villon et de ses compagnons*, composées dans le milieu du poète parisien et qui parurent pour la première fois dans l'édition des œuvres de Villon donnée à Paris vers 1520 par Guillaume Nyverd, et, douze ans plus tard, dans celle de Galiot Du Pré (1532, in-8).

1. On sait la sorte de prédilection de Rabelais pour l'équivoque à laquelle prêtent les mots *vin*, *vain*, *divin*. Cf. mes *Etudes sur Rabelais*, p. 201 et notes.

2. « Joyeux comme un esmerillon » *Pantagruel*, IV, 65.

Si, comme je crois l'avoir démontré ailleurs¹, certains éléments empruntés à l'Italie entrent dans la composition du personnage de Panurge, Rabelais a dû se rappeler aussi, en le dépeignant, la pâle figure de Villon, ce « bon folastre » (G. T. v. 1883), « plus maigre que chimere » (G. T. v. 828).

*Qui fut rez, chief, barbe et sourcil,
Comme ung navet qu'on ret ou pelle....
(G. T. v. 1896-1897.)*

Effectivement, Rabelais nous représente Panurge « eximé comme un haran soret. Aussi alloit il du pied comme un chat maigre. » (II, 41.) « Panurge, » dit-il plus loin, « estoit de stature moyenne, ny trop grand ny trop petit... et pour lors estoit de l'aage de trente et cinq ou environ... bien galant homme de sa nature sinon qu'il estoit quelque peu paillard, et subject de nature à une maladie qu'on appelloit en ce temps-là

Faulx d'argent, c'est douleur non pareille.

« Toutesfois, il avoit soixante trois manieres d'en trouver tousjours à son besoing: dont la plus honorable et la plus commune estoit par façon de larrecin furtivement fait; malfaisant, pipeur, beuveur, bateur de pavés, ribleur, s'il en estoit à Paris:

Au demourant, le meilleur filz du monde.

« Et tousjours machinoit quelque chose contre les sergents et contre le guet.... » (II, 46.)

Que Rabelais en « dessinant » la silhouette de Panurge ait songé à Villon, la chose ne fait guère de

¹ *Études sur Rabelais*, p. 216.

doute¹. Quoi qu'il en soit, ces allusions ouvertes ou discrètes suffisent à montrer en quelle estime Rabelais tenait les poésies de Villon, estime qui se rattachait, dans une certaine mesure, à sa sympathie pour l'homme — et qui lui est encore acquise aujourd'hui — bien que sa vie misérable et malheureuse nous soit maintenant à peu près connue, au moins dans ses grandes lignes.

1. Gaston Paris déclare « qu'il y a certainement songé ». *François Villon*, p. 173.

RABELAIS ET LE ROMAN DE LA ROSE

L'influence du *Roman de la Rose* domine la littérature française jusqu'au xvii^e siècle, et Rabelais n'y a pas échappé. Bien qu'il ne cite pas une seule fois le célèbre roman, l'on relève en certains endroits du *Gargantua* et du *Pantagruel* les traces de cette influence qui se révèle dans le canevas de l'œuvre comme dans ses détails, ainsi que l'établiront certains rapprochements et des exemples topiques. Rabelais, d'ailleurs, tient au moyen âge par son éducation première, par sa vaste culture et par cette curiosité qui le portait à tout connaître par lui-même. On voit par son odyssée pantagruélique que le *Roman de la Rose* lui était connu, et que son tempérament, naturellement critique, y avait trouvé un aliment de choix qu'il se garda bien de négliger. L'absence presque totale de plan et la confusion dans l'œuvre de Rabelais ne se remarquent pas moins dans la seconde partie du *Roman de la Rose*, celle qui est particulièrement l'œuvre de Jean de Meun. Le poème de ce dernier, écrit dans les dernières années du xii^e siècle et terminé au commencement du xiii^e, est comme un vaste capharnaüm où se

rencontrent les objets les plus hétéroclytes : Jean de Meun dit tout ce qui lui passe par la tête, avec la prolixité d'un homme qui se grise de ses propres paroles, mais qui sait toutefois captiver ses auditeurs par l'âpreté de sa satire, l'étendue de son érudition, l'abondance de ses réflexions philosophiques, le réalisme tour à tour gracieux et cynique de ses peintures, et la valeur souvent très réelle de son style.

Le conflit qui remplit l'histoire du moyen âge, celui du pape et de l'empereur, de l'Église et du pouvoir royal, durait toujours au temps de Rabelais. Royaliste et gallican, Jean de Meun avait prêté l'appui de sa plume à son souverain Philippe-le-Bel¹, comme devait le faire Rabelais avec François I^{er}. D'ailleurs, les deux époques n'étaient pas sans présenter entre elles des points de contact remarquables, bien faits pour retenir l'attention de Rabelais, et provoquer ses sympathies. La réaction qui avait éclaté à la mort de Louis IX a son analogue dans celle qui devait se produire sous Louis XII et sous François I^{er}. Au mysticisme du XII^e siècle qui avait trouvé dans saint Louis, le grand protecteur des ordres religieux, son modèle comme sa glorification, succède, sous Philippe-le-Bel, un idéal plus terrestre. Les temps étaient changés, et, de toutes parts, l'avènement d'un esprit nouveau se faisait sentir. Philippe IV n'était pas d'humeur à accepter les insolentes provocations d'un Boniface VIII,

1. On peut consulter à ce sujet GUILLOX, *Jean Clopinel dit de Meung; le Roman de la Rose considéré comme document historique du règne de Philippe-le-Bel*. Paris, 1903. in-8.

comme Louis IX avait subi les injonctions blessantes d'un Innocent IV et d'un Alexandre IV. Secondé par ses légistes, par ses poètes, par l'Université de Paris, et, l'on peut dire, par la nation tout entière, Philippe-le-Bel engage contre l'ultramontanisme une guerre ouverte, et laisse à ses collaborateurs une liberté de parole qui étonne, et à laquelle, dans des circonstances semblables, Rabelais se gardera bien d'atteindre. Il est loin, en effet, d'avoir les hardiesses de langage de son devancier. Si, comme Jean de Meun, il attaque les moines mendiants, s'il médit des femmes, s'il raisonne sur l'influence des astres, sur le libre arbitre, sur l'inégalité des conditions sociales, sur l'origine des rois, il le fait avec une prudence calculée et une force toujours consciente d'elle-même : comme on l'a justement remarqué, l'excès chez lui est dans la forme, mais la mesure est au fond¹. De même que Rabelais s'était fait le champion de la protestation de la chair contre l'esprit, Jean de Meun s'était énergiquement élevé contre le célibat, et avait opposé un sensualisme quelque peu brutal à l'action énervante de l'ascétisme de l'âge précédent et revendiqué, comme devait le faire plus tard Rabelais, les droits de deux personnages trop sacrifiés jusqu'alors, *Nature* et *Raison*². Aussi le roman de Rabelais fut-il au

1. C. LENIENT, *La satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle* (Paris, 1877, in-12), t. I, p. 94. Comme Erasme, son maître et son modèle, Rabelais est un penseur hardi, mais un homme d'action circonspect : « Consulo quieti meae » dit le premier « jusques au feu exclusivement », répond le second.

2. Cf. LENIENT, *La satire en France au moyen âge* (Paris, 1859, in-12), p. 158; TALANT, *Rabelais et la Réforme* (Cahors, 1902, in-8).

xvi^e siècle ce qu'avait été au xiii^e siècle le *Roman de la Rose*, la bible par excellence des libres penseurs; et ces deux ouvrages incarnent-ils l'un et l'autre, en France, la satire politique, religieuse et philosophique dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus durable. A côté de rapprochements qui font ressortir chez Rabelais des réminiscences peu contestables du *Roman de la Rose*, on remarque surtout, dans la composition générale de l'œuvre, une imitation sensible des procédés employés par Jean de Meun, et dont il a fait son profit. Autour de figures de premier plan, figures bien réelles et qui donnent la vie à son œuvre, Rabelais en groupe d'autres — secondaires, il est vrai — qui ne sont que des abstractions : car, que sont Carpalim, Ponocrates, Epistemon, Endemon, Rhizotome, sinon des abstractions rappelant *Danger, Bel accueil, Oyseuse, Male Bouche, Jalousie* du *Roman de la Rose*, personnages impalpables, mais bavards à l'excès, et qui ne sont là que pour donner la réplique? Des digressions qu'amène seule la fantaisie de l'auteur et qui servent de prétexte à étaler une érudition encyclopédique (pour l'époque) se retrouvent également chez Rabelais qui se délecte à écrire à bâtons rompus, sur une trame très lâche, tout ce qui lui vient à l'esprit¹.

p. 124; Erasme rapproche également *Nature* et *Raison*. Cf. mes *Etudes sur Rabelais*, p. 90.

1. On me permettra de citer le sentiment d'un critique particulièrement autorisé, M. G. Lanson, sur Jean de Meun et sur son œuvre : « Par sa philosophie qui consiste essentiellement dans l'identité, la souveraineté de Nature et de Raison, il est le premier anneau de la chaîne qui relie Rabelais, Montaigne, Molière, à laquelle Voltaire aussi se rattache, et même à certains égards Boileau. Il ressemble surtout à Rabelais : c'est la même érudition

Mais ce rapide parallèle entre les deux écrivains suffit à justifier la légitimité des rapprochements qui suivent, et qui touchent à toutes les questions philosophiques et sociales abordées dans le *Roman de la Rose* et dans le *Pantagruel*. Ces questions constituant les objets généraux de la satire sont essentiellement des lieux communs traités à l'envi par les prosateurs et les poètes, et que Jean de Meun avait repris après tant d'autres. Il ne faudrait donc pas inférer des remarques qui suivent que Rabelais, quand il se rencontre avec ce dernier, lui doit nécessairement son inspiration : mais quand certains traits de détail trahissent soit une réminiscence soit une imitation, il est intéressant de mettre les textes en présence, et de chercher à déterminer la part d'originalité que peut revendiquer pour lui l'écrivain mis en cause.

C'est sous le bénéfice de ces réserves qu'il convient d'aborder cette étude. Prenons d'abord la royauté. Jean de Meun, comme Rabelais, est loyaliste. L'œuvre même du premier en est le plus sûr garant, à défaut de déclaration de sa part. Quant à Rabelais, il proclame que la fidélité est « la première

encyclopédique, la même prédominance de la faculté de connaître sur le sens artistique, la même joie des sens largement ouverts à la vie, le même cynisme de propos, le même fatras, la même indifférence aux qualités d'ordre, d'harmonie, de mesure. Tous les deux sont nés aux bords de la Loire, fils du même pays, génies populaires, vulgaires et forts, il y a entre eux la différence des temps : mais c'est au fond la même œuvre à laquelle ils ont travaillé, presque par les mêmes moyens. Rabelais est plus fort, plus passionné, plus pittoresque : mais en somme ce qu'il a été au XVI^e siècle, Jean de Meun le fut au XIII^e. Il clôt dignement le moyen âge par une œuvre maîtresse qui le resume et le détruit. » Gustave LANSON, *Histoire de la littérature française* (Paris, 1895, in-16), p. 135.

et unique subjection naturellement due au prince » (III, 4). On pourrait ne voir dans cette profession de foi qu'une habile précaution oratoire que dément d'ailleurs toute sa vie publique et politique; car, en un autre endroit de son livre, il parle librement de la royauté. Il s'agit, il est vrai, du roi des Amaurotes (II, 31); mais il n'avait pas davantage craint d'écrire ce qui suit dans *La genealogie et antiquité de Gargantua* (I, 4) : « Je pense que plusieurs sont aujourd'hui empereurs, rois, ducs, princes et papes, en la terre, lesquelz sont descenduz de quelques porteurs de rogatons et de costrets. Comme, au rebours, plusieurs sont gueux de l'hostiaire, souffreteux et miserables, lesquelz sont descenduz de sang et ligne de grands rois et empereurs. » Jean de Meun voulant décrire

Comment fut fait le premier roy

s'était exprimé, lui le serviteur de la royauté, en des termes plus incisifs encore :

Ung grant vilain entr'eus eslurent,
Le plus ossu de quanqu'il furent,
Le plus corsu et le greignor,
Si le firent prince et seignor. (T. II, p. 250.)

Ailleurs Rabelais, par l'organe du seigneur de Basché, témoignait de son dévouement à son prince légitime : « J'aymerois, par la vertu Dieu, endurer en guerre cent coups de masse sus le heaulme au service de nostre tant bon roy, qu'estre une fois cité par ces mastins Chiquanous, pour le passe-temps d'un tel gras prieur » (IV, 43). Notons, en passant, que cette

expression « gras prieur » rappelle ce vers du *Roman de la Rose* :

Plus eras qu'abbés ne que priors. (T. I, p. 103.)

Identifiant son roi avec la France, ainsi que le comprenaient les esprits d'alors, Rabelais est profondément patriote et royaliste : on trouve une preuve singulière de ce double sentiment dans la fière répartie qu'il prête au poète Villon, répondant à une grossièreté du roi d'Angleterre : réponse sublime, intentionnellement prêtée par Rabelais à Villon qui n'en est pas l'auteur, à l'effet de mettre en relief le patriotisme de ce dernier¹.

Après le roi, le pape.

Jean de Meun qui porte de si rudes rousps à l'ultramontanisme et à la papauté s'est attaqué avec vigueur à leur plus fidèle milice, les moines mendiants. A l'exemple de Rustebeuf, il prend fait et cause pour l'Université dans sa fameuse querelle avec ces derniers qui avaient persécuté Guillaume de Saint-Amour pour son ouvrage *De periculis novissimorum temporum*, l'avaient fait exiler de France, et obtenu du pape Alexandre IV la condamnation de l'œuvre et de son auteur². Rabelais qui resta toujours dans les bonnes grâces du Saint-Siège (comme Erasme, son maître et son modèle) ne se gêne pas pour attaquer les papes, et pour placer en enfer (comme l'avait fait Dante pour Nicolas III, Boniface VIII, Clément V³) ce même Boniface VIII, l'adversaire de Philippe-le-

1. Cf. ci-dessus p. 152 et mes *Etudes sur Rabelais*, p. 105.

2. *Le Roman de la Rose* (édit. Mœon), t. II, p. 354-5, et note.

3. *Inferno*, canto XIX.

Bel, Nicolas III, Callixte III, Sixte IV, enfin Jules II à qui Patelin « bailloit l'anguillade » (II, 30). Dans le cours du récit de son séjour en enfer, Epistemon ajoute ce détail : « Je vis maistre Jean le Maire qui contrefaisoit du pape, et à tous ces pauvres rois et papes de ce monde, faisoit baiser ses pieds, et, en faisant du grosbis, leur donnoit sa benediction, disant : gaignez les pardons, coquins, gaignez, ilz sont à bon marché. Je vous absous de pain et de soupe... »¹ (II, 30). Ce dernier trait, qui est un travestissement de la formule de l'absolution « je vous absous de peine et de coulpe » rappelle les vers de la *Vieille à l'Acteur du Roman de la Rose* (Il s'agit d'une femme trompée par son mari, et qui veut se venger) :

Puisque vous m'aves faite coupe,
Ge vous ferai d'autel pain soupe².

(T. III, p. 18.)

1. Jean de Meun parle également, dans son *Testament* « des tormens d'enfer pour papes, pour roys, pour ducs... etc. », t. IV, p. 100. — Rabelais qualifie le pape de *Dieu en terre* (IV, 48). A relever, une légère erreur de Lenient qui, dans sa remarquable étude sur Jean de Meun (*La Satire en France au moyen âge*, p. 168) prétend que Jean de Meun qui poursuit dans les moines les serviteurs du Saint-Siège, leur reproche de faire du pape un « Vice Dieu. » Lenient a pris un passage de la préface de Lenglet du Fresnoy sur Jean de Meun pour le texte même du *Roman de la Rose* où il n'y a rien de pareil (Edition du Méon, t. I, p. 17). C'est *Nature* que Jean de Meun qualifie de *conestable* et de *vicair*e de Dieu (T. III, p. 127 et p. 236). Stapfer a reproduit le passage de Lenient. (*Rabelais...* p. 138.)

2. Locution proverbiale qu'on retrouve dans la ballade 1473 d'Eustache Deschamps. Cf. ses *Œuvres* (édit. Queux de Saint-Hilaire, *Soc. des anciens textes français*), t. VIII, p. 175. Cf. également t. VI, ballade 1234, p. 235; et mon édition de Gaguin, *Epistole et orationes*, t. II, p. 170, note extraite du *Journal d'un bourgeois de Paris*.)

Rabelais s'exprime sur les papes de son temps avec une grande liberté. Mais, en cela, il ne fait que suivre Erasme qui s'était servi, à leur endroit, de termes plus énergiques encore¹. Faisant allusion à Sixte IV, à Alexandre VI et à Jules II, Rabelais, par la bouche de Panurge, fait cette déclaration : « Je les ay veu (les derniers papes) non aumusse, ains armet en teste porter, thymbré d'une tiare persique. Et tout l'empire christian estant en paix et silence, eux seulz guerre faire felonnie et tres cruelle » (IV, 50). Ailleurs, il ajoute : « J'ai veu trois papes à la veue desquelz je n'ay guere proufité », (IV, 48) faisant allusion à Clément VII, Paul III et Jules III². Mais il n'y a pas lieu de s'étendre sur ces critiques de Rabelais qui n'ont pas leur analogue chez Jean de Meun. Ce dernier, dans ses attaques contre les moines mendiants, gourmande leur paresse, leur hypocrisie, leur fainéantise, et suit, en cela, la tradition : Rabelais ne fera pas autre chose. Mais, prenant la question de plus haut, Jean de Meun, par la bouche de *Nature*, déplore l'isolement des sexes qui compromet la perpétuité de l'espèce humaine : il condamne le célibat religieux, et s'en prend, avec sa fougue habituelle, à la règle d'abstinence des couvents d'hommes et de femmes, et qui, comme un nouveau déluge, menace de tout engloutir. Le danger n'était pas imaginaire, car, encouragés qu'ils avaient été sous le règne de saint Louis, les couvents pullulaient en France au temps de Jean de Meun. Exempt du service militaire, exempt

1. *Etudes sur Rabelais*, p. 433.

2. Si l'on applique cette remarque à Rabelais lui-même, les dates de ses voyages à Rome concordent avec la présence de ces trois papes.

de l'impôt qui retombait tout entier sur le peuple des villes et des campagnes, le moine qui s'enrichissait sans cesse par les testaments et les donations, recevant toujours sans rien produire ni jamais rendre, constituait au premier chef un danger social que Jean de Meun dénonça violemment au tribunal de l'opinion¹. Rabelais n'a pas de ces belles indignations. Bien qu'il déclare — sans trop de vraisemblance — « ne se soucier d'aucune femme », il n'est pas systématiquement hostile au mariage, et semble plutôt condamner le célibat dans cette réflexion au sujet de la consultation matrimoniale de Panurge : « Là où n'est femme, j'entends mere familles, et en mariage legitime, le malade est en grand estrif. J'en ay veu claire experience en papes, legatz, cardinaux, evesques, abbés, prieurs, prestres et moines » (III, 9). Il est vrai qu'il ne fait ici appel à l'aide de la femme que pour venir soigner les rhumatismes des célibataires endureis, et relègue celle-ci au rang de garde-malade. Ce qui concorde assez bien avec l'idée, plutôt médiocre, qu'il avait de la femme, en général².

1. Il faut descendre jusqu'à Montesquieu pour trouver une critique aussi violente des ordres monastiques, et de la loi de continence qui les régit : « Ce métier de continence, dit-il, a anéanti plus d'hommes que les guerres et les pestes les plus sanglantes n'ont jamais fait. On voit dans chaque maison religieuse une famille éternelle, où il ne naît personne, et qui s'entretient aux dépens de tous les autres : ces maisons sont toujours ouvertes comme autant de gouffres où s'ensevelissent les races futures » ; et il concluait : « J'ose le dire, dans l'état présent où est l'Europe (1718), il n'est pas possible que la religion catholique y subsiste cinq cens ans ! » (*Lettres Persanes*, CXIII.)

2. Pour Rabelais la femme n'est toutefois que le *sexus sequior* des anciens : et sans se laisser influencer par ce qu'il avait vu en Italie où la femme était l'égal de l'homme, ayant des droits égaux à ce dernier, la femme est pour lui ce que la tradition gallo-ger-

Dans cette même consultation, Rabelais, par la bouche d'Hippothadée, répond à Panurge : « Mariez vous, mon amy..., car trop meilleur est soy marier que ardre au feu de concupiscence » (III, 30); qui n'est que le « *Melius est nubere quam uri* » de saint Paul; mais que Rabelais avait, selon toute apparence, plus particulièrement emprunté à un passage du *de contemptu mundi* d'Erasme. (Cf. *Etudes sur Rabelais*, p. 90). Ailleurs, Rabelais fait une charmante description de l'épouse chrétienne (III, 30); mais, là encore,

manique l'a faite, la servante de l'homme, telle qu'Arnolphe de l'*Ecole des Femmes* la dépeindra encore au XVII^e siècle : sans doute, l'homme et la femme sont les deux parties de la société, mais

L'une est partie maîtresse, et l'autre subalterne,
L'une est en tout soumise à l'autre qui gouverne....

telle qu'on la voit encore, dans la campagne, en Bourgogne, où la femme sert « son homme » et ne prend son repas que lorsque celui-ci se lève de table, après avoir bien bu et bien mangé. « Je interprète, dit Pantagruel, avoir et n'avoir femme en ceste façon : que femme avoir, est l'avoir à usage tel que la nature l'a créa, qui est pour l'aide, esbatement et société de l'homme : n'avoir femme est ne soy appoitronner autour d'elle; pour elle ne contaminer celle unique et suprême affection que doit l'homme à Dieu; ne laisser les offices qu'il doit naturellement à sa patrie, à la république, à ses amis; ne mettre en non chaloir ses études et negociés, pour continuellement à sa femme complaire. Prenant en ceste manière avoir et n'avoir femme, je ne voy repugnance ne contradiction es termes. » (III, 33). D'une façon générale on peut dire que, dans l'œuvre de Rabelais, la femme et surtout la mère sont absentes. Dans l'éducation à faire de Pantagruel, Badebec, sa mère, meurt en donnant le jour à son fils (II, 2). Quant à Gargantua, sa mère Gargamelle se contente de le mettre au monde; après quoi, il n'est plus jamais question d'elle (I, 6). Cette grave lacune paraît provenir, comme l'a justement remarqué déjà Paul Albert, de ce fait que Rabelais semble n'avoir jamais connu sa mère, et qu'il n'a jamais ressenti l'influence si douce, si saine et si nécessaire de la mère surveillant avec amour la première éducation de son enfant. Cf. *La littérature française des origines à la fin du XVI^e s.* (Paris, 1878, in-8), p. 131.

il suit son maître Erasme, si bien qu'il est assez difficile de dire s'il exprime un sentiment personnel, ou s'il se contente de broder sur un thème mainte fois traité et repris. De même Jean de Meun, après avoir assez rudement malmené les femmes, auxquelles il avait décoché ce compliment peu flatteur :

Toutes estes, serés ou futes
De fait ou de volonté putes.... (T. II, p. 230.)

qu'il accompagne de ce malicieux correctif :

Ce ne di-ge pas por les bonnes
Qui sor vertus fondent lor bonnes,
Dont encor n'ai nules trovées,
Tant les aie bien esprovées (T. II, p. 271.)

Rabelais, dans sa critique des moines, s'en tient à leur paresse, à leur avarice, à leur gourmandise et surtout à leur paillardise, en faisant toutefois cette restriction : « *J'entends de ces ocieux moines* » (I, 40), qui se retrouve dans Erasme, et ailleurs (Cf. *Etudes*, p. 47). De même Jean de Meun, après avoir flétri les menées de *Faulx-Semblant* qui incarne les moines mendians, ajoute :

Si ne voil-ge mie blasmer
Religion, ne diffamer
En quelque habit que ge la truisse :
Jà religieux que ge puisse,
Humble et loial ne blasmerai,
Neporquant jà ne l'amerai.
J'entens des faus religieux,
Des felous, des malicieus
Qui l'abit en vuelent vestir
Et ne vuelent lor cuers mestir.... (T. II, p. 327.)

Plus loin l'*Acteur* revient sur cette déclaration :

Et se gens encontre moi groucent,
 Et se troblent et se corroucent,
 Qui sentent que ge les remorde
 Par ce chapitre où ge recorde
 Les paroles de Faus-Semblant,
 Et por ce s'aillent assemblant,
 Que blasmer ou pugnir me voillent,
 Por ce que de mon dit se doillent ;
 Ge fais bien protestacion
 C'onques ne fu m'entencion
 De parler contre homme vivant
 Sainte religion sivant,
 Ne qui sa vie use en bonne euvre,
 De quelque robe qu'il se cueuvre....

(T. III, p. 59.)

Comme Jean de Meun, Rabelais fustige les moines pour leur paresse ; il préconise le travail et donne en exemple frère Jean des Estommeures dont il a tracé un portrait inoubliable, maintes fois reproduit (I, 27). Il eût put citer l'apôtre saint Paul, mais il se contente de rappeler les conseils autrefois donnés par saint Jérôme au moine Rustique¹ : « Maintenant, tel est nostre bon frère Jean.... Il n'est point bigot, il n'est point dessiré ; il est honneste, joyeux, deliberé, bon compagnon. Il travaille, il laboure, il defent les opprimés. il console les affligés, il subvient aux souffreteux, il garde le clos de l'abbaye.... Je fais, dist le moine, bien davantage. Car, en depeschant vos matines et anniversaires au cœur, ensemble je fais des chordes d'arbaleste, je polis des matras et garrotz,

1. Cf. la note de Burgaud des Marets. *Œuvres de Rabelais* (Paris, 1870, in-8), t. I, p. 241, n. 4.

je fais des retz et des poches à prendre les connins.
Jamais je ne suis oisif » (I, 40¹.)

Jean de Meun avait invectivé contre la mendicité des moines, et s'était réclamé de l'apôtre saint Paul :

Car saint Pol commenda ovrer
As apostres por recover
Lor necessités et lor vies,
Et lor deffendoit truandies
Et disoit : de vos mains ovrés,
Jà sor autrui ne recorés.
Ne voloit que riens demandassent
A quelque gens qu'il préeschassent,
Ne que l'évangile vendissent... (T. II, p. 349.)

Rabelais invoque aussi l'autorité de l'apôtre dans l'entretien de Grangousier avec les pèlerins : « ... Al-

1. Il est intéressant de rapprocher du texte de Rabelais ce passage (postérieurement écrit) de Brantôme. Prenant la défense du Concordat passé entre Léon X et François I^{er}, Brantôme montre que le Concordat a réformé les abus qui se commettaient au temps des élections. Bayle cite le témoignage de Brantôme dont je détache les lignes suivantes qui semblent être une réminiscence de frère Jean, mais prise alors en contre-partie. (Article *PRAT* (Antoine du) *Dict. hist.*, Rotterdam, 1697, p. 881, note B) : « De plus ce grand Roy (François I^{er}) considérant les bons services que sa Noblesse luy faisoit ordinairement, et ne la pouvant recompenser des finances de son domaine, et des deniers de ses tailles, car il falloit le tout convertir aux frais de ses longues et grandes guerres, il trouva meilleur de récompenser ceux qui l'avoient bien servy de quelques Abbayes et biens d'Eglise, que de les laisser à des moines clostaux, gens inutiles, disoit-il, qui ne servoient de rien qu'à boire et manger, taverner, joüer, ou à faire des cordes d'arbales-tres, des poches de furet, à prendre des connils, de sijler des linottes... » Réminiscence vraisemblable de Rabelais que Brantôme prisait particulièrement, à moins que ce ne soit un souvenir des paroles de saint Jérôme au moine Rustique : « Facito aliquid operis ut semper te diabolus occupatum inveniat, vel fiscellam texe... texantur et lina capiendis piscibus... » passage cité par Burgaud des Marets, t. I, p. 241, note I. Cf. l'édit. d'Erasmus des œuvres de Saint Jérôme.

lez vous en, pauvres gens, au nom de Dieu le créateur, lequel vous soit en guide perpétuelle. Et dorenavant ne soyez faciles à ces ocieux et inutiles voyages. Entretenez vos familles, travaillez chacun en sa vocation, instruisez vos enfans, et vivez comme vous enseigne le bon apostre saint Paul... » (I, 45).

Dans ses critiques contre les femmes, Rabelais se rencontre avec Jean de Meun, sans qu'on puisse pour cela conclure qu'il emprunte ses arguments au *Roman de la Rose*. Pourtant dans le passage suivant, il semble plus particulièrement s'être rappelé le continuateur de Guillaume de Lorris. Parlant de la fragilité des femmes et de la tendance naturelle qu'elles ont à s'abandonner à leurs appétits, il constate que la honte vient les arrêter fort à propos : « De manière que, si nature ne leurs eust arrousé le front d'un peu de honte, vous les verriez comme forcenées courir l'aiguillette... » (III, 32)¹. De même, la *Vieille*, dans le *Roman de la Rose*, déclare que dans sa jeunesse, elle ne se fût montrée cruelle pour aucun homme, si la honte ne l'eût retenue :

Car ge me sui tous jors penée
D'estre de tous hommes amée;
Et se ge ne doutasse honte
Qui refreine mainz cueurs et donte,

1. Martin Le Franc qui, dans son *Champion des Dames*, a imité de très près le *Roman de la Rose*, semble, plus encore que ce dernier, avoir été le prototype de Rabelais pour le présent passage :

Selles ne fussent refrenées
D'ung poy de honte et de vergogne.
Vous les verriez si effrenées
D'accomplir la fole besongne,
Par nostre dame de Boulongne!
Que les yeux vous arracheroient.

(Bibl. nat. fr. 12. 576, fol. 43^v).

Quant par ces ruës m'en aloie,
 Car tous jors aler i voloie
 D'aornemens envelopée
 (Por noiant fust une popée)
 Ces valés qui tant me plesoient,
 Quant ces dous regars me fesoient,
 Douz Diez! quel pitié m'en prenoit,
 Quant cis regars à moi venoit!
 Tous ou plusors les recéusse,
 Si lor pléust et ge péusse,
 Tous les vosisse tire à tire,
 Se ge poïsse à tous soffire.... (T. III, p. 12.)

Il est vrai que Rabelais pouvait également bien se rappeler un passage de Baldassar Castiglione¹.

Jean de Meun établit par des exemples combien il est difficile à la femme de garder un secret. Rabelais, dans l'anecdote du pape Jean XXII et des religieuses de Fontevrault (III, 34) fait la même démonstration en empruntant au dominicain Hérolt un *exemple* d'un de ses sermons (Cf. *Etudes*, p. 355).

Dans tout cela, il n'y a pas, à proprement parler, chez Rabelais, d'imitations ou de réminiscences particulièrement topiques du *Roman de la Rose*. Rabelais développe, après d'autres, un thème assez banal, sans y ajouter rien de bien personnel ni de bien nouveau; mais ce qu'il écrivait suffisait à réjouir ses lecteurs « buveurs tres illustres et verolés tres precieux, » et à donner un aliment à leur malignité naturelle. Ainsi que l'a justement remarqué un distingué critique, Rabelais est, avant tout, un splendide metteur en œuvre de lieux communs².

1. *Etudes sur Rabelais*, p. 89 (note courante).

2. Louis DELARUELLE, *Ce que Rabelais doit à Erasme et à Budé*; dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. XI, p. 259.

Néanmoins, dans les questions du domaine philosophique, il semble que Rabelais se soit plus particulièrement rappelé Jean de Meun. Par exemple quand il traite de la prescience divine, de l'influence prétendue des comètes sur la destinée humaine, lorsqu'il donne sa célèbre définition de Dieu, il y a des rapprochements avec le *Roman de la Rose* qui évoquent certains passages de ce poème. Le passage de Jean de Meun sur la prescience divine qu'il concilie avec la liberté humaine fait songer aux belles et graves paroles de Rabelais contenues au chapitre premier de la *Pantagrueline Prognostication* : semblablement les déclarations de *Nature* du *Roman de la Rose*, qui qualifie de fables l'influence des comètes sur la vie des rois et des puissants de ce monde, se trouvent résumées en quelques lignes dans cette même *Prognostication* (Chap. V).

Nature déclare que les cometes
Dont maintes fables sont retraites

n'ont rien à voir dans la conduite des hommes qui sont toujours maitres, quand ils le veulent, de vaincre leurs penchants :

Mès les cometes plus n'aguetent,
Ne plus espesement ne gient
Lors influences ne lor rois
Sor povres hommes que sor rois,
Ne sor rois que sor povres hommes....

(T. III, p. 196.)

Et, poursuivant sa démonstration, *Nature* ajoute :

Mès sans faille, ce n'ert pas fable,
La mort d'un prince est plus notable

Que n'est la mort d'un paisant,
 Quant l'en le treuve mort gisant.
 Et plus loing en vout les paroles:
 Et por ce cuident les gens foles,
 Quant il ont véu les cometes,
 Qu'el sont por les princes fetes.
 Mès s'il n'iert jamès rois, ne princes
 Par roiaumes, ne par provinces,
 Et fussent tuit parel en terre,
 Fussent en pez, fussent en guerre,
 Si fervient li cors celestre,
 En lor tens les cometes nestre,
 Quant es regars se recorroient,
 Ou tiex euvres faire devoient
 Pour qu'il éust en l'air matire
 Qui lor péust à ce soffire....

(T. III. p. 211.)

Dans sa *Pantagrueline prognostication*, Rabelais écrivait : « La plus grande folie du monde est de penser qu'il y ait des astres pour les roys, papes et gros seigneurs, plus tost que pour les pauvres et souffreteux : comme si nouvelles estoiles avoient esté créées depuis le temps du deluge, ou de Romulus ou Pharamond, à la nouvelle creation des roys. Ce que Triboulet ny Caillette ne diroient pas qui ont esté toutefois gens de haut seavoir et grand renom. Et, par adventure, en l'arche de Noé, ledit Triboulet estoit de la ligne des roys de Castille, et Caillette du sang de Priam : mais tout cest erreur ne procede que par deffault de vraye foi catholique. Tenant donc pour certain que les astres se soucient aussi peu des roys comme des gueux, et des riches comme des maraulx, je laisseray es autres folz prognosticateurs à parler des roys et

riches, et parleray des gens de bas estat¹. » (Chap. V.)

Ailleurs, dans la lettre de Gargantua à Pantagruel, Rabelais avait montré le peu de cas qu'il faisait de l'astrologie : « Laisse moy l'astrologie divinatrice, et l'art de Lullius, comme abus et vanités. » (II, 8.)

Mais dira-t-on, Rabelais semble donner un démenti à ces déclarations, car il raconte avec le plus grand sérieux que, dès qu'on apprit à Rome la naissance du duc d'Orléans, fils puiné du roi Henri II et de Catherine de Médicis « sa bonne espouse », on tira l'horoscope du nouveau né « destiné, disait-il, à choses si grandes en matière de chevalerie et gestes héroïques, comme il appert par son horoscope, si une fois il eschappe quelque triste aspect en l'angle occidental de la septième maison ». Il ne faut pas oublier la qualité du personnage auquel était adressée la lettre en question, non plus que la situation de celui qui

1. Rabelais, dans le calendrier de 1533, où il s'intitule *Docteur en medecine et professeur en astrologie*, après avoir exposé les principes de cette dernière science sur l'influence des conjonctions des planètes durant cette année, ajoute cette réflexion qui donne la mesure dans laquelle on doit accepter cette qualification de professeur en astrologie qu'il prend en plaisantant : « Au reste, ce sont les secrets du conseil étroit du Roi éternel, que tout ce qui est et ce qui se fait modere à son franc arbitre et bon plaisir, lesquels vault mieux taire et adorer en silence. » Dans l'almanach de 1535, il écrit : « Predire seroit legereté à moi, comme à vous simplesse d'y ajouter foi. Et n'est encore, depuis la creation d'Adam, né homme qui en ait traité ou baillé chose à quoi l'on dût acquiescer et arreter en assurance.... » Il conclut enfin « qu'il faut se deporter de cette curieuse inquisition au gouvernement invariable de Dieu tout puissant, qui a tout créé et dispensé selon son sacre arbitre, requerant sa sainte volonté etre continuellement parfaite tant au ciel comme en la terre. » « Ainsi, conclut justement Burgaud des Marets, l'on trouve un philosophe chrétien là où l'on s'attendait à voir un charlatan dans le genre de Nostradamus et de Matthieu Laensbergh. » (*Œuvres de Rabelais* (Paris, 1870, in-8), p. 26.

l'avait écrite. Le cardinal de Guise était le conseiller écouté de Catherine de Médicis qui avait apporté en France toutes les superstitions italiennes, et qui tenait près d'elle, à sa cour, des astrologues et des tireurs d'horoscopes. Rabelais dont la relation devait être publique et mise, peut-être, sous les yeux de la reine, eût eu mauvaise grâce — et il était trop habile homme pour commettre une pareille inconvenance — de sembler douter officiellement de la réalité de cet art. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de relater le fait sans commentaire. C'était d'ailleurs l'habitude, en France, de tirer l'horoscope des enfants du roi. Le cardinal Du Bellay, en se soumettant à cet usage, ne fit que se conformer à la coutume ; ce qui ne veut nullement dire que lui — non plus que Rabelais — prêtassent la moindre foi à l'astrologie. La phrase de Rabelais, d'ailleurs, par sa contexture, laisse quelque peu percer l'ironie ; et ce sentiment se trouve corroboré par ses déclarations antérieures. De tout temps l'astrologie était tenue en grand crédit à Rome aussi bien dans le sacré collège que par les papes eux-mêmes, au moins par certains d'entre eux¹.

Quant à la célèbre définition de Dieu donnée par Rabelais au livre III du *Pantagruel* et reproduite au livre V, elle se trouve dans le *Roman de la Rose* qui contient en substance la matière des derniers cha-

1. JACOB BURCKHARDT, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance* (trad. Schmitt). Paris, 1883, in-8, t. II, pp. 289 et sqq. ; STOPPOLINI, *Rabelais à Rome* (dans la *Revue d'Italie*, mars-avril 1906, tirage à part), p. 48. « Certains papes, tels que Sixte IV, Jules II, Léon X, et, plus tard encore, Paul III, eurent la faiblesse de sacrifier aux idées de leur temps. » PASTOR, *Hist. des papes*, t. V, p. 147.

pitres du cinquième livre dont la paternité, il est vrai, a été formellement contestée à Rabelais¹. « En ceste façon, nostre ame, lors que le corps dort, et que la concoction est de tous endroits parachevée, rien plus n'y estant nécessaire jusques au reveil, s'esbat et reveoit sa patrie, qui est le ciel. De là, receoit participation insigne de sa prime et divine origine; et, en contemplation de ceste infinie et intellectuelle sphère, le centre de laquelle est en chascun lieu de l'univers, la circonférence point (c'est Dieu, selon la doctrine de Hermes Trismegistus.... » (III, 13.)

Au V^e livre, Bachuc, prenant congé de Pantagruel et de ses compagnons, leur dit : « Allez, amis, en protection de cette sphere intellectuelle, de laquelle en tous lieux est le centre, et n'a en lieu aucun circonférence, que nous appelons Dieu... » (V, 48).

Parlant de Dieu, *Nature* — ou plutôt Jean de Meun — délare :

Qu'il ert l'espere merveillables
 Qui ne puet estre terminables,
 Qui par tous leus son centre lance,
 Ne l'en n'a la circonférence....

(T. III, p. 220.)

C'est vraisemblablement par suite d'une erreur que Rabelais attribue cette définition à Hermes Trimé-

1. M. Pierre-Paul Plan n'hésite pas à déclarer que le livre V n'est pas de Rabelais. Cette affirmation, sous la plume d'un critique aussi autorisé qu'est l'éminent auteur de la *Bibliographie Rabelaisienne* (Paris, 1904, Imprimerie nationale, in-8), fait souhaiter qu'il produise le plus tôt possible les arguments qu'il a réunis. Cf. *Rabelais et les Moraux de Plutarque* dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXVI, p. 28 du tirage à part.

giste qui parle seulement de cercle immortel de Dieu, Ὁ κύκλος ὁ ἀθάνατος τοῦ Θεοῦ... Rabelais avait dû relever dans ses lectures cette définition qu'on retrouve maintes fois reproduites depuis le XIII^e siècle jusqu'au XV^e dans les écrivains qu'il connaissait. Tout d'abord dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, qui l'attribue en toute vraisemblance à Empédocle, sur le témoignage de son contemporain et ami, le moine Hélinand. Voici le passage : « Helinandus. Empedocles quoque sic eum fertur diffinivisse [Deum] : Deus est sphaera cujus centrum ubique, circumferentia nusquam. » *Opera* (Douai, 1674, in-fol.), t. I, cap. IV, col. 20. Puis, dans son *Speculum historiale* : « Empedocles quoque sic eum diffinire fertur : Deus est sphaera, cujus centrum ubique, circumferentia nusquam » (T. IV. lib. I, cap. I, pag. 2). Vincent de Beauvais cite dans son *Speculum historiale* de nombreux passages d'Hélinand dont les œuvres sont perdues (cf., en autres, cap. LXIV, lib. 29). L'attribution à Empédocle a tout lieu d'être exacte, car, ainsi que l'a remarqué Havet « dans Empédocle l'idée de l'Être considéré comme une sphère lui appartient en propre¹. » De même, dans saint Bonaventure, qui, dans son *Itinerarium mentis in Deum* écrit ce passage : « Rursus revertentes dicamus, quia igitur esse purissimum, et absolutum, et novissimum, ideo est omnium origo, et finis consummans. Quia æternum, et presentissimum, ideo omnes durationes ambit, et intrat, quasi simul existens earum centrum, et circumferentia. Quia simplicissi-

1. ERNEST HAVET : *Pensées de Pascal* (Paris, 1887, in-8), t. I, p. 19.

mum et maximum, ideo totum intra omnia, et totum extra omnia, *ac per hoc est sphaera intelligibilis, cujus centrum est ubique, et circumferentia nusquam.* » *Sancti Bonaventurae ex Ordine Minorum Operum tomus septimus* (Mayence, 1609, in-fol.), cap. V, p. 133^a. Nicolas de Cuses, dans son *De docta ignorantia* et dans le *De ludo globi*, abrège cette définition : « Acute intras, et postquam advertis dictum sapientis qui aiebat Deum circulum cujus centrum est ubique. » Gerson reproduit le texte de saint Bonaventure : « Et bene in circuitu tuo, Domine, res omnes esse dicuntur, quoniam tu, *velut sphaera intelligibilis cujus centrum ubique est, circumferentia nusquam*, tu ubique es extra non exclusus, intra non conclusus, supra non elatus, infra non prostratus, ideo magnus valde, terribilis, gloriosus et superexaltatus in saecula. » (*Opera* (Paris, 1606, in-fol.), t. I, col. 367). En Italie, le platonicien Marsile Ficin s'empare de cette définition comme d'une chose sienne; Martin Le Franc, dans *L'estrif de Fortune et Vertu*, la répète en l'attribuant à un « philosophe ». C'est *Vertu* qui parle : « Et moult bien d'elle (la divine vertu) par la ung philosophe disant que Dieu est une espere intelligible dont le centre est par tout et la circonference ou le cercle n'est en quelque lieu. » (Bibl. nat. ms. fr. 4150, fol. 22). Trithème, le célèbre abbé de Spanheim, reproduit à son tour la célèbre définition : « ... propterea pulchre similitudinem dedit Empedocles dicens : Deus est sphaera cujus centrum ubique, circumferentia nusquam¹. » Enfin, pour terminer ces

1. JOHANNIS TRITHEMI, *Liber octo questionum ad Maximilianum Caesarem* (Oppenheim, 1515, in-4), fol. Aiiii^o.

citations, il convient de relever un passage de Symphorien Champier (dont Rabelais connaissait les écrits et vraisemblablement la personne), au début du « livre intitulé L'ordre de chevalerie » « A l'honneur dicelluy qui par sa providence colloca la terre au centre du monde, qui est cause des causes, duquel la sapience a rempli toutes choses, qui est unité parfaite, qui donne aux princes regner, duquel proviennent toutes victoires et triomphes, qui est une esphère inintelligible, duquel le centre est partout et la circonference en nul lieu'.... » On le voit, la comparaison de Dieu à une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part, était un de ces lieux communs qui avaient cours depuis le moyen âge et dont Rabelais s'était à bon droit emparé, tout ainsi que fera Pascal au siècle suivant. Cependant les derniers chapitres du cinquième livre de Pantagruel (quelqu'un soit l'auteur) se ressentant d'une façon évidente du *Roman de la Rose*, la définition relevée au chapitre XLVIII de ce même livre provient sans doute de la même source.

C'est ainsi que le chapitre LXII trahit une réminiscence certaine d'un passage de Jean de Meun. Ce chapitre est intitulé : « Comment par la Pontife Bacbuc nous fut montré dedans le temple une fontaine fantastique. » Suit la description de minutieuse de cette fontaine. Plus loin, au chapitre suivant, l'auteur poursuit : « Sus le sommet de la croppe susdite, cor-

1. ALLUT, *Etude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier* (Lyon, 1859, in-8°), p. 267. — L'édition originale est de Lyon, 1510, in-fol. (Allut, pp. 438 et sqq.) On ne retrouve pas cette pensée dans la *Theologia trimegistica Domini Simphoriani Champierii* (Lyon, Simon Vincent, 1508, in-4. Bibl. nat. Rés. R. 752).

respondant au centre de la fontaine, estoient trois unions cleichies, uniformes, de figure turbinée en totale perfection lacrymale, toutes ensemble cohérentes en forme de fleur de lis tant grandes que la fleur excedoit une palme. Du calice d'icelles sortoit un carboucle gros comme un œuf d'austruche¹, taillé en forme heptagonale (c'est nombre fort aimé de nature) tant prodigieux et admirable, que levant les yeux pour le contempler, peu s'en faillit que perdissions la veuë. Car plus flamboyant, ne plus croissant est le feu du soleil, ne l'esclair, que lors il nous apparaissoit.... » Plus loin encore : « Puis commanda estre hanaps, tasses et goubelets presentés, d'or, d'argent, de cristallin, de porcelaine : et fusmes gratieusement invités à boire de la liqueur sourdante d'icelle fontaine : ce que fismes tres volontiers.... »

Enfin, au dernier chapitre XLVII : « Cela fait, [Bacbuc] nous emplit trois oires de l'eau phantastique, et manuellement nous les baillant, dist : Allez amis, en protection de ceste sphere intellectuelle, de laquelle en tous lieux est le centre, et n'a en lieu aucun circonference, que nous appelons Dieu : et venus en vostre monde portez tesmoignage que sous terre sont les grands tresors et choses admirables.... » Dans le *Roman de la Rose*, on retrouve comme le canevas de la matière mise en œuvre dans ces chapitres du *Pantagruel*. C'est d'abord l'Acteur que vante les beautés du jardin :

1. A l'entrevue du *Camp du Drap d'Or*, « au droict de l'estomac (du roi d'Angleterre) y avoit une escarboucle grosse quasi comme un œuf d'oye. » (Oct. 1532). *Mémoires de Du Bellay* (Paris, 1838, in-8), p. 285. *Collect. Michaud et Poujoulat*.

Mais or parlons des beles choses
 Qui sont en ce biau pare encloses.
 Ge vous en dit generaument,
 Car taire n'en voil erraument.
 Et qui voldroit adroit aler,
 N'en sai-ge proprement parler:
 Car nus cuers ne porroit penser,
 Ne bouche d'omme recenser
 Les grans biautés, les grans valuës
 Des choses leaus contenuës....
 Trestoutes choses delitables
 Et veroies et pardurables
 Ont cil qui leaus se deduisent,
 Et bien est drois; car tous bien puisent
 A méismes une fontaine
 Qui tant est precieuse et saine,
 Et bele et clere, et nete et pure,
 Qui toute arrouse la closture.
 De cui ruissel les bestes boivent
 Qui là vuelent entrer et doivent.
 Quant des noires sont desevrées :
 Que puis qu'el en sont abevrés,
 Jamès soif avoir ne porront,
 Et tant vivront comme eus vorront
 Sans estre malades, ne mortes....

(T. III, p. 270.)

Puis vient la description de cette fontaine :

Cele fontaine que j'ai dite,
 Qui tant est bele et tant profite
 Por garir, tant est savorée,
 Testoute beste enlangorée.
 Rent tous jors par trois doiz sotives
 Jauës douces, cleres et vives....
 N'onc tel fontaine ne veismes,
 Car elle sourt de soi-meismes.

Ce ne font mie autres fontaines
 Qui sordent par estranges vaines....
 Si vous di qu'en cele fontaine,
 (Ce croiront foles gens à paine
 Et le tendront plusors à fables)
 Luit un charboucles merveillables
 Sor toutes merveilleuses pierres,
 Trestous réons et à trois quierres,
 Et siet emmi si hautement,
 Que l'en le voit apertement
 Par tout le parc reflamboier :
 Ne ses rais ne puet desvoier
 Ne vent, ne pluie, ne nublece
 Tant est biaux et de grant noblece....

(T. III, p. 273.)

Mais alors que Jean Meun, parlant de ce « carbouele » déclare qu'il ne trouble pas les yeux de ceux qui le regardent :

Autres merveilles vous dirai :
 Que de cesti soleil li rai
 Ne troublent pas, ne ne retardent
 Les yex de ceus qui le regardent,
 Ne ne les font essaboïr,
 Mès enforcier et resjoïr,
 Et ravigorer lor veuē
 Plaine d'atrempee cholor,
 Qui par merveilleuse valor
 Tout le parc d'odor resplenist
 Par la grant doçor qui en ist....

(T. III, p. 277.)

L'auteur du V^e livre de *Pantagruel* dit, au contraire, que ce carboucle était « tant prodigieux et admirable que, levans nos yeux pour le contempler, peu s'en faillit que perdissions la veue » (V, 42).

Revenant à la fontaine, Pantagruel et ses compagnons sont « gratuitement invités à boire de la liqueur sourdante d'icelle fontaine » ; après quoi, Bacchus les congédie et prononce les remarquables paroles que l'on sait : « Allez, amis », etc. *Genius*, dans le *Roman de la Rose*, conclut en ces termes :

Por Diex, seignor, donc que vous semble
 Du parc et du jardin ensemble?
 Donnés en resnables sentences
 Et d'accidens et de sustances :
 Dites par vostre loiauté
 Liquex est de grignor biauté ;
 Et regardés des deux fontaines
 Laquele rend iauës plus saines,
 Plus vertueuses et plus pures,
 Et des dois jugiés les natures,
 Jugiés des pierres precieuses
 Lesqueles sont plus vertueuses....
 Donnés sentence, droituriere....
 Seignor, sachiés certainement,
 Se vous vous menés sagement,
 Et faites ce que vous devrés,
 De reste fontaine bevrés.
 Et por tout mon enseignement
 Retenir plus legierement
 (Car leçon à briez moz léuē
 Plus est de legier retenuē.)
 Ge vous voil ci briement retraire
 Tretout quanque vous devés faire.
 Pensés de Nature honorer,
 Servés la par bien laborer ;
 Mès comment que la chose aviengne,
 De raison vueil qu'il vous soviengne,
 Et se de l'autrui riens avés,
 Rendez le, se vous le savés ;

Et se vous rendre ne poés
 Les biens despendus ou joés
 Aiés en bonne volenté.
 Quant des biens aurés à plenté.
 D'occision nus ne s'approuche,
 Netes aiés et mains et bouche:
 Soiés loïal, soiés piteus,
 Lors irés où champ deliteus
 Par trace l'aiguellet sivant
 En pardurableté vivant,
 Boivre de la bele fontaine
 Qui tant est doce, et clere et saine,
 Que jamès mort ne recevrés,
 Si tost cum de l'iauë bevrés,
 Ains irés par joliveté
 Chantant en pardurableté
 Motez, conduis et chançonnetes
 Par l'erbe vert sor les floretes,
 Sous l'olivete karolant....

(T. III, p. 279¹.)

Le rédacteur du cinquième livre (que ce soit Rabelais ou un autre) avait dû également se rappeler Francesco Colonna, l'auteur de l'*Hypnerotomachia Poliphili*, qu'il imite et qu'il traduit même littéralement par endroits. Ces rapprochements ayant été faits ailleurs, il suffira de s'y reporter². Ce n'est pas toutefois une des moindres fortunes du *Roman de la*

1. A propos de ce manifeste de *Génius* où il exhorte les barons à boire à la belle fontaine, c'est-à-dire à suivre les lois de Nature, Paulin Paris a porté un jugement qui paraîtra sans doute excessif en ce qui concerne Rabelais : « Les développements de ce manifeste, dit-il, sont d'une obscénité parfois couverte d'un léger voile, mais parfois aussi brutale et grossière. Rabelais, dans ses pages les plus révoltantes, a mis à contribution cette partie du discours de *Génius*. » *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII (1856), p. 44.

2. Cf. mes *Etudes sur Rabelais*, p. 312.

Rose d'avoir inspiré, dès l'origine, des écrivains, prosateurs et poètes français, mais aussi des Anglais et des Italiens¹.

Relevons maintenant différents traits de détail, empruntés par Rabelais au *Roman de la Rose*, et qui appellent plus particulièrement la comparaison.

Au chapitre 2 du livre III, il trace un portrait de Pantagruel qui semble se ressentir d'un passage du *Roman de la Rose*. Au XXIV^e livre de l'*Illiade*, Achille, pour consoler Priam de la mort de son fils Hector, lui raconte l'apologue des *deux tonneaux*. Jean de Meun rapporte à son tour ce conte, et conclut par ces vers :

Que te vaut donc le corrocier,
Le lermoier et le groucier?
Mès pren bon cuer, et si t'avance
De recevoir en pacience
Tout quanque Fortune te donne.
Soit belle ou laide, ou male ou bonne....
(T. II, p. 129, der. vers.)

De même, Rabelais nous dépeint Pantagruel toujours calme et d'égale humeur en dépit des événements : « Pantagruel, adverti de l'affaire, n'en fut en soy aucunement indigné, fâché ne marry.... Toutes choses prenoient en bonne partie, tout acte interpretoit à bien. Jamais ne se tourmentoit, jamais ne se scan-

1. Cf. BARTOLI, *I primi due secoli della letteratura italiana*, chap. IX, pp. 235-234; Egidio GORRA dans l'ouvrage de Guiseppe MAZZATINTI, *Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia* (Rome, 1888, in-8), t. III, appendice, pp. 419 et sqq; et Francesco FARRONI, *Indagini sul Polifilo*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXXV (1900), pp. 1-33.

dalizoit. Aussi eust-il esté bien forissu du deifique manoir de raison, si aultrement se feust contristé ou alteré. Car tous les biens que le Ciel couvre, et que la Terre contient en toutes ses dimensions, hauteur, profondeur, longitude et latitude, ne sont dignes d'esmouvoir nos affections et troubler nos sens et esprits. » (III, 2.)

Rabelais, après avoir dit « le doux fruict des amourettes, lequel veult Venus estre secretement et furtivement cuilly », se demande pourquoi : « Pourquoy, par vostre foy? Pource que la chosette, faicte à l'emblée, entre deux huys, à travers les degrez, darriere la tapisserie, en tapinois, sus un fagot desroté, plus plaist à la deesse de Cypre (et en suis là, sans præjudice de meilleur advis) que faicte en veue du soleil, à la cynique, ou entre les precieulx conopées, entre les courtines dorées, à longs intervalles, à plein guogo, avec un esmouchail de soye cramoisine, et un panache de plumes Indiques chassant les mousches d'autour, et la femelle s'escurante les dents avecques un brin de paille, qu'elle ce pendant auroit desraché du fond de la paillasse. » (III, 18.) Cette description mignarde, d'une afféterie charmante (moins la seconde partie toutefois), est le développement de ces deux vers du *Roman de la Rose* :

Car delis en seürté pris
Mains est plaisant, mains a de pris....

(T. III, p. 20.)

et de ceux-ci :

Gieus d'amors est, quant plus demore,
 Plus agreable qu'à droite hore :
 S'en sunt cil mains entalenté.
 Qui les ont à lor volenté.... (T. III, p. 22.)

Le passage suivant de Jean de Meun qu'il suffira d'indiquer, mais qu'il est impossible de citer ici à cause de l'obscénité des termes et des images, a suggéré à Rabelais une peinture non moins cynique dans le chapitre *De l'adolescence de Gargantua* (I, 11) : « Et desjà commençoit exercer sa braguette. Laquelle un chascun jour ses gouvernantes ornoient de beaux boucquets et passaient leur temps à la faire revenir entre leurs mains, comme un magdaleon d'entraict. Puis s'esclaffaient de rire quand elle levoit les oreilles, comme si le jeu leur eust pleu. L'une la nommoit... » Suit une copieuse énumération de synonymes qu'on trouvera en se reportant au texte.

De même l'*Amant*, choqué que *Raison* ait appelé par son nom ce que les nourrices elles-mêmes désignent par une périphrase, lui dit :

Si ne vous tieng mie à cortoise
 Quant ci m'avez coulles nomées.
 Qui ne sont pas bien renomées,
 En bouche à cortoise pucele.
 Vous qui tant estes saige et bele.
 Ne sais comment nomer l'osastes,
 Au mains quant le mot ne glosastes
 Par quelque cortoise parole
 Si cum prode fame parole.
 Sovent voi neis ces norrices,
 Dont mains sunt baudes et nices,
 Quant lor enfant lavent et baingnent,
 Qu'el les debaisent et aplaingent,

Si les nomment el autrement
 Vous savés or bien se ge ment....

(T. II, p. 133.)

Raison n'est pas touchée par ces scrupules, et insiste pour appeler les choses par leur nom, et ne s'en fait pas faute: d'ailleurs, observe-t-elle,

Mainte chose desplest novele,
 Qui par acoustumance est bele;
 Chascune qui les va nomant
 Les apele ne sai comment,
 Borces.... (T. II, p. 142.)

Suivent les autres appellations et synonymes du mot qui avait si fort offusqué l'*Amant*.

« Nature ne endure pas mutations soudaines sans grande violence » écrit Rabelais au début du chapitre xxiii du premier livre. Or, cette phrase est la transposition presque littérale de ces deux vers du *Roman de la Rose* :

Car les mutacions soldaines
 Sunt trop à nature grevaines, (T. IV, p. 138.)

à moins toutefois que Rabelais n'ait eu présent à l'esprit cette pensée de Symphorien Champier: « Non substinct natura repentinas immutationes. » *Margaritae pretiosae lib. II* (Paris, 1518, in-4), *Rosa gallica*, § xi, fol. 132 v° (Cf. *Etudes sur Rab.*, p. 32, note).

Quant au proverbe :

« L'habit ne fait pas le moine » qu'on lit dans le *Prologue de Gargantua*, il a son analogue dans le *Roman de la Rose* :

La robe ne fait pas le moine. (T. II, p. 328.)

Toutefois, avant Jean de Meun, Rustebeuf avait dit :

Li abiz ne fet pas l'ermite¹....

simples variantes qu'il suffit de rapprocher, sans conclure (Cf. *Etudes sur Rab.*, pp. 178-180).

Dans la lettre de Gargantua à Pantagruel, on relève cette phrase : « ... car nous pechons tous, et continuellement requerons à Dieu qu'il efface nos pechés... » (II, 8), qui rappelle ces vers du *Roman de la Rose* :

Car il n'est pas homs qui ne peche,
Tous jors a chascun quelque teche....

(T. II, pp. 304.)

sans oublier toutefois qu'Erasmus, qu'il faut presque toujours chercher derrière Rabelais, avait écrit dans l'*Enarratio psalmi : Beatus vir* : « Quatenus ex Adamo sumus propagati, peccamus omnes... » *Opera* (Leyde, 1703-6), t. V., col. 180.

La devise *Fais ce que voudras* (I, 57), qui était la règle des Thélémites, rappelle cette autre de Jupiter :

Jupiter qui le monde regle
Commande et establit pour regle
Que chascuns pense d'estre aaise;
Et s'il set chose qui li plaise,
Qu'il la face, s'il la puet faire
Por solas à son cuer atraire.... (T. III, p. 260.)

Il est vrai qu'il avoit surtout en vue les plaisirs des sens, le « delit » :

Car deliz, si cum il disoit,
Est la meillor chose qui soit

1. *Rustebeuf's Gedichte*, édit. d'Adolf Kressner (Wolfenbüttel, 1885, in-8), p. 102, vers 1.

Et li souverains biens en vie,
Dont chascuns doit avoir envie. (*Ibid.*)

Au contraire à Thélème, la liberté ne s'exerçait que dans le domaine des choses sérieuses, et l'honnêteté des mœurs y était particulièrement respectée. Du reste, Rabelais s'est surtout inspiré de l'*Hypnerotomachia* de Colonna, dont j'ai eu l'occasion de parler ailleurs (Cf. *Etudes*, p. 276).

A titre de curiosité, on peut rappeler ici que Rabelais avait fort bien pu voir dans l'église Saint-Jean de Grèves, à Paris, des tapisseries léguées par Robert Briçonnet, archevêque de Reims, mort le 26 juin 1497. Ces tapisseries portaient comme devise :

Fais ce que voudras
Avoir fait quant tu mourras.

(*Gallia Christiana*, t. IX (Ecclesia Remensis), col. 144). Rabelais n'en aurait gardé que le premier vers.

Dans les chapitres XII et XIII du cinquième livre revient à satiété l'expression *or çà, or çà, or çà*, par laquelle Grippeminaud demande de l'or. Quelque soit l'auteur de ces chapitres fort médiocres, l'exclamation *or çà* évoque un passage du *Roman de la Rose* où le pronom personnel *lor* (leur), l'adjectif possessif *lor* (leur), et la conjonction *or* reviennent avec une persistance qui avait pu attirer l'attention du rédacteur du V^e livre.

Voici d'abord le début du chapitre XII :

« Quand fusmes assis, Grippeminaud, au milieu de ses Chats fourrés, nous dit en parole furieuse et enrouée : or çà, or çà, or çà. (A boire, à boire çà, disoit Panurge entre les dents...). Or çà, responds

moy, dist Grippeminaud, à cest enigme et nous re-soulz presentement que c'est, or çà... » (V, 12).

Les barons de l'ost déclarent qu'aux « riches homs »

Dames lor braceront tel poivre,
Si puéent en lor laz chéoir
Qu'il lor en devra meschéoir....
Car tant de blanches et de naires
Lor diront, ne vous esmaies....
Tant lor conteront de noveles,
Et tant lor moyront de requestes
Par flateries deshonestes,
Et lor donront si grans colées
De baiseries, d'acolées.
S'ils les croient, certainement
Ne lor demorra tenement
Qui ne voille le mueble ensivre.
Dont ils seront primes delivre,
Or commandés quanque vodrois....

Amours reprend :

Par foi, dist Amours, ge l'otroi :
Dès or veil qu'il soit de ma cort,
Çà viengne avant. (T. II, p. 319.)

Plus loin, *Faux-Semblant* et *Abstinence* se rendent auprès de *Male-Bouche*

Qui lor a dit : Or ça venés,
De mes noveles m'aprenés.... (T. II, p. 389.)

Cette simple consonnance a peut-être suffi pour donner l'idée de la répétition du *or çà* relevé aux chapitres XII et XIII du V^e livre de *Pantagruel*¹.

1. Dans le poème de Baudouin de Sebourg (xiv^e siècle) qui est en partie la satire de l'argent et de ceux qui le manient, la redite :

Çà de l'argent! çà de l'argent!

Mais où l'imitation du *Roman de la Rose* dans l'œuvre de Rabelais n'est pas contestable, c'est dans certains procédés de style employés pareillement par ce dernier et Jean de Meun :

C'est ainsi que les paronomasies qui abondent dans le *Roman de la Rose* se retrouvent chez Rabelais :

Et sainz et saintes en osta.
Hé Diex! eum si felon oste a! (T. III, p. 43.)

Et tout par nombres asomma
Et set combien en la somme a. (T. III, p. 126.)

Et si fist l'en certes jadis,
Bien en nommeroie jà dis.... (T. III, p. 204.)

De même Rabelais :

Et le bon messer Priapus
Quant l'eut fait ne le pria plus. (T. III, p. 8.)

(*l* atone, le mot prononcé à la parisienne *pus*). Les calembourgs qu'il condamne (I, 9), bien qu'il se complaise trop souvent à en faire : « aucune fois je les appelle non Maunettes, mais Monetes... » (III, 16), sont fréquents sous sa plume ; de même que les allitérations : « et le past terminé, au son de ma musette mesurerai la musarderie des musars » (III, *Prologue*). Frère Jean des Entommeures était « pour tout dire, un vrai moine, si onques en fut, depuis que le monde moinant moina de moinerie. » (I, 27) — : « Omnis clocha clochabilis, in clocherio clo-

revient comme un « refrain inexorable. » Cf. C. LENIENT, *La satire en France au moyen âge* (Paris, 1859, in-8), pp. 194 et suivantes.

chando, clochans clochativo, clochare facit clochabiliter clochantes, » (I, 49) parodie poussée à l'extrême de ces vers de *Faux-Semblant* :

Mès ge qui vest ma simple robe
Lobans lobés et lobeors
Robans robés et robeors¹... (T. II, p. 357.)

Les homonymies qu'on rencontre dans le *Roman de la Rose* se retrouvent dans Rabelais; de même le renversement de mots qui amène souvent des effets curieux :

Jean de Meun :

En delitans profiteras,
En profitans deliteras. (T. II, p. 143.)

Courant moureur,
Mourant coureur, (T. III, p. 384.)

Fuyons en combattant, combattons en fuyant.
(T. IV, p. 110.)

Rabelais :

« Ennius beuvant, escrivoit; escrivant beuvoit. Eschylus (si à Plutarque foy avez, *in Symposiacis*) beuvoit, composant, beuvant composoit. » (III, *Prologue*) — « Travailloit rien ne faisant, rien ne faisoit travaillant. Corybantoit dormant, dormoit corybantiant.... Rioit en mordant, mardoit en riant. Rien ne mangeoit jeunant, jeunoit rien ne mangeant. » (IV, 32). Parlant des attentions toutes maternelles des

1. Et Villon :

Joncheurs, jonchans en joncherie,
Rebignez bien où joncherez....
(*Jargon*, ballade V.)

bons et béats pères pour l'exacte cuisson du pot-au-feu qu'ils surveillaient avec amour, car

Plus y estant, plus cuict restoit,
Plus cuict restant, plus tendre estoit.

(III, 15.)

Rabelais continue, là et ailleurs, à se complaire dans la sonorité des mêmes mots sous des terminaisons différentes. « La nouvelle mariée pleurante rioit, riante pleuroit. » (IV, 15), etc. Il se plaît également, dans ses descriptions, à grossir démesurément l'énumération des substantifs, des adjectifs ou des verbes à l'instar du *Roman de la Rose*. Un exemple suffira. Jean de Meun, après avoir parlé des trois Furies d'Enfer ajoute :

Ces trois en enfer vous atendent;
Ceus lient, batent, fustent, pendent,
Hurtent, hercent, escorchent, foulent,
Noient, ardent, greillent et boulent
Devant les trois prevoz leans
En plain consistoire seans,
Ceus qui firent les félonnies
Quant ils orent es cors les vies.... (T. III, p. 249.)

Rabelais nous montre « ces diables heretiques » qui « ne les veulent apprendre et sçavoir » (les Decretales) : « Bruslez, tenaillez, cizaillez, noyez, pendez, empallez, espaultrez, demembrez, exenterez, decoupez, fricassez, grislez, transez, crucifiez, bouillez, escarbouillez, escartelez, devezillez, delinguandez, carbonnadez ces meschans heretiques... (IV, 53¹).

1. (Cf. particulièrement le *Prologue du Tiers Livre* où ces énumérations affluent.

Mais il n'y a pas lieu de pousser plus loin ces rapprochements ; tous les lecteurs familiarisés avec Rabelais et Jean de Meun les ont déjà faits ; aussi la conclusion qui semble s'imposer est que Rabelais connaissait bien le *Roman de la Rose*, et qu'il s'en est sûrement inspiré dans son œuvre, et pour le fond et pour la forme.

LA

LETTRE DE GARGANTUA A PANTAGRUEL

La lettre de Gargantua à Pantagruel (II, 8) passe à juste titre pour une des plus belles inspirations de Rabelais, et elle est devenue classique. La critique moderne semble avoir épuisé les termes de l'admiration dans l'appréciation de ces pages d'une simplicité si pleine de grandeur. Gargantua y donne comme la synthèse de l'éducation qu'il avait lui-même reçue sous la discipline de Ponocrates (I, 23). Mais de même qu'il a été possible de remonter aux sources de ce chapitre et d'établir les rapprochements qu'il provoque avec des passages similaires d'autres écrivains, il n'est pas inutile de rechercher, dans le présent chapitre VIII du livre II, s'il ne se mêle pas à l'inspiration personnelle de Rabelais des réminiscences étrangères; en un mot, si l'on ne peut retrouver comme les éléments de la matière que l'auteur a si magnifiquement mise en œuvre.

M. Stapfer, un de ceux qui ont le mieux apprécié le roman de Rabelais, met quelque peu en doute, au sujet de cette lettre fameuse, l'originalité de ce der-

nier, mais il ne fait pas d'ailleurs difficulté de lui accorder en propre « l'ampleur, la richesse et la justesse de la conception d'ensemble¹. » Toutefois, par une intuition qui s'appuyait sans doute sur des remarques personnelles, M. Stapfer ajoute : « Il n'est probablement pas une seule partie de cette belle composition dont un historien bien informé ne pût découvrir le dessein chez tel ou tel de ses précurseurs immédiats². »

Sans prétendre être cet « historien bien informé », je me propose de réunir quelques textes où la pensée de Rabelais semble se retrouver dans son essence, sinon dans sa forme même, bien que, relativement à ce dernier point, on remarquera maintes coïncidences singulières qui ne sauraient être fortuites. Cette étude, est-il besoin de le dire? ne tend en rien à diminuer l'admiration légitime qu'inspire à tout lecteur la lettre de Gargantua; aussi bien Dorante avait-il raison, dans *La Critique de l'École des Femmes*, lorsqu'il priait qu'on laissât le public jouir sans mélange des satisfactions que lui cause la vue ou l'audition d'une belle chose; et, ajoutait-il : « Ne cherchons point de raisonnements pour nous empêcher d'avoir du plaisir³. »

Mais il ne saurait y avoir de pédantisme, après avoir payé un juste tribut d'éloges à l'œuvre en elle-même, à l'étudier dans sa composition. Les procédés de travail, chez Rabelais, sont connus : on sait que l'imita-

1. PAUL STAPFER, *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre* (Paris, 1889, in-8), p. 310.

2. *Ibid.*

3. MOLIÈRE, *Œuvres complètes* (Paris, 1876, in-8, *Collection des Grands Écrivains de la France*), t. III, p. 359.

tion fait presque toujours chez lui partie intégrante de la conception. Je crois l'avoir établi ailleurs d'une façon définitive¹. Il en est de même pour la lettre en question; et la reproduction des différents textes qui suivent n'a d'autre but que d'établir le bien-fondé de cette appréciation.

Familiarisé avec les écrits de Guillaume Budé qui avait encouragé et protégé ses débuts, et qu'il regardait comme un maître², et tout pénétré des œuvres d'Erasmus qu'il respectait comme son père spirituel³, Rabelais, venant à aborder les mêmes questions traitées par ses deux illustres contemporains, devait presque nécessairement, et comme à son insu, refléter cette influence. Aussi est-elle particulièrement sensible dans la lettre de Gargantua à Pantagruel. Mais il est d'autres influences aussi, et je serais porté à considérer certaine lettre de Cornelius Agrippa de Nettesheym, cet esprit étrange et si original, dont il connaissait les œuvres, et peut-être la personne, comme le prototype de la lettre en question. Une lettre de Trithème à son frère appelle aussi la comparaison. Par l'entremise d'Agrippa ou de tout autre,

1. *Etudes sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8).

2. Cf. la lettre de Rabelais à Budé, datée de Fontenay, 4 mars, et reproduite en facsimilé par Alfred Morisson, *Collection of autograph Letters and historical Documents* (s. l., 1891, in-fol.), t. V, pp. 212 bis et sqq. — Marty-Laveaux a reproduit cette lettre dans son édition de Rabelais, t. IV, pp. 367-369.

3. Cf. le facsimilé de cette lettre dans l'étude de Théodore ZIESSIG, *Erasmus ou Salignac* (Paris, 1887, in-8), en tête de la brochure; et dans Arthur HEUFLHARD, *Une lettre fameuse de Rabelais à Erasme* (Paris, 1902, in-fol.), p. 7. — Elle figure dans le précieux recueil publié par Joseph Förstemann et Otto Günther : *Briefe an Desiderius Erasmus von Rotterdam* (Beihefte zum Zentralblatt für Bibliothekswesen, XXVII, Leipzig, 1904, in-8, page 216, n° 182.

Rabelais avait pu avoir connaissance du recueil épistolaire de l'abbé de Spanheim, dont les lettres, suivant l'usage du temps, circulaient en manuscrit parmi les amis de l'auteur.

Pour me résumer, je dirai qu'à mon sentiment, la lettre de Gargantua à Pantagruel se ressent d'abord d'un célèbre passage des *Adages* d'Érasme¹ où celui-ci, dans une de ses digressions, dont il était coutumier, résume avec une émotion communicative la vie studieuse de l'archevêque de Saint-Andrews, Alexandre Stuart, qu'il avait eu comme élève en Italie. La mort de ce jeune homme, tué aux côtés de son père, le roi d'Écosse Jacques IV, à la bataille de Floddenfield, le 9 septembre 1513, rappelle cette recommandation de Gargantua à Pantagruel : « ... Car, doresnavant que tu deviens homme et te fais grand, il te faudra issir de ceste tranquillité et repos d'estude, et apprendre la chevalerie et les armes, pour defendre ma maison, et mes amis secourir en tous leurs affaires, contre les assaulx des malfaisans. »

Prendre comme type de l'éducation intellectuelle et morale celle qu'avait reçue Alexandre Stuart sous la discipline d'Érasme était, de la part de Rabelais, un hommage délicat à ce dernier. Or, l'on sait avec quelle effusion Rabelais venait d'exprimer sa reconnaissance à Érasme, dans une lettre de tous points remarquable², écrite quelques mois seulement avant la publication du Livre second. Il est légitime de penser que Rabelais avait saisi cette occasion qui s'offrait à

1. *Spartam nactus es, hanc orna.* II, 5, 4 (édit. de Bâle, 1533 et 1536), p. 494.

2. Cf. l'étude suivante : *La lettre de Rabelais à Érasme.*

lui pour affirmer de nouveau ses sentiments de gratitude. Aussi serais-je porté à voir dans la digression d'Érasme au sujet d'Alexandre Stuart l'idée première de la lettre de Gargantua à Pantagruel.

A ce morceau viennent se joindre d'abord une lettre d'Érasme à Viterius, professeur de belles-lettres, et qui donne comme l'analyse dont la digression précédente présenterait la synthèse. puis certains traits empruntés à d'autres sources érasmiennes.

Quant au prototype de la lettre elle-même, je l'attribuerais à celle de Cornelius Agrippa dont il vient d'être fait mention. Mêmes idées générales développées dans le même ordre; même conclusion d'un caractère nettement religieux.

Deux passages de la correspondance de Guillaume Budé à Dreux Budé, son fils aîné, se reflètent dans la lettre de Gargantua. On peut y joindre les considérations philosophiques et pédagogiques qui se retrouvent dans d'autres ouvrages de Budé, et notamment dans son *De studio literarum liberaliter et commode instituendo*, qui avait paru en 1527.

A ces différentes sources on peut ajouter enfin la lettre de Trithème à laquelle il vient d'être fait allusion. Il n'est pas douteux que, lorsque Rabelais rédigeait la lettre de Gargantua à son fils, il avait présentes à l'esprit, s'il ne les avait sous les yeux, les lettres qui viennent d'être rappelées. Mais il convient d'apprécier dans quelle mesure ces modèles avaient pu passer dans la composition de Rabelais.

Le roi Gargantua écrit à son fils Pantagruel, qui devait lui succéder un jour. Telle était la situation du jeune Alexandre Stuart. Rabelais n'avait qu'à suivre

la méthode d'éducation employée par Erasme et implicitement rapportée par lui dans ses *Adages*¹, pour être en droit de compter atteindre au but désiré, former un prince accompli, comme l'archevêque de Saint-Andrews en donnait les promesses, lorsque la mort vint renverser ces espérances.

La lettre de Cornelius Agrippa est adressée à un jeune homme du monde : de là des conseils et un programme appropriés à la situation sociale de celui qui était invité à les suivre. De même les lettres de Budé à son fils : le père avait en vue de faire de ce dernier le digne successeur de son nom ; il voulait qu'il fût un honnête homme dans l'acception latine du mot, capable d'être plus tard utile à lui-même et à son pays.

La lettre d'Erasme à Viterius est essentiellement pédagogique et résume la somme des connaissances que doit posséder un homme qui se destine à l'enseignement et à l'éducation. La dernière lettre de Trithème à son frère exprime des préoccupations analogues. Ce dernier était prêtre ; aussi Trithème insiste-t-il particulièrement sur les connaissances et sur les qualités qui lui étaient nécessaires pour l'exercice de son ministère. Trithème a tendance de ramener tout le savoir humain à l'intelligence des saintes Écritures, objectif très rationnel chez un moine aussi pieux que lui. Rabelais est moins exclusif. Pour lui, la science des saintes Écritures n'est pas le but des études, mais une des études qui mènent à la science.

1. *Spartam nactus es, hanc orna.* II, 5, 1. (édit. de Bâle, 1533 et 1536), p. 494.

A ces différentes lettres, qui appellent plus particulièrement la comparaison, on peut joindre tous les traités relatifs à l'éducation, y compris ceux de l'antiquité grecque et latine, publiés avant 1533 en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, sans préjudice des observations personnelles que Rabelais avait faites et qui lui permettaient de parler sous le bénéfice de l'expérience acquise. Car, ainsi que l'a remarqué un des maîtres de la critique contemporaine, cette communauté d'idées de Rabelais avec les écrivains et les penseurs qui se sont occupés d'éducation n'a rien qui doive surprendre, « elles sont les conséquences naturelles de toute conception idéale de l'éducation, elles se trouvent et se retrouveront toujours sous la plume du théoricien de la pédagogie¹. »

Les rapprochements entre la lettre de Rabelais et les différents textes ici réunis semblent s'imposer tout d'abord à l'attention du critique, mais il est vraisemblable que le hasard des lectures en fera découvrir d'autres. Toujours est-il que cette lettre de Gargantua à son fils est la seule qui soit vraiment connue, alors que celles dont elle n'est, en somme, que le reflet, sont tombées dans un oubli profond. La cause en est en grande partie à la langue dans laquelle sont écrites ces compositions. Elles ont suivi le sort du latin, langue morte, dans lequel elles sont rédigées, à l'opposé de la lettre de Gargantua qui est écrite en français. Rabelais, par une intuition de génie, avait foi

1. *Revue critique* (1872), p. 294 : compte rendu, par Gaston PARIS, de *François Rabelais und sein Traité d'éducation...* von D.-Fr. A. Arnstaedt (Leipzig, 1872, in-8).

dans la vitalité de la langue française¹, contrairement au sentiment d'esprits aussi distingués qu'Erasme et Budé.

Pour faciliter la démonstration, qui se trouve quelque peu compliquée, par suite du nombre relativement important d'éléments qui s'y rattachent dans une mesure plus ou moins sensible mais toujours appréciable, la lettre de Gargantua a été tout d'abord reproduite en phrases isolées, précédées d'une numérotation allant de 1 à 45. Les textes suivent dans l'ordre indiqué ci-dessus, et, après chacun d'eux, les rapprochements qu'ils provoquent avec la lettre de Rabelais.

Quant à cette même lettre, elle se compose de deux parties.

1. « ... Par argumens non impertinens. et raisons non refusables. je prouverai en barbe de je ne sçay quels centonifiques botteleurs de matieres cent et cent fois grabelées. rappetasseurs de vieilles ferrailles latines. revendeurs de vieux mots latins moisis et incertains. que nostre langue vulgaire n'est tant vile. tant inepte. tant indigente et à mespriser qu'ils l'estiment. » Livre V, Prologue de l'auteur. — Quand ce livre parut. Budé. Erasme et Rabelais étaient morts. Il est loin d'ailleurs d'être prouvé que ce livre V soit de Rabelais. Erasme toutefois, dans son *De Ciceroniano*. par la bouche de l'un des trois interlocuteurs de ce dialogue, Bulephorus, met quelque peu en doute l'utilité pratique de la langue latine, et reconnaît la nécessité, pour chaque pays, de traiter ses affaires dans la langue maternelle : « Quis igitur superest usus. nisi forte in legationibus, quæ Romæ præsertim latine peraguntur, ex more magis quam ex animo, et magnificentiæ causa potius quam utilitatis gratia.... Hic itaque, præter salutationis officium, nihil agitur; quod est serium. privatim literis et gallicis colloquiis peragitur... » (p. 131-132). Il est vrai que quelques pages plus haut, le même Bulephorus déclarait que « ad garriendum de quibuslibet nugis, sufficit mihi sermo gallicus, aut batavicus : profanis ac vulgaribus fabulis non contamino sacram linguam. » *Dialogus Ciceronianus* (Bâle, 1528, in-8), p. 51. — Bulephorus est l'interlocuteur raisonnable du dialogue, également éloigné des exagérations de Nosoponus, bouillant cicéronien, et d'Hypologus, personnage assez terne qui est bientôt gagné aux arguments de bon sens de Bulephorus.

La première (1-12) est une suite de considérations philosophiques et morales qui se ressentent de l'influence de Platon et de saint Paul. Rabelais était si familiarisé avec leurs écrits qu'il semble parler en son propre nom alors qu'il ne fait qu'exprimer leurs doctrines. On retrouve toutefois les théories du philosophe grec, notamment en ce qui concerne la transmutation et les idées pythagoriciennes touchant la transmigration des âmes; de même, on relève la pensée fondamentale de l'apôtre juif sur la doctrine du péché et celle de la justification par la foi. C'est le thème développé par Guillaume Budé dans son *De studio literarum recte et commode instituendo* que l'Hellénisme n'est pas en contradiction avec le Christianisme, bien plus, que la philosophie grecque a des points de contact marqués avec certaines doctrines de saint Paul (2^e à Timothée), thème qu'il devait reprendre en partie dans son traité *De transitu Hellenismi ad Christianismum* (1434), où il montre l'évolution de la philosophie grecque vers le christianisme et l'orthodoxie catholique.

La seconde (13-45), celle qui fait exclusivement l'objet de cette étude, concerne l'éducation intellectuelle et morale qu'il convient de donner à un prince, mais dont le but, pour être pleinement atteint, demande un tel concours d'efforts personnels et de volonté vertueuse que Rabelais, soit qu'il ait douté de sa réalisation possible, soit plutôt qu'il ait eu peine à croire qu'il pût se rencontrer de par le monde un roi capable de donner de tels conseils à son fils, ne craint pas dans son syncrétisme ironique de dater sa lettre d'*Utopie*.

1. *Tres cher filz, entre les dons, graces et prerogatives desquelles le souverain plasmateur Dieu tout puissant a endouairé et aorné l'humaine nature à son commencement, celle me semble singuliere et excellente par laquelle elle pent, en estat mortel, acquerir une espee d'immortalité, et, en decours de vie transitoire, perpetuer son nom et sa semence.*

2. *Ce qu'est fait par lignée issue de nous en mariage legitime.*

3. *Dont nous est aucunement instauré ce que nous fut tollu par le peché de nos premiers parens, esquelz fut dit que, parce qu'ilz n'avoient esté obeissans au commandement de Dieu le createur, sauveur du monde, ilz mourroient, et, par mort seroit reduite a neant ceste tant magnifique plasmature en laquelle avoit esté l'homme créé.*

4. *Mais, par ce moyen de propagation seminale, demeure es enfans, et es nepveux ce que deperissoit es enfans, et ainsi successivement jusques à l'heure du jugement final, quand Jesus Christ aura rendu à Dieu le pere son royaume pacifique, hors tout dangier et contamination de peché.*

5. *Car alors cesseront toutes generations et corruptions, et seront les elements hors de leurs transmutations continues, veu que la paix tant désirée sera consommée et parfaicte et que toutes choses seront reduites à leur fin et periode.*

6. *Non donc sans juste et equitable cause je rends*

graces à Dieu, mon conservateur, de ce qu'il m'a donné pouvoir voir mon antiquité chanue refleurir en ta jeunesse.

7. Car, quand, par le plaisir de celui qui tout regret et modere, mon ame laissera ceste habitation humaine, je ne me reputeray totalement mourir, mais passer d'un lieu en autre : attendu que, en toy et par toy, je demeure en mon image visible en ce monde, vivant, voyant, et conversant entre gens d'honneur et mes amis, comme je soulois.

8. Laquelle mienne conversation a esté, moyennant l'aide et grace divine, non sans peché, je le confesse (car nous pechons tous, et continuellement requerons à Dieu qu'il efface nos pechés), mais sans reproche.

9. Par quoy, ainsi comme en toy demeure l'image de mon corps, si pareillement ne reluisoient les meurs de l'ame, l'on ne te jugeroit estre garde et tresor de l'immortalité de nostre nom : et le plaisir que prendrois ce voyant seroit petit, considerant que la moindre partie de moy, qui est le corps, demeureroit; et la meilleure, qui est l'ame. et par laquelle demeure nostre nom en benediction entre les hommes seroit degenerante et abastardie.

10. Ce que je ne dis par defiance que j'aye de ta vertu, laquelle m'a esté ja par cy devant esprouvée, mais pour plus fort te encourager à profiter de bien en mieulx.

11. Et ce que presentement t'escriis, n'est tant afin

qu'en ce train vertueux tu vives, que de ainsi vivre et avoir vescu tu te rejouisses, et te rafraichisses en courage pareil pour l'advenir.

12. *A laquelle entreprise parfaire et consommer, il te peut assez souvenir comment je n'ay rien esparagné : mais ainsi t'y ay je secouru comme si je n'eusse autre tresor en ce monde que de te voir une fois en ma vie absolu et parfaict, tant en vertu, honnesteté et prudhommie, comme en tout savoir liberal et honneste et tel te laisser après ma mort comme un mirouoir representant la personne de moy ton pere, et si non tant excellent, et tel de fait comme je te souhaite, certes bien tel en desir.*

13. *Mais encores que mon feu pere de bonne memoire Grandgousier eust adonné tout son estude à ce que je profitasse en toute perfection et savoir politique et que mon labeur et estude correspondit tres bien, voire encores outrepassast son desir, toutesfois, comme tu peux bien entendre, le temps n'estoit pas tant idoine ny commode es lettres comme est de present, et n'avois copie de telz precepteurs comme tu as eu.*

14. *Le temps estoit encores tenebreux, et sentant l'infelicité et calamité des Gothz, qui avoient mis à destruction toute bonne litterature.*

15. *Mais, par la bonté divine, la lumiere et dignité a esté de mon aage rendue es lettres, et y voy tel amendement que, de present, à difficulté serois je receu en la premiere classe des petits grimaulx, qui,*

mon en aage virile, estois (non à tort) reputé le plus savant dudit siecle.

16. *Ce que je ne dis par jactance vaine, encores que je le puisse louablement faire en t'escrivant, comme tu as l'autorité de Marc Tulle en son livre de Vieillesse, et la sentence de Plutarche au livre intitulé Comment on se peut louer sans envie, mais pour te donner affection de plus haut tendre.*

17. *Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langtes instaurées, Grecque, sans laquelle c'est honte qu'une personne se die savant, Hebraicque, Caldaicque, Latine.*

18. *Les impressions tant elegantes et correctes en usance, qui ont esté inventées de mon aage par inspiration divine, comme, à contrefil, l'artillerie par suggestion diabolique.*

19. *Tout le monde est plein de gens savans, de precepteurs tres doctes, de librairies tres amples, et m'est advis que, ny au temps de Platon, ny de Ciceron, ny de Papinian, n'estoit telle commodité d'estude qu'on y voit maintenant.*

20. *Et ne se fauldra plus doresenavant trouver en place ny en compagnie, qui ne sera bien expoly en l'officine de Minerve.*

21. *Je voy les brigans, les bourreaux, les aventuriers, les palfreniers de maintenant plus doctes que les docteurs et prescheurs de mon temps.*

22. *Que diray je? Les femmes et les filles ont aspiré à ceste louange et manne celeste de bonne doctrine.*

23. *Tant y a qu'en l'aage où je suis, j'ay esté contrainct d'apprendre les lettres Grecques, lesquelles je n'avois contemnè comme Caton, mais je n'avois eu le loisir de comprendre en mon jeune aage.*

24. *Et volontiers me delecte à lire les Moraulx de Plutarque, les beaux Dialogues de Platon, les Monumens de Pausanias, et Antiquités de Athenens, attendant l'heure qu'il plaira à Dieu mon createur m'appeler, et commander issir de ceste terre.*

25. *Parquoy, mon filz, je l'admoneste qu'employe ta jeunesse à bien profiter en estude et en vertus.*

26. *Tu es à Paris, tu as ton precepteur Epistemon, dont l'un par vives et vocales instructions, l'autre, par louables exemples, te peut endoctriner.*

27. *J'entens et veulx que tu apprennes les langues parfaitement.*

28. *Premierement la Grecque, comme le veult Quintilian; secondement, la Latine; et puis l'Hebraicque pour les saintes lettres, et la Chaldaicque et Arabicque pareillement; et que tu formes ton style, quant à la Grecque, à l'imitation de Platon; quant à la Latine, de Ciceron: qu'il n'y ait histoire que tu ne tiennes en memoire presente, à quoy l'aidera la cosmographie de ceux qui en ont escrit.*

29. *Des ars liberaux, geometrie, arithmetique et musique, je t'en donnay quelque goust quand tu estois encores petit, en l'age de cinq à six ans; poursuis le reste, et d'astronomie saches en tout les canons.*

30. *Laisse moy l'astrologie divinatrice, et l'art de Lullius, comme abus et vanités.*

31. *Du droit civil, je veux que tu sache par coeur les beaux textes, et me les confere avec philosophie.*

32. *Et quant à la cognoissance des faits de Nature, je veulx que tu t'y adonne curieusement; qu'il n'y ait mer, riviere, ny fontaine, dont tu ne cognoisse les poissons: tous les oiseaux de l'air, tous les arbres, arbustes, et fructicés des foretz, toutes les herbes de la terre, tous les metaulx cachés au ventre des abysses, les pierreries de tout l'Orient et Midy, rien ne te soit incogneu.*

33. *Puis soigneusement reviste les livres des medecins grecs, arabes, et latins, sans contemner les thal mudistes, et cabalistes; et, par fréquentes anatomies, acquiers toy parfaicte cognoissance de l'autre monde, qui est l'homme.*

34. *Et, par quelques heures du jour, commence à visiter les saintes lettres.*

35. *Premierement, en grec, le Nouveau Testament, et Epistres des Apostres; et puis, en hebrien, le Vieux Testament.*

36. *Somme, que je voye un abysme de science : car, doresenavant que tu deviens homme et te fais grand, il te faudra issir de ceste tranquillité et repos d'estude, et apprendre la chevalerie et les armes, pour defendre ma maison, et nos amis secourir en tous leurs affaires, contre les assaulx des malfaisans.*

37. *Et veulx que, de brief, tu essayes combien tu as profité; ce que tu ne pourras mieulx faire que tenant conclusions en tout savoir, publiquement envers tous et contre tous; et hantant les gens lettrés qui sont tant à Paris comme ailleurs.*

38. *Mais parce que, selon le sage Salomon, sapience n'entre point en ame malivole, et science sans conscience n'est que ruine de l'ame, il te convient servir, aimer et craindre Dieu, et en luy mettre toutes tes pensées et tout ton espoir; et, par foy formée de charité, estre à lui adjoinct, en sorte que jamais n'en sois deseparé par peché.*

39. *Aye suspectz les abus du monde.*

40. *Ne metz ton coeur à vanité : car ceste vie est transitoire, mais la parole de Dieu demeure éternellement.*

41. *Sois serviable à tous tes prochains, et les aime comme toy mesmes.*

42. *Revere tes precepteurs, fuis les compagnies des gens esquelz tu ne veulx point ressembler, et, les graces que Dieu t'u données, icelles ne reçois en vain.*

43. *Et quand tu cognoistras que auras tout le savoir de par delà acquis, retourne vers moy, afin que je te voye et donne ma benediction avant que de mourir.*

44. *Mon filz, la paix et grace de Nostre Seigneur soit avec toy, amen.*

45. *De Utopie, ce dix septiesme jour du mois de mars.*

Ton pere,

GARGANTUA.

Première partie (1-12). — Cette première partie, d'un caractère essentiellement religieux et philosophique, se rattache d'une part au dogme chrétien, et aussi à la doctrine protestante de la justification par la foi; de l'autre, aux théories platoniciennes de la transmutation, c'est-à-dire de la transmission héréditaire à laquelle Platon fait allusion dans plusieurs de ses ouvrages, dont il suffira de donner quelques extraits tirés de la traduction de Marsile Ficin. On sait que Rabelais, au couvent de Fontenay-le-Comte, avait possédé la traduction latine de Ficin, et que c'est tout d'abord par l'intermédiaire de ce dernier qu'il avait connu les écrits du philosophe grec : ce n'est que plus tard que, en pleine possession du grec, il avait abordé l'original¹.

Au sujet des *transmutations continues* dont il est parlé à la phrase (3), on peut voir une allusion au

1. A. DUBOUCHET, *F. Rabelais à Montpellier, 1530-1538* (Montpellier, 1887, in-4), p. 113.

passage du *Phédon* signalé en manchette par cette mention : *Humanæ animæ transmutatio*. La citation suivante semble devoir s'y rapporter.

« Oportet vero hominem intelligere secundum speciem, ex multis procedentem sensibus in unum ratiocinatione conceptum. Hoc autem est recordatio illorum, quæ olim vidit anima nostra cum Deo perfecta, et illa despiciens quæ nunc esse dicimus, et ad id quod vere est sursum reflexa. Quapropter sola philosophi cogitatio merito recuperat alas. Nam illis semper quantum fieri potest, memoria inhaeret, quibus Deus inhaerens divinus est. Talibus autem commentationibus qui recte utitur, perfectisque mysteriis semper imbuitur, perfectus revera solus evadit. Ab humanis autem studiis segregatus, divinoque inhaerens, carpitur a multitudine quasi extra se positus, sed ipse Deo plenus multitudinem latet '....' »

Les phrases (6) (7) se rattachent à ce passage du dialogue *Axiochus* où Platon veut démontrer que la mort n'est qu'un passage à l'immortalité; que, par suite, elle ne mérite pas qu'on la craigne, mais bien plutôt qu'on la désire.

« ... Quin tu igitur hanc omnem discutis ineptiam, illud cogitans, quod soluta simul hac compagne, animoque rursus in proprium restituto locum, relictum istud corpus terrenum, atque rationis espers amplius nequam est homo. Nos etenim anima simus, animal immortale, mortali inclusum munimento. Hoc autem tabernaculum non sine malo nobis circumdedit natura, cujus laeta quidem abstrusa sunt et volucra, pluribusque doloribus admixta : tristia vero improvisa, diuturna, pror-

1. *Omnia divini Platonis Opera translatione Marsilii Ficini* (Bâle, 1546, in-fol.), pp. 451-452. Rabelais avait eu à sa disposition l'édition princeps de Florence (1483).

susque vacua gaudiorum..... Quibus necessario (quoniam per corpus meatus sparsa est) condolens anima coelestem. et cognatum desiderat aethera, sititque cupide supernae illius consuetudinem gaudiaque vitae. Discessus itaque e vita mali cujusdam est in bonum commutatio¹.... »

Cette même pensée est reprise plus loin sous une autre forme :

« ... Transit itaque non in mortem. Axioche. sed in immortalitatem : non in amissionem bonorum, sed in synceriores eorum perceptionem².... »

Et Axiochus, convaincu, de conclure :

« ... Tantum abest ut timeam mortem, ut nunc ejus etiam teneam amore, usque adeo et haec mihi, et illa persuasit oratio³.... »

Mais, pour cette première partie de la lettre de Rabelais, il y a plutôt à relever des influences d'ensemble que des applications particulières : aussi ces citations suffiront-elles sans qu'il soit nécessaire, semble-t-il, de les multiplier. Il en est autrement pour la seconde partie où les réminiscences, chez Rabelais, se doublent d'imitations plus ou moins frappantes.

Seconde partie. — Dans son adage, *Spartam nactus es, hunc orna*⁴. Érasme proteste contre la guerre et l'es-

1. *Platonis Opera* (Bâle, 1546, in-fol.), p. 950.

2. *Ibid.*, p. 952.

3. *Ibid.*, p. 952.

4. *Adagiorum Chiliades* (Bâle, 1533 et 1536, in-fol.), II, 5, 1, p. 192.

prit d'agression, et montre, par des exemples tirés de l'histoire ancienne et contemporaine, combien rarement réussissent les guerres de conquête. *Vix unquam feliciter cessit peregrinae ditionis affectatio*¹! Dans ces lignes écrites de verve et sous l'impression d'un sentiment aussi vif que sincère, et où se trouve implicitement raillée la folle entreprise de Picrochole, laquelle n'était que la parodie d'autres expéditions plus sérieuses qui marquèrent la fin du xv^e siècle et le commencement de xvi^e, la campagne de Charles VIII en Italie, celle du duc de Bourgogne contre les Suisses, celle de Louis XII contre Venise, Erasme passe ensuite à l'invasion du territoire anglais par Jacques IV d'Écosse, qui voulait, par cette diversion dirigée contre Henri VIII, prêter son appui au roi de France dont le territoire venait d'être envahi par les troupes anglaises. Jacques fut victime de son dévouement : il périt avec son fils dans la bataille de Floddenfield, comme il vient d'être dit. Erasme rapporte avec émotion ces détails, présents alors, à l'esprit de tous. La mort d'Alexandre Stuart, tombé aux côtés de son père, lui inspire une digression qui est une sorte d'oraison funèbre à la mémoire du jeune héros, toute pleine d'une éloquence sobre et émue².

« Quid autem de serenissimo Scotorum rege Jacobo

1. *Adagiorum chi.*, p. 494.

2. Sur le séjour d'Erasme à Padoue où il retrouva le jeune Alexandre Stuart qui faisait ses études de droit à l'Université, puis à Sienna, où ils s'arrêtèrent ensuite, cf. Pierre DE NOLHAC, *Erasme en Italie* (Paris, 1888, in-8), p. 53 et notes ; et, pour l'ensemble, la substantielle notice de M. T.-F. Henderson dans le *Dictionary of national biography*. t. LIV, pp. 267-268, *sub verbo* STEWART (Alexander).

commemorem? Is vir absolutam felicitatem absolutae laudi adjunxerat, si perpetuo suis se finibus continuisset. Erat ea corporis specie, ut vel procul regem posses agnoscere. Ingenii vis mira, incredibilis rerum omnium cognitio, invicta animi magnitudo, vere regia pectoris sublimitas, summa comitas, effusissima liberalitas. Denique nulla virtus erat, quae magnum deceret principem, in qua ille non sic excelleret, ut inimicorum quoque suffragio laudaretur. Contigerat uxor Margareta, serenissimi Anglorum regis Henrici octavi soror : ea forma, ea prudentia, ea in maritum charitate, ut non aliam a superis optare potuisset. Regnum Scotiae, quod multis et opibus et celebritate incolarum et splendore fertur cedere : sic suis virtutibus illustrarat, sic auxerat, sic ornarat, ut veram egregii principis laudem meruerit, si intra hoc gloriae suae stadium constituisset. Sed o nunquam felicem regno, raro principi regis discessum. Dum nimium amico in Gallorum regem animo, quo Britanniae regem magnis rerum minis Gallias impetentem averteret, et ad insulae suae defensionem revocaret, egressus sui regni fines, Anglos bello lacessit. Quid multis? Fortiter quidem, sed infeliciter periit, non tam sibi quam regno. Periit adhuc aevo vicens. Diu Scotia tanto principe, diu Margareta tali marito, diu filius (nam filium ex ea sustulerat) tali patre frui potuisset, atque ipse vicissim, et his omnibus et sua gloria, nisi sibi vitam invidisset.

Caesus est una cum fortissimo patre filius, et filius eo patre dignissimus Alexander archiepiscopus, titulo divi Andreae, juvenis quidem viginti ferme natus annos : in quo nullam consummati viri laudem desiderares. Mira formae gratia, mira dignitas, heroica proceritas, ingenium placidissimum quidem illud, sed tamen ad cognitionem omnium disciplinarum acerrimum. Nam mihi fuit cum eo quondam in urbe Senensi domestica consuetudo : quo tempore a nobis in rhetorum praeceptis, graecanicisque literis exercebatur. Deum immortalem quam velox, quam felix, quam ad quidvis sequax ingenium, quam multa simul complecti poterat! Eodem tempore discebat jure

consultorum literas : nec eas admodum gratas, ob admixtam barbariem et odiosam interpretum verborum. Audiebat dicendi praecepta, et praescripto themate declamabat ; pariter et calamum exercens et linguam. Discebat graece, et quotidie quod traditum fuerat, stato reddebat tempore. Horis pomeridianis, musicis operam dabat, monochordiis, tibiis, testudini. Modulabatur et voce nonnunquam. Ne ipsum quidem convivii tempus studiorum vacabat fructu. Sacrificus¹ perpetuo salutarem aliquem librum recitabat : puta decreta pontificum, aut divum Hieronymum, aut Ambrosium : nec unquam recitantis vox interrompebatur, nisi si quid alteruter doctorum, inter quos medius accumbebat, admonisset, aut ipse parum assequens quod legebatur, sciscitatus esset aliquid. Rursus a convivio fabulae, sed breves, et haec quoque literis conditae. Proinde nulla omnino vitae pars vacabat studio, nisi quae rei divinae somnoque daretur. Nam etiamsi quid superfuisset temporis, quod tam variis studiorum vicibus non suppetebat, tamen si quid forte supererat, id historicorum lectioni dabat. Nam hac cognitione praecipue capiebatur. His itaque rebus factum est, ut adolescentulus vix dum decimumoctavum egressus annum, tantum in omni literarum genere consecutus fuerit, quantum in quovis viro jure mireris. Nec illud in

1. Synonyme de *sacerdos*. Stuart était archevêque. Agrippa emploie l'expression d'*Arcadii sacrificuli* pour désigner les ânes bâtés qu'étaient certains « mystes. » dans sa *Querela super calumnia ob editam declamationem de vanitate scientiarum... sibi per aliquos acceleratissimos sycophantas apud Caesaream Majestatem nefarie ac proditorie intentata...* Cf. ses *Opera* (Lyon, s. a.), t. II, p. 457. — Tout ce passage est à rapprocher du chapitre 23 du Livre I^{er} de Rabelais. — De même, Bourbon de Vandœuvre, qui entretenait également avec Erasme et Rabelais des rapports d'amitié, emploie le mot de *sacrificus* dans sa pièce *In sacrificulum labris, non mente precari solitum* :

Sacrificus modios preclarum mille susurrat :
Non aliter turpis simia labra movet.

Nugae (Lyon, 1538, in-8), lib. I, carmen 114, p. 45. (Cf. également p. 354.)

hoc usu venit, quod fere solet in aliis, ut ad literas felix, ad bonos mores minus esset appositus. Verecundi mores erant, sic tamen ut miram agnosceres prudentiam. Animus sublimis, et a sordidis istis affectibus procul semotus: sed ita, ut nihil adesset ferocitatis, nihil fastidii. Nihil non sentiebat, permulta dissimulabat: nec unquam ad iracundiam poterat incitari. Tanta erat naturae lenitas, animique moderatio. Salibus impendio delectabatur, sed eruditus ac minime dentatis, hoc est, non nigro Momi, sed candido Mercurii sale tinctis. Si quid turbæ domi natum fuisset inter famulos, mirum quanta dexteritate, quantoque candore solitus sit componere. Denique religionis erat et pietatis plurimum, superstitionis nihil. In summa, nemo fuit dignior, qui ex rege, et ex illo rege nasceretur. Utinam autem in parentem pietas, quam fuit admirabilis, tam fuisset et felix. Comitatus est in bellum, ne usquam patri deesset.]

Puis, s'adressant au jeune héros, Erasme poursuit :

Quaeso quid tibi cum Mavorte, omnium poeticorum deorum stupidissimo, qui musis, imo qui Christo oras initiatus? Quid isti formae, quid isti aetati, quid naturae tam miti, quid ingenio tam candido, cum taratantaris, bombardis, et ferro? Denique quid erudito cum acie? quid episcopo cum armis? Imposuit nimirum tibi immodica quaedam in parentem pietas, dumque nimium fortiter amas patrem, infeliciter cum patre caesus occubuisti. Tot naturae dotes, tot virtutes, tot eximias spes, unica pugnae procella absorbit '.... »

Le passage entre crochets est celui qui se rapporte plus particulièrement à la démonstration projetée, mais il eût été fâcheux de tronquer ce morceau d'une

1. *Spartam nactus es...* dans les *Adagia*, pp. 494-495.

si belle unité et qui constitue un tout complet. Plus encore qu'avec cette lettre de Gargantua, le texte d'Erasme a des rapports directs avec le chapitre 23 du livre I^{er} : *Comment Gargantua fut institué par Ponocrates en telle discipline, qu'il ne perdoit heure du jour*. Il suffit de s'y reporter. Ce n'est pas qu'entre le texte d'Erasme et la lettre de Gargantua on ne puisse relever des similitudes. On y retrouve l'étude du droit (31), celle du style (28), du grec et du latin (27), de la musique (29), la lecture des Saintes lettres, les décrets des papes et des Pères de l'Eglise, celle de l'histoire, la recommandation de hanter « les gens lettrés » (37). Les qualités du cœur et la piété du jeune Alexandre Stuart qu'Erasme se plaît à rappeler se retrouvent dans les recommandations de Gargantua à son fils (38, 41).

La lettre de Cornelius Agrippa, d'un caractère plus didactique, se reflète avec plus de netteté encore dans la lettre de Gargantua, et il n'est guère douteux que Rabelais n'y ait pensé et ne se la soit rappelée en écrivant.

Agrippa ad amicum.

«... Quorum igitur nunc te admonere volo, haud multa sunt : sunt enim duo duntaxat, unum recte sapere, alterum eleganter dicere. Primum illud assequeris, si Megarensis illius Theognidis praeceptum mente nunquam exciderit. Sic namque ait : « Disces recte quidem a rectis : quod si audieris pravos, perdes te studiumque tuum. » Hortor igitur te, illos solos praeceptores tibi deligas, quos rerum diuturna experientia erudierit, quorum eruditionem doctrina ipsa manifestissime probat, quorum doctrinam honestissimi simul mores optimaque fama com-

mendat : qui non verbis modo, sed et re ipsa te erudiant : hos audi, hos sectare, hos imitare. Sic namque voti tui facile poteris evadere compos, ac simul in eorundem doctissimorum pro-bissimorumque virorum coetu connumeraberis. Proximum autem huic quod dixi, eleganter dicere, id ipsum tibi linguarum peritia potissime praestabit : maxime vero, si graece fueris probe eruditus, sine qua nec recte doctus esse poteris, nec plane eloquens etiam vel latine. Nam quicquid habet ipsa latinitas sive benedicendi artificio, sive in philosophia, sive in theologia, sive etiam in historia, quasi totum hoc et omne a Graecis mutuatur. Caeterum vero quum infinita pene sunt, quae ignorantur, respectu illorum, quae sciuntur: scias te tanto fore doctiorem, quanto nescieris pauciora¹. Non igitur paucis, nec humilibus, sed plurimis et optimis quibusque disciplinis indefesso studio est incumbendum. Nullus autor, nullus liber lectu dignus erit negligendus. Quod si hoc non placeat consilium, vel quia difficile sit omnes pertio redimere, vel quia vix hominis aetas sufficiat omnes percurrere, et juxta Senecae sententiam : non tibi curae sit, quamplures autores legas, sed quam bonos. En duos tibi potissime praecipueque legendos dabo : unum latinum, Plinium ; alterum graece, Plutarchum². Hi duo (crede mihi) prae caeteris sufficiunt ad reddendum hominem in omni scientiarum genere utraque lingua doctissimum : nisi quod sacras literas tibi consulo omnibus anteponendas, sine quibus omne reliquum studium tuum vanum erit, et forte etiam noxium. Omne enim, quod ex fide non est, peccatum est : et quod cum Christo non est, contra illum est. Nunc tandem ut epistolae finem faciam, oro haec nostra qualiacunque monita in bonam partem accipias ; et si quid aliud penes me est, quo tuo et honori et

1. C'est le mot de Leibnitz : « La plus grande science est la moindre ignorance. »

2. « Nullus extitit inter Graecos scriptores Plutarcho, praesertim quod ad mores attinet, sanctior aut lectu dignior ». Préface d'Erasmus *In sex priores apophthegmatum libros* de Plutarque au duc Guillaume de Clèves (1531). *Epistolae* (Londres, 1642), col. 1771.

commodo inservire valeam, praecipe mihi, et comperies me tibi in omnibus fore obsequentissimum. Vale foelicissime. Ex urbe Gebennarum, Nouis Octobr. Anno 1522¹. »

Dans cette lettre, Agrippa recommande à son correspondant le choix d'un précepteur « absolu et parfait, tant en vertu, honnêteté et prud'homme, comme en tout savoir liberal et honneste » (12). Il l'engage à étudier les langues, le grec, d'abord, puis le latin (28). Ce n'est pas une science particulière, mais toutes les sciences qu'il doit embrasser et apprendre (36). C'était là d'ailleurs la maxime fondamentale des grands lettrés d'alors, des Reuchlin, des Budé, des Erasme. Pour eux la science encyclopédique seule méritait le nom de science; autrement, le fait d'exceller dans une seule discipline était bon pour « les bouchers, les cuisiniers et les tailleurs². »

1. *Opera omnia* (Lyon, s. d.), t. II, *Epist. lib. III. epist. 31*, pp. 796-799. — A rapprocher de cette lettre, celle du livre II, n° 12, p. 728, où les mêmes idées sont développées, et où l'on retrouve textuellement la phrase « sed quanto quisque doctior erit, quanto necierit pauciora » (p. 729). Cette pensée, est d'ailleurs empruntée par Agrippa à Trithème dans une lettre que ce dernier lui adressait, en réponse à l'envoi du *De occultiore philosophia*. Trithème écrit cette phrase : « Tanto enim quisque doctior esse putatur, quanto ignorat pauciora » (lettre du 10 avril 1510); *Epistolae familiares*, dans la seconde partie des *Johannis Trithemii Opera* (édition de Marquard Freher, Francfort, 1601, in-fol.), p. 574.

2. «... Neque vero magnum esse, in uno solo artificio doctum esse, vel quantumcunque etiam excellere, quum illud fere quilibet lanii, sartores, ceci commune habeant ». Lettre d'Agrippa du 13 juin 1518. *Opera*, t. II, *epist. 12*, p. 729. Cette pensée, comme la précédente, est tirée de la lettre de Trithème à C. Agrippa, qui vient d'être mentionnée : « Cum nemo, sapientium judicio, veraciter doctus esse queat, qui in unius duntaxat facultatis rudimenta juravit. » *Trithemii Opera* (Francfort, 1601, in-fol.), p. 574. Budé demandait également aux savants l'universalité des connaissances : «... At multorum seculorum infelicitas, que rei literariae

Certes, Agrippa était fondé à parler ainsi : docteur *in utroque*, docteur en médecine, connaissant huit langues dont il possédait six à fond, il était en outre versé dans tous les arts et toutes les sciences, et passé maître en « la chevalerie et les armes » (36). Pourtant, ayant égard à la faiblesse possible de son correspondant, et admettant qu'il ne pût tout lire et tout apprendre, il lui conseille la lecture attentive de Pline, pour le latin, de Plutarque, pour le grec (28). Les recherches exclusivement scientifiques d'Agrippa lui faisaient donner la préférence à Pline sur Cicéron, que Rabelais, plus éclectique, lui substituera (28). Mais avant toutes ces études, celle des « Saintes lettres » est celle qu'il lui recommande expressément (34, 35). Il termine par des conseils moraux et religieux qui se trouvent reproduits avec une singulière exactitude par Rabelais (38, 39, 40). « Il te convient servir, aimer et craindre Dieu, et en luy mettre toutes tes pensées et tout ton espoir ; et, par foy formée de charité, estre à luy adjoinct, en sorte que jamais n'en sois deseparé par peché » est, semble-t-il, la traduction magnifique de la péroraison d'Agrippa. On remarquera cette pensée : tout ce qui ne vient pas de la foi est péché, « omne enim quod ex fide non est, peccatum est, » d'un caractère nettement protestant,

calamitosam vastitatem importaverat, nihil non aliquando tolerabile fecit. Nunc vero quid indignius, atque huic literarum claritati turpius, quam quod socordia nostra adhuc sit ; aut quia mores in pravum inveterati ferre correctricem manum respuunt, ut circulus ille disciplinarum qui olim coaluerat, nunc in partes solutus sit aut concisus? et ut unius professionis functiones hominumque, in plurium tribute sint? » De studio literarum recte et commode instituendo, dans les Opera, t. I, p. 4.

qu'on retrouve également chez Budé : « Equidem hominem sic meritis suis, fidei fundamento nixis, saluum fieri puto¹. » Cette nécessité de la grâce pour le salut se rencontre ailleurs chez Agrippa : « Ad veram autem religionem homo per se ipsum pervenire non potest, nec nisi doceatur a Deo² », et finalement chez Rabelais. Toutefois, malgré les tendances et les sympathies de Budé, d'Agrippa et de Rabelais pour la Réforme, ils restèrent toujours unis au catholicisme, et leur mort dans le sein de l'Église catholique fut en conformité avec les principes de leur vie.

Mais il convient maintenant de passer à deux fragments de la correspondance de Budé dont Rabelais s'est tout particulièrement inspiré pour la seconde partie de sa lettre. Plus encore que dans les textes précédemment cités, on relèvera ici des traits reproduits par Rabelais et mêlés à sa composition.

Gulielmus Budaeus Draconi filio. S.

« Etsi mihi ocii parum erat ad scribendum in hac

1. *De transitu Hellenismi ad Christianismum*, dans les *Opera* (Bâle, 1557, in-fol.), t. I, lib. II, p. 171. Rabelais, dans *Gargantua*, avait écrit une phrase qui pourrait être regardée comme le prototype de la pensée de Budé, lorsqu'il fait dire à Grandgousier : « J'ay cognu que Dieu éternel l'a laissé (Picrochole) au gouvernail de son franc arbitre et propre sens, qui ne peut estre que meschant, si par grace divine n'est continuellement guidé... » I, 29. — Plus loin, Gallet dit de Picrochole : « Cest homme est du tout hors du sens et délaissé de Dieu ». I, 32. — « Fides autem est velut oculus noster, quo videmus et cognoscimus Deum, quod satis est nobis ad salutem aeternam, idque ex Scripturis divinis... » ERASMI *Opera omnia*, t. VII, col. 649. Adresse d'Erasme *pio lectori* à la suite de la *Paraphrasis in Evangelium Joannis*.

2. *De occulta philosophia*, liv. III, chap. IV, *Opera*, t. I, p. 259.

urbe, in hoc tempore, in hac concursatione, multaeque mihi simul scribendae sunt ad amicos necessariosque epistolae, aliosque non ita valde familiares; epistolae tuae tamen heri super coenam acceptae negare non potui id quod tu me posebas ambitiosule et suppliciter, ut iterum ad te scriberem. Quod igitur epistolam unam flagitas ejusmodi quae tibi hortamento esse possit et invitamento acri et vehementi ad literas latinas eleganteisque justo studio capessendas et amplectendas, id vero mihi gratum per (inquam) gratum fuit. Nulla enim re magis commendare se aetatula tua mihi aliisque (ut opinor) potest, quam indole certa et conspicua doctrinae honestatisque amorem acrem praeseferente atque admirationem non mediocrem. Ad id vero studium, tacente me nec admonente aut literis aut sermone, excitare te paterna aemulatio atque extimulare potuit: ut si quenquam alium aut in hoc nostro coelo, aut in extero natum et educatum. Etenim in praecipiti jam ista pueritia anticipatione quadam sensus communis ita praeditum te video, ut animadvertere nonnulla possis quae ineunte demum adolescentia ab iis percipiuntur quibus crassiore temperatura mentis esse contigit¹. Quare cum me videas vehementi literarum amore, mediocri earum cognitione, in aliquo apud nostros homines esse nomine atque opinione, apud etiam primores ordines commendatum et gratiosum, hominem alioqui nec magistratu, nec opibus, nec aulico obsequio, nec civili industria, nec hominum praepotentium observantia praeditum, aut alia quavis arte instructum, qua mihi fortunam fingere potuerim, aut imagines familiae jam fumosas, quod quidem ad me pertinet, detergere (harum enim rerum sensum pro aetatis captu satis te scio pepulisse) non magno pere adhortatione aut scripta aut ore prolata egere mihi videre. Quare coram ipse raro sic agere tecum soleo, utpote qui intelligam id esse ingenium honestarum mentium, ut re magis et exemplo adducantur quam verbo et praeceptis. Quod nisi igniculi hujus amoris, quos in te

1. *Pantagruel*, II, 8, phrase 10.

natura satis felix, nisi fallor, ingenuit, paternis aliisque hujus aetatis exemplis quasi fomitibus rapacissimis admoti, excitati fuerint et inflammati ad eandem contentionem, ne clamosae quidem aut meae, aut praeceptoris objurgationes, quasi quidam buccarum folles, consopitam incuria naturam exuscitare poterunt, teporemque studii in fervorem vertere¹. Quanto autem tibi omnia proniora sint, instructiora, uberiora atque expeditiora ad studiorum istud stadium percurrendum, quod literarum humaniorum mansuetiorumque musarum nomine censetur atque omine, quam mihi olim fuerint, inire rationem poteris, si animadverteris adolescentiam tuam in ea tempora incursum (si tibi incolumi vivere licuerit, nec infirma valetudine) cum literae hae nitidiores instauratae plane erunt et constitutae; et cum graecam linguam latinae altricem atque adornatricem, humano generi restitutam nemo inficias ibit² : ut quidem studiosorum hominum industriam videmus incredibili nunc labore, cura, concertatione ad eum finem incumbere. Accedit librorum antiquorum recentiumque copia vel inopi parabilis, atque in triviis pene exposita, qui meo tempore rari grandi acre permutabantur³. Jam vero praeceptorem mihi tam neutra habere lingua et videre contigit, nedum audire, ne condiscipulum quidem, quam tu eo nomine fortunatus esse potes atque adminiculatissimus. Ita cum his aliis commodis totidem opponere incommoda mea possim, et altrinsecus sistere hujus aetatis felicitatem illius seculi intem-

1. *Pantagruel*, II, 8, phrases 11, 12.

2. « Sire.... vous retirerez en France l'honneur des bonnes lettres elegantes, lequel (depuis cent ans en ça ou envyron que la vraye langue latine s'est commencée à instaurer et à remettre sus, au moyen que la langue grecque fondatoire et augmentatoire de toutes sciences liberalles... » Budé, *L'Institution d'un prince*, Bibl. nat. nouv. acq. fr. 6259 (ms. sur vélin, xvi^e siècle), fol. 2; texte reproduit dans l'édition de Paris, 1547, in-fol. 3^o. — Cf. également dans le *de Asse* de Guillaume Budé le § du LIVRE I : Latina lingua discipula linguae graecae (Lyon, 1550, in-8), p. 34.

3. *Pantagruel*, II, 8, phrase 13.

pestivitati¹ : super omnia est tamen, quod ut patrem habui sane copiosum et mihi indulgentem, ita ab hoc studio primum me destinentem imperatis aliis operis, de industriaque revellentem : deinde etiam ob id saepe offensionem denunciarentem, nisi moderatius animo obsequerer libris agglutinato : quum tibi viceversa praemonstrator curriculi, praeitor, manuque interdum ductor et confirmator nedum dissuasor fuerim et advocator².

« Nec tamen cum haec scriberem, hoc tibi exprimere volebam et extundere, ut tu ad praesentem animi a¹acritatem ad studiique contentionem magnum quippiam adjiceres, quasique impetum conduplicares, sed istum tuum animum quem vel absens ex literis tuis agnosco, e longinquoque cerno, confirmandum esse duxi tuendumque, et velut monitis adminiculandum aetatulae accommodatis³. Magis enim id operae precium fore censi, quam si pro viribus et aetatis modulis contendenti stimulos acriores intentarem, aut calcar durius admoverem, quando sponte currentem vociferatione urgere supervacaneum esse puto, nec satis liberale. Quin et virium paulo infirmiorum rationem habere te jubeo⁴, vicissimque, ut fert aetas, lusitando animum corpusque vegetare. Ex consuetudine etiam vitae, sermonis, et convictus, hominumque elegantium observatione, cultiorem, urbaniolem, expolitumque videri te velim⁵, ut summopere cures, quantum quidem in hac aetate licebit, praeimbui lepore et elegantia civili, morumque suavitate, sive inter doctos homines

1. *Pant.*, phrase 14. — Le mot « tenebreux » de cette dernière se retrouve dans le passage suivant de Budé : « Et n'estoit cela, les gens de lettres, c'est à dire non corrompus par incongruité, ou barbarerie, mais retenant purité et sincérité accrue et remise en couleur, comme elle estoit devant le temps *tenebreux* qui a couru... » *Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6259*, et dans le texte imprimé (Paris, 1547, in-8), fol. 21.

2. *Ibid.*, 8, phrases 13, 14.

3. *Ibid.*, phrase 10.

4. *Ibid.*, phrase 32 (jubeo=je veulx).

5. *Ibid.*, phrases 20, 34, 37.

sive inter ignaros literarum versabere. Nam cum fere semper ita et natura et moribus comparatum fuit, tum hoc idem fere impensius temporis usus hujus et sensus, ut et adolescentia et juvenus, non minus certa quadam urbanaque palestra, in sermone, habitu, gestu, omnifarioque affectu corporis enitente, commendare sese possint inter primores et mediocres opinionisque et famae favorem emereri, quam nuda, umbratili, rusticulaque doctrina etiam non mediocri¹.

Horum igitur Draco admonitum te oportuit quo magis a teneris, ut aiunt, unguiculis cum literarum studio, etiam inservire decentiae morum decoroque urbanitatis ac civilitatis assuescas, honestumque illud populare ac gratiosum doctrinae accommodare². En tibi quod petiisti, ut opinor, etiam cum auctario. Vale, et Mainum praeceptorem tuum verbis meis saluta. Quem te volo ipsum justa discipuli observantia cultuque venerari. Monpessuli, VIII. Idus Maias³ ».

Le fragment suivant d'une autre lettre de Budé à son fils Dreux rappelle plus particulièrement ce passage de Rabelais : *Par quoy, ainsi comme en toi demeure l'image*... (9).

1. *Pantagruel*, II, 8, phrase 37.

2. « Velim vero ut cogitatione praesumas te in id tempus incursum, quo rusticitas morum et crassa, ut aiunt, invitaque Minerva, ab omni pene ordine, omnique coetu et sodalitate lauta et honesta explosa erit et abdicata, ut qui specimen sui daturus prodeat in medium, ad Momi, ut ita dicam, speculum affirmare mores, sermonem habitumque debeat, nisi obrui risu cavillisque non nolit, simul ac primore aspectu ad populum primoresque offenderit... »

Porco qui in celebris conversationis atque honestae, ut sic loquar, officina expolitus, vocis ac facundiae fiduciam a literarum studio sibi comparaverit, cum decentia habitus, motus, status, omnique corporis affectu venusto, ingenuam atque emendatam educationem prae se ferente » *Budaei Opera*, Bâle, 1537, in-fol., t. I, p. 348.

3. *Budaei Opera*, t. I, p. 285.

4. *Ibid.*, t. I (*Epistolae*), pp. 285-287. Déjà M. Louis Delaruelle, dans

Guil. Budaeus Draconi filio. S.

« ... Tibi vero in praesenti antiquiorem nullam curam esse volo, quam quomodo in tuo munere te praebeas gnatum atque officiosum : in causamque communem ac gentilitiam incumbas obnixe et alacriter : et pro puerili nunc parte auspiceris quod olim pro virili faciendum sit, ut nomen nostrum vicissim quoque illustres, et certatim imitatione exempli domestici. Ad quod certe omneis tuos census tute comparare eo enixius et praefidentius debes, quo procliviora longe omnia offensurus es post me orbitae tibi ductorem compendiique praemonstratorem : ut interim id mittam, quod aetas tibi aequalis aetates exceptura est literarum plane instauratrices. Quanquam si recte rem expendas, non tam tibi decus quaerendum hac industria pariendumque, quam tuendo cumulandum relinquo, retinendumque quod partum inveneris. Cujus rei consideratio non securitatem tibi facere sed sollicitudinem debet acrioremque contentionem : quippe qui non nescius sis, ut opinor, quantum te dedecus pro hoc maneat haereditario decore, quantulum id erit cumque si diutius vixero, si quidem hoc committas ut tanquam degener, nec agnitu digna proles, tuendo mediocri nomini impar fuisse videare. Uteris igitur si sapis istius aetatae facultate satis a natura instructa, omniumque rerum occasione quas nunc habes tanquam in numerato : ad eamque contentionem accinctus, hortamenta condiscipulis factitabis : ne si expectationem meam de te atque illis vos destituisse vulgo innotuerit, causari jure jam nequeam labores, curas, angores, omniaque hujus instituti incommoda : quod nuper aetate jam grandi suscepi, non mihi cupiditatis, sed vobis posteritatisque perferre. Quod si ut spero pro ingenii aetatisque captu et facultate

une remarquable et substantielle étude sur *Ce que Rabelais doit à Erasme et à Budé*, avait cité un passage de la lettre de Budé à son fils (*Revue d'Histoire littéraire de la France*, t. XI, 1904, p. 252).

mecum tute conspiraveris et contenderis, spes est utique foris me et tanquam militiæ, te domi et in quiete certatim rem gerentibus, gentilitiis imaginibus nostris splendorem in dies majorem pleniorumque accessurum. Vale. Blæsis, decimo Calendas Januarias. MDXX¹. »

La lettre suivante à Pierre Viterius, professeur de belles-lettres, est le programme encyclopédique rédigé par Erasme à l'intention de son correspondant. Ces lumières sur toutes les connaissances qu'il énumère dans cette lettre, il les possédait lui-même, l'effort qu'il demandait à autrui, il l'avait fait lui aussi : il l'établit clairement dans son adage *Herculei labores*²; mais, à défaut de cette déclaration, ses œuvres imprimées sont là pour témoigner de l'immensité de ses études, de sa curiosité universelle et de sa puissance singulière de travail. Encore ces études, pour Erasme comme pour Budé et Rabelais, n'étaient-elles que l'acheminement à des spéculations plus hautes, à la philosophie théologique, à la théurgique, comme disait Budé : « Quin et omnes orbicularis doctrinae partes, exercitamenta sunt prae-currentia ad theologiam theurgicamque philosophiam³ ».

Mais il convient de donner la lettre d'Erasme :

1. *Budæi Epistolæ*, dans les *Opera*, t. I, p. 316.

2. *Adagiorum Chiliades* (Bâle, 1533, 1536, in-fol.), III, l. 4, *Herculei labores*. Erasme fait allusion, dans cet adage, à la tâche écrasante qu'il a entreprise et aux travaux herculeens auxquels il a dû se livrer pour mener à bien son œuvre.

3. *De studio literarum recte et commode instituendo*, p. 25. — Quelques pages plus haut (p. 16), Budé avait écrit : « Delectum tamen lectionis habere oportet, ut animadvertamus orbem nobis vitæ salubris circumscriptum esse doctrina evangelica. »

D. Erasmus Rot. De ratione instruendi pueros. ad Petrum Viterium, liberalium disciplinarum professorem eximium.

« Sed video te cupere, ut de docendi quoque ratione nonnihil attingamus. Age mos geratur Viterio, quam video Fabium hisce de rebus diligentissime praecepisse, adeo ut post hunc de iisdem scribere prorsus impudentissimum esse videatur. Ergo qui volet instruere quempiam, dabit operam, ut statim optima tradat, verum qui rectissime tradat optima, is omnia sciat necesse est : aut si id hominis ingenio negatum est, certe uniuscujusque disciplinae praecipua. In hoc non ero contentus decem illis, aut duodecim autoribus, sed orbem illum doctrinae requiram, ut nihil ignoret etiam qui minima parat docere. Erit igitur huic per omne scriptorum genus vagandum, ut optimum quemque primum legat, sed ita, ut neminem relinquat ingustatum, etiam si parum bonus sit autor. Atque id quo cumulatione fructu faciat, ante locos et ordines quosdam, ac formulas in hoc paratas habeat, ut quicquid usquam inciderit annotandum, id suo ascribat ordini. Sed hoc qua ratione fieri oporteat, in secundo *de Copia*¹ commentario demonstravimus. Verum si cui vel otium, vel librorum copia defuerit, plurima Plinius² unus suppedabit, multa Macrobius et Athenaeus, varia Gellius. Sed in primis ad fontes ipsos properandum, id est, graecos, et antiquos³. Philosophiam optime docebit Plato, et Aristoteles, atque hujus discipulus Theophrastus, tum utrinque mixtus Plotinus. Ex theologis secundum divinas literas, nemo melius Origine, nemo subtilius aut jucundius Chrysostomo, nemo sanctius Basilio. Inter latinos duo duntaxat insignes in

1. La première édition du *De duplici copia verborum ac rerum commentarii duo* est de Bâle, 1514, in-8.

2. On a vu plus haut que Pline était l'auteur type choisi par Agrippa, p. 229.

3. La vraie base de la critique historique.

hoc genere. Ambrosius mirus in allusionibus, et Hieronymus in arcanis literis exercitatissimus. Quod si minus vacabit immorari singulis, omnes tamen censeo degustandos, quorum in praesentia catalogum texere, non est ratio. Certe propter poetarum enarrationem, quibus mos est, ex omni disciplinarum genere sua temperare, tenenda est fabularum vis, quam unde potius petas, quam ab Homero, fabularum omnium parente? Tametsi *Metamorphoses*, ac *Fasti* Nasonis non leve momentum adferent, quanquam latine scripti. Tenenda cosmographia, quae in historiis etiam est usui, nedum in poetis. Hanc brevissime tradit Pomponius Mela, doctissime Ptolomaeus, diligentissime Plinius. Nam Strabo non hoc tantum agit. Hic praecipua pars est observasse, quae montium, fluminum, regionum, urbium, vulgo recepta vocabula, quibus antiquis respondeant¹. Eadem debet esse cura in arborum, herbarum, animantium, instrumentorum, vestium, gemmarum nominibus, in quibus incredibile dictu, quam nihil intelligat literatorum vulgus². Horum notitia partim e diversis autoribus, qui de re rustica, de re militari, de architectura, de re culinaria, de gemmis, de plantis, de naturis animantium conscripserunt, colligitur³. Quanquam Julius Pollux ex professo de rerum vocabulis tradidit, quae utinam tam accurate distinxisset, quam congegit copiose: partim ex etymologiis, partim ex his linguis, quae prisci sermonis et incorrupta manifesta vestigia servant in hanc usque aetatem, cujusmodi lingua Constantinopolitanorum, Italicorum, et Hispanorum, nam Gallorum oratio longius degeneravit. Tenenda antiquitas, quae non modo ex vetustis autoribus, verumetiam e nomismatis priscis, e titulis saxisque colligitur⁴. Ediscenda et deorum genealogia, quibus undique refertae sunt fabulae, eam post Hesiodum feliciter

1. *Pantagruel*, II. 8. phrase 32.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Cf. ci-dessus, p. 209, n. 3.

quam pro suo seculo tradidit Bocatius. Non ignoranda astrologia, quod hanc passim suis figmentis aspergunt poetae, praesertim Higini. Tenenda rerum omnium vis atque natura, propterea quod hinc similia, epitheta, comparationes, imagines, metaphoras, atque alia id genus schemata solent mutuo sumere. In primis autem omnis tenenda est historia¹, cujus usus latissime patet, non tantum in poetis. Jam si quis Prudentium, unum inter Christianos vere facundum poetam volet enarrare, literas etiam arcanas calleat oportet. Postremo nulla disciplina est², nec militiae, nec rei rusticae, nec musices, nec architecturae, quae non usui sit iis, qui poetas aut oratores antiquos susceperunt enarrandos. Sed video jamdudum frontem contrahis. Nae tu, inquis, immensum onus imponis etiam literatori. Onero sane, sed unum, ut quam plurimos exonerem. Volo ut unus evolvat omnia, ne singulis universa sint evolvenda³. . . . »

Il suffit, semble-t-il, de faire les principaux rapprochements que suggère cette lettre bien plus encore dans son ensemble que dans le détail, pour que le lecteur apprécie dans quelle mesure Rabelais s'est rappelé le texte d'Erasme et l'a utilisé. La même

1. *Pantagruel*, II, 8, phrase 28.

2. *Ibid.*, phrase 36.

3. La première édition *De ratione est de Paris*, 1511, in-4. Dans son dialogue *De recta latini graecique sermonis pronunciatione* (1528), LEO, un des interlocuteurs, expose le plan d'éducation qu'il approuve pour son fils : « Primum discet expedite sonare, deinde prompte legere, mox eleganter pingere. Deinde deligetur morum et ingenii formator, deligentur sodales proba indole. Alibi parcus ero, non hic. Utriusque linguae peritiam exacte perdiscet teneris statim annis. Dialecticem non patiar esse rudem, nolim tamen ludicris illis argutiis ad ostentationem repertis torqueri. Rhetoricis aliquanto quidem diligentius, sed tamen citra superstitionem exercebitur, scribendi dicendique potius usu quam anxia praeceptorum observatione. Sed prius geographiam perdiscet accurate; arithmeticem, musicam et astrologiam degustasse sat erit. Non-

remarque s'applique à la lettre de Trithème à son frère. Elle mérite, sous les réserves précédemment exprimées quant à sa teneur et au caractère religieux du destinataire, de figurer parmi les autres pièces de cette démonstration.

L'abbé Jean Trithème, après avoir engagé son frère à s'adonner à l'étude, et lui en avoir montré les avantages, s'étend sur les obstacles qui s'opposent d'ordinaire à la réalisation de ce dessein. Il entre ensuite dans le vif du sujet.

Joannes Trithemius, abbas monasterii divi apostoli Jacobi in suburbio civitatis Herbipolensis, magistro Jacobo Trithemio, fratri unico atque dulcissimo, Salutem.

« ... Sunt autem tria quae studio intentis scripturarum frequenter obsistere consueverunt, negligentia videlicet, imprudentia et fortuna.

A ces causes s'en ajoutent d'autres :

« Ne hoc malum incidamus discentes, magistri nobis

nullus et physices praebitur gustus. non tantum ejus quae de principiis, de prima materia, de infinito ambitiose disputat, sed quae rerum naturas demonstrat. Quae res agitur in libris de anima, de meteoris, de animalibus, de plantis. **URSUS.** Nihilne de moribus? **LEO.** Hoc aphorismis instillabitur, praesertim ad pietatem christianam, et officia vitae communis pertinentibus. **URSUS.** Num disciplinis oneras aetatem teneram? **LEO.** Faxo ut haec omnia ludens discat priusquam attingat annum decimumoctavum. **URSUS.** Fortasse per artem notoriam. **LEO.** Nequaquam. **URSUS.** Qui potest alioqui? **LEO.** Nihil est necesse, quemadmodum vere dictum est, ut puer omnes disciplinas exacte discat. Quasdam gustasse sat est. Id magno fructu parvoque negotio fiet, si ex singulis praecipua quaedam redigantur in compendium. *Erasmii Opera omnia* (Leyde, 1703-6, in-fol.), t. I, col. 923.

deligendi sunt optimi, quorum institutione pariter et exemplo congruum ordinem assequamur studiorum... Tarditas etiam ingenii naturalis, inopia librorum et raritas convenientium praeceptorum multos a profectu salutaris studii retrahit... Tarditatem vero ingenii naturalem amor evincit, si diligens studiorum adhibeatur continuatio. Inopia librorum veteres allegare potuerunt, nos vero potius inopes copia fecit, quoniam impressoria nostris diebus arte apud Moguntiacum inventa, hodieque per orbem universum dilatata, tot veterum atque novorum volumina doctorum veniunt in lucem, ut aere jam modico doctus quilibet esse possit¹. Neque desunt hodie bonorum praeceptores studiorum, sed ubique terrarum abundant in omni varietate disciplinae, non solum in latina, sed in graeca lingua simul atque hebraica². Haec sunt vere aurea tempora, in quibus bonarum literarum studia multis annis neglecta reffloruerunt. Nec volo³ te saecularis literaturae plus haurire quam necesse ad divinarum intelligentiam consequendam scripturarum, ne verificetur in te quod de amatoribus vanitatis (quales hodie sunt multi) quidam sapiens protulit dicens : *Necessaria nesciunt, quoniam superflua didicerunt*. Vera scientia est, quae Dei cognitionem inducit, mores corrigit, restringit voluptates, affectum purgat, intellectum in his quae pertinent ad salutem animae illuminat, et cor in amorem creatoris inflamat⁴. Haec est scientia salutaris, quae mentem in Dei amore afficit, non extollit, quae superbos non efficit, sed lamentantes facit, quae vanitatem non sequitur, sed omnia trahens ad unum in divino amore dulcissime solidatur⁵. Hujus te frater scientiae cupimus esse studiosum, quae sola complementum est omnium

1. Cf. la lettre de Budé (p. 231), et celle de Rabelais. *Pantagruel*, II, 8, phrases 14, 15.

2. *Ibid.*, phrase 17.

3. Cf. précédemment, Budé (p. 232), Agrippa (p. 229), et Rabelais, II, 8, phrase 32.

4. Conclusion indiquée plus haut, p. 229.

5. RABELAIS, II, 8, phrases 38-40.

scientiarum¹. Non te quo minus studio incumbas scripturarum, gradus magisterii extollat; sed eo tibus magis discendum noveris, quo manifestum scientiae signum, quod prae se fert nomen doctoratus, accepisti. Non magnifacio clarum sine scientia gradum, aut magnum cum parva eruditione vocabulum, sed doctos viros quaerimus, qui doctores multos habemus. Scientia gradum commendat, non gradus scientiam . . . »

Outre la science des Écritures et des canons des Pères de l'Église, Trithème recommande à son frère la connaissance des sept arts libéraux. C'est, sous une forme plus scolastique, le programme que trace Gargantua à son fils. Mais, par les développements que Trithème sait donner à ses conseils, et les aperçus philosophiques dont il enrichit son exposition, ils n'ont plus rien de la sécheresse et du caractère étroit qu'ils présentent dans le *Trivium* et le *Quadrivium*.

« Septem liberalium vocaris artium magister, videamus quantam singularum sis assecutus scientiam, ut quemadmodum tibi usus earum sit necessarius intelligas. In primis per grammaticam artem, quæ septem liberalium est fundamentum, te scire oportet, quemadmodum latine cribas, loquaris congrue, et sine vitio rectum debeas proferre sermonem.

Trithème passe ensuite à la Rhétorique, à la Logique, à l'Arithmétique, à la Géométrie² :

« Geometriæ artis cognitione terræ dimensionem intelliges, ex numeris et mensura consurgentem : pulchra

1. Cf. ci-dessus, Budé, p. 236.

2. RABELAIS, II, 8, phrase 29.

quidem scientia, arithmetisque decorata figuris, per quam humana ratiocinatio non mediocriter in cognitionem summi consurgit principii. Hæc orbis latum metitur ambitum, cunctaque maris et terræ spatia describit, et consummata in cosmographiam ascendit. Nihil hac speculatione pulchrius, in qua mens totius mundi transcendens machinam, incomprehensibilem creatoris omnium sapientiam admiratur. Musica cœlestium harmoniam et consonantiam præfigurans, et arte et moribus tibi necessaria est, qua in Dei ecclesia ordinatus sacerdos, et recte suaviterque modulatis canere vocibus scias, et sanctis ornatus virtutibus a sacerdotalium proportionem morum non recedas. Astronomia quantum tibi sit necessaria magistro, si ignoras magister non es. Hæc astrorum docet cursus, discernit tempus, annum dividit, horas discernit et dies¹....

« Quod si magistrum septem artium liberalium velimus describere, non ea sufficient quæ ad sacerdotem diximus pertinere. Alia enim ratio est in scholis magistri docentis, atque alia sacerdotis in ecclesia prædicantis. Nam isti quidem usus scientiarum extractus ab arte quadam generalitate sufficit, illi autem docendi munus necessarius particularis etiam singularum artium quadam specialitate particulariter speculandas indicit, ut non solum uti scientiis noverit acquisitis, sed etiam regulas dare atque præcepta discipulis pro eisdem acquirendis. Tu autem qui scholis artistarum accepto magisterio desertis ad christi te gymnasium contulisti sacerdos factus in Ecclesia Dei atque minister, sæcularium literarum necessario duntaxat usu retento, te totum jam deinceps ad studium divinarum converte scripturarum, in quibus vera scientia continetur salutaris, et mentem suaviter illuminat sapientia supercœlestis. Vana est enim omnis scientia hujus mundi si conversa non fuerit ad cultum Dei. Sacra autem scriptura, quam merito nuncupamus divinam, omnem hujus mundi scientiam atque doctrinam procul excedit, quoniam vera sine ambiguitate prædicat,

1. *Rabelais*, II. 8. phrase 29.

mentem lectoris placidi a terrenis ad cœlestia vocat, eamque pro Dei amore humilem reddit in prosperis, et fortem atque constantem in adversis ¹....

« Ita vive, ut sapientiam divinarum humanarumque rerum cognitionem tibi necessariam assequi merearis, quia non est miserabilior egestas, aut inopia turpior, quam in ordine constitutum sacerdotali egere sapientia, et eum qui alios docere jubetur ex officio, stultum esse et sine eruditione virum. Vale, et Deum ora pro nobis. Ex Herbipoli 24 die mensis Junii. Anno Christi 1506 ². »

La conclusion qu'il semble qu'on puisse tirer de la production de ces différents textes est qu'ils n'ont pas été étrangers à Rabelais, et qu'il a dû en faire usage dans la composition très élaborée et très étudiée de la lettre de Gargantua à Pantagruel. Mais bien qu'on y relève fréquemment des traits isolés qui s'y rapportent en toute évidence, il y a dans Rabelais un certain nombre de détails qui se retrouvent disséminés ailleurs, et qu'il a enchâssés avec soin dans sa rédaction. Comme presque toujours, c'est Erasme qui est son fournisseur attitré et le collaborateur mal dissimulé de son œuvre. Aux rapprochements signalés dans les pages précédentes, il convient d'en ajouter d'autres qui sont doublement intéressants, d'abord, parce qu'ils éclairent le texte de Rabelais à l'aide de la documentation la plus rationnelle, celle qui se dégage de l'œuvre, ensuite, parce qu'ils initient le lecteur aux procédés de travail familiers au grand écrivain. Je ne citerai que les plus appréciables.

1. *Pantagruel*, I, 8, phrases 38. 40.

2. *Johannis Trithemii Opera* (Francfort, 1601, in-fol. t. II, p. 505).

5. *Car alors cesseront toutes generations et corruptions....*

Rabelais avait sans doute présent à l'esprit, en écrivant ces lignes, le traité d'Albert le Grand. *De generatione et corruptione*, où ce dernier discute les idées de Platon et de Démocrite sur cette matière (*Beati Alberti Magni Miscellanea*, qui forment des *Opera omnia*, Lyon, 1651, in-fol., le tome XXI, pp. 15 et suiv.).

8. *Laquelle mienne conversation a esté, moyennant l'aide et grace divine, non sans peché, je le confesse (car nous pechons tous, et continuellement requerons à Dieu qu'il efface nos pechés) mais sans reproche.*

Cette phrase rappelle, mais d'assez loin, ce passage d'Erasme : « Quatenus ex Adam sumus propagati, peccamus omnes : quatenus in Christo renati per baptismum, non peccamus.... Per naturam nascimur ad vitia propensi, per fidem renascimur ex Deo, et nova creatura facti, novum parentem referimus... » *Enarratio psalmi Beatus vir. Opera*, t. V, col. 180 (Cl. plus haut p. 198).

14. *Le temps estoit encores tenebreux, et sentant l'infelicité et calamité des Gotz, qui avoient mis à destruction toute bonne litterature.*

« Post latinae linguae a Gothis reliquisque barbaris miserabiliter laniatae ac propemodum extinctae per neotericos instaurationem a divino numine praestitam, Alexandri Doctrinale doctissimo quoque visum

est puerorum lectione indignum, utpote nimis tenebrosum, citra utilitatem perlongum, plerumque etiam barbarum, insufficiens et falsum ». (*Grammatica Joannis DESPAUTERII*, Lyon, 1526, in-4, fol. 1^{ro}). « Le temps tenebreux » Budé : cf. ci-dessus, p. 235, note 1. « ... cupiditasque honestissima constituendae majestatis eloquentiae, quae multorum saeculorum infelicitate, magis quam incuria, laesa fuit imminuta... » Budé, *De studio literarum recte et commode instituendo*, dans les *Opera* (Bâle, 1557, in-fol.), p. 49.

Enfin Rabelais lui-même, dans sa dédicace à Tiraqueau des *Epistolae medicales Manardi* (Lyon, Sébast. Gryphe, 1532, in-8), s'exprimait ainsi : « Qui sit, Tiraquelle doctissime, ut in hac tanta seculi nostri luce, quo disciplinas omnes meliores singulari quodam deorum munere postliminio receptas videmus, passim inveniuntur, quibus sic affectis esse contigit, ut e densa illa gothici temporis caligine plusquam Cimmeria ad conspicuam solis faciem oculos attollere aut nolint aut nequeant? »

17. *Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées, Grecque, sans laquelle c'est honte qu'une personne se die savant, Hebraïque, Caldaïque, Latine.*

Dans sa lettre du 15 des calendes de juin 1518 au cardinal d'York, Thomas Wolsey, Erasme le félicitait d'avoir institué à l'Université d'Oxford l'étude du grec, du latin et de l'hébreu, « Tres linguas sine quibus manca est omnis doctrina » (*Farrago epistolarum*, Bâle, 1521, in-fol. p. 419). Ailleurs, dans une lettre à

John Colet, il écrivait : « Nam hoc unum expertus video nullis in literis nos esse aliquid sine graccitate » (*Ibid.*, Paris, 1504, p. 416). Valentin Curio, dans sa préface au *Desitu orbis* de Dionysius Afer, parlant de la langue grecque, la déclare indispensable : « citra quam inerudita est omnis eruditio » (Bâle, 1522, in-8, *Praefatio*). Leonicus Thomeus, dans une lettre à Janus Lascaris, lui rappelait comment « nemo apud illos [majores nostros] doctus appellari posset, qui non utramque ex aequo calleret linguam » (*Aristotelis Opera*, Paris, 1530, in-fol., p. 233, etc.).

La lettre de Thomas Morus à Martin Dorpius¹, et celle d'Erasmus à ce dernier, qui figurent à la suite de la plupart des éditions de l'*Eloge de la Folie* (à partir de 1515), ne sont en partie qu'une longue apologie du grec, auquel Dorpius se montrait réfractaire, et sans préjudice de l'hébreu. Mais la palme pour cette dernière langue revient dès la fin du xv^e siècle à Reuchlin, en Allemagne, et à Girolamo Aleandro, en Italie. Ce dernier possédait les cinq langues que Gargantua demande à son fils (27, 28)².

Dans la préface de l'Iliade d'Homère qu'il lui dédiait, Alde Manuce s'exprimait ainsi : « Tu enim nondum quartum et vigesimum annum agens, es humanorum

1. *Thomae Mori Opera omnia* (Francfort-sur-le-Mein, 1689, in-fol.), pp. 284 et sqq.

2. *Pantagruel*, II, 8, phrases 27, 28. — De même Erasmus, dans son *Apologia in dialogum Jacobi Latomi* (1518), avait montré la nécessité de la connaissance de ces cinq langues préconisée par Gargantua : « Nihil ibi cautum sit de lingua latina aut graeca : si linguas barbaras expedit discere ad propagandam Christi doctrinam, multo magis expedit hebraice, graece latineque discere, ad intelligendum Christi doctrinam, quae nisi intellecta propagari non potest. Quorsum autem attinebat illic cavere de graeca lingua

- studiorum utriusque linguae doctissimus; nec minus hebraicam calles, nuncque et chaldaeae et arabicae tanto incumbis studio, ut quinque te habentem corda brevi sint homines admiraturi, nam tria, ut olim grandis de se Ennius dixit, ut hac ratione vel nunc habes.... » ΟΜΗΡΟΥ ΙΑΙΑΣ (Venise, 1504, in-8°, fol. Ai v° (Bibl. nat. Rés. Yb 501). — On peut voir, à propos de Reuchlin, le recueil de lettres de ses correspondants : *Illustrium virorum Epistolae, hebraicae, graecae et latinae, ad Joannem Reuchlin Phorcensem virum nostra aetate doctissimum diversis temporibus missae, quibus jam pridem additus est Liber Secundus nunquam antea editus* (S. l. e. a.).

19. *Mais par la bonté divine, la lumière et dignité a esté de mon aage rendue es lettres, et y voy tel amendement que, de present, a difficulté serois je receu en la premiere classe des petis grimaulx, qui, en mon aage virile, estois (non à tort) réputé le plus savant dudit siecle.*

Cette phrase est comme le sommaire de cette pensée de Budé :

« Mihi vero hæc scribenti in mentem veniebat, poenitentiam meam sortem et pene deplorandam esse : qui juventutis florem, totumque robur ætatis in his studiis contrivissem, literarum luce nondum cis Alpes exorta,

aut latina, cum utraque satis esset propagata.... Nec adferam in medium quod hebraea chaldaicaque lingua, cum sint inter se confines, cumque utraque prodita sint veteris Instrumenti volumina, non solum hunc habent usum, ut apud barbaras prædicetur Christus, verum etiam ut de scripturis judicemus. Fortassis idem dici potest de arabica. » *Erasmi Opera omnia* (Leyde, 1706, in-fol.) t. X, col. 82.

nisi admodum exili nec memoratu digna. Tunc vero cum haec proderem, claritate literarum plane reddita vitae, insperatam juvenum ad eadem studia contentionem exarsisse viderem cum profectu memorabili : Graecorum etiam voluminum vim magnam pervagari cum opera chalcotyporum, tum vero industria quorundam hominum doctorum in commune libros conquirentium. Quo illorum sunt studia feliciora, queis nunc quantumvis lectionis helluonibus ad satietatem frui licet iis epulis, quibus ego tantum liguriendis animum avidissimum pascere tunc cogebam, inani saepenumero contentione atque irrita; mihi adeo, ut ex hujus proventus ubertate, multum esse quod curriculum ineuntibus gratuler : quo ipse vero frui possim, parum esse videatur, qui cum annos ipse meos numero in studio consumptos, Tithonus mihi esse videor : cum ea quae desidero ad justam eruditionem, aestimo non plane e tyronibus excecisse me sentio. Cæterum quod ad eos attinet, quibus aetas nondum ex studiis his excessit; cum ex tanta clade, tantoque diluvio, quod tamdiu mortales in caligine densa disciplinarum tenuit : literae tum graecæ, tum earum aemulae latinae, emersae sint, etsi adhuc fortasse fugientes ipsae ob vetustatem aliquantum dici possunt. Causa est certe digna, quam ob causam ii quibus praeter integram aetatem, per vitae rationem quoque id licet, et modum facultatum, ingenia periclitari libenter et accurate debeant. Quid est enim post religionem doctrina Christi Servatoris conditam; post pietatem a discipulis ejus constitutam, post veritatem sapientiae, legemque insontis vitae, tot talibusque suppliciis divorum necibusque mirificis sanctam atque testatam, quod mortalibus dare majus providentia magisque optandum potuerit, ad vitam temperandam salubribus institutis¹?... »

18. *Les impressions tant élégantes et correctes en*

1. BUDÉ, *De Studio literarum recte commodeque instituendo* (*Opera omnia*, pp. 10-11).

usance, qui ont été inventées de mon aage par inspiration divine, comme à contre fil, l'artillerie par suggestion diabolique.

L'attribution à une « inspiration divine » de l'invention de l'imprimerie était un lieu commun du temps de Rabelais¹. Je prends au hasard parmi les exemples qui se présentent sous la plume : « Magnum quoddam ac pene divinum beneficium, » écrit Jacques Wimpheling dans son *Epitome rerum germanicarum* (cap. 65) : « Quae [ars impressoria] quamquam divinitus, meo quidem iudicio, nobis data..., » dit Aleandro dans sa préface aux *Opuscules* de Plutarque (30 avril 1509) ; de même Battista Fregoso : « Visus est immortalis Deus hujusmodi industriam huic homini [Guttenbergio] divinitus infudisse.... » *De dictis factisque memorabilibus* (Milan, 1509, in-fol., lib. viii), fol. Jjii v° ; et Polydore Virgile, dans son chapitre sur l'invention de l'imprimerie, déclare qu'il importe de faire connaître l'homme « cui divinum beneficium acceptum referre debeat » *De inventoribus rerum* (Paris, 1528, in-8), lib. ii, cap. vii, fol. 30 v°. — La seconde partie de la phrase : *comme à contre fil...* est, selon toute vraisemblance, une réminiscence d'Érasme. Celui-ci, dans l'adage *Dulce bellum inexpertis*, après avoir représenté l'homme comme une sorte de divinité préposée par Dieu au salut de la création, et écrit cette phrase : « Hominis effligiem utcumque depinximus »,

1. Et antérieurement à lui, à propos d'autres découvertes. C'est ainsi que Richard de Buri, dans son *Philobiblion*, écrit cette phrase : « Arcana coelorum, quæ Ionanchus, non ab homine neque per hominem dedit, sed divinitus inspiratus accepit... » p. 437, éd. Goldast (Leipzig, 1674, in-8).

poursuit en ces termes :

« Nunc belli simulacrum *ex adverso*, cum hac, si videtur, componamus. Jam igitur videre te puta, barbaras cohortes, ipso vultu sonoque vocis horrendas, hinc atque hinc instructas ferratas acies, formidabilem armorum crepitum simul et fulgorem; inamabilem tantae multitudinis fremitum, oculos minaces, rauca cornua, terrificum taratantare cantum, *bombardarum tonitrua, non minus formidolosa veris, sed magis noxia...* » (p. 858).

A la page suivante, Erasme parle des bombardes¹ fumantes et des machines sorties de l'enfer (*tartareis machinis*) (p. 859). Ici, Erasme me paraît, à son tour, redevable du *non minus formidolosa veris, sed magis noxia*, à Roger Bacon. Je note en passant ce rapprochement, car il se rapporte indirectement au commentaire de Rabelais. On a parlé, en effet, des « grandes découvertes scientifiques dans Rabelais » ; on lui a prêté des intuitions mirifiques relatives à la vapeur ; le nom de « précurseur de Papin » a même été prononcé².

1. Bombardas conflant, ita enim monstra vocantur
Daemonis inventum Stygii, furor iraque divum....

Nicolai BORBONII *Nugae* (Lyon, 1538, in-8), p. 239. Bourbon de Vandœuvre composa ce poème (*Ferraria*) à quatorze ans. Ami de Rabelais, il lui avait adressé ces vers :

Ad Rabelaesum :

Jam raro Lateranus et Mainus
Occurrunt mihi, Sangelaziusque :
Nempe, urgentibus, aulicisque rebus
(Ut sunt tempora) serio occupati :
At tu, mi Rabelaese, quando abire
Certum est, quo mea me vocat voluntas,
Quo fatum potius vocat, trahitque,
Illis nomine dic meo salutem.

(*Nugaram lib. IV, carmen LXVII, p. 247.*)

2. Abel LEFRANC : *Les navigations de Pantagruel; étude sur la*

On va voir, par une citation empruntée à Roger Bacon, que les découvertes qu'on serait tenté d'attribuer à Rabelais se trouvent mentionnées dans un écrit du moine du XIII^e siècle, du Docteur Admirable (*doctor mirabilis*), comme l'appelaient ses contemporains. Mais d'abord, pour ce qui est de la réminiscence probable d'Erasme, voici ce qu'écrivait Bacon, en parlant de la poudre à canon : « Nam soni velut tonitruui, possunt fieri in aere, imò majori horrore quam illa quae fuerit per naturam... » *De Mirabili potestate artis et naturae, ubi de philosophorum lapide F. Rogerii Bachonis libellus* (Paris, 1542, in-4), fol. 44. Je cite ce texte donné par Oronce Finé, parce que c'est vraisemblablement celui que Rabelais a dû avoir sous les yeux¹ : autrement l'édition d'Oxford (1594) et celle de Hambourg (1613) sont préférables. Voici maintenant le passage où Bacon, par une intuition de génie, fait une allusion très nette à la navigation à vapeur, aux chemins de fer, aux automobiles et à l'aviation.

« Narrabo igitur nunc per opera artis et naturae miranda, ut postea causas et modos rerum assignem, in quibus nihil magicum est, ut dicatur quod omnis potestas magica sit inferior his operibus et indigna. Et primo

géographie rabelaisienne, Paris, 1905, in-8, Cf. Table, p. 327, chap. XII. — *L'avenir de la Science*. — *La Vapeur et la Navigation*. — *L'Æolipyle. Un précurseur de Papin*, etc.

1. C'est surtout par les manuscrits qu'Erasme et Rabelais ont pu connaître Roger Bacon, et c'est de leur temps que les manuscrits du célèbre religieux furent détruits, à l'époque de la Réforme dans l'incendie d'un couvent de son ordre « par des hommes qui prétendaient rallumer le flambeau de la raison, éteint par les moines du moyen âge. » OZANAM, *Dante et la philosophie catholique au treizième siècle* (Paris, 1839, in-8), p. 83.

per figurationem ipsius artis, nam instrumenta navigandi possunt fieri sine hominibus navigantibus. ut naves maximae et marinae ferantur unico homine regente. majori velocitate quam si essent plenae hominibus navigantibus. Unde currus possent fieri ut sine animali moveantur cum impetu inestimabili. ut existimentur currus falcati fuisse. quibus antiquitus pugnabatur. Possunt fieri instrumenta volandi, ut homo sedens in medio instrumenti, revolvens aliquod ingenium per quod alae artificialiter compositae aerem verberent, ad modum avis volantis.... » (*Ibid.*, fol. 42).

Ce passage est connu. Déjà A. F. Ozanam en avait donné une traduction dans son ouvrage : *Dante et la philosophie catholique au treizième siècle* (Paris, 1859, in-8, 4^e édit.), pp. 485 et suiv.¹.

19. *Tout le monde... ny au temps de Platon ny de Ciceron, ny de Papinian.... »*

Le nom de Papinien, le célèbre jurisconsulte romain, si apprécié de Cujas, figure dans l'édition de François Juste (1533), mais a été supprimé dans celle de Dolet (1542). Reuchlin, dans l'admirable lettre à son frère placée en tête de ses *Rudimenta hebraica* (Pforzheim, 1506, in-fol.), rapporte qu'il

1. On remarquera enfin que le terme *par inspiration divine* appelle, par antithèse, l'autre terme *par suggestion diabolique*, qu'on relève chez certains écrivains contemporains de Rabelais; il ne faut donc voir tout au plus, chez ce dernier, qu'une réminiscence. Le terme *par suggestion diabolique* se rencontre dans la phrase suivante : « Sur la 13^e [proposition] que les fondations des obits qu'on fait es églises, sont inventions diaboliques. A dit iceluy gardien [des cordeliers de Meaux, frère Jean Crocau] que cette proposition est fausse et scandaleuse, dictée par suggestion diabolique... » *Registres du Parlement, apud Du BOULAY; Hist. Universitatis Parisiensis*, t. VI (ad annum 1525), p. 179.

enseigna le grec à Orléans, et qu'en 1479, il fut « a doctoribus honore Papinianistarum decoratus. »

20. Et ne se fauldra plus doresenavant trouver en place ny en compagnie, qui ne seru bien expoly en l'officine de Minerve.

Cette dernière expression a été empruntée par Rabelais à Guillaume Budé qui, dans une lettre à Cuthbert Tonstall, écrit en parlant d'Erasme : « Inde illa inter nos concertatio, cum ego multa exigua vel mediocria, proportione captus Erasmi loquor, accepto laturum me pro magnis plane nego, etiam si opera perfecta, probata, praestita legerunt, ut sunt priscae formulæ verba, utpote qui hoc contendam hominem tam alto, tam volucris, tam capaci, tam versatili ingenio praeditum, *in nulla non officina Musarum perpolitum*, grandissima quaeque opera nunc suscipere debere. » *G. Budaei Opera* (Bâle, 1557, in-fol.), t. I, p. 361. Cette expression « in officina expolitus » se retrouve dans une autre lettre de Budé citée plus haut, p. 236, n. 2.

22. Que diray je? Les femmes et les filles ont aspiré à ceste louange et manne celeste de bonne doctrine.

Erasme cite plusieurs exemples de femmes et de jeunes filles dans ce cas : « ... Sunt in Hispania, sunt in Italia, non paucae mulieres adprime nobiles, quae cum quovis viro queant contendere¹ : sunt in

1. Cf. une curieuse lettre de Merula à Pic de la Mirandole où il fait allusion à des propos échangés avec les sœurs de ce dernier

Anglia Moricae, sunt in Germania Bilibaldicae et Blavericae¹....» *Familiarium Colloquiorum opus* (Bâle, 1529, in-8), *Abbatis et Eruditaë*, p. 446. Marot, qui a traduit avec esprit ce colloque, substitue délicatement aux sœurs de Pirckheimer et d'Ambroise Blarer², peu connues en France,

La sœur du roy que Dieu conserve

et

Les nobles filles de Soubise³.

Dans un autre de ses traités pédagogiques, Erasme, revenant sur la même idée, avait écrit : « ... Nec

sur les épigrammes de Martial (singulier sujet à traiter pour des jeunes filles). *Lettres inédites de Jean Pic de la Mirandole*, publiées par Léon DOREZ, dans *le Giornale storico della Letteratura italiana*, t. 25, p. 352 (p. 6 du tirage à part).

1. Charité et Claire, les sœurs de Bilibald Pirckheimer, l'illustre sénateur et lettré de Nuremberg, sont assez connues, la première surtout. Dans une lettre à Erasme, de l'année 1516, Pirckheimer lui écrit : « Salutant te geminae meae sorores, abbatissa Sanctae Clarae una, altera ejusdem regulae, in eodem monasterio, Clara appellata; quae assidue tua scripta manibus retinent, maxime vero jam novo delectantur Testamento, quod isto anno a te est editum : quo mire afficiuntur mulieres, multis viris, qui sibi scioli videntur, doctiores ». *Viri illustris Bilibaldi Pirckheimeri Opera politica, historica, philologica et epistolica* (Francfort, 1610, in-fol.), p. 269. Sur les sœurs de Pirckheimer, cf. le commentaire de Conrad Rittershusius en tête de cette édition, p. 3. (Dans ce volume se trouvent plusieurs lettres échangées entre Bilibald et Charité). Cf. les *Mémoires de Charité Pirckheimer* traduits de l'allemand par Jules-Philippe HEUZEY (Paris, in-16).

2. Les sœurs d'Ambroise Blarer sont à peu près inconnues. Lui-même est perdu dans le nombre des théologiens qui embrassèrent avec ardeur le parti de Luther. L'éloge de Blarer et son portrait gravé se trouvent dans l'ouvrage de Jac. VERHEIDEN, *Praestantium aliquot theologorum qui Romanum Antichristum praecipue oppugnarunt effigies...* (Leyde, 1602, in-fol.), pp. 67 et sqq.

3. *Œuvres complètes* (édition Jannet, Paris, 1868, in-16), t. IV, p. 20.

defuerunt qui priscum exemplum revocare conati sunt velut apud Phrysios Canterii¹, apud Hispanos Elisabetha regina Ferdinandi uxor, e cujus familia complures prodiere foeminae eruditione juxta ac pietate mirabiles. Apud Anglos vir clarissimus Thomas Morus quem licet regis negociis occupatissimum, non piget uxori, filiabus ac filio praestare praeceptorem. primum ad pietatem, mox ad utriusque literaturae peritiam² ». (*De pueris statim ac liberaliter instituendis*, Paris, 1536, in-8, fol. c 7. — L'édition originale est de 1529.) Quelques pages plus loin, Erasme s'exprime à peu près de même dans le passage suivant : « Hinc nimirum illa in juvene tam omnibus numeris absoluta cyclopaedia, tam admirabilis eloquentia, qui in carmine non minus oratorem summum praestat, quam poctam. Nec desunt hoc seculo felicis institutionis exempla, tametsi rariora, idque

1. Jean Canter, sa femme, leurs fils et leur fille, sont tous célèbres pour leur érudition. Cf. la dissertation académique de Jean Sauerbreus, *De foeminarum eruditione (diatriba prior)*, Leipzig, 1671, in-4, fol. D 2, et celle de Jacques Smalcius sous le même titre (*diatriba posterior*), Leipzig, 1671, in-4, passim. — Voici, sur les Canter, le témoignage de Cornelius Agrippa de Nettesheim :

« Et ut apud meos Germanos veniam. Andreas, Petrus, Germani fratres, natione Frisones, cognomine Canterii, unica cum sorore adhuc pueri decennes, in omni disciplinarum genere egregie disseruere, quos non modo Germania et Gallia, sed tota pene Italia, ipsaque Roma et novit et admirata est ». Lettre d'Agrippa à Jean Laurentin en lui dédiant son livre *In Artem brevem Raymundi Lullii*. — *Opera* (Lyon, s. a.), t. II, p. 333.

2. On peut lire l'éloge des filles et du fils de Thomas Morus dans la charmante dédicace d'Erasme de son *Commentarius in Nuceu Ovidii ad Johannem Morum, Thomae Mori filium* (Bâle, 1524, in-8), fol. A 2; et, dans le même recueil, la dédicace d'Erasme de son *Commentarius in hynnium Prudentii de natali puero Jesu* adressé à Marguerite Morus qui venait d'épouser William Roper (fol. D 5). — Cf. également la dédicace latine des œuvres d'Aristote en grec à John Morus par Erasme (1531).

in utroque sexu. Cassandrae virginis ingenium celebravit Politianus '... » (*Ibid.*, fol. e 7).

23. *Tant y a qu'en l'auge où je suis, j'ay esté contrainct d'apprendre les lettres Grecques, lesquelles je n'avois contemnè comme Caton....*

Dans sa préface de la première édition du Nouveau Testament grec-latin (Bâle, 1516, in-fol.), Erasme rapporte qu'Origène, pour l'intelligence des Ecritures, « jam canus et senex ceu jam repuerascens ad Hebraeae linguae descendit elementa, Catonem etiam illum Rhomanum superans.... » *In annotationes Novi Testamenti praefatio... pio lectori*. Cette préface est datée de 1515. Sur cette allusion à Caton l'ancien, cf. un passage de Budé qui commente également bien la phrase **17. Annotationes priores in Pandectas** (Bâle, 1527, in-8), p. 409. — Sur un exemplaire du Nouveau Testament grec qui avait appartenu à Rabelais, cf. Louis TALANT, *Rabelais et la Réforme* (Cahors, 1902, in-8), p. 23. — Mais, dans le passage de sa lettre à Dorpius où il engage ce dernier à étudier le grec et l'hébreu indispensables au théologien vraiment digne de ce nom (p. 395), Erasme écrit : « Possem tibi permultos enumerare nominatim, qui cani jam coeperint in his literis repuerascere, quod tandem animadvertissent sine his mancum ac caecum esse literarum studium. » *Erasmus Rot. ad Dorpium*, à la suite du *Stultitiae laus* (Bâle, 1522, in-8), p. 397.

1. Cf. les lettres de Politien à Cassandra Fedele, dans l'édition que Jacopo Filippo Tomasinini a donnée des œuvres de cette femme célèbre : *Clarissimae feminae Cassandrae Fideiis Venetae Epistolae et Orationes* (Padoue, 1636, in-8), pp. 155 et sqq.

27. *J'entens et veulx que tu apprennes les langues parfaitement.*

Cette phrase (27) et la suivante (28) sont pleinement développées dans la lettre d'Erasme à Dorpius et dans celle de Thomas Morus à ce dernier (particulièrement à partir de la page 295, où l'exemple d'Origène, ci-dessus allégué par Erasme, est cité. *Thomae Mori epistolae*, dans les *Opera omnia*, Francfort-sur-le-Mein, 1689, in-fol.).

30. *Laisse moy l'astrologie divinatrice, et l'art de Lullius, comme abus et vanités.*

Erasme se moque de l'astrologie divinatrice dans son *Senile Colloquium* (*Colloquia*, Bâle, 1529, in-8), p. 412; et dans l'*Alcumistica* (*ibid.*, pp. 470 et sqq.). Cf. également le chapitre xxxi du *De incertitudine et vanitate scientiarum* d'Agrippa : *De Astrologia judiciaria* (*Astrologiae species, quam divinatoriam vocant*).

« *Et l'art de Lullius....* »

Il s'agit du bavardage vide de sens des sophistes que Rabelais met au même rang que l'astrologie divinatrice. En écrivant ces lignes, il avait en vue vraisemblablement ce chapitre d'Agrippa : *De arte Lullii*, le neuvième du *De vanitate Scientiarum*, dont la première édition avait été publiée en 1530, et non le commentaire d'Agrippa sur ce même Art de Lulle qui ne parut qu'en 1533 : *In Artem brevem Raymundi Lullii commentaria* (cf. Freytag, *Adparatus literarius*,

t. III, p. 148, et l'édition des Œuvres de Lulle. Strasbourg, 1651, in-8).

De Arte Lullii (caput IX).

Invenit autem Raimundus Lullius recentioribus temporibus dialecticae haud absimilem prodigiosam artem, per quam tanquam olim Georgias Leontinus (qui primus in conventu literatorum hominum poscere ausus est, qua de re quisque audire vellet) de quovis subjecto sermone, abunde quis valeat disserere, atque invenire quadam artificiosa nominum ac verborum perturbatione atque in utranque partem de omni sermone curioso hoc plusquam eleganti artificio, garrula loquacitatis ostentatione disputare, neque ullum vincendi locum aliis relinquere, et res minutissimas et pusillas in immensum dilatare. Sed haec altius repetere non est necesse, nos ampla satis commentaria in hanc artem dedimus alibi. Verum nolo haec fucum faciant in artificio admodum levi, quod etsi in eisdem extollere visi sumus, tamen res ipsa palam se facit, ut opus non sit circa hanc magnopere depugnare, hoc autem admonere vos oportet, hanc artem ad pompam ingenii et doctrinae ostentationem potius quam ad comparandam eruditionem valere, ac longe plus habere audaciae quam efficaciae. Esse praeterea totam ineruditam ac barbaram, nisi elegantiore quadam literatura adornetur. » *Henrici Cornelii Agrippae ab Nettesheym De incertitudine et vanitate scientiarum...* (s. l. e. a, portrait en bois sur le titre).

31. *Du droit civil, je veux que tu sache par cœur les beaux textes, et me les confere avec philosophie.*

C'était là le propre du talent de Claude Chansonnette, le célèbre jurisconsulte messin, l'ami de Budé, de Zazius et d'Erasmus. Ce dernier fait de lui l'éloge suivant dans son *Ciceronianus* : « Habet [Claudius Cautiuncula] hoc eximium, quod juris prudentiam

ac philosophiae cognitionem eloquentiae conciliavit. » *Dialogus cui titulus Ciceronianus...* (Bâle, 1529, in-8), p. 181. Rabelais mettait en pratique le conseil qu'il donne ici. Cf. les deux pièces de vers; la première, de Visagier, à Scève; la seconde, de Gilbert Ducher, dans mon volume *Etudes sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8), p. 320, note. Guillaume Budé prêchait également d'exemple. Cf., à ce sujet, une note circonstanciée dans mon édition de Robert Gaguin, *Epistole et Orationes* (Paris, 1903, in-8), t. II, p. 5, note 3.

36. *Somme, que je voye un abysme de science....*

Faisant allusion à son existence agitée et parlant de ses études, Agrippa, dans une lettre à un de ses amis, théologien, en date de Metz, 6 février 1518, lui dit qu'il se donne tout entier à l'étude des saintes Écritures, et il ajoute : « Nec effari possum quam in his oblectatur simul et quiescit animus. Sed ne me in hac inflnita divinitatis abysso adhuc novitium et citra litem deambulanti seducant opiniones meae.... » *Epist. lib. II, epist. 19*, p. 737 (t. II des *Opera*).

37. *... Hantant les gens de lettres qui sont tant à Paris comme ailleurs.*

Rabelais avait pu avoir connaissance d'une lettre de Brassicanus à Vadianus :

« Joannes Alexander Brassicanus rogavit Erasmum, qua ratione doctus posset fieri, respondit ex tempore : *Si doctis assidue conciveret; si doctos audiret non minus submisso quam honorifice; si doctos strenue legeret; si doctos diligenter edisceret; denique si se*

doctum numquam putaret. — Antuerpiæ, in aedibus D. Petri Aegidii, anno a nato Jesu M. D. XX. Mensis Septembris die XXVII. » GOLDAST, *Philologicarum epistolarum centuria una* (Leipzig, 1674, in-8, p. 169, *epist.* XLIV). — La même pensée se retrouve dans cette phrase d'Érasme : « Ingens pharmacum est, ab eruditis et inter eruditos optima statim discere. » *De pueris statim ac liberuliter instituendis* (Paris, 1536, in-8), fol. e 7.

Quant à la mention de *Paris* qu'on relève également à la phrase 26, elle se retrouve au chap. II du livre III. « ... l'Université et Parlement de Paris, lieux es quelz consiste la vraye source et vive idée de pantheologie », qui semble être une réminiscence de ce passage d'Érasme : « atque hinc fieri ut... Parisienses. theologicae scientiae laudem, omnibus prope submotis, sibi peculiariter arrogant.... » *Stultitiae laus* (Bâle, 1522, in-8), p. 226. Cf. mes *Études sur Rabelais*, pp. 67, 68 et la note.

42. *Revere tes precepteurs...*

« Primus discendi gradus est præceptoris amor. » écrit Érasme, qui s'étend avec soin sur ce point, qu'il jugeait de grande importance, et que Rabelais résume en trois mots (ER. *De pueris statim ac lib. instituendis*, fol. e 8). Budé, dans les lettres à son fils, lui fait les mêmes recommandations (Cf. ci-dessus, p. 236). Dans une lettre *Claudio et Francisco Robertetis*, il termine en ces termes : « Philippum Esmerium, præceptorem vestrum colite, quem de facie ignotum plurimum de institutione vestra amabo, si in officio perstiterit et inceptos... » (p. 324).

Tels sont les principaux rapprochements que suggère la comparaison de la lettre de Rabelais avec les différents textes mentionnés dans cette enquête. Elle établit d'une façon indiscutable le parfait accord des plus hauts esprits du seizième siècle sur toutes les questions philosophiques et morales, et, en particulier, sur l'éducation. Tous ces témoignages, d'importance inégale, mais toujours intéressants, sont venus se fondre dans celui de Rabelais, qui s'est ainsi constitué comme le porte-parole autorisé des aspirations réformatrices d'une génération, et qui reste le seul dont la Postérité ait gardé le souvenir. Ce sera, sous la réserve des observations relevées au cours de cette étude, la conclusion à tirer, semble-t-il, de la lettre de Gargantua à Pantagruel¹.

1. Cette lettre de Gargantua à Pantagruel soulève d'autres questions qu'il est impossible d'aborder ici, car ce n'est pas tant l'esprit de cette lettre qu'il importerait de dégager que l'esprit de l'œuvre tout entière. Cette lettre, par la date à laquelle elle a été écrite (1533), est pleine de préoccupations d'actualité et contient des allusions directes aux questions brûlantes du moment. Dans la crise religieuse que traversait alors la France, Rabelais ne pouvait cacher son sentiment intime, et la présente lettre le reflète nettement à tout lecteur qui sait en pénétrer le sens.

LA LETTRE DE RABELAIS A ERASME

Cette lettre si belle et si précieuse pour l'intelligence de l'œuvre de Rabelais dont elle est la confirmation éclatante, et dont toutes les lignes crient hautement le nom du destinataire, Erasme, a été longtemps regardée comme étant adressée à un certain Bernard Salignac. Les partisans de cette erreur, qui comptent parmi eux un savant tel que Quicherat¹, se sont laissés abuser par la suscription, faite après coup, que porte cette lettre, et que Brant a reproduite dans son édition de 1702². Mais cette raison ne saurait les couvrir ; car le contexte de cette lettre désormais fameuse proteste contre une telle conclusion ; et l'on ne peut expliquer une telle aberration chez les commentateurs que par un respect aveugle de la chose imprimée, ou par un oubli injustifiable des droits supérieurs de la critique, — ou sim-

1. *Correspondance littéraire*, t. III, p. 414 : *Quelques traits à ajouter à la vie de Rabelais*.

2. *Clarorum virorum Epistolae centum ineditae... ex museo Johannis Brant* (Amsterdam, 1702, in-8., p. 280. La lettre est reproduite dans l'édition de 1715.

plement par une méconnaissance, qui n'est que trop visible, de cette période de l'histoire littéraire du seizième siècle.

En reprenant cette question aujourd'hui tranchée dans le sens indiqué par le titre de cette notice, je n'ai d'autre but que de mettre plus en relief qu'on ne l'a fait, semble-t-il, les arguments et les textes qui confirment cette attribution, d'ajouter quelques traits nouveaux, et de montrer qu'avec les seuls éléments que fournit cette lettre, la désignation d'Erasme, comme destinataire de cette missive, ressort de toute évidence. Le 19 novembre 1531, Erasme adressait la lettre suivante à Jean de Pins, évêque de Rieux qu'il connaissait seulement de réputation. Il désirait lui emprunter pour quelques temps un manuscrit grec de Flavius Josèphe, en vue de l'édition latine qu'il voulait donner de cet auteur. Erasme avait déjà eu l'occasion d'exprimer son sentiment sur Jean de Pins dans son *Ciceronianus* (1528)¹, et il l'avait fait en termes louangeurs et sympathiques. Dans la présente lettre, il lui renouvelle l'expression de son estime, et

1. *Dialogus cui titulus Ciceronianus...* (Bâle, 1529, in-8), pp. 159-160. — A Jean Ruzé qui engageait Erasme à venir en France, ce dernier lui faisait observer que ce pays comptant des hommes comme Jean Cop. Paul Emile, Germain de Brie, Jean de Pins et Nicolas Bérault, il n'avait que faire d'y venir. *Epistolarum lib. VI* (Londres, 1642, in-fol.), lettre 18, col. 363; édit. de Leyde, t. III, col. 420 F, epist. 393.

Jean de Pins, envoyé à Venise en 1515, en qualité d'ambassadeur, profita de son séjour de quatre années dans cette ville pour y recueillir des manuscrits grecs. Il passa ensuite à Rome et revint en France, où il fut nommé, le 1^{er} novembre 1523, évêque de Rieux. La démarche d'Erasme était toute naturelle. Cf. ma notice sur Jean de Pins dans les *Epistole et orationes Gaguini* (Paris, 1903, in-8), t. I, p. 374, n. 1.

sait envelopper sa demande dans les formes courtoises, délicates et caressantes dont il avait le secret.

ERASMUS ROT. EPISCOPO RIVENSI S.

Jure quis tribuat improbitati, ornatissime praesul, quod ignotus appellem ignotum : audaciae, quod tressis homuncio ad tam eximium principem, omnique decorum genere splendidum memet ingeram; sed ut egestas excutit pudorem, ita charitas, autore Joanne, propellit timorem. De tuis egregiis virtutibus, mihi tam multa praedicantur a multis, ut te non possim non vehementer amare. Addidit fiduciam morum tuorum admiranda quaedam, ut accipio, comitas, sed inprimis mirifice propensus favor erga politiores disciplinas, quas videmus hoc seculo feliciter apud omnes nationes efflorescere, idque praesidio linguarum, ac veterum auctorum undique e tenebris in lucem emergentium, quanquam ex his qui exstabant aliquot non minus perierant, quam qui maxime videbantur intercuisse. Liber enim prodigiosis mendis undique scatens, crux est verius quam liber. Sudatum est pridem a Frobenis in restituendo Josepho historiographo cum primis celebri, sed comperimus illum insanabiliter depravatum, nisi ipsum graece loquentem adhibeamus. Ruffinus quidem nihil unquam vertit bona fide, sed in hoc auctore videntur multi suo lusisse arbitrio. Eum accepimus in tua bibliotheca graecum esse, cujus codicis si nobis ad paucos menses copiam facere non gravaberis, non nos tantum, sed universos etiam studiosos isto beneficio tibi reddideris obstrictos. Liber ad te redibit incolumis, atque adeo illaesus, ad quemcumque diem tu praescripseris. Dices cum Ennio « Ecquid erit pretii? ». Scilicet hoc, quod mortales persolvunt divi immortalibus. Agemus gratias, celebrabimus auctorem beneficii, et quod re non possumus rependere, gratiae voluntatis studio referemus. Ob hanc causam emandavimus hunc tabellionem, quo codex tuto ad nos perferatur. Scio civitatem Basiliensem

his temporibus non optime audire, sed nihilo secius habet illa multos integros viros, qui mallent alibi vivere, si sine gravi incommodo liceret demigrare. Certe illud a nobis curatum est sedulo, ne quid ex illa prodeat officina, praeter optimos quosque auctores. Hactenus egi causam mihi cum Hieronymo Frobenio, cumque studiosis omnibus communem, nunc proprie agam meum negotium. Quid istuc inquis? Etiam atque etiam rogo ut Erasmum inter infimae sortis clientes ascribere digneris. Bene vale. Friburgi Brisgoiae XIII. Calend. Decemb. millesimo quingentesimo trigesimo primo¹. »

Cette lettre, toute de civilité, et écrite par Erasme avec sa prudence ordinaire, fut interceptée par le Parlement de Toulouse, qui accusa de Pins d'entretenir des rapports épistolaires avec Erasme, alors singulièrement suspect auprès des catholiques intransigeants par suite des censures de la Faculté de théologie de Paris à son endroit², et par les lettres comminatoires de Scaliger, prélude de l'odieux pamphlet dont il sera parlé plus loin. Jean de Pins fut sommé de venir s'expliquer au sujet de cette lettre. Malgré le désir trop évident du Sénat d'y relever un cas d'hérésie qui permit de poursuivre l'illustre vieillard, un des plus ardents promoteurs de la renaissance littéraire en France au seizième siècle, force fut aux « chats fourrés » de reconnaître que la lettre d'Erasme ne prêtait à aucune interprétation fâcheuse. C'est Etienne Dolet qui nous fournit ces détails dans le premier de ses deux discours *in Tholosam*.

1. ERASMI. *Opera omnia* (Leyde, 1703-1706, in-fol.), t. III, col. 1120.

2. Léopold DELISLE. *Notice sur un registre de la Faculté de théologie de Paris...*, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXVI, pp. 333 et sqq.

« ... Ea [diligentia] in Joannis Pini periculo, quem honoris amplitudinisque causa nomino, sic mediusfidius patuit. Ille omnium qui sunt, fuerunt, erunt, virtute, sapientia, dignitate, facile princeps, et omni laudum genere florentissimus, literis ab Erasmo Roterodamo in eam rationem ad se allatis, ut Josephi exemplar graecum, quod in Philelphi bibliotheca fugientibus et exolescentibus literis repertum asservaverat, ei ad aliquot menses commodato mitteret : actutum haeresis postulatur, cogitur in senatu epistolam ab excussoribus, qui effervescente illo tumultu per vias collocati, urbem accedentes observabant, interceptam recitare. Spem opimae praedae pene certam atque exploratam vulturiis togatis hiantibus injece- rat Erasmi invidiosum nomen, ea Pinus causa pro convicto est, Erasmo quod notus sit. Legitur accurate epistola, barbaris barbore tantum scientibus repetitur propter latini sermonis ignorationem identidem lectio, posci a Pino Josephum deprehenditur : nullum pertinens ad haeresim verbum, tuto omnia, circumspicte cauteque scripta omnia. Hui quam acerbe stomachatur falsa sua expectatione calumniatorum cohors! Eripitur e luporum faucibus praeda, Pinus haeresis suspicione ab invitis liberatur, noxae eximitur, quadruplatorum conatus prolixè secureque ridet¹. . . »

Quelle fut la réponse de Jean de Pins à Erasme? nous ne la possédons pas ; mais il est permis de croire qu'après avoir exprimé ses regrets de ne pas répondre favorablement à la demande de son correspondant, par suite d'engagements antérieurs avec un imprimeur de Lyon au sujet de ce même manuscrit de Josèphe, Jean de Pins déclarait qu'il ne pouvait se dessaisir de son volume. Cet échec ne découragea pas Erasme, qui écrivit de nouveau, cette fois à son ami

1. *Orationes duae in Tholosam* (Lyon, S. Gryphe. sine anno), p. 60.

Georges d'Armagnac, évêque de Rodez¹, qui entretenait de bons rapports avec Jean de Pins, pour le prier de revenir à la charge, et d'insister auprès de ce dernier afin qu'il consentit à se séparer, pour quelque temps seulement, de son manuscrit. Georges d'Armagnac fit la commission, et Jean de Pins lui répondit par la lettre suivante qui est encore inédite :

« Monsieur. J'ay receu la lettre que vous a pleu m'escripre par la quelle me priez que Je vous vueille envoyer mon Josephus grec pour en faire plaisir a mon sieur Erasme. ce que J'eusse fait de tres bon cuer. quant m'eust esté loysible de ce faire tant pour vous complaire que aussi pour faire plaisir a(ux) monsieur Erasme pour la grande et ancienne obligation que Je luy ay et

1. Georges d'Armagnac, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, avait prêté serment à Blois, le 21 mars 1529, pour le temporel de son évêché de Rodez (*Catalogue des Actes de François I^{er}*, t. VI, p. 219, n° 20.005). Voici le portrait qu'en trace de Thou : « Vir fuit humanitate et liberalitate insignis, litteratorum fautor et munificentissimus patronus », portrait reproduit par les auteurs du *Gallia Christiana*, t. 1^{er}, *Ecclesia Avenionensis*, col. 834. Georges d'Armagnac mourut archevêque d'Avignon, le 5 juin 1585, à l'âge de 85 ans. Ambassadeur de France à Rome de 1541 à 1548, il fit transcrire des manuscrits grecs et latins dont une trentaine passèrent dans la bibliothèque du roi, à Fontainebleau (cf. OMONT, *La Bibliothèque de Fontainebleau sous François I^{er}*, p. VI). Cf. également DELISLE, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. III, pp. 349, 367; un éloge de G. d'Armagnac par un contemporain anonyme, *Bibl. nat. Dupuy*, 348, fol. 4^o-5^o, et Philippe TAMISEY DE LARROQUE, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac publiées avec une introduction et des notes* (Paris-Bordeaux, 1874, in-8; *Collection Méridionale*, t. V). A signaler soixante-deux lettres manuscrites du cardinal Georges d'Armagnac, conservées à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg, lettres dérobées, à la fin du XVIII^e siècle, à la Bibliothèque royale de Paris. Cf. Hector DE LA PERHÈRE, *Deux années de mission à Saint-Petersbourg* (Paris, 1867, in-8), p. 47. — On relève, dans la correspondance de Guillaume Budé, plusieurs lettres en grec adressées à Georges d'Armagnac (*Opera omnia*, Bâle, 1557, in-fol., t. I^{er}).

bonne amitié et affection que Je luy porte : mais tant y a que Je ne le scauroys faire sans reproche de mon honneur, pour ce que puyz nagueres suys esté prié et pressé par aucuns de mes amys de l'envoyer à Lyon à ung appellé Grillus¹ pour l'imprimer, qui a promis en faire fort son debvoir et l'imprimer en bons et beaux caracteres ainsi que monsieur le prier de Durainque, Maistre Pierre Gillius², scayt et est bien adverty du tout, et le prie plus amplement vous en escripre.

Monsieur, aprez m'estre humblement recommandé à votre bonne grace prieray le createur vous donner en santé longue vie.

De Thoulouse en votre maison le xxvij de janvier [1532].

Votre humble frere, serviteur et parfait amy. J. E. DE RIEUX³. »

1. Le grand imprimeur lyonnais Sébastien Gryphe.

2. Pierre Gilles, et mieux P. Gylli, prier de Duronque, arrondissement de Rodez (Aveyron), né à Albi en 1490, mort à Rome en 1533. Sur la forme « Gylli » ou « Gilly » qui est la véritable, cf. la note de M. Léon Dorez dans l'*Introduction de l'itinéraire de Jérôme Maurand d'Antibes à Constantinople, 1544* (Paris, 1901, in-8, p. LIII, n. 1). Naturaliste, voyageur, archéologue et érudit. Gylli avait été le précepteur de Georges d'Armagnac. Cette même année (1532), Gylli avait trouvé dans la bibliothèque de Jean de Pins un manuscrit grec de Théodoret dont il composa le commentaire qu'il dédia *Optimo studiorum patrono Georgio Armeignaco Rutenorum episcopo*. Dans sa préface, Gylli déclare qu'il a entrepris la traduction des auteurs grecs « *acerrimo hortatu tuo...* si qui adhuc inter graecorum monumenta nostris intacti hominibus reperirentur. Equibus Theodoretum naotus apud Joannem Pinum, ab ingenuarum artium disciplinis usuque tractandae reipublicae instructum. » *Divi Theodoretii episcopi Cyrenensis explanationes in duodecim prophetas, Petro Gillio Albiensi interprete* (Lyon, 1533, in-8), p. 3. — Rabelais cite le nom de Pierre « Gilles. » V. 31. Pierre Gylli, dont la figure est si intéressante, attend encore son biographe. On pourra toutefois lire l'étude de M. E.-T. HAMY, *Le Père de la zoologie française, Pierre Gilles d'Albi*, dans les *Nouvelles Archives du Muséum d'histoire naturelle* (Paris, 1900, in-4, quatrième série), t. 2, pp. 1-24.

3. Cette lettre, publiée ici pour la première fois, est conservée à

Cette édition lyonnaise de Flavius Josèphe n'a jamais paru. Toutefois, dans le courant de cette même année 1532, Georges d'Armagnac envoyait à Rabelais, pour qu'il le fit remettre à Erasme, un manuscrit grec de Josèphe. Était-ce celui de Jean de Pins qui, n'ayant pas, pour une raison ou pour une autre, donné suite à son intention première de publier chez Gryphe son manuscrit, l'avait adressé à son collègue de Rodez? — mais alors la mention de Jean de Pins devrait, semble-t-il, figurer dans la lettre de Rabelais — ; était-ce un autre manuscrit que possédait Georges d'Armagnac ou qu'il s'était procuré? l'on ne sait; et le fait, en soi, a peu d'importance ici. Toujours est-il que l'évêque de Rodez envoyait à Rabelais un manuscrit grec de Josèphe à l'adresse d'Erasme, à Bâle. C'est ce que nous apprend la fameuse lettre de Rabelais à ce dernier. Jusqu'en ces derniers temps, on ne connaissait, de cette missive, que le texte de Brant, que les éditeurs modernes ont tous reproduit. Il présente quelques variantes avec la leçon originale dont MM. Ziesing¹ et Heulhard² ont donné le fac-similé,

la Bibliothèque de Leipzig. Elle m'a été gracieusement communiquée par M. Léon Dorez, qui en avait demandé la copie à M. le directeur de cet établissement. Son existence m'avait été révélée par cette mention de Burscher dans les *Autographa alia nonnulla ex Erasmi bibliotheca*, n° 28 : « Epistola Francogallica I. E. DE RIEUX, ad Dominum de Rodes, scripta d. 28. Januarii, omisso anno, cujus argumentum spectat Erasmus. » *Index et argumentum epistolarum ad D. Erasmus Roterodamum autographarum...* (Leipzig, 1784, in-8), p. 75.

1. *Erasme ou Salignac? Etude sur la lettre de François Rabelais avec un fac-simile de l'original de la Bibliothèque de Zurich* (Paris, 1887, in-8), tiré à 200 exemplaires numérotés.

2. *Une lettre fameuse de Rabelais à Erasme* (Paris, 1902, in-4), p. 7.

mais non la transcription. MM. Joseph Förstemann et Otto Günther ont publié en dernier lieu¹, d'après une copie contemporaine de la collection Burscher conservée à la bibliothèque de Leipzig, le texte original de la lettre en question. Le précieux recueil où elle est insérée ne se trouvant pas sous la main de tous les lecteurs, et le véritable texte de Rabelais n'ayant pas encore été publié en France, il n'y a nul inconvénient à reproduire ici l'original de Zurich, d'autant plus qu'il servira de référence aux observations que suggèrent les différents passages de cette lettre.

« S. P. a Christo Jesu Servatore.

Georgius ab Arminiaco Rutenensis episcopus clarissimus nuper ad memisit Φλαουίου Ἰωσήπου ἱστορίαν Ἰουδαϊκὴν περὶ ἀλώσεως rogavitque pro veteri nostra amicitia. ut si quando hominem ἀξιόπιστον nactus essem, qui isthuc proficisceretur, eam tibi ut prima quaque occasione reddendam curarem. Lubens itaque ansam hanc arripui et occasionem tibi, pater mi humaniss[ime]. grato aliquo officio indicandi, quo te animo, quaque pietate colerem. Patrem te dixi; matrem etiam dicerem, si per indulgentiam mihi id tuam liceret. Quod enim utero gerentibus usu venire quotidie experimur, ut quos nunquam viderunt, foetus alant, ab aerisque ambientis incommodis tueantur αὐτὸ τοῦτο σύγ' ἔπαθες, qui me tibi de facie ignotum, nomine etiam ignobilem sic educasti, sic castissimis divinae tuae doctrinae uberibus usque aluisti, ut quidquid sum et valeo, tibi id uni acceptum ni feram, hominum omnium

1. *Briefe an Desiderius Erasmus von Rotterdam* (Beihefte zum Zentralblatt für Bibliothekswesen, XXVII), Leipzig, 1904, in-8, p. 216, n. 182. Le texte de cette copie est identique à l'original. Il y a quelques différences dans la ponctuation, et les passages soulignés sur l'original ne le sont pas sur la copie.

qui sunt, aut alii erunt in annis ingrattissimus sim. Salve itaque etiam atque etiam pater amantiss[ime], pater decusque patriae, literarum assertor ἀλεξίκακος, veritatis propugnator invictiss[ime]. *Nuper resciri ex Hilario Bertulpho*, quo hic utor familiarissime, te nescio quid *moliri adversum calumnias Hier[onymi] Aleandri, quem suspicaris sub persona factitii cuiusdam Scaligeri adversum te scripsisse*. Non patiar te diutius animi pendere, atque hac tua suspitione falli. Nam Scaliger ipse Veronensis est, ex illa Scaligerorum exulum familia, exul et ipse. Nunc vero medicum agit apud Agennates, vir mihi bene notus οὐ μὰ τὸν Δι' εὐδοκίμασθεις ἔστι τοίνυν διάβολος ἐκεῖνος, ὡς συνελόντι φάναι, τὰ μὲν ἰατρικὰ οὐκ ἀνεπιστήμων, τὰ δὲ πάντα πάντως ἄθεος, ὡς οὐκ ἄλλος πώποτ' οὐδεὶς. Ejus librum nondum videre contigit, nec huc tot jam mensibus delatum est exemplar ullum, atque adeo suppressum puto ab iis qui Lutetiae bene tibi volunt. Vale. καὶ εὐτυχῶν διαπέλει. — Lugduni pridie Cal[endas] Decembris] 1532.

Tuus quatenus suus

Franciscus RABELAENSUS medicus¹. »

Ce texte est le seul dont il faille tenir compte, et non celui publié par Brant. Le Bernard Salignac qui figure dans la suscription donnée par l'éditeur d'Amsterdam a fait couler inutilement assez d'encre : il suffit de renvoyer aux discussions oiseuses qui ont été soulevées à l'occasion de ce personnage. On les trouvera mentionnées ou réunies dans les travaux de Ziezing et d'Heulhard. L'original de la lettre en question se trouve à la bibliothèque de Zurich, dans le *Thesaurus Hottingerianus*, t. IX, page 569, collection

1. Transcription du fac-similé donné en tête de ce volume. — Les mots en italique ont dû être soulignés après coup, par une main étrangère, car on ne remarque rien de tel sur la copie de Burscher. Quant aux mots ajoutés après coup en marge de cette lettre, il n'y a pas lieu d'en faire état.

de lettres et de documents qui ne comprend pas moins de cinquante-deux volumes in-folio, et qui a été versée en 1836 à la bibliothèque de la ville¹. Une copie de la lettre en question conservée dans la *Collectio Simleriana* de Zurich, et postérieure d'une cinquantaine d'années à la première édition de la publication de Brant, porte, en suscription originale : *Fr. Rabelaesus ad N. N.* Ces deux *N.* ont été barrés et remplacés par *Bernardum Salignacum*, sans doute sur l'autorité de l'imprimé de Brant. Une note marginale, à gauche, indique que cette copie a été prise sur l'original de l'*Hottingerianus* de la bibliothèque du Carolinum : *Ep. t. XI, p. 569 in Bibl. Car.*; et à droite, cette date : *XXX nov. 1532*; puis un renvoi à l'*Index epistolarum Erasmi : Nach dem Index Epistolarum pag. 52 soll dieser Brief an Erasmus adressirt seyn.* Effectivement, en ouvrant le petit volume de Burscher², on trouve, à la page indiquée (52), la mention suivante : « [Anno 1532] 49. FRANCISCI RABELAESI medici, viri fama, doctrina scriptisque noti. Lugduni, pridie Cal. Decembr. Incipit : S. P. a Christo Jesu Servatore. Georgius ab Arminiaco Rutenensis episcopus Clariss. nuper ad me misit, etc., Mittit Erasmo Episcopi nomine, codicem graecum Flavii Josephi Historiae Belli Judaici, suamque pietatem significat. Singularia de Scaligero, Erasmi adversario, falsaque huius de Hieronymo Aleandro suspicione. De ipso

1. « Le *Thesaurus* provient de la bibliothèque des chanoines du Grossmünster, de la Stiftsbibliothek, bibliothèque du Carolinum, et se trouve depuis 1836 à la bibliothèque de la ville. » Ziesing, page 9.

2. Index.... p. 52; A.-L. HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, t. III, p. 515.

Scaligeri libro sententia. » Le savant Herminjard, qui avait vu cette copie de la *Simleriana* ou l'original de l'*Hottingeriana* n'avait pas hésité à donner Erasme comme le destinataire de cette lettre ; et, avec la connaissance si remarquable que cet érudit avait de l'histoire générale du seizième siècle et qu'il avait puisée aux sources, connaissance qu'il supposait à ses lecteurs, il avait jugé superflu de donner les raisons de son identification, qui s'impose à tous ceux qui sont au courant des querelles littéraires de cette époque. Une autorité aussi haute que celle d'Herminjard n'a su convaincre ni Burgaud des Marets ni Marty-Laveaux. C'est ainsi que le premier, après avoir reproduit la mauvaise copie de Brant qu'il regarde comme l'original, écrit les lignes étranges que voici : « A.-L. Herminjart (*sic*) qui, à la page 414 du t. III de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, a cité quelques passages de cette lettre, la dit adressée à Erasme, d'après une copie contemporaine qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Zurich. Le besoin de substituer un nom célèbre au nom à peu près inconnu de celui à qui elle est écrite, certaines obscurités relevées par nous dans les notes qui précèdent peuvent expliquer cette attribution hasardée, mais ne sauraient prévaloir sur la désignation positive du destinataire donnée par l'éditeur Brant, paraît-il, d'après l'original, non plus que sur l'impossibilité d'appliquer à Erasme les rapports personnels avec Rabelais, auxquels celui-ci fait allusion dans sa lettre et dont nous n'avons pas trouvé trace¹. » Sans parler du ton de pédagogue, assez mal

1. (*Œuvres de Rabelais*, (Paris, 1873, in-8), t. II, p. 619, n° 1.

venu ici, dans lequel est rédigée cette note, on y relève à peu près autant d'erreurs que de mots.

Le témoignage de l'éditeur hollandais est plus fort que le bon sens et que l'évidence : et, aux yeux de Burgaud des Marets, il importe qu'il ait le dernier mot même en faisant dire à ce dernier ce qu'il n'a jamais dit, à savoir que la désignation du destinataire aurait été donnée, « paraît-il, d'après l'original¹. » C'est le cas de rappeler la parole de l'Évangile : « La lettre tue, et l'esprit vivifie². » L'esprit, ici, c'est le sens critique, celui qui n'a jamais fait défaut à Herminjard dans le commentaire aussi abondant que lumineux qui accompagne, sans jamais faiblir, les neuf volumes de sa précieuse publication. Burgaud des Marets est tellement hypnotisé par la puissance du mot imprimé, que, mis pourtant sur la voie par Johanneau qui renvoie aux articles ERASME et ALÉANDRE du Dictionnaire de Bayle, il s'obstine dans son identification *a priori*, et écrit les lignes suivantes : « On y voit bien (dans Bayle) qu'Érasme attribuait à Aléandre une *Harangue* publiée contre lui en 1531 par Scaliger; mais ici il s'agit d'attaques contre B. de Salignac dont nous ne trouvons pas trace dans la Harangue en question, bien que la date, l'attribution à Aléandre d'une œuvre de Scaliger, et la circonstance, mentionnée à la fin de la lettre, d'un retard apporté à la pu-

1. Brant se contente de dire dans sa préface : « ... Literas Marini Mersenni Mathematici insignis debeo liberalitati Cl. Theologi Philippi a Limborch; Epistolas Cardinalis Sadoleti, Francisci Rabelesii et A. Riveti mecum communicarunt Celeberrimus Johannes Clericus, et Eruditissimus Scherpezelius. Quo nomine ut Tu lector, istis viris gratias agas jus est æquum est. »

2. *Cor.*, III, 6.

blication, puissent s'appliquer à l'*Oratio I contra Desiderium Erasmus*, Parisiis, 1534. Il s'agissait probablement de la querelle du *Ciceronianus*, à laquelle B. de Salignac, philologue éminent, avait pu prendre part¹. » Marty-Laveaux, également victime de ce fétichisme pour le mot imprimé, n'hésite pas à qualifier de « fausse² » la très juste attribution d'Herminjard. M. Ziesing a pris la peine de confirmer à l'aide de preuves nombreuses la justesse de l'attribution d'Herminjard. Il n'est pas nécessaire de reprendre cette démonstration par le détail. On peut toutefois préciser certains côtés trop laissés dans l'ombre, et conclure en apportant la preuve finale qu'il a négligé de donner.

La première partie de la lettre de Rabelais témoigne de l'influence complète, absolue, qu'Érasme a exercée sur son esprit. Je crois l'avoir pleinement établi dans un travail récent³. La seconde partie, depuis « *Nuper rescivi ex Hilario Bertulpho*, » jusqu'à la fin, concerne ce secrétaire d'Érasme, et les querelles qu'eut ce dernier avec Aléandre et Jules-César Scaliger. Hilaire Bertolph était de Lede, ville de Belgique dans la Flandre orientale, ainsi qu'il le dit lui-même dans la suscription de deux petites épigrammes insérées à la suite des œuvres d'Agrippa de Nettes-

1. *Œuvres de Rabelais*, t. II, p. 618, n. 4.

2. *Ibid.* (Paris, 1881, in-8), t. IV, p. 384. — M. P.-P. Plan, qui a hérité des papiers de Marty-Laveaux, veut bien me faire remarquer que ce dernier, à la lecture de la brochure de Ziesing, s'était rendu à ses conclusions, et qu'il aurait fait amende honorable s'il avait assez vécu pour publier lui-même les deux derniers volumes de son édition de Rabelais.

3. *Études sur Rabelais*, Paris, 1904, in-8 (t. V de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*).

heym¹ (et non à Liège ou à Gand, comme serait tenté de le croire Herminjard, t. I, p. 213, n° 23; ou à Gand comme le dit A. Daguët, *Agrippa de Nettesheym chez les Suisses*).

Il avait été à Paris le condisciple de Luis Vivès, avait ensuite enseigné à Toulouse, et était entré, vers la fin de 1521, en qualité de secrétaire, chez Erasme, dont il ne tarda pas à gagner la confiance entière, et qui l'employa en différentes missions. Ceci ressort de passages de la correspondance de Vivès, dont il suffira de détacher les lignes suivantes à Erasme : « ... Illinc rediens, offendi Hilarium nostrum pulsantem nostras fores, qui nuntiavit te bene valere, quod equidem gaudeo non mediocriter. De adventu huc tuo nihil dicebat se habere certi, praeterquam quod non dubitaret te haud diu abfuturum.... Hilarius tuus diligentissime diligentissimus fuit in requirendis responsis ab iis, ad quos scripseras, sed genius hujus aulae est mirus dilator ac procrastinator.... Commendo tibi Hilarium hunc condiscipulum olim Parisiis meum, quem arbitor alioqui tibi esse commendatissimum. Vale. — Brugis. XX Maii 1522². » Le 15 août suivant, Vivès écrivait de Louvain une lettre à Erasme, et attendait le retour de Bertolph pour la lui remettre³. Le 17 mai 1523, Erasme écrivait à François I^{er} pour lui annoncer l'envoi de sa *Paraphrasis in Marcum evangelistam* par les soins d'Hilaire Bertolph. « Codicem recentem adhuc ab officina statim misi ad Christianissimam

1. *Henrici Cornelii Agrippae ab Nettesheym Opera* (Lyon, per Beringos fratres, s. a. [1580] in-8), t. II, pp. 1152 et sqq.

2. *Opera omnia* (Valence, 1788, in-4), t. VII, pp. 168-170.

3. *Ibid.*, p. 173.

Majestatem Tuam per Hilarium, famulum meum fidelem, et in bonis litteris non vulgariter doctum, qui olim Tolosae diu professus : per hunc si cognoveris meum studium tibi fuisse gratum, vehementer gaudebo'.... » Dans une lettre de la fin de cette année

1. HORAWITZ, *Erasmiana II.* p. 599, n° IV, dans : *Sitzungsberichte der phil-hist. Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Vienne, 1880, in-8, (1879), t. VC. — Cette lettre latine d'Erasme est suivie de la traduction française par Claude Chansonnette qu'Horawitz n'a pas reproduite. (Ex codice Pal. Vindobonensi 8987, fol. 35^{vo}). C'est ce même Claude Chansonnette (Claudius Cantiuncula) qui avait été chargé de remettre à Erasme, de la part de François I^{er}, la lettre en partie autographe par laquelle le roi invitait l'illustre érudit hollandais à venir en France. En voici la teneur :

« Cher et bon amy. Nous avons donné charge à notre cher et bien amé messire Claude Cantiuncula, present porteur, de vous dire et declairer aucunes choses de par nous, desquelles vous prions tres affectueusement le croyre, et y adjouster entiere foy, comme feriez à notre propre personne. Cher et bon amy, notre Seigneur vous ait en sa garde.

Escript à Saint Germain en Laye le 7^{me} jour de juillet.

de la main d'Erasme :

Hec rex scripsit
propria manu :

Je vous avertys que sy vous voules venyr
que vous serez le byen venu

François.

Robertet. »

Au dos :

« A notre cher et bon amy maistre Erasme Roteradame. »

Wilhelm VISCHER. *Erasmiana. Programm zur Rectoratsfeier der Universität Basel* (Bâle, 1876, in-4, pp. 31-32).

On remarquera que l'abbé Claude-Pierre Goujet, dans son *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France* (Paris, 1758, in-4, 1^{re} part. pp. 46 et sqq), de même que tous ses continuateurs plus ou moins directs, n'ont pas dit un mot de cette lettre de François I^{er} à Erasme, à laquelle celui-ci fait souvent allusion. « Rex Galliae offert duo millia annue litteris aliqua ex parte propria manu scriptis ». (Basileae. Sexto decimo kal. Octobris MDXXIII). Lettre non signée, mais qui est bien d'Erasme, comme l'établit M. Pierre de Nolhac qui l'a publiée : *Lettres d'Erasme*, n° IX, p. 118, à la suite de l'ouvrage *Erasme en Italie* (Paris, 1888,

1523 à Corneille Agrippa, Bertolph faisait allusion à ses fonctions auprès d'Erasme : « Hic [Basileae] ego, ne id negligentiae assignes, quaeso, vir multo facundissime, nam praeterquam quod tot legationibus functus, toties a D. meo Erasmo ad Caesarem missus, Basileae nisi raro, nisique per intervalla non fui; saepe etiam putaram brevi me ad regem Galliae missum iri, id quod forte intra sesquimensem est futurum..., » et il termine en parlant de la haute sympathie qu'Erasme professe pour Agrippa : « Quum longissimus sermo esset de te habitus in caena, ut honorificentissimus, ita Domino Erasmo longe gratissimus, qui raras tuas absentis dotes mirifice est amplexus : aderat D. Claudius Cantiuncula tuus, et Philibertus a Lucingia, et magnus quidam philosophus Thomas Gezerus, aliique complures'.... »

En 1525, nous voyons Hilaire Bertolph au service de la duchesse d'Alençon. C'est Bertolph lui-même qui écrit à son ami Agrippa : « Mittit me domina illustrissima Alenconia ad Turonensem urbem quoque cum domino Asalva'.... » L'année suivante, Erasme

in-8). Quelques lignes plus haut, Erasme avait fait allusion à cette lettre de François I^{er} et aux deux lignes écrites de la main du roi : « Nuper scripsit ad me rex Angliae et cardinalis Eboracensis, praeter multos episcopos, Rex Galliae nuperrime, additis propria manu duobus versibus ». *Ibid.*, p. 116.

1. *Henrici Cornelii Agrippae Opera*, t. II (Epistolarum liber III, epist. 44, pp. 806-807 : 10 novembre 1523).

2. *Opera*, t. II, *Epist. liber III*, epist. 72, p. 825, anno 1525. — L'année précédente, Chansonnette avait traduit le *Modus confitendi* d'Erasme, et l'avait dédié à Marguerite, duchesse d'Alençon : *Maniere de se confesser par M. Erasme de Roterodame, premièrement descrite en latin puis translattée en françois*. — A Bâle, le xxvi d'avril l'an M^oxxiii. La dédicace d'Erasme, adressée à François Du Moulin, évêque désigné de Condom, est datée de Bâle, VI Cal. Mart. 1524.

insistait dans une lettre écrite de Bâle à Bertolph, alors en France, pour qu'il revint près de lui, ou au moins lui dit dans quels termes il devait écrire à François I^{er} qui rentrait dans son royaume après sa captivité en Espagne. Erasme, qui avait fait entendre une protestation éloquente en faveur du vaincu de Pavie¹, tenait à le saluer à son retour de la péninsule. « *Invitavi te proximis litteris, écrit-il à Bertolph, ut ad nos te conferas, quod si a Gallicis lotis non potes avelli, saltem per litteras instrue nos quomodo gratulandum sit Francisco regum optimo ad suos reduci; idque quam primum. Facile disces ex aulicis quae scriptu digna sunt. Multis quidem duriores videntur coiti foederis leges, sed Deus omnia vertet in bonum exitum. Quaeso te pollicitator ubi sunt calendae latinae? Bene vale. Basileae, XVII. Calendas Junias. Anno millesimo quingentesimo vigesimo sexto*². » A la fin de l'année 1531, nous retrouvons Bertolph à Bruxelles, comme on le verra bientôt, et en 1532, à Lyon, ainsi que Rabelais le dit à Erasme dans la lettre qui fait l'objet de la présente notice. La mention de Bertolph, sous la plume de Rabelais, est toute naturelle; il savait combien Erasme s'intéressait à son ancien secrétaire qui devait misérablement mourir de la peste à Lyon, en 1533, avec sa femme et ses trois enfants,

1. Cf. mes *Etudes sur Rabelais*, p. 39 et sqq. — Pierre Gylli avait également écrit à Charles Quint au sujet de la délivrance de François I^{er} : *Petri Gyllii Orationes duae quibus suadet Carolo Quinto imperatori regem Galliae praelio captum non modo moderato precio, sed etiam gratis esse dimittendum*, 1540, in-4. La dédicace de Pierre Gylli (1525) est adressée à François Du Moulin, dont il est question à la note précédente.

2. *Erasmii Opera omnia*, t. III, epist. 819, col. 937.

comme le mande le même Erasme à Boniface Amerbach, dans une lettre du 31 août 1533¹.

Quant à Aléandre, sa querelle avec Erasme est tellement connue, qu'on ne s'explique pas l'erreur de commentateurs tels que Burgaud des Marets et Marty-Laveaux. Déjà Bayle en avait suffisamment parlé dans ses articles sur Aléandre et Erasme. Mazzucchelli avait raconté par le détail toutes les phases de cette querelle célèbre et cité tous les passages de la correspondance d'Erasme qui s'y rapportent². A défaut de lumières personnelles, nos critiques trop pressés auraient dû recourir à celles de Mazzucchelli, dont le jugement, basé sur les plus consciencieuses recherches, doit toujours être invoqué, lorsqu'il s'agit de personnages dont il a fait la biographie. De nos jours, M. J. Paquier a repris la question des rapports d'Aléandre et d'Erasme, et ajouté de nouveaux témoignages à ceux qu'on avait déjà³. Rabelais, comme il le dit à Erasme, vivait à Lyon dans une grande familiarité avec Bertolph, et connaissait, par ce dernier, tous les incidents de sa querelle avec Aléandre. Aussi cherche-t-il à convaincre Erasme qu'Aléandre n'est pour rien dans le libelle publié contre lui sous le nom de Scaliger, et

1. *Erasmii epist. 82 ad Amerbachium*; passage cité par HERMINJARD, *Additions et corrections des tomes I, II, III* (Paris, 1870, in-8), t. III, p. 412. — On remarquera toutefois la sécheresse avec laquelle Erasme relate cet événement : « Lugduni Hilarius Bertulphus peste funditus periit, hoc est ipse cum uxore ac tribus liberis.... Pridie Cal. Sept. 1533. » *Epistolae familiares Des. Erasmi Roterdami ad Bonifacium Amerbachium...* (Bâle, 1779, in-8), *epist. LXXXII*, p. 99.

2. *Gli Scrittori d'Italia* (Brescia, 1753, in-fol.), vol. 1, parte 1, pp. 414 et sqq.

3. Cf. plus loin, p. 285, n. 1.

que ce dernier est bien l'auteur de cette odieuse calomnie. Erasme était tellement convaincu de la réalité de ses soupçons que, malgré l'avis désintéressé de Rabelais, il devait écrire de nouveau à Jérôme Aléandre pour se plaindre de ses procédés à son endroit¹. Aléandre avait répondu dans des termes très mesurés, et dénié, comme c'était la vérité, toute participation à ce factum. Il est vrai qu'il croyait également lui-même que le Scaliger en question était un pseudonyme dont il ignorait la vraie personnalité. « Jam vero istius Julii Scaligeri ficto (ut puto) nomine editum libellum, quod ovum meum suspicaris; ita mihi beneficiat Deus ut ne nominari quidem audieram, priusquam de ea re ad me scriberes. Quasi vero tam sim otiosus et foecundus, ut possim, aut tam insanus, ut velim magno valetudinis discrimine et rei familiaris jactura ova quotidie aliqua aliis vel parere vel incubare, unde universa laus falsi nominis auctoribus cederet, et odium in me tuum, et quidquid mihi inde incommodi proveniret, mihi perpetuo permaneret. Haec quae scribo verissima esse vel sanctissimo jurejurando affirmo; quod si tu negas ita esse, et in

1. Cette lettre à Aléandre manque, mais Erasme écrit, d'autre part, à un ami : « Cum Aleandro per litteras expostularam de libello Julii Caesaris, is, que se liberet stolidissimi facinoris invidia, excusat se litteris accurate scriptis, sed utitur lemmatibus multo frigidissimis. Exemplar ad te mitto. Ut video, tibi prope modum persuasit : at ego qui e domestico convictu, ac lectuli quoque contubernio, totum intus et in cute novi, tam scio esse ovum illius, quam scio me vivere... » T. III, epist. 1218, col. 1435. — Quelques lignes plus bas, Erasme ajoute : « Non dubito quin Aleander futurus sit sui similis per omnem occasionem. » *Ibid.* — Dans une lettre datée de Fribourg, 1533, Erasme affirmait que le libelle de Scaliger, *maxima saltem ex parte*, était l'œuvre d'Aléandre (appendice, col. 1755, epist. 370).

ea qua hactenus videris fuisse suspicione perseveras, μή ὄρασιςιν ἔχοιτο ἡμῶν ὁ ψευδόμενος; sin credis ut dico quod merito jure facere potes et debes, ita pro comperto habeas me nihil antehac in te mali molitum aut in hac legatione μηδὲ κατ' ὄναρ cogitasse¹. . . . » Malgré l'évidence des raisons alléguées par son correspondant, Erasme ne fut nullement convaincu, et contiua, avec un entêtement singulier, à considérer Aléandre comme l'auteur du pamphlet dirigé contre lui². De même, Dolet ayant publié un écrit contre le *Ciceronianus*, Erasme, là encore, avait vu la main d'Aléandre³. On s'explique mal cet aveuglement que

1. « Ex Ratisbona Kalendis Aprilis MDXXXII. — PAQUIER, *Erasme et Aléandre, avril-mai 1532*, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XV (1895), pp. 364-365. — Aléandre écrivait en outre à Sanga : « E venuta in luce una apologia in defension di Cicerone contra Erasmo sotto titolo finto di un Giulio Caesar Scaliger, qual me dicono chi l'han letta, ch'è cosa ingeniosa et elegante : Erasmo perche gli duole, la chiama scurrile, et mi scrive che'l dubita et ha da alcuni ch'io l'habbi fatta. Veda V. S. quanto son fecundo ocioso et pazzo che hora per il Segnor da Carpi, hora per un non so chi io componi libri, che a gran pena scrivo lettere volgari non che perder il tempo, la vita et la gloria per altri. Io gli scrivero per levarli questa bezaria, quia hoc puto esse e Republica.... Coloniae, xxviii Januarii MDXXXII. » Hugo LAEMMER, *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam saeculi xvi illustrantia* (Fribourg-en-Brigau, 1861, in-8), p. 99. Déjà, dans une lettre à Berquin, Erasme avait écrit en 1528 : « Alberto Pio respondebo, sed epistola tantum... nec me fugit Alberto cum Aleandro necessitudinem esse intimam ». Bâle, 23 décembre 1528. *Opera omnia*, t. III, epist. 997, col. 1133. — Sur les sources des rapports d'Erasme et d'Aléandre, cf. la thèse de M. J. PAQUIER, *L'Humanisme et la Réforme. Jérôme Aléandre* (Paris, 1900, in-8), pp. 361 et suivantes.

2. Cf. la lettre d'Erasme à Merbelius et Jean-Baptiste Laurent, dont il adressa une copie à Scaliger. « A Monsieur Scaliger, demeurant à Agen. » *Oera omnia*, t. III, epist. 1278, col. 1498 (Fribourg-en-Brigau, 18 mars 1535).

3. « Aleander denuo emisit librum furiosum sub nomine Doleti : quo et Morum quem acceperat esse in carcere ulciscitur; et Villa-

contribuaient toutefois à entretenir certains rapports venus du dehors : telle cette lettre de Jacques Jaspardus, en date de Bruxelles, 19 novembre 1531, et dont voici un passage particulièrement intéressant :

« Venit huc Hieronymus Aleander archiepiscopus Brundusinus : injeci feci quoque tui apud eum mentionem. te in aliquot locis magnifice sensisse de illo, nimirum in adagio *σπεῦθε βραδέως*¹, in *Ciceroniano* et aliis aliquot locis; ne γὰρ quidem vel male vel bene respondit, sed torsit sermonem et verba sua alio : subrisit secretarius illius Dominicus de Musis, vir graece et latine eximie peritus. cujus statim noticiam per me cupit Hilarius tuus sibi fieri. Subsequenti die, iterum conveni praedictum secretarium in aula Campegiana : rogo quo pacto inter te et Aleandrum conveniret. — Scio, inquam, magnam inter illos olim fuisse necessitudinem : — Imo adhuc est, inquit, inter ipsos reverendissimus, bene de Erasmo et sentit et loquitur, nescio tamen an εἰς ἄρτυν ἐλάλει. » Audio tamen hominem, posteaquam sublatus sit ad honorem, factum interturbatorem apud pontificem et principes christianos, et ejusmodi re, quaerere favorem, beneficia plura, quemadmodum fecit Pius ipse Albertus Carporum princeps, si modo Pius dicatur qui tam impie et aliene a christiano homine scribit in Erasmus. mirum est quod tantum tribuatur Judaeis, et asciticiis istis fidei apud christianos². »

novanum mendicum mortuum facit imperiosum. Morum timide loquentem. » Lettre à Goclenius, 2 septembre 1535 (epist. 1288). Erasme écrivait au même, à la date du 28 juin 1536 : « Suspicio harum molestiarum τυγίτιν esse eum qui Scaligeros, Doletos, Merulas in me subornat.... In furioso dialogo Morus vexatur.... » Col. 452f, epist. 1299.

1. C'est l'adage *Festina lente*, II, 1, 1, où il est en effet parlé d'Aléandre.

2. *Briefve an Desiderius Erasmus con Rotterdam*, p. 493, n. 162 (Bruxelles, 19 novembre 1531).

Mais si Erasme pouvait avoir des doutes sur la sincérité des sentiments d'Aléandre à son endroit, il semble qu'il devait être fixé sur la haine très réelle, quoique factice, de l'Italien Giulio Cesare Scaligero. Celui-ci, en effet, à l'exemple de nombreux humanistes de son pays, qui n'imaginaient rien de mieux, pour se faire connaître, que de s'attaquer sans pudeur à un savant de grande notoriété¹, avait choisi Erasme pour but de ses insultes et avait pris comme motif de ses attaques furieuses le *Ciceronianus* de ce dernier qui venait de paraître en 1528². Voici la préface de ce factum odieux qui est intitulé : *Oratio pro Cicerone contra Erasmum*³. Il y a un véritable intérêt à la reproduire; car, outre qu'elle commente le passage de Rabelais sur Scaliger (*exul et ipse*), elle développe les raisons et marque le but du calomniateur.

JULIUS CAESAR SCALIGER OPTIMIS ADOLESCENTIBUS. S. D.

« Quid in promptu magis futurum sit vobis nescio, admirarine audaciam meam, qui cum et nominis obscuritate, et eruditionis inopia premerer, ausus sim tamen oratoris nomen profiteri, an irridere stultitiam qua adversus receptam de Erasmo opinionem ad scribendum animum appulerim: an ignaviam stomachari, qui tanto post tempore hanc ediderim orationem? Caeterum si quis veterum consilia explorata habeat, nequaquam, opinor, is mihi vitio vertet, qui in luce vestra nomen meum illustrare tentarim. Fecerunt id complures olim veterum

1. Cf., à ce sujet, le sentiment de Tiraboschi relevé dans une note de mon édition de Gaguin : *Epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8), t. II, p. 339, note 1.

2. Bâle, Froben, 1528, in-8.

3. Paris, 1534, in-8.

adolescentes C. Cotta, et C. Cæsar is qui postea dictator fuit : aliquotque foeminis causas actitasse, nequaquam turpitudini ascriptum fuit. Erasmus vero maledicendo male audire meritus est, ut sibi non dictum sed responsum putet. Ea merces est lacescentium, ut par eis gratia referatur, praesertim cum ille non errorum odio ad maledicendum, sed maledicendi studio ad errandum descenderit. Quod vero ad tertiam instituti mei partem spectat, quo consilio hactenus orationem illam edendam distulerim, nemini admirationi esse debet, qui, quibus in locis, quibusque temporibus, quasve inter gentes agam, compertum habuerit. Agennum oppidum est Aquitaniae, ut incolae iactant, princeps. Caeterum neque historiarum, neque ullius memoriae fide, ea fama illustris est. Nominis umbra modo Ptolomaeo et Plinio, si tamen Agesinates iidem sunt, nota. Ager ubertate soli incertum est prositne magis incolis, an officiat, ita annonae spe suspendi omnia munia, non civilia solum, sed rustica quoque negligunt. Propterea animi cultui minus student. Si quis tamen ad literarum studia sese applicat, lucro illectus, agitur eam in partem cuius ope fortunarum suarum promoveat gradum. Id unum hic intuemur, ut acceptum patrimonium ampliore censu faciamus. Proinde ita cum animis vestris reputate, quo in statu res meae sint: nanque ne unus quidem liber vaenalis habetur, praeter Justiniani proventum et grammatices rudimenta : per octingenta amplius miliaria ab extremo usque orbe mihi petenda fuit interdum bibliotheca, Basilea, Florentia, Venetiis atque Roma. Quibus libris fac me opulentissimum, quicum tamen conferam caput miser? aut unde quicquam petam praesidii? tanta literarum hic vastitas, tanta est solitudo, ut in hac infelicissima orbitate, vix mihi sex abhinc mensibus Dialogus ille nefarius allatus sit, tanto serius quod Erasmi opera impietatis damnata publicis vestris suffragiis, etiam addito impuritatis elogio, sciebamus. Quamobrem mercatores, qui huc comeant, vel ad nomen Erasmi exhorrescebant. Quo factum est, ut ad eius opera comportanda nequaquam exorabiles

lieri possent. Quo vero tempore in manus meas incidere-
runt, incredibile dictu est, quam pestilentiae fluctibus
iactati frequenter alias super alias sedes mutare coacti
simus. Ubi vero per cœli temperiem primo, mox autem
per Saturnaliorum otium mihi licuit, credidi meipsum
huic tempestati. Cuius impetum minus mihi pertimes-
cendum duxi, qui vestrum praesidio munitum me senti-
rem, quos semper omnium bonarum artium studiosis-
simos intellexeram, omnique barbariae infestos atque
judicarem. Quod iudicium meum si re ipsa comproba-
bitis, Optimi Adolescentes, multa nobilia atque praeclara
opera quae in manibus sunt in praesentia, vestrae in
Rempublicam literariam pietati dicata consecrataque
dabo. Valet. Ex Agenno. Idib. Martiis. M. D. XXXI.
Julius Caesar SCALIGER¹. »

L'ouvrage paraissait à Paris le 1^{er} septembre 1531.
En outre, Scaliger, pour lui donner un plus grand

1. Toutes ces lettres ont été publiées, sans les suppressions qu'y
apporta Joseph Scaliger dans l'édition de Plantin de 1600, in-8, par
Schelborn dans ses *Amoenitates literariae* (Francfort et Leipzig,
1726, in-8), t. VI, pp. 508 et sqq. La lettre à Bêda est particulière-
ment odieuse. J.-C. Scaliger cherche à faire passer Erasme pour
un ennemi de Dieu, et se répand sur son compte en calomnies
aussi absurdes que criminelles. On y relève en passage : « Obsco-
num, o sceleratorum latrunculorum qui in veram religionem nos-
tram grassati sunt, caput.... » Hypocrite et lâche, Scaliger se com-
pare modestement à Hercule, alors qu'il incarne surtout Thersyte.
« Sentiet enim excetra illa, sentiet, quale cum Hercule res sibi
futura sit : qui neque rerum plena cognitione, neque orationis
ubertate, neque alia ulla re cedat, praeterquam animi pravitate.
Sentiet, posita clave, ignem jam praesto esse, quo tot monstruosa
capita sint excindenda. Neque clam me est, quot simiorum offen-
sam subiturus sum, quantum in me jacturi sint calumniarum,
quibus supercillis vitam meam, quo sint orationem naso suspen-
suri. Quos omnes tanti facio, quanti fecerunt ipsi nostram religio-
nem.... » Pp. 523-524. — J.-C. Scaliger venait d'obtenir du roi, en
date du mois de mars 1529, des lettres de naturalité (Bibl. nat.,
Dupuy 85, fol. 95 r° et v°). Il ne se doutait pas, qu'en agissant
comme il faisait, il allait à l'encontre des désirs de François I^{er}.

retentissement, avait préalablement écrit, dès le mois de décembre 1529, à Charles Sevin, au recteur de l'Université de Paris, aux étudiants du collège de Navarre, du collège des Bons-Enfants, du collège de Montaigu, du collège du Plessis, et du collège Sainte-Barbe, enfin à Noël Béda, et à tous les collèges¹. Ce sont ces précautions exagérées qui allèrent à l'encontre de leur but; car prévenus du coup qui menaçait Erasme, ses amis, spontanément ou à son instigation, achetèrent les exemplaires du factum, à son apparition, et les détruisirent². C'est ce qui explique la dernière phrase de la lettre de Rabelais à Erasme. Dans une lettre à Goclenius, datée de Fribourg, 14 décembre 1531, Erasme parle de ce libelle, qu'il s'obstine à considérer, contre toute évidence, comme l'œuvre de Jérôme Aléandre.

En voici la teneur :

« ERASMUS ROT. M. CONRADO GOCLENIO S. P.

Censuris Sorbonicis jam respondi², libellus propemo-

1. C'est ce qu'écrivait plus tard Joseph Scaliger à J.-A. de Thou : « ... Il nous manque tant seulement *Oratio pro Cicerone adversus dialogum Erasmi Ciceronianum, item eiusdem oratio qua se prioris auctorem asserit contra calumniam Erasmi*. Elles furent imprimées à Paris l'an 1534 (sic pour 1531). Mais Erasme par ses amis feist presque brusler tous les exemplaires tellement, que peu en restent aujourd'hui.... De Leyden, ce XXIX avril 1599. Vostre très humble serviteur, Joseph DE LA SCALA. » (Bibl. nat., Dupuy 838, fol. 42). Cette lettre a été publiée par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE : *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger* (Agen et Paris, 1881, in-8), p. 324, n. CVII. — Le passage ci-dessus se retrouve presque textuellement dans le *Scaligeriana* (Paris, 1740, in-8), p. 309.

2. *In Censuras erroneus Natalis Bedae Elenchus*, [Basileae] Froben, s. d., in-8. — Cf. également Léopold DELISLE, *Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, pp. 22 et sqq.

dum excusus est, cujus mitto gustum. Quamquam ad pleraque jam responderam. Sunt proposita Beddaica fere omnia. Sciebam, quid mereretur illa conjurata sodalitas, sed tamen coercui styli impetum, ne plus satis irritata exurat libros meos, id quod illi fuerit bonum atque commodum, quum illic regnet Bedda cum aliquot conjuratis, habeatque regii senatus praesidem faventem, ut scribunt. Non tamen erant proditurae censurae, nisi quidam oleum camino addidissent. Lutetiae fuit Eckius, et, ut suspicor, Aleander; quem suspicor hac de causa praecipue venisse, ut Erasmo moliatur exitium : Julii Scaligeri libellum, tam scio illius esse, quam scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniat prodito fuco. Beddaicos scio nunquam cessaturos. Quamquam Bedda, quantumlibet hostis, non probavit ut ederet Scaligeri furiosum nugamentum. Furtim excusum est, et aliquandiu pressum, donec impetrarent veniam qualemcunque a nescio quo *Lieutenant*¹.... » « Friburgi, 14 decembris, anno 1531². »

Mais il est temps de revenir au point de départ de la lettre de Rabelais. Le manuscrit de Josèphe, envoyé par ce dernier à Erasme, dut parvenir à Bâle dans les premiers jours de décembre 1532. Erasme le

1. Allusion au *Privilège* : « A monseigneur le Lieutenant du Baillage de Paris, conservateur des privileges Royaulx de l'Université de Paris. Supplient humblement Gilles Gourmont et Pierre Vidoue, Libraires jurés en ladicte Université de Paris, Comme il soit ainsy que lesdictz supplians veulent imprimer certain livre intitulé *Iulii Caesaris Scaligeri oratio pro Marco Tullio Cicerone contra Erasmum Roterodamum*.... Il est permis, avec les défenses iusques a deux ans. Faict le premier de Septembre. L'an mil cenq cens trente et ung. Ainsi signé. I. Morin. » Fol. H 5^o. (Bibl. nat. Réserve X 2.448).

2. *Erasmi Opera omnia*, t. III, epist. 1205, col. 1421. Dans une lettre à Boniface Amerbach, du 29 novembre précédent, Erasme développe les mêmes idées qu'ici, *Epistolae familiares Des. Erasmi Rotordami ad Bonifacium Amerbachium*.... (Bâle, 1779, in-8). epist. LXX, p. 80.

remit à Gelenius¹, le très savant correcteur de l'imprimerie de Froben. Gelenius se mit aussitôt à l'œuvre, et prépara l'édition qui parut en 1534². Dans cette œuvre considérable, Gelenius avait pris la plus grande part, Erasme s'étant réservé seulement la traduction du *Livre des Machabées*. Cette édition, aujourd'hui fort rare, en France du moins, mérite une description particulière. C'est un grand in-folio de 839 pages, de belle impression, et qui a pour titre :

FLAVII IOSEPHI / ANTIQUITATUM IUDAICARUM /
libri XX, ad vetera exemplaria diligenter recogniti.
DE BELLO IUDAICO libri VII, ex collatione Graeco-
rum codi / cum castigatiores quam unquam ante
redditi.

CONTRA APIONEM libri II, pro corruptiss. antea,
iam ex Grae / co itidem non solum emendati, sed
etiam suppleti.

DE IMPERIO RATIONIS sive de MACHABAKIS liber /
unus a DES. ERASMO Roterodamo recognitus.

CUM INDICE COPIOSISSIMO.

BASILEAE IN OFFICINA FROBENIANA
AN. MDXXXIII

Cum gratia et privilegio Caesareo in annos IIII.

L'ouvrage est dédié par Gelenius à Gilles Rehm, évêque de Chiemsee. Cette préface, très intéressante,

1. On trouvera, sur cet illustre érudit, une série de notes et de citations dans Maittaire, *Annales typographici* (La Haye, 1722, in-4), t. II, p. prior, pp. 354 et sqq.

2. Burigny a donc eu tort de dire que l'année 1534 ne vit paraître aucun ouvrage d'Erasme : *Vie d'Erasme*. (Paris, 1757, in-8), t. II, p. 377.

mériterait d'être publiée *in extenso*; toutefois, par raison de brièveté, le passage venant commenter le texte de Rabelais sera seul donné. Après s'être étendu avec autant d'érudition que de charme sur la confection de cette traduction de Josèphe, Gelenius poursuit : « Hos autem VII libros ad duos graecos codices, unum ab Ornatiss. praesule Georgio Arminiaco, Rutenorum episcopo, alterum aq̄ eximie docto Joanne Croto, exhibitos, contulimus¹ : hisque adjuti tot

1. Ce passage a été publié par Heulhard, *Une lettre fameuse...*, p. 17, note 1. — L'édition princeps de Josèphe, donnée par Froben, parut à Bâle en 1544 par les soins d'Arnoldus Peraxylus Arlenius d'après un manuscrit de Diego Hurtado de Mendoza. Dans la dédicace à ce dernier, Arnoldus Peraxylus, parlant de la difficulté d'établir un texte correct, écrit ce curieux passage : « Nam posterior pars ἱερικολογίας ita multis mendis confusa et incuria quadam librarii vel imperitia deformata erat, ut ad veram praestruendam lectionem nullum laborem sufficere experti fuisset, nisi Epitomen quam ante annos aliquot Romae mecum comportaveram adhibuissemus; e cujus collatione multa suae dignitati redita, nonnulla quae praetermissa fuerunt restituta, beneficio in primis ac opera Sigismundi Gelenii; qui vir humanitate et virtute et mira ingenii laude praeditus, et disciplina exquisitarum literarum eruditissimus, assiduitate, labore ac omni diligentia perfecit ut omnia prodirent castigatissima. In bello Judaico ac reliquis minus negotii habuimus, propterea quod et nostra exemplaria accuratius erant descripta, et alia insuper nobis suppedita a praestantissimis doctissimisque viris, Joanne Croto ac Petro Gillio : qua in re et studium suum nobis probaverunt, et summum erga literas amorem declaraverunt... » *Josephus Flavius, judaeus sacerdos Hierosolymitanus. Opera graece ad fidem codd. Mss. Diegi Hurtadi Mendozae, nunc primum edita, curante Arnoldo Peraxylo Arlenio*. Basileae, apud Froben. 1544, in-folio. — *Praefatio*. — La préface a été reproduite par Beriah Botfield, *Prefaces to the first editions of the greek and roman classics* (Londres, 1861, in-8), pp. 401 et sqq. — On remarquera que dans la traduction latine de Josèphe donnée par Gelenius en 1534, les deux manuscrits grecs suivis avaient été fournis, l'un par Crotus, l'autre par Georges d'Armagnac. Ce dernier est ici remplacé par Pierre Gylli. Ne s'agirait-il pas du manuscrit de Jean de Pins dont il est fait mention dans la lettre de ce dernier à Georges d'Armagnac? — Le témoi-

mendas sustulimus, ut facilius sit lectori ex unius cujusvis paginae collatione de ea re existimationem facere, quam mihi omnia loca restituta annumerare; quorum plurima a librariis corrupta, quaedam etiam interpretis hallucinatione non satis feliciter reddita, est ubi exemplar quoque depravatus eum sequutum, deprehendimus.... Sermonis vero de Machabaeis castigationem, unico illi non solum Germaniae totius sed etiam sui temporis ornamento DES. ERASMO ROTERODAMO debemus.... — Basiliæ (*sic*) Calendis Januariis, Anno Domini MDXXXIII. » Le livre des Machabées, qui termine le volume et qui est dû à Erasme, commence à la page 824. Il est dédié par celui-ci à son vieil ami « Integerrimo, doctissimoque patri Heliae Marcaeo¹ Machabaetano, honoratissimi Machabaeorum Collegii moderatori ». Cette fois, on ne relève, dans la dédicace, aucune allusion au manuscrit grec procuré par Georges d'Armagnac, il n'y a pas lieu de la reproduire : aussi bien la preuve est-elle surabondamment faite, quant au destinataire de la lettre écrite de Lyon par Rabelais, le 30 novembre 1532.

gnage d'Arlenius cité plus haut est confirmé par Caelius Secundus Curio dans sa préface à Boniface Amerbach des œuvres d'Appien : (Bâle, 1554, in-fol.), où se trouve une notice bio-bibliographique de Gelenius particulièrement digne d'attention.

1. Voir la lettre d'Erasme à ce dernier, en lui adressant un petit ouvrage *De Virginis et Martyris comparatione* (Bâle, 30 juillet 1524); édition de Londres, 1642, in-fol., liber XXIX, epist. 40, col. 1758.

SUR UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE RABELAIS
ET
UN PASSAGE DE LA CORRESPONDANCE D'ERASME
RAPPROCHÉ DE PASSAGES SIMILAIRES DE RABELAIS

I

SUR UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE RABELAIS

Le trop fameux « bibliophile » Libri a donné en 1842, dans le fascicule de janvier du *Journal des Savants*, une lettre de Rabelais au cardinal Jean Du Bellay, en date de Metz, 6 février 1547. Il l'avait tirée, disait-il, d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier, et qui provenait du président Bouhier¹. Libri qui était alors

1. « Cette lettre se trouve à la p. 34 d'un manuscrit in-fol. qui a passé de la bibliothèque du président Bouhier dans celle de la Faculté de médecine de Montpellier où il est coté H. 24. fol., et intitulé : *Lettres latines et françoises de Jean du Bellay, cardinal et évêque de Paris, ou qui lui ont été écrites par diverses personnes, copiées par Jean Bouhier, conseiller au parlement de Dijon.* » MARTY-LAVEAUX, *Œuvres de Rabelais*, t. IV, p. 400. — M. Pierre-Paul Plan, dans sa *Bibliographie Rabelaisienne*, signale cette pièce, et la fait suivre de cette mention : « Référence suspecte. » *Bibliographie Rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711.*

professeur au collège de France et inspecteur général de l'instruction publique, avait obtenu du ministre de ce département la mission d'*inspecter* les bibliothèques publiques de France. On sait quelles dépouilles en manuscrits précieux, en livres rares et en autographes souvent uniques il rapporta de cette expédition. Mais il convient de laisser la parole à Libri :

« Dans l'article précédent, à propos des manuscrits de la bibliothèque Albani qui sont à Montpellier, nous avons parlé de plusieurs correspondances littéraires dignes d'intérêt. Un manuscrit, qui a appartenu à Bouhier, et que nous avons examiné récemment à Montpellier, nous semble mériter une mention particulière : c'est la correspondance du cardinal du Bellay avec les personnages les plus célèbres du xvr^e siècle¹. L'histoire politique et littéraire de cette époque peut être éclaircie, en beaucoup d'endroits, par cette correspondance volumineuse, où l'on trouve des lettres de Henri II, de François II, de Catherine, de Médicis, du roi de Pologne, de Châtillon, du connétable de Montmorency, de Diane de Poitiers, de la duchesse d'Étampes, de Rabelais, de Sadolet, etc., etc. Nous extrairons trois lettres de cette correspondance dont la publication complète, aurait, à nos yeux, un grand intérêt. La première est écrite par Rabelais dans la détresse, et réduit au désespoir, qui implore la pitié du cardinal. Voici cette pièce.

— *Catalogue raisonné, descriptif et figuré, illustré de cent soixante six fac-similés (titres, variantes, pages de texte, portraits)*. Paris, 1904, Imprimerie nationale, in-8. p. 242, n° XXXIX.

1. N° 24, in-fol. Il existe à Dijon un autre manuscrit de cette correspondance. (Note de Libri).

« MONSEIGNEUR,

« Si, venant ici, M. de Saint Ayt eust la commodité de vous saluer à son partement, je ne fusse de présent en telle nécessité et anxiété, comme il vous pourra exposer plus amplement. Car il me assermoit que estiez en bon vouloir de me faire quelque aulsmone, advenant qu'il se trovast homme seur venant de par deça. Certainement, Monseigneur, si vous ne avez de moy pitié, je ne sache que doibve faire; sinon, en dernier désespoir, me asservir à quelqu'un de par deçà avec domnage et perte évidente de mes estudes. Il n'est possible de vivre plus frugalement que ie fais, et ne me sauriez si peu donner de tant de biens que Dieu vous a mis en mains, que je... en vivant et me entretenant honestement comme j'ay fayt jusques à present pour l'honneur de la maison dont i'estois issu à ma departie de France. Monseigneur, je me recomande très humblement à vostre bonne grâce, et prie nostre Seigneur vous donner en parfaite santé très-bonne et longue vie.

« De Metz, ce 6 de février

« Vostre très humble serviteur

« FRANÇOIS RABELAIS, médecin¹. »

1. *Journal des Savants*, janvier 1842. — *Notice des manuscrits de quelques bibliothèques des départements. Quatrième et dernier article*, pp. 39 et sqq.

A la suite de cette lettre de Rabelais, figurent deux autres lettres. Libri ajoute : « Après nous être si longtemps arrêté aux bibliothèques de Troyes et de Montpellier, où se conservent encore la plupart des manuscrits de Pithou et de Bouhier, nous ne pourrions, sans dépasser les bornes qui nous sont imposées, essayer de rendre un compte détaillé de plusieurs autres bibliothèques des départements, que nous avons visitées récemment. Cependant, pour qu'on ne nous accuse pas de négliger tout à fait des collections considérables et des monuments littéraires du plus haut intérêt, nous demandons la permission de signaler rapidement, etc., etc. » *Ibid.*, p. 47. Sous la plume de Libri, ces phrases ont une éloquence significative. — On sait comment feu Léopold Delisle, dans une admirable enquête patiemment menée à bien, est parvenu à

Comme toute affirmation de Libri ne doit être acceptée que sous bénéfice d'inventaire, il convenait de s'assurer que les mots laissés en blanc, et figurés par des points sur la présente lettre, manquaient réellement sur la copie de Bouhier. Or, vérification faite, il n'en est rien : la lettre porte, d'une écriture très lisible « n'eschappe »¹. Ces deux mots n'avaient pu être passés par inadvertance, puisque Libri les remplace par des points : aussi bien trompait-il le lecteur en déclarant qu'il avait transcrit la copie de Bouhier. En homme qui connaît le prix des choses, ce n'est pas cette copie que Libri avait reproduite, mais bien l'original. Celui-ci se trouvait alors à Paris, à la Bibliothèque royale, dans le manuscrit latin 8584. Seulement Libri n'avait pas songé à collationner la copie de Montpellier qui est *sans lacune* sur l'autographe original de Paris qui était lacéré à cet endroit, ou qu'il n'avait pu lire. Libri, pour détourner les soupçons qui pouvaient un jour ou l'autre se produire (et l'événement a prouvé l'exactitude de cette éventualité), avait jugé très habile de déclarer bien fort que la lettre qu'il reproduisait était transcrite d'après le manuscrit de Montpellier. Mais alors, il fallait la donner telle qu'elle est sur ce manuscrit.

reconstituer la liste des déprédations de Libri, et a réussi, à la suite de longues et pénibles négociations avec l'Angleterre, à faire rentrer en France, à prix d'argent, une partie des richesses nationales que Libri avait soustraites et vendues. Cf. la *Préface au Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888, in-8), pp. I-XXXIX.

1. « Elle (la lettre) a été publiée pour la première fois par Libri... Il avait laissé en blanc un mot dont nous devons la lecture à notre ami M. Royer, qui a profité d'un passage à Montpellier pour faire cette collation. » MARTY-LAVEAUX, *Rabelais*, t. IV, p. 401.

« La sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit, » a dit Bossuet; en d'autres termes, les malfaiteurs ne pensent pas à tout. La précaution incomplète de Libri se retourne aujourd'hui contre lui, et devient *la précaution inutile*.

Il importe maintenant d'établir que cette lettre originale de Rabelais devait se trouver dans ce manuscrit (lat. 8584), et qu'elle ne pouvait se trouver que là. Un examen attentif du ms. lat. 8584 permettra de confirmer ces prémisses.

Ce manuscrit se compose *actuellement* de 87 feuillets comprenant 59 pièces dont 58 lettres originales latines et françaises et 1 pièce annexe (un mémoire de 2 feuillets en latin). Sa caractéristique est qu'il ne contient que des ORIGINAUX.

Le fol. 1 porte la mention suivante :

« Lat. 8584, De la Mare, 291. Reg. 5174.

*Latinae et Gallicae
Clarorum Virorum epistolae
ad Joannem Cardinalem Bellaium scriptae.*

Joannis Sleidani
Joannis Sturmii
Incerti
Gerardi Sturmii
. . . Chelii
. . . Curtii
P. Pomerani
Wolffgangi de Lysenberg
Francisci Landryi
Bernardi Vingboldi

. . . Latomi
 Wolphangi de monte ferreo
 F. Russocyk¹
 . . . Guillaume
 F. Fr. Salazar
 . . . Petermani
 Herman Creuser
 Salmon Macrin
 [////////////////////]
 Incertain
 Incertain

ORIGINAUX. »

Toutes ces lettres sont adressées au cardinal Jean Du Bellay par certains de ses agents en Allemagne et de ses correspondants, et sont comprises entre les dates extrêmes de 1542 à 1559. Montées sur onglets, elles forment pour chaque correspondant du cardinal un dossier à part, et sont classées (dans ce dossier) par ordre chronologique. C'est ainsi que le premier dossier, celui de Jean Sleidan, comprend 17 lettres, la première du 19 juin 1542, la dernière du 13 décembre 1550. Et ainsi des autres : d'abord les lettres latines, puis les françaises.

On le voit, l'établissement de ce recueil qui constitue un tout homogène n'a pas été formé au hasard, mais dans un but bien défini, et avec un soin tout particulier.

Ce point constaté, revenons à sa confection matérielle.

1. *Sic.* Il faut lire : Russoczki (polonus). Cf. les signatures originales, fol. 74^{re} et 75^{re}.

Les onglets, de même hauteur, sont collés les uns aux autres pour former des cahiers qui ont été cousus ensemble au volume. Le manuscrit est actuellement brisé à l'intérieur dans presque toute sa longueur, mais une pagination tardive des feuillets le protège du moins contre les mutilations criminelles. Il n'en était pas de même au temps de Libri : aussi a-t-il eu beau jeu pour arracher, tout à loisir — ainsi que sa position privilégiée lui en donnait la facilité — quelques-uns de ces précieux feuillets et s'en emparer.

Quand on examine le premier feuillet recto de ce volume, on remarque au-dessous de la mention de Salmon Macrin, que le nom originairement écrit a été raturé, biffé et gratté, si bien qu'un morceau du papier a été enlevé. Toutefois, en y regardant de près, on distingue encore les premières lettres du mot *Francisci* et la fin du mot *Rabelaesi* dont les lettres *Rab* ont été enlevées avec le papier qui les portait¹. Si, ensuite, on se reporte à la place que devait occuper cette lettre dans le recueil, c'est-à-dire après la lettre de Salmon Macrin, on relève un fragment d'onglet encore adhérent au folio actuel 85, ce qui confirme que c'est bien là qu'était une lettre de Rabelais. Il convient d'établir que cette lettre ne peut être que celle datée de Metz, 6 février 1547, et pas une autre. Lalanne et Bordier avaient bien remarqué qu'une lettre de Rabelais figurant dans le ms. lat. 8584 avait été enlevée, mais ils

1. Dans la reproduction typographique de ce feuillet donnée ci-dessus, le nom *Francisci Rabelaesi* est figuré par des hachures entre deux crochets.

croyaient qu'il s'agissait de la lettre apocryphe que Feuillet de Conches avait possédée après Aimé Martin, et pour l'authenticité de laquelle le bibliophile Jacob avait rompu si malencontreusement les lances que l'on sait¹. Avec l'autorité qui s'attachait à son nom, Paulin Paris avait conclu à un faux². Lallanne et Bordier n'allaient pas si loin. « Cette pièce, disaient-ils, n'était pas de la main de Rabelais, et elle n'était pas non plus de la main d'un fabricant; c'était une copie du temps, et nous la croyons enlevée au manuscrit 8584 du fonds latin (*olim* De La Mare, Biblioth. nat.³). » Ces honorables érudits se trom-

1. Cf. le *Bulletin de l'Alliance des Arts* du 10 juin 1847 (t. V, 1846-1847), p. 428.

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VIII, pp. 359, 365, 463, 536. Dans ce dernier *entrefilet*, P. Paris, fatigué de la polémique inconvenante soutenue par Paul Lacroix, écrivait : « Nous n'avons pas à répondre aux billevesées que M. le bibliophile Jacob nous débite dans son *Bulletin des Arts* du 10 août dernier, toujours au sujet de la prétendue lettre autographe de Rabelais appartenant à M. Feuillet de Conches... » Ce dernier comprit un peu tard qu'il avait été mystifié, et se rangea à l'opinion de P. Paris, car il se garde bien de parler du malencontreux autographe dans ses *Causeries d'un curieux*, Paris, 1862-1868, 4 vol. in-8. — Cf. aussi le *Journal des Débats*, numéros des 15, 19, 20 et 23 mars 1847.

3. Lud. LALLANNE et H. BORDIER. *Dictionnaire de pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France, précédé d'observations sur le commerce des autographes* (Paris, 1851, in-8), p. 227. — La phrase ici rapportée est précédée du passage suivant qui expose, pour ceux qui les ignorent, les éléments de la question : « Au mois d'octobre 1839, le *Bulletin du Bibliophile* annonça sous le n° 1944 bis, une lettre autographe de Rabelais, que l'éditeur de ce recueil, le libraire Techener, avait achetée de M. Libri, le 28 septembre précédent, moyennant 450 francs. Elle était, en 1847, entre les mains de M. Feuillet, après avoir passé dans la collection de M. Aimé-Martin, lorsqu'elle devint l'objet d'une discussion fort vive soutenue par la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, qui niait l'authenticité de la pièce, contre le directeur de l'*Alliance des Arts* qui l'affirmait. » *Ibid.*, p. 227. — On trouvera à la suite de cet

paient, et la mention **ORIGINAUX** inscrite au premier feuillet de ce manuscrit aurait dû les avertir de leur méprise. Le jugement de Paulin Paris était le seul exact : la lettre était fautive, et, de fait, elle ne figure dans aucune des éditions critiques des œuvres de Rabelais, ni dans l'édition de Burgaud Des Marets et Rathery, ni dans celle de Marty-Laveaux¹.

La lettre originale de Rabelais, en date de Metz, 6 février 1547, est bien celle qui, dans le recueil, venait après celle de Salmon Macrin. Elle était le complément naturel d'une lettre précédente de Jean Sturm (actuellement au fol. 33-34) du 28 mars de la même année, et où l'on relève ce passage :

« Tempora etiam Rabelesum ejecerunt e Gallia $\varphi\epsilon\upsilon\ \tau\omega\nu\ \gamma\rho\acute{o}\nu\omega\nu$. Nondum ad nos venit. Metis consistit, ut audio. inde enim nos salutavit. Adero ipsi quibuscumque rebus potero, cum ad nos venerit.

Bene vale, reverendissime praesul, et mi Domine. Ad Tabernas Alsatiae, vigesima octava Martii.

Tuus amplitudinis

studiosissimus famulus.

J. STURMIUS. »²

article de Lalanne et Bordier des détails très suggestifs sur quatre autres lettres attribuées à Rabelais, et qui passèrent aux enchères publiques (4 février 1847) à la vente Laroche-Lacarellé. *Ibid.* p. 228.

1. Paul Lacroix lui-même semble s'être implicitement rangé à l'avis de P. Paris, car dans l'édition publiée à part de son étude sur Rabelais, il ne souille mot de cette lettre, cause initiale du débat. *Rabelais, sa vie et ses ouvrages*, Paris, 1858, in-16.

2. Ce passage de la lettre de J. Sturm avait été relevé par Burgaud des Marets et Rathery dans leur édition des *Œuvres de Rabelais* (Paris, 1870, in-8), t. I, p. 52, note 3. — Ce n'est pas le lieu de s'étendre sur la valeur et le caractère de ces lettres des correspondants de Jean Du Bellay. Un mot pourtant au sujet de Jean

Les lettres françaises étant classées, dans le manuscrit, après les latines, on s'explique que la lettre française de Rabelais à Du Bellay, bien que datée

Sleidan et de Jean Sturm, qui avaient pour mission de chercher à détacher les princes allemands du parti de l'empereur et à les faire passer dans celui de François I^{er}. Jean Du Bellay leur portait la plus vive amitié et avait en eux toute confiance. Jean Sleidan, dont le vrai nom était Philippson, né en 1506 à Sleiden, près de Bonn, après avoir successivement séjourné à Liège, Cologne et Louvain, s'était rendu à Paris, où il avait été introduit, grâce à son ami Jean Sturm, dans la société de Jean Du Bellay qui l'avait présenté au roi dont il était devenu l'interprète. En 1542, ses opinions, favorables aux idées nouvelles, l'obligèrent de se retirer à Strasbourg, où, depuis quelques années déjà, l'avait précédé Jean Sturm, que les mêmes raisons avaient mis dans la nécessité de fuir. Sturm avait laissé à Paris de nombreuses amitiés et la réputation d'un humaniste remarquable. Il avait enseigné avec éclat le grec, le latin et la logique. Ses sympathies pour la Réforme le contraignirent de quitter la France, l'évêque Du Bellay, accusé lui-même d'hérésie et contraint de se défendre (Bibl. nat., coll. Dupuy, 678, fol. 23), n'étant pas à même de le protéger efficacement. Sturm alla fonder à Strasbourg le gymnase célèbre à la tête duquel le plaça le Conseil de la ville (1538). Sa réputation comme éducateur de la jeunesse allait de pair avec celle de Mélanchton. Comme Sleidan, Sturm conserva avec Jean Du Bellay les meilleures relations, ainsi que le témoignent, entre autres preuves, les lettres du présent recueil. Voici quelques traits de cette correspondance relevés çà et là. Dans la première lettre du 19 juin 1542 (fol. 2), après avoir transmis au cardinal les nouvelles du jour et s'être arrêté sur les graves événements accomplis à ce même moment en Saxe, Sleidan termine ainsi : « Reverendissime praesul, ante quadriduum accepi tristissimum et acerbissimum nuncium de morte patris mei, quae res ita me perstringit totum, ut nihil unquam sim expertus in vita vehementius aut acerbius. Petunt a me mater atque fratres, ut ad ipsos primo quoque tempore veniam. Equidem in C. T. erga me benevolentia et studio multum ipse me consolator et recreo, quam Deus incolumem servat. Datum Luteciae, 19 junii 1542.

C. T.

OBSEQUENTISSIMUS.

J. SL[EIDANUS.]

Sleidan, tout en protestant de son attachement pour Du Bellay, conserve toujours avec lui son franc-parler, et s'exprime avec indignation sur l'odieux massacre de Cabrières et de Mérindol

du 6 février 1547, soit placée après la lettre latine de Jean Sturm, qui porte la date du 28 mars de la même année.

que le roi, pressé par les catholiques de Provence, autorisa le 1^{er} janvier 1545, et qu'il devait approuver par une déclaration du 18 août suivant : « Agimus tibi summas gratias nomine amicorum omnium et totius patriae pro cuius dignitate et salute tu tam sollicitè invigilas. Oramusque igitur Deum, ut te nobis et Reipublicae diu servet incolumem. Sed vehementer nos contristavit nuncius ille de horrenda et immani clade Valdensium. O quam est metuendum ne Deus hanc atrocitatem ulciscatur insigni alia calamitate!... » Lettre du 15 mai 1545, fol. 7. — Sleidan signe la plupart de ses lettres à Jean Du Bellay avec cette formule : *Tuus quem nosti* (lettre du 26 mai 1545), fol. 9; ou avec cette autre : *Devotissimus quem nosti* (9 décembre 1545), fol. 10^{rs}; 17 décembre 1545), fol. 13; 27 janvier 1547), fol. 25; ou avec cette variante : *Tibi devotissimus quem nostri* (27 avril 1546), fol. 20; 10 mai 1546), fol. 22^{rs}, etc. Parlant de J. Sturm, il écrit au cardinal : « Est certe tui observantissimus et amantissimus » (15 décembre 1545), fol. 12. — Les lettres de celui-ci à J. Du Bellay témoignent de leur amitié réciproque. Dans l'une, document de haute importance pour l'histoire politique, — il s'agit de la succession à l'empire ouverte par la mort de Charles-Quint et des compétiteurs possibles. — il écrit, en terminant : « Dabis veniam loquacitati meae : cum scribo, puto me ex officio prolixum esse debere : postquam scripsi, vereor ne sim verbosior. Tuum est statuere de me quod voles. Sum tuus etiam mancipio. — 17 maii. — Rogo te ut solo Regi ista communicates, neque ad ullius hominis manum, auresve praeterea perveniant. Amplitudinis tuae studiosissimus. J. Sturmus. » (fol. 39). — Cette lettre est suivie de trois *post-scriptum*, fol. 40 (1, 2); 41 (3). — Dans une lettre précédente, datée de Strasbourg, tercio cal. aprilis (30 mars) 1546, il écrit : « Jacobus Sturmus jussit ut quoties scribo, toties tibi ejus nomine salutem. Valde te amat et observat et aperte prae se fert esse se tuae prudentiae et bonitatis studiosissimum. Idem alii quos nosti. Bene vale, Domine Reverendissime. Argent[inae], tercio calend[as] Aprilis », fol. 36.

La lettre de Salmon Macrin est intéressante pour sa biographie et pour la connaissance de ses rapports avec J. Du Bellay et ses frères. Cf. le livre de ses Odes, *Salmonii Macrini Juliodunensis. cubicularii regii, Odarum libri sex, ad Franciscum Regem Regum potentiss. inclitissimumque* (Lyon, 1537), in-8, *passim*. On sait que les poésies de Jean Du Bellay sont publiées à la suite de celles de Salmon : *Salmonii Macrini Juliodunensis Odarum libri tres ad P. Castellatum pontificem Matisconum. — Jo. Bellai cardinalis*

La preuve promise semble être faite. La lettre autographe de Rabelais au cardinal Jean Du Bellay, datée de Metz, 6 février 1547, est bien celle qui figu-

amplissimi Poemata aliquot elegantissima ad eundem Matisconum pontificem (Paris, Robert Estienne, 1556, in-8). Les poésies de J. Du Bellay vont de la page 105 à la fin (159); et c'est dans le recueil de ses Odes publié en 1537 que se trouve la remarquable pièce de Salmon à Rabelais. Bien que cette poésie ait paru depuis cette époque, il n'y a pas d'inconvénient à la donner de nouveau, Paul Lacroix, l'un de ceux qui l'ont reproduite, l'ayant complètement dénaturée par les fautes de toutes sortes qu'il y a mêlées. *Rabelais, sa vie et ses ouvrages* (Paris, 1858, in-16), pp. 102-103.

AD FRANCISCUM RABLAESUM CHINONIEN. MEDICUM PERITISS.

Idem Rablaesi pene solum mihi est
 Natale tecum : Juliodunicis
 Nam Chino vicinus nucetis
 Contigua regione floret :
 5 Acque nostris civibus ac tuis
 Hauritur idem, parque serenitas,
 Par ruris uligo beati.
 Morum eadem quoque lenitudo.
 Natalis agri concilians tibi
 10 Vicinitas me, jungit amabili
 Vinclo, sed impense tuarum
 Vis sociat mage litterarum.
 Chinonienses inter enim tuos
 15 Unus Rablaesi es, cui Deus, et favens
 Natura, doctrinam elegantem
 Non neget, atque sales acutos.
 Unus lepores cui simul Atticos
 Et circularis dona peritiæ
 20 Dilargiatur, florulentam et
 Cognitionem utriusque linguæ.
 Artem ut medendi præteream, et tibi
 Sudore multo parta mathemata,
 Quid luna, quid stellæ minentur,
 Quid rapidi facies planetæ.
 25 Tu non Galeno Pergamæo minor,
 Multos ab atris faucibus eximis
 Lethi propinquantis, tuaque
 Depositos opera focillas.
 30 Quid quæque radix herbarum conferat,
 Ungues, tenes, et non secus ac tuos,
 Famamque lucraris perennem,
 Arte levans genus omnes morbos.
 35 Testes tuarum Parisii artium,

rait dans le manuscrit latin 8584 de la Bibliothèque royale. Libri l'a jugée de bonne prise et s'en est emparé : il a dû la vendre à quelque riche amateur étranger ; c'est dire qu'elle est vraisemblablement perdue à jamais pour les collections de la rue de Richelieu.

II

UN PASSAGE DE LA CORRESPONDANCE D'ÉRASME RAPPROCHÉ DE PASSAGES SIMILAIRES DE RABELAIS

Dans une lettre charmante, écrite en 1499, lors de son premier voyage en Angleterre, Érasme engageait son ami le poète Fausto Andrelini, qu'il avait laissé à Paris, à venir le rejoindre. Il s'étonnait, disait-il, qu'un homme aussi raffiné que lui pût consentir à vieillir *inter merdas Gallicas*. Il continuait par un tableau séduisant de la beauté des jeunes Anglaises, et il insistait sur un usage que devait fort apprécier

Testisque Narbo, Martius atque Atax,
Et dite Lugdunum, penates
Sunt tibi ubi, placidaque sedes.

Salmonii Macrini Juliodunensis, cubicularii regii. Odarum libri sex. ad Franciscum Regem Regum potentissimum invictissimumque (Lyon, Sébastien Gryphe, 1537, in-8), fol. e 7^o, dernière ode du livre II). — Bibl. nat. Inv. Yc 8327. — Il convient d'ajouter, avec M. Bourrilly, que l'ode de Macrin, bien que publiée en 1537, a dû être composée vers 1533, « à l'époque du plus long séjour de Rabelais à Lyon, et avant le premier voyage de Rabelais à Rome en compagnie de Jean Du Bellay (janvier-avril 1534), car il est très probable que le poète n'aurait pas manqué de faire allusion à Rome, s'il avait écrit après 1534. » *Rabelais, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1900-1905)*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VII, p. 5, note 2.

Andrelini, dont la vie dissipée n'était un secret pour personne. Mais il convient de laisser parler Érasme :

« ... Nos quoque in Anglia nonnihil promovimus. Erasmus ille, quem nosti, jam bonus propemodum venator est, eques non pessimus, aulicus non imperitus, salutatur paulo blandius, arridet comius, et invita Minerva haec omnia. Quid mea? Satis procedit. Tu quoque, si sapis, huc advolabis. Quid ita te juvat hominem tam nasutum inter merdas Gallicas consensescere? Sed retinet te tua podagra, ut ea, te salvo, pereat male. Quanquam si Britanniae dotes satis pernosces, Fauste, nae tu alatis pedibus huc accurreres.... Nam ut e pluribus unum quiddam attingam : sunt hic nymphae divinis vultibus¹, blandae, faciles, et quas tu tuis camoenis facile anteponas. Est praeterea mos nunquam satis laudatus : sive quo venias, omnium osculis excipieris : sive discedas aliquo, osculis dimitteris : redis, redduntur suavia ; venit ad te, propinantur suavia ; disceditur abs te, dividuntur basia : occurritur alicubi, basiatur affatim², denique, quo-

1. « Qui veult belle dame acquerre
Preigne visage d'Angleterre.

Et croyez, dame Prudence, que ce sont les faces les plus angeliques et les plus feminines que ont pourroit jamès dire ». *Debat des heraux d'armes de France et d'Angleterre* suivi de *The debate between the heralds of England and France by John Coke* (Paris, 1877, in-8) édit. P. Meyer (Société des anciens textes français), p. 3, § 5. Cf. également les notes du Débat anglais, p. 156 (5).

2. Ce trait curieux de *sociability* anglaise, à la fin du xv^e siècle, se trouve singulièrement dépassé par celui que rapporte, quelque quarante ans plus tôt, Enea Silvio Piccolomini, le futur Pie II, alors nonce apostolique en Ecosse. La scène se passe dans une bourgade anglaise, sur la frontière d'Ecosse, où Enea avait reçu l'hospitalité. Il faut lire cet étrange récit dans les *Commentarii* de Pie II (Rome, 1584, in-4), pp. 6-7. Mais le passage suivant, omis dans ce recueil, figure dans le manuscrit de la Chigiana, et a été publié par Cugnoni, le regretté préfet de cette bibliothèque : « Postquam autem multum noctis transierat, due adolescentulae Aeneam in somno gravatum in cubiculum paleis stratum duxere, dormiturae secum, ex more regionis, si rogarentur. At Aeneas

cunque te moveas, suaviorum omnium sunt omnia. Quae si tu, Fauste, gustasses semel quam sint mollicula, quam fragrantia, profecto cuperes non decennium solum. ut Solon fecit, sed ad mortem usque in Anglia peregrinari. Caetera coram jocabimur, nam videbo te, spero, prope diem. Vale, ex Anglia. Anno M. cccc. lxxxxix¹. »

Si attrayante que fût cette invitation, Andrelini n'y répondit pas, et continua de vivre *intas merdas Gallicas*. Cette expression, sous la plume d'Erasmus, a lieu de surprendre, car la mesure et la décence ne sont pas une des moindres qualités de son style; et si, dans les dix volumes in-folio de ses œuvres, l'on trouve — et rarement — quelques passages un peu libres, comme l'admettait l'époque où il écrivait, on ne pourrait citer, je crois, une seule obscénité².

non tam foeminas, quam latrones mente volvens, quos jam jam timebat affore, puellas a se murmurantes rejecit. veritus, ne peccatum admittens, e vestigio, praedonibus ingressis, sceleris poenam daret. Mansit igitur solus inter capras et vaccas, qua furtim paleas ex stato suo rapientes, haudquaquam eum dormire sinebant. » *Aeneae Silvii Piccolomini Senensis Opera inedita* (Rome, 1882, in-4), p. 180. — Si l'on en croit Ruy de Pina, c'était l'habitude de Louis XI d'en user ainsi avec ses hôtes royaux. Cf. *Chronica do Senhor rey D. Affonso* (Lisbonne, 1790, in-4), p. 573. Le passage est publié dans mon édition de Gaguin : *Epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8), t. II, p. 111, n. 3.

1. *Farrago nova Epistolarum* (Bâle, 1519, in-fol.), p. 103. — Rabelais s'est certainement rappelé cette lettre, lorsqu'il écrivait dans son *Pantagruel* : « Tu ne vis onques tant d'ames damnées. Et sçais tu quoy ? Agua men emy, elles sont tant douillettes, tant blondelettes, tant delicates, que tu dirois proprement que ce fust ambroisie stygiale. J'ay cuidé (Dieu me pardoint) que fussent ames angloises. » IV, 67. — La suite du chapitre implique également une réminiscence de la lettre d'Erasmus.

2. On peut même dire que la préoccupation d'Erasmus a été d'être toujours réservé dans son style : « Ceterum illud semper cavi ne quid a me proficisceretur, quod vel obscoenitate vitia ret juvenutem. » Lettre à Thomas Warham, archevêque de Cantorbéry.

L'inconvenance, d'ailleurs, toute relative¹ du mot était surtout sensible par l'épithète appliquée à la France, où pourtant Erasme avait reçu le meilleur accueil et dont, jusqu'à ce jour, il n'avait eu qu'à se louer², si l'on en excepte toutefois son séjour, du reste volontaire au collège de Montaigu. Aussi les commentateurs ont-ils relevé cette expression qu'ils jugeaient à bon droit injurieuse pour la France.

Le premier en date est Héméré. Son indignation qui s'exerce d'ailleurs à faux, est plaisante à relever. Emporté par la colère, il tombe à son tour dans le reproche qu'il adressait à Erasme. Après avoir parlé de Fausto Andrelini dans des termes complètement inexacts, il poursuit de la façon suivante dans son histoire manuscrite de l'Université de Paris³.

Anvers, 15 cal. jan. 1518. *Erasmii Epistolarum lib. XXXI* (Londres, 1612, in-fol.), col. 544 g. — « Semper a puero mihi curae fuit ne quid aut impie scriberem, aut spurce, aut seditiose. » Lettre à Léon X, Louvain, idus Aug. 1519, col. 559 a. — « Ego semper cavi ne quid scriberem obscœni. » A Albert, cardinal de Mayence, Louvain, cal. novemb. 1519, col. 588 d. — « Atque eandem cautionem in omnibus servare curavi, ne quid obscœne scriberem. » A Martin Dorp, Bâle, postridie paschae 1522; col. 2012 a. etc.

1. Le mot en lui-même, qui était d'un emploi courant au xv^e et au xvi^e siècles, n'avait pas le caractère grossier qu'il a aujourd'hui. Erasme l'emploie une fois dans ses *Antibarbares* : « Ut si quis manibus merda oblitis. » *Antibarbarorum liber unus* (Bâle, 1520, in-4), p. 44. Erasme emploie encore ce mot dans le colloque *Concio sive Medardus*, où il parle des *merdosae purulentiae* de ce dernier ; mais, dans le cours du colloque, Médard est toujours transformé en *Merdardus*. Cf. le *Coll. fam. opus* (Bâle, 1537, in-8°), p. 656.

2. C'est ainsi qu'il écrivait, en 1506 : « ... Sic mihi arridet reverso Gallia, ut dubium sit, utrum magis animo meo blandiatur Britannia, quae tot, talesque mihi peperit amicos, an Gallia, vetere familiaritate tum libertate, postremo propenso quodam in me favore ac studio dulcissima. » *Farrago nova Epistolarum* (Bâle, 1519, in-fol.), p. 306.

3. Bibl. nat., lat. 5493, fol. 221 v^o.

« Erasmus iniquiori certe aemulatione nomine eruditionis Gallicae ut in Angliam, relicta Gallia, secederet « quodve te juvat. inquiens, hominem tam nasutum inter merdas Gallicas consensescere. » Dignus certe qui merda ipsa Gallica conspersus, damno suo disceret cartas suas illa foeditate verborum nos imbalbitare. Addit Erasmus argumenta lenocinii minus christiana quibus poeta, et quidem italus, facile pertraheretur, nymphas anglicanas divinis vultibus blandas, faciles et sequaces quas suis camoenis anteponat ¹.... »

Au siècle suivant, Burigny, dans sa *Vie d'Erasme*, faisant allusion au passage incriminé de la lettre en question, écrit qu'Erasme « parle avec assez de mépris de la France². » De nos jours, Durand de Laur, commentant ce passage, qu'il traduit en l'atténuant, s'étonne et constate que cette lettre « est assez étrange pour un théologien³. » Ces trois critiques se sont trompés : ils ont ignoré que ces *merdae Gallicae*, qui les choquaient si fort, n'étaient pas d'Erasme, mais une allusion de celui-ci à une expression employée par Andrelini lui-même, et qu'Erasme lui « réservait. » Ce qui prouve, une fois de plus, que pour parler pertinemment d'un fait, qu'il relève de la critique littéraire ou d'ailleurs, il faut non seulement le bien connaître, mais connaître encore les circonstances multiples qui l'entourent et qui en constituent comme le contexte. Autrement, on risque fort de se

1. Bibl. nat., lat. 5493, fol. 211^{ro}.

2. BURIGNY, *Vie d'Erasme* (Paris, 1757, in-12), t. I, p. 85.

3. DURAND DE LAUR, *Erasme précurseur et initiateur de l'esprit moderne* (Paris, 1872, in-8), t. I, p. 47. — Robert D. Drummond cite la lettre d'Erasme et la traduit en partie, mais omet le passage qu'il juge sans doute trop « unbecoming ». Cf. son ouvrage *Erasmus, his life and character* (Londres, 1873, in-8), t. I, pp. 86-87.

fourvoyer. C'est le cas des honorables critiques ici mis en cause.

Le poète italien Fausto Andrelini, de Forli, après avoir été autorisé par l'Université de Paris à lire et à commenter les poètes latins de l'antiquité¹, s'était tout d'abord imposé à son auditoire d'étudiants mal dégrossis et exclusivement nourris, pour la plupart, de scolastique, et les avait gagnés par sa bonhomie vulgaire, son assurance imperturbable et ses plaisanteries au gros sel². Il se croyait très sincèrement un poète de premier ordre, et le répétait à qui voulait l'entendre; il suffit, pour s'en convaincre, de lire certaines dédicaces de ses poésies où la hablerie et la vanité inconscientes de leur auteur sont du plus réjouissant effet³ :

Au demeurant le meilleur fils du monde,

1. DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. V, p. 793. — Je renvoie, pour Fausto Andrelini, aux nombreux documents publiés dans mon édition de Gaguin, *Epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8; *Bibl. littéraire de la Renaissance*), t. I, pp. 90 et sqq., et l'*Index*.

2. Beatus Rhenanus a fort bien apprécié Andrelini quand il écrit : « Faustus Andrelinus, alioqui carminibus magna cura pangendis intentus, defunctorie profitebatur, jocis quibusdam magis festivis quam doctis plausum rudium auditorum captans. » *D. Erasmi vita* (Leyde, 1616, in-16), p. 49. — Il fait, toutefois, une exception pour ses *Epistole proverbiales et morales* (Paris, s. d., in-4, fin du xv^e siècle), qu'il qualifie d'érudites, de gaies et d'utiles *Ibid.*

3. Voici sa dédicace à Louis XII en lui faisant hommage de ses œuvres : « Faustus Regie Celsitudini felicitatem. — En opera a me, partim juvenili, partim maturiori etate, et ad te, rex regum christianissime, et ad alios vel amicos vel inimicos praecipitata, ea ut nuper recognoscerem, ac in unum quasi enchyridium redigerem, haud infrequens auditorium meum non oravit modo, sed quotidiano prope convicio flagitavit in gymnasio videlicet Parisiensi omnium certe tum morum, tum litterarum emporio, plenis,

bon compagnon, d'un commerce agréable, se trouvant fort bien en France, si bien qu'il ne voulait plus la quitter, et qu'il obtenait, en 1502, des lettres de naturalité du roi¹. Les applaudissements unanimes qui accueillaient ses vers plus que médiocres — on en verra bientôt un spécimen probant — lui donnaient très légitimement le droit de se considérer comme un esprit supérieur, ainsi qu'il le disait modestement dans sa dédicace à Louis XII, et de se regarder comme le pourfendeur de la barbarie et le rénovateur de la vraie poésie en France. Erasme, le délicat

ut aint, velis anhelando. Quantum famigerate huic schole, in qua doceri non minus gloriosum est quam docere, pro virili parte conducam. Indicant hi qui, abstersa omni barbarie, quotidie ex officina nostra, tanquam ex equo trojano prodeunt. Possunt illi, me hercle, ut arrogantiuscule loquar, cum quovis disertissimo aut vineta aut soluta oratione decertare. Excudo in dies et alia, sed majora quidem : fidem ac diligentiam in te meam apud posteros, ni fallor, testatura, que cum et formaverim et suprema, quod dii faxint, lima expoliverim, haud ignorabis, eum esse Faustum, qui semper Catonianum morem amplectendum, excolendumque censuerit, mallentem scilicet esse quam videri, habentemque plus in recessu quam in fronte promittat. Futilis quippe hominis est aureos ut dicitur, montes polliceri, demum non posse ne muscam quidem præstare. * Bibl. nat., lat. 8734, exemplaire de présentation. — Dans une autre dédicace inédite au chancelier de France, Guillaume de Rochefort, on relève ce passage : * Neque hoc arroganter dictum existimes velim, cum testis sit Gallia, quam olim carminis expertem fuisse non ignoras, antequam Parisiis oratoriam atque poeticam artem publice profiterer : nunc vero pristinum illum situm ac veteranosam barbariem adeo excutere cepit, ut eam a Fausto Foroliviensi instructam excultamque esse vel minimus quisque facile perspiciat. Idcirco in futurum virtuti ardentius insudabo, ut quo in dies elegantior flam, eo vehementius adversariorum iniquitas rumpatur.... * Bibl. de l'Arsenal, ms. 4208, exemplaire de présentation, dédicace autographe. *Finis manu propria* (fol. 85 r°).

1. Bibl. nat., fr. 2917, *Repertoire du registre des ordonnances du roy Loys douziesme*, fol. 15 v°.

Erasme lui-même, s'y était laissé prendre; et c'est en vers qu'il avait applaudi aux élucubrations sonores mais vides de son nouvel ami¹.

Suum cuique! Andrelini est l'auteur, le père authentique de ces *merdae Gallicae* qui avaient donné tant de tablature au brave Héméré.

Dans une « élégie » curieuse, Andrelini cherche à détourner les étudiants de l'étude de la scolastique, des Alexandre de Ville-Dieu, du *Grecismus* d'Evrard de Béthune, et les engage à revenir aux poètes de l'antiquité. Le conseil était louable, mais il faut lire en quels termes singuliers il développe cette idée fort juste en soi.

Voici d'abord l'argument de cette *Élégie*, la neuvième.

Argumentum :

« Galla juvenus a pio et miseranti Fausto increpatur plurimum quod in merdosis nescio quibusdam libris, juvenilem aetatem suam conterat : nulla enim jactura gravior esse potest quam aetatem ad capessendas litteras aptiorem ammittere. Quid barbarus Alexander? Quid insulsus Graecismus; quid denique minuti nescio quid grammaticuli nisi spurcum et foetens admodum stercus redolent? Non est igitur mirandum si Galla Schola recen-

1. Cf. la pièce intitulée : *In annales Gaguini, et eglogas Faustinas, ejusdem [Erasmi] ruri scriptum et autumnno*, dans les *Epigrammata Des. Erasmi Roterodami* (Bâle, 1518, in-4), pp. 301-304. — Vingt ans après environ, dans une lettre à Barbirius, Erasme écrivait : « Hic annus (1518) multos eximios viros tui similes absumpsit... Lutetiae Faustum immortalitate dignum. » (Louvain, 6 mars 1518, *Des. Erasmi epistolarum Farrago* (Bâle, 1521, in-fol.), p. 154. Il est vrai que plus tard Erasme changeait complètement de ton à son endroit. Cf. sa lettre à Vivès (édit. de Leyde, 1703, in-fol.), t. III, lettre 489, col. 535; et l'article de Bayle, dans son *Dict. historique*, au mot ANDELEINI.

tem merdam sapere videatur, cum neglecta mera latinitate in merdaliis semper deliramentis versetur ».

Ce sommaire

(Admirable matière à mettre en vers latins)

est suivi de la « plaintive » élégie qui n'est que le développement poétique — il le croyait, du moins, — de ce morceau de haut goût.

« O nimis infelix Gallorum turba ruentum,
 Quid teris heu stulto tempus inane modo?
 Scilicet ammissae magna est jactura juventae,
 Irreverenda cito praeterit hora gradu.
 Quid merdosa juvant Graecismi scripta cacati?
 Si nescis, foetens non nisi sterco olent.
 Solvere vis urgens ventris cito pondus onusti?
 Turpis Alexandri larga cloaca patet.
 Quid reliquas memorem sordes, quid barbarus auctor
 Inficit heu pueros ille vel ille rudes?
 Nec mirum est merdam sapiat Schola Galla recentem,
 Merdalius pleno cum liber ore natet¹. »

1. *Elegie Fausti* (Paris, 1496, in-4), fol. gi^o et ^o (*Elegiarum lib. III, elegia nona*). Andrelini était convaincu d'avoir fait là de la haute poésie, et, ce qui est plus plaisant, c'est que la majorité de ses lecteurs la considérait vraisemblablement comme telle. Mais cette barbarie n'était pas particulière à la France, elle était alors générale en Europe. Vingt ans après, l'humaniste allemand, Henri Bebel, publiait la poésie suivante. Après une poétique invocation au sommeil et une longue description de la nature qui entre dans le repos, lui, l'infortuné Bebel — dysenteria laborans — souffre et gémit.

« ... phantasmata terrent
 Nocte atra insomnem : cor mihi triste gemit.
 Pono ventris onus decies currens abiensque :
 Merda rudis torquet sanguine sparsa rudi... »

Il termine en priant Diane de lui rendre le sommeil. Cette pièce se trouve dans les *Carmina Bebeliana* (Paris, 1516, in-4). Bibl. nat. Rés. Y^o 903. Le titre de la pièce est : *Epigramma ad Somnium*

C'est cette pièce qu'Érasme avait présente à l'esprit, lorsqu'il écrivait sa lettre à Andrelini. Il ne faisait que remplacer, à l'adresse de son correspondant, cette expression qui avait, il faut en convenir, une saveur toute particulière. Il semble d'ailleurs qu'Andrelini se soit complu dans ces détails scatologiques; car, dans une autre poésie adressée à Guillaume Budé *Sur le Pavé de Paris*, poésie qu'Érasme devait également se rappeler, Andrelini évoque avec

quando laboravi dysenteria Basilee, anno 1494, tempore caniculari (page 118, paginée à la main). On peut rapprocher de ces pièces l'incroyable invective de Tardif contre Balbo, son collègue à l'Université de Paris. Voici ce passage :

* Urbe quid in docta facis? Tu Acceline quid in docta christianaque Parisia civitate facis? errores, seditiones, hereses, diffamationes: spurcissima, scandalosa scribis, legis, facis.

Merdosis cribis quid carmina digna cloacis,
Carmina merdosis sepe referta notis,
Merdosis mores, merdosa Thalia poeta,
Merdosis merdas Cailliopea sapit:
Vix tria verba refers, merdas culosque natesque,
Carminibus culus mentula, merda sonant.
I, pete merdulas turpis scabee cavernas,
Si tibi merdaleo nil nisi merda placet.

En fetidissimum merda culo latrinaque dignum Accelinum, de se ista vere scribentem... * *Antibalbica vel* (si mavis) *Recriminatio Tardiviana* (Paris 1495, in-4), fol. f. l. v° (Bibl. Mazarine, Incunab. 782).

Enfin la pièce scatologique de Giovano Pontano, le délicat et charmant poète napolitain *in malum poetam quem mutato nomine Utricellum vocat*, dans son recueil *Joannis Joviani PONTANI Amorum lib. II* (Venise, 1518, in-8), fol. 21°. — Dans une violente diatribe en vers contre Zazius, Locher, son collègue à Fribourg, l'appelait *Menticus* (μῆδος = merda). Cf. Schmidt, *Hist. littéraire de l'Alsace* (Paris, 1879, in-8), t. I, p. 60, note 155, où un passage de la pièce est cité. Querelle d'Allemands, dirait-on. Mais comment alors qualifier cette phrase qu'on relève dans la lettre d'un évêque italien, grand contempteur de la barbarie tudesque, écrivant à un archevêque de ses amis : * *Inter spaciandum cardinales et pontificem excaco, incaco, decaco!* — *Campani epistolae* dans ses *Opera* (Rome, 1495, in-fol.), *Epist. lib. IX*, fol. m ii v°.

insistance ces matières dépourvues tout au moins d'agrément.

Le tableau de la vieille cité parisienne, avec ses rues étroites, ses ruisseaux fétides, le relent infect des ordures ménagères et autres abandonnées sur le sol, les procédés plutôt libres de ses habitants qui n'étaient pas encore favorisés du tout-à-l'égout, est rendu parfois avec un réalisme saisissant, et montre que le naturalisme n'est pas un produit exclusif de notre époque.

*Faustus de influentia syderum, et querela
Parrhisiensis pavimenti*¹.

« ... Ast ego continuo turbe pede calcor euntis
Et curru infelix pretereunte teror.
Et jactam ex altis urinam poto fenestris;
Mingit et in media sexus uterque via.
Undique merda fluit puerorum infecta cacantum.
Et ventri pateo spurca latrina gravi.
Stercora quinetiam brevibus resoluta cucullis
In non tergendam dejiciuntur humum...
Suavior ut fiat triplici mixtura sapore,
Immundum effundit lota culina situm.
Principio ignarus solum putat advena cenam,
Et damnat multo sordida strata luto!
Clamat et: o verum sortita Lutetia nomen,
Quam bene sunt fame congrua facta tue.
Ut fuit incedens urina aspersus olenti,
Turpia barbarici devovet acta modi.
Merdoesas naso sordes cum sentit acuto,
Utraque compressa est naris operta manu.
Nauseat infelix, cetu derisus ab omni,
Dulcia cui putens cynnama stercus olet.
Quam longa immutant cunctas commercia gentes,

1. Cf. *Bulletin de l'histoire de Paris* (1903), 5^e liv., pp. 173-175.

Ille idem spurca spurcior urbe venit :
 Femina cum longo mingens symphone susurrat,
 Deucalionee precipitantur aque,
 Et metuo tellus fiuctu sit mersa profundo....¹ »

La preuve est faite. Voici Erasme enfin lavé d'une accusation injuste : et qui, confirmée, aurait pu, auprès de quelques lecteurs mal informés, faire tort à sa réputation d'écrivain aimable et de bonne compagnie. Car il est incroyable jusqu'à quel point, aux xv^e et xvi^e siècles, pouvait aller la liberté de langage, sans choquer personne². Toutefois Erasme, ayant employé dans un de ses *Colloques* un vocable cher à Rabelais, des lecteurs en avaient, paraît-il, manifesté leur surprise. Dans le colloque *Adolescentis et scorti*, le jeune Sophronius, ayant dit à Lucretia, son interlocutrice : « Cupio tecum seorsum colloqui familiaris, » celle-ci lui répond : « Au, au, non solae sumus, mea mentula³ ! » Ce dernier terme souleva des protestations, nous dit Erasme : ce qui prouverait — le présent colloque ayant paru quelque

1. *Faustus de influentia syderum, et querela Parrhisiensis paci-menti* Paris, s. d., in-4 de 6 ff. Dans ce dernier poème, Andrelini s'imaginait de très bonne foi imiter Horace (*Epist.* II, 2). A comparer la vi^e satire de Boileau.

2. « L'époque était indulgente à cette forme de liberté (crudité de langage) ou plutôt aucune crudité de langage et même d'invention ne lui paraissait sérieusement coupable. Le mal était seulement, croyait-on, dans la mauvaise doctrine enseignée, non dans les mots librement choisis, ni même dans l'immoralité des images et des situations. » L. PETIT DE JULLEVILLE, *La Comédie et les mœurs en France au moyen âge* (Paris, 1886, in-8), *Introduction*, p. 8. Cette remarque est comme le développement de la pensée suivante de Polydore Virgile : « Perge, cum obscenitas in rebus, non item in verbis insit. » *De prodigiis* (Bâle, 1553, in-8), p. 269. — L'édition originale de cet ouvrage est de 1526.

3. *Familiarium colloquiorum opus* (Bâle, 1529, in-8), p. 312.

vingt ans après la poésie d'Andrelini¹ — que le goût public avait progressé depuis. Erasme revient sur ce sujet dans sa lettre *Sur l'utilité des Colloques*.

« Unica vox commovit quosdam, quod impudica puella blandiens adolescenti vocat illum *suam mentulam*, quum hoc apud nos vulgatissimum sit etiam honestissimis matronis². »

Et il ajoute :

« Hoc qui ferre non potest, pro *mea mentula* scribat *mea voluptas*, aut si quid aliud mavult³. »

Ce passage rappelle un trait rapporté par Montaigne. La gouvernante de sa fille arrêta un jour

1. *Familiarium colloquiorum formulae* (Bâle, 1523, in-8°, fol. r 4.

2. *De utilitate colloquiorum ad lectorem* dans le *Fam. Colloq. opus* (1529), fol. I 4 v°.

3. *Ibid.* — Aussi comprend-on qu'Erasme, si soucieux de la bienséance dans un siècle où on la respectait si peu, ait été péniblement affecté lorsqu'il apprit que le 26 mai 1526 la Sorbonne, à l'instigation de Noël Bêda, avait condamné plusieurs passages des *Colloques*, et que, vers la fin du mois de juillet de l'année 1528, la lecture de ces mêmes *Colloques* était définitivement supprimée dans les écoles. Il s'en exprime avec quelque amertume : « Fausticias Elegias et Poggii facetias in omnem linguam versas, atque adeo Priapeias obscœnitates per istos licet praelegere pueris. *Colloquia* mea, linguae puerorum expoliendae paratum opus et *Encomium matrimonii*, thema fictum et in exemplum declamatoriae scholae tractatum ferre non possunt, nec ullam gravem causam afferunt cur id faciant. » (Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 211). Il y a là, au sujet des *Elégies* de Fausto Andrelini, une allusion au passage qui nous occupe : quant aux *Facéties* de Pogge, outre qu'Erasme blâmait l'obscénité qui y règne presque partout, il avait toujours professé pour l'auteur une antipathie marquée qui lui faisait méconnaître l'érudition incontestable dont il avait pourtant donné la preuve : « Poggius, écrit-il en 1505 à Christophe Fischer, *rabula adeo indoctus, ut etiam si vacaret obscœnitate, tamen indignus esset qui legeretur : adeo autem obscœnus, ut etiam si doctissimus fuisset, tamen esset a bonis viris rejiciendus : hic, inquam, talis ut homo candi-*

cette dernière dans sa lecture « et un peu rudement, » parce que le nom d'un certain arbre s'y était rencontré¹.

Rabelais n'a pas de ces scrupules. Au livre IV, dans le *Prologue de l'auteur*, il s'était amusé à trois reprises différentes à jouer sur l'équivoque du mot mentule, (diminutif de *mens*, esprit) et de l'autre signification qu'a ce mot².

Et habet tua mentula mentem.

« dus scilicet sine invidia passim habetur in manibus, lectitur, in nullam non linguam transfusus. » Or, ce jugement était porté plus de vingt ans avant la censure de la Faculté de théologie. *Epistolæ* (édit. de Londres, 1642, in-fol.), lib. IV, epist. 7, col. 270. — La censure de la faculté de théologie se trouve dans Duplessis d'Argentré. *Collectio de novis erroribus*, t. II, pars I, pp. 47-52. Cf. également L. Delisle, *Notice sur un registre de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533* dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1899), t. XXXVI, p. 334. — On sait que la commission instituée en 1537 par Paul III, pour aviser aux moyens de réformer l'Eglise, conclut à l'interdiction de la lecture des *Colloques* dans les écoles. Cet avis figure dans le mémoire que publia cette commission l'année suivante, en 1538. On y lit ce passage : « Et quoniam pueris in ludis solent nunc legi *Colloquia* Erasmi, in quibus multa sunt quae rudes animos informant ad impietatem. Ideo eorum lectio in ludis litterariis prohibenda esset, et si qua alia sunt hujus generis. » *Consilium delectorum cardinalium et aliorum praelatorum de emendanda Ecclesia S. D. N. D. Paulo tertio ipso jubente conscriptum. anno M. D. XXXVIII* (Anvers, 1539, in-8), fol. B (rare petit livret, Bibl. Inv. nat. B. 19327). Jean Sturm, dont il a été question dans le précédent article, protesta contre cette décision de la commission. *Joannes Sturmius cardinalibus caeterisque praelatis delectis S. P. D.*, à la suite des *Epistolæ duae duorum amicorum Bartholomaei Latomi et Joannis Sturmii de dissidio periculoque Germaniae* (Strasbourg, 1540, in-8), fol. A 7. Cochlaeus chercha à répondre à Sturm. *Accessit aequitatis discussio super Consilio delectorum cardinalium etc., ad tollendam per generale concilium inter Germanos in religione discordiam* (Anvers, 1529, in-8), fol. C. 6 r° et v°.

1. *Essais* (Paris, 1635, in-fol.), p. 666 (liv. III).

2. Plus loin, il écrit : « O belle mentule, voire dis je memoire.

Le mot *mentule* toutefois ne figure pas parmi les synonymes aussi expressifs que variés qu'emploient les gouvernantes de Gargantua (I, 11). Dans son colloque *Concio sive Medardus*, Erasme faisant allusion à ce franciscain qui, en prêche, avait parlé d'une façon scandaleuse sur le Cantique de la Vierge, rappelle à l'esprit les *Antipericatametanaparbeugedamphicribrationes merdicantium* de la Bibliothèque de Saint-Victor (II, 7). Mais l'emploi de ce dernier mot en sa racine, comme dans ses dérivés et synonymes, Rabelais qui en fait un fréquent usage, ne relève que de lui-même : sa doctrine sur ce point, comme celle de tout le XVI^e siècle, se ramenait, en effet, à cette pensée d'Erasme :

« Qui vitare studet quidquid offendit, is e vita migret oportet. Ita sunt aures assuefaciendae, ut audiant omnia, nec tamen nisi bona transmittant in animum » ;

Et que Clément Marot a traduite ainsi :

..... Qui fuir veult
 Tout ce qui offenser le peult,
 Quand et quand se face inhumer.
 L'oreille doibt s'accoustumer

Je solecise souvent à la symbolisation et colligance de ces deux mots. » *Ibid.* — Rabelais se complaisait à ces équivoques. C'est ainsi qu'en deux endroits de son roman, il emploie à dessein le mot *figue*, et joue sur les deux sens qu'a ce mot en italien, selon qu'on l'emploie au masculin ou au féminin. Cf., pour le premier cas, l'anecdote relative à la femme de Barberousse que les Milanais avaient chassée de leur ville, montée sur la vieille mule Thacor, et ce qui s'en suivit, (IV, 45). « Les Milanois.... *Ecco lo fico.* » — Le deuxième cas est le dialogue du cheval et du baudet : celui-ci répond *par la figue*, laquelle un de ses ancêtres avait mangée (cf. I, 20). Rabelais (?) joue ici sur le double sens du mot *figue* (V, 7).

A ouyr toutes choses dire.
Prendre le bon, laisser le pire
Pour le meilleur ¹.

Car il importe de le répéter. Rabelais, bien que souvent cynique dans ses peintures, n'est jamais vicieux, ce qui fait qu'il ne saurait être malsain. Les pudeurs effarouchées de certains critiques pourront étonner, mais ne convaincront personne. Une connaissance moins imparfaite de l'époque les aurait vite avertis que Rabelais, en cela, comme pour le reste, d'ailleurs, tenait un juste milieu. Mais comme en ces matières, des preuves valent mieux que des affirmations, je citerai seulement trois exemples (entre tant d'autres) empruntés de préférence à des religieux, ses contemporains, pour établir l'exactitude de cette appréciation. C'est d'abord Jean Raulin, qui, après avoir été grand-maître du collège de Navarre, quitta ensuite le siècle en 1491, et se retirait, comme simple moine, au monastère de Cluni où la discipline avait été rétablie dans toute sa rigueur. Homme d'une moralité irréprochable, prédicateur très réputé de son temps, il a laissé des sermons d'une liberté de langage quelquefois singulière, ou du moins, qui nous semble telle, mais qui recèlent quelquefois aussi des perles : c'est ainsi qu'il a fourni à Rabelais le plaisant sujet de la consultation de Panurge relative à son mariage, (III, 9), et, à La Fontaine, celui des *Animaux malades de la peste* (VII, 4). Dans le recueil

1. ERASME. *Virgo puzozzo*; dans le *Colloquiorum familiarium opus* (Bâle, 1529, in-8), p. 266. — Clément MAHOT. *Colloque de la vierge méprisant mariage*, dans le recueil de ses *Œuvres complètes* (Paris, 1868, in-16), t. 1, p. 35, édit. Pierre Jannet.

de ses sermons publiés sous le titre d'*Itinerarium Paradisi*, et dédié à Louis de Graville, amiral de France, on relève le passage suivant dans le sermon XXIII *de Penitentia*.

Il s'agit des rapports du confesseur avec son pénitent.

« Tertio [sacerdos] eum [confitentem] moneat principaliter circa peccata quibus maxime inclinatus est, et circa ea det bona monita et remedia, maxime contra peccata luxurie et fornicationis si paratus est emendari, dicens ei : — Amice, velles esse leprosus : — respondebit : non, pro toto mundo. — Quomodo ergo (inquies) ita fuisti fatuus hec agere : quare naturale est quod qui cognovit mulierem cum qua leprosus rem habuit efficitur leprosus : unde plures facti sunt leprosi, et cognovi plurimos. Dicunt enim medici quod mulier habet intra se pelliculam et fossiculas in matrice que retinent in se illam massam corruptam, et resistunt ne inficiat totum corpus ejus. Sed inter omnes partes corporis membrum virge tenerrimum est. Ideo contingens illam massam corruptam facile inficitur et corrumpitur totum¹.... »

Ce passage est à rapprocher plus particulièrement de l'horrible historiette du lion, du renard et de la vieille dans la forêt de Bièvres (*Pantagruel*, II, 15), et où la répétition plaisante du mot *mouche* et de ses composés fait passer sur la grivoiserie du tableau. Le second exemple est emprunté au deuxième sermon de Raulin *de Matrimonio*, où il parle des femmes stériles.

« Procuratur haec sterilitas per artem pessimam. Que-

1. *Itinerarium paradisi* (Lyon, 1518, in-4), fol. 57 d 38 a : sur un curieux préjugé *ex leprosoorum visione*, cf. *Sermo II de Viduitate*, fol. 122 b.

dam enim mulieres nimium stringendo, constringunt se ut pulchriores et graciliores appareant, et sic interius indisponuntur membra ad suscipiendum semen. Quandoque vero per venena et potiones procurant abortivum, quod est vitium pessimum et abominabile.... Quandoque etiam hoc procedit ex nimio coitu, sicut in meretricibus contingit; que secundum Albertum sunt steriles eo quod matrix per continuam susceptionem seminis sit nimis fluens, et ideo non potest retinere semen conveniens generationi. Ideo valde infelices sunt meretrices que operi carnali intendunt, et exponendo se omnibus se inquinant quod indigne sunt ut det eis Deus fructum prolis. Mira fatuitas! non cessant seminare, licet videant se nullum fructum inde colligere. Habent enim meretrices in mundo isto officium jugulandi homines denario et denario¹.... »

Comparée à ce morceau, la consultation du médecin Rondibilis, pour libre qu'elle puisse paraître, pâlit à côté des explications pathologico-physiologiques de Raulin. Tant il est vrai que Rabelais n'est pas cynique pour le plaisir de l'être; il y a même de nombreuses circonstances où il s'abstient des plaisanteries faciles et égrillardes² qui se présentaient sous sa plume.

1. *Ibid. de Matrimonio*, fol. 97 b. — Sur la stérilité des courtisanes. cf. un passage d'une obscénité peu commune dans le ms. lat. 46,089, fol. 54 c (xiv^e siècle) de la Bibl. nat. — Quand il n'est pas grossier, Raulin a souvent des traits d'une bouffonnerie non moins indécente. Voici, par exemple, une série de culbutes qu'il prête à Jésus-Christ : « Dominus videns naturam humanam, totam peccatis fetentem, ut eam sibi incorporaret, in uterum Virginis descendit. Sed modo pauci sunt qui vellent facere unum saltum pro eo qui pro nobis tot fecit saltus, et de celo in uterum Virginis, et de utero in mundum et de mundo in crucem, et de cruce in infernum, et ab inferno in celum. » *Opus sermonum de Adventu*. (Lyon, 1519, in-4), fol. m 8^o (*Sermo III, in ordine XXXIX*).

2. Comme, par exemple, le début de la lettre de Lupoldus Federfusius à Ortuinus Gratius, et la seconde partie de lettre précé-

Dans la *Continuation du marché entre Panurge et Dindenault* (IV, 7), Panurge jure par le *digne veu de Charroux*. Les commentateurs se sont longuement étendus sur ce passage, il suffit d'y renvoyer¹. Voici comment frère Tisserant, dans son XLI^e sermon de l'Avent, entre dans des détails plutôt indiscrets sur ce sujet scaebrux.

« De quo populo pagano Christus noluit nasci. Sed de populo Judaico qui Christum postea interfecit dure. De integritate dicit Hugo de sancto Victore quod tria requirebantur in circumcisione. Primo sexus, scilicet masculus, secundo membrum naturale, quo circum circa per pellem scindebatur. Et non dabatur feminis ideo quia continue Adam nos omnes perdidit. Et ex eo nascimur per generationem membri naturalis. Et quia mulier se habet in generatione sicut patiens, et vir ut agens, ideo feminis non dabatur circumcisio². »

Lorsque des prédicateurs, et c'était alors la grande majorité³, ne craignaient pas en chaire de traiter, en pareils termes, ces sujets spéciaux, Rabelais était bien

dente d'Eitelnarrabianus Pesseneck au même Ortuinus. *Epistolae Obscurorum Vivorum* (Londres, 1742, in-8), pp. 78-79.

1. Cf. particulièrement les intéressantes notes de BURGAUD DES MARETS et RATHERY, *Œuvres de Rabelais* (Paris, 1873, in-8), t. II, p. 71, n. 4.

2. *Sermones religiosissimi F. Joannis Tisserandi doctoris theologi quos tempore Adventus Parisiensibus disseminavit cum maxima hominum frequentia...* (Paris, 1517, in-4), fol. 39^{re}. (Bibl. nat. Inv. D. 10276). Le *cum maxima hominum frequentia* est à remarquer. — Il convient d'ajouter que ce texte latin que nous avons n'étant que le canevas du sermon qui était prononcé en français, la brutalité des expressions et des images a pu, en certains cas, être adoucie. On aime, du moins, le supposer. — Sur le franciscain Jean Tisserant, cf. une note dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXII (1901), p. 719.

3. Cf. mon volume *Études sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8), p. 81, n. 1, p. 82, et *passim*.

excusable dans son roman écrit pour « l'esbattement » des Pantagruélistes et non autres, d'user du franc parler que quelques-uns lui ont reproché.

Pour terminer ces observations, je citerai le témoignage de Calvin sur *le digne veu de Charroux* : comme Rabelais, Calvin tourne justement en ridicule cette relique encore si vénérée de son temps.

« Car outre les dens et les cheveux [de Jésus-Christ, l'Abbaye de Charroux, au diocèse de Poytiers, se vante d'avoir le prépuce, c'est à dire la peau qui luy fut coupée à la circoncision. Je vous prie, dont est-ce que leur est venue cette peau? L'Évangéliste saint Luc récite bien que nostre Seigneur Jésus a esté circoncez; mais que la peau ait esté serrée, pour la réserver en relique, il n'en faict point de mention. Toutes les histoires anciennes n'en disent mot. Et par l'espace de cinq cens ans il n'en a jamais esté parlé en l'Eglise chrestienne. Où est-ce donc qu'elle estoit cachée, pour la retrouver si soudainement? D'avantage, comment eust-elle vollé jusque à Charroux? Mais, pour l'approuver, ilz disent qu'il en est tombé quelques gouttes de sang. Cela est leur dire, qui auroit mestier de probation. Par quoy on veoit bien que ce n'est qu'une moquerie. Toutesfoys, encore que nous leur concedions que la peau qui fut coupée à Jésus-Christ ayt esté gardée, et qu'elle puisse estre ou là, ou ailleurs, que dirons-nous du prépuce qui se montre à Rome et à S. Jehan de Latran? Il est certain que jamais il n'y en a eu qu'un. Il ne peut donc estre à Rome et à Charroux tout ensemble. Ainsi voyla une faulseté toute manifeste¹. »

Ce remarquable passage, d'une forme tout ensemble spirituelle et sérieuse, est absolument chaste, et

1. *Traicté des reliques* (1543), dans *Calvini opera*, t. VI, col. 415 (forme le tome XXXIV du *Corpus Reformatorum* Brunswick, in-4).

montre que l'indécence réside bien plus dans les sous-entendus qu'on prête aux mots que lorsqu'on les emploie dans leur signification pleine et entière, et qu'on s'adresse aux hommes de sens droit, et non aux imaginations corrompues. Aussi est-ce à bon escient que Rabelais, présentant son livre *Aux lecteurs*, leur disait :

En le lisant, ne vous scandalisez :
Il ne contient mal ny infection.

LE « SYLVIUS OCREATUS »

Le 13 janvier 1555, mourait à Paris un des plus célèbres médecins du xvi^e siècle, Jacques Dubois, plus connu sous la forme latinisée de son nom, Sylvius¹. Il était d'Amiens, où il naquit en 1478. Son frère François, professeur de belles lettres et principal de grande réputation du Collège de Tournai, à Paris, le fit venir près de lui, et dirigea ses premières études. Sous la discipline d'un tel maître, qui avait rétabli l'usage du latin classique et qui recommandait à ses auditeurs la lecture presque exclusive de Cicéron, Jacques Sylvius fit de rapides progrès, et acquit cette élégance de style qu'on remarque dans ses écrits. Il apprit également le grec, qu'il posséda à fond, et compta parmi ses maîtres George Hermo-

1. *Jacobi Sylvii Ambianensis Opera medica*, Genève, 1630 et 1631, in-fol. C'est cette édition collective des œuvres de Sylvius qui a été mise à profit par les autres biographes de notre médecin. Cf. CICÉRON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XXIX, pp. 89 et sqq.; BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, au mot SYLVIUS (Jacques); Claude-Pierre GOUJET, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France* (Paris, 1758, in-4), III^e partie, pp. 4-8, etc.

nyme de Sparte, Janus Lascaris, Guillaume Budé, Jacques Toussain et Lazare de Baïf. Il avait même abordé l'hébreu sous François Vatable, et suivi les cours de philosophie et de mathématiques de Jacques Lefèvre d'Étaples. Entre temps, et pour se distraire, il construisait de petites machines sur la nature desquelles il ne donne malheureusement aucun renseignement, se contentant de dire qu'elles étaient ingénieuses et utiles, et qu'il les envoyait au prévôt des marchands et aux échevins de la ville¹. Mais toutes ces études n'étaient qu'un prélude à la carrière médicale où le portaient son goût et ses inclinations. A cet effet, il s'était confiné chez lui et se plongeait dans la lecture et la méditation des œuvres originales d'Hippocrate et de Galien, rejetant leurs intermédiaires et médecins arabes, Rhasis, Avicenne et leurs commentateurs.

Ce retour aux sources est d'ailleurs la caractéristique de la Renaissance. Même révolution s'était opérée dans la jurisprudence avec Budé, dans la philosophie avec Lefebvre d'Étaples, dans la théologie et la littérature avec Erasme. Sylvius ne fit que suivre la voie indiquée par ces illustres maîtres et fut, avec Rabelais et Vésale, le restaurateur de l'Anatomie en France. Il avait vite compris toute l'importance de cette science, encore si négligée de son temps, et s'y était perfectionné, autant qu'il était en lui. Dans ce but, il s'installait chez un chirurgien, pour avoir plus d'occasions de disséquer des cadavres humains. Il eut comme maître, dans cette branche de la méde-

1. *De medicamentorum simplicium delectu* (Lyon, 1555, in-16), fol. 4^o.

cine, le célèbre chirurgien Tagault, auquel il rend un public hommage de reconnaissance dans une lettre à Etienne Poncher, évêque de Bayonne¹. Sylvius couronna ses études par des voyages, à l'exemple de Galien, auquel il avait voué une sorte de culte, et compléta ainsi ses connaissances en botanique et en pharmacie. C'est seulement alors qu'il songea à tirer parti de ses veilles laborieuses : car il était loin d'être riche, et avait épuisé toutes ses ressources pour parfaire son éducation médicale. Il se mit à donner des leçons privées et des consultations qui provoquèrent bientôt l'intervention de la Faculté de médecine de Paris. Sylvius n'avait aucun grade en cette Faculté : aussi, pour faire cesser les protestations, se décida-t-il à se rendre à Montpellier, pour y prendre ses degrés.

C'est ici qu'il convient de rectifier l'assertion inexacte du biographe de Sylvius et l'éditeur de ses œuvres collectives, Jean Moreau², et celle de Pierre Bayle³ qui a été induit en erreur par ce dernier. Bayle prétend, en effet, qu'après un court séjour à Mont-

1. « Joannes Tagaultius mihi in re medica praeceptor undequaque absolutus ». *Opera medica* (Genève, 1630, in-fol.), p. 704. Cf. également p. 494. — Ce n'est pas le lieu de parler ici de Tagault qui jouit de son temps d'une grande réputation comme chirurgien et comme médecin. On trouvera la liste de ses ouvrages dans J. A. Van der Linden, *De scriptis medicis* (Amsterdam, 1637, in-4), p. 308. Mais il convient de signaler sa très intéressante lettre à Jean Du Bellay, cardinal-évêque de Paris, en tête de son ouvrage : *De purgantibus medicamentis simplicibus commentariorum libri duo* (Paris, 1537, in-8), en date de cette dernière ville, 4^{er} septembre 1537.

2. MOREAU, *in vita Sylvii*.

3. BAYLE, *Dictionnaire...* (Rotterdam, 1697, in-fol.), t. IV, p. 4052 et note B.

pellier, Sylvius serait revenu à Paris sans s'être fait recevoir docteur : « Son avarice, dit-il, ne s'accommodoit point de frais qu'il eût fallu faire¹ », et que ce fut à Paris qu'il fut reçu bachelier en médecine, au mois de juin 1531². Lorry, le savant reviseur des *Mémoires* rédigés par Astruc, a rétabli la vérité et donné la preuve que c'est à Montpellier que Sylvius fut reçu bachelier et docteur en médecine. Arrivé en cette dernière ville dans le courant de 1529, il fut immatriculé le 21 novembre de cette même année. On lisait en effet, nous dit Lorry, dans les registres de ladite Faculté la mention suivante :

« Vicésima prima Novembris receptus est Dominus Magister Jacobus Sylvius, Diaecesis Ambianensis, a quo recepi libras duas »³.

C'était le droit de la matricule. Sylvius avait alors environ cinquante et un ans. Cet âge et la réputation qu'il s'était acquise comme savant décidèrent sans doute la Faculté de médecine de Montpellier à lui abréger le temps statutairement requis pour l'obtention du grade de bachelier qui lui fut conféré à la fin du même mois, comme en faisaient foi les registres.

« Factus est baccalaureus Dominus Magister Jacobus Sylvius die penultima mensis Novembris, praeside et patrono reverendo medicinae doctore Domino Joanne Schyronio »⁴.

1. BAYLE. *Dictionnaire...* (Rotterdam, 1697, in-fol.), t. IV, p. 4052 et note B.

2. ASTRUC. *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier* (Paris, 1767, in-4), pp. 335 et sqq.

3. *Ibid.*, p. 335.

4. C'est ce même Jean Schyron qui présidera en 1537 aux études médicales de Rabelais à Montpellier. Cf. les mentions publiées

Sylvius fut reçu docteur l'année suivante. Les registres de la Faculté de Montpellier qui en donnaient la preuve manquaient, pour les six années consécutives, au moment où Lorry les consulta ; mais le fait était implicitement établi par les registres de la Faculté de Paris alors existants, et qui, à la date du 27 janvier 1535, rapportaient la décision suivante prise par les docteurs de cette compagnie :

« Die 27 mensis Januarii 1535, Magistro Tagaultio Facultatis decano, statutum fuit, congregatis doctoribus, ut qui extra scholas medicinae profitebantur, possent deinceps legere in scholis, et mercedem suorum laborum ibidem, ut et alibi, a scholasticis accipere. Hoc autem statutum est propter Joannem Fernel, qui legebat in Collegio Cornuale, et Jacobum Sylvium, baccalaureum scholae Parisiensis et *doctorem Montispessulani*, qui medicinam profitebatur in Collegio Tricquet¹. »

On ne s'explique pas que Moreau, qui avait compulsé les registres de la Faculté de médecine de Paris pour écrire la biographie de Sylvius et qui avait lu ce détail, l'ait passé sous silence et déclaré que Sylvius avait pris ses degrés de médecine à Paris. Quittant Montpellier, il se rendit à Lyon et y publia, le 1^{er} août 1530, un petit traité sur l'opportunité de donner du vin aux fiévreux, et intitulé : *Quaestio de vini exhibitione in febribus : an in febribus vinum*

par Astruc, *Mém.*, reproduites par Burgaud des Marets et Rathery dans leur édition des *Oeuvres de Rabelais* (Paris, 1870, in-8), t. I, p. 40 et notes. « Le noble Scurron, médecin » comme dit Rabelais. *Pant.* IV, 43.

1. ASTRUC-LORRY, *Mém.*, p. 325. Les registres de Montpellier et de Paris, d'où sont tirés ces extraits, registres qui existaient du temps de Lorry et qu'il a consultés, sont aujourd'hui détruits ou perdus.

*ægrotis tuto dariqueat?*¹ Cette plaquette a été reproduite par Moreau dans l'édition des œuvres complètes de Sylvius. L'éditeur l'a fait suivre de trois distiques de Sussanneau *Ad Rabelaesum cum esset in monte Pessulano*². L'insertion, à cette place, de ces vers bien connus de Sussanneau en l'honneur de Rabelais, ne peut s'expliquer que par les relations d'amitié qui joignaient Sussanneau à Sylvius et à Rabelais. On se rappelle, en effet, l'églogue latine composée par Sussanneau sous le titre de *Sylvius*, et dans laquelle figure l'éloge de ce dernier³. De retour à Paris, Sylvius descendit chez un de ses amis, le chirurgien Guillaume Vavasseur, et publia une grammaire latine-française qu'il dédia à la reine Eléonore⁴. Désormais en règle avec ses nouveaux confrères, Sylvius enseigna au Collège de Tréguier, où il attira à ses leçons un nombre considérable d'auditeurs. Noël du Fail, le

1. *Opera medica* (Genève, 1630, 1634, in-fol.), pp. 389-392. — Lugduni, Cal. sextilibus 1530. — C'est ici l'occasion, semble-t-il, de mentionner un passage de Montaigne relatif à Sylvius. Au livre second de ses *Essais*, Montaigne, dans une de ces digressions dont il est coutumier, fait allusion à Sylvius : « J'ay ouy dire à Silvius excellent medecin de Paris, que pour garder que les forces de nostre estomac ne s'aparessent, il est bon une fois les esveiller par eet excez (boire d'autant), et les picquer pour les garder de s'engourdir. » *Essais de Messire Michel, seigneur de Montaigne, Livre second*, (Bordeaux, 1580, in-8°), p. 13.

2. *Ibid.*, p. 389.

3. *Annotationes Huberti Sussannaei in contextum totius artis versificatoriae... Item Ecloga SYLVII inscripta, et carminum farrago* (Paris, 1543, in-8°), p. 63 (80 alexandrins).

4. *Jacobi Sylvii Ambiani in linguam Gallicam isagoge, una cum ejusdem grammatica latinogallica, ex Hebraeis, Graecis, et Latinis authoribus* (Paris, Robert Estienne, 1531, style anc., in-8°). L'ouvrage est dédié *Illustrissimae Galliarum reginae Helianorae*, et est daté *ex aedibus Gulielmi Vavassoris chirurgi peritissimi, Calendis Januariis*.

célèbre écrivain et jurisconsulte, a retracé avec esprit, dans un de ses *Contes*, une leçon de Sylvius à laquelle il avait assisté; cette scène, prise sur le vif, mérite d'être rapportée ici :

« Me souvient avoir ouy ce bien parlant J. Sylvius lire le *De usu partium* de Galen, au college de Treguier à Paris, avec un merveilleux auditoire d'escoliers de toutes nations : mais lorsqu'il deschiffroit les parties que nous appelons honteuses, il n'y avoit coin n'y endroit qu'il ne nommast en beau François par nom et surnom, y adjoustant les figures et pourtraits, pour plus ample declaration de sa leçon, qui eust esté illusoire, sans goust ni saveur, s'il eut passé par aupres, et fait autrement. Je luy ai veu apporter en sa manche, car il vescu toute sa vie sans serviteur¹, tantost la matrice d'une chevre ou brebis, et tout le bas du ventre, tantost la cuisse ou bras d'un pendu, en faire dissection et anatomie, qui sentoient tant mal et puoient si fort que plusieurs de ses auditeurs en eussent volontiers rendu leur gorge, s'ils eussent osé : mais le paillard, avec sa teste de Picard, se courrouçoit si asprement, menaçant ne retourner de huit jours, que tous se remettoient en leur premier silence². »

Toutefois, parmi les auditeurs de Sylvius, aucun n'a laissé un nom plus illustre que Vésale, qui, pendant trois années consécutives, suivit ses leçons, et qui, dans un passage de son ouvrage *De humani corporis fabrica libri septem*, rend pleine justice à la

1. Moreau assure pourtant que Sylvius avait un valet, nommé Legrand (*Grandis*), qui fut plus tard médecin, mais qui n'imita son maître que dans son avarice et son humeur bizarre.

2. Noël Du FAILL, *Contes et discours d'Eutrapel* (Rennes, 1585, in-8), XX. Dans l'édition publiée par Assézat dans la *Collection elzévirienne* (Paris, 1874, in-8), t. II, p. 145.

science de son maître¹. Ce fut justement cette publication qui causa leur rupture. Sylvius avait fait de l'anatomie une étude spéciale et préparait un travail sur ce sujet, lorsque parut le volume de Vésale, enrichi de planches gravées sur bois d'une exécution parfaite qui viennent encore rehausser la valeur du texte et en faciliter l'intelligence². Sylvius fut vivement affecté de ce contretemps qui renversait ses projets; et son irritation contre Vésale, qui osait critiquer certaines idées de Galien et prouver la fausseté de certaines autres, se traduisit par des attaques pleines de violence. « Quel moyen de souffrir cela, dit Bayle, quand on passe, comme faisoit Sylvius, pour le grand restaurateur, et pour le premier trucheman de Galien³? » Sylvius s'emporta sans mesure contre son ami devenu

1. Parlant de l'étude de l'anatomie, Vésale écrit : « Verum id studium neququam successisset, si quum Parisiis medicinae operam darem, huic negotio manus non admovissem ipse, ac obiter mihi et consodalibus ab imperitissimis tonsoribus in una atque altera publica sectione viceribus aliquot superficietenus ostensis acquievissem. Adeo enim perfunctorie illic, ubi primum medicinam prospere renasci vidimus, anatome tractabatur, ut ipse in brutorum aliquot sectionibus sub celebri ac nunquam satis laudato viro Jacobo Sylvio versatus, tertiam cui unquam mihi adesse oblixi sectionem, solito absolutius, et sodalium et praeceptorum hortatu adductus publice administrarem. » *Andreae Vesalii Bruxellensis, Scholae medicorum Patavinae professoris, de humani corporis fabrica libri septem* (Bâle, 1543, in-fol. • 3).

2. Ce bel ouvrage avec les admirables planches gravées sur bois qui le décorent, et qui est, en outre, enrichi du portrait de l'auteur et d'un frontispice où Vésale est représenté faisant l'autopsie d'un cadavre humain en présence d'un grand concours d'étudiants et d'assistants, et dont la composition a été attribuée à Titien, constitue un des plus beaux livres qu'ait produits la typographie. Cf. *Ambroise Firmin Didot. Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois* (Paris, 1863, in-8), col. 91 et suivantes.

3. *Dictionnaire critique* (1697), t. IV, col. 1054, note K.

son adversaire, et cette querelle donna lieu, dans le monde médical, à une mémorable guerre de plume qu'il suffit de rappeler¹. Néanmoins Sylvius eut de grandes satisfactions comme professeur et comme consultant. Ses nombreux ouvrages, dont on peut voir la liste dans la publication collective de ses œuvres donnée par Jean Moreau, eurent de nombreuses éditions, et plusieurs de ses livres furent publiquement enseignés de son vivant dans les collèges; d'autres furent traduits en français et souvent réimprimés. En outre il était devenu riche; car sa réputation était si solidement établie qu'on venait le consulter de toutes parts. Son extrême parcimonie n'avait pas peu contribué à augmenter sa fortune, si toutefois les faits invoqués contre lui sont exacts. Or il y a tout lieu de les considérer comme tels: Sylvius laissa après lui la réputation d'un médecin non moins remarquable par sa science que par son avarice. Cette dernière, encore que très réelle, a pu toutefois être quelque peu exagérée par la médisance. C'était un original, vivant seul, sans femme, n'éprouvant pour ce sexe que de l'antipathie. Il ne frayait pas avec ses voisins et restait renfermé chez lui. Son unique distraction, en dehors de ses travaux, était d'aller s'asseoir dans l'échoppe d'un savetier voisin de sa demeure, avec lequel il échangeait quelques propos pour se délasser. Au demeurant, pieux, chaste, sobre, honnête, il cachait sous des apparences frustes et sévères² une na-

1. BAYLE, *Dict. crit.*, t. IV, col. 1054, note K.

2. Ce qui ne l'empêchait pas de réclamer du pharmacien les qualités dont il était dépourvu, au moins pour quelques-unes, comme médecin: « Volumus praeterea pharmacopaeum artem omnem medicamenta deligendi, praeparandi et componendi cal-

ture très cultivée. Son éloquence châtiée, élégante, faisait contraste avec sa personne et captivait ses auditeurs dont plusieurs rendirent plus tard justice à ses qualités d'homme et de professeur¹. Ce médecin, qu'on a si fort taxé de dureté et

D'avarice qui va jusques à la fureur.

était charitable à ses heures; et sans mettre en doute les traits qu'on a rapportés contre lui, entre autres celui relevé par Henri Estienne et qu'on lira plus loin, on peut citer à sa décharge, et tout à son honneur, cette exhortation aux riches de donner aux pauvres, qu'il a glissée dans un traité médical où l'on est surpris et charmé, à la fois, de la rencontrer :

« *Exhortatio ad divites.* — Ea est omnium nostri corporis partium conspiratio, is consensus, ea demum allinitas, ut si qua ex illis male habeat, aut dolorem vel aliam quamvis molestiam patiat, caeterae in sympathiam ac consensum trahantur. Id. licet sole clarius animadvertere, si quando vel detrimentum, vel vulnus, vel offensionem aliquam pars aliqua exceperit, ad quam videas singulas de suo aliquid transmittere, sanguinem nimirum, spiritus et calorem, et velut citissime accurrere

lere, cultu mediocri contentum, hilarem, facetum, diligentem in rem aegrorum; non avarum, non libidinosum, non ebriosum, non contentiosum : quae iterum illi cum medico sunt communia, ut Hippocrates docuit libro *De medici officio*. » — *De medicamentorum simplicium delectu... libri tres* (Paris, 1542, in-fol.), fol. A iii. De même Rabelais, dans la préface de son quatrième livre *A tres illustre prince et reverendissime Mon-Seigneur Odet, cardinal de Chastillon*, cite ce passage « du pere Hippocrates » où ce patron de la médecine recommande à ses adeptes de se déponiller, dans l'intérêt de leurs malades, du « minois » « chagrin, tetricque, reubarbatif... ».

1. Cf. les différentes poésies latines à la suite de l'Apologie de Sylvius par Melet. (Édit. de Genève, 1630 et 1634, in-fol.)

ut parti afflictae quas possint suppetias adferant. Haec si vera sint, quis nisi omnis humanitatis ac rationis expers non sibi persuadeat, quamdiu hac luce suavissima fruimur, et tanquam peregrini in his terris versamur, eam inter nos servandam ac retinendam benevolentiam ac amicitiam, ut si quando res tempusque ac occasio postulet, mutuis nos juvemus auxiliis, mutuasque in rebus allictis tradamus operas. Quin potius omnem moveamus lapidem, ne quid detrimenti, damni, egestatis ac inopiae (nobis audientibus ac videntibus) patiantur pauperes, quos pater ille coelestis omnis pietatis author nobis tantae curae esse voluit. Vos igitur, vos inquam (optimi ac divites viri) hortor et per Deum optimum maximum obsecro et obtestor, ut pauperum tantopere vobis commendatorum curam agatis : memores estote vos homines, in eandemque calamitatem vos posse incidere. Non permittite ut in luctu, moerore ac angustia rerum omnium degant pauperes dum votorum omnium esti compotes, dum felicissimo omnium bonorum eventu vos beat fortuna, dum oculis locupletissimis fruimini, quos alioquin fluxiles, caducos ac tandem perituros scitis. Erogate ea pauperibus quorum momentanea non perennis neque perpetua fututa est vestra possessio : thesauros conquirite in caelo non in his terris, at nullus amplior ac ditior est thesaurus quam is qui charitate comparatur¹.... »

Après avoir poursuivi quelque temps encore sur ce ton, Sylvius termine ainsi :

« Nolim hic theologum agere, ne sutor ultra crepidam ; a theologis tamen audies nil gratius magisque acceptum munus Deo a nobis offerri posse, quam si ejus nomine miserrimam pauperum egestatem sublevamus ; nil vero quod magis iratum, infensum, ac minus propitium reddat

1. *Opera medica. (Consilium perutile adversus famem et victuum penuriam, p. 203).*

Deum in nos, quam si pauperes eosque omnes qui nostra ope indigent, negligamus¹. »

Ce morceau d'une philanthropie si élevée et d'une expression qui semble si sincère — et que Moreau, comme tous les autres biographes de Sylvius, ont négligé de mentionner — ne saurait émaner d'un égoïste tout occupé — *per fas et nefas* — à entasser des écus. C'est cependant ce qu'on serait tenté d'admettre en lisant le passage suivant d'Henri Estienne, si l'on n'avait, pour en atténuer la portée, l'exhortation aux riches, qui lui sert en quelque sorte de correctif.

« Mais s'il faut parler d'un medecin qui ait surmonté en avarice non pas seulement tous les medecins qui ont jamais esté, mais (peut estre) tous les avaricieux desquels on ha jamais ouy parler, il ne nous faut point aller si loin, mais parler d'un qui est mort depuis neuf ans seulement, ou environ, nommé Jacobus Sylvius, de l'avarice duquel je declarerai un seul traict qui pourra faire penser à plusieurs autres. Dieu avoit donné à ce personnage un tres profond sçavoir en l'art de medecine, et specialement l'avoit doué d'un boutehors admirable, pour se faire entendre en language latin autant bon et pur que l'art le peut porter : et pour le faire court, ce medecin avoit telles graces speciales en la theorique, que s'il les eust eues pareilles en la pratique, on le pouvoit appeler un second Galien. Mais il avoit tellement laissé l'avarice gagner sur soy, voire elle luy avoit tellement fait oublier Dieu, qu'au lieu que pour l'honneur d'iceluy, en memoire des grands graces qu'il avoit recues de luy, il devoit instruire particulièrement et en privé quelques pauvres escoliers, il n'enduroit estant en chere que cinq ou six povres d'entr'eux ouïssent sa leçon gra-

1. *Opera medica. (Consilium perutile adversus famem et victuum penuriam, p. 203).*

tis, et sans avoir payé, encore qu'ils fussent parmi deux cents ou trois cents autres qui avoyent payé chacun leur teston pour mois : mais prenoit ceste maniere si fort à cueur, qu'un jour à Paris au college de Tricquet (dedans lequel il souloit faire leçon avant qu'il fust lecteur du Roy) appercevant deux povres escholiers, lesquels il sçavoit n'avoir point payé, leur commanda de sortir; et, voyant qu'ils ne le vouloient faire, dict aux autres auditeurs que s'ils ne chassoient ces deux là, il ne continueroit pas sa leçon. Ce que je ne raconte point pour l'avoir ouy dire, mais pour l'avoir veu. Et fut trouvé ce tour si estrange, que bien tost après fut faict un epitaphe par un Escoçois¹, à fin qu'il ne l'attendist quand il voudroit mourir (ce qui n'avint toutesfois que long temps depuis), en ces deux vers qui sont de fort bonne grace, pour exprimer combien par son avarice il estoit de mauvaise grace.

*Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam :
Mortuus et gratis quod legis ista, dolet.*

C'est a dire (ainsi que je l'ai traduit) :

*Icy gist Sylvius, auquel onq en sa vie,
De donner rien gratis ne prit aucun' envie;
Et, ores qu'il est mort et tout rongé de vers,
Encores ha despit qu'on lit gratis ces vers.*

Ce mesme personnage, outre l'avarice de laquelle il brusloit, avoit ceste malheurté, qu'il portoit envie à tous ceux qui estudioyent en cest art duquel il faisoit profession, et sembloit les en vouloir degouster. Dequoy pourroit rendre encore bon tesmoignage l'oraison qu'il fit en

1. Cet Écossais est Buchanan, l'auteur de l'injurieux distique sur Rabelais :

F. Rabelaesi epitaphium.

Vina, joci, crapula. Rabelaeso adcurrere, namque hic
Perstitit in vestra stansque cadensque fide.

Georgii BUCHANANI Scoti Laena (Dijon, 1567, in-8), fol. B 2.

la première leçon apres estre créé lecteur du Roy, ou en la seconde. Car il me souvient qu'oultre ce qu'il vouloit donner à entendre qu'il n'y avoit aucune science de laquelle se peust passer celui qui vouloit exercer la medecine, et qu'il estoit aussi totalement necessaire qu'il fust d'une tres bonne temperature : il adjoustoit que c'estoit une grand'folie à ceux qui estoient povres, de s'addonner à cest'estude, alleguant entr'autres choses ce passage de Juvenal :

*Haud temere emergunt quorum virtutibus obstat
Res angusta domi¹,*

comme estant besoin, pour plusieurs raisons, que ceux qui s'appliquoient à cest'estude, eussent tres bien de quoy. Mais c'est assez parlé de cest homme². »

A ce récit d'Henri Estienne qui, bien considéré, ne prouve pas grand'chose, on peut opposer le trait suivant, relevé cette fois par Moreau, et qui nous montre Sylvius sous l'aspect d'une sorte de bourru bienfaisant, quelque peu fantasque. Sylvius (ainsi qu'on peut le voir sur ses portraits³) portait les cheveux très longs; mais il ne les admettait pas chez les autres. Aussi, lorsqu'il voyait de pauvres hères dont la tête était surchargée d'une longue chevelure, les envoyait-il d'abord à un barbier et ensuite à un boulanger avec lesquels il avait traité à forfait. Cette façon de faire la charité, pour un médecin, n'était pas banale, et il semble être le créateur d'un genre qui

1. *Sat.* III, 164.

2. *Henri ESTIENNE, Apologie pour Hérodote* (édition P. Ristelhuber). Paris, 1879, in-8, t. I, pp. 308 et sqq.

3. Cf. le portrait de Sylvius dans l'édition de Moreau (Genève, 1630-1634, in-fol.); celui donné par Renville dans son *Promptuarium iconum* (Lyon, 1578, in-4), p. 267; celui de la *Chronologie collée*, de Léonard Gaultier, n° 98, etc.

n'a pas eu d'imitateurs dans la suite. Mais peut-être, en agissant ainsi, Sylvius poursuivait-il quelque but de prophylaxie nécessaire, au bénéfice des mendiants pouilleux qui venaient le solliciter.

En 1550, Sylvius, cédant aux instances du roi Henri II qui faisait le plus grand cas de son mérite, fut nommé professeur de chirurgie au Collège Royal, et occupa avec honneur cette place jusqu'à sa mort, survenue le 13 janvier 1555, à l'âge de 77 ans. Il fut enterré à Paris, au cimetière des « pauvres escholiers », devant le Collège de Montaigu, dans une tombe voisine de celle où devait, dix ans plus tard, venir le rejoindre son collègue et ami, Adrien Turnèbe¹.

Toutefois, la réputation d'avarice attachée à sa personne, de son vivant, le poursuivit après sa mort. Dans sa dernière maladie, et dans le délire qui marqua ses derniers moments, il se fit mettre ses bottes pour s'asseoir auprès du feu, et « rendit l'âme tout boté² ».

Cet incident, bien que très naturel, donna l'occasion à un jeune Italien, Lodovico Arrivabene, en ce moment de séjour à Paris, de composer une satire assez plaisante et dans laquelle il prétendait que Sylvius n'avait chaussé ses bottes, sur le point de

1. Sylvius laissa le souvenir d'un savant distingué; et je ne saurais mieux faire que de citer le jugement autorisé du D Chéreau qui apprécie ainsi l'œuvre de Sylvius : « Sylvius découvrit le premier les valvules des veines principales; il observa le premier le muscle carré de la cuisse; il sut, le premier, faire des injections colorées qui facilitent l'étude des vaisseaux sanguins. » *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (Paris, 1884, in-8), III^e série, t. XIII, pp. 669 et sqq.

2. BAYLE, *Dict. critique* (1697), t. IV, p. 4052, note A, à la fin.

mourir, que pour passer à gué le Styx, et s'épargner ainsi de payer à Charon l'obole exigée pour monter dans sa barque.

Le « *Sylvius ocreatus* » parut dans le courant de la même année où mourut le protagoniste de cette facétie. C'est un dialogue, en prose, entre Charon, le nocher des enfers, Montano, médecin italien, Sylvius et Rabelais, médecins français. Cette plaisanterie, assez inoffensive en soi, provoqua une grande indignation chez les médecins français. Il est vrai qu'Arrivabene profitait de l'occasion pour décrier ces derniers au bénéfice des Italiens. Rabelais, dans ce dialogue, a une part prépondérante ; mais l'auteur mantouan, qui le connaissait fort imparfaitement sans doute, n'en fait guère plus de cas que d'un vétérinaire, d'un barbier et d'un charlatan. En dépit du libelliste italien, Rabelais, émule de Vésale et de son maître Sylvius, n'en demeure pas moins un des plus grands noms de la médecine française au xvi^e siècle. Il est un des premiers qui, en notre pays, aient publiquement fait la dissection d'un cadavre humain¹. On connaît, à ce sujet, les vers célèbres que lui adressa Dolet².

L'attaque de Lodovico Arrivabene provoqua en France des protestations énergiques qui se manifes-

1. On se rappelle la recommandation de Gargantua à Pantagruel : « Puis soigneusement reviste les livres des medecins grecs, arabes et latins, sans contemner les thalmodistes, et cabalistes; et, par fréquentes anatomies, acquires toy parfaite cognoissance de l'autre monde, qui est l'homme. » II, 8.

2. *Carminum libri quatuor* (Lyon, 1538, in-8), p. 63. Cette pièce se trouve également reproduite par Antoine LEROY, *Floretum philosophicum seu ludus Meudonianus* (Paris, 1639, in-4), fol. h v^o.

tèrent, la plupart, dans des épigrammes latines¹. Un élève de Sylvius, Melet, sous le pseudonyme de *Claudius Burgensis*, composa une réplique en règle². Il suffira d'en dire quelques mots seulement, car cette apologie de Sylvius le concerne tout entier; à peine le nom de Rabelais y est-il une fois cité. Par contre, l'auteur a consacré une pièce entière à relever la science et la gloire de Rabelais et celle de son collègue Sylvius. Cette dernière pièce est reproduite plus loin *in extenso*.

Ecrite sous l'impression de la colère et de l'indignation, l'apologie de Sylvius se distingue par sa violence, mais n'en dit pas moins, en passant, et non sans esprit, quelques bonnes vérités au pamphlétaire ultramontain.

Après s'être étonné qu'un misérable scarabée osât harceler l'aigle, qu'un audacieux moucheron — *vilissimum animal* — s'en prit à l'éléphant³, Melet poursuit quelque temps sur ce ton; puis il dénonce l'envie, car c'est ce sentiment, en somme, qui a dicté la misérable attaque d'Arrivabene. Voici un échantillon de cette diatribe :

1. Elles se trouvent à la suite de l'apologie de Sylvius. *Opera medica* (Genève, 1630, 1934), in-fol.

2. En voici la suscription : *Claudius Burgensis ornatissimo ac omni disciplinarum genere eminentissimo patri suo, primo montanarum praesidi apud Lutetianos. S. D.*

3. « Audet scarabeus aquilam lacessere, audeq̄ culex, vilissimum animal, elephantem impetere!... Set ut ob singularem cutis elephantinae duritiam (qua fertur etiam jacula excutere) elephas ipse culicis morsu offendi nequit; ita Sylvii excelso animo insulsae, leves et vulgares nebulonis hujus injuriæ sunt prorsus negligendæ.... » — Cf. les *Adages* d'Erasmus : *Culicem elephantis conferre*, III, 1, 27; *Scarabeus aquilam quaerit*, III, 3, 7. Ce dernier adage a fourni à Erasmus le sujet d'une véritable dissertation.

« Est tamen [invidia] ut ignis, alta petit. Quod si improbantur, dirisque digni censentur stigmatibus clancularii obtrectatores, quod merum virus ac venenum plusquam lethale in alios evomere festinent, si ut scorpiones formidantur, ut viperæ fugiantur, quod ipsi stantes in littore, navigantium artem ac discrimen spectent¹, ac rideant ociosi, nullum facientes periculum : qua censura et nota, quove supplicii genere digna judicabitur Arrivabeni istius temeritas, qui palam medicæ artis alterum Deum indignis modis vellicare ac deprimere annixus est? At se jocari astruit sciolus : quasi vero quicquam acuminis et ingenii circumferant istiusmodi deliramenta, et cum Luciani vel Appulei, vel Herodoti, vel Rabeleti (*sic*) nostri horum ingenia ad vivum (quod dicitur) effingentis, cujus epitaphium utinam gallice per nescio quem conscriptum non esset (poterat enim Gallus cum Gallo mitius et honestius agere argutiis conferri possint de debeant. At nimirum, ni Italus res exiguas et perquam exiles verbis extulisset, atque amplificasset. Cui id natura insitum sit ut vel ex musca elephantum faciat, atque interim viros egregie doctos minutulus iste literatorum simius suis offendit injuriolis. Sed heus, Arrivabene, qui tibi inaniter places, ac blandiris, teipsum et tuos stulte admiraris, et Sylviomastix videri summopere cupis Gallicarum laudum blatero et obtrectator, ineptissimus tuorum præco, dic sodes, cur Sylvium ocreatum fingis, ac rides? »

Melet se moque ensuite de la vanité de notre Italien qui prend des vessies pour des lanternes ; en d'autres termes, qui proclame l'illustration des médecins de sa nation dont le plus souvent le nom a pu à peine franchir, quand il l'a fait, les limites du pays natal :

« Montanum autem nostro [Sylvio] anteponis, et aliquot alios, quorum nomina tam obscura sunt quam quæ

1. Réminiscence de Lucrèce, *De rerum natura*, II, 1-4.

aterrima nube sunt implicatissima, quorum fama ne natalis quidem soli limites et cancellos transiliit; qui, inquam, iis sunt involuti tenebris, ut vel Cimmeriis multo sunt atriores.... »¹

Puis, tout en déclarant que la plaisanterie « impie » d'Arrivabene n'est pas digne de réponse, Melet n'en continue pas moins à écrire, en retournant sous leurs différentes faces à peu près les mêmes idées. Aux médecins italiens glorifiés impudemment par Arrivabene, Melet oppose les Fernel², les Goupyl³, les

1. Cf. l'adage d'Érasme : *Cimmeriae tenebrae*, II, 5, 34.

2. Jean Fernel, né à Clermont, en 1486, fut un des plus illustres médecins du xvr siècle. Sa vie a été imprimée pour la première fois en tête de ses œuvres (Francfort, 1607, in-8); mais la meilleure et la plus complète de ses biographies est celle de GOULIN, *Mémoires littéraires, critiques, philologiques, biographiques et bibliographiques pour servir à l'histoire ancienne et moderne de la médecine* (Paris, 1777, in-4), 1^{re} partie, pp. 286-347, et une bibliographie détaillée de ses œuvres, pp. 348-403. La réputation universelle dont jouissait Fernel est affirmée dans la préface d'un de ses ouvrages publiés à Venise par l'imprimeur Andrea Arrivabene s'adressant à son oncle Filippo Arrivabene « eminentissimo philosopho et medico praestantissimo ». Voici le passage relatif à Fernel : « Caeterum de authoris hujus [Fernelii] eximia atque multiplici doctrina, tum attica, sive potius gallica, quam ubique adhibet, grandiloquentia, nihil est quod his longius verba faciam, cum ipse aliis etiam libris editis orbi se jam pridem abunde declaravit et commendavit... » *Joannis Fernelii Ambiani de abditis rerum causis libri duo. Ad Henricum Franciae regem christianissimum. Venetiis, apud Andream Arrivabenum, 1550, in-8. Cf. Goulin, p. 358^b (1^{re} p.).* — J'ignore si un lien de parenté quelconque unissait Lodovico Arrivabene à ses deux homonymes.

3. Jacques Goupyl florissait dans la première moitié du xvr siècle. Il publia à Paris une édition de Dioscoride : *Dioscorides libri octo graece et latine* (Paris, 1549, in-8). François Fontanon, médecin de Montpellier, dans la préface au lecteur, après avoir parlé de la reconnaissance qu'on doit à ceux qui publient les auteurs anciens et qui nous les rendent familiers au point qu'on croirait les entendre parler, écrit : « Quod Jacobum Sylvium, Lutetiae professorem regium, Joannem Schironium, Antonium Sa-

Holliers¹, les Ligé². Puis, pris d'une sainte colère, Melet, en latiniste qui connaît ses classiques, éclate en une exclamation qui rappelle quelque peu l'exorde du premier discours de Cicéron contre Catilina³ : *Quae te ergo dementia cepit...* de l'attaquer à un homme comme Sylvius? Mais, fatigué par cet effort de haute éloquence, il conclut rapidement. « En voilà assez, dit-il, d'autant que ton dialogue est mal écrit et qu'il pêche par l'impropriété des termes et des

portam, Guilielmum Rondelletium, Petrum Guichardum Monspensulensem, medicos eximios facere quotidie experimur. Quibus Jacobum Goupylum annumeravi... » Fol. cciii v°. — En 1554, Goupyl publiait le texte grec d'Arétée de Cappadoce *De acutorum ac diuturnorum morborum causis et signis libri IV; de curatione eorumdem libri IV, graece editi...* (Paris, 1554, in-8). La dédicace, en grec, est adressée au cardinal Odet de Chatillon : Beriah Botfield l'a reproduite dans ses *Prefaces to the first editions of the greek and roman classics* (Londres, 1861, in-4°), p. 174.

1. Jacques Holliers d'Étampes a publié de nombreux ouvrages dont on trouvera la liste dans J.-A. VAN DER LINDEN, *De scriptis medicis lib. duo* (Amsterdam, 1637, in-4), pp. 226-227. Le médecin Antoine Valet, dans la préface à l'ouvrage *Jacobi Hollerii Stempiani medici Parisiensis omnia opera practica* (Genève, 1623, in-4), écrit, en s'adressant au lecteur : « Et enim ut Ruellium, Silvium, Fernelium, omnium suae tempestatis medicorum principes, omitam, unus mihi Hollerius velut ὄλλιος alter, id est salutifer et Paeanicus Apolo, omnium instar fuerit, qui nota de meliore toti veniat posteritati commendandus. » fol. + iii°. — Dans le XIII^e conte d'Eutrapel, il est question d'une consultation de médecins où interviennent « Sylvius, Hollerius, le Goupil, Fernel, Charpentier, de Gorris, le Grand », ce dernier, vraisemblablement l'élève de Sylvius, dont il est parlé ci-dessus, p. 335 n. 1. Noël DU FAIL, *Œuvres facétieuses* (Paris, 1874, in-8°), t. II, p. 42 (édition Assézat). *Collection elzévirienne*.

2. Jean Lygé, contemporain de Rabelais, eut une grande célébrité de son temps. Ses ouvrages sont relevés dans la bibliographie médicale de J.-A. Van der Linden, pp. 287-288.

3. « Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra? quamdiu etiam furor iste tuus nos eludet? » La disproportion des sujets rend plaisante l'invective de Melet.

images » : et il conclut sur ces mots : « Tu etiam in posterum caveto temere quidquam evomere verbaque lapsantia et voces per jugulum non redituras proferre aut ea scribere quae aliis noceant, tibi non prosint. Dixi. »

L'apologie de Sylvius est immédiatement suivie d'une pièce de vers en l'honneur de Rabelais et de Sylvius, ce dernier comparé à ces divins maîtres, Hippocrate et Galien.

L'édition originale du SYLVIVS OCREATUS parut à Paris en 1555, chez Mathieu David. C'est ce texte qui est ici reproduit. Il fut réimprimé dans l'édition collective des œuvres de Sylvius donnée par Moreau, à Genève, en 1630, et 1634, in-fol. C'est seulement dans l'édition de Moreau que figurent l'apologie de Sylvius, par Melet, et la pièce de vers de ce dernier relative à Rabelais et à son confrère. Sur le témoignage de Moreau, on a souvent attribué, mais à tort, le SYLVIVS OCREATUS à Henri Estienne¹. Moreau se fondait, pour appuyer son opinion, sur l'élégance du style qu'on remarque dans cet écrit. Mais cette attribution est toute gratuite. Le véritable auteur de ce dialogue est Lodovico Arrivabene. Ce dernier, né à Mantoue dans le premier tiers du xvi^e siècle, est fort peu connu. Mazzucchelli lui consacre quelques lignes², et Tiraboschi se contente de le mentionner seulement en passant³. Il écrivit pourtant plusieurs

1. BAYLE, *Diction.*; ASTRUC-LORRY, *Mém. pour servir à l'hist. de la Faculté de méd. de Montpellier* (Paris, 1767, in-4), p. 343.

2. *Gli scrittori d'Italia*, t. I, col. 1138-39.

3. *Storia della letteratura italiana* (Milan, 1826, in-8), t. VII, p. 1127.

ouvrages en vers et en prose, d'une lecture fort peu récréative, à l'exception du présent dialogue, et dans lesquels on chercherait en vain, semble-t-il, un détail intéressant sa biographie : ils se trouvent, pour la plupart, à la Bibliothèque nationale de Paris¹. Le SYLVIVS OCREATUS est une œuvre de jeunesse, écrite à Paris, où l'auteur avait dû connaître Sylvius, sur les faits et gestes duquel il paraît bien renseigné. Il n'en est pas de même de Rabelais, auquel il prête des opinions, en astrologie notamment, qu'il n'a jamais eues : il le dénigre d'ailleurs systématiquement, le ravalant au rang des barbiers et des charlatans. Mais ces différents points font l'objet de notes où l'on pourra se reporter. M. Arthur Heulhard a donné une traduction française du SYLVIVS OCREATUS à la suite de son ouvrage : *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz* (Paris, 1891, in-8), pp. 353 et suiv. Toutefois, si appréciable que soit cette traduction, qui donne une assez fidèle idée de l'original, elle ne saurait suppléer ce dernier que pour les lecteurs qui n'entendent pas le latin.

1. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. IV, pp. 626-627.

LODOVICI ARRIVABENI
MANTVANI

SYLVIVS
OCREATVS

*Sylvius Ambianus Ocreatus moritur Parisiis
Idid. Ianuar. Anno 1555.*

(Marque typographique) :
Silvestre, n° 759.

PARISIIS

Ex typographia Matthaei Davidis, via amygdalina, ad Veritatis insigne.

1555

IUVLIO DELPHINO¹ MEDICO

excellentissimo Lodovicus Arrivabenus S. D.

En tibi, vir eruditissime, munusculum ab homine, qui te illustrasque (sic) animi tui dotes non tam amat et miratur, quam colit, hoc quaecunque sit hilari fronte accipito, muneris indignitatem minime considerans ; sed potius in te propensum donatoris animum, Deorum immortalium morem imitatus, qui plerunque vilissimi ligni pocula, aureis et gemmeis praeponebant. Scio ego, neque me fallit memoria, quam multis tibi debeam nominibus : siquidem quod spirem, quod vivam, quod huic bonæ valetudini restitutus sim, pene ab ipsius Cerberi faucibus exemptus, omne hoc tibi acceptum referendum, nam per Deum immortalem quis est adeo stupidus, atque obtusae memoriae in illo celebri gymnasio Ticinensi, qui nesciat qua humanitate, fide et diligentia mihi infestissimo simulque periculoso morbo correpto, semper sedulus ad latus adstiteris ? ut interim silentio involvam innumera in me collata beneficia, quae fortiore nodo, quam Gordiano, me tibi devinxerunt, simulque devinctum ad cineres perducent. Sed alias tuis laudibus sese latior et patientior campus dabitur : tu interim dialogum Sylvianum tuo dicatum nomini, cum tempus dabitur, leges ; hocque fieri poterit cum feriaberis a publicis tuis lectionibus. Opusculum est tenuis materiae, ne fortassis reconditam aliquam expectes doctrinam : hoc tamen quale quale sit, aequi bonique consule. Vale.

1. Giulio Delphino, né à Mantoue, et sur lequel Arrivabene donne quelques détails intéressants, est fort rarement cité. La liste de ses ouvrages est donnée par Van DER LINDEN, *De scriptis medicis*, p. 323. — Dans la dédicace de ses *Quaestiones medicinales* à Gonsalve de Cordoue, prince de Sessa, Delphino lui dit qu'il enseigne depuis plusieurs années la médecine à l'Université de Pavie, *in Ticinensi Gymnasio*. — *Julii Delphini Mantuani, medici clarissimi, Quaestiones medicinales* (Venise, 1559, in-8), fol. A 2^o.

DIALOGUS.

Interlocutores

CHARON.

SYLVIVS.

MONTANUS.

RABELESIVS.

CHARON. — Heus tu, quo properas ocreatus? tibi dico fatue. Isthac, non est tibi pervium, si transgredi cupis : hac cymba tibi utendum est. Sed ego (ut video) surdo fabulam cano. Quandoquidem hic aures habet firmiore materia obstructas quam cera, non exaudiret hic tonitrua, frustra canerent Syrenes : sed faciam periculum, an possim tandem hominem revocare. Heus heus, te voco.

SYLVIVS. — Cur me toties clamando enecas, meque a via revocare studes?

CHARON. — Tui quæ me cepit miseratio, lucrique desiderium ad hoc me movent.

SYLVIVS. — Quid est quod a me sperare possis omnium rerum egeno? de miseratione autem, si placet, ne verbum facias. Nam ut jocos missos faciamus, quis misericordiæ apud inferos locus¹?

CHARON. — Falleris profecto, mi homo, totoque, ut aiunt, erras cælo : nam neque omnino ab iis regionibus exulat : testantur Hercules, Theseus, et Orpheus : quibus, quod primum fuerat in votis, concessum fuit. Quin Proserpina ipsa Plutonis maximi regis nostri pietate insigni et excellenti, auras vitales

1. Réminiscence virgilienne :

Ignoscenda quidem, scirent si ignoscere manes.

Georg. IV, 489.

visere, simulque matrem summopere gloriatur. Denique, ut semel finiam, quæ magis facinoribus et sceleribus obrutæ sunt animæ, aliquando letantur, cum vident quas commeruerunt pœnas, sibi remitti et donari: Sed cur tu alio properas ita ornatus? neque hæc tibi deflectendum censes?

SYLVIVS. — Neminem molestiorem unquam vidi, ego alio propero, quia ad te non libet.

CHARON. — Hau, mi homo, ne sævi tantopere, audi patienter quod te volo. Visum fuit his verbis te compellare, quod alis non sis instructus, quarum usus remigio alter Daedalus, sine mea opera ripam ulteriorem possis attingere. Quod si obstinato es ad institutum animo, jam alas explica, ad Plutonis regiam evoluturus.

SYLVIVS. — Ita omnino mihi faciendum est.

CHARON. — Qua tandem causa?

SYLVIVS. — Mihi loculi exhausti sunt.

CHARON. — Profecto non satis hoc indicant ocreæ, quas ex officina perjurarem hodie te deprompsisse, atque mirari satis nequeo tuam rationem : est hercle inepta, ne dicam dolo atque absurda : nempe quomodo fieri possit, ut tu duos coronatos in has ocreas impenderis, neque jam obolus suppetat?

SYLVIVS. — Dico quod res est, fortuna mihi obolum reliquum non fecit : neque obstat, quod me tam bellulis ocreis indutum videas, nam cum in sutrina essem frequens¹, et bonus vir me assiduum haberet, cui modo ocreas, mox soleas, et similia venderet,

1. Ce détail est confirmé par Melet dans sa biographie de Sylvius.

factum est ut hoc tempore mihi pecunia spoliato dederit ocreas, ne solo quidem nummo accepto.

CHARON. — Intelligo, sed quo tandem animo sumpseras ocreas?

SYLVIVS. — Profecto ineptior es, quam cogitaram. Cur tandem collectis rationibus, quas ego in medium protuli, non trahis argumentum, me, cum non habeam argentum, quo tibi portorium solvam, hanc paludem hisce ocreis transire voluisse?

CHARON. — O digum caput belleboro¹, transnatare potius dicere debueras, quam transire. Tu paludem altissimam, cum non sis Enceladus², transire ocreatus putasti? Si tandem hoc animo incederat, cur non eques potius quam pedes venisti?

SYLVIVS. — Deerant tantum calcaria.

CHARON. — Sed unde tibi equus?

SYLVIVS. — Amicus aliquis mutuasset.

CHARON. — Profecto indiges anticyris³. Nam si equum mutuasset amicus aliquis, cur non libentius obolum, quo tandem mihi mercedem solveres?

SYLVIVS. — At ego sum te stultior, qui moror, tuaque verba potius audiam, quam rem meam agam.

CHARON. — Nondum resipuisti?

SYLVIVS. — Ne me irrites, dicasque contumeliam: benigne mecum agito, si benigne tibi responsum cupis.

CHARON. — Omittamus, quaeso, haec parumper: et prius quam a me discedas, qui sis, cujusque condi-

1. Cf. Fadage d'Érasme : *Bibe elloborum*, I, 8, 51.

2. Quantus Tyrrheni fremitus salis, aut ubi tentat Enceladus mutare latus... STACE, *Th.* III, 594. — Cf. VIRGILE, *Aen.* III, 578 sqq.

3. Cf. Fadage d'Érasme : *Naviget Anticyras*, I, 8, 52.

tionis homo, mihi apperias : cognosces tandem te non lusisse operam, nam habitus et vultus satis indicant te medicum esse.

SYLVIVS. — Acu sane rem tetigisti, quod ni tibi contigisset, profecto frustra preces fluxerant : nunquam intellexisses medicusne an Faber lignarius essem.

CHARON. — Diis ago gratiam, quod ita res cesserit. Sed quod tandem tibi nomen?

SYLVIVS. — Ego posteaquam te ita callidum hominum censorem video, tibi facile meum nomen apperiam. Sylvium igitur, qui me noverunt, nominant.

CHARON. — Magne Pluto, quæ bona sors! me hodie Sylvium ter maximum medicorum, primipilum atque antesignanum hisce oculis cernerè! Non satis temperare possum quin te ter, quaterque et amplectar et osculer.

SYLVIVS. — Insanisne?

CHARON. — Profecto ego quidem insanio prae nimia laetitia, neque me satis intra pellem contineo, te tantum virum, tanti nominis, posse et videre et tangere. Sed dum colloquimur, ne interim tempus amittatur, omnium rerum praetiosissimum, hanc cymbam ascendas si lubet.

SYLVIVS. — Mihi non sunt nummi, jam tibi millies dixi.

CHARON. — Ne mihi, si sapis, hoc amplius inculces : ego te tantum magni, tuos nummos (si quos habes) vili floccique facio.

SYLVIVS. — Ne, quaeso, cum ad alteram ripam perveneris, a me pecuniam poscito; vel si tibi talis est animus, ne ad cymbam voces; nam duplex dolor,

penetrasse ad regionem lachrymarum et cruciatuum¹, et petere pecuniam ab homine minime pecunioso.

CHARON. — Nugarisne, an serio agis? Sed venias tandem medicorum dux et vexillifer.

SYLVIUS. — Jam venio, sed Charon, qui mihi locus, cum tota sit animabus repleta cymba?

CHARON. — Jam tibi supererit locus. Heus vos, ne totam vobis cymbam putetis; nam oportet alios pariter vehere. Jam ascendas mihi que ad latus assiduo moreris, ne aliquis stultior quam par sit te injuriis lacessat; aut, quod pejus est, damnum inferat.

SYLVIUS. — Quis est in hac cymba, cujus praeclara fuerint facinora, dum fuit in numero viventium?

CHARON. — Credo ego complures esse, qui clarum atque illustre nomen apud superos reliquerunt. Sed multi sunt, qui ad me veniunt elingues, muti, et surdi, nomen tacent, patriam, et si qua[e] gesserunt praeclara et insignia, silentio involvunt, vel fortasse me portitorem aspernantur, atque assis non faciunt. Sed tamen, ni fallor, est in praesentia Joannes Baptista Montanus², qui quamvis per multos annos reliquerit auras vitales³, nunquam fieri tamen potuit, ut homo

1. Ce trait qui rappelle les trois premiers vers du *Canto terzo* de l'*Enfer* de Dante, évoque plus particulièrement cette phrase d'un sermon de saint Augustin : « In Inferno nulla redemptio est, quoniam ibi gemitus sunt et suspiria, et non est qui misereatur : ibi est dolor et planctus et clamor, et non est qui audiat. » Ce passage sert d'épigraphe au chap. IX des *Rabelaisina Elogia* d'Antoine Leroy. Bibl. nat., lat. 8704, p. 319.

2. Giambattista Montano, ou da Monte, naquit à Vérone en 1498. Il mourut le 6 mai 1551. Cf. la notice que lui a consacrée Tiraboschi, *Storia della lett. ital.* (Milan, 1824, in-8), t. VII, pp. 966-967; et de Thou, *Historiarum sui temporis lib. IX*.

3. Auras vitales carpis.

VIRGILE, *Aen.* I, 388.

iste ulteriolem ripam attingere voluerit : nunquam assiduis precibus Proserpinae, quae hominem, aliquo perverso morbo correpta, visere desyderabat, induci potuit, ut hanc cymbam ascendere voluerit. Demum Pluto coactus est imperare homini, ut omnino ad Proserpinae morbum visendum accederet.

SYLVIVS. — Mira narras, ergo Montanus medicorum phoenix, medicinae ipsius anima¹, quique ipsam a tenebris in lucem vendicavit, ab orco reduxit; quique, post magnum illum Galenum, solus mihi medici nomine dignus videtur, in hunc diem servatus est? quo mihi hanc cymbam premere fato decretum fuerat? qua me affecisti lactitia Charon! quo profudisti gaudio, solo tanti viri nomine! Sed antequam excellentissimum medicorum deum interpellemus, ne mihi taceas morbi genus (si tanta calles) quo vexatur nostra Dea.

CHARON. — Ego aeque Proserpinae morbum, atque ungues digitosque meos teneo. Scire oportet Deam nostram (ut tu optime nosti) ad matrem singulis mensibus se recipere. Ea igitur dum mortales juvare studet, lumenque ostendere, ita ut aliquando usu venire solet, dum auras caeli duleissimas avide nimis carpit, frigusque opacum² quidem, sed longo usu noxium, falsa dulcedine decepta, propriaeque oblita salutis

1. La très grande réputation dont jouissait Montano en Italie, au xvii^e siècle, justifie ces louanges. Fallopio le qualifiait de *lumen nostri seculi* (*De morbo gallico*, cap. XXXVI.; Panvinio déclarait que Montano avait été *Dei dono mortalibus concessus*. Cf. Tiraboschi, t. VII, p. 257, et la notice bio-bibliographique de Montano par PARABOROLA, *Historia Gymnasii Patavini* (Venise, 1726, in-fol.), t. I, p. 306.

2. Frigus captabis opacum.

VIRGILE, *Aen.* I, 63.

captat, miseram maxima stomachi debilitas invadit: ita ut neque cibum retinere, neque aliqua ex iis ejus stomachus nunc facere possit, quae antea consueverat. hinc comis aureis splendor, oculis fulgentissimis et micantibus somnus, genis roseis decor, labiis suavissimis nitor prorsus effugerit. Languet pulcherrima dea, illiusque moerore adeo consternatus est Pluto, ut neque cibum capiat, neque somnum oculis videat. Sed Diis gratias ago maximas, quod te ad nos migrare hoc tam periculoso tempore dignati sunt. Siquidem, te duce, non dubito quin Proserpina brevi pristinae valetudini restituta, Plutonem, caeterosque inferos afficiat laetitia.

SYLVIIUS. — De morbo et tu recte perstrinxisti, et ego totam retinui summam: sed quod video, morbus non est ex se adeo periculosus, neque adeo calamitatem huic Deae minatur propter se: sed quod inest periculum, provenit ex temporis spatio, facile siquidem fieri posset, ut minime adhibitis medicamentis, vel his adhibitis quidem, sed non propriis, neque ad morbum conducentibus, eo usque omnes stomachi fimbriae dilatarentur, ut de aegrotante omnino actum esset. Sed mihi, quaeso, narres Charon, an Montanus conscripserit remedia ad Proserpinam, necne?

CHARON. — Conscripsit quidem, et hodie, neque sine maximis postulationibus: adeo severus est homo ille et vere Stoicus, et quia maximi fit a Plutone, caeterisque Regis medicis, obtinui ego a quodam amico conscriptum remedium: quod si videre cupis, jam tibi afferam.

SYLVIIUS. — Rem mihi gratissimam feceris.

CHARON. — En tibi:

℞. *menthae, absynthii, schenuanthi ana M. i. cinnamomi, cyperi, calami aromatici, ana ℥. ij. mastiches, nucis muschatae ana ℥. i. vini hippocratici, q. s. coquantur omnia simul, et spongia imbuta fomentetur stomachus. Post fomentationem, stomachi parte diligenter siccata, ungetur locus his oleis.*

℞. *oleorum mastiches absynthii ana ℥. i. misceantur, ungetur stomachus.*

Cavendum ne ad hepatis usque regionem fundantur olea. Item utatur saepe, ante pastum hora una, mane et sero diacitonio simplici.

CHARON. — Cur ita frontem contrahis?

SYLVIVS. — Miror sane Montani diligentiam, qui praeterquam quod verbum nullum de medicamentis quae ore sumuntur, quaeque passim et temere caeteri inculcant medici, miserosque aegrotos non tam morbi fasce levant, quam obruunt. In hoc etiam remedio extrinsecus adhibito, ea utitur diligentia, anxie adeo morosus est, ut videatur ferme in morbum proprium remedia conscripsisse : sed ne ego ridiculus homo, qui tantum de medicina perinde atque cum medicis ipsis et loquar et disseram. Sed heus tu, dum cymba properat ad alteram ripam, ne tempus teramus, Montanumque, cujus vel nomine recreor, mihi concedas, ut tandem alloqui possim.

CHARON. — Mox revertar. Obsecro te, Montane, per ingenium sublimesque animi tui dotes, ut mihi hoc munus condones. Sylvium inter medicos clari nominis et illustris, qui supra quam credas te cognoscere cupit et alloqui, ne asperneris : vir est egegius, mihi crede, et cujus te amicitiam invisisse, non poeniteat. Sed quae dementia, suam Minervam instruere?

hebetiori profecto ingenio sum, quam par sit. Nonne tu Sylvium, ejusque doctrinam rectius cognosces, quam Charon? praesertim cum ambo versemini in eadem arte.

MONTANUS. — Ego, me hercule, multa de Sylvio et audivi et legi, viro profecto inter meritissimos de re medica non extremo loco annumerando. Sed, adestne homo de quo loqueris?

CHARON. — Adest sane, neque satis desiderium tui videndi devorare potest.

MONTANUS. — Quin videamus ne devoret : siquidem fieri posset, ut postquam deglutisset desiderium, citra fieret desiderii digestio.

CHARON. — Ego non satis te intelligo : sed postquam noni pergratum tibi futurum de facie hominem nosce, ad te illum accersam.

MONTANUS. — Ut libet.

SYLVIVS. — Quanto sum profusus gaudio, vir praestantissime, te viso, cujus nomen Herculis meta longe superat : nullaque est tam barbara natio cujus ad aures non penetraverit tua inelyta fama!

MONTANUS. — Ne me, quaeso, Galliarum decus eximium laudibus immeritis obruas : satis superque mihi est, si medicinae candidatis, me minime risui fore perspexero, Tibi solida manet laus, perpetuumque decus, quod in re medica nullum non movisti lapidem, atque eousque rem perduxisti, nisi me meum fallit iudicium, ut nullus sese offerat, cui tu saltem jure herbam porrigere debeas. Certe tantum tibi Galenus debet, quantum vel ipse, si viveret, fortasse desiderare non auderet. Siquidem, quanta oborta lux propter tua scripta ejus operibus, vel qui tuo nomini

invident, palam profiteri coacti sunt. Sed ego morem meum vici, nempe profusior in laudes tuas quam consueverim. Sed effecit hoc virtus eximia, et celebris honos, quo apud omnes, ni fallor, non tam admirationi es, quam veneraris.

SYLVIVS. — Fortasse hucusque tua se se non produxisset oratio, nisi me latens in verbis tuis, quasi anguis in herba, decepisset blanda et dulcis energia. Bone Deus, qualis vir es! quantusque in familiari colloquio! scripta tua sane, nunquam tui praeconium non decantatura, satis indicant, quantum caeteris praestes. Sed nescio quomodo in hisce labiis tuis aperte cerno Charites loquentes, ipsamque suadendi Deam¹.

RABELESIVS.² — Heus vos, qui Aesculapium, Apollinemque ipsum prae vobis contemnitis, quae mihi in re medica a vobis constituitur portio? Nam et ego aliquando ad scabiem, pustulas, haemorrhoidesque fugandas conscripsi remedia, dum vitam viverem.

SYLVIVS. — Pro Jupiter, num est hic Rabelesius qui loquitur? certe, nisi me vox hominis fallit, ipse est.

MONTANUS. — Quis est hic Rabelesius de quo loqueris? nunquam de homine verbum ullum.

SYLVIVS. — Profecto hodie mira audies, videbis, mehercule, novum Proteum, tot, tantasque figuras accipiet : cerebro oportet esse purgatissimo, quem vir iste, modo effectus vulpis, modo simia, miris mo-

1. C'est le cas de dire que Montano et Sylvius se passent mutuellement l'un la rhubarbe, l'autre le gène. Cet amusant dialogue fait songer à celui de Vadius et de Trissotin dans *Les femmes savantes* de Molière (acte III, scène III).

2. Sic, pour *Rabelaesus*.

dis non deludat. Neminem unquam vidi perfectiorem impostorem. Sed tu sane callidior es, quam cui Rabelesius imponat.

RABELESIIUS. — Salvete, viri Galilaei, sed cur admiramini aspicientes in coelum? Et tu inter ocreatos ocreatissime, ubi equus, et ensis et calcaria?

SYLVIUS. — Cymba tot tantaque ferre non poterat.

RABELESIIUS. — Profecto habes, mi homo, nares emunctissimas : jam incipio divinare te ex mediis Anticyris ad nos advolasse. Sed heus tu Dromo, qui caperas frontem, quasi Uticae tibi moriendum sit, nondumne ad satietatem dormisti?

MONTANUS. — Ne irrites crabronem¹, profecto me minime edentulum experieris.

RABELESIIUS. — Imo si sapis de dentibus nulla cura, nam in hac regione nullus edit. Sed mihi respondeas hilari fronte, arca dulcedinis venerae. Quae tibi patria? nam te Bergomensem suspicor : siquidem illi nationi semper inest gutturi apostema, quod *botium*² appellant.

MONTANUS. — Mirum est tibi iudicium : sed quae te nobis dedit patria? Nam persancte jurarem te Senensem³ esse : praeterea nemo est tam obtusi in-

1. Cf. l'adage d'Erasmus *Irritare crabrones*, I, 1, 60.

2. *Gozzo*, en italien.

3. Montano, dans sa réponse à Rabelais, le paye de la même monnaie. Mais si dans l'appellation de « Siennois », il y a un trait satirique, l'allusion est assez obscure. Les Siennois passaient pour être des gens sérieux et de bon conseil. C'est ainsi que les dépeint Ortensio Landi dans son curieux ouvrage *Forcianae Quaestiones, in quibus varia Itatorum ingenia explicantur* (Naples 1536, in-8) : « ... Feliciter cedunt Senensium consilia » (fol. 7^{re}) ; et parlant des Bergamasques allégués plus haut, il disait : « Sunt pertinaces in eo quod ceperint consilio Bergomates ». *Ibid.* — Dans Rabelais, Messer Pandolfe de la Cassine, Siennois, quelque peu constipé,

genii, qui ex habitu non iudicet te divi Maturini¹ praesulem. Sed heus tu, Cymonis praeceptor, praesne hellebori fodinae?

RABELESIIUS. — Ita est, et spero futurum ut abhinc paucis mensibus ad me venias postulando, precando, ut ego te helleboro donem.

MONTANUS. — Sed quam de te conjecturam, quod iudicium facient ii, qui salem habent, qui in te non est; cum videam te Choroëbo stultiorem² helleboro praeesse?

RABELESIIUS. — Eandem quam qui te barbatum cernunt, caprumque sciunt, cum tu philosophus videri studeas.

SYLVIUS. — Ne quaeso vos mutuis objurgationibus lacessatis : quin potius nos exhilaremus lepidis confabulationibus. Tuque Montane, ad quem spectat salus nostrae deae, cuiusque humeris totum hoc, quale quantumque est, onus incumbit, rem tuam potius agito, simulque nostram : nam necessario eveniat

arrive toutefois à ses fins, grâce à son stratagème. *Pantagruel*, iv, 67. — D'autre part, en 1554, Montluc, enfermé dans Sienne, résistait héroïquement à la tête des troupes françaises et siennoises aux assauts des Espagnols qui assiégeaient la place, et qui ne s'en emparèrent qu'au mois d'avril 1555. Peut-être Arrivabene, qui assimile les Français aux Siennois dont la défaite atteignait les uns comme les autres, pense-t-il humilier Rabelais en le qualifiant de Siennois. Cf. Blaise de MONTLUC, *Commentaires*, dans Michaud et Poujoulat, *Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France* (Paris, 1838, in-8), t. VII, pp. 108 et suivantes.

1. Saint Mathurin, entre autres propriétés qu'on lui attribuait, avait celle de protéger les fous. *L'ordre des Mathelins*, comme dit intentionnellement Villon, *Grant Testament*, CLVII, 1280; en italien *matto* (fou). — « L'ordene de Saint Matelin. » GUESNON, *Inventaire chronologique des chartres de la ville d'Arras*, in-4, p. 108, ad an. 1356.

2. Cf. l'adage d'Erasmus, *Stultior Choroëbo*, II, 9, 64.

oportet, ut si finis morbo per te imponatur magnae Proserpinae, ut nos etiam, qui adeo tibi necessitudine sumus conjuncti, aliquid per te sentiamus emolumentum, honorisque augmentum non poenitendum nobis accrescat.

MONTANUS. — Profecto ego jam abhinc decem diebus adeo totus in hac re sum, ut omnis ferme alia cogitatio a me exulaverit. Quippe ego is semper fui, ut nullum unquam frustraverim in eo, quod ad officium spectat meum : meas ego semper vices ita implere conatus sum, ut si quid errati unquam admitterim, id potius inscitiae, quam socordiae, aut arrogantiae ascribendum voluerim.

SYLVIUS. — Missa haec faciamus : nam qui vir sis, novit ultima Tyle¹. Ego ad Proserpinam vidi conscriptum remedium, quod tuum esse praedicant ; et sane ego in ea opinione versor, ut omnino tuum sit : posteaque mihi videre videor, citra aliorum medicorum consuetudinem illud esse compactum. Ita est profecto tuum illud, quod appellant receptum, affabre compositum, ut nullus, jure merito, in ea re iudicium desideret tuum.

MONTANUS. — Ne, quaeso, prolixior sis in laudes meas, quas ego nec agnosco, nec cupio. Ego quidem scripsi, ut tu dicis, receptum ad communem Deam. Sed vix dicere possum, quam mihi in ea re minime placuerim. Nosti enim quantum juvet aegroto, sedu-

1. Thulé passait pour être la limite septentrionale du monde connu dans l'antiquité. Cf. l'intéressante lettre de Pétrarque à Thomas de Messine *De situ insulae Thules seu Thytes*, dans les *Epistolae de rebus familiaribus et variis* (édit. Fracassetti, Florence, 1859, in-8), t. I, lib. III, epist. 1, pp. 136 et sqq.

lum adesse, videre faciem. considerare quae praecesserint aliorum remedia, ipsum aegrotum de morbo exactissime examinare, et caetera quae tu optime calles.

SYLVIVS. — Vera praedicas. Sed tu, qui plura de hoc morbo intellexisti quam ego, quem ei finem constituis?

MONTANVS. — Profecto, res satis est anceps et dubia, si rumores, qui vulgo feruntur, veri sunt. Dubito ego sane alio utendum remedio, quam diacintonio.

RABELESIVS. — Ne me contemnatis, viri ex duodecim tribubus¹, in hoc vestro collegio mihi detur, si placet, locus, fortasse audietis quae minime postea rideatis. Sum ego praeter ostentationem aliquanto major vir, quam possitis imaginatione complecti : testantur, etiam tacente me, egregia quae gessi facinora, quantum sim, quantumque praestem clypeo munitus et hasta. Memini ego, si tempus audiendi datur, mulum pulcherrimum ad sobolem amplificandam destinatum. Regi Poloniae charum adeo, ut prae illo filios flocci penderet : eum aliquando inguinis caliditate laboraret gravi adeo et vehementi, ut a quocunque rei medicae peritior destitueretur, me tribus horis, aqua tantum elaborata, liberasse, adeo ut robustior, vegetiorque effectus sit

1. Plus haut, Rabelais les appelle *viri Galilaei*, comme feignant de les croire partisans exclusifs de la médecine juive, néotérique; par suite, s'autorisant à les considérer comme les scolastiques de la médecine. On sait que la plupart des ouvrages de médecine du xv^e et du xvi^e siècles, et, en particulier, ceux de l'École de Montpellier, furent traduits du latin en hébreu. Cf. *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXXI (xiv^e siècle), p. 786.

quam antea. Sed audite aliud mirabilius, si placet¹. Sus agrestis (quae eidemmet Regi per longum tempus fuerat in deliciis, nimirum propter ejus pulchritudinem) cum plures sues, quam consuetum sit illi animali, ut aliquando naturae miraculo evenire solet, gravida gestaret in alvo, tempusque pariendi appropinquasset : effectum est, ut claustra matricis, vi nimia ponderis, quod exire festinabat, ita fracta fuerint, ut necem minarentur formosissimae bestiae, undique accersiti sunt medici ex toto orbe terrarum illustriores (nam Rex supra quam dici possit feram amabat) : venit Fuschius² ferens maximum in manibus herbarium, totum volvit saepius atque revolvit librum, nullum simplex in tanta herbarum sylva repertum est, quod opem potuerit afferre infaucis animali. Affuit Matthaeus et ille Curtius³, extremo quam senio affectus, ille secum tulerat Mundini⁴ *anatomien*, suosque in eam commentarios, per tres menses assiduos illi operi insudavit, totumque ad calcem saepius perlegit : tandem lusit operam et oleum.

1. Ces déclarations plaisantes de Rabelais, qu'Arrirabene traite en charlatan, rappellent les cures mirifiques de Sganarelle, rapportées par sa femme Martine, dans *Le Médecin malgré lui*, de Molière (acte I, scène IV).

2. Léonard Fusch, né le 17 janvier 1501 à Wemdingen (Bavière), mort en 1566. Cf. ELROY, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* (Mons, 1778, in-4), t. III, pp. 326 et sqq.

3. Matteo Corti, ou de Corte, né à Paris, dans la seconde moitié du XV^e siècle, mourut en cette ville en 1564. Il compta parmi les médecins de Clément VII et de Paul III. Cf. MARINI, *Degli architri pontificj* (Rome, 1784, in-4), t. I, pp. 337 et sqq. ; t. II, pp. 273, 351.

4. Mondino, né à Bologne au XIII^e siècle, mourut en cette ville en 1326. Il fut un des plus célèbres médecins et le restaurateur de l'anatomie en Italie. Son traité sur cette science a longtemps fait autorité. Cf. Michele MEDICI, *Compendio storico della scuola anatomica di Bologna* (Bologne, 1856, in-4), pp. 47 et sqq.

Venerat quoque Thomas Linacer¹, cumque in collegio medicorum vellet et ipse aliquid in medium proferre, quod de se conceptae ab omnibus opinioni responderet : dum caeteris, quas ediderat in Galenum centurias offerre properat, miser, non sine universi coetus risu, quandam Grammaticam in Latinam linguam superioribus diebus aeditam tradit.

1. Thomas Linacre, né à Cantorbéry en 1460, mort en 1524, médecin et humaniste anglais de grande réputation. « Le docte médecin Thomas Linacer », comme dit Rabelais par la bouche de Villon (*Pant.*, IV, 67). — Sur les publications de Galien faites par Linacre, cf. John Noble JONSON, *Life of Thomas Linacre* (Londres, 1835, in-8), la préface de J. F. PAYNE à l'ouvrage *De temperamentis et de inaequali intemperie*, reproduction en facsimilé du traité de Galien traduit par Linacre (Cambrige, 1521, in-4), le premier livre imprimé en Angleterre, où l'on peut constater l'emploi des caractères grecs; enfin la substantielle biographie de Linacre donnée par le même J. F. Payne dans le *Dictionary of national Biography*, t. XXXIII, pp. 226 et sqq. — Erasme faisait le plus grand cas de la traduction de Galien par Linacre. Cf. ses *Epistolae* (Londres, 1612, in-fol.), lib. X., epist. 27, p. 529. Dans sa dédicace à Henry VIII, dont il était médecin, des *De sanitate tuenda libri sex* de Galien, Linacre s'exprime ainsi : « Quod tamen ut facerem, animus mihi plane defuisset (tametsi me viri doctissimi, partim ex Italis, partim ex Germanis et Gallis, praecipue duo nostrae aetatis lumina, Erasmus et Budaeus, ad editionem operis crebra appellatione impulissent) nisi singularis tua spectataque humanitas, boni se consulturam promitteret... » — Londini, XVI. Cal. Quintiles. Anno salutis christianae M. D. XVII. » *Galeni de sanitate tuenda libri sex, Thoma Linacro interprete*, Paris, 1538, in-8. — La grammaire à laquelle il est fait ici allusion, *Rudimenta grammatices*, composé pour l'usage de la princesse Marie, fut traduite en latin par George Buchanan et imprimée à Paris par Robert Estienne en 1533, et plusieurs fois depuis. Cette grammaire était un remaniement d'un ouvrage qu'il avait composé antérieurement : *Linacri Progymnasmatu grammatices vulgaria* (in-4, sans date), grammaire élémentaire en anglais, précédée de vers latins de Linacre, de Thomas Morus et de William Lily. Linacre composa aussi un autre ouvrage de philologie : *De emendata structura latini sermonis libri tres* (Londres, 1524, in-4), qui parut deux mois après sa mort. Sur la grammaire de Linacre, cf. une lettre d'Erasme, datée de Paris, 1513, dans ses *Epistolae* (Londres, 1612, in-fol.), lib. X, epist. 17, p. 518.

Ad hanc tot clarissimorum virorum cohortem, se quoque adjunxit Brassavola¹, caeteris perpetuum indicens silentium, a rege assiduis efflagitationibus poscens, ne alius sibi praeferretur medicus in hac Suis curatione; se Alfonso Ferrariae ducem ab intestino morbo liberasse, ea temporis brevitae, eaque diligentia, ut omnium oculos in se converterit. Contra, Manardus² qui una venerat, Brassavolae contradicere, sua, seque excellentiore loco ponere. Denique rex neque supradictis viris tanti nominis, adeoque illustris, neque Ruellio³, neque Matthaeolo⁴ Senensi.

1. Antonio Musa Brasavola naquit à Ferrare le 16 janvier 1500. et mourut en 1555. Cf. Mazzucchelli *Gli scrittori d'Italia*, t. II, par. 4, p. 2023; Luigi Francesco CASTELLANI, *De vita Antonii Musae Brasavolae commentarii*, (Mantoue, 1767, in-8), et Tiraboschi qui a rédigé en partie sa notice d'après ces écrivains : *Storia della lett. ital.*, t. VII, pp. 954 et sqq. En 1552, Brasavola fut appelé à Rome par Jules III. Cf. MARINI, *Degli architri pontificj*, t. I, p. 374.

2. Giovanni Manardi naquit à Ferrare le 24 juillet 1462. Il fut le maître de Brasavola. Il mourut le 8 mars 1536. Cf. Tiraboschi, t. VII, pp. 951 et sqq. Rabelais faisait le plus grand cas de la science de ce médecin dont il a publié un volume de lettres qu'il a dédié à André Tiraqueau. *Jo. Manardi Ferrariensis medici Epistolarum medicinalium tomus secundus* (Lyon, 1532, in-8). Sylvius ne l'estimait pas moins : « Manardus aetate nostra medicus longe doctissimus ». Dédicace à Etienne Poncher. *Opera medica* (Genève, 1630, 1634, in-fol.), p. 703.

3. Jean Ruelle naquit à Soissons en 1474. Célèbre médecin et botaniste, il entra dans les ordres, à la mort de sa femme, et mourut chanoine de Notre-Dame de Paris, le 24 septembre 1537. Erasme a loué dans son *Dialogus Ciceronianus* la scrupuleuse exactitude de ses traductions des médecins grecs. (Bâle, 1529, in-8), p. 162. Cf. ELOY, *Dictionnaire historique de la médecine*, t. IV, pp. 132 et sqq. — Sur l'ordre et avec les subsides (jussu et ope) de Guillaume Du Bellay, Ruelle révisa les mss. grecs du Galien publié à Bâle en 1538 (3 vol. in-fol.). Cf. la *Préface* (fol. VIII). Léonard Fusch, cité précédemment, collabora, lui aussi, à cette édition. Cf. sa *Praefatio ad Lectorem*, t. I, fol. A 2.

4. Pier Andrea Mattioli naquit à Sienne en 1501, et mourut

qui se Dioscoridem in lucem reduxisse gloriabantur, neque compluribus aliis, quos silentio involvo, hoc unquam concedere voluit : quin in me convertens oculos, « Tu, inquit, qui mulum superioribus diebus redivivum fecisti, tu caeteris praeferendus : mihi tuum videtur ingenium ad sanandas bestias a natura ipsa data opera, fabrefactum, excusumque. Ego opera tua minime dubito, etiam si mortua jaceret nunc bestia, quin tu animam rursus in ejus culum¹ insufflares. Tua igitur tota haec sit curatio : caeteri praemia proclivae in me voluntatis ferunto : tu te ad opus quamprimum accingito. » Ne longum faciam, amici, diecula una, vitae sus restituta est : non sine tot egregiorum virorum maximis acclamationibus, qui me modo Aesculapium, modo Apollinem vocitarent.

SYLVIVS. — Ex praeallegatis exemplis, liquido unicuique patet quantum in arte medica promoveris, neque est quod aliquis putet te somnia narrare : testis est omnis Gallia quanta possis. Siquidem nemo est tam rudis, qui te non tam celebri ad caelum ferat encomio, quam miro prosequatur desiderio : quique non fateatur aperte tecum medicinam ipsam interiisse. Scio ego quam honorificam ab interitu tuo semper de te mentionem fecerit amplissimus ille tuus Car-

en 1577. Ses Commentaires sur Dioscoride parurent en langue italienne, à Venise, en 1544. Dans la préface à Ferdinand, archiduc d'Autriche, de ses *Epistolarum medicinalium libri quinque* Prague, 1561, in-fol.), il s'étend sur ces mêmes commentaires, ainsi que dans plusieurs de ses lettres (cf. l'Index ; et Tiraboschi, qui a donné de ce médecin une substantielle notice, *Storia della lett. ital.*, t. VII, pp. 864 et sqq.)

1. Sur cette plaisanterie au gros sel, cf. mon volume, *Études sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8), p. 182, n. 1.

dinalis¹, qui te non tantum amabat, quam mirabatur.

RABELESIIUS. — Omittamus quaeso haec, si placet : et quia cymba (nisi me oculorum acies obtusa senio fallit) jam dimidium paludis superavit, clariores qui hoc tempore inter medicos habeantur non in Gallia tantum, sed in tota Europa, si omnes tamen memoria retines, vel si omnium ad te fama pervenit, ne quaeso pigeat recensere.

SYLVIUS. — Res est sane non exigui ponderis, mihi praesertim, cui res alienas investigare nunquam cordi fuit, mearum tantum horarum homo, mihi vivus caeteris ferme mortuus. Ego tamen, quorum nomina ad me pervenerunt, tibi libentissime declarabo. Et quia vel ex tuo colloquio satis collegi te Fuschium novisse, fortassis ab eo initium facturus fuisset, non quod ille ita sibi primas vendicaverit, quod caeteros gradibus inferioribus sedere coegerit : sed quod inter clarissimos mihi semper clarissimus visus est : mirus in theorica, et magnus in praxi, quae duo, quam difficile sit amplecti simul, ut in quo quis excellat dubium sit, fateantur illi, qui omnem aetatem in hoc insudarunt, atque vel in altero tantum difficulter evaserunt. Sed posteaquam omnia de Fuschio recte nosti, antequam ex Germania discedam, mihi minime silentio transcendendus est Gemma Frisius², qui praeterquam quod

1. Le cardinal Jean Du Bellay, le protecteur de Rabelais. Sur l'almanach de 1550, Rabelais se qualifie « medecin du cardinal Du Bellay » *Rabelaesina Elogia*. Bibl. nat., latin 8704, p. 126.

2. Renier Gemma, né à Dokkum, dans la Frise, le 8 décembre 1508, mort à Louvain le 25 mai 1555. Cf. DE TUOR, *Historiarum sui temporis lib. XVI*; ELOY, *Dict.*, t. II, pp. 323 et sqq. — Les œuvres complètes (latines) de Renier Gemma ont été publiées à Paris en 1566, in-8.

perpauci sunt qui eum in medicina excellent, vel theoreticam, vel practicam requiras nullus est sane qui in Astrologicis ei sit comparandus (quanquam ego Astrologiam in medico nunquam necessariam putavi.) Possem ego, si diutius in Germania morari liberet. Vvorfandum¹. Unstuellum², compluresque alios recensere. Sed ne taedio afficiamini, in provinciam nostram mihi prius iter faciendum est, atque uti res in compendium redigatur, maximamque medicorum sylvam unico fasce comprehendam : duos tibi medicos afferam, alterum conterraneum meum, alterum fortasse ex nomine cognosces. Priori nomen est Fernelius³, qui vir sit, satis declarant multa et quidem eruditissima viri opera, quae hominem non tam magnum medicum, quam philosophum demonstrant : ut interrim missos faciam morbos innumeros, in quibus curandis egregium se Herculem praestitit, vel potius Aesculapium. Alter appellatur Flessellus⁴. Bone Deus,

1-2. Je n'ai trouvé nulle mention de ces deux médecins allemands ni dans Eloy, ni dans Van Der Linden, ni dans le recueil de Hisch, *Biographisches Lexicon der hervorragenden Aerzte aller Zeiten und Völker* (Vienne, 8 vol. in-8, 1884-1888).

3. Cf. ci-dessus, p. 347, n. 2.

4. On sait peu de choses sur ce médecin ordinaire de François I^{er}, de Henri II et de François II. Adversaire de Fernel, il le décria violemment dans ses écrits. Il dédia au cardinal Odet de Châtillon son *Introductoire de chirurgie rationelle* (Paris, 1547, in-8). Ambroise Paré a rapporté un trait du caractère emporté et irritable de notre médecin, et qui le dépeint au vif. Goulin l'avait reproduit dans ses *Mémoires littéraires* cités ci-dessus (p. 347, n. 2) en note, p. 317, ainsi qu'un curieux passage de Tiraqueau, l'ami de Rabelais, sur ce même Philippe de Flesselle. (*Ibid.* pp. 318 et sqq., note). Voici le récit d'Ambroise Paré : *D'une cagnardière feignant estre malade du mal Saint Fiacre, et luy sortoit du cul un long et gros boyau, fait par artifice.*

* Monsieur Flecelle, docteur en la faculté de médecine, homme sçavant et bien expérimenté, me pria un jour de l'accompagner au

qui vir! quam strenuus (ut ita dixerim) morborum propugnator! ut nullus jam sit aegrotus, vel in extremo vitae periculo constitutus, cui solum Flesselli nomen auram vitalem labiis non instillet. Certe, neque me fallit amor, quo tantum prosequor virum, omne quod Deus Medicinae uni conferre potest, praesertim si practicam requiras, Flessello contulit : adeo ut multos inanes reliquerit. Verum tu quia fortasse ad sermonem meum, actutum incipies oscitari, si nonnullos Italos,

village de Champigny, deux lieues pres Paris, où il avoit une petite maison, où estant arrivé, cependant qu'il se promenoit dans la court, vint une grosse garce, en bon point, lui demandant l'aumosne en l'honneur de monsieur Sainct Fiacre; et levant sa cotte et chemise, monstra un gros boyau de longueur d'un demy pied et plus. qui sortoit du cul. duquel decouloit une liqueur semblable à de la bouë d'apostheme, qui luy avoit teint et barbouillé toutes ses cuisses, ensemble sa chemise devant et derrière, de façon que cela estoit fort villain et deshonneste à voir. L'ayant interrogée combien il y avoit de temps qu'elle avoit ce mal, elle luy fait response, qu'il y avoit environ quatre ans : alors ledit Flecelle contemplant le visage et l'habitude de tout son corps, cogneut qu'il estoit impossible (estant ainsi grasse et fessüë) qu'il peust sortir telle quantité d'excremens, qu'elle ne devint emacie, seiche et hecticque : alors d'un plein saut se jetta de grande colere sur ceste garce, luy donnant plusieurs coups de pied sous le ventre, tellement qu'il l'atterra, et luy fait sortir le boyau hors de son siege, avec son et bruit, et autre chose, et la contraignit luy declarer l'imposture. Ce qu'elle feist, disant que c'estoit un boyau de bœuf noué en deux lieux, dont l'un des nœuds estoit dans le cul, et estoit ledit boyau remply de sang et de lait meslez ensemble, auquel elle avoit fait plusieurs trous, à fin que ceste mixtion decoulast : et de rechef cognoissant ceste imposture, luy donna plusieurs autres coups de pied dessus le ventre, de sorte qu'elle feignoit estre morte. Lors estant entre dans sa maison pour appeller quelqu'un de ses gens, feignant envoyer querir les sergens pour la constituer prisonnière : elle, voyant la porte de la court ouverte, se leva subit en sursaut, ainsi que si elle n'eust point esté battuë, et se print à courir, et jamais plus ne fut veüë audiet Champigny. » *Les Œuvres d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du Roy, divisées en XXVIII livres* (Paris, 1585, in-fol.), livre XXV, *des Monstres*, chap. 23, pp. 1054-1055.

qui nunc in pretio habentur tibi numeravero, mihi ipsi silentium imperabo.

RABELESIIUS. — Sequere sodes : nunquam enim mihi vigilantior visus sum, quam hodie mire tuis sermonibus allicior.

SYLVIIUS. — Ego priusquam aliqua edisseram de medicis Italis, venia mihi a Montano medicorum Itolorum deo impetranda est. Sed, magne Pluto, quae mihi ansa dicendi praerepta est, atque ceu manibus excussa, nempe Montani interitu ! qui si viveret adhuc, satis amplam loquendi materiam solus subministraret. Sed ut semel susceptum negotium absolvamus, omisso Brassavola, cujus tu vivens notitiam habuisti, de Trincavelio¹ et Frigimelica², duobus fulgentissimis sideribus, inter tenebras hujus seculi pauca dicam. Horum prior, medicinam in Gymnasio Patavino, omnium maximo applausu, publice profitetur : alter ceu donatus rude, ut pote qui per longum tempus in eadem urbe idem opus tractaverit, nunc quiescit, aliquando acerrime morborum furores profligans, atque in se omnium ora convertens. Duo ultra supradictos mihi sese offerunt, viri, mehercule, nunquam satis laudati : ambos se genuisse gloriatur Mantua : alterum vocant

1. Vettore Trincavello naquit à Venise vers 1491 et mourut le 21 août 1563. Cf. la notice très documentée que lui a consacrée Giovanni degli AGOSTINI, *Notizie istorico-critiche intorno la vita, e le opere degli scrittori Viniziani* (Venise, 1754, in-4, t. II, pp. 529 et sqq.

2. Francesco Frigimelica naquit à Padoue en 1491, et mourut en 1559. Cf. ELOY, *Dict.*, t. II, p. 276, et MARINI, *Degli architri pontificj*, t. I, pp. 406-408 ; t. II, p. 299, bref du pape Paul III, en date de Rome, 5 janvier 1555, par lequel il appelle à Rome Francesco Frigimelica. — La Bibliothèque nationale de Paris possède de ce dernier un traité inédit, lat. 7082.

Julium Delphinum¹, qui Medicinam legit in gymnasio Ticinensi, omniumque adeo respondet expectationi, omnium implet opinionem, ut nullus unquam in illo gymnasio majore cum gloria professus fuerit, ut interim taceam quanti fiat ab excellentissimo Fernando Gonzaga, qui quotiescunque aliquo concutitur morbo, caeteris clari alioquî nominis medicis omissis, unius Delphini ope et utitur et juvatur. Alterum vero appellant Antonium Caprianum² medicum perpaucorum medicorum. Is scholis Arabum, Avicenna, Mesuae et Serapione posthabitis, Galenum, Dioscoridem atque Aeginetam et caeteros Graecos amplexatus, ad eam eruditionem pervenit, ut nulli secundus ad principatum magna cum laude aspiret. Longum esset, si ejus viri praeclara facinora, quotque curaverit morbos, enumerare vellem : dies me profecto, vel potius vires deficerent, quam vel minimam partem verbis perstringerem³. Sed fortasse vobis jam taedio fui, supra quam par fuerat. Tu, Rabelesi, hanc, qualis qualis est medicorum farrago, ita confusim enarrata, aequi bonique consulas : me satis excusatum faciunt, quae priore loco in medium adduxi.

RABELESIVS. — Nihil me magis excruciat, quam sobrietas orationis tuae : tu tantum nobis peristromata involuta ostendisti, tantum abest ut aures nostras loquacitate oneraveris.

1. Cf. ci-dessus, p. 352.

2. Antonio Capriano, si célèbre de son temps, au témoignage d'Arrivabene, est aujourd'hui complètement oublié, et l'on cherche vainement son nom dans les biographies médicales et autres. Sans mettre en doute la véracité d'Arrivabene, il ne faut pas oublier qu'il parle non seulement d'un Italien, mais encore d'un concitoyen, et qu'il a tendance à exagérer ses mérites.

SYLVIVS. — Hoc mihi longe majorem affert voluptatem, quam si vestris oculis somnus obrepsisset.

RABELESIVS. — Sed mihi dicas, quaeso, vir egregie, et serio loquaris, esne tu in ea opinione, ut minime necessariam medico putes Astrologiam?

SYLVIVS. — Profecto ego ita sentio¹.

RABELESIVS. — Ego, pace tua dixerim, audacter eo

1. Jacques Sylvius était, en effet, l'adversaire déclaré de l'astrologie. C'était peut-être le seul point sur lequel il différait d'opinion avec son maître Galien. Adrien Turnèbe rapporte à ce sujet une curieuse anecdote que Bayle raconte ainsi : « Jamais elle [l'astrologie judiciaire] n'avoit été si en vogue, tant à la Cour qu'à la ville, que du temps de Sylvius; cependant il la combattit avec force, toutes les fois que l'occasion s'en présenta. Après avoir dit un jour à Turnèbe, son bon ami, pis que pendre des Astrologues, il l'assura qu'il avoit souvent pris la peine au commencement de l'an de parcourir tout l'Almanach, et de marquer *tems serenein*, par tout où ils mettoient *tems pluvieux* : vent par tout où ils mettoient *calme*; *tems couvert* par tout où ils mettoient *serenité* : et qu'ayant pris garde à l'événement, il avoit trouvé par le calcul au bout de l'année, qu'il avoit été de beaucoup meilleur Astrologue qu'eux. » TURNEBUS. — *Epist. ad cardinalem Lotharingum praefixa opusculo Plutarchi de Oraculorum defecta*. — BAYLE, *Dict. hist.*, t. IV, p. 4053, note H. — Voici du reste le passage de la lettre de Turnèbe insérée par Moreau dans sa biographie de Sylvius :

« Liqueat mihi jurare de Sylvio, quo et quanto viro. Dii immortales! audivisse me non magis fidem astrologis istis habendam quam hominibus vanissimis et fallacissimis esse. Ut enim, mihi dicebat, semel statuas quantum eis tribuere debeas, quid dicam, attende. Tantum abest ut natio ista hominum eventa vitae praedicere queat, ut ne de anni quidem constitutione et habitu, qui tamen certiores habet vices, ad verum decernere quicquam possit, praeter ea quae ve idiotis nota sunt. Nam praeter quadripartitas anni commutationes omnibus notas non dubitem reliquarum prope rerum praesentationem eis detrahere. Saepenumero quo fidem artis illius experirer statim anni initio in ephemeride, ubi *pluvium* illi scribebant, ego *sudum* notavi: ubi illi *tranquillum*, ego *ventosum*: ubi illi *serenum*, ego *nubilum*, et eventum observavi, annoque vertente summam feci utriusque praedictionis, ac me multis partibus meliorem et certiore astrologum comperi: ut scias qualis illa sit ars, quam qui negligat et irrideat artifex propemotum videri queat. »

te aspernari Astrologiam, quod eam non calleas. Nanque, quis nescit ignoti nullam esse libidinem? Ego quidem ea medicum non minus egere judico, atque digitis unguibusque suis. Possem ego multa colligere, quae mirum huic opinioni robur injungerent, fortasseque me non hallucinari facile ostenderent. Sed satis superque conciliator in toto longo illo opere suo pro me loquitur, omniaque ad hoc propositum spectantia coacervat. Praeterea quis non videat rem ipsam, me etiam tacente, loqui? quis non cernat vos qui receptas, ut dicunt, passim conscribitis, nulla coeli siderumque habita ratione, misere perditos aegrotos excarnificare? Habebit aegrotus Jovem amicum, et mire fautorem : erit is forte fortuna in eo puncto, ut maxime sit contrarius aegroto, vos qui Astrologiam ignoratis, et quod pejus est pili facitis, eo tempore paratis remedium aegrotanti, quo Juppiter omnia destruit. Quod si tempus expectaretis, quo rabies Planetæ leniretur, quis dubitet quin aegroto recitissime consultum foret? Sed ego stolidior sum, quam

1. Arrivabene calomnie ici Rabelais qui, en maintes circonstances, a montré son hostilité pour l'astrologie. Gargantua écrivait à son fils Pantagruel : « Laisse moy l'astrologie divinatrice, et l'art de Lullius, comme abus et vanités » (*Pant.* II, 8). Ailleurs, dans une lettre à Geoffroi d'Estissac, évêque de Maillezais, Rabelais lui donne avis qu'il lui envoie « un livre de prognosticz », et ajoute : « De ma part, je n'y adjouste foy aucune ». Des déclarations analogues se trouvent la *Pantagrueline pronostication* chap. I^{er} et V), et dans les almanachs de 1533 et de 1535. Tout au plus pourrait-on relever un passage de la *Sciomachie* relatif à la naissance du fils puîné du roi Henri II, et où il parle des grandes destinées qui attendent cet enfant encore au berceau, « comme il appert par son horoscope, si une fois il échappe quelque triste aspect de l'angle occidental de la septième maison ». Mais c'est là une allusion ironique à l'habitude qu'on avait de tirer l'horoscope d'un grand personnage, à sa naissance. Rabelais, qui pensait

qui possim helleboro corrigi aut sanari : nempe ea in dubium revocando, quae luce meridiana clariora sunt : vix me profecto contineo, quin totum hunc malum stomachum, quem tu mihi tuis verbis contaminasti in te nunc nunc evomam.

Sylvius. — Et ego vix me possum a risu temperare, cum videam te hominem, non tantum Astrologum, sed et Philosophum bile atra adeo detentum. Sed fortasse aliquis vel Juppiter, vel potius Mars, est nunc in eo puncto, ut ad hoc te, vel invitum impellat. Sed cur homo Astrologorum Astrologissime, dum disputasti de medicis, minime tuam Astrologiam callentibus, et de erratis, in quae incidunt, dum Planetam in aliquo puncto contrarium non cognoscunt, non reduxisti quoque vel potius dilatasti exemplum etiam in caeteris Planetis? exempli gratia : Est Juppiter, mihi ut dicunt, in ascendente : is, ut est sui natura benignus et dulcis, mihi semper omnia bona pollicetur. Aderit mihi aliquis, ut puta Mars, minime

là-dessus absolument comme Erasme, semble faire comme une allusion détournée à une pensée de ce dernier, et qui se lit dans *l'Institution du prince chrétien* : « Longe pestilentius est magorum ac divinorum genus, qui regibus longaevitatem, victorias, triumphos, voluptates et imperio pollicentur. Rursum aliis subitam mortem, cladem, molestiam, exilium minantur, abusi ad id spe metuque, duobus praecipuis humanae vitae tyrannis... » *Institutio principis christiani* (Paris, 1517, in-8°, fol. e Vr°. — Et Rabelais : « La plus grande folie du monde est de penser qu'il y ait des astres pour les roys, papes et gros seigneurs plus tost que pour les pauvres et souffreteux... Tenant donc pour certain que les astres se soucient aussi peu des roys comme des gueux, et des riches comme des maraulx, je laisserai es autres folz pronosticqueurs à parler des roys et riches et parleray des gens de bas estat... » *Pantagrueline pronostication*, chap. V. — Arrivabene, s'il avait lu cette *Pronostication*, n'aurait pu que volontairement se méprendre sur sa signification toujours et partout ironique. Cf. ci dessus, p. 183 et note 4.

favens, is ut est ferus natura et crudelis, mala minitabitur. Oportebit ergo hunc non semper malum, Jovem non semper bonum. Necessario igitur errabit medicus paraturus remedium ad morbum, si eo, puncto non cognoscat Planetæ malignitatem. Potueras tu adducere hoc exemplum, vel saltem, quod proposueras, latius et apertius per hoc declarare.

RABELESIVS. — Putabam te esse ingenio perspicaciori, quodque in uno exposueram, te ad similia deducturum.

CHARON. — Heus vos, qui omnium aures vestris clamoribus obtunditis, cymbamque emporium aliquod efficitis, vel vobis silendum iudicate, vel alis utimini, si alteram ripam premere cupitis : nunquam in hac cymba major auditus strepitus : videtur huc omnis animarum turba, et viventium et mortuorum defluxisse. Jurarem profecto vos clamosiores esse quam centum stentores. Sed vir egregie, receptum Montani, quod tibi jamdudum tradidi, ne oblivioni detur, mihi restituas quaeso.

RABELESIVS. — Quod illud receptum est? et cui paratum?

SYLVIVS. — Montani, et Proserpinae missum.

RABELESIVS. — Fac copiam si lubet.

SYLVIVS. — Quid tibi videtur?

RABELESIVS. — Miror sane, ita est in omne sui parte perfectum et absolutum.

CHARON. — Animæ, dum cymba appropinquat, ne amplius dormiant loculi, excitetis vos a somno. Tu vir praestantissime, quem tanti facio, satis solvisti, nihil a te posco. Sed tu qui pene voce tua mihi cymbam fregisti, cur adeo es ociosus in solvendo naulum?

RABELESIIUS. — Profecto non tantum ociosus sum, sed surdus et claudus : mihi torpent brachia, rigent pedes, sum lapis, sum marmor.

CHARON. — Sis marmor quantum libuerit et ferrum, modo sint argentei nummi.

RABELESIIUS. — Profecto mi homo, deliras, ego non habeo loculos. Nam monachus sum, et quidem Franciscanus¹.

CHARON. — Habitus aedepol non arguit te monachum esse.

RABELESIIUS. — Profecto tu somnias, sanusne es? audistine unquam habitum non facere monachum²?

Sed omittamus jocos, Charon. Ego re vera non monachus, sed medicus sum, et ita me amet Pluto, ita sum sine pecunia, ut tu sine pietate et amore, sed quando fieri non potest, ut ego tibi naulum solvam, si quid arte mea praestare possum, ne me asperneris.

SYLVIUS. — Vera praedicat, Charon, homo est supra quam credas eruditus, et inter medicos ceu gemma fulget : si eo uti placuerit, hominem maxime idoneum experieris.

CHARON. — Ego profecto aliquo morbo laboro, qui me supra quam vellem saepius urget. Sed possumne me illi tuto fidere?

SYLVIUS. — Potes.

CHARON. — Scies ergo, vir praestantissime, jam

1. Cf. à ce propos, la mésaventure de frère Adam Couscoil dans Rabelais. *Pant.*, III, 23: et mes *Etudes sur Rabelais*, p. 226 et note 1.

2. « L'habit ne fait point le moine » *Gargantua*. (Prologue). Cf. mes *Etudes sur Rabelais*, pp. 178-180.

agitur decennium, me haemorrhoidibus, sane gravi morbo, laborare : cui tu morbo si aliquod remedium praestare et vis et potes, non tantum a me hac vice solvendi onere relaxaberis : verum in futurum quotiescunque tibi placuerit paludem transire, tibi tuisque semper erit parata haec cymba.

RABELESIIUS. — Ego Charon (ut vera fatear) licet dissimulaverim, Rabelesius sum, notusque hoc nomine in universa Regis nostri ditone. Tu nosti quam ampla privilegia mihi ter maximus Pluto contulerit, utque non solum immunis sim ab hoc malo, verumetiam ut Rex optimus me venationi praefecerit, trifaucemque Cerberum meae crediderit custodiae, nempe ut ego illum singulis diebus, ad opus naturae persolvendum ducam : quod quam magnum sit, nemo est qui nesciat. Sed ego data opera celavi me, nomenque meum, ut te irritarem.

CHARON. — Magne Pluto ! ergo tu es Rabelesius ? Ego te profecto nunquam agnovissem : nam tu consueveras ingredi venatorio indumento, venatoribus et canibus undique stipatus : nunc videris mihi circulator.

RABELESIIUS. — Profecto tu es homo lepidissimus, et cui ego non tantum haemorrhoidum morbum meis tollam remediis, sed dentes et testes simul, circulatorum more¹.

CHARON. — Gratias ago tibi maximas.

RABELESIIUS. — Accipe ergo qua potui celeritate ad haemorrhoides praestans remedium : utere et lauda.

1. Dans le chapitre V de la *Pantagrueline pronostication*, Rabelais parle en se moquant des gens soumis à Mars, comme, « arracheurs de dents, coupeurs de couilles, barberoz... ».

SYLVIVS. — Bone Deus! tam brevi spatio rem perfecisti?

RABELEIVS. — Sic soleo. Sed antequam ad lectionem hujus recepti accedam, ne pigeat aliquas rationes meas intelligere, ut dijudices utrum recte sentiam necne. Omnes medici in haemorrhoidum curatione, sanguinem vacuant e vena poplitis, aut maleoli : ego contra hanc communem medicorum sententiam, venas haemorrhoidales, quae juxta anum sitae sunt, ab aliquo medico, qui postremus cymbam ascenderit, suggendas potius esse duxerim, qualitate enim quadam occulta et vi secreto insita, novissimi et posteriores, qui cymbam conscenderunt medici, morbis, qui in novissimis et posterioribus partibus Charontis sunt, hac sane de causa facile mederi possunt. Jubent quoque medici, cum quis hoc morbo corripitur, ut ei moveatur alvus: ne arida stercora cum excernuntur, ob nimiam duriciem venis haemorrhoidalibus damnum inferant, doloremque patienti pariant. Mollietur ergo alvus hoc clystere.

℞ *radicum avaritiae, et morositatis, ana lib. ij. : florum superbiae, fatuitatis, sorditiei collegiorum Lutetiae ana Man. ℥ ocreae unius sylvianae, quantum sufficit, cum modio uno vel duobus aquae superstitionis Bandelli¹, fabularum consarcinatoris (nam*

1. Matteo Bandello naquit dans le dernier quart du xv^e siècle et mourut vers 1561. On peut voir la notice très complète que Mazzucchelli lui a consacrée (*Gli Scrittori d'Italia*: t. I. par I. p. 201) et Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, t. VII, pp. 4798 et sqq. L'expression de *fabularum consarcinator*, compilateur de fables, appliquée par Arrivabene à Bandello, est très exacte. Ce dernier n'a fait que reprendre des sujets déjà traités avant lui, telle la nouvelle de *Roméo et Juliette* que Luigi da Porto lui avait racontée aux bains de Caldiero, ou celle des *Noces sanglantes* empruntée

ille propediem huc venturus est ocreatus quoque, ut opinor, et cathedratus, amphoram amplissimam vini Agenensis¹ plenam pro calamario in zona gerens, fiat decoctum : in quo dissolue sacchari Britannici, id est humanitatis², salis Tholosani, id est sapientiae, quae profecto nulla³, vel saltem parva esse mihi videtur, ana uncias sex. Capiat stomacho probe suffarcinato, contra omnium medicorum praecepta. Et ut altera ocrea exoneretur Sylvius, fiat syringa ex illa. Verum si radices superiores reperiri nequeant, eas omnes ferme reperies in uno Sylvio.

Nunc sequitur unimentum ad eundem morbum :

presque textuellement à Machiavel (*Storie fiorentine, lib. II, 2 et 3*), mais qu'il avait recueillie de la bouche d'Alamanni. D'ailleurs Bandello ajoute toujours quelque chose de son propre fond, et fait précéder chaque nouvelle d'une dédicace qui en précise le caractère et qui lui sert en quelque sorte d'explication. L'édition originale des trois premières parties des *Novelle* parut à Lucques en 1554 ; la quatrième et dernière partie en 1573, après la mort de leur auteur. Sur l'adaptation de *Roméo et Juliette* à la scène anglaise, et sur la part que peut y revendiquer Bandello, cf. les observations de DYCE, *The Works of William Shakespeare* (Londres, 1866, in-8), t. VI, p. 383.

1. Bandello, qui d'abord avait été moine au couvent de Santa Maria delle Grazie de Milan, avait été nommé évêque d'Agen par Henri II, et sacré le 1^{er} septembre 1550. Quant à la *superstition* de Bandello, c'était là, semble-t-il, le moindre défaut de notre évêque ; et c'est ce que veut dire Arrivabene.

2. Peut-être faut-il voir dans ces paroles ironiques une allusion aux cruautés qui marquèrent l'année 1535, entre autres, le supplice de Thomas Morus, et celui de Fischer, ou la réaction sanglante (1554) de Marie Tudor, *the bloody Queen*, indépendamment de l'exécution de John Dudley, de son fils Guilford et de l'infortunée Jane Grey, épouse de ce dernier, décapitée à la Tour de Londres, à l'âge de 17 ans.

3. La *sagesse Toulousaine* vise sans doute les mesures rigoureuses et « folles » prises par le Parlement de Toulouse contre les protestants, au moment où écrivait l'auteur. Cf. LAFAILLE, *Annales de la ville de Toulouse* (Toulouse, 1687, in-fol.), t. II, pp. 167 et sqq.

℞ *capillorum omnium furiarum ana uncias 4. lapidis Sysiphaei lib. ij. pulverizentur omnia subtiliter in lebetae infernali. misceantur, incorporenturque simul cum stercore Luciferino sufficienti, aut alterius principis regnorum infernalium : fiat linimentum.*

SYLVIVS. — Profecto vel hoc tibi nomine, me multum debere video, quod vel in scriptis tuis mei oblitus non fueris. Quis judicasset unquam meas ocreas tuis remediis allaturas adjumentum? Sed poteras tu quoque, si venisset in mentem, unciolam saltem rasurae subtilis istius tui Petasi, qui ex ligno Guaiaci¹ confectus videtur, illi tuo decocto adjungere.

CHARON. — Quomodo mihi provisum est ab homine, quem ad me delegasti?

SYLVIVS. — Supra quam desideraveras, profecto confestim evolabunt haemorrhoides, et fugam arripient, nunquam anum tuum, ut puto, revisurae.

MONTANUS. — Rabelesius, mchercule, ut mea fert sententia, regna meretur : mulos sanat, sues vitae restituit, haemorrhoides fugat, testes et dentes eruit. Superest tantum ut scabiei, pustulis, ficis, et similibus morbis opem ferat².

CHARON. — Lites dirimamus, jam ad alteram ripam venimus : mihi nummi, vobis abeundi facultas con-

1. Sylvius, faisant allusion au pétase de Rabelais en bois de gaïac, a en vue « les verolés très précieux » que celui-ci soignait sur terre. Importé d'Amérique dès le commencement du XVI^e siècle en Europe, le gaïac joua un grand rôle dans le traitement de la syphilis. Cf. HESNAUT, *Le mal français à l'époque de l'expédition de Charles VIII en Italie, d'après les documents originaux* (Paris, 1886, in-16), p. 136 et note.

2. On classait alors la gale, les pustules et le fic sous la dénomination commune de syphilis. Cf. CH. RENAULT, *La syphilis au XV^e siècle* (Paris, 1868, in-8), p. 110.

ceditur. Vos autem viri optimi, qui me tanto honore dignati estis, si nondum pransi fuistis, et vobis dentes aerei non sunt, potestis mecum meum hospitium visere : vel potius, si sapitis, diversorium quod in proximo est, petite, et ego vos sequar umbra.

RABELESIVS. — Homo es liberalis. Famus.

FINIS.

LECTORI :

Scio non defuturos Zoilos et Momos, qui ad perversam censuram pene omnia revocantes, asseveraturi sint, me hunc dialogum conscripsisse Sylvium suggillandi gratia, quod quam abhorreat ab instituto moribusque meis, qui me nouerunt, aperte testabuntur. Praeterea, is ego sum, qui Sylvii nomen tanti faciam, ut nullus me in eo amando praecedat; satis superque hoc fatebitur Libellus à me superioribus diebus compositus de ipsius laudibus. Sed cur (dicent Zoili) tot verba de Sylvio ocreato, deque illius ocreis et plurima, quae passim de eo in tuo Dialogo inculcas? Ego sane nullum ad hoc aliud responsum afferam, me haec de Sylvio ocreato scripsisse primum, quod ille revera ita mortuus sit : praeterea ut spiritus legentium pro virili nostra jocis et facetiis levantur. Nam si quis rei corticem perspicacioribus oculis penetraverit, clarissime conspiciet, Sylvium cum posceret ocreas jam sensu defecisse communi, potiusque mortuis quam vivis annumerandum, ideoque

me cum super ejus ocreis jocer, jam non de Sylvio, sed potius de sensu carente verba facere. Plura possem ego supradictis rationibus adjungere, quae sciens omitto, ne judiciosus lector taedio, supra quam par sit, afficiatur. In praesentis mihi sat erit amico amica legentium ingenia admonuisse, praesentem dialogum nullam aliam ob causam typis commendatum, quam Sylvii laudandi causa. Sileant igitur Pseudoaristarchi, et veritati acquiescant : vel si loqui maluerint, ea tandem verba eorum sint, quae minime, ut vulgo dici solet, canes excitent dormientes. Bene vale, lector amice¹.

Invertantur adversarii argumenta, Rabelesium longe doctissimis medicis neotericis externis anteposendo. Dominumque Sylvium cum divo Hippocrate et Galeno conferendo.

Rabelesius, o peritiores
 Candidi medici, loco sepulchri
 Non concluditur, urna enim nequivit
 Decus tale operire : praecavete
 5 Erge dicere : dormit hic, vel illic
 Ille cujus erat sagax et acris
 Visus a superis datus benigne
 Lyncis instar, ita ut jocosiore
 Suo illo studio, atque pleniore
 10 Multorum meditatione sensus
 Omnes, et ratio diu parata
 Plus multo dedit artium optimarum,
 Atque plus sapientiae sophorum,
 Ille funeris et iniquioris

1. Bibl. nat. Invent. X, 3,220.

- 15 *Expers, annumeratus inter alti*
 Olympi indigetes, magis quis illo
 Nomen demeruit venustioris
 Pythii? Hoc Gallia cum Italis magistris
 Medendi potius potest inire
20 *Certamen? Quid ego moror relapsus*
 Ad id quod minus est? ad inferorum
 Aras assidet hic verendus aeque ac
 Minos, gymnasiarchus advenarum et
 Ultor. quando opus (est penes nihil non
25 *Deos). ut nocuum genus malorum*
 Plectat nemo prius sciebat Orco
 Detrusas animas nocentiorum
 Illorum medicorum ab oppidis et
 Oris Italiae qui ad ima regna
30 *Venerant, agitare uti decebat.*
 Poena pro merita Stygisque jure.
 Discrimen subiit salutis istud
 Primum, clarus apud suos Saturnos
 Montanus medicus rei futurae
35 *Eventu, dubitans. Habet male illos*
 Conscientia qui parum recepto
 Debitoque modo suos obire
 Dies sunt soliti, est cocus culinae
 Praefectus ratione calculorum,
40 *Plutonis Stygii velut sapes*
 Tantum qui sapidos voluptuosus
 Norat. Huic similis manet rapax sors
 Fuschium illum olitoris involuero
 Qui volumine nomen est adeptus :
45 *Nisi Latetiam adferat libellum*
 Illum, et corrigat optime libellum
 Illum Dubraeus ad severitatem.
 At missa haec faciamus, hic Iberis.
 Cum sit atque aliis Galenicae artis
50 *Assertatoribus asseclisque primis*
 Longe et experientior minister

Naturae peragentis ad salutem,
Et longe potior senex colendus.
Attamen videamus in quibusnam
55 Rebus, atque scientiis habendus
Doctior, medica amplitudine ista
Relicta. Est ne aliquis disertiorum
Istorum melius venustiusque
Qui authores Danaos locutione
60 Latina potuisset eleganti
Donare? at graviora proferemus
Si madaurica scripta, posthabetis
Hujus lauticiis hyperbolicisque,
Si simulque sales jocosque blandos
65 Quibus judicio acre Lucianus
Clam mores hominum deumque carpsit
Hujus mirificis facetiarum
Libris. Simpliciter voce posthabetis
Sic perenne decus tibi, superstes
70 Fama gloriaque, o ter Aesculapi
Auguste arbitrio tuo manebunt¹.

1. Antoine Leroy a inséré *in extenso* cette poésie de Melet, mais sous le nom de *Claudius Burgensis*, le seul qu'il semble connaître. Bibl. nat., ms. lat. 8704, p. 324.

LA RIME CHEZ VILLON

Avant d'attribuer à la négligence certaines rimes relevées chez Villon, il convient de s'assurer si — auprès de ses contemporains — ces rimes sonnaient juste. Pour cela, il faut les remettre dans leur cadre naturel et les rapprocher de la phonétique de son temps. Or, cette phonétique était fort différente de la nôtre, ce qui rendrait particulièrement difficile la solution de la question, si l'on n'avait le plus souvent sous la main un choix suffisant d'exemples qui permettent de rectifier, dans ce qu'elles ont de trop absolu, les critiques qu'on a pu élever contre les « licences » de Villon. Certes, il n'en est pas exempt ; mais ce n'est qu'exceptionnellement qu'il en use ; et il a pour lui l'exemple presque général de ses confrères et la tradition. Villon, d'ailleurs, n'est pas un novateur. Ses ballades en huitains et en dizains sont du type traditionnel. Il n'innove rien quant à la forme ; mais, par l'originalité de ses pensées et la sincérité des sentiments exprimés, il s'affirme comme l'un des grands lyriques de la poésie française. Un des éditeurs de Villon qui était un lettré délicat,

doublé d'un philologue avisé et circonspect¹, n'avait pas craint de formuler ce jugement qui se trouve aujourd'hui confirmé presque de tous points : « Villon était très sévère pour la rime. Aussi, lorsque nous rencontrons à la fin de ses vers quelque chose qui nous paraît anormal, nous devons nous garder de l'expliquer par une négligence du poète. Il faut chercher d'autres raisons ; cela peut amener des observations intéressantes. Par exemple, lorsqu'il fait rimer *e* avec *a*, cela prouve, ainsi que Marot l'a remarqué, que Villon prononçait à la parisienne *a* pour *e*. Lorsqu'il fait rimer *oi*, *oy*, avec *ai*, *ay*, *é*, cela prouve que ce que nous appelons la diphtongue *oi* se prononçait *é* ou *è*. S'il fait rimer *Changon*, *Nygon*, *escourgeon* avec *donjon*, c'est que, dans certains cas, le *g* se prononçait *j*. S'il fait rimer *fusse* avec *fuste*, *prophètes* avec *fesses*, c'est encore une affaire de prononciation parisienne. Il en est de même d'*ancien*, *Valérien*, *paroissien*, rimant avec *an*. Lorsqu'il écrit *soullon* pour rimer avec *Roussillon*, il entend que les deux *ll* seront mouillées, et prononcées comme telles sans être précédées d'un *i*, comme en espagnol².... » Il est fâcheux que l'auteur ait limité à ces quelques lignes ses observations.

Ce que l'on remarque tout d'abord chez Villon, c'est l'adjonction d'une *s* finale dans les rimes où elle n'a que faire. Villon ignorait certainement les formes de la déclinaison romane, et ce qui le prouve avec évidence, c'est le pastiche maladroit « en viel

1. Pierre Jannet, l'éditeur des *Œuvres complètes de François Villon* (Paris, 1873, in-16), 3^e édition.

2. Pierre JANNET, *Remarques philologiques*, p. XXIII.

françois¹ » qu'il a composé, et où il sème au petit bonheur les *s* aussi bien au cas sujet qu'au cas régime. Les lois grammaticales qui régissaient la langue d'oïl du XI^e au XIII^e siècle étaient peu à peu tombées en désuétude au XIV^e et furent de plus en plus négligées: mais avant de disparaître d'une façon à peu près complète, elles laissèrent dans la langue des vestiges plus ou moins sensibles jusque dans la première moitié du XV^e siècle où se constitua le français moderne². Par cette adjonction d'une *s* finale à la rime, Villon ne faisait qu'imiter les poètes, ses contemporains et ses devanciers du XIV^e siècle qui se servaient

1. G. T. *Ballade à ce propos, en viel langage françois.*

2. Siméon Luce a fort bien exposé cette période de transition lorsqu'il écrit : « Sous l'influence de causes diverses, la langue du XIV^e siècle, en général, celle de Froissart en particulier, revêt le même caractère mixte, bâtard, de transition que l'époque dont elle est l'expression, que la société qui la parle : comme cette société, elle est pleine de désordre, d'irrégularités, d'incohérences, parce que tantôt elle suit les règles de l'ancien français, et tantôt elle s'en affranchit pour prendre le caractère qu'a conservé le français moderne, d'ailleurs. Si la royauté, qui tend depuis longtemps à absorber les pouvoirs locaux, est loin encore d'avoir atteint ce but à l'époque de Froissart; l'idiome de l'Île-de-France, de son côté, quoiqu'il pénètre et altère de plus en plus, à la même époque, les dialectes des autres provinces, ne les a pas néanmoins supplantés; il en résulte un pêle-mêle provisoire, qui se régularisant peu à peu, doit devenir un jour la langue définitive.... Le caractère mixte, composite de la langue de Froissart est d'autant plus sensible dans le premier livre, que les meilleurs, les plus importants mss. de ce livre sont écrits en dialecte Wallon. Or, on sait que l'une des particularités de ce dialecte, c'est qu'il a maintenu, plus longtemps que les autres, la distinction du cas sujet et du cas régime, fondamentale dans l'ancien français. Un passage de ce volume offre un curieux exemple de cet archaïsme. Dans ce passage, *abbes*, du nominatif *abbas*, est toujours employé au cas sujet, et *abbet*, formé sur l'accusatif *abbatem*, au régime. » *Chroniques de Froissart*, t. I, *Introduction*, pp. CI-CIII (l'exemple cité se trouve p. 168, lignes 16 et 28).

de cette *s*, quelques-uns à bon escient et en connaissance de cause, le plus grand nombre, comme Villon, par simple imitation, et parce que cette adjonction leur était nécessaire pour obtenir une rime exacte. Mais pourquoi Villon et les poètes de son temps n'auraient-ils pas usé de cette licence, alors que les prosateurs ajoutaient fréquemment cette *s*, bien qu'ils n'en eussent aucun besoin? On observera en outre que c'est le plus souvent des substantifs et des adjectifs au cas sujet singulier qui sont gratifiés de cette *s*, et cela, aussi bien en vers qu'en prose. Villon ne faisait donc que se conformer aux habitudes graphiques en usage autour de lui. D'ailleurs, au temps de Villon, l'orthographe était loin d'être fixée; la prononciation était flottante et variait de province à province. à Paris surtout, dans le milieu cosmopolite de l'Université. Villon, dans *les regrets de la belle heaülmieire*, voulant rimer avec les mots *estains* et *attains*, au pluriel,

Les sourcilz chez. les yeulx estains....
Dont mains marchans furent attains....

écrit :

Nez courbes, de beaulté loingtains;
Le vis pally, mort et destains.... (G. T. 510-2; 513-5).

Il s'autorisait, semble-t-il, pour l'emploi de ces pluriels — en dehors des causes susdites — du *Roman de la Rose* qui était comme son livre de chevet. Je crois avoir démontré précédemment quelle étude spéciale Villon avait faite du célèbre roman qu'il s'était pour ainsi dire assimilé et dont il possédait des passages entiers par cœur. Non seulement il s'en

était inspiré, d'une façon générale, pour la composition de ses poésies, mais encore il avait donné une attention toute particulière à ces vers si richement rimés, sans s'expliquer toutefois la raison de la présence d'une *s* à la fin de certains mots qui ne semblaient pas devoir l'admettre. Mais c'en était assez, à ses yeux, qu'elle y fût, pour se prévaloir d'un si bon modèle. Ayant lu le passage suivant — ou tout autre similaire — du *Roman de la Rose* :

Car s'autrement estre pēust
 Que Diex avant ne le sēust
 Il ne seroit pas tous poissans
 Ne tous bous, ne tous cognoissans,
 N'il ne seroit pas souverains
 Li biaux, li douz, li primerains.... (T. III, p. 143).

Villon se trouvait couvert, dans ses hardiesses, par une si haute autorité, qu'il n'aurait pas hésité à invoquer, s'il en eût été besoin. Villon, dans cette même pièce, poursuit la description de la décrépitude de la femme par ce vers :

C'est d'humaine beauté l'yssues (G. T. 517).

rimant avec *bossues*,

Les épaules toutes bossues (G. T. 519).

Dans ce dernier cas, Villon aurait eu quelque peine à citer un précédent à l'appui de cette irrégularité, car, dans la déclinaison romane, la règle de l'*s* finale ne s'appliquait pas aux substantifs féminins terminés par un *e* muet : il avait trouvé, toutefois, dans le *Roman de la Rose* ce vers :

Mès des povres gens est ce hontes (T. II, p. 338.)

rimant avec *contes*¹, cela lui suffit, et il s'empare de cet exemple pour affubler d'une *s* finale le mot *issue* qui n'en pouvait mais.

Ailleurs Villon, employant ce même mot :

Et aux enclos donner *ysue*
(*Le Dit de la naissance Marie d'Orléans*, 31).

rimant avec *tissue*, n'a garde de le gratifier de cette *s* complémentaire dont il n'avait plus besoin ici.

Enregistrer j'ay faict ces diz
Par mon clerc Firmin l'estourdis,...

rimant avec *mauldis* (G. T. 365).

Cette *s* à *estourdis* n'a pas de raison d'être, mais Villon qui en a besoin pour la rime exacte la met par analogie avec le passage suivant du *Roman de la Rose* qui lui revient à l'esprit :

Pitié. après avoir « bien arousé »

De lermes l'ort vilain housé,
Si le convient amoloier :
Vis li fu qu'il dēust noier
En ung fleuve tous *estourdis*

rimant avec *dis* (T. III, p. 66).

1. Et cet autre vers :

D'autre part il est plus grans hontes (T. III, p. 231).

rimant également avec *contes*. Villon ignorait sans doute que le mot *honte*, féminin au xv^e siècle

Que toutes mes *hontes* j'eus beues
G. T. vers 2).

était presque toujours masculin au moyen âge ainsi que dans ces deux exemples empruntés au *Roman de la Rose*; on le trouve aussi au féminin, mais plus rarement.

Très légitime dans le vers de Jean de Meun, l'*s* d'*estourdis* ne l'est plus dans celui de Villon; mais de cela, Villon n'a cure : ailleurs, il écrit à bon droit, cette fois :

Gens d'esprit ung petit *estourdis* *Cod. 13*).

Dans la *Double Ballade sous le mesme propos* qui fait suite à la *Ballade de la belle heaülmieere aux filles de joie*, on voit

Narcissus le bel *honestes*

rimant avec *musetes, testes, amouretes* : dans le huitain suivant, c'est

David le roy, sage *prophetes*,

rimant avec *Cretes, pucelletes, faites* ; et au quatrième huitain, Villon introduit Amon qui voulut déshonorer,

Faignant de menger *tarteletes*,
Sa sœur Thamar, et desflourer,
Qui fut inceste *deshonestes*

rimant avec *sornetes et chansonnetes*. Aux yeux de Villon, cette *s* de *prophètes* (comme celle d'*honestes* et *deshonestes*) est justifiée par le *Roman de la Rose* :

Car il nestra, j'en sui *prophetes* (T. II, p. 307).

qu'il trouve aussi dans le corps du vers :

Le chahuan q sa grant hure
Prophetes de male aventure (T. II, p. 91).

Il en est de même du mot *merci* que Villon écrit à la rime tantôt au singulier,

Mais Dieu luy en face *mercy* (P. T. 80).

rimant avec *transy*; tantôt au pluriel :

Si me souvient bien, Dieu *mercis* (G. T. 753).

rimant avec *six* (de même G. T. 4925 : 1967); puis dans la *Bullade par laquelle Villon crye merci à chascun*, et dont le dernier vers de chaque huitain est :

Je crie à toutes gens *mercis!*

rimant avec *transis, six, assis, massis* : de même dans l'*Épitaphe en forme de ballade* :

Dieu en aura plus tost de vous *mercis!*

rimant avec *endurcis, six*.

Pour la forme *merci* sans *s* finale à la rime, Villon trouve de nombreux exemples dans le *Roman de la Rose* :

Mès ge vous cri par Dieu *merci!* (T. II, p. 144).

Sire, fis ge, vostre *merci...* (T. III, p. 41) :

et dans le corps du vers :

Et crier *merci* du meffait (T. II, p. 267).

Si vous cri *merci* jointes paumes (T. II, p. 307).

Pour la forme *mercis* avec l'*s* finale, les exemples abondent en prose : « Grans *mercis*, Sire, dirent les héraulx. » (*Le Romant de Jehan de Paris*, édit. Montaiglon, p. 64) : « Grantz *mercis*, dit Jehan de Paris » (*Ibid.*, p. 100) ; (et aussi au singulier, sans *s.*) : « Grant *mercy*, dit le maistre d'ostel » (*Ibid.*, p. 69) ; pareillement dans Froissart (édit. S. Luce), t. I, p. 47 : 96, etc.

Quant à l'*s* de *Macrobes*, à la rime, et qui a été con-

sidérée comme fautive, elle était admise couramment au xv^e siècle :

Tu trouveras là que *Macrobes*

rimant avec *robes, hobes* (G. T. 1347). De même dans le *Roman de la Rose* ;

Un acteur qui ot non *Macrobes*
Qui ne tient pas songes à lobes (T. I, p. 2) ;

et aussi en prose : « dont *Macrobes* racompte ». *Le livre des Eschacs*, Bibl. nat. fr. 578, fol. 75^a.

L'adjectif *mesme* était assimilé à l'adverbe *mesmes* qui s'écrivait toujours avec une *s* finale et dont l'emploi se confondait avec celui de l'adjectif. Dans *moi mesmes, nous mesmes*, le mot *mesmes* était adverbe. Cette règle s'est conservée jusqu'au xvii^e siècle ; on en trouve encore un exemple dans Chaulieu, au xviii^e siècle (+ 1720¹). On rencontre toutefois *mesme*, sans *s* finale, surtout après un pronom. Villon était donc parfaitement en droit d'écrire dans la *Ballade des menus propos* :

Je cognois quant tout est de *mesmes*....
Je cognois tout fors que moy *mesmes* (116-118).

Ce dernier vers revient à la fin des trois huitains et de l'envoi.

Le mot *rien*, substantif (lat. *rem*) suivait dans la langue d'oïl les règles de la déclinaison romane,

1. A propos de l'orthographe du mot *mesme* Voltaire écrivait : Les poètes, tant gênés d'ailleurs, peuvent avoir la liberté d'ôter et d'ajouter une *s* à ce mot. » Cité par L. QUICHERAT, *Traité de versification française* (Paris, 1850, in-8), p. 382, note 1.

c'est-à-dire qu'il prenait l's finale au cas sujet du singulier et au cas régime du pluriel :

Qui ge plus aim que riens qui vive T. III, p. 115 .
Sur toutes *riens* gardés ces poins (T. II, p. 426 .

L'adverbe *rien* prend ou ne prend pas l's finale, *ad libitum*. Il en est ainsi jusqu'au xvii^e siècle. Voici les vers où ce mot est employé à la rime par Villon :

Disait : « Hau? Quoy? il n'en est *riens*...
(G. T. 1303 .

Qu'il voudra, mais d'espouser, *riens*...
(G. T. 1815 .

Que sans vous je ne fusse *riens*...
(*Double ballade*, 130 .

Quant à l's finale de *guières* (guère), elle est très correcte. Au xv^e siècle, comme aujourd'hui, les poètes écrivaient indifféremment à la rime *guères* ou *guère* sans s : Cf. L. QUICHERAT, p. 86 .

Leur lairay, qui ne dure *guiere* G. T. 1665 .

rimant avec *dernière* :

Brettes, Suyses n'y scavent *guieres*
(*Ballades des femmes de Paris*, 1531),

rimant avec *harangieres*.

Quant à la forme *guieres*, ce n'est pas, comme on l'a cru, une innovation de Villon :

Mais ne sai s'il te vaudra *guieres* .

(rimant avec *manieres*), lit-on dans le *Roman de la Rose* (t. II, p. 35). « Ne avoit *guiere*... » *Journal parisien de Jean Maupoint* (1437-1469), p. 36, dernière

ligne (édité par Gustave Fagniez, Paris, 1878; tirage à part des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, t. IV).

Beaulx enfans, vous perdez la plus

Belle rose de vo chappeau

Mes clercs pres prenans comme glus.

Belle leçon de Villon aux enfans perdus, 1668-70).

Cette *s* au mot *glus* n'est là que pour la rime. Villon pouvait se réclamer (mauvaise caution) d'Eustache Deschamps, qu'il connaissait bien, et qui avait écrit *glus* avec une *s* finale à la rime :

Et lors vint vers moy un bossus

Qui me dit : « Dieu gart le varlet

Qui prend les asnes à la glus¹.

Vo pour *vostre*. — *Vo*, dans la langue d'oïl, était le cas régime au singulier (masculin et féminin) du pronom *vostre*. Villon ignorait sans doute cette particularité; mais il lui suffisait d'avoir vu ce mot ainsi orthographié devant un substantif (fréquemment dans Deschamps) pour qu'il lui parût de bonne prise et s'en emparât.

Toutefois l'adjonction à la rime d'une *s* finale n'est pas la seule licence que se soit permis Villon. Au huitain XIII du *Grant Testament* pour rimer avec *pille*, *evangile*, Villon écrit avec un *e* muet l'adjectif *vile*, bien que le substantif auquel il se rapporte soit masculin :

Combien que le pescheur soit vile....

1. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* publiées par le marquis de Queux de Saint-Hilaire (*Société des anciens textes français*). Paris, 1878. in-8, t. I, p. 205 (ballade XCVII).

Villon s'est quelquefois permis de supprimer certaines lettres à la fin d'un vers pour les besoins de la rime exacte.

C'est ainsi qu'après avoir écrit :

Non obstant qu'il dit : « J'en appelle! »

rimant avec *pelle* (G. T. 1901) ; il met plus loin sans *e* muet :

Comme de dire : « J'en appel? » (Cod. 217.)

Villon s'est permis là une licence pour son époque, mais qui était de règle jusqu'au XIV^e siècle; car c'est à partir de ce moment que l'*e* muet final fut ajouté à la première personne du singulier de l'indicatif présent des verbes de la première conjugaison: jusqu'alors on disait : je *chant*, j'*aim*, j'*apel*¹, etc.... La même licence se retrouve dans la farce de *Maistre Pierre Pathelin* :

Et nous burons bien je m'en *vant*,
Si feray je, allez devant (Vers 331-2).

J'en appel est donc une forme archaïque plus encore qu'une licence poétique.

Dans cette même ballade, Villon, pour le besoin de la rime appelle Hugues Capet, *Cappel* (seul, le ms. de la Bibl. nat. fr. 12490 donne *Capet*). Ce qui atténue beaucoup l'irrégularité de cette rime, c'est que la consonne finale ne se prononçait pas. C'est ainsi que

1. Dans le *Roman de la Rose* :

Car à tesmoing vous en *apel*

rimant avec *pel* (T. II, p. 381).

cruel se prononçait *crué*; ce qui autorisait Marot à faire rimer *cruels* avec *tués*, *autels* avec *beautés* (Quicherat, p. 374.) Quant au *t* final, il était atone : *Capel* et *Capet* se prononçaient *Capé*. Par suite de cet amuïssement du *t*, Villon fait rimer *huit* avec *bruit* :

Rien n'y font sept pintes ne huit...
Puis après sans mener grant bruit. (G. T. 1563-5).

Villon, pour rimer avec *bien*, ne craint pas d'écrire, par une licence blâmable, à la troisième personne du singulier de l'indicatif du verbe *tenir*

Qu'en paroles toute jour *tien* (G. T. 591).

sans *t* final, et dont il n'aurait pu citer un seul exemple dans le *Roman de la Rose* qui compte plus de 22.000 vers. Par contre, il écrit en tout droit :

De vous, de Dieu vie je *tien* (*Double ballade*).

On sait que cette suppression de l'*s* à la première personne du singulier de l'indicatif pour les verbes de la deuxième, troisième et quatrième conjugaison s'est maintenue jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Villon, par une licence parfaitement régulière, supprime l'*s* finale à la première personne du pluriel des verbes quand le besoin de la rime l'exige.

C'est de quoi nous *esmerveillon*...

rimant avec *haillon*, *esguillon*, *ranguillon* (*Ballade pour servir de conclusion*). Cette licence était générale au XV^e siècle. On en trouve également de nombreux exemples dans le *Roman de la Rose* :

Qui le vit? où le *trouceron*?

rimant avec *Neron* (T. II, p. 103).

Conseillés moi, quel la *feron*,
Comment nostre est *ordeneron*? (T. II, p. 307);

forme qu'on retrouve d'ailleurs dans le corps du vers :

Si li *monstron* bien et *dison*... (T. I, p. 148).

Cette suppression de l's finale s'observe également en prose dans les textes du XIV^e et du XV^e siècle.

Tant qu'il a de long et de lé
Vivre autant que *Mathusalé*! (G. T. 62-64¹).

Mathusalé n'est nullement mis pour *Mathusalem*. La forme de *Mathusalé*, forme encore aujourd'hui populaire de *Mathusalem*, se rencontre couramment dans les textes du moyen âge et jusqu'au XVIII^e siècle. « *Matusalé* et *Musalem* se disent tous deux, mais *Musalem* est le plus en usage » remarque Richelet (*Dictionnaire de la Touche* (1710), cité par THUROT, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens* (Paris, 1881-2, in-8^o), t. II, p. 476.

Il s'en est à pié allé
N'a cheval, hélas! comment *don*?

rimant avec *don* (G. T. 173-4).

Marot prétend que Villon a écrit « *don* pour *donq* ».

1. Le vers de Villon se retrouve exactement dans le *Monologue des perruques* de Coquillart :

Saillir, saulter par long par lé.
Vivre autant que Mathusalé.
(T. II, p. 270, édit. d'Héricault).

par trop grand licence poétique ». (*Les œuvres de François Villon de Paris recues et remises en leur entier...* Paris, 1533, in-8, p. 49¹). Marot se trompe. La forme *don* pour *done* se trouve fréquemment en vers, à la rime, au xv^e siècle :

A Dieu, madame — Or, à Dieu, *don*!

rimant avec *occasion* (Coquillart, t. II, p. 232) ; de même dans le *Roman de la Rose* :

Por Die, Sire, dites-moi *don*

rimant avec *don*, comme dans le vers de Villon (T. I, p. 438) ; et aussi en prose : on lit dans le sermon *Mulier cum parit* de Maurice de Sully (fin du xi^e siècle) : « *Don* n'est ceo l'abbaië seint cestui? » *Romania*, t. V (1876), p. 473 (*Les mss. des sermons français de Maurice de Sully*). Enfin *don* pour *done* est la forme usitée, encore aujourd'hui, dans le patois normand : dis don = dis donc (Henry Moisy, *Dict. de patois normand Caen, s. d.*, in-8, p. 209). *Don* se dit également dans le parler populaire parisien.

Item, donne à Michaut *Cul d'oe*

Et à sire Charlot Taranne

Cent souz. S'ils demandent : Prins *ou* ? »

(G. T. 1338-40.)

1. Le Dr Wolfgang von Wurzbach approuve la critique de Marot : *Die Werke Maistre François Villons mit Einleitung und Anmerkungen* (Erlangen, 1909, in-8), p. 64, note. — Sur le *e* atone et sonore dans *done*, cf. Thurot, t. II, p. 132. — La remarque de Marot tendrait à établir qu'au xvi^e siècle la forme *done* avait seule prévalu. Mais avant, les formes *don* et *done* étaient coexistantes. Dans la versification moderne, *done* ne peut rimer avec *don* bien que Racine — mais dans une comédie — ait fait rimer *done* avec *pardon*. (Cf. Quicherat, p. 36, n. 1).

oe sonnait *oue* :

... l'amplastre meterez
Dessus la *joe*.
Dormetz un pou. je le vos *loe*;
S'au lever n'i a merde ou *boe*...

(RUSTEBEUF, *Le diz de l'Erberie*)¹. — (*Joe, loe, boe* = *joue, loue, boue*).

Le mot *oie* revient par trois fois dans Villon : une fois sous la forme *oe* ; les deux autres fois sous la forme *oye*.

Pour ferrer *oes* et canettes (G. T. 1823).
Et tous les jours une grasse *oye* (P. T. 125).
Les mendiens ont eu mon *oye* (G. T. 1649).

L'auteur de Pathelin emploie les trois formes *oe, oue, oye*.

Je doy boire et si mangeroy
De l'*oe*, par saint Mathelin (vers 501-2).
Il doit venir menger de l'*oue* (461)

rimant avec *moue*.

... mangez vos *oues* (692)...
Et si mengerez de mon *oye* (300),

rimant avec *monnoye*.

Oue n'est que la transcription phonétique sous laquelle on prononçait *oe* :

Ilz n'ont laissé pore ne *oue*

écrit le poète normand Olivier Basselin, contempo-

1. Adolf KRESSNER, *Rustebuef's Gedichte nach den Handschriften der Pariser National Bibliothek* (Wolfenbüttel, 1885, in-8), p. 117, vers 95-97, et *passim*, p. 31, vers 147, 148; p. 97, v. 33, 5, 7, 9, etc.; de même le *Roman de la Rose*, t. II, p. 96, vers 128-9, etc. — Dans le *Jargon*, *oe* rime avec *oue*. (Cf. ballade VI, p. 153; ballade VII, p. 157).

rain de Villon, dans sa chanson contre les Anglais. Or Marot vous avertit que « la commune de Paris ne dit *ou* ne *qui*, mais *oue* et *quie* » (p. 73). Par suite la *Cul d'oe* (*oue*) et *prins ou* (*oue*) est exacte; et Bouvelles confirmait cette remarque, lorsqu'il atteste que *Noël* se prononçait *Noué* (HENRI CHATELAIN, *Recherches sur le vers français au xv^e siècle*.... Paris, 1908, in-8, p. 79¹, de même qu'au xiii^e siècle, Rustebeuf fait rimer *Noé* (*noël*) avec *cloé* (*cloué*) *Œuvres*, édit. Kressner, p. 246, vers 1053-4). Michel Cul-d'oe descendait d'une vieille famille parisienne. Villon n'a pas modifié l'orthographe de ce nom pour le besoin de la rime; et c'est ainsi qu'à bon droit il est donné dans l'édition princeps de 1489 : le manuscrit de Stockholm, très vraisemblablement non pas copié, mais dicté², donne *Culdoue* et *prins oue*; de même le manuscrit de l' Arsenal 3523³. Cette transcription phonétique se retrouve dans un ordre de Charles V à ses généraux trésoriers de Paris « de payer 300 fr. d'or à Pierre Cudoue païeur des œuvres du chasteau du Louvre » (1^{er} septembre 1364). *Le cabinet historique*, t. VI (1860), p. 220. Le nom de « Charles Cul-d'Oe » figure dans une lettre de donation d'Henri VI d'Angleterre (4 janvier 1432); celui de « Charles Cul-d'Oe » (le même), dans une lettre de rémission du même roi

1. Tant crie on noe qui vient
 (VILLON, édit. parisienne de 1489 : sig. g. VI).
 Noe le tiers qui fut là
 Ibid., sig. b. VIII).

2. BLIVANCE, *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon*.... (Leyde, 1882, in-8), p. 51.

3. G. Paris verrait plutôt dans *Cul d'ouie* « un exemple de la chute de l'e final en hiatus. » *Romania* (1901), *Villoniana*, p. 339

(28 août 1426. Cf. LONGNON, *Paris pendant la domination anglaise* (Paris, 1878, in-8), pp. 340: 224-5).

Les mots hébreux et latins terminés en *m* et en *n* suivent la prononciation française : aussi les rimes suivantes de Villon sont-elles exactes :

Qui n'est de beuf *cordoen*
 Du pseaulme *Deus laudem* (G. T. 46-48);
 Assez ai perdu tout cest *an*,
 Dieu y vueille pourvoir, *amen!* (G. T. 1357-8).

De même les mots en *an* riment avec les mots en *en* : *ancien*, *Valerien*, *crestien* riment avec *an*¹ (année).
Jehan, *an*, *amen*, *ancien* (G. T. CXXVII).

G. Paris a dressé la liste des « irrégularités parfois très fortes » écrit-il², que s'est permis Villon dans les rimes féminines suivantes : *dame*, *asne* (G. T. CXXXVII); *masles*, *Charles* (G. T. IX); *Merle*, *mesle* (G. T. CXVI); *ensle*, *Temple* (G. T. LXXXIX); *branle*, *tremble* (G. T. CLXVI); *peuple*, *seule* (*Le dit de la Naissance Marie d'Orleans*, III); *bible*, *evangile* (G. T. CXXXIV); *prophetes*, *fesses* (G. T. LXXI);

1. Erasme critique cette prononciation : « Vix in alia littera magis errat Gallorum vulgus, a pro e sonantium, si quando vocalem excipiat n. aut m. Nam pro quendam sonant quendam, pro redemptus redamptus, pro emblemata amblemata, pro vando vando, pro centosus cantosus, pro tempus tampus. Hunc errorem subinde reprehendimus in codicibus Gallorum manu descriptis aut excussis. Hic tamen emendatior est Picardorum enuntiatio, nec ulli magis peccant, quam qui sibi mire gallice videntur loqui. Quod non in aliud monemus, nisi ut haec protinus dediscant pueri, ne pravus usus haereat latina graecave sonantibus, neve pro ἔργον ενυγῆν ενυγῆν, pro ἔργον ενυγῆν ενυγῆν. » *De recta latini graecique sermonis pronuntiatione dialogus* Bâle. Froben, 1528 in-8), p. 96.

2. *Romania*, t. XXX (1901), p. 369.

juste, fusse (G. T. XVIII). Il est curieux que Paris n'ait pas cherché à voir si ces « irrégularités » n'avaient pas leur explication dans la phonétique du temps; il aurait sans doute, après cette enquête, modifié son opinion. Villon fait rimer *dame* avec *asne*, par une licence commune à de nombreux poètes du xv^e siècle et dont M. Chatelain a recueilli les exemples (p. 62). Dans la rime *dame* avec *asne*, c'est l'identité de la voyelle nasale qui fait la rime. Cette rime se retrouve sous la plume du poète académicien Henri de Régnier qui accouple *saluâmes* et *anes*, de même que *citerne* et *referme*¹.

Musles, Charles. — Villon prononçait *malles, Chal-ler*, comme nous l'apprend Bovelles qui constate que les Parisiens ont le défaut de changer en *ll* les consonnes *rl* se trouvant dans le corps d'un mot; et il cite comme exemples *Charles, varlet, parler* qu'on prononçait *Challes, vallet, paller*². De même pour la rime *Merle* (nom propre) et *mesle* qu'on prononçait *melle*: quant à l's de *mesle*, elle était atone et purement graphique.

Enfle, Temple. — Cette rime, et d'autres similaires de poètes du xv^e siècle et que M. Chatelain a réunies, semblent montrer que la prédominance phonique des liquides *m n* venant après la voyelle nasale décide

1. La rime *dame* et *asne* se trouve également dans *La troisième repue des torcheculs* composée dans le milieu de Villon par un auteur anonyme :

Il va à pied, par faulte d'asne.
Lors, Penassac respondit : « Dame...

Pierre JANNET, *Œuvres complètes de Villon. — Poésies attribuées à Villon*, p. 202.

2. Caroli BOVELLI Samarobrini liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate (Paris, 1533, in-4), cap. XXXV, p. 32. Cité par THUROT L. II, p. 289.

de la rime (la deuxième consonne qui suit étant elle-même, comme ici, une liquide) : il y a donc rime et non assonance.

Branle, tremble. — La même remarque relative à la rime *enfle, Temple*, s'applique également bien dans le cas présent, outre qu'on prononçait *tremle* :

De cest siegle? que vos en semble? »
Li lecheres fremist et *tramle*....

(*Le Roman de Renart*, publié par Ernst Martin, Strasbourg, 1882, in-8°, t. I, branche II, p. 103, vers 443-4). De même, dans *semble*, le *b* disparaissait. On disait *semler* pour *sembler*. On lit dans Jean d'Artsel : « ... et autres bestes en *sanlant* cas... » : « les conceptions de l'entendement le plus sovent ne sont mie *sanlans* as ymagenes... » *Li ars d'amour, de vertu et de boncïrté*, dans CONSTANS : *Chrestomathie de l'ancien français* (Paris, 1890, in-8°), p. 285.

Peuple, seule. — Dans cette rime, l'apocope de *p* avait lieu : on prononçait *peule*. On en trouve de nombreux exemples en vers et en prose. Dans *L'histoire de Joseph* :

Li *peules* muert de fain (p. 151, vers 97) ;

quelques vers plus haut (vers 86) :

Que li *peules* li donc.

(*Die altfranzösische « Histoire de Joseph »*, texte critique par Wilhelm STEUER, Erlangen, 1903, in-8° : 2^e tiers du XII^e siècle).

« Ce semblet que toz li *peules* de cristienteit soit iuriez encontre ti.. » : « Om ne puet iai mies dire ke li prestes soit si cum li *peules*. car li *peules* nen est

iaï mies de si grant malice cum li prestres ». (Wendelin FOERSTER, *Li Sermon Saint Bernart* (Erlangen, 1885, in-8°, p. 145¹).

Bible, evangile. — Là aussi, le *b* de *bible*, placé devant *l* perdait toute sa consistance. Il faut prononcer *bile* rimant avec *evangile*. Il y aurait alors un jeu de mots auquel Villon a sans doute pensé, et une plaisanterie à l'endroit de Mlle de Bruyères dont le caractère irascible et acariâtre prêtait particulièrement à la satire :

Item, pour ce que scet sa *bi b le*
 Mademoiselle de Bruyeres,
 Donne preschier, hors l'Evangile....
 (G. T. 1507-9).

Prophetes, fesses; fuste, fusse. — Ces deux rimes où le *t* se change en *s* sont assez singulières. Il n'en est pas moins vrai que le cas n'est pas isolé ni spécial à Villon. Coquillart fait rimer *evangelistes* avec *nices* (T. I, p. 99); Martial d'Auvergne *office* avec *instruite*, et d'autres poètes du xv^e siècle présentent des rimes similaires (cf. Chatelain, p. 72). Le fait existe donc, encore qu'on n'ait pu l'expliquer d'une façon plausible. Il est à noter qu'à Paris, la prononciation populaire de nom *Auguste* est *Augusse*; et le diminutif *Gugusse* est dit pour *Guguste*. Ailleurs, dans la *ballade sur le mesme propos*, Villon fait régulièrement rimer *prophetes* avec *testes, bestes, lunettes, musetes, amouretes. Cretes, puceletes, fuites, tarte-*

1. Dans Leroux de Lincy, *Choix de sermons de saint Bernard* à la suite de : *Les quatre livres des rois* (Paris, 1841, in-4 (Collection des documents inédits sur l'histoire de France), pp. 555-6.

letes, deshonestes, sornetes, chansonnetes, bascheletes, escouvetes, civetes, brunetes.

A cette liste, on peut ajouter d'autres rimes sur lesquelles il y a quelques remarques à faire: les rimes, par exemple, terminées par des mots dont l'*r* médiale est syncopée, comme dans ce vers :

Ou le conte Daulphin *d'Auvergne*

ce dernier mot rimant avec *Charlemaigne* qui revient à la fin des trois huitains et de l'envoi dans la *Ballade des seigneurs du temps judis*. On prononçait *Auveine* (aine) : le *g* lui-même ne sonnait pas, ce qui donnait *Charlemaine*, forme sous laquelle on le trouve fréquemment écrit au xv^e siècle en vers comme en prose :

Puis le temps *Charlemaine*...

rimant avec *demaine* (CHASTELLAIN et MOLINET, *Chronique métrique*, Bruxelles, 1836, in-8°, p. 118 : et antérieurement :

Après vint li boins *Charlemainnes*

rimant avec *moines* (Jubinal, *Nouv. recueil de contes... des XIII, XIV et XV^e siècles*, Paris, 1842, in-8°, t. II, p. 21) ainsi que dans le corps du vers :

Et comment donc? *Karlemaines* a dit.

(Huon de Bordeaux, dans CONSTANS : *Chrestomathie*, p. 69, vers 93¹).

1. Droit au meillien d'une belle campagne,
 Et en faisant gros chasteaulx en Espagne,
 Me feist monter une grosse montaigne,
 La plus haulte qui soit jusque(s) en Auvergne.

écrit Molinet dans *Les faitz et dictz de feu bonne memoire Maistre*

La suppression du *g* devant *n* donne la rime exacte de *signe*, *geline*, *voisine* (P. T. XXXII) ; de *dessaisine*, *assigne* (G. T. CXXI). Aujourd'hui encore, le mot *signet* est prononcé *siné*.

Sur ce papier posez votre signet
En beau françois apparent et si net....

écrit Crétin, le contemporain de Villon (Quicherat, p. 378).

A remarquer la chute de *fr* devant *fg* dans les mots *courges*, *Bourges* rimant avec *rouges* et *bouges* (G. T. CXIV). Les mêmes rimes se retrouvent dans une ballade de Deschamps¹, laquelle a évidemment servi de prototype à Villon pour son huitain (CXIV). De même dans le huitain (CXXX) *rouges* rime avec *Bourges*.

L'*s* est assourdie dans *honneste* rimant avec *Vallette* (G. T. XCVII) ; pareillement dans *deshonnestes* rimant avec *tarteletes* (G. T. 650-2), et même dans *honneste* rimant avec *admoneste* (P. T. XIV), car Coquillart fait rimer *sornette* avec *admonesté*, ce qui donne la prononciation *admonête*. Il y a d'ailleurs sur la prononciation de ces mots en *este* quelque incertitude qui tient à ce que l'*s* a été muette un temps et sonore un autre. « Mais peut estre que quelque jour viendront-ils (les mots *espece* et *esperer*) au rang des autres; aussi bien que de nostre temps ce mot d'*honneste*, auquel dans ma jeunesse j'ay veu pronocer la lettre de *s*, s'est maintenant tourné en *e* fort long »,

Jehan Molinet (Paris, 1531, in-fol., fol 27^v). — Sur cette syncope de *fr* médiale, cf. Thurot, t. II, p. 278.

1. *Œuvres*, t. X, p. XLII (Pièces attribuées à Deschamps).

comme l'écrit Pasquier cité par Quicherat (p. 366).

L'*s* au pluriel est si fortement articulée qu'elle assourdit pleinement la consonne précédente : c'est ainsi que la rime de *mèsseigneurs* avec *rongneux* (G. T. CXII) est exacte : aujourd'hui encore, le mot *piqueurs*, dans le langage des chasseurs, se prononce *piqueux*¹.

La lettre *x* dans *dextre* sonnait *s* (*Ballade la belle heaulmière*) et s'écrivait souvent *destre* (d'où le substantif *destrier*) :

Face argent à *destre* et *senestre* (G. T. 1352)....

L'*s* elle-même devenait atone ; de là les rimes *estre*, *cognoistre*, *senestre*, *adextre*, *paistre*, *perpetre*, *mettre*, qui montrent bien que l'*s* ne se prononçait pas.

L'*x* de *Calixte* sonnait *s* ; d'où la rime de *Calixte* avec *papaliste*, *scotiste*, *amatiste*, *resiste*, etc. (*Ballade des seigneurs du temps jadis*).

L'*x* entre deux voyelles sonnait comme deux *ss* : de là, la rime *tauxée* avec *Macée* (G. T. 1210-2). Devant le *t*, la consonne *p* ne se prononçait pas ; c'est ainsi que *ceptres* rime avec *ance(s)tres* (G. T. 278-80). A la fin d'un mot au singulier, *l*, *f*, ne se prononçaient pas, de même au pluriel où souvent on les supprimait dans l'écriture. *Paris* rime avec *peris*² (périls), *peris*, *barilz* (G. T. LXXXVIII) ; *soubtilz* avec *voultiz*, *traictiz* (G. T. 494-6-9) ; *desconfiz* avec *filz*, *prouftz* (*Poé-*

1. Cf. à ce sujet, Thurot, t. II, pp. 165 et 190.

2. Cette dernière rime est d'autant plus riche qu'on prononçait alors *Peris Paris*. On connaît la phrase rapportée par G. Tory : « Mon mery est à la porte de Peris ou il se faict peier. » *Champfleury* (Paris, 1529, in-fol.) fol. 33. « Telle maniere de parler, ajoute Tory, vient d'acoustumance de ieunesse. » *Ibid.*

sies attribuées à Villon, V); de même, *neufz* avec *cheveulx* (P. T. XXXI).

La consonne *g* suivie de *on* sonnait *con* : c'est ainsi que *Nigon*, *dongon*, *Changon*, *escourgon* se prononçaient : *Nigeon*, *dongeon* (donjon), *Changeon*, *escourgeon*, (P. T. XVIII) : de même *clergons* rimant avec *jons* (G. T. CXXI), Palsgrave préférait même la graphie *gon* à celle de *geon*, surtout dans les temps des verbes en *ger* qui finissent par *oy* ou *ay*.

Moitié *bourgoise* et demoyselle

écrit Coquillart (t. I, p. 83 et 94). Les formes *bourgoise*, *bourjoise*, *bourgeoise* (et *borgoise*) s'employait indifféremment. Cf. PALSgrave, *L'éclaircissement de la langue française* publié par F. Génin (Paris, 1852, in-4), p. 29-30.

La prononciation du *d* final était identique à celle du *t* ; de même le *b* sonnait comme un *p*. De là la rime de Villon. *Quod* et *Tricot* (G. T. 1953) ; *Margot* et *Bigod* (G. T. 1583-5) ; *Jacob* et *trop* (G. T. 57).

Seuf (soif) rime avec *esteuf* (G. T. 729-30), et n'est pas, comme on l'a cru (*Romania*, 1901, p. 364) une particularité du langage de Villon qui emploie le même mot dans le corps du vers :

Je meurs de *seuf* auprès de la fontaine

(1^{er} vers de la *Ballade du concours de Blois*). Ronsard fait rimer *seuf* avec *beuf* « mais, dit Tabourot, il le faut plustost admirer en cela que l'ensuyvre. » (Cité par Thurot, t. I, p. 373).

O rime avec *ou* : *reproche* avec *bouche* (*Requête de Villon*). On pourrait lire *boche* afin d'avoir pour

toute la pièce l'identité du phonème final qui se reproduit au premier et au troisième vers des trois dizains : *boche, reproche; broche, roche; estoche, cloche*. Dans le *Roman de la Rose* et ailleurs *reproche* rime avec *bouche* (I, II, p. 204).

La diphthongue *oi* rime avec *a* : *poirre* (péter) se prononce *pourre* rimant avec *barre, carre* (G. T. XCVIII : « faut pronocer *pourre* à la parisienne » écrit Marot p. 62).

E rime avec *oi* devant *l+e*. *Toiles* rime avec *grosselles, Vauselles, telles*, et se prononce *tèles* (G. T. 658-60-61-63 ; comme il rime avec *criminel, Ruel, Rosnel* (G. T. CXXVIII). La double forme *Rueil* et *Ruel* existe encore aujourd'hui : Villon qui prononçait *Ruel* les emploie également toutes deux, la première fois dans le G. T. vers 1672 et dans le huitain CXXVIII (365), la seconde fois dans le *Jargon* (ballade II, 36).

Pors qu'on dit à Reims et à *Troies*...

Que six ouvriers font plus que trois.

(G. T. 614-6)

Les mss. et l'imprimé de 1489 donnent *Trois* ; mais il est assez vraisemblable que Villon qui respectait d'ordinaire l'orthographe des noms propres a dû écrire *Troies*. *Te* étant atone après la voyelle *i* ; et de la suppression de cet *e*, il fait rimer *Troi e s* avec le mot *trois* à terminaison masculine sur la même tonique. Cf. G. Paris, *Romania*, p. 359.

Ay rime avec *oy*, *Bellefaye* avec *pensaye* (G. T. CLXIX) ; *employ* avec *lais* (legs ; *moy* avec *may* (Cod. 1-3 ; *poise* avec *aise* (G. T. 1500-3), *Helaine*,

alaine, avec *avoine*, *Babyloine* (G. T. 1483-5; 1493-5).
Voirre *verre* rime avec *erre*, *tonnerre* (G. T. CLXVI).
clercs avec *loirs* (prononcé *lers*, héritiers, G. T. CXXIII). Alain Chartier écrit par un *e* le mot *croire* (*crerre*) dans une pièce monorime en *erre* (Quicherat, 343). *A* rime avec *e* devant *m*. *Ame* rime donc avec *diademe* (G. T. XXXVIII)¹. Il est probable que Villon prononçait à la parisienne *eme*, comme on disait *medeme* pour *madame* (Thurot, t. I, p. 21... *Ai* *Saine*), *oi*, (*roine*) devant *n* sonore se prononcent *ei* : *rommaine*, *germaine*, *maine*, *humaine*, riment avec *moyne*, *essoyne*, *royne*, *Saine* (*Ballade des dames du temps jadis* prononcés *meine*, *esseine*, *reine*, *Seine*, ou quelque chose d'approchant. Cf. *Romania*, p. 363). Rustebeuf fait rimer *espine* avec *roïne* (Œuvres, édition Kressner, p. 228, vers 273-4). *Oi* rime avec *e* : *seel*, *cessoit* (G. T. CLXVI) : *ié* rime avec *é* : *pitié* rime avec *traictié* qu'on disait également *pité* (d'où *piteux*), *traicté* (P. T. XXV) : *Perdrier* rime avec *aider* (*aidier*), G. T. XXX.

Dans la *Ballade des contre-vérités* les mots en *ain* riment avec *oin*. — *Fain*, *foing* (*fein*), *baing*, *poing*, *soing*, *coing*, riment entre eux : de même *mains* avec *moins* (*mains*) (P. T. XXXII).

Er rime avec *ar*. *Perde* (*parde*) rimée avec *garde* (G. T. CXXVII). « Le Parisien dit *parde* et non *perde* » remarque Marot, p. 74. — *Galerie* rime avec *Marne* *galarne* (G. T. CXLIV).

1. « ... qu'il faut prononcer *dyadame* à l'antique ou à la parisienne », dit Marot (p. 25). Mais Marot, écrivait plus de soixante ans après Villon ; et il n'est pas prouvé que la prononciation, dans ce laps de temps, n'ait pas subi certaines modifications, et que Villon n'ait pas prononcé *eme*, comme on fit plus tard au xvii^e siècle.

Les mot *Barre, ferre, terre, querre* (P. T. XXIII), riment entre eux, de même les mots *terre, barre ferre, serre* (G. T. LXVI). « Fault prononcer *tarre* pour *terre* et *sarre* pour *serre* à cause du terrouer. » (Marot, p. 47). Le mot *ferre* ou plutôt *fuerre* (prononcé *fouarre*) nom de la rue si célèbre au moyen âge. Quant à *serre* (prison), cf. Du Cange au mot *sarre, tenir en sarre. Er* suivi de *t* rime en *art*. — *Robert* rime avec *Lombart* (G. T. LXIV); *appert* et *part* (G. T. LI) : « Fault dire *appart* et non *appert* à l'usage de Paris. » (Marot, p. 40). *Haubert* rime avec *Robert* : « *Haubert* montre que Villon estoit de Paris et qu'il prononçoit *Humbart* et *Robart*. » (Marot p. 4). *Ar* suivi de *t* rime en *er* : *Montmartre* rime avec *tertre* (G. T. CXXXVI). De même lorsqu'il est suivi de *d* ou de *n*. Le peuple, à Paris, dit encore *Montpernasse*; Villon écrit *merdis* (mardis., *Epistre en forme de ballade*, 25).

Quant aux rimes dont la voyelle accentuée de l'une est brève et l'autre longue, comme *ostes, marmotes, crostes, crottes* (*Ballades par laquelle Villon crye mercy à chascun*), elles étaient couramment employées, et l'on voit même les meilleurs poètes du XVII^e siècle ne pas s'abstenir d'en faire usage (cf. des exemples dans Quicherat, p. 38).

Bien d'autres remarques relatives à la rime chez Villon pourraient trouver place ici; mais le lecteur qui voudra entrer dans le détail de l'œuvre devra se reporter aux traités spéciaux de versification, et tout particulièrement aux *Villoniana* de Gaston Paris publiés dans la *Romania* (t. XXX (1901), pp. 352-392)¹;

1. G. Paris termine ses *Villoniana* par ces mots : « Il reste encore

et à l'ouvrage de M. Henri Chatelain : *Recherches sur le vers français au XV^e siècle, rimes, mètres et strophes*, et que j'ai eu maintes fois l'occasion de citer dans cette étude.

De ce rapide et sommaire examen on voit toutefois que les imperfections et les licences de Villon sont moins nombreuses qu'on s'est plu à le dire, et qu'elles tiennent en partie aux règles de la versification de son temps qui étaient beaucoup plus libérales que celles de nos jours.

Quant à la phonétique du xv^e siècle, il est difficile, en bien des cas, de l'établir toujours avec exactitude, ce qui doit imposer à la critique une sage défiance et une prudente réserve dans ses appréciations. A côté de ces imperfections — qui existent, mais en petit nombre — il faut admirer sans réserve la richesse des rimes de notre poète où, comme dans la *Ballade des dames du temps jadis*, il combine avec un art exquis les rimes en *aine* et en *is* qui bercent l'imagination et la tiennent sous ce charme étrange qui est la marque de la poésie vraiment originale et personnelle. Ces qualités de forme et de composition éclateraient davantage si, au lieu de se limiter comme dans ce travail, à l'étude de la rime,

dans le texte de Villon bien des incertitudes et dans l'interprétation de ce texte bien des obscurités. Les efforts des critiques de notre temps et surtout M. Longnon en ont fait disparaître beaucoup; il faut espérer que des recherches et des réflexions nouvelles arriveront encore à en restreindre le nombre. Le sujet vaut la peine qu'il demande, car tout ce qu'on fait pour mieux établir et pour éclaircir le texte des œuvres du poète parisien a pour résultat de faire mieux apprécier et goûter l'art si original, si personnel, si spontané et en même temps si réfléchi dont elles sont l'expression. » (p. 399).

on pouvait s'étendre sur la métrique, le choix subtil des mètres, la coupe savante du vers, et sur tous les éléments constitutifs de sa phrase qui reflète avec tant de plénitude « la qualité contemporaine et l'éternelle humanité ». Mais c'est un plaisir à laisser aux amoureux de Villon qui se délectent à la lecture de ces strophes dont le singulier et rare privilège est de captiver l'esprit alors même qu'il n'en saisit pas toujours exactement le sens et la portée. Aussi Marot avait-il vu juste, lorsque, parlant de Villon et de ses poésies, il écrivait ces paroles prophétiques : « Le reste des œuvres de nostre Villon est de tel artifice, tout plain de bonne doctrine et tellement painct de mille belles couleurs, que le temps, qui tout efface, jusques icy ne l'a sceu effacer; et moins encore l'effacera ores et d'icy en avant, que les bonnes escriptures françoises sont et seront mieulx congneues et recueillies que jamais. »

A. Clement Marot de Cahors, valet de chambre du Roy, aux Lecteurs. S. Prologue, A IV^{vo}.

APPENDICE I

(Voir ci-dessus, p. 11.)

I

LES SOURCES DU « DIOMÈDES » DE VILLON.

Dans les huitains XVII-XX du *Grant Testament*, Villon raconte l'histoire d'« Alixandre » et du pirate « Diomedès ». Feu Gaston Paris avait fait à ce sujet quelques recherches qu'il se proposait de publier, quand la mort l'a malheureusement empêché de donner suite à ce dessein¹. Je me propose d'aborder ici, dans leur ordre chronologique, la série des textes où cette anecdote est rapportée, de les comparer entre eux, et d'en dégager la conclusion.

La première mention que l'on connaisse de ce récit se trouve dans un fragment de la *République* de Cicéron, fragment rapporté par Nonius².

Vient ensuite la relation de Caecilius Balbus, rhéteur qui florissait à Rome au temps de Trajan. Dans cette rédaction, le nom du pirate « Dionides » y est donné pour la première fois³.

1. *Romania*, t. XXX (1901), p. 385.

2. Nonius, IV, 226; XIII, 6. Cf. *Ciceronis opera omnia* (Paris, 1834, in-8), t. V, pars I^a, p. 303.

3. *Caecilii BALBI de nugis Philosophorum quae supersunt* (Bâle, 1835, in 4, édition Edouard Wochlin), p. 5.

Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, fait une allusion au récit de Cæcilius Balbus, sans donner, toutefois, le nom du pirate¹.

Jean de Salisbury, qui suit, insérait dans son *Polycraticus*, le récit de Cæcilius Balbus, d'après un manuscrit aujourd'hui disparu².

Au XIV^e siècle, Jacques de Cessoles intercalait cette anecdote dans son *Liber Scachorum* qui fut traduit en français, à peu près à la même époque, par Jean de Vignai et par Jean Ferron. Bien que Jacques de Cessoles se soit contenté de démarquer le texte du *Polycraticus*, il n'en déclare pas moins tenir son récit de saint Augustin. Comme dans le *Polycraticus*, le nom de pirate est « Dyonides ».

La traduction de Jean Ferron donne toujours, comme l'original de Jacques de Cessoles « Dyonides » au contraire, Jean de Vignai l'appelle, comme plus tard Villon, « Diomedès ». Toutefois, dans le texte latin de Jacques de Cessoles, de même que dans les deux traductions françaises, les idées contenues dans le huitain XIX ne se trouvent pas exprimées, alors qu'elles le sont dans le texte latin du *Polycraticus* et dans la traduction française de ce dernier ouvrage faite au XIV^e siècle par Denis Foullechat.

Il résulte de ces différentes remarques que Villon a suivi soit le texte latin, soit la traduction française du *Polycraticus*, de même qu'il a connu la traduction française du traité de Jacques de Cessoles faite par Jean de Vignai. Mais, si Jacques de Cessoles avait déclaré — à tort — tenir son récit de saint Augustin, Villon lui aussi, sans plus de raison, croyait devoir

1. *De Civitate Dei*. IV. 1. — Le texte en est donné plus loin.

2. Le seul manuscrit connu qui ait conservé le texte de Cæcilius Balbus est celui de Hambourg, publié par Woelflin, et reproduit ci-après.

attribuer le sien à « Valère le Grant ». Cette dernière méprise peut sans doute s'expliquer ainsi. La plupart des exemples cités par Jacques de Cessoles dans son *Liber Scachorum* (ainsi que dans les traductions françaises) sont empruntés à Valère Maxime. Il est vraisemblable que Villon, qui écrivait de mémoire, aura par erreur attribué la paternité de ce récit à « Valère le Grant » parce que ce dernier nom, qui revient sans cesse sous la plume de Jacques de Cessoles, l'avait plus particulièrement frappé¹.

Pour l'intelligence des remarques qui précèdent, je donne successivement d'abord le texte de Villon, puis ceux de Cicéron, de saint Augustin, de Cæcilius Balbus, de Jean de Salisbury, la traduction française du *Polyeraticus*, le texte latin de Jacques de Cessoles, et les deux traductions françaises de ce passage.

Il n'y aura plus ensuite qu'à tirer la conclusion qui se dégage de la comparaison de ces différents morceaux.

Texte de Villon.

G. T. XVII

Ou temps qu'Alixandre regna,
Ung homs, nommé Diomedès,
Devant lui on lui amena,
Engrillonné poulces et dès
Comme ung larron: car il fut des
Escumeurs que voions courir.
Si fut mis devant le cadès,
Pour estre jugé à mourir².

1. Bibl. nat., fr. 578, fol. 77a; 77d; 81d; 82a; « Valerien racompte »: — fol. 89a; 89d: « Valerien le Grant », etc.

2. Les opinions diffèrent sur le sens du mot *cadès*, suivant qu'on le considère comme venant de l'arabe *gādhi*, juge, ou qu'on le fait venir du provençal *capdet*, du latin *capitellum* (*cap'tellum*) diminutif de *caput*, chef: le fils aîné étant considéré comme le chef de la famille; le second des enfants, le second chef, le *petit chef*; par extension, *chef*, d'une façon général et *capitaine*. C'est le dernier sens auquel se rangent Bijvanek (p. 33), M. Longnon et G. Paris. Il faut alors lire:

Si fut mis devant *ce* cadès...

XVIII

L'empereur si l'araisonna :
 « Pourquoi es tu larron de mer ? »
 L'autre, responce luy donna :
 « Pourquoi larron me faiz nommer ?
 Pour ce qu'on me voit escumer
 En une petiote fuste ?
 Se comme toy me peusse armer,
 Comme toy empereur je fusse.

XIX

« Mais que veux tu ! De ma fortune,
 Contre qui ne puis bonnement,
 Qui si durement me fortune¹,
 Me vient tout ce gouvernement.
 Excuse moy aucunement,
 Et saiche qu'en grant povreté
 — Ce mot dit on communement —
 Ne gist pas trop grant loyauté. »

XX

Quant l'empereur ot remiré
 De Diomedès tout le dit :
 « Ta fortune je te muray,
 Mauvaise en bonne ! » si luy dit.
 Ce fist il. Onc puis ne mesfit
 A personne, mais fut vray homme ;
 Valere, pour vray le nous dit,
 Qui fut nommé le Grant, à Romme.

Texte de Cicéron. — « Nam quum quaereretur ex eo, quo scelere impulsus mare haberet infestum uno

D'autre part, cadès est la transcription de mot grec *καδής*, juge. Voici la définition de Du Cange, dans son glossaire grec : « *καδής*, *καδής*, *judex apud Turcos*... Sic enim appellati ejusmodi judices, quod ex viris piis ac probis seligerentur. Id enim sonat vox *καδής*. » *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis* (Paris, 1688, in-fol.), t. I, col. 532. Le mot *cadix* dans le sens de *juges* se trouve dans Guillaume de Machaut. *Prise d'Alexandrie*, 6442, cité par Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, SUPPLÉMENT, C., p. 405.

1. Malgré les manuscrits et les imprimés, ne conviendrait-il pas de lire : « m'importune » ?

myoparone : « Eodem, inquit, quo tu orbem terrae. » (Nonius IV, 226 ; XIII, 6). — Cicero, *De Republica* lib. III¹.

Texte de saint Augustin. — « Eleganter enim et veraciter Alexandro illi magno quidam comprehensus pirata respondit. Nam cum idem rex hominem interrogasset, quid ei videretur, ut mare haberet infestum; ille, libera contumacia « Quid tibi, inquit, ut orbem terrarum : sed quia id ego exiguo navigio facio, latro vocor, quia tu magna classe imperator. » *De Civitate Dei*, IV, 4 (Migne, *Patrologia latina. Sancti Augustini Opera*, t. VII, col. 145)².

Texte de Caecilius Balbus. — (*Codex Hamburgensis.* — Latrocinium. CÆCILIVS BALBUS I, 3, *De Nugis Philosophorum.* « Cum pirata deprehensus ad Alexandrum ductus ab ipso interrogaretur propter quod mare haberet infestum, respondit libera contumacia³, propter quod tu orbem terrarum. Sed quia id uno facio na-

Texte de Jean de Salisbury. — « Eidem [Alexandro] quoque eleganter et vere comprehensus pirata scribitur respondisse. Cum enim Alexander interrogaret quid ei videretur quod mare haberet infestum, ille libera contumacia : « Quid tibi, inquit, ut tu orbem terrarum? Sed quia id ego uno navigio facio, latro

1. Cf. ci-dessus, p. 339, n. 2; et Vincent de Vit, dans l'*Onomasticon* qui fait suite au *Lexicon totius latinitatis* de Forcellini (t. VIII, p. 628), au mot DIONIDES.

2. Le texte de saint Augustin est donné avant celui de Caecilius Balbus pour permettre d'imprimer parallèlement le texte de ce dernier et celui de Jean de Salisbury.

3. « Continentia » dans le ms. de Hambourg reproduit par Woelflin.

vigio, latro vocor, tu quia facis magna classe, vocaris imperator. Si solus captus fuerit Alexander latro erit; si ad nutum Dionidis familiarentur populi, erit Dionides imperator. Vocabatur enim pirata Dionides. Nam quoniam ad causam non differunt nisi quia deterior est, qui rapit improbius, qui justiciam abjectius deseruit² quam qui manifestius impugnat leges, quas ego fugio, tu persequeris, ego veneror, tu contempnis. Hoc mee fortunae iniquitas et familiaris rei angustia facit. Si fortuna mea succresceret, fierem fortasse melior; ac tu, quo fortunacior, nequior eris. Miratus Alexander constantiam hominis cum merito arguentis « Experiar, inquit, si futurus sis melior, fortunamque mutabo; non ei ammodo, quod delinquis, sed tuis moribus ascribetur; eumque fecit ascribi milicie, ut pos-

vocor; quia tu magna classe, diceris imperator. Si solus, et captus sit Alexander, latro erit. Si ad nutum Dionidi populi famulentur, erit Dionides imperator. Nam quoad causam non differunt, nisi quia deterior est qui rapit improbius, qui justiciam abjectius deserit, qui manifestius impugnat leges. Quas enim ego fugio, tu persequeris, ego utunque veneror, tu contempnis. Me fortunae iniquitas, et rei familiaris angustia, te fastus intolerabilis et inexplebilis avaritia furem facit. Si fortuna mansuesceret, fierem forte melior. At tu, quo fortunatior, eo nequior eris. » Miratus Alexander constantiam hominis cum merito arguentis : « Experiar, inquit, an futurus sis melior, fortunamque mutabo, ut non ei a modo quod deliqueris, sed tuis moribus ascribatur. » Eum itaque jussit conscribi mi-

2. « Abjectis decuit » dans Woelfflin, mauvaise lecture, pour « abjectius deseruit. » du ms. suivi par Jean de Salisbury.

<p>sit exin salvis legibus militare. (<i>Caecilii Balbi</i> <i>de nugis Philosophorum</i> <i>quae supersunt</i> Bâle, 1853, in-4. pp. 5-6 .</p>	<p>litiae, ut posset exinde salvis legibus militare. » (<i>Polycraticus</i>, Lib. III, cap. XIV, dans MIGNÉ, <i>Patrologia latina</i>, t. 199, col. 508 .</p>
---	---

Traduction de Denis Foullechat. — « Tres noblement aussi un pirate larron de mer li respondi quant il fu pris et amené devant li. Car Alixandre li demanda pour quoy il empeschoit le chemin de la mer en prenant et pillant les bons marchands de mer et troublant ainsi la mer. Et il, par constant hardiesce, respondi vivement : « Et pour quoy, dist il, troubles tu tout le monde? Pour ce que je prens et pille à une petite nasselle l'en m'appelle larron. Et pour ce que tu prens et pilles à grans batailles et à grant route de gens d'armes tu es appelé empereour. Se l'en prent Alixandre tout seul, il sera larron. Et se Dyonides a tel pour que tout le peuple li obeisse à son plaisir, Dyonides si sera empereour. Car il n'en y a difference en rien fors que tant que celui est pire qui plus fausement ravit et pille qui plus loing gette justice hors de soy, et qui plus clairement impugne et gerroie les lois. Certes tu persecutes et grieves les loys les quelles je sui et docte. Et en aucune manière je les honneure et tu les despites. Fortune dure et fausse et povreté de biens temporelz m'a fait larron. Mais ourgueil importable et avarice qui onques ne te pot saouler t'a fait larron. Et se en aucune maniere fortune s'adoucissoit vers moy par aventure, je devendroie meilleur. Mais de tant comme fortune est meilleur vers toy, de tant es tu fait pire. » Quant Alixandre ot oy ses paroles, il se merveilla de la constance de tel homme qui ainsy

par raison l'arguoit à bon droit. Il li respondi. « Je esprouverai, dist il, se tu en devendras meilleur. Car je remueray fortune, a fin que de l'ore en avant se tu faus, il ne soit pas mis sus à fortune, mès à tes mauvaises meurs. » Et lors Alixandre le fist mettre ou nombre des chevaliers, à fin que il peust gouverner justement selon les loys. » *Bibl. nat., fr. 24,287, fol. 95 b-95 c (ms. du XIV^e s.)*.

*Texte latin de Jacques de Cessoles*¹. — Et ideo refert Augustinus *de Civitate Dei* quod erat quidam Dyonides nomine qui cum una galea mare validissime infestabat, capiens homines et expoliens eos. Cumque multis temporibus sic transeuntibus fuisset infestus, regi Alexandro de ipso nunciatum est. Quodquidem Alexander intelligens, fecit parari diversas galeas ac Dyonidem insequi, captumque sibi presentari mandavit. Cumque sic factum fuisset, interrogavit Alexander Dyonidem dicens : « Quare te habet mare infestum ? » Respondit Dyonides : « Propter et te orbis terrarum ? Sed quia id facio uno solo navigio latro vocor. Quia tu vero hoc idem facis navium classe, diceris imperator. Sed si fortuna mansuesceret, fierem quoque melior, ac contra quanto tu fortunatior tanto deterior es. » Alexander dixit : Fortunam tibi mutabo, ut non asseribatur fortune malicia tua sed meritis. Et sic factum est ut qui prius erat pirata et latro maris, fieret princeps et justicie mirabilis amator. » (*Bibl. nat., lat. 16.246, fol. 113a ; revu sur le lat. 10.137 fol. 182d*).

Traduction de Jean Ferron. — « Pour ce racompte saint Augutin en un livre qu'il fist qui est intitulé *de*

1. Sur ce dernier et ses deux traducteurs, Jean Ferron et Jean de Vignai, cf. *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXV, pp. 9 et sqq.

la cité de Dieu, qu'il estoit ung larron de mer à cui l'on ne pouvoit durer qui avoit nom Dyonides, et tant faisoit de mal que les complaints en vindrent à Alexandre : si le fist prendre et admener devant lui, et li demanda : « Pour quoy es tu si noiscux et cruel en mer? » Et il respondi : « Pour autant comme tu es au monde: mais pour ce que le mal que je fais, je le fais en une galée ou en deux. pour ce m'appelle l'on larron; mais pour ce que tu le fais à grans nefes et à grant pouvoir, pour ce t'appelle l'on empereur. Mais se fortune estoit pour moy, je devendroy preudhomme et meilleur; mais toy tant plus seras en bonne fortune, tant seras tu pire. » Alexandre lui dist : « Je te mueray ta fortune si que tu ne dies plus que ce que tu feras soit par pouvreté, mais par ta mauvaitié. » Et le fist riche homme, et ce fut celui qui puis fut bon prince et bon justicier¹. » (*Le livre sur le jeu des Eschacs*. Bibl. nat., fr. 578, fol. 74b.).

Traduction de Jean de Vignai. — « Et de ce dit saint Augustin une autorité ou livre de la Cité de Dieu. Il estoit ung homme qui estoit nommé Dyomedès qui couroit par la mer en une gallée, et prenoit et desroboit les gens. Et quant il eut esté long temps robeur en mer et roboit les gens qui passaient, tant que ces choses furent dictes à Alixandre, et il fit apareiller pluseurs gallées et commanda que Dyomedès cist fust enfui et prins et amené à luy. Et quant ce fut faict, Alixandre luy demanda et dist : « Pour quoy tourmentes tu ainsi la mer et

1. A la fin du ms. : « *Explicit* le livre des moralitez sur le jeu des eschacs translaté de latin en françois par frere Jehan Ferron de l'ordre des freres prescheurs de Paris », fol. 401 a. — La traduction de Jean Ferron porte la date du 4 mai 1347, à la fin de la dédicace.

robbes les bonnes gens? » Et Dyomedès luy respondi : « Pourquoy tourmentes tu toutes les terres du monde; et pource que je desrobbe la mer à une gallée je suys appellé larron, mais toy qui faictz ainssi à tes grandes compaignies, tu es appellé empereur. Et si amendoyz ta vie et ta maniere seroit faict meilleur, mais tu faiz au contraire. Car de tant que es plus en fortune : de tant es tu pire. » Et Alixandre luy respondi : « Je muiray ta fortune si que tu ne appropriras pas ta malice à fortune mès à tes dessertes. » Et ainssi fut il faict que celuy qui premierement estoit robeur de mer fut faict prince et ayma merueilleusement droiture¹. » (Bibl. nat., fr. 24,435, fol. 16 r^o et v^o.)

A l'examen de ces différents textes, on voit tout d'abord que le prototype utilisé ou reproduit par Cæcilius Balbus avait été connu de saint Augustin et de Cicéron. Le « mare haberet infestum » figure

1. Jean de Vignai exécuta sa traduction entre 1318 et 1350. Paulin Paris accorderait la priorité à celui-ci sur Jean Ferron : « Les deux traducteurs, dit-il, ne se doivent rien l'un à l'autre; leur travail diffère complètement. » *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. V, p. 17. — On vient de voir Jacques de Cessoles et ses deux traducteurs attribuer à saint Augustin l'origine de leur récit qui, en réalité, est tiré du *Polyeraticus* de Jean de Salisbury. Voici maintenant Raoul de Presles, dans sa traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, qui allègue ce dernier et Jean de Salisbury, mais aussi Aulu-Gelle : « Et quant est de l'exemple du maistre des larrons qu'il dit (saint Augustin) que Alixandre fist prendre, Johannes Sableriensis en parle en son tiers livre ou vi^e chapitre de *Polyeraticon*. Et ot nom Dyonides. Et racompte que après ces parolles eues entre Alixandre et li, ce Dyonides sot dire à Alixandre que se il avoit chevance par laquelle il se peust vivre sans rober, il verroit bien comment il se mueroit. Auquel Alixandre respondi que il fessaieroit, et verroit se il pourroit muer sa fortune en mieux, et le retinst devers luy, et li bailla estat; lequel se porta si bien de puis, que il fu un des bons chevaliers que il eust. Et de ceste response parle plainnement Gellius en son livre *De noctibus Atticis*. » Bibl. nat., fr. 6271, fol. 37 c. — Aulu-Gelle ne dit pas un mot de cet épisode que Raoul de Presles lui attribuait vraisemblablement de mémoire : or l'on sait à combien d'erreurs ce mode de citations est sujet.

également dans le fragment de Cicéron, dans le passage de saint Augustin et dans le *Polycraticus*. De même le « quo tu orbem terrae » du texte de Cicéron se retrouve, et plus exactement encore, dans la réponse du pirate, telle que la donnent Cæcilius Balbus, saint Augustin et Jean de Salisbury. Villon a connu la traduction du *Livre des Echees* faite par Jean de Vignai. Les formes « Dyomedes », « Alixandre », qu'il a reproduites telles quelles, ne laissent pas de doute à cet égard. Quant à la forme fautive de « Dyomedès » adoptée par Jean de Vignai, alors qu'il avait sous les yeux la leçon correcte « Dyonides » du texte latin de Jacques de Cessoles, elle doit être attribuée moins à un lapsus imputable à la négligence qu'à la pensée qu'il croyait ainsi corriger l'original¹. En effet, le nom de « Dyonides » ne lui disait rien à l'esprit, tandis que celui de « Dyomedes² » qui avait été porté par nombre de personnages de la mythologie et de l'histoire et qui intervient fréquemment dans les fables d'Hyginus, si célèbres au moyen âge, lui aura paru le seul correct³. D'ailleurs le copiste du manuscrit latin avait eu un semblable scrupule. Si l'on ouvre le ms. latin 10,137 de la Bibliothèque nationale, on voit qu'il avait d'abord écrit *Dyomedes*; il a ensuite barré l'*e* après l'*m*, et mis un point sur le troisième jambage de l'*m*, ce qui fait *Dyonides*. En manchette, il a écrit *De Dyonide*, et employé la

1. Même chose s'était produite au sujet d'« Alcipiadès ». Cf. ci-dessus, p. 21.

2. Cf. l'*Onomasticon* de Vincent de Vit à la suite du *Lexicon* de Forcellini, au mot DIOMEDES, t. VIII, p. 626. — Jean de Vignai, au début de sa traduction, parlant des inventeurs du jeu des échees, avait eu à citer « Dyomedès » : « ... Et pour certain il fut trouvé en Babilonne, et fu porté de Caldée en Grece si comme Dyomedes le raconte en ces diz anciens. » Fr. 25.435, fol. 8^{vo}.

3. HYGINI *Fabulae* (Leipzig, [1857], in-8, éd. Bernard Bunte), à l'*Index*.

même forme dans les trois autres endroits où le pirate est nommé par son nom.

D'autre part, les idées développées dans XIX^e huitain du *Grant Testament* de Villon n'ont pas leur analogue dans le texte de Jacques de Cessoles, mais existent suffisamment explicites dans le passage du *Polyeraticus* : « Me fortuna iniquitas et rei familiaris angustia, te fastus intolerabilis et inexplebilis avaritia furem facit. » Il en résulte que Villon avait lu ce texte latin ou la traduction française dont on retrouve le souvenir dans ses vers.

On peut donc conclure que Villon a emprunté la matière de son récit à la traduction française de Jean de Vignai pour l'ensemble, et à Jean de Salisbury pour le huitain auquel il vient d'être fait allusion. Mais de cette anecdote, qui était dans le domaine public, et qu'on retrouve dans des textes du temps¹, Villon s'est si bien assimilé les traits, et a su les exprimer d'une touche si personnelle et si vivante, qu'on oublie ses devanciers pour se rappeler seulement ses vers.

1. Outre Raoul de Presles, cité ci-dessus, on peut mentionner encore Gerson, dans sa *Proposicion faite au Louvre en la presence du roy Charles VI et plusieurs autres seigneurs de son sang* c'est le célèbre sermon *Vivat Rex!*. Bibl. nat., fr. 936, fol. 152^v et 153^r. Dans ce ms., le nom du pirate est *Dyomedes*.

APPENDICE II

NOTES SUR LA BALLADE DES DAMES DU TEMPS JADIS

On a vu précédemment¹ quelles figures de femmes Villon, dans ses souvenirs, avait empruntées au *Roman de la Rose* : « Archipiada, Echo, Helloïs », et peut-être « la royne blanche comme lis ». Je vais présenter ici quelques conjectures sur les autres « dames » de la célèbre ballade, en m'efforçant, autant que possible, de rester dans la pensée de Villon.

- (1) Dictes moy où, n'en quel pays
Est Flora, la belle Rommaine?...
.....
- 2 Semblablement ou est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust gecté en ung sac en Saine?...
.....
- 3 Berte au grand pié, Bietris, Allis,
Haremburgis qui tint le Maine.
Et Jehanne la bonne Lorraine....

1. *Flora la belle Rommaine*. — Il s'agit soit de la courtisane Flora, mentionnée par Juvénal (*Sat.*,

1. Cf. ci-dessus p. 22.

2. A rapprocher, pour le mouvement, ces vers de Martin Le Franc :

Mesmement où est la duchesse
Du sang de Portugal semée....
(fr. 12, 476, fol. 150 b).

11,9, soit de l'autre courtisane Flora dont parle Lactance dans ses *Divinarum institutionum libri VII* (1,29), et en l'honneur de laquelle auraient été institués à Rome les *Jeux floraux*. Au xv^e siècle, ce nom de Flora était pris, semble-t-il comme type de la courtisane. C'est ainsi que Gaguin, contemporain de Villon, dans une lettre à Ambroise de Cambrai, parle d'un importun « qui apud Floram et reliquas sue consuetudinis Veneres discubuit¹. »

(2) Semblablement où est la royne
 Qui commanda que Buridan
 Fust getté en ung sac en Saine?

Villon se fait ici l'écho d'une tradition qui régnait de son temps dans le monde des étudiants et dans le populaire, comme nous l'apprend Jean le Murerat. Au xv^e siècle, les Parisiens avaient l'habitude de se réunir le soir après souper pour boire « d'autant » et deviser ensemble². Dans les réunions à la taverne, lorsque chacun avait rempli de vin son verre, c'était une coutume, dit-il, de porter la santé de la reine Blanche ou de la reine de Navarre : santé ironique, car on rappelait en même temps ses méfaits. Cette plaisanterie offensante pour la mémoire d'une reine qui avait fondé le collège de Navarre avait profondément blessé dans ses sentiments de reconnaissance Jean le Murerat qui avait été étudiant du dit collège. Il avait composé, à cet effet, une réfutation qui parut à la fin du xv^e siècle, à Paris, et dont la bibliothèque Mazarine possède aujourd'hui le seul

1. GAGUIN, *Epistole et orationes* (Paris, 1901, in-8), t. I, p. 230 et n. 2. — Sur Flora, cf. le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, t. II, pp. 1189-1190.

2. RABELAIS, *Gargantua*, I, 22.

exemplaire connu¹. Dans cette défense, Jean le Muncerat montre que la reine de Navarre, la fondatrice du collège du même nom, ne fut jamais appelée « Blanche » mais « Jeanne », qu'elle ne fut mariée qu'une fois, et qu'elle mourut avant son époux Philippe le Bel: que par suite la qualification de « blanche » (veuve) ne pouvait lui convenir, et qu'enfin l'imputation faite à sa mémoire était aussi mensongère qu'outrageante, et ne résistait pas à l'examen des faits². Robert Gaguin qui, avant lui, avait fait entendre la même protestation, explique dans son *Compendium* d'où pouvait vraisemblablement venir l'erreur³. Après avoir rapporté, d'après *Les Grandes Chroniques de France*, l'inconduite

1. *Restitutio fame illustrissimi principis prestantissimeque domine, domine Johanne Francorum quondam Navarre regine, Philippi dicti Pulchri sponse inclite, regieque schole Francie vulgo Navarre Parisii fundatricis devotissime atque prudentissime*. Colophon: *Finis felix Parisii xxiiij aprilis. mil. CCCC. IIIxx XIX. post pascha*. Bibl. Mazarine. Incunable 687. Cette réfutation est adressée à Jean Simon, évêque de Paris (29 octobre 1492 — 23 décembre 1502). Après la lettre de dédicace au prélat. Le Muncerat commence ainsi sa démonstration: « Ad evidenter ostendendum illustrissime principis prestantissimeque domine, domine Johanne, Francorum et Navarre regine, Philippi quarti dicti Pulchri sponse charissime atque castissime, castimoniam vitamque per omnia seu conversationem honestam atque laudabilem atque laudatam, preter hoc quod hec testantur vulgata cronica; cum de ceteris que se improbe gesserunt errata non taceant ut patet per consequentia frustra ex diversis cronicis excepta, ne perpetuo cum vulgo fortasse inconsideratione vel negligentia visendi cronica, vel attendendi ad ea erret doctior clerus, pro dicto vulgo passim post sumptum merum acclamante: *Bibanus regine Blanche vel Navarre, que fecit talia et talia...* »

2. La reine Jeanne de Navarre « qui tint, dit Mézerai, tout le monde enchainé par les yeux, par les oreilles, par le cœur, également belle, éloquente et généreuse. » *Hist. littéraire de la France*, t. XXIV, p. 154.

3. D'abord dans l'édition de ses *Epistole* (Bocard, 1498, in-4): lettre à Pierre Deonville, n° 89. *Gaguini Epistole et Orationes* (Paris, 1904, in-8), t. II, pp. 68 et suiv.; puis dans la quatrième édition de son *Compendium super Francorum gestis* (Paris, 13 janvier 1501, in-fol.), fol. 70 v°.

des femmes des fils de Philippe le Bel, il explique comment, selon lui, se forma la légende.

Voici d'abord le passage des *Grandes Chroniques*, et puis après le texte de Gaguin. « En cest an 1314, vers Pontoise, (au lieu que l'en dit Maubuisson abbaïe de femmes, nonnains de l'ordre de Cistiaux, le jour d'un mardi en la sepmaine de Pasques, Marguerite royne de Navarre, fille du duc de Bourgoigne et femme de Loys roy de Navarre, fils Phelippe roy de France; et Jehanne fille le conte de Bourgoigne, femme Phelippe le conte de Poitiers, fils du roy de France, et Blanche la seconde fille du devant dit conte de Bourgoigne, femme Charles conte de la Marche fils au roy de France, pour fornicacion et avoutire sur eux mis, et meïsmement ès deux, c'est assavoir : Marguerite royne de Navarre et Blanche femme Charles devant dit; vraiment approuvées furent prises, et du commandement du roy qui lors estoit à Maubuisson, en diverses prisons mises les deux c'est assavoir : Marguerite et Blanche du tout en tout par essil et en chartres perpetuels mises et encloses, au chastel de Gaillart en Normendie furent detenues et emprisonnées, et illec à morir condampnées; et l'autre dame, la contesse de Poitiers, qui fu au chastel de Dourdan emprisonnée, examinacion d'elle faite et expurgement, du tout en tout fu approuvé que en celuy forfait ne fu pas coupable. Après ce, de prison fu delivrée, et en la compagnie le conte de Poitiers son mari fu de rechief rassemblée; et adecertes pour voir, Phelippe d'Aunoy amy bienveillant de la dite royne, et Gaultier d'Aunoy son frere, ami de la dite Blanche, chevaliers, le jour d'un vendredi, en icelle sepmaine meïsmes de Pasques, à Pontoise, du commandement du roy, furent escorchés, et les vits et genitoires coupés; et après ce

incontinent, à un gibet de Pontoise pour eux nouvellement fait furent trainés, et en celuy gibet pendus et encreoés : et pour certain, l'uisier de la dite royne, sachant et consentant de devant dit forfait, en ce jour à Pontoise au commun gibet des larrons fu pendu: lequel cas fortunable les barons et le roy de France et ensemblement ses fils courtoitça moult et troubla'. »

Gaguin, qui a suivi de très près cette relation, poursuit en ces termes : « Ob hanc impudiciciam insignium mulierum natam fabulam reor, quae de Johanna Philippi Pulchri uxore a rerum imperitis memorari solet. Eam videlicet aliquot scholasticorum concubitu usam eosque, ne pateret scelus, protenus extinxisse et in Sequanam annem de cubiculi sui fenestra abjecisse. Sed unum tantum Johannem Buridanum eo periculo forte liberatum; et propterea sophisma ab eo editum esse *Reginam interficere nolite timere bonum est*. Fuit siquidem Buridanus Johanna posterior. Quippe qui Philippo Valesio regnum moderante cum liberalium artium nominatissimus professor esset, multa et in rationabili et morali philosophia scripsit, dum Parisinae ecclesiae Fulco praesidebat, anno christianae resurrectionis, M. CCCXLVIII. Nec commeruit praeclara mulier hujusmodi vicio taxari, cujus liberalitatis atque misericordiae in pauperes testimonium exhibet Navarrae apud Parisios Collegium, ubi scholasticos incolere perpetuo instituit, designatis triplici ordine praeceptoribus, qui grammaticam, dialecticamque adolescentibus docerent, qui item philosophiam interpretarentur. Addidit et theologos, qui omnes anniversariis proventibus praediti, litterarum studio se perpetuo

1. *Les grandes Chroniques de France* (é. J. P. Paris), t. V, p. 204.

accommodarent. Hisque commune sacellum extruxit, praepositis ad rem divinam sacerdotibus. Itaque in eo tam grandi tanque spacio collegio, tam multi continenter scholastici diversantur, quot ad constituendam universalem scholam satis esse putari possit¹. »

L'explication de Gaguin, encore que sa démonstration sur certains points prête à la critique², est certainement la bonne. L'inconduite des brus de Philippe le Bel avait été notoire, et l'on voit *Les Grandes Chroniques de France*, l'histoire officielle d'alors, ne pas faire difficulté de la relever. Nulle part le nom de Buridan ne figure dans ces chroniques, non plus que dans la célèbre compilation de Jean Mancel connue sous le nom de *La mer des Histories*³. Avec le temps, les brus de Philippe le Bel, Marguerite, Jeanne et Blanche furent confondues dans la mémoire du peuple avec Jeanne, la femme du roi de France, et toutes furent englobées dans la même réprobation. Ce n'est qu'au xv^e siècle, semble-t-il, que se forma cette légende, à laquelle Villon fait allusion, mais en se gardant bien de désigner autrement que par « la reine » la prétendue héroïne de ce roman. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait ajouté foi à cette tradition, alors même que le ton général de sa ballade laisserait supposer le contraire. Dans une relation composée à Leipzig en 1470 par un certain Jean Jenez qui avait séjourné à Paris, celui-ci raconte les amours de Buridan et de la reine de France dite de Navarre sans la nommer par son

1. *Compendium* (Paris, 1501, in-fol.), fol. 70 v^o.

2. Cf. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique* (Rotterdam, 1697, in-fol.), t. I, p. 699, n. A.

3. Paris, 1588, in-fol. 211^o. — Cette rédaction suit de très près le texte des *Grandes Chroniques de France*.

nom¹. La légende de Jeanne de Navarre et de Buridan ne supporte d'ailleurs pas l'examen. Celle-ci mourut en 1304; or Buridan, qui est déclaré sexagénaire en 1358², aurait eu six ans à la mort de cette princesse. En outre, ce n'est qu'en 1308 que Philippe le Bel se rendit acquéreur de l'hôtel de Nesle³. Quant à la fameuse tour où se seraient passées les orgies rapportées par les romanciers, elle est encore dénommée dans le terrier de Saint-Germain-des-Prés de l'an 1485, « Tour Pelipe Hamelin ». Seul l'hôtel auquel elle était attenante s'appelait, dès 1313, l'*Hôtel de Nesle*⁴. Enfin, il est établi que la femme de Philippe le Bel n'a jamais habité cette demeure, mais qu'elle faisait sa résidence habituelle dans son hôtel de la rue Saint-André-des-Arts, près le porte de Buci⁵.

La réfutation de Gaguin et de Jean le Murerat fut entendue par le public lettré⁶; mais, dans le peuple, la légende persista. C'est ainsi que Brantôme, après avoir fait allusion aux scandales de la Tour de Nesle, écrit : « Je ne peux dire que cela soit vray ;

1. *De Buridano et Noverra historia Johannis Jenez incipit feliciter 1470*. Cette relation a été publiée par Hermann Leyser dans le *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. II (1842), pp. 362-370.

2. Du Boulay déclare que Buridan vivait encore à Paris en 1358, non minor quam sexagenarius (*Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 997), ce qui reporte sa naissance à l'année 1298; qu'on la recule de quelques années, il aurait eu environ dix ans à la mort de Jeanne de Navarre.

3. FÉLIMEN, *Histoire de Paris* (1725, in-fol.), t. I, p. 522.

4. H. GÉRAUD, *Paris sous Philippe le Bel*, Paris, 1837, in 4) p. 158.

5. *Histoire générale de Paris. Topographie historique. Région occidentale de l'Université*, p. 52.

6. Robert GOULET, *Compendium recenter editum de multiplici Parisiensis Universitatis magnificentia, dignitate et excellentia, ejus fundatione, mirificaque suorum suppositorum ac officiariorum nomine...* (Paris, 1517, in-4), fol. 15 v°; RAVISIUS TEXTOR, *De memorabilibus mulieribus...* (Paris, 1521, in-fol.), fol. 190 v°-191 v°. Dans l'éloge qu'il a écrit en l'honneur de la reine Jeanne, Téxtor de Ravisi ne fait pas la moindre allusion à l'histoire scandaleuse de la Tour de Nesle.

mais le vulgaire, au moins la pluspart de Paris, l'affirme; et n'y a si commun, qu'en luy montrant la tour seulement, et en l'interrogeant, que de luy-mesme ne le dye¹. » Et de fait, on voit encore Jean Second, dans son *Itinerarium Gallicum* et dans son *Epigrammatum Liber*, rappeler en deux distiques imagés la légende qui lui avait été racontée.

In arcem reginae Albae, Parisiis.

Cernite flaventeis ubi volvit Sequana lymphas,
Semirutam fertur quam coluisse prius
Effera funestae regina libidinis arcem:
Nunc ultore mali tempore sola jacet².

Actuellement, nous n'avons que l'estampe bien connue de Callot qui vient commenter ces vers³. De nos jours, deux dramaturges ont représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin les horribles histoires de la Tour de Nesle, dernier vestige d'une légende qui, attaquée peu après son début, a mis toutefois plus de trois cents ans à mourir⁴.

1. BRANTOME (édition Ludovic Lalanne, Paris, 1876, in-8), t. IX, p. 253.

2. *Joannis SECUNDI Opera* (Leyde, 1619, in-8), p. 110. Dans son *Itinerarium Gallicum* (Leyde, 1618, in-8), les deux distiques sont semblables, sauf le début du premier vers :

Vidimus et flavas ubi... (p. 12).

3. Edouard MEAUME, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot* (Paris, 1860, in-8, t. I, p. 339, n° 714).

4. *La Tour de Nesle drame en cinq actes et en neuf tableaux par MM. GAILLADET et ...* (Alexandre Dumas, d'après Barbier), représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 29 mai 1832. — Dans cette pièce célèbre, le pacifique Buridan est transformé en capitaine. On connaît la phrase : Dix manans contre un gentilhomme, c'est cinq de trop! (p. 5), et cette tirade qui transportait alors la salle : « J'ai fait vingt ans la guerre aux Italiens, les plus mauvais coquins que je connaisse; j'ai fait vingt ans l'amour aux Italiennes, les plus rusées ribaudes que je sache... et je n'ai jamais refusé ni combat, ni rendez-vous,

- (3) Berte au grant pié, Bietris, Allis,
Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne, la bonne Lorraine. . .

Villon, après avoir évoqué dans le premier huitain de sa célèbre ballade de gracieuses figures de femmes appartenant à la mythologie et à l'antiquité, fait passer devant nos yeux, dans les deux huitains suivants, d'autres figures féminines non moins charmantes qui tiennent, les unes à la tradition historique, les autres à la légende ainsi qu'elles apparaissent dans les chansons de geste où la fantaisie est surtout dominante. Telle *Berte aux grands pieds*, la mère de Charlemagne,

Berte la blonde, l'eschevie¹ v. 3470.

Villon, comme je chercherai à l'établir ailleurs, était familiarisé sinon avec les vieilles chansons de geste, du moins avec les traductions qui en avaient été faites en prose, au XIV^e siècle, ou par la tradition orale. Ce serait même plutôt à cette dernière source qu'il avait puisé ses souvenirs, car, de son temps, les manuscrits étaient rares et chers et d'un accès difficile, et puis l'on sait, par l'aveu qu'il nous en a fait lui-même, qu'il n'était pas grand clerc, et que les livres ne l'avaient jamais attiré beaucoup :

Car de lire je suis fetart,

pourvu que l'homme eût droit de porter des éperons et une chaîne d'or... pourvu que la femme fût jeune et jolie. » (p. 9). — Il est difficile de pousser plus loin le travestissement. — Sur Buridan, cf. ma notice dans les *Roberti Gaguini epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8), t. II, P. 71, n. 2, et plus récemment dans *La Nouvelle Revue* (1^{er} février 1908), mon article, *La Légende de Buridan*, pp. 377 et suivantes.

1. Adenès LI ROIS, *Li Roumans de Berte aus grans piés*, édition d'Auguste Scheler (Bruxelles, 1874, in-8), p. 127, v. 3470.

écrit-il dans son *Grant Testament*¹. Mais il connaissait les légendes qui couraient sur Berte, et les contes qui circulaient à l'ombre de son nom : *Au temps que Berthe filait...* et qui, jusqu'au xvii^e siècle, en France, avaient fait la joie des petits enfants et bercé leur première jeunesse². Villon ne connaissait peut-être pas le poème même d'Adenet le Roi, *Li Roumans de Berthe aux grans piés*³; toutefois il savait qu'elle avait donné le jour au grand empereur, au « preux Charlemagne », qu'elle était belle et bonne, et que sa vie avait été traversée par de douloureuses aventures. Peut-être se rappelait-il la réponse d'Engerrans de Monteler à Pépin consultant ses barons pour lui indiquer une femme digne de l'épouser :

Sire, je en sai une, par le cors saint Omer,
Fille au roy de Hongrie, moult l'ai oï loer :
Il n'a si bele feme deça ne delà mer :
Berte la debonaire ainsi l'oï nommer.

(P. 4, v. 105-109.)

Bietris, *Alis* appartiennent aussi aux chansons de geste, où leurs noms reviennent fréquemment. Par suite, il est impossible de dire quelles femmes le poète a eu en vue. Prompsault a donc commis une double erreur en voulant les identifier. Pourquoi, alors que

1. *Le Grant Testament*, vers 36.

2. De notre temps, « M. Simrock a choisi *Berte la Fileuse* pour le sujet d'un de ses contes où il a voulu populariser nos anciennes épopées (*Karolingisches Heldenbuch* Francfort, 1855, in-8). » Léon GAUCHER, *Les épopées françaises* Paris, 1867, in-8, t. II, p. 9, note.

3. Adenet le Roi est également l'auteur des *Enfances Ogier* où figure *Ogier le Danois* allégué par Villon dans son *Grant Testament* (v. 1803). Mais c'est plutôt dans la mise en prose de la suite de cette geste que Villon a dû prendre son personnage. — Sur *Berte aux grands pieds*, cf. G. PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne* (Paris, 1865), in-8, pp. 223 et sqq.

tant de femmes, au moyen âge, répondent au nom de Biétris, Biétrix, Béatrice, veut-il que l'héroïne de Villon soit « Béatrix de Provence, mariée à Charles de France, fils de Louis VIII? » Même critique à l'adresse d'Alis qu'il déclare, sans autre préambule, être « Alix de Champagne, mariée l'an 1160, à Louis le Jeune, roi de France, et morte en 1206². » Qu'en sait-il? A cette erreur de fait se joint une erreur bien plus grave d'appréciation, et qui ferait supposer qu'il n'a pas saisi le sens de ces évocations exquises qui passent devant nos yeux comme des ombres pleines de beauté, de grâce et de mystère. Aussi bien convient-il de s'abstenir de toute tentative d'identification. Je signalerai toutefois une chanson de geste du cycle lorrain, *Hervi de Metz*³, qui offre cette curieuse particularité de contenir — tout au début — les trois évocations de Villon :

Berte au grant pié, Biétris, Allis.

1. *Œuvres de maistre François Villon* Paris, 1832, in-8, p. 128, n. — Cette dernière (Aélis de Champagne) figure dans une chanson, de Conon de Béthune. Cf. M. A. WALLÉN-KOLD, *Chansons de Conon de Béthune, trouvère de la fin du XII^e siècle...* (Helsingfors, 1891, in-8), p. 223. Elle est reproduite dans la *Chrestomathie du moyen âge* publiée par G. Paris et E. Langlois (Paris, 1897, in-16), p. 281. Une Aélis, la belle-fille de Blanche fleur, est citée dans *Aliscans*, chanson de geste (Paris, 1870, in-8) :

C'est Aélis, la preus et la sénéce,
Une pucelle, plus est bele ke fée.

(P. 85, v. 2812-2813.)

« *Les anciens poètes de la France*, publiés sous la direction de Guessard). — Une autre Aélis, comtesse de Chartres, et fille de Louis VII et d'Aliénor, est nommée dans la *Rotrouenge de Richard Cœur de Lion* (K. BARTSCH, *La langue et la littérature française depuis le IX^e siècle jusqu'au XIV^e siècle*, Paris, 1887, in-8, p. 311, etc., etc.

2. PROMPSAULT, p. 128.

3. Bibl. nat., fr. 19.160. La bibliothèque de l' Arsenal possède également un ms. de ce roman, n° 181.

Telle est, en deux mots, cette histoire : Pierre, duc de Lorraine avait une fille Aélis. Il consulte ses barons pour savoir à quel homme il devait la marier :

Consiliez moi por Deu de maiesté!
Vez ci ma fille qui tant a de biauté¹....

Les barons engagent le duc à marier sa fille à son prévôt, homme très riche, qui paiera les dettes de son maître, devenu son beau-père :

La votre fille Aiélis à vis cler
A vos prevost la vos covient doner
Por la grant dete dont i estes endetté²....

Le mariage eut lieu; et de cette union naquit un fils qui fut appelé Hervi. Celui-ci, à la suite de circonstances romanesques, épouse « la bele Biautrix, » dont voici la généalogie :

La damoisele, seignor, que ie vos di,
Elle fu fille au riche roi de Tyr
Qui dous roiaumes avoit à maintenir,
Costantinoble cele mirable ci.
Ses freres fut Flores, li rois gentis,
Qui Honguerie avoit à maintenir;
Leil fut pere Bertain o le cler vis³,
Dont issit Karles li rois poesteïs....

1. Fr. 19,160, fol. 1 c.

2. Fr. 19,160, fol. 2 a.

3. *Ibid.*, fol. 6 a b. — Bertain est le cas régime de Berte, cas sujet. — Flores (Floires) fut le père de Berte, au beau visage, dont naquit Charles, le roi puissant. Dans la geste *Renaud de Montauban* (Foncle d'Ogier le Danois), Charlemagne fait une déclaration analogue :

Jâ fui flius Pepin, issi com vos savés,
Et Bertain la roïne qui tant ot le vis cler.

(G. PARIS, *Hist. poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, in-8, p. 231.)
— Quant à Biautris, sa beauté était remarquable :

Dex que fut gente la bele à regarder
De cors, de membres, de vis et de biauté,
Sa per n'avoit en la crestienté.

Fr. 19,160, fol. 7 b.

« Biétris » était donc la tante de « Berte au grant pié », et, par une coïncidence assez singulière, le nom des trois « dames » de Villon se retrouve dans la geste d'Hervi de Metz. Je me garderai bien de conclure que c'est là que Villon est allé prendre ses héroïnes; le fait méritait toutefois d'être signalé.

Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne, la bonne Lorraine....

Ce n'est plus à des traditions orales que Villon a pris son « Haremburgis » mais au recueil des *Gesta pontificum Cenomannensium* qu'un hasard, sans doute, avait mis sous ses yeux. Le mérite de cette identification revient à M. Auguste Longnon qui, le premier, a produit le texte des *Gesta*¹. « Cujus consecrationi interfuit comes Andegavi, scilicet Fulco Fulconis filius et venerabilis comitissa uxor ejus Aremburgis, filia comitis Heliae quam paterno jure comitatus Cenomanensis contingebat. » Joseph Grandet, dans son étude sur *Eremburge, comtesse d'Anjou*², qu'il avait écrite d'après différentes sources réunies dans le tome XII de dom Bouquet, mais plus spécialement sur les *Gesta* compris dans ce même volume, n'a pas eu l'idée de ce rapprochement. En outre, dans ce travail, l'auteur a le tort de n'appuyer d'aucune référence les faits qu'il allègue.

Il cite uniquement, pour la date de la mort d'Eremburges, le *Chronicon duplex monasterii Sancti Albini Andegavensis* publié par Labbe dans le tome premier de sa *Bibliotheca nova* (1,277), comme s'il voulait dérouter le lecteur et lui dérober l'origine des sources

1. *Romania*, t. XXX (1901), p. 352, n. 1.

2. *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire* (Angers, 1855, IV^e année), t. I, pp. 369-372.

qu'il a consultées; car ce *Chronicon* est également publié, et plus correctement, dans le tome XII des *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores* de dom Bouquet¹. Enfin Grandet, dans un détail que je n'ai rencontré nul'e part, assure qu'Eremburgès « avait de grandes qualités de corps et d'esprit² ». Or ces mérites, peut-être très réels, ne lui sont attribués dans aucune des chroniques angevines que l'auteur a consultées. Il ne faut donc prendre cette phrase que comme une amplification de rhétorique.

Villon termine son évocation par la grande et sublime figure de Jeanne³.

Qu'Englois brulerent à Rouan!

Dans ce dernier trait où Villon atteste sa reconnaissance pour « la bonne Lorraine » de même qu'il affirme son patriotisme, on retrouve le poète qui, aux plus mauvaises heures de sa vie, avait toujours conservé un cœur bien français. C'est le même qu'on verra, devant les trahisons qui marquèrent les derniers temps du règne de Charles VII et les débuts de celui de Louis XI, vouer aux plus affreux supplices l'être dégradé

Qui mal voudroit au royaume de France!

Il termine enfin sa ballade par ce refrain, d'une si douce mélancolie :

Mais où sont les neiges d'antan?

1. *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (Paris, 1683), in-fol., t. XII, p. 480 c. — Le passage topique sur Eremburgès est à la page 551. Cf. également *l'Index onomastique*, p. 223 (AREMBURGIS, EREMBURGIS).

2. *Recue de l'Anjou*, t. I, p. 369.

3. Jeanne était « grande et moult belle ». Cf. Henri WALLON, *Jeanne d'Arc* (Paris, 1876, in-8), pp. 32 et 522.

A tous ces titres, la *Ballade des dames du temps jadis* de Villon reste comme le joyau du poète. La forme en est à peu près parfaite¹, et justifie l'estime particulière dont elle jouira toujours auprès des gens de goût.

1. Les deux premiers vers de l'*Encoi* sont plutôt faibles :

Prince, n'enquerez de sepmaine
Où elles sont, ne de cest ans.....

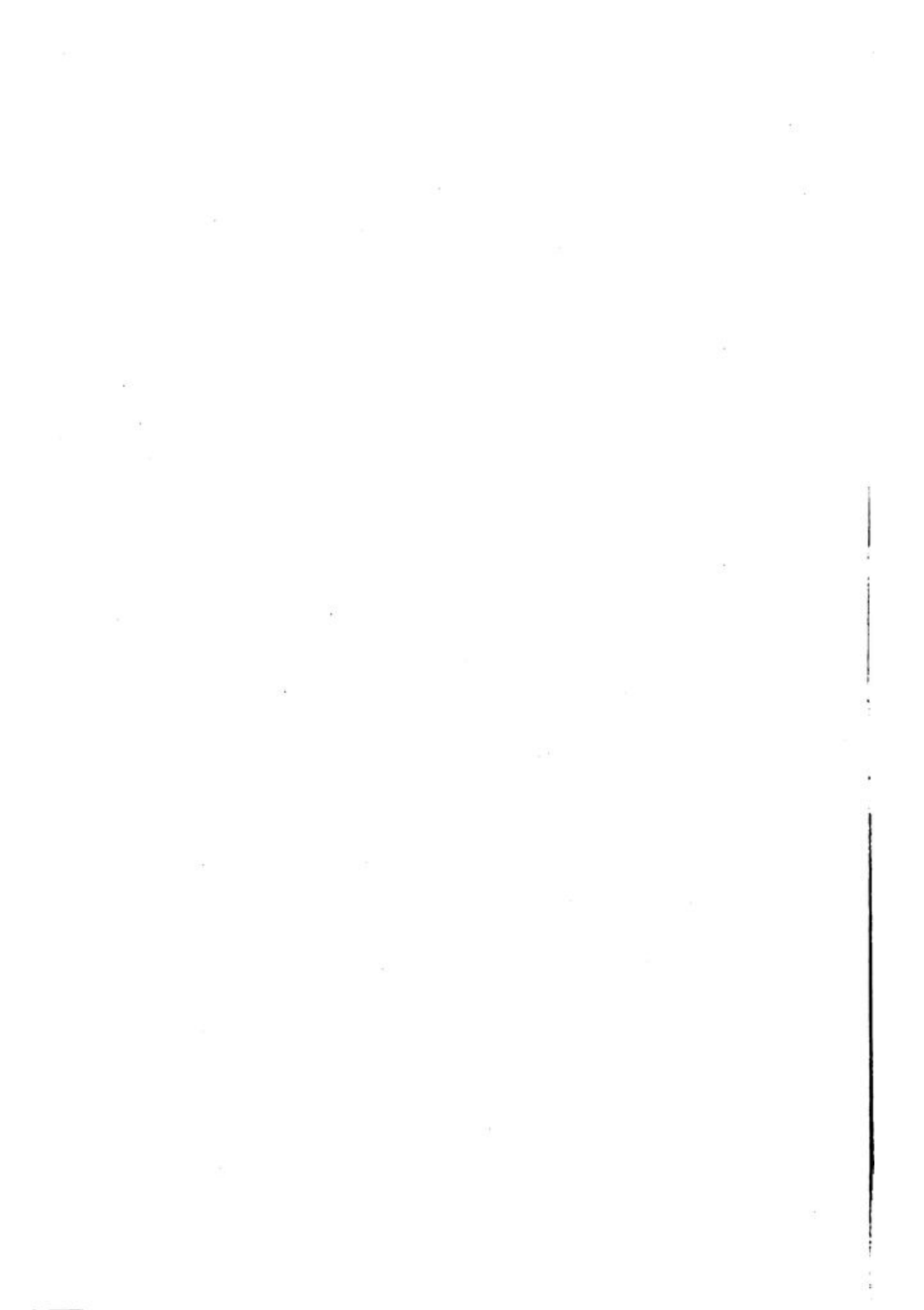
Quant au vers 310 :

Pour son amour ot cest essoyne.

que Gaston Paris regardait comme un vers de remplissage *François Villon*, p. 108 et n. 1. , on a vu qu'il correspondait exactement à celui de Jean de Meun sur le même sujet :

Dont moult ot travail et ennuis.

(Cf. plus haut, p. 40.)



APPENDICE III

(Cf. ci-dessus p. 135.)

Il y a lieu de penser que Rabelais par la bouche de Pantagruel, exprime son opinion personnelle sur la mort, quand il fait dire à ce dernier : « Je crois que toutes âmes intellectives sont exemptes des ciseaux de Atropos. Toutes sont immortelles : Anges, Demons et Humaines. » (IV, 27). La mort, chez Rabelais, si toutefois dans la variété de ses opinions sur ce point il est permis de dégager sa pensée maîtresse, semble être le dénouement naturel d'un organisme limité dans le temps dont une partie, le corps, retourne à terre d'où il sort (I, 10) ; l'autre, l'âme *intellective*, s'identifie en Dieu dont elle émane (III, 13). Quant au *vulgum pecus*, le « vulgus impérit » (III, 37), Rabelais penchait vers les idées pythagoriciennes et n'était pas éloigné de penser que ce dernier s'anéantissait dans la matière dont il est pétri sans qu'il ait pu s'en débarrasser ; il était par cela même privé des satisfactions accordées aux âmes d'élite « aux âmes immortelles des heroes et semi dieux » (IV, 27), mais affranchi du moins des supplices sans fin réservés aux damnés dans le dogme catholique. Cette déclaration célèbre de Rabelais, est particulièrement inspirée par

un passage de Philon d'Alexandrie dans son traité sur *le monde*, traduit en latin par Guillaume Budé. Après avoir parlé des êtres animés du monde (animantia) Philon poursuit :

« Terrae quidem terrestria aquae natalitia, aeri volueria, denique coelo stellae. Enimvero in terra, in aqua, in aere, fictor ipse duplicia finxit genera, ut in aere volatilia, aliasque potestates sensu quidem illas nusquam nulloque pacto comprehensas. Animarum illic conventus est corpore vacuarum, ordinibus non iisdem descriptarum. Quippe alias earum corpora subire mortalia, rursusque statis quibusdam temporum circuitibus inde decedere ferunt; alias constitutionem diviniorem sortitas ab omni terrestri situ cogitatione abhorrere. At quae sint earum purissimae, eas vero opinio est excelsissimo in loco apud aetherem ipsum stationem habere. Quas qui in Graecia philosophari instituèrent, Heroas appellavere. At Moses, apposito nomine usus, Nuncios appellavit, legatione utique functitantis atque internuncios : subditis quidem honorum a principe manantium iudices, principi vero ipsi regique operarum commode sibi ab illis navatarum. Illas porro corporibus concretas, perinde in corpus ut in flumen delapsas, interdum fluctuantis aquae vortice rapi et absorberi; interdum impetum illum illuctatas indeque existentes, retro deinde subvolare unde erant profectae.

Atque hae quidem eorum animae sunt, qui philosophiae olim studio constanter indulserunt, a principio quidem illae ad finem commentatae de vita eam ob rem cum corpore defungenda, vitam ut adipiscantur incorpoream, interitusque nesciam, apud eum qui interitus ipse nescius est et ingenitus. At vero illae demersae, eorum sunt hominum, qui sapientiae rationem nullam habentes, semetipsos fluxis rebus fortuitisque dediderunt. Quarum rerum nihil est quod ad mentem pertineat aut animam, omnia vero ad motuum illum nostrum

referantur, qui cum coalescimus; corpus, inquam, ad eaque insuper quae inanimatiora sunt ipso, ad gloriam, inquam, ad opes, ad magistratus atque honores; quaeque alia ipsi opinione fallaci circumventi imaginantur et pingunt, quibus haud unquam contigit ipsis ea cernere quae ad normam veritatis pulchra sunt et honesta. Animas igitur et lares, sive genios et nuncios (sic daemones et angelos appellant) nomine differentes, caeterum unum tute idemque subjectum esse animadvertens, gravissimum onus deposueris, quam superstitionem vocamus.... »

1. PHILONIS *liber de Mundo*. Gulielmo BUDAEO interprete (Bâle, 1533, in-8°), p. 17.

En manchette, vis-à-vis des passages les concernant, on lit *Animarum conventus; Heroes, Angeli; Animae philosophorum; Corpus; Angeli et daemones*. C'est très vraisemblablement cette édition dont s'est servi Rabelais; car dans le traité d'Aristote sur *le Monde* qui précède celui de Philon et qui est également traduit en latin par G. Budé, Rabelais fait un jeu de mot sur le surnom d'Héraclite (Ἡρακλειτός). La traduction donne : « Quod apud Heraclitum legitur Scotinum ab obscuritate cognominatum. » (p. 18), et en manchette : *Heraclitus Scotinus*; et Rabelais d'écrire : « Heraclitus grand Scotiste et tenebreux philosophe ». (III, 12). De même Rabelais emprunte au *περὶ κόσμου* d'Aristote, et dans le même ordre, tous les termes techniques qu'il emploie dans la description de la tempête (IV, 18). (Categorides, thielles, lelapes, prestères, etc.). Le texte grec d'Aristote et de Philon est donné à la fin de ce volume très élégant et rare.

Ailleurs, Rabelais donne cette définition du mot « microcosme » : « microcosme, *id est*, petit monde, c'est l'homme » (III, 4), qui se trouve également dans le traité de Philon : « homo, qui minor est mundus » (p. 42); et, en manchette : « Homo, minor mundus ». (Pour les autres sources, cf. *Etudes sur Rabelais*, p. 6, n. 3.)



APPENDICE IV

(Cf. ci-dessus, p. 138)

ASME ET ASNE

Panurge, parlant de Raminagrobis qui allait mourir, déclare qu' « il est par la vertu Dieu, heretique.... Son asne s'en va à trente mille charretées de diables. » III, 22 : et, pris de pitié pour ce pécheur endurei, Panurge songe à aller « l'admonester de son salut. Allons on nom, allons en la vertu de Dieu. Ce sera œuvre charitable à nous faite. Au moins, s'il perd le corps et la vie, qu'il ne damne son asne. » (III, 23). Enfin, dans l'*Ancien Prologue du Livre IV* « à Monseigneur Odet, cardinal de Chastillon ». Rabelais se défend prudemment d'être l'auteur de cette plaisanterie irrévérencieuse, et dénonce « quelque mangeur de serpens, qui fondoit mortelle heresie sus un *N* mis pour un *M* par la faute et négligence des imprimeurs¹. »

1. Cette erreur, mise par Rabelais sur le compte des imprimeurs, rappelle l'observation suivante d'Érasme à ce même propos : « Quod certe aut typographorum errore factum sit oportet, qui quum crebro peccent, faciunt ut nostra quoque commissa probabiliter in ipsos rejiciamus... » *Apologia ad Jacobum Fabrum Stapulensem*, dans les *Opera omnia* (Leyde, 1703-1706, in-fol.), t. IX, col. 29 E. On connaît la violente invective d'Érasme contre

La confusion mal sonnante d'*asme* et d'*asne*, faite à propos du sceptique Raminagrobis, repose sur la fausse étymologie qu'on attribuait au mot *âme*, au xv^e siècle, et qu'on écrivait fréquemment *asme*. Ce mot venant d'*anima* ne pouvait admettre l'*s* dont l'avaient gratifié des grammairiens ignorants : il n'en était pas de même d'*âne* venant d'*asinus*¹. Rabelais, par plaisanterie, avait mis à profit cette équivoque, mais par plaisanterie seulement ; car il était spiritua- liste, et croyait à l'immortalité de l'âme. On connaît cette anecdote maintes fois rapportée où Du Perron, dans une conversation avec Henri IV au sujet des opinions religieuses de Rabelais, cita au roi une note

les mauvais imprimeurs dans son adage *Festina lente* : cf. *Adagiorum chiliades* (Bâle, 1536, in-fol., p. 358). Déjà John Palsgrave dans son célèbre ouvrage *Lesclaircissement de la langue françoise* (1530, in-fol.), s'était plaint des imprimeurs de France... « The printers in France might use more dilygence that the bokes of their owne tongue shulde nat by their oversight be so imparlité... But of the very perfection of the french tongue in dede, and howe it is corrupted by the negligence of suche as medled with the crafte of printyng... » pp. 162-163 de la réimpression donnée par Génin (Paris, 1852, in-4°). Cf. également le commencement de la préface de Clément Marot, aux lecteurs, de son édition des œuvres de Villon (Paris, 1533, petit in-8).

1. L'accent circonflexe sur *a* de *âne* remplace l'*s* étymologique. L'accent circonflexe sur *a* de *âme* marque la réduction de *anme* (amme) du vieux français en *âme* du français moderne. — La plaisanterie a été reprise par Béroalde de Verville dans son *Moyen de parvenir*, et par Jacques Tahureau dans son *Premier dialogue du Democritic*, passages relevés par Marty-Laveaux dans son édition des *Œuvres de Rabelais*, t. III, p. 210. — On a vu précédemment que le poète Villon, que Rabelais possédait par cœur, fait rimer *ame*, *dame* et *asne* (G. T. vers 1564, 1566; 1841, 1843. Cf. ci-dessus, p. 407). Gaston Paris avait déjà relevé cette anomalie (*Romania*, t. XXX (1901), p. 369); anomalie toutefois plus apparente que réelle. Cette permutation entre *m* et *n* s'observe dans de nombreuses rimes au xv^e siècle, et M. Henri Chatelain a recueilli une quantité appréciable d'exemples (entre autres, celui de Villon pour *dame* et *asne*), de l'examen desquels il tire la conclusion suivante : « La voyelle qui précède *m* ou *n* a encore gardé à cette époque (au xv^e s.) une résonance nasale : c'est l'identité de la voyelle nasale qui fait rime : que la consonne suivante soit labiale ou dentale, si elle reste de même ordre, c'est-à-dire nasale,

manuscrite de ce dernier apposée en marge d'un Galien qui professait des opinions matérialistes : *Hic vere se plumbeum Galenus ostendit*. « Témoignage d'autant plus précieux, dit Colletet, dans ses *Vies des poètes françois*, qu'il n'y avoit aucune considération humaine qui obligéât Rabelais de parler de la sorte, puisqu'il parloit comme en lui-même, c'est-à-dire en conscience et en secret¹ ».

Rabelais voulait donc s'amuser, selon son habitude, lorsqu'il équivoque ainsi sur les mots *asme* et *asne*. Il y a tout lieu de penser qu'il est redevable de cette plaisanterie à Rustebeuf; non pas, comme l'a cru à tort un critique éminent, que le jeu de mots se trouve dans Rustebeuf; mais Rabelais, en lisant le joli conte du *Testament de l'asne* de ce dernier, avait vu tout aussitôt le parti qu'il en pouvait tirer. Voici ce que Paulin Paris a écrit à ce sujet dans l'*Histoire littéraire de la France* : « Le second fabliau, *Le Testa-*

la divergence est secondaire et n'altère pas l'exactitude de la rime. C'est une rime plus relâchée, que celle qu'acceptent certains de nos poètes contemporains, tel M. Henri de Régnier, qui accouple non pas seulement *citerne* et *referme*, mais *saluâmes* et *anes*. Dans l'assimilation *m* à *n* après voyelle, peu important et le timbre de la voyelle et la quantité des consonnes antérieures... » *Recherches sur le vers français au XV^e siècle*, p. 63. Des exemples de cette permutation entre *m* et *n* se rencontrent dans toute la littérature du moyen âge :

Couche toi à la feme
La plus bele du regne.

Die altfranzösische « Histoire de Joseph », texte critique par Wilhelm STETTER (Erlangen, 1903, in-8, p. 141, vers 63, 64 (deuxième tiers du XII^e siècle):

Ou asemlé fu li barne
Devant le roi chaï pame.

Le Roman de Renart publié par Ernst MARTIN (Strasbourg et Paris, 1881-1887, 3 vol. in-8), t. I, branche X, p. 373, vers 1126-7, etc. (XIII^e s.). Cf. également Thurot, t. II, pp. 291-262.

1. *Notice sur François Rabelais par Guillaume COLLETET. Extrait des Vies des poètes françois* publié par PHILOMNESTE JUNIOR (Genève, 1867, in-18, pp. 20-21.

ment de l'asne, est fondé sur une ingénieuse repartie. Certain prêtre, bon ménager, devait à un âne infatigable l'aisance dont il jouissait. L'âne mourut, et le curé eut le tort de l'enterrer en terre sainte. Le sacrilège dénoncé à l'évêque et la citation envoyée au curé, rien ne semble devoir sauver notre homme d'un jugement qui le dépouillerait de sa petite fortune. Heureusement il s'avise, avant l'arrêt, de supplier le prélat de l'entendre en confession. « Monseigneur, dit-il alors, j'avais un âne laborieux; quand il mourut, il craignait la justice de l'autre monde, et me chargea, par son testament, de vous remettre vingt livres qu'il avait mal acquises, pour le repos de son âme. — Que Dieu lui pardonne! s'écria aussitôt l'évêque, ses péchés lui sont remis! » Et Paulin Paris de renvoyer à Legrand d'Aussy à qui il avait emprunté, en l'abrégant, cette analyse fantaisiste qu'il aurait bien dû lui laisser, pour s'en tenir au texte de Rustebeuf, qui ne dit rien de pareil. Voici en effet le passage tel qu'on le lit dans le trouvère du XIII^e siècle :

Sire, ei n'afiert plus lone conte,
 Mes asnes a lone tenz vescu,
 Molt avoie en lui bon esca;
 Il m'a servi, et volentiers
 Molt loiaument vint aus entiers;
 Se ie soie de Dieu assous,
 Chascun au gaignoit vint sous,
 Tant qu'il a espargnié vint livres;
 Por ce qu'il soit d'enfer delivres
 Les vos lesse en son testament¹...

Rabelais a eu vite fait de voir le côté piquant du

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XX, pp. 739-740.

2. *Rustebu-f's Gedichte herausgegeben von Dr. Adolf KRESSNER*, Wolfenbüttel, 1885, in-8°, p. 112, vers 158-157.

récit, et d'en dégager l'équivoque : peut-être même est-ce de lui que Legrand d'Aussy, qui n'en dit mot, a modifié le conte de Rustebeuf, et s'est plu à l'accommoder dans la forme qu'allait reproduire à son tour Paulin Paris¹. Ce qui est étrange, c'est de voir un érudit si consciencieux d'ordinaire, appelé à rendre compte dans l'*Histoire littéraire de la France* d'un fableau de Rustebeuf, avoir recours à l'analyse infidèle d'un littérateur du XVIII^e siècle², au lieu de se reporter au texte original du XIII^e. Il est inutile d'insister, mais on ne pouvait, d'autre part, ne pas relever cette singulière méprise. Le conte en question était bien connu du temps de Rabelais. Déjà Pogge, dans ses *Facéties*, avait raconté l'histoire de ce curé qui avait enterré son petit chien en terre sainte : *de sacerdote qui caniculum sepelivit*³; au quinzième siècle, à la cour de Bourgogne, ce récit avait été repris; il constitue la xcvi^e nouvelle des *Cent Nouvelles nouvelles*⁴; enfin

1. « L'âne dont on vous a parlé, Sire, m'a servi vingt ans. C'était un animal excellent, bon travailleur et bon économe. Tous les ans il mettoit vingt sous de côté pour se préparer une ressource dans sa vieillesse. Enfin, à sa mort, se trouvant avoir amassé vingt livres, il en a disposé par un testament et vous supplie de les accepter, dans l'espérance que vos prières tireront son âme d'enfer. » LEGRAND D'AUSSY, *Fabliaux ou contes, fables et romans du XII^e et du XIII^e siècle, traduits ou extraits* Paris, 1829 in-8, 3^e édition, t. III, p. 105. — Legrand d'Aussy, après avoir résumé en deux phrases la morale de ce conte, renvoie au *Recueil de Barbazan*, t. III, p. 70. Or, si l'on se reporte au dit recueil qui est intitulé : *Fabliaux et contes des poètes françois des XI, XII, XIII, XIV et XV^e siècles, tirés des meilleurs auteurs* Paris, 1808, in-8), t. III, p. 70, on trouve le texte de Rustebeuf publié d'après le ms. fr. 7633 de la Bibliothèque royale, aujourd'hui fr. 1635.

2. Legrand d'Aussy (1737-1800). Il fut membre de l'Institut et conservateur de la Bibliothèque royale, comme devait l'être, plus tard, Paulin Paris sur la vie et les travaux duquel son fils a écrit une éloquente notice. Cf. Gaston PAUS, *La Poésie du moyen âge. Leçons et Lectures* (Paris, 1899, in-16, 4^e édit.), pp. 211 et sqq.

3. *Facetiae* (Strasbourg, 1513, in-4), p. 161.

4. Publiées par Thomas WICHT dans la collection elzévirienne Paris, 1857, in-8), t. II, p. 205 (*Le testament du chien*).

un compilateur du seizième siècle publiait de nouveau cette anecdote sous ce titre : *de sacerdote qui catellum suum sepelivit*¹. Mais par la substitution du chien à l'âne de Rustebeuf, toute la raison d'être de la plaisanterie qui roule uniquement sur le changement d'une seule lettre, mis à profit par Rabelais², a disparu de ces récits déjà populaires au temps où il écrivait. Il n'était pas indifférent, semble-t-il, de le rappeler, au cours de ces études. A rapprocher de Rabelais cette phrase du *Songe du Vergier* où le *Clerc*, dans sa réponse au *Chevalier*, fait ce jeu de mots : « Ainsi que l'ame a [plaine] puissance sur le corps, et use du corps comme de son instrument, ainsi le pape a plaine puissance sur les seigneurs seculiers et se puet aidier d'eux comme de son instrument, et comme le vilain se puet aidier de son asne. » (Bibl. nat. fr. 9495, fol. 68^{vo}). Rabelais, qui connaissait vraisemblablement le célèbre ouvrage de Philippe de Mézières, a pu prendre la plaisanterie qui lui fut tant reprochée par ses ennemis dans le *Songe du Vergier*. — Cette recherche de l'assonance, dans un but de plaisanterie, se remarque d'ailleurs dans plusieurs phrases de Rabelais, entre autres dans celle qui termine le chap. IX de la *Pantagrueline Pronostication* ; « Gardez vous aussi des arrestes, quand vous mangerez du poisson : et de poison Dieu vous gard ! « ... « Baissant la teste, baisant la terre. » (III, 10), etc....

1. *Convivialium Sermonum liber* (Bâle, 1543, in-8), fol. R 5^{re}.

2. Même sans intention d'équivoque, la similitude des deux mots *asme* et *asne* pousse Rabelais, par une sorte d'instinct, à les rapprocher, comme dans ce passage « Le theologien n'eust si tost achevé, que Ponocrates et Eudemon s'esclafferent de rire tant profondement que en cuiderent rendre l'asme à Dieu; ny plus ny moins que Crassus, voyant un asne coullart qui mangeoit des charlons... » *Gargantua*, I, 20.

ADDITIONS ET ERRATA

ADDITIONS

Page 57. — Or ont les folz amans le bond
Et les dames prins la vollée....

Ces deux vers, dont le sens est pourtant si simple à saisir, et dont aucun commentateur n'a donné une explication satisfaisante, signifient : « Or les fols amans sont déçus, et les dames sont passées à d'autres amours. » Littré, lui-même, cite les deux vers sans donner la moindre explication (*Dict. de la langue franç.*, au mot *bond*). Prompsault, qu'ont reproduit la plupart des commentateurs de Villon, donne une explication ridicule et qui n'explique rien : « Les amants trop crédules, dit-il, ont le bond de la balle, c'est-à-dire le pire de l'amour, tandis que les dames ont la vollée, c'est-à-dire le plus agréable » ; (définition encore reproduite par M. Louis THOMAS, *Les dernières leçons de Marcel Schwob*, Paris, 1906, in-8, p. 22). Déjà Oudin, dans son *Dictionnaire*, avait donné à l'expression *avoir le bond* le sens d'être *déçu, trompé*. Par extension, *bailler bond et volée* « s'est dit des femmes qui mènent leurs amans au gré de leur caprice, tantôt bien, tantôt mal, comme par sauts et par bonds » ; et les vers de *L'amant rendu cordelier à l'observance d'amour* (poème attribué à Martial d'Auvergne et publié par A. de Montaiglon, Paris, 1881, in-8) :

Doux yeux qui voyent et retiennent,
Et si baillent bond et volée (p. 66, vers 1511-1512)

semblent confirmer ce sens (Cf. LA CURNE DE STE-PALAYE, *Dict. de l'anc. fr.*, t. III, p. 53).

La fable de La Fontaine *Les deux Rats, le Renard et l'Œuf* (Liv. X, fab. 1) fournit aux deux vers de Villon une explication toute naturelle :

Quand la perdrix
Voit ses petits

En danger, et n'ayant qu'une plume nouvelle
Qui ne peut fuir encor par les airs le trépas,
Elle fait la blessée, et va traînant de l'aile,
Attirant le chasseur et le chien sur ses pas,
Détourne le danger, sauve ainsi sa famille :
Et puis, quand le chasseur croit que son chien la pille,
Elle lui dit adieu, prend sa volée, et rit
De l'homme qui, confus, des yeux en vain la suit.

Le chasseur *a eu le bond*, a été trompé, déçu, et la perdrix en *prenant sa volée* lui a brulé la politesse. — Le jeu de paume, très populaire en France surtout au xv^e et au xvii^e siècle, a fourni à Pascal une application élargie du sens original. Dans la lettre IX de ses *Provinciales* il écrit : « Soit de bon d' soit de volée, que nous en chaut-il, pourvu que prenions la ville de gloire. » L'expression *soit de bond soit de volée* signifie ici *d'une façon ou d'une autre*. — Pour revenir aux vers de Villon, c'est *folz amans* (mss. A I, Longnon, p. 201) et non *faulx amans* qu'il faut lire, ainsi qu'il ressort des huitains LII, XLIX et XLVIII.

Le vers qui suit :

C'est le droit loyer qu'amours ont....

rappelle celui de Renault de Houdan :

C'est li loyers qu'il doit avoir

(Bibl. nat. fr. 578, fol. 42^b).

Le blason des folles amours de Guillaume Alexis, ainsi que *Le loyer des folles amours* (anonyme) sont le commentaire développé des vers de Villon (cf. les *Œuvres poétiques de G. Alexis* publiées par A. Piaget et E. Picot (Paris, 1896-9, in-8), t. I, pp. 185 et sqq., et, même tome, pp. 353 et sqq. — Quant au vers 623 de la même pièce :

Chascun le dit à la vollée,

cette dernière expression signifie, à qui veut l'entendre, comme dans cette chanson de l'époque :

Nous criens tous à la collée....

G. PARIS, *Chansons du XV^e siècle* (Paris, 1873, in-8), p. 143, chanson CXL.

Page 87, ligne 23. — Bijvanck a songé à restituer cette ballade (Parfont conseil *eximium*) à l'auteur du *Grant Testament*; mais M. Pierre Champion a fait très justement des réserves quant à l'authenticité de l'autographe de Villon : « Si l'on considère que les graphies de ces pièces *Le Dit de la naissance Marie: je meurs de seuf: Parfont conseil*, ne contredisent pas les leçons des meilleurs mss de François Villon, on est bien tenté de voir dans ces morceaux des autographes de François Villon, comme le supposait M. Bijvanck en 1890. La preuve rigoureuse de cette induction ne peut malheureusement pas être faite, puisque nous n'avons plus de spécimens certains de l'écriture du poète vagabond. » *Le manuscrit autographe des poèmes de Charles d'Orléans* (Paris, 1907, in-8), p. 25 : cf. aussi l'édition des *Œuvres de Villon*, publiée dans *Les Classiques français du moyen âge* (Paris, 1911, in-8), p. VIII.

Page 99, note 1. — Aux exemples donnés dans cette note on peut joindre les suivants :

- Qui m'a esté felonnie et dure. (P. T. 31.)
- Qui moult fust felonnesse et dure. (*R. de la R.*, t. III, p. 179.)
- Au vin m'en vois, sans demener grant bruit... (*Ballade de la grosse Margot*, 1596.)
- A l'uis m'en vins sans dire mot. (*R. de la R.*, t. III, p. 38.)
- A leurs chevez, de pleurs et lermes. (G. T. 1806.)
- Decorant de pleurs et de lermes. (*R. de la R.*, t. III, p. 66.)
- Ly Dauphins, ly preux, ly senez. (G. T. 402.)
- Mès se preus estes et senés. (*R. de la R.*, t. III, p. 122.)

Page 121, note 2. — Semblablement Valère Maxime

que Rabelais connaissait bien (*Garg.* 40, et PLATTARD, *L'œuvre de Rabelais*, Paris, 1910, in-8, p. 255-6), écrit, au sujet de Sardanapale : «... et le derrenier [roy] fut Sardanapalus lequel fut homme plus corrompu que nulle femme... Si obtint [son prefect Arbatus] à moult grant paine qu'il le peust veoir, et le trouva en une sale où il avoit par tropeauls plusieurs de ses concubines où il filloit pourpre en habit de femme, et desvidoit entre les pucelles leurs fusées et ce qu'elles devoient filler. » *Valerius Maximus*, traduction de Simon de Hesdin, Bibl. nat. fds. fr. 45, fol. 230^c.

Page 162, note 2. — *Le Triumphe de haulte et puissante dame Verolle* a été réimprimé de nos jours par Anatole de Montaiglon (Paris, 1874, in-8). Cf. p. XLIV. Cf. également mon volume : *Le mal français à l'époque de l'expédition de Charles VIII en Italie*, d'après les documents originaux (Paris, 1886, in-16), p. 127.

Page 202, lignes 3 et sqq. — Ces vers du *Roman de la Rose* sont vraisemblablement une réminiscence de ce passage de *l'estat du monde* de Rustebeuf :

Et cil lobent les lobeors
Et desrobent les robeors
Et servent lobeors de lobes,
Ostent aus robeors lor robes.

(Edition Kressner, p. 187, vers 43-46.) Ce genre de vers a été fort goûté par Créatin et Molinet.

Pages 278 et sqq. — L'impression du présent volume était presque terminée lorsqu'a paru sur Hilaire Bertolph une intéressante étude qui constitue le chapitre III de l'ouvrage de M. Alphonse Roerch, professeur à l'Université de Gand : *L'humanisme belge à l'époque de la Renaissance* (Bruxelles, 1910, in-8), *Autour d'Érasme et de Rabelais*, Hilaire Bertholf, pp. 68 et sqq.

Page 399, dernière ligne. — On trouve toutefois des exemples de *vil*, au féminin, se rapportant à un substantif masculin :

Comme paysans *viles*,

rimant avec *villes*), dans la *Chronique métrique* de Chastellain et de Molinet (Bruxelles, 1836, in-8), p. 101, XCVII, 769. — Ailleurs, dans la *Ballade de la grosse Margot*, Villon écrit correctement (vers 192) :

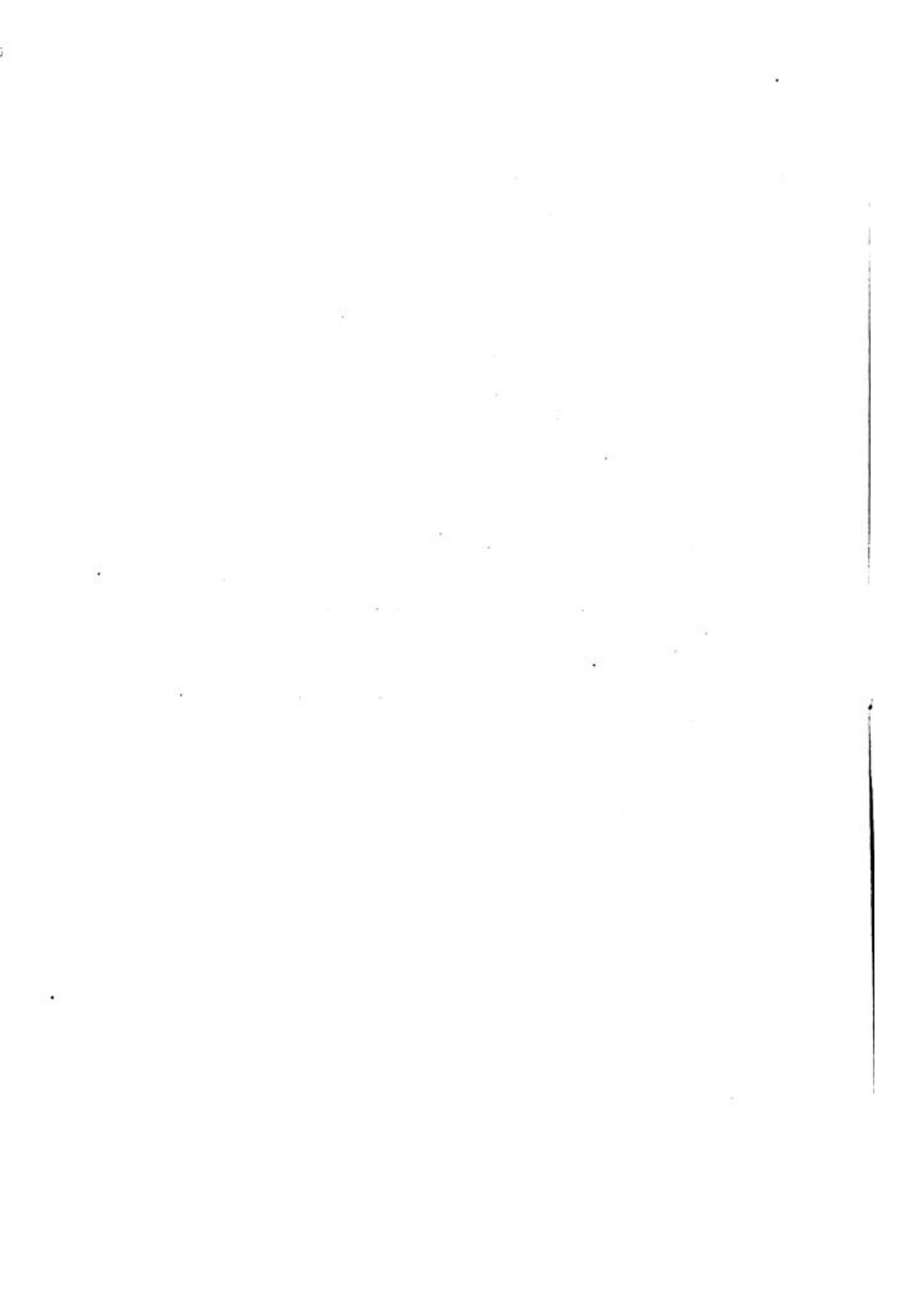
M'en devez vous tenir à *vil* ne sot.

Page 405, ligne 8. — De même Clément Marot :

C'est trop à la bille joué;
Chantons Noé, Noé, Noé.

(*Chanson XXV.* — *Du jour de Noël.*) *Œuvres* (édit. Jannet), t. II, p. 188.

Page 408, ligne 11. — (*Semble écrit sanle*) : « Toute li fantasie oevre en dormant comme en villant : et che ki *sanle* en dormant... Cette poissance *sanle* molt prochaine.... » Jean d'ARKELE, *Li ars d'amour, de vertu et de bonheürté* dans CONSTANS, *Chrestomathie de l'ancien français*, p. 284; et, dans le même morceau, *sanlance* (semblance), p. 284; *sanlant* (semblant), p. 285.



ERRATA

- Page 62, dernière ligne, rétablir le . (point) final qui est tombé.
- Page 142, ligne 10, grand'chose, *lire* : grand'chose.
- Page 187, ligne 26, célèbre abbé, *lire* : savant abbé.
- Page 309, ligne 9, *intas merdas*, *lire* : *inter merdas*.
- Page 316, ligne 8, merdosis cribis, *lire* : merçosis scribis (l's est tombé).
- Page 160, ligne 16, Boulaiget, *lire* : Baignolet.
- Page 395, ligne 6, *sous*, *lire* : *sur*.
- Page 402, ligne 4, est, *lire* : ost.
- Page 405, ligne 2, vous, *lire* : nous.
- Page 405, ligne 3, par suite la, *lire* : par suite la rime.
- Page 407, ligne 13, *Challer*, *lire* : *Challes*.
- Page 413, ligne 12, s'employait, *lire* : s'employaient.
- Page 416, ligne 21, *Ballades*, *lire* : *Ballade*.
- Page 449, { ligne 13, lit, *lire* : lit :
{ ligne 15, cette : édition, *lire* : cette édition.
-

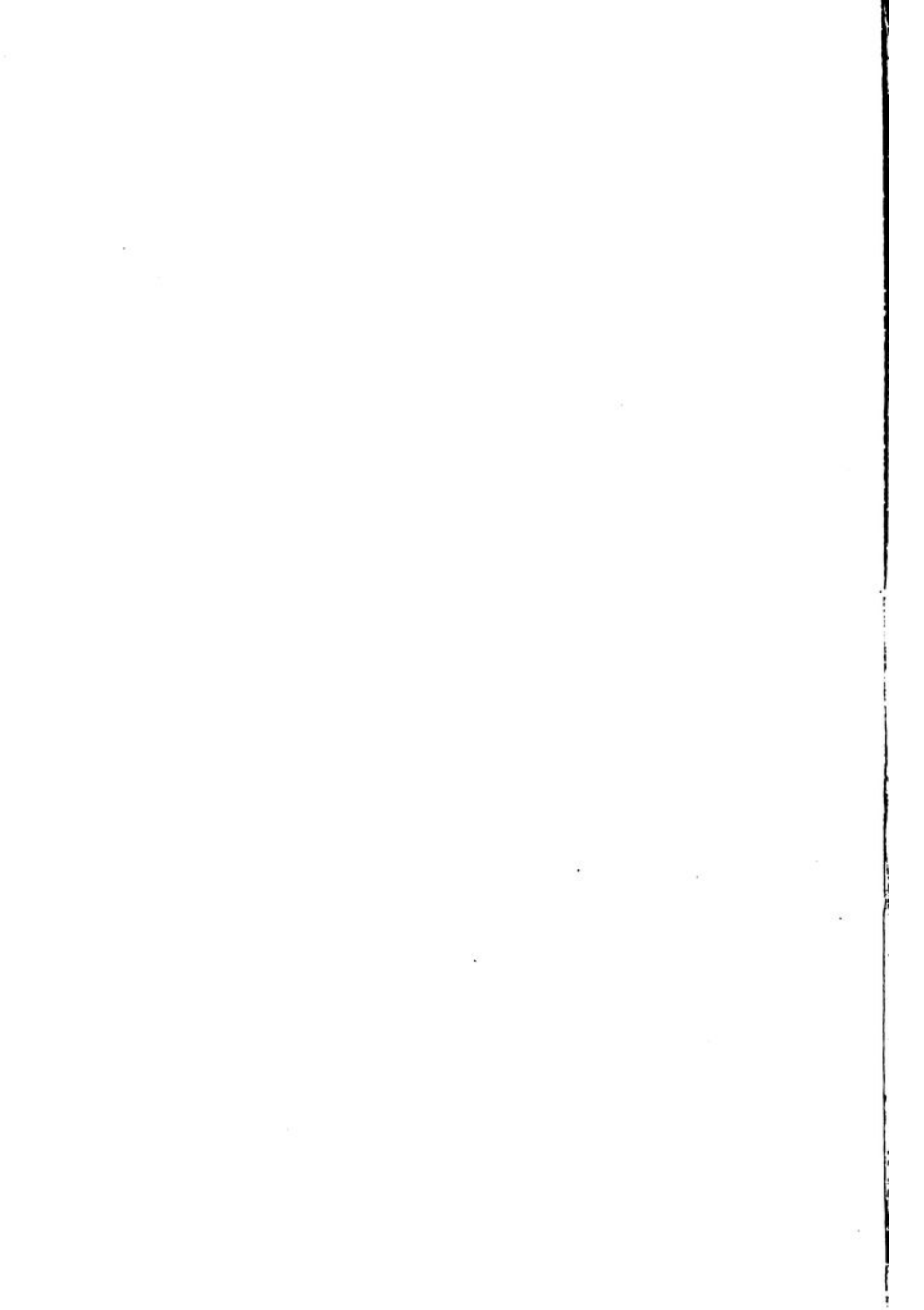


TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACÉ	v
-------------------	---

CHAPITRE PREMIER

François Villon et Jean de Mun.	4
---	---

CHAPITRE II

Rabelais et Villon.	103
-----------------------------	-----

CHAPITRE III

Rabelais et le Roman de la Rose.	165
--	-----

CHAPITRE IV

La lettre de Gargantua à Pantagruel.	205
--	-----

CHAPITRE V

La lettre de Rabelais à Erasme	265
--	-----

CHAPITRE VI

Sur une lettre autographe de Rabelais, et un passage de la correspondance d'Erasme rapproché de passages similaires de Rabelais.	295
--	-----

CHAPITRE VII

Le « Sylvius Ocreatus »	229
-----------------------------------	-----

CHAPITRE VIII

La rime chez Villon	369
-------------------------------	-----

APPENDICE I

Les sources du « Diomedès » de Villon	419
---	-----

APPENDICE II

Notes sur la <i>Ballade des Dames du temps jadis</i> . . .	431
--	-----

APPENDICE III

Source d'un passage du chapitre xxii du livre IV de <i>Pantagruel</i>	447
--	-----

APPENDICE IV

<i>Ame et asne</i>	451
------------------------------	-----

ADDITIONS	457
---------------------	-----

ERRATA	463
------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES	465
------------------------------	-----

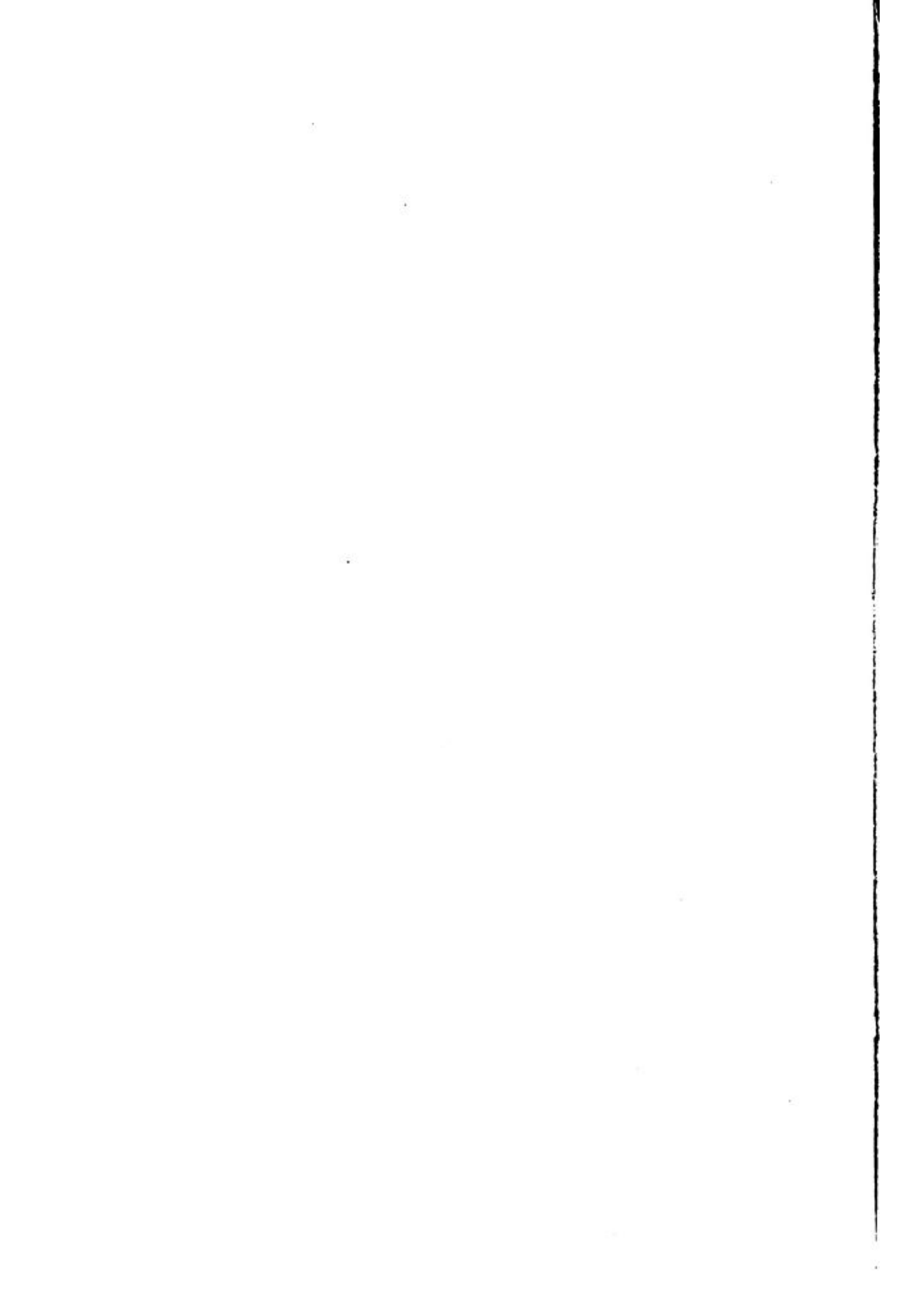


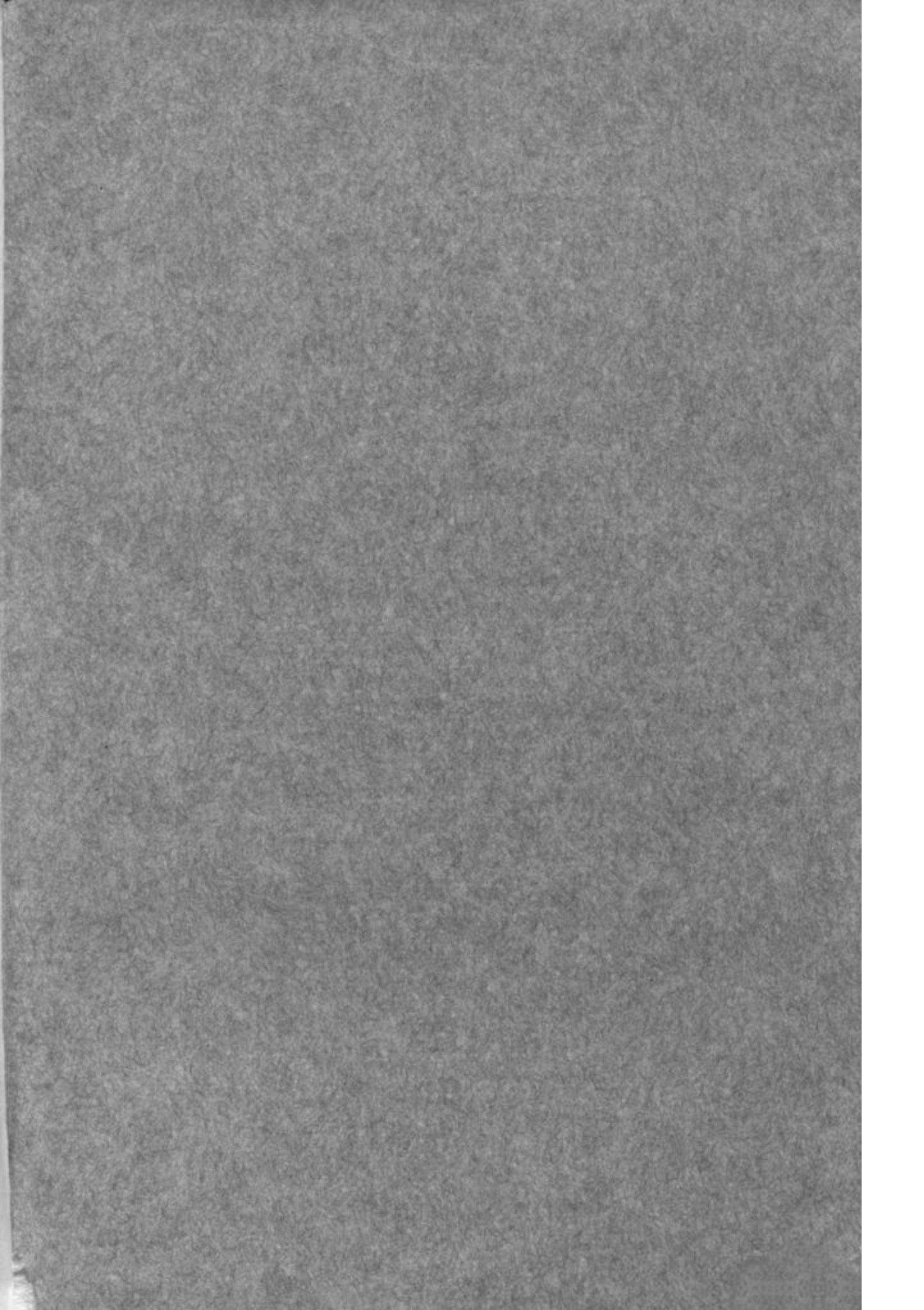
IMPRIMERIE CENTRALE DE L'OUEST

56-60, rue de Saumur

LA ROCHE-SUR-YON

(VENDÉE)





LIBRAIRIE FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE, PARIS

En vente :

HUMOUR ET HUMORISTES

- I. Le Grand classique du Roman anglais, HENRY FIELDING.
- II. Un grand humoriste allemand, JEAN-PAUL-FRÉDÉRIC RICHTER.
- III. L'Union de l'atticisme et de l'humour, ANATOLE FRANCE.
- IV. Une précieuse d'aujourd'hui, LA COMTESSE MATHIEU DE NOAILLES.

par PAUL STAFFER

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Bordeaux

Deux volumes in-12. 3 fr. 50

LAURENCE STERNE. — SA PERSONNE ET SES OUVRAGES
Etude précédée d'un fragment inédit de Sterne

par PAUL STAFFER

Un volume in-8. 7 fr.

SHAKESPEARE ET L'ANTIQUITÉ

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

- I. Drames et poèmes antiques de Shakespeare.
- II. Les Tragédies romaines de Shakespeare.

par PAUL STAFFER

Deux volumes in-12. 7 fr.

MORALISTES DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

par ALEXANDRE VINET

2^e édition. Un volume in-12. 3 fr. 50

ÉTUDE SUR BLAISE PASCAL

par ALEXANDRE VINET

4^e édition. Un volume in-12. 3 fr.

**HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE
AU XVIII^e SIÈCLE**

par ALEXANDRE VINET

Deux volumes in-12. 7 fr.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE SUISSE

par V. ROSSEL et H.-E. JENNY

Deux volumes in-12. 7 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA SUISSE FRANÇAISE

par PHILIPPE GODET

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

2^e édition. Un volume in-8. 8 fr.

**HISTOIRE DES RELATIONS LITTÉRAIRES
entre la France et l'Allemagne**

par VIRGILE ROSSEL

Un volume in-8. 8 fr.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

SUR LES

ÉCRIVAINS FRANÇAIS DE LA RÉFORMATION

*Farel. — Caloin. — Viret. — Théodore de Bèze. — François Hotman. —
Robert et Henri Estienne. — François de la Noue. — Duplessis-Mornay.
— Agrippa d'Aubigné.*

par A. SAYOUS

Deux volumes in-12. 7 fr.

**LES ORIGINES INDO-EUROPÉENNES
OU LES ARYAS PRIMITIFS**

Essai de Paléontologie linguistique, par ADOLPHE PICTET

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

Trois volumes gr. in-8. 30 fr.